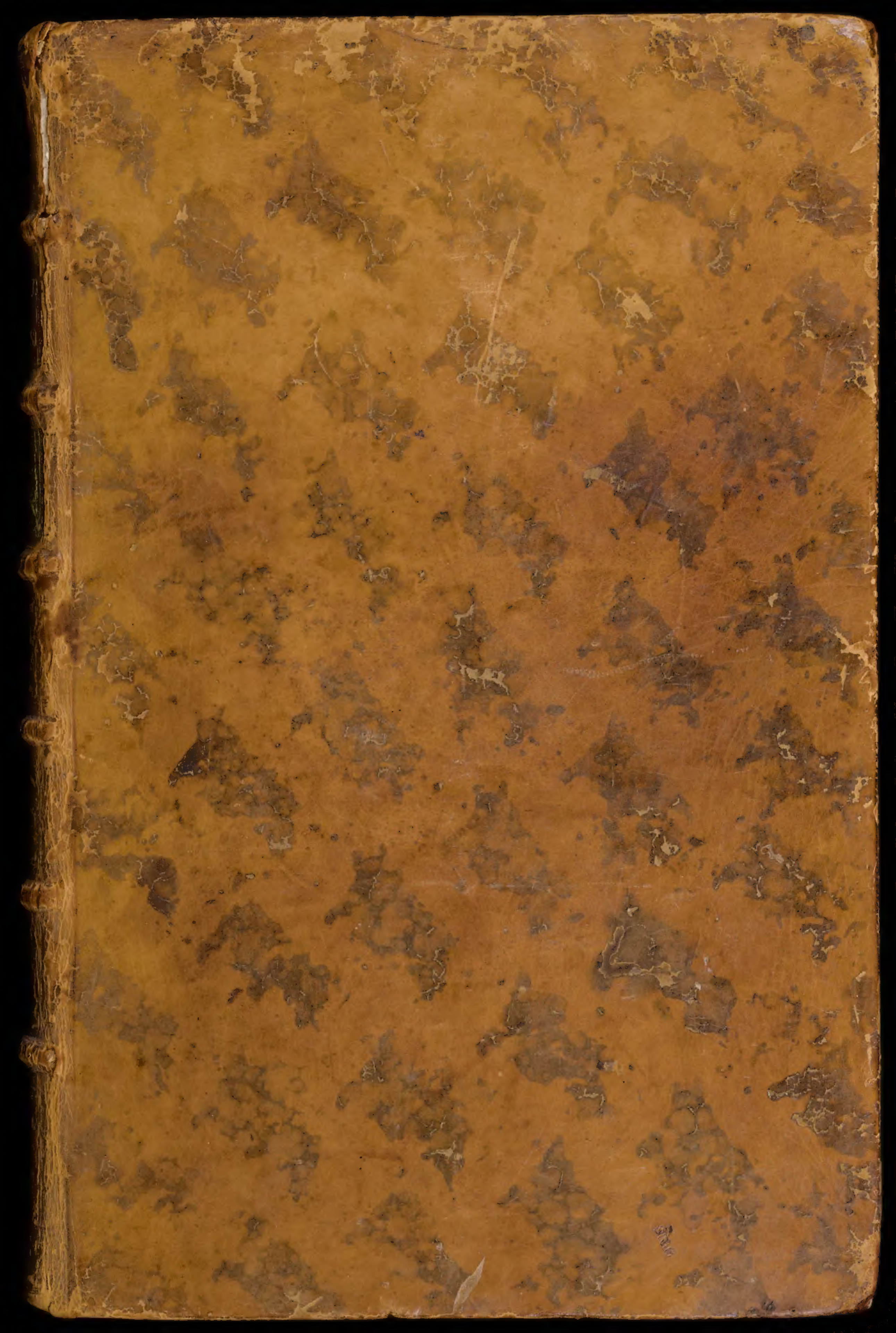
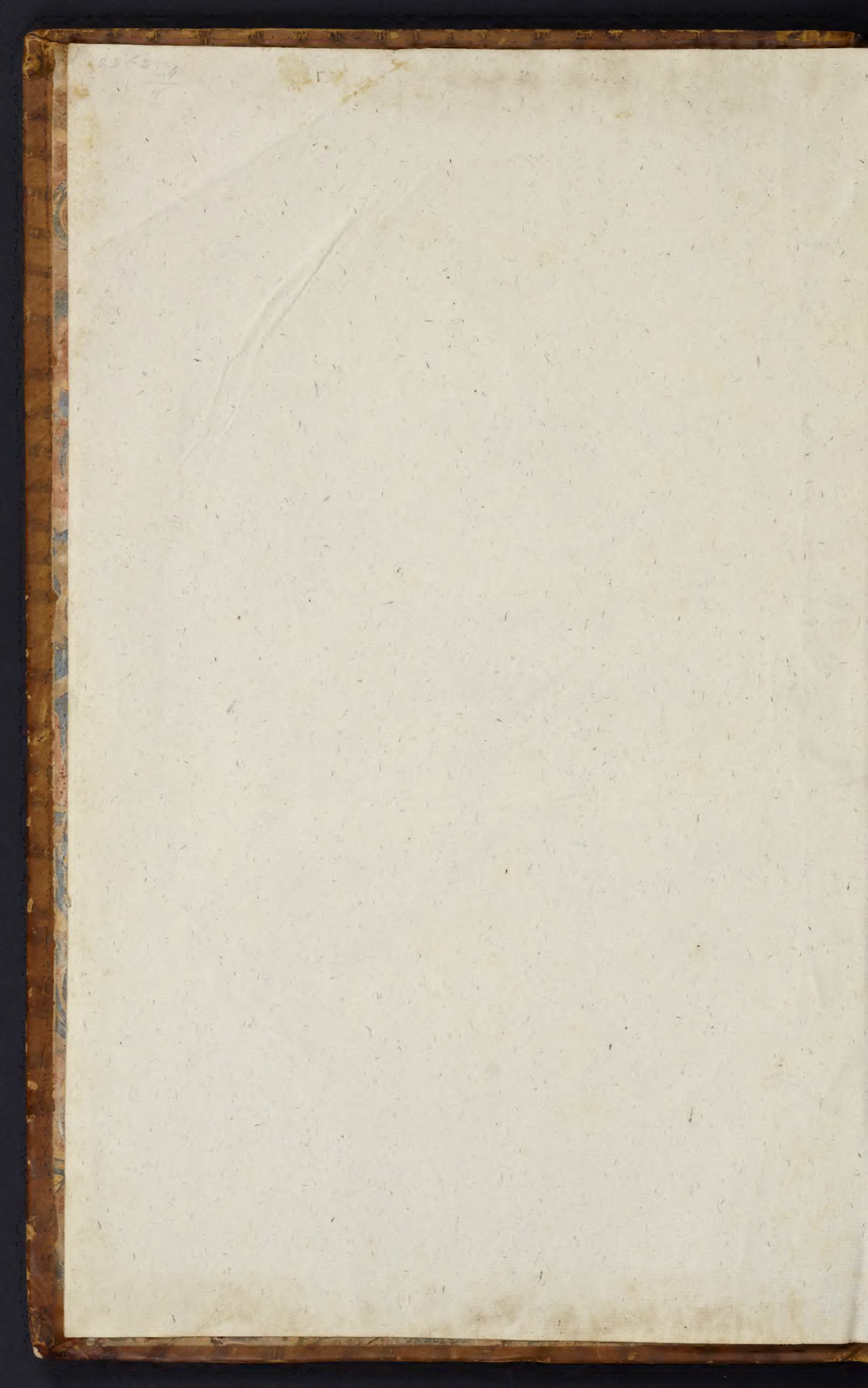








SUPERSTITIONS ORIENTALES,

OU

TABLEAU

DES ERREURS ET DES SUPERSTITIONS DES PRINCIPAUX PEUPLES DE L'ORIENT, DE LEURS MŒURS, DE LEURS USAGES ET DE LEUR LÉGISLATION;

Ouvrage orné de plusieurs Gravures en Taille-douce.

Par une SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.



A PARIS,

Chez ROYEZ, quai, & près les Augustins;
à Gand, chez DE GOESSIN, Imprimeur-Libraire de l'Empereur;
à Leipsick, chez les Héritiers J.-GOD. MULLER, Libraires;
à Manheim, chez FONTAINE, Libraire;
Et chez les principaux Libraires de l'Europe.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

AVIS.

Le Sieur Royez *prévient le Public qu'il a quelques Exemplaires d'un Ouvrage très-intéressant dont l'impression vient de finir, & qui a été très-favorablement accueilli des Amateurs. Cet Ouvrage a pour titre :*

Chef-d'œuvres de l'Antiquité sur les Beaux-Arts ; monuments précieux de la Religion des Grecs & des Romains, de leurs Loix, de leurs Usages, de leurs Mœurs, de leurs Superstitions & de leurs Folies, tirés des principaux Cabinets de l'Europe ; gravés en taille-douce, par *Bernard Picart*, & publiés par M. Poncelin de la Roche-Tilhac, Ecuyer, Conseiller du Roi à la Table de Marbre.

Deux Volumes in-folio.

Cet Ouvrage, décoré de gravures très-délicates, & dont 70 sont sorties du burin du célebre Bernard Picart, a été distribué en cinq Cahiers, dont le cinquieme a été délivré gratis *à MM. les Souscripteurs. Le sieur Royez offre le même avantage à ceux qui voudront se le procurer. Ainsi l'Ouvrage complet, petit papier, ne coûtera que 72 livres, & le grand 96 livres. Comme il ne reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires de cet Ouvrage, le Libraire ne peut offrir ce bénéfice qu'à ceux qui en feront promptement l'acquisition.*



PRÉFACE.

QUAND on puiſe à la ſource des erreurs & des ſuperſtitions humaines, on eſt malheureuſement toujours fécond; tel eſt, en pareil cas, l'abondance de la matiere, que des milliers de volumes ne ſuffiraient peut-être pas pour l'épuiſer. En parcourant ce champ immenſe, les folies des hommes ſemblent ſe multiplier; leurs préjugés s'accumulent; leurs écarts paraiſſent innombrables; & l'on ſerait, pour ainſi dire, tenté de rougir d'appartenir à un être auſſi foible, auſſi crédule, que le fut l'homme dès ſa naiſſance. Son hiſtoire n'eſt qu'un tiſſu d'inepties, d'inconſéquences & de puérilités.

Notre intention n'était, lorſqu'en 1774, nous conçumes le plan de cet ouvrage, que de donner une légere eſquiſſe des mœurs & des préjugés de l'Orient. Les recherches immenſes que nous avons faites ſur cet important ſujet, pour la compoſition de divers autres traités que nous avons déjà publiés ſur les folies du genre humain, nous mettaient plus à portée qu'aucun autre, de développer cette matiere. Mais bientôt notre travail s'eſt accru conſidérablement; nos ſimples notes ſont devenues des traités, nos remarques, des diſſertations; & nous ſommes ainſi parvenus à former un tableau complet des *Superſtitions Orientales*.

Nous avions pour but, en compoſant, il y a deux ans, les *Cérémonies religieuſes des peuples du monde*, de développer l'état de leur culte, de faire connaître leurs cérémonies religieuſes, de tracer la pompe extérieure de leurs myſteres. Ici notre marche eſt tout-à-fait différente de celle que nous tenions alors; & les deux ouvrages n'ont rien qui ſe reſſemble. Les *Superſtitions Orientales*, ſans rien comprendre de ces cérémonies extérieures dont tous les

peuples de la terre accompagnent leur culte, ont pour objet d'expoſer les idées des nations de l'Orient ſur la divinité , ſur l'exiſtence de l'ame, ſur divers autres dogmes qu'elles profeſſerent, & ſur-tout ſur cette foule de puérilités dont elles deshonorerent le code ſacré de leur religion. Les peuples de l'antiquité ſont ici principalement l'objet de nos recherches. Là ſont développées les ſuperſtitions des Brachmanes & des docteurs de Benarés, leurs deſcendans ; celles des Egyptiens & des Caldéens, des Mages, & de quelques autres peuples de l'ancien univers. On y trouvera la plupart des extravagances humaines ſur les oracles de la Grèce, & ſur les ſorts. On a auſſi tracé le portrait des trois principaux impoſteurs qui ont dévaſté l'Orient, par leur ambition, leur fanatiſme & leurs violences. Nous avons d'ailleurs ſemé çà & là divers fragments intéreſſans , pluſieurs monuments rares , dépôt trop véridique des ſuperſtitions humaines.

Nous terminons ce volume par la traduction du *Sad-der* des Parſes ; & c'eſt, à dire vrai, cette traduction, exécutée, il y a dix ans, qui nous fit alors concevoir le plan de cet ouvrage, qui n'en eſt que le développement. Ce poëme oriental, qui ne ſera peut-être pas le moins curieux & le moins intéreſſant de notre travail, mettra tout le monde à portée de décider s'il eſt vrai, comme l'a écrit M. Hume , qu'en remontant au-delà de dix-ſept cents ans, toute la terre fut polythéiſte. Les notes dont nous l'avons accompagné, offriront divers traits d'hiſtoire vraiment piquans & fort propres à laver l'homme d'une partie des folies dont pluſieurs hiſtoriens crédules ou paſſionnés l'ont mal-à-propos accuſé : le tableau n'était déjà que trop hideux ; il était inutile de le ſurcharger. Nous avons cru d'ailleurs devoir détruire les ſoupçons injurieux que M. l'abbé Foucher a répandus contre l'auteur du Sad-der. Ce ſavant, qui ne connaiſſoit alors la religion de Zoroaſtre que par ce qu'il en avoit lu dans Hérodote

dote, Strabon, Diogène Laërce, Plutarque, Clément d'Alexandrie & quelques autres écrivains grecs qui, comme nous l'avons dit ailleurs, ne ſe piquaient pas d'une rigoureuſe exactitude lorſqu'ils parlaient de la religion des nations éloignées, ne pouvait croire que le prêtre parſe eût véritablement expoſé les dogmes du magianiſme, dans un ouvrage où, parmi quelques minuties orientales, on découvre tant de lumiere, tant de ſageſſe & de philoſophie. Convaincu que les mages adoraient deux principes co-éternels, & rendaient un culte ſacrilége au feu, à l'eau & aux autres élémens, ils ne pouvaient ſe perſuader qu'un livre qui ne fait aucune mention de toutes ces chimeres, appartînt véritablement à un diſciple de Zoroaſtre. Ecoutons-le parler lui-même. C'eſt dans une diſſertation lue à l'Académie des Inſcriptions en 1761, qu'il développe tout ce qu'il a de forces, pour donner quelque poids à ſon ſyſtême. « L'Auteur de ce livre, dit-il, bannit de ſon » ouvrage, tout ce qui pouvait découvrir aux étrangers le ſecret » de la religion des mages. On n'y trouve rien ſur les loix & la » police de l'ordre ſacerdotal; rien ſur la lithurgie, ſur l'adoration du feu ſacré, ſur les céremonies du culte. En vain y chercherait-on les principes de Zoroaſtre ſur la compoſition & la » conſtruction de l'univers, ſur le renverſement de l'ordre primitif par l'irruption d'Arimane, ſur les combats de celui-ci contre » Oromaze. Le nom de ce dieu ſi fameux chez les anciens perſes, » ne ſe lit point dans le Sad-der; & ſi celui de Mithra n'était » pas échappé une fois à l'auteur, on aurait pu croire qu'il » avait oublié les noms conſacrés à la divinité dans les écrits de » Zerduht. Mais cet auteur était dans l'opinion qu'il ne faut pas » dévoiler au ſimple peuple les myſteres ſacrés, & qu'il leur ſuffit d'avoir une obéiſſance aveugle pour leurs deſtours ..... Auſſi » le Sad-der n'eſt-il qu'un recueil de maximes, de morale & » de mœurs; pratiques dont les ghebres ſont ſurchargés. Il regne

» dans le Sad-der, dit encore M. l'Abbé Foucher, une affecta-
» tion ſinguliere de ſe rapprocher du langage des mahométans.
» Ce qu'on y lit ſur le Jugement dernier, ſur le paſſage des ames
» par le pont Ichinavar, ſur les diverſes épreuves qu'elles ſubiſ-
» ſent avant que leur ſort ſoit décidé, ſur les fonctions des anges
» employés comme miniſtres du Dieu ſouverain, ſur les circonſ-
» tances de la réſurrection des corps, & ſur les peintures du
» paradis & de l'enfer, prouve clairement que l'auteur avait
» bien profité de l'alcoran..... Ce mélange de mahométiſme, ajoute
» le critique, avait frappé l'abbé Renaudot, & lui faiſait dire,
» ſans y faire aſſez d'attention, que l'auteur était mahométan,
» *Putidiſſimus auctor libri Sad-der quem mahummedanum fuiſſe*
» *conſtat* (*a*) ».

C'eſt pour réfuter ce tiſſu d'erreurs que nous avons cru devoir mettre à contribution le Zend-aveſta, les voyageurs & les auteurs même de l'antiquité, qui ont trompé M. l'abbé Foucher. Nous ne pouvions ſur-tout mieux prouver à l'académicien françois que le Sad-der fut véritablement l'extrait de la croyance des anciens mages, qu'en accompagnant chaque chapitre du texte même des ouvrages qui paſſent, dit-on, généralement dans l'Inde pour être de Zoroaſtre. Nous avouerons pourtant que, quoi qu'en diſe M. Anquetil, nous ne ſommes pas fort diſpoſés à croire que le Zend-aveſta, tel que nous l'avons, ſoit du légiſlateur perſan; puiſqu'il paroît certain qu'Alexandre fit brûler juſqu'au dernier exemplaire des ſept livres de ce philoſophe, qui traitaient de la religion, & envoya en Macédoine les quatorze autres qui avaient pour objet la médecine & l'explication des ſonges. Ce fait eſt conſidéré comme ſi authentique parmi les parſes, que leurs ravaëts aſſurent, au rapport même de M. Anquetil, que ce prince macédonien brûle en enfer pour avoir oſé commettre une telle impiété. Cependant eſt-il conſ-

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inſcriptions, *tom. XXXI*, *in*-4°. *p.* 504.

tant qu'on ne peut refuſer à cet ouvrage une très-haute antiquité; puiſque la langue dans laquelle il eſt écrit depuis un très-grand nombre de ſiecles, & que la plupart de ceux même qui ont intérêt de l'étudier, ne la ſavent pas aſſez pour l'entendre. D'ailleurs, ce livre ne fût-il que d'hier, il ſuffit de ſavoir qu'il contient la véritable doctrine des parſes, ſucceſſeurs des anciens perſes, pour qu'on ne puiſſe raiſonnablement accuſer l'auteur du Sad-der, qui en a donné le ſommaire, d'être ni un mahométan déguiſé, ni un fade plagiaire de l'alcoran. On pourrait tout au plus ſoupçonner les parſes d'avoir réformé leur théologie, pour ſe rapprocher davantage des muſulmans dont ils dépendent. Mais ceux qui ſavent avec quelle opiniâtreté les nations aſiatiques conſervent leurs uſages, leurs caracteres, & ſur-tout leur religion, ne pourront guere goûter cette conjecture. Nous devons donc dire que, ſi tous les monuments religieux des ghebres, qu'on nous apporte de l'Inde, ne contiennent rien de toutes ces puérilités, de ces impiétés même que les anciens écrivains ont miſes ſur le compte des perſes, c'eſt que, renfermée, à peu d'erreurs près, dans les bornes de la nature, leur théologie était incomparablement plus parfaite qu'on ne nous l'a repréſentée, & qu'au lieu de cette multitude d'objets que l'on prêtait au culte des mages, ils n'ont jamais adoré qu'un Être unique & tout-puiſſant. Il ſemble que Clément d'Alexandrie, plus à portée que M. l'abbé Foucher, de s'inſtruire des principes religieux des perſes, raiſonnait plus ſenſément que notre critique, lorſqu'il appellait leur ſyſtême de foi, *une Religion de Philoſophes*.

Il ne ſera pas inutile d'avertir ici nos Lecteurs que le Sad-der, n'étant que l'abrégé du Zend-aveſta, n'eſt pas compris dans le nombre des livres zends ou canoniques. L'auteur lui-même avoue qu'il a été tiré de la loi; & cet aveu tranche toute difficulté ſur ce point. Le titre qui caractériſe cet ouvrage, annonce qu'il eſt

diviſé en cent chapitres (*a*), qui ſont comme autant de portes pour entrer au ciel. Quelques parſis penſent que l'original fut écrit en pehlvi ; & cette opinion prouve ſon antiquité, puiſqu'il y a long-temps qu'on n'écrit plus en cette langue. Ce fut Scheh-Mard, fils de Melek-Shah, qui le mit en vers perſans, à la fin du XV[e] ſiecle, & le deſtour Paſchoutan-Dadji l'apporta du Kirman dans l'Inde. C'eſt celui-ci que nous avons mis en français, d'après la traduction latine de M. Hide.

(*a*) *Sad der* ſignifie cent portes. On remarquera que le Chou-king, l'un des cinq livres ſacrés des Chinois, était autrefois également diviſé en cent chapitres, qui donnaient à l'ouvrage entier un nom analogue à cette diſtribution.



SUPERSTITIONS



ESSAIS
SUR LES
SUPERSTITIONS ORIENTALES.

ARTICLE PREMIER.

Des Prêtres d'Egypte.

J'AI dit en divers endroits de mes ouvrages, que je conſidérois les égyptiens comme originaires de l'Ethiopie. Pluſieurs raiſons très-importantes, & auxquelles il eût été difficile de me refuſer, m'ont porté à former cette conjecture. D'abord, quoi qu'en diſent quelques ſavans, qui, pour fortifier certains préjugés auxquels ils ſont attachés, vont chercher l'origine de la plupart des nations dans des pays éloignés de pluſieurs milliers de lieues de chez elles, il me paroît inconteſtable que la terre s'eſt ſucceſſivement peuplée, & que les colonies, forcées, par la trop grande population, d'abandonner leur patrie, pour aller cultiver d'autres terres, s'arrêtoient au premier endroit qui paroiſſoit leur offrir les commodités de la vie qu'elles cherchoient, à moins que d'autres hordes plus puiſſantes ne leur en diſputaſſent la poſſeſſion. D'après ce principe, n'eſt-il pas convenable de ſuppoſer que la haute Egypte, peuplée anciennement par les éthiopiens, à meſure que les

familles refluoient ſur les frontieres, ait fourni, par ſucceſſion de tems, ce grand nombre de colons qui s'étendirent le long du nil juſqu'à la méditerranée? Il eſt à croire que cette population ne s'eſt opérée que par des gradations lentes & inſenſibles; à proportion peut-être que la mer, qui occupoit inconteſtablement autrefois tout le delta (*a*), ſe retiroit dans le lit où elle ſe trouve aujourd'hui reſſerrée. Ce ſentiment paroît avoir été celui de la plupart des anciens; trop ſages pour ajouter foi à la ſotte préſomption des égyptiens qui, pour ne pas reconnoître quelqu'autre peuple pour être plus ancien qu'eux, ſe diſoient iſſus de la fange du nil. D'ailleurs, la conformité qui ſe trouvoit entre les uſages civils & religieux des égyptiens & des éthiopiens, la parfaite identité que l'on remarquoit, au rapport de tous les auteurs, entre leurs hiéroglyphes, leur caractere, leurs penchans, leur ſageſſe & leur folie; tout cela ne permettoit pas de douter qu'ils n'euſſent une origine commune: ajoutez, & cette réflexion eſt eſſentielle, que les égyptiens, tout vains & tout préſomptueux qu'ils fuſſent, étoient dans l'uſage de rendre hommage à leur ancienne patrie, par une proceſſion ſolemnelle qu'ils faiſoient tous les ans depuis Memphis juſqu'en Ethiopie, où ils portoient toutes leurs idoles, toutes leurs images; cérémonie que les éthiopiens avoient ſans doute exigé de la colonie, avant de lui permettre de deſcendre le nil, comme les tyriens l'exigerent long-tems après de ceux de leurs concitoyens qui étoient allés ſe fixer à Carthage.

En établiſſant ſur les bords du nil le même culte reçu en Ethiopie, Oſiris, que je ſuppoſe, avec quelques écrivains de l'antiquité, avoir été le conducteur de la colonie, donna au nouveau clergé la même diſcipline que celle qui étoit en vigueur parmi les prêtres de Méroë. Il ne paroît pourtant pas que ſon pouvoir fût ſi étendu que celui de ces derniers (*b*). Peut-être Oſiris, en fixant l'état de la religion, eut-il la ſage précaution d'oppoſer des digues au deſpotiſme ſacerdotal; ou bien, ce qui n'eſt pourtant pas trop croyable, les prêtres eux-mêmes, connoiſſant l'abus que leurs confreres de Méroë faiſoient de leur pouvoir, eurent-ils la généroſité d'en dépoſer une partie. Quoi qu'il en ſoit de ces conjectures, que le défaut d'anciens monumens nous empêche

(*a*) C'eſt pour cela qu'Hérodote appelle l'Égypte Ποταμῦ Δῶρον. Séneque en dit autant, *quæſt. nat. lib.* 6, *cap.* 26. Voyez auſſi *Héliod.* 9. *Æthiop. Ariſt. cap.* 14, *lib.* 1. *Metrololog.* & *Strab. Diod. Eratoſthenes* & *Plin. cap.* 10, *lib.* 13.

(*b*) Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet dans l'Introduction des *Cérémonies Religieuſes.*

d'éclaircir, il eſt néanmoins certain que les prêtres d'égypte, ſans avoir l'autorité tyrannique de ceux d'Ethiopie, jouiſſoient parmi leurs concitoyens d'un crédit incroyable. On voit dans l'hiſtoire, qu'ils avoient ſi bien ſu ménager leurs intérêts, qu'ils étoient les oracles de la nation, les conſeillers du prince, & l'aſyle de ceux qui ſe croyoient opprimés par le gouvernement. Eux ſeuls avoient le droit d'aſpirer aux charges de la magiſtrature, & à celles qui donnoient quelque accès auprès du Souverain. Toujours attachés à la perſonne du prince, dont ils étoient, pour ainſi dire, les Tuteurs, eux ſeuls avoient le droit de lui faire des repréſentations, de l'aider de leurs conſeils, & de diriger les opérations du gouvernement. C'étoit à eux qu'étoit confiée la garde des archives & des annales publiques : c'étoit eux qui préſidoient à la levée des impôts, & qui avoient l'inſpection ſur les monnoies, ſur les poids, les meſures & les autres objets publics. Mais le plus rafiné des principes de leur politique fut, à mon avis, de ne mettre la couronne ſur la tête d'aucun de leurs princes, qu'il n'eût été admis dans leur compagnie par la cérémonie myſtérieuſe de l'initiation ; & les rois, dit Plutarque, étoient choiſis parmi les prêtres, ou parmi les hommes de guerre. Ces deux états étoient fort reſpectés, l'un à cauſe de ſa ſageſſe, & l'autre à cauſe de ſa bravoure : mais lorſqu'on choiſiſſoit un homme de guerre, on l'envoyoit d'abord au collége des prêtres, où il étoit inſtruit de leur philoſophie ſecrette, & où on lui révéloit la vérité cachée ſous le voile des fables & des allégories, &c. Cette diſcipline, qui fut invariablement obſervée juſqu'à Cambyſes, qui détruiſit la monarchie égyptienne, fut ſans doute la ſeule cauſe de l'excluſion que paroiſſent avoir eue les femmes au trône de cet empire ; parce qu'elles n'étoient admiſes, comme le dit Hérodote, à aucune fonction ſacerdotale (*a*). Cette diſpoſition excluſive dut leur être d'autant plus odieuſe, que, ſi nous en croyons le même écrivain, leur ſexe, chargé d'ailleurs de tout ce que la vie civile offre de plus important, étoit l'ame du commerce & du domeſtique chez ce peuple naturellement lâche & indolent.

(*a*) Je ſais qu'on a écrit que Nitocris avoit regné ſeule en Egypte, & qu'elle avoit témoigné tant de ſageſſe & de diſcernement dans ſon adminiſtration, que les égyptiens s'empreſſerent de faire une loi par laquelle ils ordonnoient que les femmes auroient déſormais le même droit au trône que les hommes. Cependant je ne trouve dans aucun monument, que l'on puiſſe regarder comme vraiment hiſtorique, qu'aucune femme ait régné en Egypte avant la dynaſtie des lagides ; car cette Nitocris, auſſi bien qu'Iſis, pourroit fort bien n'être qu'un être de raiſon.

Les dons immenſes & les priviléges importans que Buſiris, au rapport d'Iſocrate, accorda aux prêtres d'Egypte, ne ſervirent pas peu à appuyer le crédit dont ils étoient déjà en poſſeſſion. Quoiqu'ils jouiſſent de biens très-conſidérables dans leur tribu, ils étoient, pour ainſi dire, diſpenſés d'en faire le moindre uſage pour leur entretien perſonnel. Outre la portion conſidérable de viandes ſacrées qu'ils avoient droit de prélever dans les ſacrifices, chaque égyptien étoit tenu de leur donner certaine quantité de chair de bœuf, d'oie & d'autres alimens dont la loi permettoit de manger. Lorſque le Pharaon pſammitique leur eut permis de boire du vin, dont leur diſcipline les avoit obligés de ſe priver juſqu'alors, ils obtinrent encore de la nation, un certain nombre de meſures de cette liqueur, pour fournir à la dépenſe de leur table.

Ces hommes, ainſi privilégiés, & vivant des ſueurs du peuple, dans le ſein de l'indolence, ne trouverent pas encore aſſez d'agrémens dans la place qu'ils tenoient de la libéralité de leur nation : toute leur adreſſe fut miſe en œuvre pour augmenter leur abondance & leur félicité. Pour parvenir à un point ſi important, ils inventerent des dogmes, ils imaginerent des myſteres, qu'ils ajouterent à ceux qu'ils avoient apportés d'éthiopie ; mais, pour ſe ménager autant de conſidération parmi les étrangers, qu'ils en recevoient de la part de leurs compatriotes, ils ſe donnerent bien de garde de les communiquer à qui que ce fût, ſans précaution. Bien convaincus que les préjugés religieux n'ont de mérite auprès de la multitude, qu'autant que la ſource en eſt cachée, ils avoient eu la ſage prévoyance de faire porter une loi, que cite Diodore de Sicile, par laquelle il étoit défendu aux initiés, ſous les peines les plus rigoureuſes, de publier au dehors les prétendus ſecrets qu'on leur avoit confiés en les aggrégeant au ſacerdoce. « Les égyptiens, dit fort bien Clément d'Alexandrie qui vivoit » parmi eux, ne révelent pas leurs myſteres indiſtinctement à toutes » ſortes de perſonnes ; ils n'expoſent point aux profanes leurs vérités » cachées ; ils ne les confient qu'à ceux qui doivent ſuccéder à l'ad» miniſtration de l'état, & à quelques-uns de leurs prêtres les plus » recommandables par leur éducation, leur ſavoir & leurs bonnes » qualités ». Delà cet empreſſement de tous les philoſophes étrangers, d'aller ſe faire inſtruire chez eux ; delà ce violent deſir qu'ils témoignerent de ſe faire initier à leurs myſteres ; & l'idée qu'en avoientles nations étoit telle, que Pythagore, Hérodote, Platon & un

million d'autres hommes illuſtres, crurent ajouter un nouveau luſtre à la ſageſſe dont ils faiſoient profeſſion, en allant ſolliciter à Memphis un brevet d'initiation.

On ſait qu'ils enſeignerent l'immortalité de l'ame : vérité qu'ils obſcurcirent par une multitude de ridicules & d'impoſtures, qui auroient été ſeuls propres à décréditer leur prétendue ſageſſe, s'ils euſſent eu affaire à un peuple plus éclairé & moins ſuperſtitieux que ne l'étoit le peuple égyptien. Cette ame, dont ils ſe vantoient aſſez mal-à-propos d'avoir découvert les premiers l'*indeſtructibilité*, devoit retourner au bout de pluſieurs milliers d'années dans le corps qu'elle avoit déjà habité, pour l'animer de nouveau. Mais pour parvenir à cette agréable réſurrection, il falloit que les corps qui étoient deſtinés à ces ames, fuſſent préſervés de la corruption. Cet eſpace de tems qui s'écouloit entre la mort & la nouvelle vie, étoit employé par l'ame à ſubir une pénitence proportionnée aux crimes qu'elle avoit commis pendant ſa vie, dans un lieu deſtiné à cet uſage, & que l'on peut comparer à celui où les catholiques romains font encore purifier les leurs. Pour abréger ce tems d'amertume, ou pour amortir la force de la douleur qu'éprouvoient ces ames ainſi expatriées, les prêtres égyptiens avoient imaginé les ſacrifices, les expiations & les autres cérémonies funebres, dont on voit l'image chez nous dans les prieres que nous faiſons pour les morts. On ne manquoit pas de recommander fort ſoigneuſement ces ſacrifices aux parents & aux amis de ceux qui paſſoient dans l'autre monde ; on n'oublioit pas de leur tracer dans les diſcours & dans les livres de piété, les images effrayantes des tourmens qu'éprouvoient ces ames après cette vie, & dont elles ne pouvoient être ſoulagées que par les prieres du clergé. Ces pieuſes inventions étoient, comme on le croira ſans peine, une ſource intariſſable de richeſſes pour les prêtres d'Egypte. Delà l'origine de cette foule de fondations, de cette multitude de legs pieux dont on ſait que ce royaume étoit rempli, & qui étoient la proie du clergé.

Outre cette ample récolte de biens de toute eſpece, ces miniſtres pouvoient encore augmenter leur opulence par la poſſeſſion où ils s'étoient mis d'offrir des ſacrifices pour chacun des égyptiens qui formoient quelques entrepriſes, ou pour remercier la divinité des grâces que l'on croyoit en avoir reçues. Il n'en étoit pas ici comme en Perſe, où l'on étoit dans l'uſage de ne prier ſpécialement pour aucun particulier, mais pour toute la république. Lorſqu'un égyptien avoit

fait quelque naufrage, ou qu'il avoit couru quelque danger éminent, soit à l'égard de sa vie, soit dans sa fortune, il s'adressoit au collége des prêtres, qu'il payoit fort largement pour offrir quelques victimes à son intention. Il faisoit plus, il consacroit & déposoit le tableau qui représentoit la situation fâcheuse où il s'étoit trouvé, dans le temple de la divinité à laquelle il se croyoit redevable de la conservation de sa personne ou de ses biens. Delà, pour le dire en passant avec l'auteur des Lettres Juives, l'origine des *ex voto* qu'on a vus chez les grecs, chez les romains & chez plusieurs autres nations; usage qui subsiste encore chez les chrétiens soumis à la communion romaine.

Si l'on en croit M. Pockoke, les prêtres d'Egypte s'étoient encore ménagé un moyen important d'accumuler des richesses; c'est le privilége exclusif en la possession duquel il prétend qu'ils étoient d'embaumer les morts: mais il est certain que jamais cette fonction ne leur appartint. On sait que les anciens, dont la plupart des rites religieux avoient été tirés d'Egypte, étoient dans l'opinion que l'attouchement, & même la seule approche d'un mort, souilloit les prêtres, & les rendoit inhabiles à l'exercice de leur ministere. L'horreur des mages pour les cadavres alloit si loin, que, s'il leur arrivoit de toucher, seulement par méprise, aux os d'une bête morte, ils étoient obligés de jeter leurs habits, de se nettoyer le corps, & de faire une pénitence de neuf jours, pendant lesquels leurs femmes & leurs enfans n'osoient approcher d'eux. Tel est encore l'usage des parsis de l'inde, leurs descendans. L'horreur des prêtres juifs pour les morts, n'étoit pas moindre que celui des mages: ils ne pouvoient pas même s'approcher du lieu où il y avoit un cercueil; & Fenestella rapporte qu'il étoit si étroitement défendu aux ministres des autres nations, de regarder un cadavre, qu'ils étoient suspens de leurs fonctions s'il leur arrivoit de manquer à ce précepte, jusqu'à ce qu'ils se fussent légalement purifiés. J'ai observé ailleurs que cette discipline ecclésiastique étoit aussi reçue des romains: c'est pourquoi l'on voit dans Tacite que Tibere trouva fort mauvais que Germanicus, revêtu de la dignité d'augure, eût mis les mains à cette espece de mausolée de gazon, que son armée avoit élevé à Varus & à ses trois légions, mis en pieces par les germains. D'ailleurs nous lisons, dans Diodore de Sicile, que ceux qui étoient chargés d'embaumer les corps en Egypte, faisoient un ordre distingué de celui des prêtres; car cet historien, après avoir

remarqué que leur miniftere n'avoit rien de choquant aux yeux des égyptiens, comme celui de ceux qui faifoient la premiere ouverture du cadavre lorfqu'on vouloit l'embaumer, affure qu'ils étoient même fi eftimés de leurs compatriotes, qu'ils avoient le privilége d'entrer dans les temples, *comme les prêtres*, avec lefquels ils vivoient familiérement : n'eft-ce pas là caractérifer deux ordres véritablement diftincts? Perfonne ne pouvoit raifonner plus pertinemment fur ce point que cet écrivain ficilien, qui avoit eu fouvent occafion d'entretenir ces prêtres, dans le voyage qu'il avoit fait en égypte, fous le régne de l'un des Ptolomées.

Si les prêtres d'égypte n'eurent pas le droit d'embaumer les corps, il eft inconteftable qu'ils s'arrogerent celui de garder les tombeaux.

J'ai déjà obfervé qu'ils ne ceffoient de prêcher au peuple la néceffité de préferver les cadavres de la corruption, & c'eft ce qui l'engagea à établir des gardiens perpétuels qui veilloient à leur confervation, & faifoient faire les réparations néceffaires aux tombeaux qui les renfermoient. On y attacha des revenus confidérables & fixes qui étoient le partage des prêtres ; on y fit conftruire des chapelles où l'on faifoit des legs immenfes, qui étoient le prix dont les peuples payoient les prieres qu'on y faifoit pour le foulagement de l'ame des défunts ; & c'eft vraifemblablement delà, comme l'a remarqué M. Pockoke, que prirent naiffance tant de monumens célebres, tant de maufolées fuperbes, tant de temples, de figures coloffales, de colonnes, d'obélifques & plufieurs autres ouvrages dont nos voyageurs, de concert avec les anciens écrivains, nous font de fi pompeufes defcriptions.

Il n'eft pas vrai, comme l'a prétendu M. Prideaux, d'après un paffage de Macrobe (*a*), affez mal interprêté, qu'il fût défendu aux prêtres égyptiens d'offrir à la divinité des facrifices fanglans. On voit, dans Hérodote & les plus anciens auteurs, que cette aimable fimplicité des premiers fiecles du monde, ne fubfiftoit déjà plus chez eux fous le regne des Pharaons, qui avoient précédé l'invafion des Cambyfes, fi ce n'eft en certaines occafions, où l'ufage avoit confacré quelques facrifices folemnels où il n'étoit pas permis de répandre du fang. On fait

---

(*a*) *Nunquam fas fuit ægyptiis, pecudibus aut fanguine, fed pracibus & thure folo placari deos. Macrob. Saturn. lib.* VII. Il eft vifible qu'il n'eft ici queftion que des égyptiens de la plus haute antiquité ; autrement Macrobe auroit pris foin fans doute de nous inftruire fur quoi il fondoit cette affertion qui dément tout ce qu'ont dit à ce fujet les écrivains qui l'ont précédé.

même quels étoient les animaux que l'on ſacrifioit alors à chacune des intelligences ſubalternes qu'ils adoroient après l'Eternel. On trouve, par exemple, dans *Alexandre Sardes* (*a*), que le coq, le cygne & le taureau étoient immolés au ſoleil, comme le ſang de la colombe ne s'y répandoit que pour Vénus.

Porphyre, qui paroît avoir été extraordinairement prévenu en faveur de ces prêtres, nous a donné l'extrait de leur régime, que je placerai ici ſans prétendre en garantir la certitude. Ces miniſtres, dit-il, mépriſant toute autre occupation que celle de leur état, ſe livroient continuellement à l'étude des choſes ſaintes & au ſervice de la divinité. Ils ſe rendoient d'autant plus reſpectables aux yeux des peuples, qu'ils entretenoient rarement quelque commerce avec ceux qui n'appartenoient pas à leur ordre. Leur gravité, leur modeſtie, leur ſimplicité, leur frugalité & pluſieurs autres vertus concouroient encore à leur aſſurer la vénération publique. Leur table étoit toujours ſervie fort ſimplement : il y en avoit même parmi eux qui, perſuadés que le vin attaque les nerfs, ne laiſſe pas aſſez de liberté au cerveau pour ſe livrer à la contemplation, & provoque au plaiſir des ſens, ſe privoient totalement de cette liqueur. Pour éviter toutes ſortes de rafinement de luxe & de délicateſſe dans les alimens, ils s'étoient interdit l'uſage de tous ceux qui venoient de chez l'étranger. Quelque tems avant la célébration de certaines fêtes les plus ſolemnelles de l'année, ils obſervoient un tems de mortification pendant lequel ils ſe livroient à la pénitence la plus rigoureuſe. Pendant cette eſpece de carême, qui duroit quelquefois quarante-deux jours, plus ou moins ſelon la ſolemnité à laquelle on ſe préparoit, ils gardoient une parfaite continence, demeuroient renfermés dans leurs cellules, ſans pouvoir même converſer avec leurs confreres, & s'abſtenoient ſcrupuleuſement de tout ce qui avoit eu vie, d'huile même & de légumes. En tout tems ces prêtres ſe lavoient le corps trois fois le jour, dans l'eau froide ; le matin en ſe levant ; au milieu du jour avant de prendre le repas, & le ſoir lorſqu'ils alloient ſe coucher. Si, par haſard, ils venoient à éprouver quelques pollutions nocturnes, il leur étoit ordonné de ſortir du lit auſſitôt qu'ils s'en appercevroient, & d'expier cette faute prétendue par une prompte & copieuſe ablution. Il eſt bon de remarquer que ces purifications légales n'étoient pas particulieres aux égyptiens : elles étoient auſſi fort

(*a*) *De morib. & ritibus gent.* 3, 15.

ſcrupuleuſement

ſcrupuleuſement obſervées chez les juifs, les babyloniens, les perſes & chez tous les peuples de l'orient, qui avoient ſenti de très-bonne heure de quelle importance il étoit pour ceux qui habitent un climat chaud, de rendre à leurs muſcles amollis & détendus par la chaleur, la vigueur & l'embonpoint qui leur eſt néceſſaire, par un fréquent uſage du bain & des frictions. Il eſt à croire que ces pratiques étoient en uſage chez les arabes, lorſque Mahomet vint leur annoncer la réforme; au moins voit-on que ces peuples reçurent ſans répugnance le grand nombre d'expiations de cette eſpece que le prophete a preſcrites dans ſon alcoran. Enfin, pour terminer l'hiſtoire du coſtume ſacerdotal d'Egypte, Porphyre ajoute que les prêtres, croyant que c'étoit une impiété de voyager hors de leur pays, ne ſortoient jamais de chez eux, que lorſque les beſoins de l'état, ou l'ordre du prince qui les chargeoit de quelque négociation importante dans les cours étrangeres, exigeoient qu'ils dérogeaſſent à cette loi (*a*).

Telle eſt l'eſquiſſe que donne Porphyre de la maniere de vivre de ces prêtres, dans ſon Livre de l'*Abſtinence de la chair* : mais je ſuis d'autant plus porté à douter de la ſincérité de ce portrait, que la diſſimulation de ces miniſtres ne permettoit guere de ſaiſir parfaitement leurs mœurs, leur caractere & leurs uſages : car pour peu que l'on ſoit verſé dans l'hiſtoire ancienne, on conviendra que les prêtres d'Egypte, les plus adroits impoſteurs qui furent jamais, s'occupoient uniquement à acquérir, par leur hypocriſie & leur ſoupleſſe, de la conſidération parmi leurs concitoyens, & à étendre au loin leur réputation, par le bruit qu'ils ſemoient de leur ſageſſe, de leur ſavoir, de leurs macérations & de tout ce qui pouvoit faire illuſion à la multitude, & flatter l'imagination des gens portés au merveilleux. J'ai déjà dit que leurs myſteres étoient ſi renommés dans une grande partie de l'univers, que les plus ſages parmi les peuples, ne faiſoient aucune difficulté d'entreprendre les voyages les plus longs & les plus pénibles, pour aller

(*a*) Les laïques ne paroiſſent pas avoir été plus diſpoſés à voyager que les prêtres, à moins que ce ne fût ſur les canaux du nil, & ſur des bateaux compoſés de terre cuite; preuve nouvelle que ce peuple devoit être borné dans ſes connoiſſances. Il y avoit une loi parmi eux qui leur défendoit de ſe faire couper la barbe ou les cheveux, pendant tout le tems de leur abſence de l'Egypte, en mémoire, dit Diodore de Sicile, d'un voyage que fit Oſiris en Ethiopie, pendant lequel il obſerva ce même régime : auſſi ce peuple, qu'on nous repréſente comme ſi ſavant, étoit ſi peu verſé dans la géographie, qu'il ne ſavoit débiter que des fables, lorſqu'on lui demandoit quelques éclairciſſemens ſur les ſources du nil, qui faiſoit germer chez lui toutes ſortes de richeſſes. Voyez ſur les connoiſſances & les arts des égyptiens, les *Chef-d'Œuvres de l'Antiquité ſur les Beaux-Arts*, tom. I.

Figure. s'instruire chez eux, quoiqu'au fond la plus grande partie de leurs lumieres ne consistât qu'en un tissu de fables souvent mal digérées. Si nous en croyons les historiens qui ont parlé de l'Egypte, les prêtres de cette contrée, ayant toute la nature soumise à leurs ordres, y opéroient tous les jours de nouveaux prodiges qui étonnoient les personnes les plus instruites. On sait l'histoire du fameux *Memnonium* de Thebes, qui a
1. tant fait de bruit chez la crédule antiquité (*fig.* 1). Ce monument n'étoit autre chose qu'une statue colossale, représentant un homme assis: les écrivains sont partagés sur la personne que cette masse représentoit. Les uns croient qu'elle fut élevée à la mémoire du fameux Memnon, roi d'Ethiopie, qu'Homere fait trouver au siege de Troye, & qu'il dit fils de Titon & de l'Aurore; d'autres à un roi du pays appellé *Phamedophis*; d'autres enfin au grand Sésostris, c'est-à-dire, à parler franchement, qu'on ne savoit à qui de ces héros, probablement imaginaires, comme tant d'autres dont parloient les chroniques égyptiennes, on devoit attribuer l'honneur de cette statue. Si l'on en croit la tradition, chaque jour, au lever du soleil, elle rendoit, du côté de sa base, un son à peu-près semblable à celui que rend une corde de violon, ou de quelqu'autre instrument à cordes, lorsqu'elle se rompt. Strabon assure avoir été témoin de cette merveille, & il rapporte pour témoins d'un si rare prodige, plusieurs personnes qu'il dit avoir entendu le même son. Lorsque Cambyses se rendit maître de l'Egypte, il fit, dit-on, mettre en piéces ce singulier monument: cette profanation n'empêcha pourtant pas la continuation du miracle; car Pausanias nous apprend que la partie qui étoit demeurée sur sa base, rendoit encore un son pareil à celui que rend la corde d'une harpe qui se casse pour être trop tendue. Philostrate & Pline, qui, comme Strabon & Pausanias, parlent des temps postérieurs à l'expédition de Cambyses, assurent aussi l'existence du même prodige. Il faut avouer, si ce fait est vrai, que les prêtres d'Egypte avoient affaire à des gens bien crédules pour en imposer ainsi par des manéges si grossiers & des fourberies si palpables. Comment le judicieux Strabon & les autres grecs qui alloient étudier la philosophie égyptienne, eurent-ils assez de foiblesse & de pusillanimité, pour se laisser prendre à des piéges si mal-habilement tendus? Comment ne penserent-ils point à approfondir les ressorts cachés qui favorisoient l'imposture? Rien ne pouvoit être plus facile. Il n'y avoit que la superstition la plus crédule & la plus soumise, qui s'opposât à ce qu'on approfondît le mystere: mais des philosophes tels



MEMNONIUM DE THEBES.

que ceux qui parlent de ce coloſſe, après l'avoir vu, étoient-ils aſſez ſuperſtitieux pour ne pas ſe permettre un moment d'examen qui auroit diſſipé l'illuſion? Je pardonne à la multitude grecque d'avoir cru que le mouvement des feuilles du chêne ſacré de la forêt de Dodone, rendoit des oracles; je lui paſſe la foibleſſe de s'être imaginée que ſon ſort fût attaché au caprice des vents. La tourbe imbécille & fanatique qui perſécuta Anaxagore & fit mourir Socrate, parce que ces deux grands hommes ſe permettoient quelquefois des plaiſanteries ſur les dieux du vieil Homere, étoit bien capable d'autres abſurdités auſſi choquantes; mais je ne puis comprendre que des philoſophes éclairés, des ſages ſans ceſſe occupés à la recherche de la vérité, ſe ſoient aſſez oubliés pour croire que le ſoleil, docile aux ordres de ces prêtres, venoit tous les matins faire parler un coloſſe (*a*). Ceci me feroit croire que ce monument n'a jamais exiſté, & que tous les Ecrivains qui en parlent ſe ſont copiés les uns les autres, afin de ne pas céder à leurs prédéceſſeurs, le droit flatteur d'annoncer du merveilleux. Il ſemble plus naturel de regarder ceux qui diſent l'avoir vu, comme des menteurs, que comme des imbécilles. La poſſeſſion où ſont les voyageurs, depuis bien des ſiecles, de trop parler, ſemble diminuer un peu la faute de ceux-ci. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'eſt que les écrivains ne ſont pas même d'accord ſur la matiere dont ce coloſſe étoit compoſé. Philoſtrate dit qu'il étoit de pierre noire; Pline aſſure qu'il étoit de baſalte, qui avoit la couleur & la dureté du fer; & Tetzés dit qu'il étoit d'une pierre rouge & tachetée. Ces contradictions ne nous mettent elles pas en droit de croire qu'il n'exiſta jamais, ou du moins qu'il n'eut jamais les effets qu'on lui attribue? Combien de jolies choſes nos voyageurs modernes n'ont-ils pas publiées des pays qu'ils ont parcourus, quoiqu'elles n'euſſent aucune réalité, aucune vraiſemblance? Que ne nous ont-ils pas dit, par exemple, du prêtre Jean (*b*), ce fameux pontife-roi ſi révéré, ſelon eux, dans une grande partie de l'Afrique? Ne nous aſſurent-ils pas l'avoir vu,

(*a*) Il auroit pourtant pu ſe faire que quelqu'ouvrier habile eût tellement diſpoſé les parties de ce coloſſe qu'il eût pu rendre un ſon au lever du ſoleil. Cette ſupercherie n'auroit rien eu de plus étonnant que celle qu'employa Dédale, au rapport de Philippe le comique, cité par Ariſtote, dans la conſtruction de cette Vénus de bois qui ſe remuoit par le moyen de l'argent vif que l'artiſte avoit verſé dedans.

(*b*) Ce fut Otton de Friſingue, l'un des plus illuſtres impoſteurs de ſon tems, qui parla le premier de ce prêtre-roi, dans un écrit publié vers le milieu du XII[e] ſiecle, & qui commença à en débiter les fables qu'on a ſi amplifiées depuis.

avoir été à sa cour, avoir conversé avec lui? Cependant on sait aujourd'hui que ce prince ne fut autre chose qu'un être de raison, qu'une pure chimere. Pourquoi serions-nous donc plus portés à croire les anciens, que nous savons d'ailleurs avoir débité tant de fables ridicules & insipides? Je ne prétends pas contester l'adresse des prêtres égyptiens à imaginer des impostures. Je l'ai déja dit, ils furent les plus grands fourbes, les plus adroits charlatans qui furent jamais. Quand, par l'ordre de Théodose, on démolit le temple de Sérapis, que les Egyptiens avoient à Canope, on trouva les traces de toutes les manœuvres qu'employoient ces ministres pour tromper ceux qui avoient assez de crédulité pour se confier en eux; des chemins tortueux & souterrains, des machines de toute espece que l'on découvrit sous ses ruines, des statues creuses où se plaçoient ces fourbes, mirent au jour toute l'imposture dont ils faisoient usage pour servir leur ambition & leur cupidité. On y vit entre autres choses, dit Rufin, une petite fenêtre, à l'orient du temple, par où entroit à certaines heures du jour, un rayon de soleil qui alloit donner sur la bouche de Sérapis. Dans le même temps on apportoit un simulacre du soleil qui étoit de fer, & qui étant attiré par de l'aimant caché dans la voûte s'élevoit vers Sérapis: alors on disoit que le soleil saluoit ce dieu; mais quand son simulacre de fer retomboit, & que le rayon se retiroit de dessus la bouche de Sérapis, le soleil étoit censé lui avoir assez fait sa cour, & il alloit à ses affaires. Si ce que dit ici Rufin est vrai, & s'il n'a pas confondu le monument de Canope avec le Memnonium de Thebes, on ne pourra s'empêcher d'en conclure que ces imposteurs avoient mis tout en usage pour tromper leurs semblables, & que la superstition égyptienne, avide de tout ce que l'esprit humain étoit capable d'imaginer de merveilleux, ne pouvoit pas être plus attentivement servie.

Quoiqu'on publie, depuis deux à trois mille ans, que les égyptiens ont été les peuples du monde les plus instruits dans tous les arts & dans toutes les sciences, je me crois néanmoins fondé à assurer, d'après le témoignage de ceux même qui ont élevé si haut leur savoir & leur pénétration, qu'ils furent très-bornés dans leurs connoissances: car, sans parler de toutes les supercheries grossieres que leur clergé mettoit en œuvre avec tant de succès pour les séduire, & qui décelent incontestablement une nation crédule & peu intelligente, on m'avouera qu'un peuple à qui les loix du pays défendoient

toute espece de commerce avec l'étranger (*a*), & qui avoit d'ailleurs assez de vanité pour se croire incomparablement plus savant que tous ceux qui couvroient alors la surface du globe, n'étoit pas propre à faire bien des progrès dans la carriere des connoissances humaines. C'est la preuve la plus frappante, le raisonnement le plus plausible, que j'emploierai toujours contre les admirateurs des chinois qui détaillent avec une sorte d'enthousiasme le grand nombre de découvertes qu'ils prétendent que ce peuple asiatique a faites dans les sciences & les beaux-arts; car quoique je sois fort éloigné de croire, avec M. de Guignes, qui viole ainsi toutes les vraisemblances, que les chinois soient une colonie d'Egypte, je trouve néanmoins tant de rapport entre le caractere & la morgue de ces peuples; j'apperçois une si étonnante identité entre leur gouvernement, leurs loix, leurs usages, leur culte même, que l'on peut très-sensément appliquer à l'un ce que les monument nous permettent de dire de l'autre. Ce n'est que par une communication réciproque & suivie avec ses voisins, qu'une nation peut atteindre à ce degré de civilisation, de connoissance & d'aménité, qui la rend si respectable; ce n'est qu'en frottant son cerveau contre celui des autres, pour parler comme Montagne, qu'un homme peut acquérir les lumieres dont il a besoin pour inventer ou perfectionner les arts. Un peuple isolé, sédentaire, & qui n'admet que des citoyens casaniers, peut être comparé aux eaux stagnantes d'un marais. La succession des siecles, aulieu de les éclaircir & de les purifier, comme il eût arrivé si elles avoient eu la liberté de couler paisiblement dans la campagne, & de filtrer dans le sable, ne fait que grossir la masse de la bourbe qui les gêne, & empoisonner leur limon. Ainsi toute nation sequestrée du reste du monde, soit par la situation du lieu qu'elle habite, soit par la dureté des loix qui la gouvernent, bien loin de faire quelques progrès dans la carriere de l'esprit, émoussera au contraire peu-à-peu ses facultés, & verra insensiblement se dissiper toutes les lumieres qu'elle pouvoit avoir au moment de son établissement.

(*a*) Cette loi subsista jusqu'au psammitique, l'un des Pharaons qui précéderent le regne des rois de Perse. Ce prince, pour récompenser les ioniens & les cariens des secours importans qu'ils lui avoient fournis pour écraser la puissance des onze compétiteurs qui lui disputoient la couronne, leur permit de commercer en Egypte, & d'y batir Naucrate, qui devint bientôt un entrepôt très-intéressant de toutes sortes de marchandises. Avant lui, tous les étrangers qui avoient le malheur d'être jettés sur les côtes d'Egypte, étoient inhumainement sacrifiés sur les autels. Delà l'origine de l'histoire de Busiris & de ses cruautés.

Quoi qu'il en soit de cette réflexion, dont on sentira la justesse; si l'on jette les yeux sur l'abrutissement des colonies européennes établies dans un grand nombre d'endroits isolés de l'Afrique, l'antiquité a beaucoup parlé d'un certain Thoth ou Mercure qui étoit, dit-on, fort instruit, & qui a fait un grand nombre d'ouvrages qui éclairerent les égyptiens. Platon assure, dans son Phédon, qu'il est le premier inventeur des nombres & des comptes, de l'astronomie, de la géométrie, des jeux de dés & des lettres. Diodore de Sicile, aussi-bien informé à ce sujet que le disciple de Socrate, ajoute qu'il régla le culte de la divinité; qu'il observa le premier la marche des corps célestes, l'harmonie & la nature de la voix; qu'il inventa la lutte; qu'il enseigna à donner au corps un air noble & décent, & qu'il trouva la lyre à trois cordes. En un mot, ce Thoth avoit fait autant de prodiges dans les sciences, au rapport des égyptiens, qu'ils en attribuoient à leur Sésostris dans les expéditions militaires. Manethon, qui vivoit sous le regne de Ptolémée-Philadelphe, assure avoir écrit son histoire sur des mémoires tirés des colonnes posées en la terre seriadique, écrits en dialectes sacrés & en lettres hiéroglyphiques par Thoth, & expliqués par un autre écrivain du même nom, dans les livres qu'il avoit mis dans les temples des égyptiens. Mais si l'on réfléchit bien sérieusement sur ce que Diodore de Sicile & Horus-Apollo nous disent des hiéroglyphes égyptiens, il paroîtra bien difficile de comprendre comment il a été possible d'écrire le plus petit ouvrage sur des colonnes avec ces sortes de caracteres. Dailleurs, les écrivains qui nous parlent de ce Mercure, ne nous disent ni qui il étoit, ni le temps où il vivoit. Etoit-ce un roi, un prêtre, un ministre d'état, un simple particulier? C'est ce qu'on ignore, & dont l'histoire ne parle pas. Sanchoniaton, qui vivoit, selon Porphyre, au tems de la reine Sémiramis, lui donne la qualité de sécretaire de Saturne ou Chronos, roi de Phénicie. Diodore, l'un des plus fameux romanciers du siecle de César, le fait naître d'Isis & d'Osiris, & cite, pour prouver cette généalogie, des colonnes qui se trouvoient, à ce qu'il dit, dans Nysa, ville de l'Arabie, sur le sépulchre d'Isis & d'Osiris, & sur l'une desquelles on lisoit cette inscription: *Je suis Isis, reine d'Egypte, instruite par Mercure, & femme d'Osiris.* Sanchoniaton le place entre les dieux Gabiriens, dont Jupiter étoit le pere; c'est-à-dire, dans des tems & parmi des héros purement fabuleux. Un mémoire, rapporté dans la chronique d'Eusebe, le met avant Vulcain: reste à savoir

quel eſt le ſiecle où vivoit ce dieu des forgerons. Enfin la commune opinion eſt qu'il eſt cet Athotis qui ſe trouve dans la dynaſtie des thébains & des memphites, après Menès, premier roi d'Egypte. Tout cela ne doit-il pas nous porter à croire que ce perſonnage ne fut rien de plus que tant d'autres êtres chimériques & imaginaires dont l'hiſtoire égyptienne faiſoit une mention ſi fréquente & ſi honorable ? Il eſt d'ailleurs inutile, à mon avis, de chercher à pénétrer les ténébres obſcurs de l'antiquité, pour y trouver ceux qui enſeignerent les égyptiens, qui, encore une fois, n'étoient rien moins que des gens inſtruits. Nous ſommes convaincus, quoi qu'en aient dit MM. Boſſuet & Rollin, dont nous reſpectons d'ailleurs les lumieres, par tous les monuments irréprochables qui nous reſtent des talents de ce peuple africain, que toutes ſes connoiſſances, concentrées dans la claſſe ſacerdotale, ſe bornoient à quelques principes primitifs de théologie, de morale & de légiſlation, mieux développés que par-tout ailleurs. Si nous en croyons le récit pompeux que fait Hérodote des temples & du fameux labyrinthe d'Egypte, les égyptiens avoient porté l'architecture au plus haut point de perfection : mais il eſt viſible que ce qu'en dit cet hiſtorien eſt exagéré. Hérodote, qui avoit précédé de pluſieurs années les beaux jours de Périclès & d'Alcibiade, vivoit dans un temps où la grece, encore au berceau, n'avoit pas penſé à étaler ce luxe éclatant qui donna la plus haute réputation à ſon eſprit parmi les nations, en corrompant ſes mœurs. Les temples & les maiſons des princes, un peu plus magnifiquement conſtruites en égypte qu'ils ne l'étoient dans ſon pays, lui firent prendre pour de ſuperbes palais ce qui n'étoit que des chaumieres un peu ornées. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que cette nation, ſi ſavante dans l'architecture, ne connut pas même l'art de conſtruire des voûtes, quoique la néceſſité où elle étoit de bâtir quelquefois de petits ponts ſur les différents rameaux du nil, lui en euſſent dû fournir l'idée. Il y a plus, quoique le granit ſoit très-commun en égypte, & ſur-tout auprès des cataractes, où l'on en voit des carrieres fort nombreuſes, les anciens égyptiens ne l'employerent jamais dans la conſtruction de leurs colonnes. Soit qu'ils ignoraſſent l'art de tailler le marbre, ſoit qu'ils n'euſſent pas aſſez fait de progrès dans la mécanique, pour conduire les blocs ſur les chantiers, ils ne firent jamais uſage que des pierres de taille que l'on trouve abondamment dans les montagnes de ce pays. Il eſt évident que M. Boſſuet choquoit de front les monuments les plus

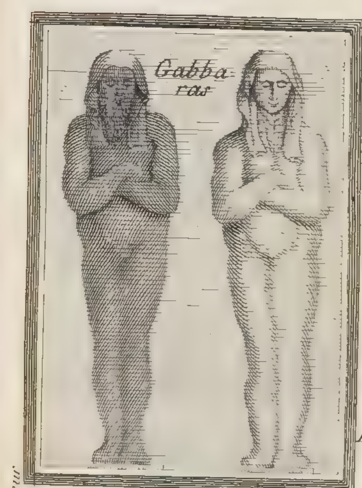
Figures. respectables de notre histoire, lorsqu'il disoit, après avoir fait l'éloge de l'architecture des égyptiens, que leurs longues galeries étalaient des sculptures que la grece prenoit pour modele. Je ne saurois croire que la sculpture ait jamais fait plus de progrès parmi eux que l'architecture : ce sont deux arts qui marchent toujours de front, & qui se tiennent comme par la main, sans jamais se perdre de vue. D'ailleurs il est certain que tous leurs ouvrages en ce genre étoient monstrueux, colossaux, & par conséquent hors du cercle de la belle nature. Sésostris, voulant laisser à la postérité des marques de sa grandeur & de sa puissance, fit placer devant le temple de Vulcain, sa statue & celle de sa femme, dont chacune avoit trente coudées de hauteur, & celles de ses quatre enfans qui furent placées à ses côtés, furent bornées à la hauteur de vingt coudées. Amasis fit faire dans le même temple de Vulcain plusieurs statues qui ne furent pas moins gigantesques que celles de Sésostris : tous les princes suivirent cet usage, que la colonie avoit vraisemblablement apporté d'Ethiopie. Les pyramides fameuses que nous admirons encore tant aujourd'hui, sont-elles autre chose que des masses informes & sans délicatesse, des amas monstrueux de pierres entassées, que les moindres goujats de nos provinces pourroient faire tout aussi bien que les architectes d'Egypte, pourvu qu'ils fussent en assez grand nombre pour remuer les masses qu'il faudroit accumuler; ce qui m'en plaît le plus, c'est
1. leur position (*fig.* 1). Leurs faces tournées vers les pôles du monde, annoncent un peuple instruit dans la construction de la sphere céleste : car on ne peut pas dire que cela ait été fait au hasard, puisqu'on a constamment suivi cette direction dans toutes celles qui nous restent. Mais, s'il est vrai, comme on le dit, que ce fut Thalès qui apprit à ces peuples le systême du monde, & que ce philosophe les trouva si bornés sur la géométrie, qu'il leur enseigna à mesurer ces fameuses pyramides par le moyen de leur ombre, & à déterminer les hauteurs & les distances inaccessibles par les rapports des côtés des triangles ; alors mon admiration cesse pour faire place au mépris que méritent les talents d'un tel peuple, & les grecs auront tout l'honneur qui est dû à de si précieuses découvertes.

L'un des arts que les prêtres égyptiens paroissent avoir cultivé avoir plus de succès, a été la médecine : le grand nombre de marais dont le pays est couvert, exhale dans l'air des vapeurs contagieuses qui rendent ceux qui l'habitent sujets à une foule de maladies dangereuses.

Outre

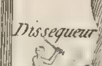
2.





Momies le Derierre

Pagode



Embaumeur

Corps Embeaumé

Pyramides d'Egypte.

Outre les dietes fréquentes que la lithurgie preſcrivoit, & la multitude d'animaux que le clergé avoit déclarés immondes par motif de ſanté, il y avoit auſſi beaucoup de plantes ſalutaires, dont ceux des prêtres livrés à la botanique, s'appliquoient journellement à étudier les propriétés. Cette étude étoit d'autant plus facile & plus avantageuſe, qu'ils obſervoient ainſi la nature dans un pays où la ſérénité de l'air & l'ardeur brûlante du ſoleil, la rendent très-forte & très-féconde. Auſſi ne manquerent-ils pas, ſelon leur louable coutume, de s'arroger les premieres découvertes faites en médecine, quoique les Arabes & les Babyloniens, peut-être avec auſſi peu de fondement, leur diſputaſſent très-vivement cette invention : on peut juger de la néceſſité où ils ſe croyoient être de perfectionner cet art utile, par les attentions qu'ils donnoient à ceux qui s'y appliquoient. On ne permettoit point à un médecin de traiter indiſtinctement toutes ſortes de maladies, parce qu'on étoit perſuadé que chacune d'elles étoit aſſez intéreſſante pour mériter toute l'application d'un homme. Il y avoit des oculiſtes ou des médecins pour les maux d'yeux, d'autres pour les douleurs de tête, d'autres pour la diarrhée, d'autres pour les dents, & ainſi des autres maladies qui étoient diſtribuées entre tous ceux qui faiſoient profeſſion de médecine. A ces précautions qui avoient, à mon avis, leur avantage & leur inconvénient, les égyptiens ajoutoient encore un régime univerſel dans tout le royaume, qui conſiſtoit à ſe purger par des vomitifs & des lavemens, chaque mois pendant trois jours de ſuite. Cette méthode de conſerver la ſanté nous paroît ſans doute un peu aſſujettiſſante ; mais pour juger ſainement de ſa ſageſſe, il eſt néceſſaire de penſer que ce peuple ne l'a adoptée qu'après pluſieurs expériences répétées des avantages qu'il en retiroit.

Figures.

Je ne ſaurois me diſpenſer, en parlant de la médecine des égyptiens, de dire un mot de ce ſecret utile qu'ils avoient d'embaumer les corps, & de les rendre incorruptibles (*fig.* 2). Ce ſecret, l'un des plus importans, ſelon moi, qu'ait trouvés le genre humain, étoit ſeul propre à obliger la poſtérité à placer d'une maniere honorable le nom de la nation égyptienne dans le temple de l'immortalité : qu'il devoit être conſolant pour un fils reſpectueux, ou pour une tendre épouſe, de pouvoir conſerver toujours ſous leurs yeux les objets de leur vénération & de leur amour ! Que de recherches n'a pas dû coûter une découverte ſi intéreſſante ! Que d'eſſais n'a-t-on pas dû faire avant de parvenir à former cet aſſemblage de liquides & de plantes, qui 2.

contribuoient à préserver les corps de la voracité des vers ! Depuis tant de ſiécles que nous travaillons à la phyſique, après des milliers d'expériences faites pour rentrer en poſſeſſion d'un ſecret que les différens bouleverſements qu'a éprouvé le globe depuis deux mille ans, nous ont fait perdre, nous n'avons pu trouver juſqu'à préſent rien de ſemblable. Nous ne ſommes pas, je l'avoue, aſſez attachés à ceux qui nous environnent pour faire des efforts afin de pénétrer les moyens que nous pourroit fournir la nature, de conſerver leurs corps ; des motifs puiſſans ſemblent néanmoins nous y porter. Notre vanité me paroîtroit incomparablement plus ſatisfaite, ſi, aulieu de ces tombeaux de marbre que nous entaſſons dans des caveaux creuſés ſous nos temples, nous pouvions montrer aux étrangers les corps frais de ceux de nos ancêtres qui ont donné de l'éclat à notre maiſon ; un Dugueſclin, un duc de Guiſe, un Anne de Montmorency, un prince de Condé, un Turenne, ſeroient, j'oſe le dire ſans craindre que l'on m'accuſe de ſacrilége, plus viſités aujourd'hui, ſi l'art avoit ſu conſerver leurs traits, que ne l'étoient autrefois les reliques de nos ſaints : mais comment parviendrons-nous à une ſi importante découverte ? Notre climat peut-être ne nous fournit pas tout ce qui doit entrer dans la compoſition de ce qui ſervoit en égypte à affermir les chairs, & à leur conſerver toute la fraîcheur qu'elles avoient avant la mort de celui qu'on avoit embaumé. Les caveaux où l'on renfermoit les momies, contribuoient peut-être auſſi à conſerver leur fraîcheur ; car on en voit un à Toulouſe où les cadavres demeurent pluſieurs ſiecles ſans recevoir aucune atteinte de corruption : & ce qui m'engage à le croire, c'eſt que les guanches des Canaries, qui n'avoient pas porté bien loin les ſciences ſpéculatives, jouiſſoient du même ſecret, lorſque les anciens Eſpagnols allerent planter chez eux l'étendard du fanatiſme & de la cruauté.

Les voyageurs qui ont viſité leurs caves ſépulchrales, rapportent que les corps y ont ſoufferts ſi peu d'altération, qu'on y remarque encore facilement les nerfs, les tendons, les arteres & les veines ; & que leur peau, ſans avoir éprouvé la moindre corruption ni le plus petit deſſéchement, eſt auſſi ſouple & auſſi douce que celle de nos meilleurs gants (*a*). Un peuple moins avare & plus curieux que ne l'étoient alors les Eſpagnols, ſe ſeroit empreſſé d'étudier, de ſaiſir la maniere

(*a*) Voyez ce que nous avons dit ſur cela, dans le Tome II du *Tableau du Commerce de l'Aſie & de l'Afrique*, page 196.

dont les guanches composoient leurs baumes ; mais cette nation avide, respirant alors le sang & le carnage, s'occupa moins à dévoiler ce mystere, qu'à détruire les malheureux habitans de ces îles ; & nous perdîmes pour cette fois, peut-être même pour toujours, l'occasion d'imiter les momies égyptiennes que nous admirons depuis tant de siecles.

Les soins que se donnerent Solon & quelques autres législateurs étrangers, pour aller étudier le code des égyptiens, font assez sentir de quel mérite devoit être leur législation, dans un temps où presque toute la terre étoit plongée dans la plus sombre barbarie. Je penserois même que cette partie qu'ils étudierent préférablement à toute autre, étoit, comme cela est encore chez les chinois, ce que les sages de la nation, avoient enfanté de mieux : le peu de choses qui nous en reste, dans quelques écrivains de l'antiquité, nous font encore admirer, à quelques taches près, la sagesse & l'équité de ceux qui les digererent : comme il n'est pas douteux que le clergé, la seule classe éclairée en égypte, & dont l'autorité avoit tant d'influence dans le gouvernement, n'ait été l'auteur de toutes ces loix, je ne pense pas m'éloigner beaucoup de mon sujet, en mettant sous les yeux du lecteur, quelques-uns des fragmens que les injures des tems nous en ont conservés. C'est à mon avis le côté le plus avantageux dont on puisse envisager le collége sacerdotal de cette région.

La deuxieme de ces loix rapportées par Diodore de Sicile, portoit que si quelqu'un, en voyageant, voyoit frapper un homme sans lui donner aucun secours, s'il le pouvoit, il étoit condamné à perdre la vie : mais dans le cas où il eût été dans l'impuissance de lui donner du soulagement, il étoit obligé de déclarer les assassins, & de poursuivre le crime en son nom. Celui qui manquoit à cette obligation, recevoit un certain nombre de coups de fouet, & demeuroit trois jours sans boire ni manger.

La troisieme portoit la peine du talion contre celui qui en accusoit un autre mal-à-propos, c'est-à-dire que s'il venoit à succomber dans sa poursuite, il étoit condamné à subir les mêmes peines que l'accusé eût souffert s'il eût été déclaré coupable (*a*). Solon modifia cette loi

---

(*a*) Les papes Damase & Saint Grégoire, les capitulaires publiés sous le nom du pape Adrien, & une fausse décrétale attribuée au pape Cajus, décident précisément la même chose. Voyez la seconde partie du décret de Gratien, *causâ 2, quæst.* III. & *causâ* 5. *quæst.* VI.

qu'il inféra dans le code athénien ; car on voit dans les harangues de Démofthenes, & fpécialement dans cet éloquent morceau que cet orateur prononça contre Efchine en faveur de Ktéfiphon, qu'il fuffifoit à Athenes d'avoir obtenu la cinquieme partie des fuffrages, pour être à l'abri de toutes pourfuites de la part de celui qu'on avoit traduit devant le peuple.

Chaque égyptien étoit obligé d'aller déclarer aux magiftrats prépofés au miniftere de la police, de quelle profeffion il vivoit ; & fi fa déclaration étoit trouvée fauffe, il étoit auffi-tôt puni de mort. On fait que Solon, qui, comme je l'ai dit, avoit voyagé en égypte, porta dans fa patrie cette loi fage, qui étoit fi propre à prévenir le luxe, la molleffe, le brigandage & l'oifiveté. Il faut pourtant avouer qu'il n'eft guere concevable qu'un réglement fi important ait fubfifté chez un peuple auffi pareffeux & auffi lâche que les égyptiens qui, pour vivre commodément & dans une plus complette indolence, laiffoient à leurs femmes le foin du peu de commerce intérieur qu'ils entretenoient chez eux.

Une autre loi fage, & qui l'emporte infiniment fur toutes les ordonnances que les romains & quelques autres peuples firent depuis à cet égard, portoit que l'affaffinat commis envers un efclave feroit puni de mort, comme celui dont on fe feroit rendu coupable à l'égard d'un homme libre. Ainfi en égypte le fceau de l'efclavage ne faifoit pas perdre, comme à Rome, le titre d'homme ni la protection que chaque individu a droit d'attendre de la loi.

Le pere affez dénaturé pour tuer fes enfans, n'étoit pas puni de mort, comme les autres homicides, parce qu'il n'avoit fait que priver de la lumiere du jour un être qui la tenoit de lui. La fenfibilité feule qui n'abandonne pas même, en ces occafions, les hommes les plus barbares, devenoit fon bourreau. La peine qu'on lui infligeoit, & qui étoit, felon moi, mille fois plus rigoureufe que la mort, même à un parricide, étoit de demeurer pendant trois jours confécutifs auprès du cadavre de fon fils, en préfence d'une garde publique expédiée à ce fujet.

Ceux qui trempoient leurs mains dans le fang de leur pere ou de leur mere, étoient publiquement brûlés vifs, après avoir eu le corps déchiqueté & mis en lambeaux, à coups de rofeaux aigus.

Si l'on condamnoit une femme à mort, on prenoit toutes les précautions pour qu'elle ne fubît pas le fupplice étant enceinte, par la

raiſon qu'il n'étoit pas juſte d'envelopper un innocent dans la punition d'un coupable.

Diodore de Sicile, que nous continuons toujours de ſuivre dans le dénombrement de ces loix, en rapporte une du Pharaon Bocchoris, qui portoit que toute rente conſtituée ſeroit éteinte dès que la partie qui la payoit pourroit prouver que les payemens avoient atteint le double du principal. Il faut avouer que ce réglement, fondé ſur une apparence d'équité, n'étoit pas propre à inviter les gens riches à placer leur argent, puiſqu'ils trouvoient un profit évident en achetant des terres dont le revenu ne pouvoit s'épuiſer. Il eſt à croire que le clergé ſe ſeroit bien donné de garde de le mettre au jour s'il avoit penſé qu'il eût été de ſon intérêt de donner quelqu'activité au commerce de la nation. Au reſte il ne ſeroit peut-être pas déraiſonnable de croire que c'eſt de-là qu'eſt venue la haine qui a ſubſiſté ſi long-temps parmi nous, pour les contrats de conſtitution : car ces ſortes de contrats ont paſſé, pendant pluſieurs ſiecles, pour uſuraires en europe. Ils furent néanmoins approuvés en 1420 par Martin V, & en 1455 par Callixte III, & ce ne fut qu'à ces époques, que l'on pût jouir en ſûreté de conſcience des rentes conſtituées (*a*).

Je ne citerai plus du code de légiſlation du peuple égyptien, qu'une loi qui concernoit les vols. On ſait que les voleurs, bien loin d'y être en exécration, comme ailleurs, formoient un corps nombreux, ſous la protection du magiſtrat. La ſeule obligation à laquelle ils étoient aſſujettis, étoit de ſe faire inſcrire chez le grand-prêtre de la nation, avec déclaration expreſſe qu'ils ſe propoſoient d'exercer la profeſſion de voleurs, en promettant de porter en dépôt chez lui les choſes dérobées. Quant à ceux qui s'appercevoient avoir été volés, ils étoient obligés d'aller chez le même pontife pour lui faire le dénombrement des effets qu'ils réclamoient, en expliquer la qualité, & lui déclarer l'heure & le moment auxquels on les leur avoit priſes. On ſent, ſans beaucoup de difficulté, que cette derniere diſpoſition n'étoit pas trop

---

(*a*) Voyez *Extravag. regiminis* 1 *& 2 de empt. & vendit.* Il faut pourtant avouer que les papes ſe relâchoient volontiers de cette rigueur quand il s'agiſſoit des intérêts de l'égliſe. Un vaſſal qui devoit de l'argent à l'évêque, lui ayant cédé la jouiſſance de ſon fief juſqu'à ce qu'il l'eût payé, Innocent III décida que l'évêque n'étoit point obligé d'imputer les fruits du fief ſur le principal, pourvu qu'il n'exigeât point, pendant le temps de ſa jouiſſance, les droits féodaux de la part de ſon vaſſal. Cette déciſion eſt-elle bien équitable ? ou plutôt n'autoriſe-t-elle pas palpablement l'uſure ? Voyez le Chap. *Inſinuatione*, *extrà.*

ſage ; car n'arrive-t-il pas fort ſouvent qu'on ne s'apperçoit du tort qu'on a ſouffert que long-temps après qu'on l'a éprouvé ? Un voleur convient-il donc avec celui qu'il veut ſurprendre du moment où il doit faire ſon coup ? N'eſt-il pas naturel, au contraire, qu'il cache ſoigneuſement l'inſtant où il a commis ſon crime, pour éloigner les indices & les ſoupçons ? Ce fut peut-être d'égypte que paſſa à peu-près la même loi à Sparte, où le métier de voleur étoit un état honorable, auquel on s'appliquoit publiquement dès le bas âge, & qui n'étoit jamais puni qu'à l'égard de ceux qui avoient la mal-adreſſe de ſe laiſſer prendre ſur le fait. On pourroit pourtant dire que ce réglement étoit un ancien reſte de ceux qui avoient été en uſage dans les ſiecles ſauvages des premiers hommes, où l'on entretenoit l'adreſſe, la ruſe, & l'activité, aux dépens même des propriétés. Car, malgré la légiſlation de Lycurgue, jamais peuple civiliſé n'approcha davantage de l'état de nature, que celui de Lacédémone. On retrouve encore cette loi chez pluſieurs peuplades peu diſciplinées. Chez la plupart des nations qui habitent le Kamtſchatka, on regarde le vol comme une choſe très-permiſe, pourvu qu'on ne le commette point dans ſa tribu, & qu'on ne ſoit point découvert. Comme les Lacédémoniens, ces peuples puniſſent très-rigoureuſement le voleur qui ſe laiſſe attraper, non pas à cauſe du vol qu'il a fait, ni de l'injure qu'il a commiſe envers ſon prochain, mais pour lui faire ſentir qu'il devoit être plus adroit, & que c'eſt être téméraire que d'eſſayer un métier quand on ne le ſait pas encore à fond. Une fille, chez les Tchukotskoi, ne peut ſe marier qu'après avoir donné des preuves de ſa dextérité à voler.

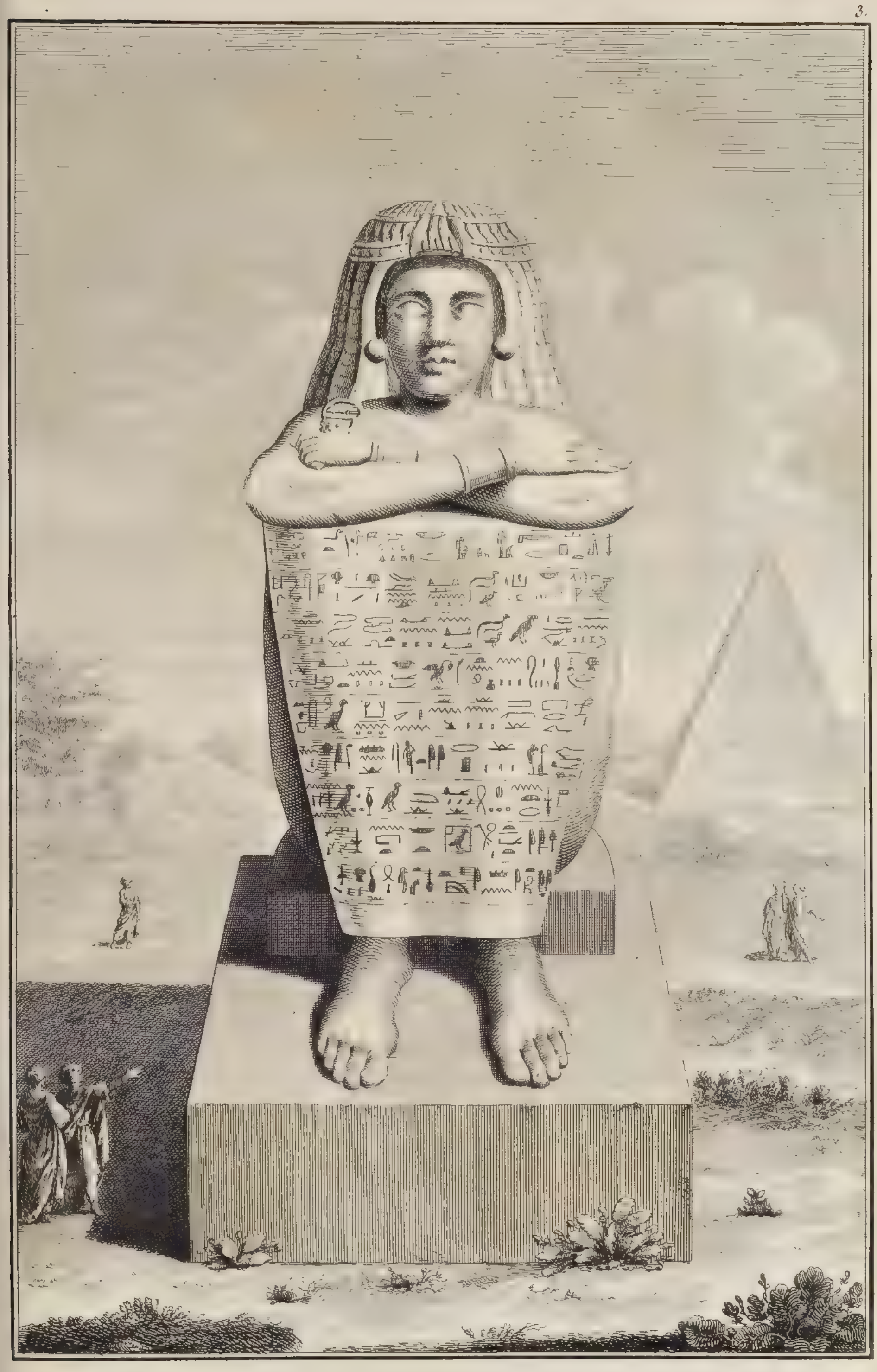
Il ſeroit fort difficile de fixer le tems où finit le ſacerdoce égyptien. On trouve dans l'hiſtoire qu'il éprouva différentes révolutions aſſez mortifiantes, ſelon les idées ou le caprice des maîtres auxquels il fut ſucceſſivement aſſujetti. On apprend d'Hérodote que Chéopès, qu'il nous donne pour quatrieme ſucceſſeur de Séſoſtris, fit fermer tous les temples, & défendit aux égyptiens toute eſpece de ſacrifice. Cette ſorte d'interdit ſubſiſta non-ſeulement ſous ſon regne, qui fut de cinquante ans, mais encore ſous celui de Céphrès, ſon frere & ſon ſucceſſeur, qui porta, dit-on, la couronne d'égypte pendant cinquante-ſix ans ; & les temples ne furent ouverts à la piété des égyptiens, que ſous le regne de Mycerines, fils de Chéopès. Il eſt à croire que les prêtres n'étoient pas alors fort à leur aiſe pendant cette longue perſécution ; mais l'hiſtoire n'a pas pris la peine de nous dire ce qu'ils devinrent

alors, & comment leurs dogmes ne tomberent pas enfin dans l'oubli. Quand Cambyfes vint arborer l'étendard perfan en égypte, il s'occupa pendant le peu de féjour qu'il fit dans cette région, à élaguer du culte tout ce qui s'y étoit introduit d'abufif & d'extravagant. Mais fa mort étant arrivée peu de temps après fon expédition d'Afrique, les chofes reprirent leur train ordinaire par le foin des prêtres, trop intéreffés à maintenir la religion nationale pour la laiffer ainfi périr ou dénaturer. Dans la fuite, Ochus ayant mérité par fes débauches & fa diffolution que les égyptiens, dont il avoit détrôné le roi Nectanebe, lui donnaffent l nom d'*ane*, ce prince jura de fe venger fur eux d'une dénomination fi injurieufe, en mangeant leur bœuf Apis : il tua effectivement le divin quadrupede, fe le fit fervir, & le mangea avec fes courtifans ; mais ce facrilége n'eut pas d'autre conféquence, & il ne paroît pas que le clergé ait eu rien à fouffrir de la part de ce monarque. Quelque temps après, Alexandre ayant conquis le royaume des perfes, & particuliérement l'égypte, qui étoit annexée à leur couronne, les prêtres d'égypte, qui avoient toujours été fi difficiles fur la promulgation de leurs myfteres, furent obligés d'affocier à leur collége quelques-uns des prêtres grecs qui avoient fuivi l'armée du roi de Macédoine. Les Ptolomées, qui eurent en partage ce beau pays des dépouilles du fils de Philippe, acheverent ce qui n'avoit encore été qu'ébauché avant eux, & le culte prit une forme prefqu'entiérement à la grecque : on vit enfuite les armées romaines, lorfquelles pafferent fur les bords du nil pour foumettre au joug de la république l'héritage de la voluptueufe Cléopâtre, y ajouter leurs imaginations, en adoptant de leur côté tout ce qui pouvoit convenir à leur fuperftition. Dès-lors les peuples d'égypte, peu accoutumés auparavant aux voyages de longs cours, fortirent de leurs foyers, & fe mêlerent parmi les nations : devenus méprifables chez eux, par leurs fupercheries & leurs menfonges, que les grecs, plus clairvoyans & plus rufés que les égyptiens, quoiqu'auffi fuperftitieux, avoient vraifemblablement éclairés, ils porterent leurs pas vers le tibre, retraite sûre & honorable pour toutes les fuperftitions, où leurs charlataneries eurent long-temps un très-grand crédit parmi la populace. On voit dans l'hiftoire qu'ils y avoient des temples beaucoup plus riches & plus fomptueux qu'en égypte, & que les myfteres d'Ifis & des autres divinités de Memphis & de Thebes s'y célébroient avec beaucoup plus de pompe & de magnificence qu'on ne l'avoit jamais fait fur les bords

Figures. du nil. Ce ne fut que sous Tibere, siecle d'erreurs, siecle de crimes; siecle où toutes les superstitions paroissent avoir pris une nouvelle effervescence, qu'ils éprouverent, ainsi que les juifs, dont on confondoit mal-habilement la religion avec la leur, la plus violente persécution qu'ils pussent avoir à craindre, & qu'ils s'attirerent par leur turpitude & leurs infamies. L'histoire de l'avanture qui occasionna cette révolution est trop singuliere, elle peint trop parfaitement le caractere & le génie des prêtres de l'antiquité, elle tient trop d'ailleurs au plan que je me suis proposé de suivre dans ce chapitre, pour que j'omette de la placer ici, d'après l'écrivain Josephe.

Il y avoit à Rome une jeune dame nommée Pauline, aussi illustre par sa naissance que par ses richesses & sa beauté : elle avoit épousé un homme non moins distingué, qu'on appelloit Saturnin, avec lequel elle vivoit dans l'amitié la plus tendre & la plus sincere ; un jeune étourdi qui tenoit un rang considérable dans l'ordre des Chevaliers, ayant fait connoissance avec cette dame, conçut pour elle le plus violent amour ; mais comme elle n'étoit pas de condition à recevoir des présens, & que d'ailleurs sa vertu étoit à l'épreuve de la séduction, la difficulté de réussir dans son dessein, augmenta encore sa passion : il ne put s'empècher de lui faire offrir deux cents mille drachmes, somme très-considérable pour ce temps-là ; mais elle rejetta avec indignation une proposition si outrageante. La vie devenant alors insupportable à *Mundus*, tel étoit le nom de ce Chevalier, il résolut de se laisser mourir de faim ; mais l'une des affranchies de son pere, nommée *Idé*, femme adroite, insinuante & très-propre à ménager des intrigues amoureuses, découvrit bientôt le motif de son désespoir, & le conjura, pour le détourner de son dessein, de ne pas perdre espérance, puisqu'elle lui promettoit de lui faire obtenir ce qu'il desiroit sans qu'il lui en coûtât plus de cinquante mille drachmes. Une telle ouverture fit reprendre courage à Mundus qui compta aussi-tôt la somme qu'elle demandoit. Comme cette femme n'ignoroit pas que l'argent seroit inutile pour tenter une personne si chaste & si bien partagée du côté de la fortune, elle résolut d'employer un moyen, & moins coûteux & plus efficace. Sachant que cette dame avoit une dévotion par-
3. ticuliere pour la déesse Isis (*fig. 3*), elle alla trouver quelques-uns de ses prêtres : après avoir tiré parole d'eux, de lui garder le secret, elle leur dit quelle étoit la violence de l'amour que Mundus ressentoit pour Pauline ; elle ajouta que, s'ils vouloient lui promettre de lui

fournir



ISIS.

fournir un moyen pour ſatisfaire ſa paſſion, elle leur donneroit à l'heure même vingt-cinq mille drachmes, & encore autant lorſqu'ils auroient exécuté leur promeſſe. L'eſpoir d'une ſi grande récompenſe leur fit accepter une propoſition dont ils pouvoient d'autant plus sûrement eſpérer du ſuccès, qu'ils étoient accoutumés en égypte & à Rome, à mettre en œuvre pluſieurs artifices de l'eſpece de celui que paroiſſoit exiger Idé. Le plus âgé d'entr'eux alla auſſi-tôt trouver Pauline, à qui il aſſura que le dieu Anubis avoit conçu de l'amour pour elle, & qu'il lui ordonnoit de l'aller trouver. Cette dame fit tant de cas d'un pareil honneur, qu'elle s'en glorifia auprès de ſes amis, & qu'elle en parla à ſon mari qui, connoiſſant parfaitement la chaſteté de ſa femme, conſentit volontiers à l'acte de piété qu'elle vouloit faire. Le ſoir étant arrivé, elle alla au temple, où les prêtres la renfermerent dans une chambre obſcure & ſans lumiere, où Mundus, qu'elle prenoit pour le dieu Anubis, étoit caché. Le chevalier paſſa ainſi librement la nuit avec elle : le lendemain matin, dès l'aurore, Pauline, ainſi initiée aux myſteres d'Anubis, alla retrouver ſon mari, à qui elle raconta ingénuement tout ce qui s'étoit paſſé entre le dieu égyptien & elle. Trois jours après, Mundus, l'ayant rencontrée dans les rues de Rome, lui adreſſa effrontément ces paroles : « En vérité, je » vous ai bien de l'obligation d'avoir refuſé les deux cents mille drach- » mes que je voulois vous donner, & d'avoir néanmoins conſenti à » ce que j'exigeois de vous : car que m'importe que vous ayez mé- » priſé Mundus, puiſque j'ai obtenu ſous le nom d'Anubis, tout ce » que je pouvois ſouhaiter »? A peine eut-il achevé ce diſcours inſultant, qu'il diſparut. Pauline connut alors, mais trop tard, l'exécrable ſupercherie dont elle avoit été la victime : le cœur pénétré de douleur, elle déchira ſes habits, raconta à ſon mari ce qui lui étoit arrivé, & le conjura de ne pas laiſſer un ſi grand crime impuni. Saturnin alla auſſi-tôt trouver l'empereur, à qui il raconta l'affaire, en ſollicitant vengeance de l'affront qu'on venoit de lui faire. Tibere, s'étant exactement informé de la vérité de cette avanture, fit crucifier les déteſtables prêtres, & avec eux la matrone Idé, qui avoit imaginé la fourberie, fit démolir le temple d'Iſis, & jetter ſa ſtatue dans le tibre. Les miniſtres coupables ne furent pas les ſeuls punis ; tous les adorateurs d'Iſis & des autres dieux égyptiens, avec leurs prêtres, furent enveloppés dans leur proſcription. Les ornements ſacrés, les vaſes & tous les autres uſtenſiles ſervant au culte des autels, furent jettés au

feu & consumés au milieu de Rome ; & la jeunesse des deux nations, juive & égyptienne, dont le culte paroissoit le même aux yeux des romains, fut répandu çà & là dans les différents endroits de l'empire, qui manquoient de population.

C'est proprement à cette époque, que l'on doit terminer l'histoire du sacerdoce égyptien. Quoiqu'il soit certain qu'il ait trouvé le moyen quelque temps après, de rétablir à Rome quelques débris de son culte, & qu'il y eut même des temples assez fréquentés, on doit néanmoins regarder ses efforts, plutôt comme les derniers soupirs d'un corps à l'agonie, que comme des mouvements vigoureux d'une société dans sa splendeur. Les choses, bien loin d'être en meilleur état en égypte, n'offroient plus que l'image de la langueur, de la décrépitude & de la désolation. Cette région, dont la douceur du climat, la pureté de l'air, la fécondité du sol, semblent inviter naturellement à la contemplation & au quiétisme, venoit de recevoir, dès la naissance du christianisme, un grand nombre de cénobites qui, par leur vie austere & la régularité de leur régime, s'attirerent bientôt les regards des égyptiens, à qui ils prêchoient une religion & des dogmes nouveaux, & parfaitement analogues à leurs caracteres. D'ailleurs, comme la sagesse qu'on attribuoit anciennement à leurs prêtres avoit dégénéré dans le plus dégoûtant charlatanisme, soit parce qu'ils ne furent jamais en effet qu'une société d'empyriques & de charlatans, soit qu'ils eussent avili leur croyance & leurs mysteres par leur association avec les grecs, les chrétiens n'eurent pas beaucoup de peine à ridiculiser leurs dogmes & à rendre leurs cérémonies méprisables. Comme il n'y avoit aucun des membres du clergé qui fût capable de parer aux coups mortels que ses ennemis lui portoient, en dévoilant tout le foible de sa croyance, la considération dont il jouissoit auparavant, fit aussi-tôt place à l'opprobre & au mépris : on vit bientôt le peuple, baffouant les prêtres de Sérapis, courir en foule aux temples des chrétiens & des juifs, tandis que ceux des divinités indigetes restoient déserts. Enfin un grand nombre de gens savans, apôtres zélés de leur religion, ayant occupé successivement le siége d'Alexandrie, on vit disparoître totalement le culte primitif, pour faire place à celui de la croix. Ce dernier a été enfin lui-même obligé de céder aux forces des musulmans qui y porterent, dans le septieme siecle, l'alcoran, qui y a toujours formé, depuis cette époque, la religion dominante ; & si on excepte quelques chrétiens schismatiques, que la tolé-



OSIRIS.

Figures.

rance (*a*) naturelle aux turcs conſerve encore en très-petit nombre, cette région eſt aujourd'hui entiérement ſoumiſe à Mahomet. Voyez ce que nous avons dit ſur cela dans nos *Cérémonies Religieuſes, tome III, p.* 83.

Nous ne pouvons terminer cet article, ſans parler d'une opinion célebre qui diviſe depuis long-tems nos ſavans, & qui a pour objet l'origine égyptienne des chinois. La plupart des écrivains, frappés du rapport apparent qu'ils ont cru remarquer entre le génie, le goût, le caractere, la religion, les arts, les ſciences, le gouvernement & les hiéroglyphes des peuples de la Chine, & ceux de l'ancienne égypte, ont prétendu que les chinois, ſortis des bords du nil, avoient été conduits aux extrémités de l'Aſie, par quelque héros égyptien. Ils ne ſont pas d'accord entr'eux ſur le nom de ce célebre aventurier, ni ſur l'époque à laquelle ſe fit cette émigration. Quelques-uns croient que ce fut Oſiris (*fig.* 4), le fo-hi des chinois, ce conquérant fameux, dont 4.
les faſtes égyptiens parloient avec tant d'éloges, & auquel la légende attribuoit tout autant de prodiges qu'au grand Séſoſtris. D'autres prétendent, avec auſſi peu de vraiſemblance, que ce fut Typhon, ce prince infortuné, qui acquit en égypte une ſi mauvaiſe réputation, & qu'il s'attira, dit-on, par les brigandages qu'il commit dans ſa patrie avant de l'abandonner. L'obſcurité qui regne dans l'hiſtoire de ces temps reculés ne permet que de haſarder des conjectures ſur cet événement.

Nous paſſerons ſous ſilence, & la forme des bonnets chinois, & celle de leurs canots que MM. de Guignes, Barthelemy & Scherer emploient ſérieuſement pour preuve de l'origine égyptienne de ces peuples. C'eſt à des exemples plus frappans, à des rapports plus caractériſtiques, que l'on doit avoir recours, pour jetter quelque lumiere ſur une filiation qui paroît d'abord ſi peu vraiſemblable : ce ſont les principes conſti-

---

(*a*) Nous ſommes obligés d'avouer, malgré les préjugés qu'on nous inſpire dès le bas-âge, contre les mahométans, qu'il n'y a pas de peuples au monde plus tolérans. A Conſtantinople, à Iſpaham, à Maroc, &c. ceux des chrétiens qui montrent le plus de zele pour leur religion, ſont toujours les plus eſtimés, parce que leur ſyſtême eſt, comme chez tous les orientaux, que chacun doit mourir dans la religion où il eſt né. Le roi Jean d'Angleterre, ſi nous en croyons Matthieu Paris, ayant envoyé une ambaſſade à un roi de Maroc, que je crois être Mahomet, quatrieme roi de la famille des Almonades, pour lui demander du ſecours contre ſes barons & les françois, avec offre de devenir ſon vaſſal & d'embraſſer le mahométiſme : le roi maure lui répondit avec indignation : « Qu'il » avoit lu depuis peu les épîtres de Saint Paul ; qu'elles lui plaiſoient tant, que s'il avoit une autre » religion à prendre, ce ſeroit la chrétienne : mais que chacun devoit mourir dans la ſecte où il » étoit né, & que la ſeule choſe qu'il trouvoit à reprendre dans Paul, étoit ſon abandon du » judaïſme ». *Matth. Paris, ann. 1213, pag. 204.*

Figures.

tutifs d'une nation, ſa religion, ſon caractere, ſes vices & ſes vertus qui doivent principalement fixer les regards de celui qui cherche à en déterminer l'origine. Si le culte des chinois n'eſt pas entiérement le même que celui des anciens égyptiens, il paroît cependant avoir emprunté beaucoup de choſes de celui qu'on pratiquoit à Memphys : même opinion de la divinité, même ſyſtême ſur l'immortalité de l'ame, même reſpect pour la mémoire des parents morts, même idée de l'influence que le ſacerdoce doit avoir dans l'adminiſtration
2. des affaires publiques. Le bœuf & la vache, (*fig.* 2), ces animaux, ſi reſpectés par les égyptiens, partagent auſſi la vénération des chinois ; & s'ils ne brûlent pas de l'encens à l'honneur de ces divins quadrupedes, s'ils ne leur élevent pas des autels, ils fondent au moins l'eſtime qu'ils leur portent, ſur l'opinion où ils ſont que la vache eſt le ſymbole de l'abondance & de la fécondité. Il y a plus : dans quelques-unes des provinces de la chine, on rend une eſpece de culte au cerf & au bélier ; & cette foibleſſe, comme celle des égyptiens, a pour objet l'utilité que ces peuples retirent de ces animaux. Peut-être même le ſyſtême de la métempſycoſe qui, comme nous le verrons ailleurs, fut le préjugé de tous les orientaux, eſt-il le principal motif de cette extravagance.

Lorſque l'empereur de la chine meurt, ſon corps eſt, dit-on, expoſé en public pour y être jugé, ainſi que le pratiquoient les anciens égyptiens ; & le deſpotiſme violent qui fait la baſe du gouvernement chinois, n'a pas encore pu abolir une coutume auſſi flétriſſante pour la mémoire des princes injuſtes. Le peuple aſſemblé lui décerne ſon ſuffrage pour l'immortalité, lorſqu'il a gouverné l'empire avec droiture, avec ſageſſe, & avec l'affection qu'un pere tendre doit avoir pour ſes enfans. Sil n'a pas mérité cet honneur, il eſt enterré ſans pompe dans un lieu écarté. D'ailleurs, ici, comme en égypte, la religion eſt le ſeul frein qu'on puiſſe oppoſer au deſpotiſme des monarques.

En examinant de près les relations que nous tenons des anciens écrivains, on voit que les égyptiens furent autrefois des peuples lâches, voluptueux, craintifs, ſuperſtitieux, menteurs, & d'une exceſſive cupidité : tels ſont encore les chinois. Cette nation, pour laquelle on affecte aujourd'hui tant d'eſtime, n'a pas encore vu naître dans ſon ſein un peintre, un architecte, un mécanicien, un aſtronome, un ſeul marin : tout ce qui ſort des mains de ſes artiſtes, eſt monſtrueux, coloſſal, dénué de méthode & de proportions, comme étoient

les ouvrages des anciens égyptiens. Auſſi orgueilleux que le furent autrefois les fils d'Iſis & d'Oſiris, les ſectateurs de Confucius ſe conſiderent comme les ſeuls peuples de l'univers qui méritent quelque conſidération. Sur les cartes de géographie que les européans leur ont appris à tracer, ils ont la vanité de placer la chine au centre du monde, & les autres nations qui environnent cette contrée, ſont jettées comme au haſard ſur les bords de l'hémiſphere. Les chinois, quoiqu'inſtruits des reſſources de la bouſſole, ne ſe ſervent de cette précieuſe invention que pour louvoyer le long des côtes de la mer des indes, avec des vaiſſeaux lourds & d'une conſtruction mauſſade. Vous diriez les bateliers égyptiens parcourant nonchalamment le nil, qu'ils conſiderent comme l'océan, dont la ſource eſt dans la lune. Toujours armés de défiance contre les nations avec leſquelles la cupidité chinoiſe négocie, ces peuples ne mettent ni droiture, ni bonne foi dans le commerce : la crainte ſeule du châtiment les rend un peu moins fripons; ſemblables à cette armée perſanne, que, le fouet à la main, l'indolent Xercès conduiſoit vers la grèce, les chinois ne font le bien qu'à coups de bâton. Auſſi, loin de montrer chez eux cette douceur, cette affabilité, ce déſintéreſſement qui caractériſent les peuples magnanimes, ils uſent avec autant de tyrannie que le faiſoient autrefois les ſujets de Buſiris, des avantages que leur offrent les marchands européans qui vont négocier dans leurs ports. Il n'eſt pas de voyageur qui ne ſe plaigne des avanies, des injuſtices & des procédès malhonnêtes qu'il a éprouvés à la chine.

On a parlé avec un égal enthouſiaſme du gouvernement égyptien & de celui des chinois. Je doute beaucoup que l'un & l'autre aient jamais mérité l'éloge pompeux qu'on en a fait. En égypte, le monarque, guidé par le ſacerdoce, n'étoit que l'inſtrument aveugle de ſes foibleſſes, de ſes caprices, de ſes préjugés, de ſon ambition & de ſes fureurs. A la chine, le pouvoir du prince n'eſt limité que par certaines bienſéances, quelques étiquettes, dont l'infraction fait murmurer ſourdement les chinois, ſans alléger le joug qui les écraſe. Dans cette region, un deſpote ſacrifie ſans jugement, ſans aucune formalité, cent mandarins (*a*), comme ceux-ci condamnent, de

(*a*) Ceux qui ſeroient tentés de révoquer en doute le pouvoir illimité dont jouit l'empereur de la chine, pourroient lire celles de nos gazettes qui parlent de l'exécution que ce prince vient de faire, de ſa propre main, de trois cents mandarins, à l'occaſion du tremblement de terre arrivé à Formoſe.

leur propre mouvement, à perdre la tête tous ceux qui leur ſont ſubordonnés. Rarement la loi parle, à moins qu'il ne plaiſe au deſpote de l'invoquer : l'appareil terrible qui accompagne le pouvoir, fait aſſez ſentir au peuple chinois que le vain nom de pere qu'ils donnent à leur maître, n'a pour objet que de cacher l'uſurpation ſacrilége dont il ſe rend coupable envers eux.

Quiconque s'approcha de l'égypte, à la tête d'une poignée de ſoldats, fut aſſuré de ſe rendre maître de cette région. Les arabes, les perſes, les macédoniens, les grecs, les romains s'en emparerent ſucceſſivement ſans réſiſtance. Les généraux, énervés par un climat enflammé, n'oppoſoient à l'ennemi qu'une raiſon égarée, un jugement peu ſolide, nulle connoiſſance de l'art militaire. Les villes étoient ſans défenſe, les ports ſans fortereſſes, les frontieres ſans garniſons; le peu de ſoldats que l'état entretenoit, étoient ſans diſcipline, ſans courage, & livrés continuellement au repos. En un mot, l'égypte, peuplée de prêtres, d'aſtrologues, de médecins, de ſorciers & d'embaumeurs, ne contenoit preſque pas un ſeul homme : ce portrait eſt celui de la chine. Chaque fois que les tartares ont voulu s'emparer de cette région, ils s'en ſont preſque rendus maîtres ſans coup-férir. La célebre muraille dont la lâcheté chinoiſe a environné ſon empire, étoit le ſeul obſtacle momentané qui ſe préſentât à leur conquête. Les villes ouvertes de tous côtés, leur ont offert un aſyle; les ſoldats lâches, indiſciplinés, ſans armes, ont ſupplié, les larmes aux yeux, pour leur vie; le prince, abandonné de ſes ſujets, a péri dans les tourments; & la nation s'eſt toujours conſolée de cette cataſtrophe affligeante, en cherchant dans les *kings* la prédiction de la révolution. Les ſecours que les chinois auroient pu tirer des lumieres des européans, ne les ont pas encore tirés de cet aſſoupiſſement léthargique; & tous ceux qui ont été chez eux s'accordent à dire que leurs villes ſont ſans fortifications, leurs armées ſans diſcipline, leur artillerie ſans aucun mérite, leurs généraux ſans expérience, ſans courage, ſans lumieres, & qu'une douzaine de bataillons européans ſuffiroient pour conquérir ce pays immenſe, couvert, dit-on, de ſoixante millions d'habitans.

De tous les peuples de l'ancien monde, les égyptiens furent les plus pareſſeux. Livrés à la ſuperſtition, aux plaiſirs, aux danſes, aux feſtins, ils abandonnoient à leurs femmes le ſoin de leurs affaires. Il paroît que la cupidité fit chez eux dans la ſuite ce qu'on eût dû attendre de la raiſon; & l'on voit dans cette Lettre d'Adrien, qu'on a


I. Crespy fecit


liche, ou les Vers se Nourissent, et font la Soye.
morceaux et d'ou les
a Soye sortent
Comme l'on fille la Soye.
le feuilles de Murier
Vers a Soye en Papillon
a Soye en febuz et se nourissant de feuilles de Murier.

rapportée plus haut, qu'ils étoient alors extrêmement laborieux. Figures.
Cette vertu eſt auſſi celle des chinois ; & il n'eſt aucun voyageur
qui ne convienne que ce peuple ne ſe livre jamais à cette indo-
lence qui fait le caractere des aſiatiques : tous chez eux travaillent
avec une application extraordinaire. Vous diriez que cette divinité
bienfaiſante (*fig.* 5), qui, chez les grecs & chez les romains, ani- 4.
moit les artiſans, auroit pris naiſſance à la chine : les uns s'occupent
aux travaux du labourage, les autres ſe livrent au commerce ; ceux-ci
ſont employés aux manufactures de porcelaines ; mais le plus grand
nombre tire ſa ſubſiſtance des vers à ſoie (*a*). Cette reſſource, qui
pourroit ſeule enrichir la chine, y tient lieu de celle que l'incubation
artificielle fourniſſoit aux égyptiens. Si les chinois parviennent jamais à
s'éclairer, ſi jamais ils donnent à leur commerce plus d'étendue, plus
de facilité qu'il n'en a eu juſqu'à préſent, leurs ſoieries produiront plus
que n'ont encore fait nos riches mines du Potoſi.

Nous terminerons le parallele des égyptiens & des chinois, en diſant un mot de leur morale. Plus ignorans que ne furent communément les autres peuples civiliſés, ſur les ſciences & les arts, ils ſemblent avoir porté la morale à un dégré de perfection qui leur fait véritablement honneur ; & ſi le peuple s'eſt abſtenu de la pratiquer, on ne peut au moins refuſer à ſes légiſlateurs la gloire de l'avoir connue. Parmi une foule de puérilités que l'on remarque dans leur code,

---

(*a*) Les vers à ſoie ſont ſi communs en France depuis pluſieurs années, qu'il eſt inutile de s'arrêter ici ſur la nature, les mœurs & l'utilité de ces inſectes. Nous rapporterons ſeulement ce que dit M. Iſnard, au ſujet de leur naiſſance. » Au temps, dit-il, que les feuilles » du mûrier ſont prêtes à cueillir, qui peut être quinze jours après leur boutonnement, au » commencement du printemps, on prend une vache, laquelle eſt prête à faire ſon veau, on la » nourrit tout de feuilles de mûrier, ſans lui donner aucune autre mangeaille, ni herbe, ni foin, » ni paille, ni grain, juſqu'à ce qu'elle ait fait ſon veau, & l'on continue encore huit jours de » même, après leſquels on fait manger au veau & à la vache auſſi des mêmes feuilles de mûrier, » pendant quelques jours, encore ſans aucun mélange des aliments ci-deſſus ; on tue ce veau après » être raſſaſié de feuilles de mûrier & du lait de la vache ; on le hache par morceaux, juſqu'à la » corne des pieds ; &, ſans rien ôter, on met tout enſemble, la chair, le ſang, les os, la peau, » les inteſtins, tout pêle-mêle dans une auge de bois, ſur le haut d'une maiſon, dans un grenier » ou autre part, juſqu'à ce que la pourriture s'y mette ; & de cette corruption, ſortent des petits » vers, leſquels on amaſſe avec des feuilles de mûrier, pour les élever enſuite de la même maniere que ceux qui ont été formés de graine. Ce qu'il y a de plus aux vers à ſoie qui ſont » formés de la chair de veau, c'eſt qu'ils ſont incomparablement plus fructifians que ceux de la » graine ; c'eſt pourquoi ceux qui en font un gros trafic, ne manquent pas, tous les dix ou douze » ans, d'en faire naître de cette maniere ». *Voyez* la Planche 5.

on y trouve plusieurs loix sages, grand nombre de réglemens estimables, qui ayant pour base les loix mêmes de la nature & de la raison, seroient fort propres à rendre une société heureuse, s'ils n'étoient souvent étouffés par la fougue impétueuse du despotisme. Les devoirs des enfans envers leurs peres, l'amour de ceux-ci pour les premiers; les égards réciproques, les bienséances, l'attachement des familles, les unes envers les autres; les obligations du prince envers ses sujets, & la soumission de ces derniers aux ordres du monarque, tout cela est admirablement développé dans les ouvrages des égyptiens & des chinois. L'esquisse que nous a tracée Diodore de Sicile du code des premiers, & les fragments qu'on en trouve dans les auteurs grecs & latins, ressemblent assez au chou-king des chinois. S'il nous reste quelque chose à regretter à ce sujet, c'est de ne pouvoir nous instruire nous-mêmes de la législation de ces deux peuples, en lisant les originaux des livres qui nous l'ont transmise. Il n'est pas rare que les traducteurs & les commentateurs substituent leurs préjugés aux idées des nations qu'ils font parler; & c'est ne voir que très-imparfaitement, que d'être obligé de se servir des yeux des autres, lorsqu'on veut approfondir les usages & les mœurs d'un peuple célebre.



ARTICLE

ARTICLE II.

RELIGION, MŒURS ET CARACTERE DES BRACHMANES.

Tableau de l'Inde, Code & Superstitions des Bramines.

S'IL est vrai, comme le dit M. de Voltaire, que tout nous vienne des bords du Gange, astronomie, astrologie, métempsycose; s'il est vrai que la philosophie des grecs n'ait été que celle des brachmanes, on a droit d'exiger de nous, que dans un ouvrage qui a pour objet la naissance & les progrès des superstitions, nous fassions connoître les anciens docteurs de Bénarès, & la région opulente qu'ils habiterent : ces philosophes qui firent tant de bruit dans l'antiquité, & chez lesquels Pythagore & plusieurs autres savans allerent, dit-on, puiser les premiers principes des connoissances humaines, étoient connus chez les grecs, sous le nom de *gymnosophistes*, à cause de l'usage où ils étoient de paroître nuds, au milieu des villes & des campagnes. Un ancien auteur, nommé *Clitarque*, en distinguoit de trois especes. Les premiers s'appelloient *germanes* ; retirés sur les montagnes & dans les déserts, ils se couvroient de peaux de bêtes, s'appliquoient à chercher des plantes propres à guérir les maladies, & mêloient à ces secrets innocens des charmes & des sortiléges : ils se piquoient aussi de pénétrer l'avenir. Les seconds étoient des cyniques effrontés, qui faisoient profession de ne rougir de rien. Ils étoient absolument nuds; &, ce qui étoit plus infâme, plusieurs personnes du sexe embrassoient cette secte indécente, & se montroient sans pudeur, toutes nues au milieu d'une troupe d'hommes : les uns & les autres assuroient qu'ils avoient tellement dompté la nature, que ces objets n'étoient pas capables de les émouvoir. Les derniers enfin, appellés proprement *Brachmanes*, menoient une vie plus raisonnable & plus décente; ils habitoient même les villes & les villages.

Les Brachmanes, dépositaires de toutes les connoissances dont le monde étoit alors en possession, jouissoient d'une réputation distinguée parmi leurs compatriotes : c'étoit à eux, dit-on, qu'il appartenoit de donner aux meres, avant leur accouchement, les maîtres dont l'enfant qu'elles alloient mettre au monde, devoit avoir besoin.

Ce précepteur, tiré du ſein du ſacerdoce, contractoit dès-lors l'obligation d'apprendre à ſon éleve tous les principes des vertus morales, de lui développer ceux des principaux chefs de religion qui pouvoient être à portée de ſon âge, & de lui inſpirer de l'amour & de l'attachement pour ſa patrie.

Les germanes ou hylobiens étoient, parmi le reſte des gymnoſophiſtes, ce que ſont les moines dans le clergé catholique; c'étoient les cénobites & les ſolitaires du peuple de l'inde : ces ſectaires n'étoient pas, comme les brachmanes, d'une même famille. Tout indien, ſans diſtinction de naiſſance, pouvoit s'enrôler ſous leurs étendards : celui qui en avoit formé le deſſein, alloit trouver le magiſtrat à qui il faiſoit part de la réſolution qu'il avoit priſe d'embraſſer la vie de philoſophe, & d'abandonner le monde. Perſonne ne pouvoit être reçu avant l'âge de dix-huit ans, & qu'il n'eût produit des certificats authentiques de la régularité de ſes mœurs. Si, après les plus exactes perquiſitions, on trouvoit que le candidat ne fût ni intempérant, ni colere, ni avare, ni injuſte, ni vain, ni déſobéiſſant à ſes parents, on lui donnoit les meilleures eſpérances : cependant on exigeoit encore de lui beaucoup de mémoire & un tempérament propre à ſupporter les différentes mortifications attachées au nouvel état qu'il vouloit embraſſer. Comme ces ſophiſtes ſe mêloient auſſi d'empyriſme, ils avoient le ſoin d'examiner fort attentivement les traits du viſage du récipiendaire, pour ſavoir s'il avoit la phyſionomie heureuſe. Si l'on trouvoit en lui toutes les qualités que la regle exigeoit, on le faiſoit renoncer à tous ſes biens; enſuite raſé par tout le corps, revêtu d'une longue robe attachée au milieu du corps par une ceinture, ſelon l'uſage de tous les orientaux, on l'envoyoit à l'école des germanes, pour y prendre des leçons conformes à ſon nouvel état. Il n'étoit plus permis alors au novice de s'occuper d'autre choſe que de lui-même : s'il avoit une femme & des enfans, il ne les voyoit plus : le prince ſe chargeoit de l'éducation de ceux-ci, & leur faiſoit fournir le néceſſaire, à proportion de leurs biens, & la femme retournoit chez ſes parents qui étoient obligés d'avoir ſoin d'elle. Si l'on en croit les auteurs qui nous parlent de ces ſortes d'hermites, jamais vie ne fut plus pénible ni plus douloureuſe que la leur ; habitant communément ſeuls, au milieu des forêts, ſur le ſommet des montagnes & ſur le bord des lacs & des rivieres, ils n'employoient guere pour leurs alimens que quelques fruits & des racines. Auſſi durs à leurs corps que Saint Simeon-Sty-


Beaume du Perou
Beaume de Copau.
Beaume de Tolu.
Liquidambar.
Beaume Nouveau.
Casse du Levant
Casse d'Egypte
Casse du Bresil
Casse des Iles
Manne de Calabre
Manne Liquide
Manne de Briançon

lite, ils choiſiſſoient les ſituations les plus gênantes, les poſtures les plus pénibles pour mortifier leur chair, & réprimer les aiguillons de la concupiſcence. Le plus décent de leurs habits, quand ils avoient conſommé leur profeſſion, étoit une ceinture d'écorce dont ils couvroient leur nudité : le vin, les femmes & les autres plaiſirs de la vie, ceux même qui paroiſſent les plus innocens aux yeux des vrais philoſophes, leur étoient ſpécialement défendus par un des chefs fondamentaux de leur diſcipline. L'oiſiveté & le déſœuvrement dont cette ſecte faiſoit profeſſion, autant que ſon habitude à demeurer dans les campagnes & dans les forêts, permirent à quelques-uns de ſes membres de faire des progrès dans la botanique : auſſi voit-on que c'étoit ordinairement parmi eux que la nation prenoit ſes médecins. Pluſieurs écrivains aſſurent qu'ils ſavoient ſur-tout faire le meilleur uſage de ces baumes ſalutaires qui naiſſent dans diverſes contrées de l'Aſie. Ils employoient auſſi, dit-on, beaucoup dans les remedes qu'ils ordonnoient aux malades, la manne dont les effets ſont prodigieux dans ces contrées (*a*) (*fig.* 6). Les reſſources que la nature offre aux humains dans les maux qui les accablent, devoient d'autant mieux leur être connues, qu'elles fixoient continuellement leur attention. 6.

Je dois dire ici en paſſant, que ſi ce que l'on nous rapporte de Pythagore eſt vrai, ce dût être des brachmanes que ce philoſophe apprit la maniere d'éprouver ſes diſciples, avant de les admettre à ſon école; car de même que ces ſolitaires n'admettoient pas indiſtinctement tous ceux qui ſe préſentoient dans leur ſecte, le philoſophe de Samos exa-

---

(*a*) Depuis que le commerce européen s'eſt étendu d'un pôle à l'autre, on a trouvé différentes eſpeces de baumes; ſans parler de la gomme arabique que tout le monde connoît, on en a découvert dans le nouveau monde, dont les vertus ſont très-ſalutaires: tels ſont les baumes du Pérou, de Copeau, de Tolu, de Liquidambar, & le baume appelé *nouveau* (*fig.* 6). Le baume du Pérou diſtille du tronc & des branches d'un arbre aſſez ſemblable à nos pommiers, & ſur lequel on fait différentes inciſions, pour en obtenir le précieux ſuc qu'il diſtribue tous les ans. Le baume de Copeau, que les Portugais nous fourniſſent, provient auſſi d'un arbre que l'on trouve communément dans le Bréſil. Le baume du Tolu & de Liquidambar viennent du Mexique. Quant au baume nouveau, on le tire d'un petit fruit rouge qui vient par grappes ſur un petit arbre qui croît ſur-tout à Saint Domingue. Chacun de ces différents baumes a ſes propriétés, dont nos apothicaires font un très-grand uſage.

Quant à la manne, on ſait qu'elle entre dans preſque toutes nos opérations de médecine. On diſtingue ſur-tout la manne de Calabre, liqueur blanche & chryſtalline qui découle ſans inciſion des frênes. On recueille auſſi à Briançon, & dans pluſieurs autres cantons du Dauphiné, une eſpece de manne qui découle des branches des meleſes; mais nous n'en faiſons que peu d'uſage. Une eſpece de manne précieuſe aux Médecins, c'eſt celle qui croît en perſe, autour d'Alep & du grand Caire; & qu'on appelle *manne liquide*.

minoit fort rigoureusement l'esprit & le tempérament de tous ceux qui se disposoient à entendre ses leçons. Il considéroit dit M. le Clerc, d'après Scheffer, de quelle maniere ils avoient passé leur vie ; il examinoit avec soin leur naturel, leur caractere, leurs manieres, leur conduite, leur air, leurs démarches ; s'ils savoient se taire & parler à propos, s'ils ne rioient pas trop : en un mot, rien ne lui échappoit de ce qui pouvoit faire connoître leurs talents & le caractere de leur esprit. Il recevoit en son école ceux qui marquoient par ces caracteres être propres à profiter de ses instructions : ensuite il les mettoit encore plus à l'épreuve, en les obligeant de garder le silence pendant cinq ans ; il ne leur étoit pas permis, pendant cet espace de temps, de demander quoi que ce fût à ceux qui les enseignoient, ainsi qu'on le faisoit communément parmi les autres philosophes qui instruisoient principalement leurs disciples en répondant à leurs questions. Les disciples de Pythagore qui pouvoient se déterminer à subir cette épreuve, montroient par cela seul qu'ils étoient capables de quelque chose de difficile, & qu'ils pouvoient garder le secret. Il chassoit ceux qui n'étoient pas capables d'aller jusqu'au bout de l'exercice, & ceux qui commettoient quelque faute considérable, il les regardoit comme morts ; il leur faisoit dresser des cénotaphes.

Ces trois sectes indiennes, quoique différentes entr'elles, & formant trois corps véritablement distincts & séparés, jouissoient également des plus grands priviléges chez les nations qui les admettoient. C'étoient elles qui formoient conjointement la premiere des sept classes dans lesquelles tous les indiens, au rapport des auteurs anciens, étoient partagés. Leurs membres étoient à la vérité rarement admis à l'administration des affaires publiques, ou plutôt leurs mœurs ne permettoient guere qu'ils prissent ouvertement les rênes de l'état, & qu'ils jouissent publiquement des honneurs du ministere ; mais les égards qu'ils recevoient d'ailleurs, l'influence que le corps avoit sur les délibérations publiques, les dédommageoient fort avantageusement d'une commission qui n'eût été qu'une gêne & un tourment pour des hommes dont l'ame engourdie ne se sentoit de penchant qu'à la méditation & au repos. La pureté de leurs mœurs, une vie toute occupée à la priere & à la contemplation, l'emploi de sacrificateurs, de devins, d'astrologues, leur attiroit assez la vénération publique, & c'eût été s'exposer à perdre cette considération que de se présenter sur le grand théatre du monde, où les vertus les plus précieuses, les talents les plus rares sont souvent un funeste

naufrage. Ils ne faisoient jamais aucun sacrifice, ils n'assistoient à aucuns obséques, qu'ils ne reçussent des présens considérables de la part de ceux qui les employoient; eux seuls étoient dans la possession d'exercer toutes les divinations, & l'art de la nécromantie. Appellés, comme les druides, dans les gaules, au commencement de l'année, à l'assemblée générale des états, ils prédisoient les sécheresses, les pluies, les vents, les maladies, & tous les événements auxquels il est important de se préparer quand on ne peut les éviter. Ceux qui ne se trompoient pas dans leurs prédictions, étoient récompensés par une exemption totale & perpétuelle de tributs; mais celui qui avoit la mal-adresse de ne pas deviner pendant trois fois consécutives, étoit condamné au silence pour le reste de ses jours. Imbus, comme on sait, des principes de la métempsycose, qu'ils semblent avoir enseignée à toutes les autres nations, ils n'ensanglantoient jamais leurs autels. Ils n'offroient à la divinité que des victimes pures, telles que des parfums, du blé, du fruit & autres choses de cette espece, telles qu'eux-mêmes en faisoient servir sur leurs tables. Leurs cérémonies religieuses étoient nobles, majestueuses, sans avoir rien de bizarre ou d'affecté; & l'une des principales œuvres méritoires qu'ils prescrivoient à leurs fideles, étoit, comme dans tout le reste de l'orient, des prieres ou des hymnes, des bains, des aumônes & des pélerinages.

Comme dans l'origine de leur établissement, les peuples de l'inde n'avoient pas de loix écrites, on trouvoit peu de personnes parmi eux qui les connussent; il n'y avoit que ceux des brachmanes qui se livroient aux sciences, qui fissent une étude particuliere des coutumes & des usages nationaux, qui, comme chez presque tous les autres peuples de l'ancien monde, étoient compris dans un certain nombre de vers qu'on apprenoit par cœur. Chaque fois que le prince avoit besoin de leurs lumieres, il se transportoit au chef-lieu de leur demeure, où il étoit reçu, dit-on, moins selon la qualité de son rang, que conformément au degré de mérite qu'on lui connoissoit. Ils ne le faisoient jamais asseoir à table avec eux, qu'ils n'eussent tiré les places au sort, pour faire sentir à ce monarque l'égalité que la nature a mise dans la condition des hommes. Il faut observer qu'ils poussoient l'orgueil jusqu'au point de ne souffrir le prince qu'un jour parmi eux, & de ne lui donner audience que pendant la nuit.

Cette supériorité qu'ils s'étoient acquise sur le reste de la nation,

par leurs méditations & l'habitude que les plus intelligents d'entr'eux avoient contractée de se livrer à l'étude des loix & de la philosophie, leur avoit inspiré une sorte de morgue, qui étoit très-propre à dégrader le vrai mérite qu'ils pouvoient avoir d'ailleurs. On voit, par exemple, dans Philostrate, qu'un certain Iarchas, l'un d'eux, osa dire à Apollonius de Tyane, qu'ils ne se regardoient rien moins que comme des dieux descendus sur la terre pour éclairer le genre humain : ce trait de vanité qui approche beaucoup du blasphême, n'étoit pas particulier à ce solitaire ; c'étoit le langage de tous ceux de son ordre. Aussi étoient-ils honorés comme de vraies divinités par le peuple, à qui leurs prédictions, leurs sortiléges, leurs tours de gibecieres, leurs macérations & leur maintien, faisoient croire qu'ils étoient effectivement quelque chose au-dessus de l'humanité. Il faut pourtant avouer que s'ils trompoient ainsi les peuples, ce n'étoit qu'à leur avantage & pour mieux les servir. Dégagés de cette honteuse cupidité, qui déshonora par-tout les prêtres, infiniment éloignés de cette ambition vorace & meurtriere qui fit commettre dans tous les siecles tant de crimes, ils étoient assez désintéressés dans les rétributions qu'ils exigeoient de leurs fideles, quoiqu'ils n'eussent que des biens médiocres attachés à leur tribu. Si leur vie privée n'étoit pas exempte de la plupart des foiblesses qui sont le malheureux & triste apanage de l'humanité, leurs mœurs extérieures étoient au moins assez bien réglées, leur conduite assez soutenue, pour maintenir les mœurs publiques, & faire rougir le vice. Leur sagesse, au rapport d'un ancien écrivain, s'étoit, pour ainsi dire, tournée en religion. Dégagés de cette envie de s'élever au-dessus des autres par les dignités & les emplois, si commune à ceux qui se croient une supériorité de génie sur tout le reste du genre humain, ils se bornoient, lorsqu'ils vouloient bien se montrer à la cour, à modérer l'autorité despotique des rois de l'inde, à tempérer la rigueur de leurs ordres, & à apprendre à ces princes que, tuteurs nés des peuples, peres & conservateurs de la patrie, ils devoient compter pour quelque chose la voix & les suffrages de leurs pupilles, dans les délibérations importantes. Ainsi ils étoient les conseillers des rois, sans en être ni les flatteurs ni les tyrans ; & le pouvoir que leur mérite leur avoit acquis dans l'administration des affaires, se déployoit moins pour faire sentir l'importance de leur ordre, que pour faire régner dans la nation, la concorde, les loix, la justice & l'équité.

J'ai déja dit que la retraite, la contemplation & le silence formoient


Petit Nard Indien
grand Nard Indien
Nard sans racine
Nard de France
Nard Celtique
Nard Bâtard
Bouquain
ou
Hircutus
Canelle.
Canelle Blanche.
Canelle Girofflée.
Canelle Sauvage.
A
A
A
A
Muscade Cou:
vert de Macis
Muscade Mâle.
Muscade
dou est Sortie
Cette Tige et
deux Feuilles
Muscade Femelle.

les premiers chefs de la discipline de tous ces philosophes. Habitant seuls des cavernes pratiquées par la nature, ou quelques arbres creux, éloignés des villages & de toute espece de société, ils se fréquentoient même fort peu les uns & les autres, si ce n'est dans les occasions où les besoins de l'état ou celui de leur ordre l'exigeoient. Philostrate, qui fait parcourir l'inde à son héros, dont le commerce avec les brachmanes forme un épisode intéressant dans son ouvrage, leur donne pour tout vêtement, une robe de lin d'une forme semblable à celle que portoient les esclaves chez les romains; c'est-à-dire une tunique sans manche, qui laissoit une partie des épaules à découvert, avec une mitre ou espece de bonnet blanc qui leur couvroit la tête. D'autres assurent qu'ils ne portoient jamais qu'une ceinture faite d'écorce, autour des reins. Quelques-uns les dépeignent comme absolument nuds, & sans aucun ménagement pour la pudeur. Ce qu'il y a de certain, c'est que, s'ils étoient effectivement dans l'usage de philosopher dans une situation si indécente, ils ne s'approchoient jamais des autels de la divinité, sans s'être préparés à y paroître d'une maniere plus convenable & moins choquante : ils prenoient alors une espece de turban & un petit corset de lin, ce qu'ils appelloient l'habit sacré, avec un bâton & un anneau auxquels ils attribuoient toutes sortes de vertus particulieres. Semblables aux cénobites des premiers siecles du christianisme, leur principal revenu consistoit dans le produit des terres qu'ils cultivoient de leurs propres mains. Afin de ne pas rallentir leur travail, & exposer leur ordre à périr dans l'oisiveté, ils ne gardoient jamais de leur récolte que ce qui étoit nécessaire pour l'année. Survenoit-il quelques fêtes, pendant lesquelles la loi leur permettoit de surseoir leur abstinence, ils se permettoient alors de boire une espece de boisson faite avec du nard (*a*), des fruits, des légumes; ils assaisonnoient leurs mets de ces précieuses productions de l'inde, telles que la cannelle, la muscade (*fig.* 7), & divers autres 7.
fruits dont leur discipline ne leur permettoit pas de faire usage en tout autre temps.

(*a*) On vend en europe de trois especes de nard; le nard indien, le nard de montagne, qu'on nous apporte du Dauphiné, & le nard celtique qui provient des Alpes. Le nard indien est d'un goût amer; d'une odeur forte & assez désagréable. Nous ignorons comment les brachmanes s'y prenoient pour faire une boisson potable avec cette espece de végétal. Quant aux épiceries dont nous parlons dans le texte, elles sont aujourd'hui trop connues pour que nous nous arrêtions à en faire la description. La Planche fera seulement connoître les divers arbrisseaux qui les produisent.

Ces mortifications, ces travaux, ces privations, tout pénibles qu'ils fussent, leur étoient d'autant plus supportables, qu'ils savoient devoir jouir dans la suite des plus rares privilèges & de la plus haute considération : car il faut observer que ce genre de vie n'étoit pas perpétuel, comme chez nos moines. Après une épreuve de trente-sept ans, il leur étoit permis de rentrer dans les villes, d'embrasser la vie commune, & d'y épouser plusieurs femmes, pour multiplier le nombre des brachmanes. Exempts d'impôts, de corvées & des autres charges que l'état a droit d'imposer à chacun des membres qui le composent, pour mettre le supérieur à portée de maintenir l'ordre & la sûreté publique, ils vivoient dans le sein de l'abondance, aux dépens du peuple qui étoit obligé de leur fournir tout ce dont ils avoient besoin. S'ils passoient dans un marché, & qu'ils y trouvassent quelque chose qui leur convînt, ils le prenoient communément sans rien payer, & les particuliers se trouvoient très-honorés qu'un brachmane-émérite eût bien voulu s'approprier sa marchandise. Les gens riches étoient fort jaloux de les entretenir; & leurs maisons étoient autant d'asyles où ces philosophes noyoient dans les délices de la table & la joie des plaisirs permis, le souvenir des mortifications qu'ils avoient éprouvées pendant leur longue retraite. La confiance qu'on avoit dans leur sagesse étoit si grande, qu'on leur donnoit volontiers un libre accès à l'appartement des femmes, & qu'ils pouvoient donner leurs avis au beau sexe, sans avoir à craindre les suites funestes de la jalousie des maris, si peu traitables en asie sur ce point-là. J'observerai pourtant que leur régle les gênoit encore à certains égards, après avoir secoué le joug onéreux du célibat; car il leur étoit expressément défendu de communiquer à leurs femmes les lumieres qu'ils avoient acquises dans les écoles sur la philosophie : cette sanction étoit fondée sans doute sur la nécessité où doit être une femme de se livrer entiérement aux soins de son ménage, & sur la persuasion où étoient les brachmanes que tous les momens qu'elle donne à l'étude des sciences, doivent être censés perdus pour un être, dont les plus précieuses qualités sont l'économie domestique & l'attachement à son époux.

Jamais philosophes ne furent plus intrepides dans les dangers, ni plus fermes dans l'adversité : cette incroyable apathie qui subsiste encore dans l'ame de tous les bramines leurs descendans, les eût fait prendre pour des êtres d'un autre monde. Ils méprisoient souverainement la vie; & ce mépris étoit le principe de cette liberté généreuse

généreuſe avec laquelle ils parloient, ſans ſe troubler, aux plus grands potentats. Mandanés en donna un exemple bien éclatant dans la réponſe qu'il fit à ceux qu'Alexandre avoit envoyés, dit-on, vers lui pour l'inviter à venir auprès de ſa perſonne. Ces députés lui ayant dit que le fils de Jupiter le mandoit; que s'il ſe rendoit à ſon invitation, il ſeroit comblé de biens, ſinon qu'on le feroit mourir; il leur répondit d'un ton ferme & ſans balancer : « Celui, qui ne » commande qu'à une très-petite portion de la terre, ne peut être » le fils de Jupiter. Je ne me ſoucie point des préſens d'un homme » que rien ne peut ſatisfaire. Ses menaces ne m'intimident point. Tant » que je vivrai, l'Inde me fournira abondamment de quoi me nourrir; » & ſi je meurs, mon ame, délivrée d'un corps déjà uſé par la vieil- » leſſe, paſſera à une meilleure vie ». Cette étonnante indifférence pour la vie, faiſoit que l'uſage de ſe donner volontairement la mort lorſque le corps, affoibli par la décrépitude ou les infirmités, ne laiſſoit plus aucune vigueur à l'eſprit, étoit fort commun parmi eux. En diſant qu'il n'appartenoit d'aller au-devant de la mort qu'à celui qui la verroit arriver ſans effroi, ils dreſſoient l'autel qui devoit leur ſervir de bûcher, ſur lequel ils montoient parés de leurs plus riches ornements; & après avoir recommandé leur ame à Dieu, & chanté des hymnes en ſon honneur, ils ſouffloient le feu prêt à les conſumer, ſans donner aucune marque de douleur ni de ſenſibilité. C'eſt ainſi que deux des principaux de leur ordre, nommés Calanus & Zarmanochegas, ſe firent brûler pour faire rire, l'un Alexandre de Macédoine, & l'autre l'empereur Auguſte. Si cette conduite, qui nous paroît ſi étrange, ſi inconcevable même aujourd'hui, étoit vicieuſe, criminelle, abſurde dans ſes conſéquences, on ne peut s'empêcher d'avouer qu'elle étoit fondée ſur des principes très-ſublimes & très-raiſonnables. Perſuadés que la durée de notre vie n'étoit que comme le premier inſtant de notre conception, & la mort comme l'aurore de notre véritable naiſſance, ils croyoient qu'il étoit de leur intérêt de hâter ce moment heureux, en briſant les entraves qui les empêchoient d'y parvenir. Cette opinion qui eſt encore en vigueur chez preſque tous les peuples de l'Inde, & qui ne contribue pas peu à empêcher qu'on ne parvienne à abolir totalement les dévouemens des femmes des banians aux funérailles de leurs maris, étoit fort commune chez la plupart des nations de l'ancien monde, où l'on ſe réjouiſſoit autant de la mort des hommes qu'on les plaignoit quand leur mere leur donnoit le jour.

L'auteur de l'hiſtoire générale de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique, cite, d'après l'abbé Guyon, un morceau très-intéreſſant touchant les mœurs & les dogmes des brachmanes, tiré d'un recueil d'écrits compoſés ſur l'Inde, vers la fin du IVe ſiecle. Quoique cette piece ſoit évidemment apocryphe, & qu'on s'apperçoive au premier coup-d'œil qu'elle eſt poſtérieure de pluſieurs ſiécles à l'époque qu'on lui aſſigne, je crois néanmoins faire d'autant plus de plaiſir au lecteur en la lui donnant ici, qu'elle peint parfaitement les brachmanes, ſelon l'idée qu'on doit en avoir d'après la lecture réfléchie des anciens auteurs qui ont parlé de ces philoſophes. Alexandre, plein d'admiration ſur ce qu'on lui avoit raconté des gymnoſophiſtes de l'Inde, écrivit, dit-on, à l'un des plus célébres d'entr'eux, nommé Dindyme, pour le prier de l'inſtruire de leurs principes & de leur manière de vivre, en l'aſſurant que s'il y trouvoit toute la ſageſſe que l'on vantoit tant, il ſe mettroit au nombre de leurs diſciples. Comme la loi défendoit à tous les membres du clergé, de viſiter perſonne de quelque condition que ce fût, Dindyme lui répondit par écrit en ces termes :

» Alexandre, le deſir que tu marques de connoître la ſageſſe, me » feroit croire qu'on pourroit déjà te placer au rang des ſages; rien » ne m'empêche de te regarder comme tel, que cette ardeur immo» dérée de mettre ſous tes pieds tout le genre humain, & de com» mander à l'univers. La véritable philoſophie apprend à ſe ſoumet» tre & à recevoir la loi ſans révolte ; mais ton caractère & ton » cœur ambitieux y oppoſent un obſtacle invincible. Tu veux que » je t'inſtruiſe de nos mœurs & de nos uſages ; je crains de l'en» treprendre, parce que je me ſens peu de talents pour la parole, & » que le trouble & l'exercice continuel des armes ne te donneront » pas le temps de m'écouter : je ne ſaurois toutefois m'en diſpenſer » puiſque tu me le demandes ; mais n'attends pas que je te flatte : » nous ſommes vrais, nous ne connoiſſons pas le déguiſement.

» La vie des brachmanes eſt auſſi pure qu'elle eſt ſimple : le plaiſir, » qui ſéduit le reſte des hommes, n'a point de charmes pour nous ; » la raiſon guide nos deſirs. Toujours ſoumis aux événements, jamais » notre bouche n'éclate en murmures dans les plus fâcheuſes circonſ» tances : indifférents ſur la nourriture, on ne connoît parmi nous que » le nom de la délicateſſe. Il ne paroît ſur nos tables que les herbes & » les légumes que la terre produit d'elle-même, ſans aucun ſoin ni tra-

» vail ; aussi ne connoissons-nous de maladies que ce que les plain-
» tes & l'expérience des autres nous en apprennent. La joie pure dont
» nous jouissons n'est interrompue que par leurs gémissements.

» L'égalité nous met tous dans l'indépendance ; elle bannit du mi-
« lieu de nous l'envie, la jalousie, l'ambition, la haine : nous
» n'avons point de tribunaux, parce que nous ne faisons rien
» de répréhensible ; & la justice dans laquelle nous vivons n'a
» pas encore fait établir les loix séveres qui punissent le crime chez
» les autres peuples ; nous craignons même qu'en les introduisant,
» elles ne fassent naître la pensée du mal qu'elles défendent : notre
» seule loi est de ne point violer celle de la nature. En évitant tout
» reproche, nous ne sommes point exposés à pardonner aux autres,
» dans l'espérance qu'ils useront de la même indulgence à notre égard ;
» encore moins achetons-nous le pardon & l'impunité à force d'argent.
» Cette sorte de grâce accordée par l'avarice, rendroit le juge plus cou-
» pable que le criminel.

» Parmi nous l'oisiveté est punie d'un châtiment rigoureux ; nous
» craignons la volupté comme le principe de tout affoiblissement :
» nous aimons le travail qui exerce le corps, & nous détestons celui
» qui anime la cupidité. Nos occupations ne tendent qu'à nous
» procurer le nécessaire ; toute autre vue nous fait horreur & nous
» paroît la source de tous les maux. On ne voit dans nos campagnes
» ni bornes, ni limites qui marquent la propriété : nous sommes
» convaincus que c'est une usurpation contraire à la nature ; chacun
» prend où il lui plaît ce que la nature produit pour tous. Nous lais-
» sons les oiseaux voler tranquillement dans les airs, les animaux
» se promener dans les campagnes, & les poissons nager dans le
» sein des eaux : nous possédons tout ce que nous pouvons souhaiter
» parce que nous ne voulons rien au-delà de ce qu'il nous faut. Nous
» n'appréhendons rien tant que ce desir insatiable d'acquérir en propre,
» qui fait naître mille besoins dans le cœur de l'homme, & le rend plus
» pauvre de jour en jour, à mesure qu'il sent croître ses richesses.

» Nous nous échauffons au soleil : la pluie & la rosée nous ra-
» fraîchissent ; les rivieres nous désalterent ; nous nous nourrissons de
» l'herbe des champs & des racines. La terre nous sert de lit ; les
» sollicitudes n'interrompent point notre sommeil ; la paix du cœur
» nous laisse toujours l'esprit en liberté ; nous sommes délivrés de la
» crainte & de la sujétion à toutes sortes de maîtres ; nous nous re-

» gardons tous comme des freres que la nature a faits égaux ; & » comme les enfans d'un Dieu suprême, notre pere commun, qui » doit nous partager le même héritage.

» On ignore parmi nous ce que c'est de détruire les forêts & » briser les rochers pour bâtir des maisons ; la nature n'a formé des » antres que pour cet usage : là, nous ne craignons ni les vents, ni » la pluie, ni le froid, ni le chaud, ni les tempêtes. Ces demeures » naturelles nous servent de retraite pendant la vie, & de sépulcres » après la mort. Nous évitons dans nos habits tout ce qui ressent le » luxe & la mollesse : la feuille ou l'écorce des arbres nous servent à » voiler ce que la bienséance ne veut pas qu'on laisse à découvert. » Nos femmes n'ont pas la liberté de se parer comme les autres ; & » quand même on la leur accorderoit, elles n'en useroient point, per- » suadées qu'un vain & fastueux attirail gêne plus qu'il ne décore, & » que tout l'art du monde ne donne aucun prix à la beauté, comme » il ne change rien à la laideur. Tant de soins deviennent donc su- » perflus, parce qu'ils ne corrigent pas les défauts, & criminels parce » qu'ils tendent à réformer l'usage du créateur. Telles que sont nos » femmes, nous leur donnons toute notre tendresse ; & jamais on » entend nommer parmi nous les crimes d'inceste, d'adultere, ou au- » tres infidélités qui déshonorent la nature & violent le lien conjugal.

» Notre société est le regne de la douceur & de la tranquillité : » la seule pensée d'un homicide nous fait frémir ; nous ne provo- » quons point les étrangers ; nous ne savons pas manier les armes ; » c'est la douceur & non la force qui conserve l'union entre nous & » nos voisins. La fortune est notre seule ennemie, nous n'avons » qu'elle à combattre ; mais pour l'ordinaire, elle voit porter à faux » les coups dont elle voudroit nous frapper : attentive à ne rien faire » contre les destinées, rarement donne-t-elle lieu à nos plaintes. Il » n'y a que la mort qui nous chagrine, quand elle nous prévient » avant la caducité de l'âge ; alors le pere n'accompagne pas les fu- » nerailles de son fils. En quelque temps qu'elle nous enleve, nous » n'élevons point de ces monumens fastueux qui semblent faits pour » insulter à l'humiliation des mânes. Quoi de plus triste & de plus vil » que ces malheureux débris d'un corps défiguré, que nous achevons » de détruire par les flammes pour n'en pas souiller la terre (a) !

(a) Il est certain que les indiens ont toujours été dans l'usage de brûler less orps de leurs morts,

» Ne te fâches point, si je rapproche de ces premieres couleurs de » notre portrait celles qui forment le tien. De quelles sortes de ravages » n'as-tu pas déjà désolé l'univers ? Dévoré d'ambition & d'avarice, » combien de sang répandu par tes mains ou par tes ordres ? Tu enleves les enfans à leurs parents, tu les prives de leurs obséques ; tu » violes les tombeaux ; tu cours avec impétuosité vers l'endroit où le » soleil se leve, comme pour l'arrêter de la main. Tu renverses les » trônes, tu traînes après toi des rois captifs, pour en orner ton » triomphe. Des citoyens, tu aimes à en faire des esclaves, &, par » l'effet du même caprice, à mettre les esclaves en liberté. Tu crois » forcer les villes quand tu en gagnes les gouverneurs à prix d'argent ; sans doute que tu te flattes de corrompre ainsi le gardien, » puis le dieu des enfers.

» Je cesse de mettre ton image sous tes yeux, pour continuer à » t'instruire de nos mœurs. Nous ne connoissons point ces assemblées » tumultueuses, les jeux, les spectacles, qui sont vos délices. A quoi » serviroient vos comédiens au milieu d'un peuple qui en méprise » souverainement la profession, qui ne fait rien qu'on puisse tourner » en ridicule, & chez lequel il ne se passe aucune scène cruelle ? Les » brachmanes frémiroient, s'ils voyoient exposer des jeunes gens aux » bêtes féroces, ou des hommes robustes s'attaquer de sang froid, » se battre & s'assommer les uns les autres. Le ciel fait notre spectacle favori ; nous en admirons avec joie l'ordre, l'économie, la » régularité, les mouvemens ; nous sommes ravis de voir le soleil » voler sur un char de couleur de pourpre, étaler par toutes les régions, ses cheveux rayonnans de lumiere, & revenir chaque année » au point dont il étoit parti du ciel ; nous passons à la contemplation du reste de la nature, dont les ouvrages nous paroissent toujours » également beaux, admirables, incompréhensibles : le chant des » oiseaux, les fontaines, un fleuve, un brin d'herbe épuisent nos » réflexions & nous enchantent.

» Contents de ce qui croît dans nos contrées, nous n'allons point » chercher ailleurs les différentes raretés que produisent un ciel & un

---

Hérodote écrivoit donc d'après des mémoires infideles, lorsqu'il rapporte cette prétendue conversation de Darius avec quelques indiens, dans laquelle le prince perse leur propose un prix, s'ils veulent abandonner la coutume de manger les cadavres de leurs parents, pour les livrer aux flammes, selon l'usage alors reçu dans la Grece.

» climat nouveau ; rien ne nous touche autant que ce qui nous est
» propre : nous méprisons votre éloquence fleurie, & nous la con-
» damnons comme un art pernicieux qui ne s'exerce pour l'ordinaire
» qu'à donner au mensonge les couleurs de la vérité, à protéger le
» crime, à calomnier l'innocence & quelquefois à justifier le parricide :
» toute notre éloquence consiste à dire toujours la vérité.

» Voilà une idée de nos mœurs : voici les dogmes de notre croyan-
» ce. Les brachmanes ont pour maxime de ne point ensanglanter les
» autels en égorgeant des victimes innocentes. Leurs temples ne sont
» point décorés de lames d'or ou d'argent, ni brillans de l'éclat des
« pierres précieuses. Ils croient que ce seroit insulter la divinité que
» de vouloir lui donner ce qu'elle n'auroit pas, ou se montrer aussi
» puissans qu'elle par l'étalage fastueux de toutes les richesses qu'elle
» peut avoir. Dieu demande qu'on l'honore d'un culte pur & non san-
» glant : il veut être fléchi par la priere & l'humiliation des hommes.
» Il est cette même parole par laquelle il a créé le monde visible,
» par laquelle il le conserve & le conduit. Il est pur esprit, & ne veut
» par conséquent que l'offrande de nos bonnes œuvres, de nos vertus,
» de nos actions de grâces, de notre cœur.

» Sur cet exposé, fais le parallele de notre religion avec la tienne,
» ou permets que je le fasse. Je ne puis souffrir l'aveuglement où vous
» êtes de ne vouloir pas reconnoître que votre origine vient du ciel,
» & qu'elle vous unit intimément à l'être suprême. Vous ne trouvez
» de grandeur qu'à être issus de sang illustre : vous avilissez la no-
» blesse de votre premiere naissance : vous rapportez tout à la chair,
» c'est-là que vous placez tous vos délices ; vous la soignez avec atten-
» tion ; vous la délicatez, vous n'aimez qu'elle ; &, ce qui est un
» plus grand crime, vous la croyez digne d'être présentée en sacri-
» fice à l'esprit immortel. Vous ne connoissez point un seul Dieu
» *qui est*, & en adorez une infinité d'autres qui ne sont pas. Vous
» en mettez quelques-uns dans le ciel, à qui vous attribuez le soin de
» présider à différentes parties de votre corps. Minerve réside dans le
» cerveau, comme dans le siége de la sagesse ; Junon arrête les mou-
» vemens impétueux du cœur. Mercure, votre dieu de l'éloquence,
» réside sur les levres ; Hercule communique sa force à vos membres ;
» Cupidon vous inspire les sentimens de la volupté ; Bacchus vous
» donne le goût ; Cérès fait digérer les alimens ; Vénus vous pro-
» cure la fécondité ; Jupiter ouvre les organes de la respiration, &

„ Apollon, renommé par ſon adreſſe, conduit vos doigts pour les „ inſtruments de muſique & pour les ouvrages délicats.

» Quelles divinités dont la puiſſance a des bornes ſi étroites, & qui „ ne voudroient ou ne pourroient pas ſe charger de leurs fonctions ré- „ ciproques ! Leur oppoſition ſe manifeſte même dans le culte que vous „ leur rendez : il faut offrir un taureau à Jupiter, un paon à Junon, „ un ſanglier à Mars, un bouc à Bacchus, un cygne à Apollon, une „ colombe à Vénus, un hibou à Minerve, des gâteaux à Cérès, du „ miel à Mercure. Hercule veut des branches de peuplier ſur ſes ſtatues „ & ſur ſes autels, & Cupidon n'aime que les roſes : vous ne pour- „ riez changer cet ordre ſans encourir leur diſgrâce. Voyez encore la „ contradiction de leurs caracteres : ils ſemblent s'être ligués pour vous „ tourmenter à la fois. L'un vous appelle à la guerre, l'autre au plaiſir ; „ celui-ci aux ſoins du commerce, celui-là à la bonne chere : tous vous „ commandent ce qu'ils aiment ; ils vous invitent, ils vous ſollicitent, „ vous preſſent & ne vous laiſſent aucun repos que vous n'ayez obéi. „ Sont-ce là des dieux, des êtres qui doivent faire le bonheur de l'huma- „ nité ? Avouez-le, ce ſont vos paſſions dont vous avez fait l'apothéoſe.

» Vous les reconnoiſſez vous-mêmes dans les divinités dont vous „ avez rempli vos enfers. Il eſt facile d'y retrouver vos propres crimes „ ſous des ſymboles honorables. Les Euménides ſont vos ſales penſées ; „ Tyſiphone eſt le reproche d'une conſcience criminelle ; Tantale, votre „ inſatiable cupidité. Cerbere exprime le châtiment de vos excès de „ bouche ; l'Hydre, vos vices qui renaiſſent à chaque inſtant ; la couronne „ de viperes vos hideux forfaits. Pluton lui-même, déchu du ciel, vous „ apprend que vous dégénérez comme lui, en méconnoiſſant l'Être „ ſuprême dont vous tirez votre origine, oh ! peuples infortunés, dont la „ religion fait le crime pendant la vie, & le ſupplice après la mort „ !

Après avoir expoſé ce que l'antiquité nous apprend des branchmanes, il eſt à propos de faire le tableau de la belle région qu'ils habitent, & de développer les principaux traits de la croyance & du code des bramines, leurs deſcendans, dont nous n'avons qu'ébauché le portrait dans le premier volume de cet ouvrage. Quoique par le nom générique d'indes orientales, on entende communément ces vaſtes régions qui ſont au-delà de la mer d'Arabie & du royaume de Perſe, l'Indoſtan n'eſt que le pays renfermé entre l'indus & le gange, deux fleuves célebres qui vont ſe jetter dans les mers des Indes à quatre lieues l'un de l'autre. Ce long eſpace eſt traverſé du nord au midi,

par une chaîne de hautes montagnes qui, le coupant par le milieu, va ſe terminer au cap Comorin, en ſéparant la côte de Malabar de celle de Coromandel.

Par une ſingularité frappante & peut-être unique, cette chaîne eſt une barriere que la nature ſemble avoir élevée entre les ſaiſons oppoſées. La ſeule épaiſſeur de ces montagnes, y ſépare l'été d'avec l'hiver; c'eſt-à-dire, la ſaiſon des beaux jours, de celle des pluies: car on ſait qu'il n'y a point d'hiver entre les trópiques. Mais par ce mot, on entend aux Indes le tems de l'année où les nuages que le ſoleil pompe au ſein de la mer, ſont pouſſés violemment par les vents contre les montagnes, s'y briſent & ſe réſolvent en pluies, accompagnées de fréquens orages. De-là ſe forment les torrents qui ſe précipitent, groſſiſſent les rivieres, inondent les plaines: tout nage alors dans les ténebres humides, épaiſſes & profondes. Le jour même eſt obſcurci des plus noires vapeurs; mais ſemblables à l'abîme qui couvroit les germes du monde avant la création, cette ſaiſon nébuleuſe eſt celle de la fécondité: c'eſt alors que les plantes & les fleurs ont le plus de ſeve & de fraîcheur; c'eſt alors que la plupart des fruits parviennent à leur maturité.

L'été ſans doute conſerve mieux ſon caractere que l'hiver dans cette région du ſoleil: le ciel ſans aucun nuage qui intercepte ſes rayons, y préſente l'aſpect d'un airain embrâſé; cependant les vents de mer qui s'élevent pendant le jour, & les vents de terre qui ſoufflent pendant la nuit, y temperent l'ardeur de l'atmoſphere par une alternative périodique: mais les calmes qui regnent par intervalles, étouffent ces douces haleines, & laiſſent ſouvent les habitans en proie à une ſéchereſſe dévorante.

L'influence des deux ſaiſons eſt encore plus marquée ſur les deux mers de l'Inde, où on les diſtingue ſous le nom de mouſſons ſeches ou pluvieuſes. Tandis que le ſoleil revenant ſur ſes pas, amene au printems la ſaiſon des tempêtes & des naufrages pour la mer qui baigne la côte de Malabar; celle de Coromandel voit les plus légers vaiſſeaux voguer ſans aucun riſque ſur une mer tranquille où les pilotes n'ont beſoin ni de ſcience ni de précaution. Mais l'automne à ſon tour, changeant la face des éléments, fait paſſer le calme ſur la côte occidentale, & les orages ſur la mer orientale des Indes, tranſporte la paix où étoit la guerre, & la guerre où étoit la paix. L'inſulaire de Ceylan, les yeux tournés vers la région de l'équateur, aux

deux

deux ſaiſons de l'équinoxe, voit alternativement les flots tourmentés à ſa droite & paiſibles à ſa gauche; comme ſi l'auteur de la nature tournoit tout-à-coup en ces deux moments d'équilibre, la balance des fléaux & des bienfaits qu'il tient perpétuellement en ſes mains.

La philoſophie & l'hiſtoire ſe ſont long-temps occupées des célebres contrées de l'Inde, & leurs conjectures ont prodigieuſement reculé l'époque de l'exiſtence de ſes premiers habitans. En effet, ſoit que l'on conſulte les monuments hiſtoriques, ſoit que l'on conſidere la poſition de l'Indoſtan ſur le globe, tenant par une chaîne de hautes montagnes, au plateau élevé du continent & le plus éloigné des invaſions, on conviendra que c'étoit le ſéjour le plus aſſuré pour ſes habitans, & le pays le plus anciennement peuplé. L'origine de la plûpart de nos ſciences va ſe perdre dans ſon hiſtoire. Les grecs alloient s'inſtruire dans l'inde, même avant Pithagore: les plus anciens peuples commerçans y trafiquoient pour en rapporter des toiles, & cet empreſſement des peuples étrangers à fréquenter ces régions, prouve combien l'induſtrie y avoit fait de progrès.

En général, ne peut-on pas dire que le climat le plus favorable à l'eſpece humaine ait été le plus anciennement peuplé? Un climat doux, un air pur, un ſol fertile, & qui produit preſque ſans culture, ont dû raſſembler les premiers hommes.

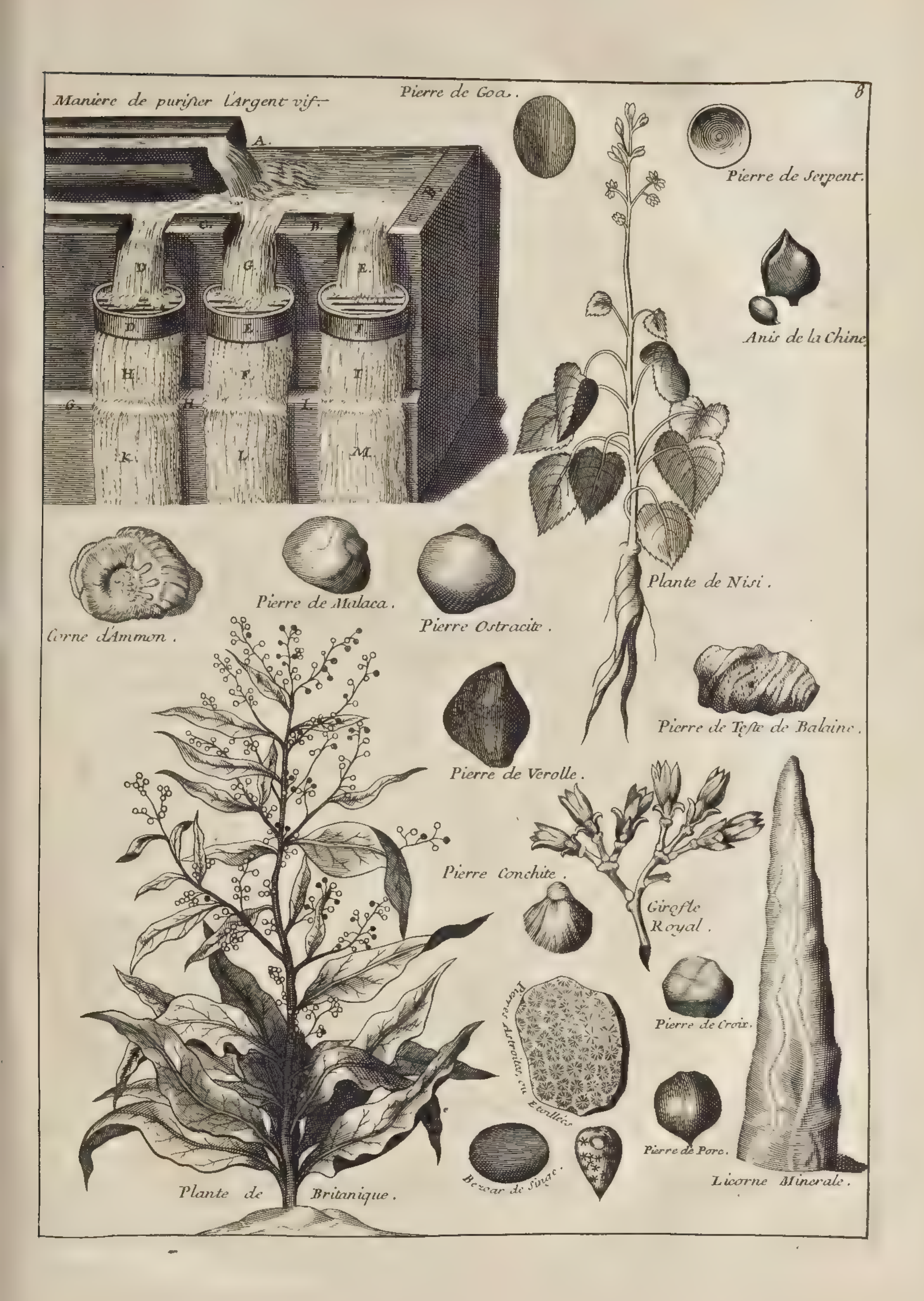
Si le genre humain a pu ſe multiplier & s'étendre dans des régions affreuſes, où il a fallu lutter ſans ceſſe contre la nature; ſi des ſables brûlans & arides, des marais impraticables, des glaces éternelles, ont reçu des habitans; ſi nous avons peuplé des déſerts & des forêts où il a fallu ſe défendre contre les élémens & les bêtes féroces; avec quelle facilité n'a-t-on pas dû ſe réunir dans ces contrées délicieuſes où l'homme, exempt de beſoins, n'avoit que des plaiſirs à deſirer, où jouiſſant ſans travail & ſans inquiétude des meilleures productions & du plus beau ſpectacle de l'univers, il pouvoit s'appeller, à juſte titre l'être, par excellence, & le roi de la nature? Telles étoient les rives du gange & les belles contrées de l'Indoſtan. Les fruits les plus délicieux y parfument l'air, & fourniſſent une nourriture ſaine & rafraîchiſſante; des arbres y préſentent des ombrages impénétrables à la chaleur du jour. La nature ſemble avoir épuiſé toutes ſes reſſources pour verſer dans cette région fortunée ſes plus riches tréſors: les objets mêmes qui ne ſont que de luxe, l'or, l'argent, le mer-

Figures. cure (*a*), les perles, les pierreries (*fig.* 8), les émeraudes, tout s'y
8. trouve en abondance. Il n'eſt aucun pays ſur la terre où le regne végétal ſoit auſſi abondant, auſſi varié, auſſi ſalutaire, auſſi ſalubre, auſſi utile aux habitans qu'il l'eſt dans l'Inde. Dès la plus haute antiquité, les négocians des contrées éloignées alloient dans la preſqu'île, d'où
9. ils rapportoient du poivre (*fig.* 9), de la cannelle, du nard, diverſes au-
7. tres productions de ce ſol privilégié (*fig.* 7). Tandis que les eſpeces vivantes qui couvrent le globe ne peuvent ſubſiſter ailleurs qu'à force de ſe détruire, dans l'Inde, elles partagent avec leur maître l'opulenlence & la ſûreté. Aujourd'hui même que la terre eſt épuiſée par les productions de tant de ſiecles, & par leur conſommation dans des régions éloignées, l'Indoſtan, ſi l'on en excepte un petit nombre de lieux ingrats & ſablonneux, eſt encore le pays le plus fertile du monde.

Le moral n'y eſt pas moins extraordinaire que le phyſique. Lorſqu'on arrête ſes regards ſur cette vaſte contrée, on ne peut voir ſans douleur que la nature y a tout fait pour le bonheur de l'homme, & que l'homme y a tout fait contre elle : la fureur des conquêtes eſt un autre fléau qui n'eſt guere moins deſtructeur ; l'avidité des commerçans a ravagé tour-à-tour & opprimé le plus beau pays de l'univers.

Au milieu des brigands féroces, & de ce ramas d'étrangers que la guerre & l'avidité ont attirés dans l'Inde, on en démêle aiſément les anciens habitans : la couleur de leur teint & leur forme extérieure

(*a*) Quelques Auteurs ont douté ſi les Indes fourniſſoient en effet du mercure ; mais le fait conſtaté par les nouvelles lumieres que nous avons acquiſes ſur cette région, n'eſt plus aujourd'hui conteſté. La maniere dont on purifie ce métal, lorſqu'on l'a tiré de la mine, nous a paru aſſez importante, pour mériter de tenir place ici. (*voyez la figure* 7). On met la terre qu'on a tirée de la mine, dans un tamis dont le fond eſt de fils-d'archal, de-là on la porte dans un ruiſſeau d'eau courante, où on la lave juſqu'à ce qu'il ne paſſe plus rien au travers du tamis. La terre qui ne paſſe pas eſt amoncelée à part, & celle qui a paſſé au travers du ſas eſt miſe dans le trou *C*, d'où un nouvel ouvrier la tire pour la mettre dans un autre tamis, & de là dans dix ou douze autres plus ſerrés les uns que les autres : ce qui reſte après toutes ces opérations eſt mis dans des conduits de fer ſoumis à l'activité d'un feu dévorant ; & qui vont aboutir à des récipients où le mercure va ſe décharger à meſure qu'il ſe ſépare des parties hétérogenes. Pour mieux comprendre cette opération, on pourra jetter les yeux ſur la figure 7. *A* eſt l'eau ; *C*, *B* un vaiſſeau dans lequel elle coule : *D*, *G*, *E*, *H*, *F*, *I* ſont des ruiſſeaux qui coulent perpétuellement de ce vaiſſeau ; *D*, *E*, *F* ſont trois tamis dont la diſtance des fils-d'archal qui ſont au fond, diminue peu-à-peu. *G* eſt le lieu où eſt retenue la terre qui a paſſé par le tamis *D*, où le ſecond ouvrier la prend ; & ce qui paſſe par le tamis *E* eſt retenu en *H*, & ainſi du reſte. *K*, *L*, *M* eſt de l'eau ſale qui eſt tellement imprégnée d'argent vif, qu'elle guérit la gale, les ulceres ſordides & le mal vénérien.


Maniere de purifier l'Argent vif.
Pierre de Goa.
8
Pierre de Serpent.
Anis de la Chine.
Plante de Nisi.
Pierre de Malaca.
Pierre Ostracite.
Corne d'Ammon.
Pierre de Teste de Balaine.
Pierre de Verolle.
Pierre Conchite.
Girofle Royal.
Pierre de Croix.
Pierres Astroites, ou Etoillées
Pierre de Porc.
Licorne Minerale.
Bezoar de Singe.
Plante de Britanique.



Cubebes montant sur vn Poivrier de Thevet.
Poivre Blanc montant sur vn Arrea.
6
Feuille du Poivre Noir.
Poivre Noir montant sur vn Aouay.
Poivre d'Etiopie.
3. Sortes de Poivre longs des Indes.
Mecaxuchitl.
Poivre long des Indes.

les diſtinguent encore moins que les traits particuliers de leur caractere. Ce peuple, écraſé ſous le joug du deſpotiſme, ou plutôt de l'anarchie la plus extravagante, n'a pris ni les mœurs, ni les loix, ni la religion de ſes tyrans. Le ſpectacle continuel de toutes les fureurs de la guerre, de tous les excès & de tous les vices dont la nature humâine eſt capable, n'a pu corrompre ſon caractere. Doux, humain, timide, rien n'a pu familiariſer un indien avec la vue du ſang, ni lui inſpirer le courage & le ſentiment de la révolte : il n'a que les vices de la foibleſſe.

En examinant avec attention les recits des voyageurs ſur les mœurs de l'Inde, on croit marcher ſur des monceaux de ruines. Ce ſont les débris d'un édifice immenſe ; l'enſemble en eſt détruit : mais ces débris épars atteſtent la grandeur & la régularité du plan. A travers de ſuperſtitions abſurdes, de pratiques puériles & extravagantes, d'uſages & de préjugés bizarres, on apperçoit les traces d'une morale ſublime, d'une philoſophie profonde, d'une police très-rafinée ; & lorſqu'on veut remonter à la ſource de ces inſtitutions religieuſes & ſociales, on voit qu'elle ſe perd dans l'obſcurité des temps. Les traditions les plus anciennes préſentent les indiens comme le peuple le plus anciennement éclairé & civiliſé.

L'empereur Mahmoud Akebar eut la fantaiſie de s'inſtruire des principes de toutes les religions répandues dans ſes vaſtes provinces. Dégagé des ſuperſtitions dont l'éducation mahométane l'avoit préoccupé, il voulut juger par lui-même. Rien ne lui fut plus facile que de connoître tous les cultes qui ne demandent qu'à faire des proſélytes : mais il échoua dans ſes deſſeins quand il fallut traiter avec les indiens qui ne veulent admettre perſonne dans la communion de leurs myſteres.

Toute la puiſſance & les promeſſes d'Akebar ne purent déterminer les bramines à lui découvrir les dogmes de leur religion. Ce prince recourut donc à l'artifice : l'expédient qu'il imagina fut de faire remettre à ces prêtres un jeune enfant nommé *Feizi*, comme un pauvre orphelin de la race ſacerdotale, la ſeule qui puiſſe être admiſe aux ſaints myſteres de la théologie. Feizi, bien inſtruit du rôle qu'il devoit jouer, fut ſecrétement envoyé à Benarès, le ſiége des ſciences de l'Indoſtan. Il fut reçu par un ſavant bramine, qui l'éleva avec autant de tendreſſe que s'il eût été ſon enfant. Après dix ans d'études, Akebar voulut faire revenir le jeune homme : mais celui-ci étoit épris des charmes de la fille du Bramine, ſon inſtituteur.

Les femmes de la race ſacerdotale paſſent pour les plus belles femmes de l'Indoſtan. Le vieux bramine ne s'oppoſa pas aux progrès de la paſſion des deux amans. Il aimoit Feizi, qui avoit gagné ſon cœur par ſes manieres & ſa docilité ; il lui offrit ſon amante en mariage. Alors le jeune homme partagé entre l'amour & la reconnoiſſance, ne voulut pas continuer plus long-temps la ſupercherie : tombant aux pieds du bramine, il lui découvre la fraude & le ſupplie de lui pardonner ſon crime.

Le prêtre ſans lui faire aucun reproche, ſaiſit un poignard qu'il portoit à ſa ceinture, & alloit s'en frapper ſi Feizi n'eût arrêté ſon bras. Ce jeune homme mit tout en uſage pour le calmer, proteſtant qu'il eſt prêt à tout faire pour expier ſon infidélité. Le bramine fondant en larmes, promit de lui pardonner, s'il vouloit jurer de ne jamais traduire les bedas ou livres ſaints, & de ne jamais révéler à perſonne le ſymbole de la croyance des bramines. Feizi promit ſans héſiter, & vraiſemblablement il tint parole.

Ce que ne put faire l'empereur Akebar, M. Holwel, gouverneur de Calcutta, l'a exécuté dans ces derniers temps. Ayant aſſemblé onze brames, tous inſtruits dans les loix de Brama & dans la langue du vieux Schaſta, il parvint à tirer d'eux une partie du ſecret, & le livre important, traduit en langue perſane, le fut du perſan en anglois par M. Halhed. L'ordre & le jugement qui regnent dans cet ouvrage, les vues ſaines, les ſages maximes qui en font la baſe, ne nous permettent pas de douter qu'il n'ait été compoſé dans un ſiecle où les écoles de Benarès entretenoient encore des philoſophes. Voici quelques traits de cette précieuſe collection. Brama aime, dans chaque pays, la forme du culte qu'on y obſerve. Il écoute dans la moſquée le dévot qui récite des prieres, en comptant des grains. Il eſt l'intime du muſulman & l'ami de l'indien ; le compagnon du chrétien, & le confident du juif. Les hommes qu'il a doués d'une ame élevée, ne voient dans les contrariétés des ſectes & la diverſité des cultes religieux, qu'un des effets de la richeſſe qu'il a déployée dans l'œuvre de la création.

Le principe de la vérité, ou l'être ſuprême, avoit formé la terre & les cieux, l'eau, l'air & le feu, lorſqu'il engendra Brama : Brama eſt l'eſprit de Dieu. Il eſt abſorbé dans la contemplation de lui-même. Il eſt préſent à chaque partie de l'eſpace. Il eſt un ; ſa ſcience eſt infinie : elle lui vient par inſpiration : ſon intelligence comprend tout ce qui eſt poſſible. Il eſt immuable, il n'y a pour lui ni paſſé, ni préſent,

ni futur. Il eſt indépendant, il eſt ſéparé de l'univers ; il anime les opérations de Dieu ; il anime les vingt-quatre puiſſances de la nature. L'œil reçoit ſon action du ſoleil, le vaſe du feu, le fer de l'aimant, le feu des matieres combuſtibles, l'ombre du corps, la pouſſiere du vent, le trait du reſſort de l'arc, & l'ombrage de l'arbre. Ainſi, par cet eſprit, l'univers eſt doué des puiſſances de la volonté & des puiſſances de l'action. Si cet eſprit vient du cœur, par le canal de l'oreille, il produit la perception des ſens ; par le canal de la peau, la perception du toucher ; par le canal de l'œil, la perception des objets viſibles ; par le canal de la langue, la perception du goût ; par le canal du nez, la perception de l'odorat. Cet eſprit anime les cinq membres d'action, les cinq membres de perception, les cinq éléments, les cinq ſens, les trois diſpoſitions de l'ame, cauſe la création ou l'anéantiſſement des choſes, contemplant le tout en ſpectateur indifférent. Telle eſt la doctrine du Reich-Beda. Brama engendra, de ſa bouche, la ſageſſe, ou le Brame, dont la fonction eſt de prier, de lire & d'inſtruire ; de ſon bras, la force, ou le guerrier & le ſouverain qui tirera de l'arc, gouvernera & combattra ; de ſon ventre, de ſes cuiſſes, la nourriture, ou l'agriculture & le commerçant ; de ſes pieds, la ſervitude, ou l'artiſan & l'eſclave qui paſſera ſa vie à obéir, à travailler & à voyager.

La diſtinction des quatre premieres caſtes eſt donc auſſi vieille que le monde & d'inſtitution divine, ſelon les bramines.

Brama produiſit enſuite le reſte de l'eſpece humaine, qui devoit remplir ces quatre caſtes, les animaux, les végétaux, les choſes inanimées, les vices & les vertus. Il preſcrivit à chaque caſte ſes devoirs, & ces devoirs ſont à jamais conſignés dans les livres ſacrés.

Le premier magiſtrat ou ſouverain, du choix de Brama, eut un méchant ſucceſſeur qui pervertit l'ordre ſocial, en autoriſant le mélange des hommes & des femmes des quatre caſtes qu'il avoit inſtituées ; confuſion ſacrilége de laquelle ſortit une cinquieme caſte ; & de celle-ci une multitude d'autres. Les Brames irrités le mirent à mort. En frottant la main droite de ſon cadavre, il naquit deux fils, l'un militaire ou magiſtrat, l'autre brame : en frottant la main gauche, il en naquit une fille que les brames marierent à ſon frere le guerrier, à qui ils accorderent la magiſtrature. Celui-ci avoit médité le maſſacre de la cinquieme caſte & de toutes ſes branches. Les brames l'en diſſuaderent : leur avis fut de raſſembler les individus qui la compo-

ſoient, & de leur aſſigner différentes fonctious dans les ſciences, les arts & les métiers qu'ils exercent eux & leurs deſcendans à perpétuité.

D'où l'on voit que le brame fut tellement enorgueilli de ſon origine, qu'il auroit cru ſe dégrader en ambitionnant la magiſtrature ou la ſouveraineté, & qu'on parvint à rendre aux peuples, leurs chaînes reſpectables, en les chargeant au nom de la divinité. Jamais un indien ne fut tenté de ſortir de ſa caſte. La diſtribution des indiens en caſtes qui s'élevent les unes au-deſſus des autres, caractériſe la plus profonde corruption & le plus ancien eſclavage : elle décele une injuſte & révoltante prééminence des prêtres ſur les autres conditions de la ſociété, & une ſtupide indifférence du premier légiſlateur pour le bonheur de la nation.

Les annales ſacrées des indiens datent des ſiecles les plus reculés (*a*), & ſe ſont conſervées juſqu'aux derniers temps ſans aucune interruption. Elles ne font aucune mention de l'événement le plus mémorable & le plus terrible, le déluge. Les brames prétendent que leurs livres ſacrés ſont antérieurs à cette époque, & que ce fléau ne s'étendit pas ſur l'Indoſtan. Ils diſtinguent quatre âges : l'âge de la pureté, dont la durée fut de trois millions deux cents mille ans ; alors l'homme vivoit cent mille ans, & ſa ſtature étoit de vingt-une coudées : l'âge de réprobation, ſous lequel un tiers du genre humain étoit corrompu ; ſa durée fut de deux millions quatre cens mille ans, & la vie de l'homme de dix mille ans. L'âge de la corruption de la moitié de l'eſpece, dont la durée fut d'un million ſix cents mille ans, & la vie de l'homme de mille ans. L'âge de la corruption générale ou l'ere préſente, dont la durée ſera de quatre cents mille ans : il y en a près de cinquante mille d'écoulés. Au commencement de ce période, la vie de l'homme fut bornée à cent ans : partout l'âge préſent eſt le plus corrompu ; par-tout ſon ſiecle eſt la lie

(*a*) S'il eſt vrai, comme l'ont aſſuré Saint Irenée, *adverſus hæreſ.* III, 25. Tertull. *de habitu mulier.* cap. 3 ; Clément d'Alex. *Strom.* I, Baſil. *in Epiſt. ad Chiron.* Hier. *contrà Helvid,* Auguſt. *de mirac. Sanct.* Chriſoſt. *Hom.* VIII, *in Epiſt. ad Hæb.* S'il eſt vrai, dis-je, qu'Eſdras ſoit l'auteur du Pentateuque, tel que nous l'avons, & que celui de Moïſe ait été perdú pendant la captivité de Babylone ; le Schaſta des indiens eſt plus ancien même que notre ancien Teſtament : car ſelon cette opinion, ce dernier remonteroit tout au plus à quatre à cinq cents ans audelà de notre ere vulgaire ; aulieu qu'il paroît inconteſtable que le Schaſta a cinq mille ans d'antiquité. J'en dis autant de l'écriture qui ſe trouve entre les mains des Samaritains, puiſque perſonne ne doute plus aujourd'hui qu'elle ne leur été portée par Manaſſé, juif apoſtat, chaſſé par Néhémie, ſucceſſeur d'Eſdras, dans l'adminiſtration des affaires de la Judée.

des ſiecles, comme ſi le vice & la vertu n'étoient pas, pour ainſi dire, auſſi vieux que l'homme & le monde.

Les pundits ou brames juriſconſultes parlent aujourd'hui la langue originale des loix, langue ignorée du peuple : les brames parlent & écrivent le ſamskret : le ſamskret eſt abondant & concis ; la grammaire en eſt très-compliquée & très-réguliere : l'alphabet a cinquante caracteres ; les déclinaiſons, au nombre de dix-ſept, ont chacune un ſingulier, un duel & un pluriel : il y a des ſyllabes breves, plus breves & très-breves ; des ſyllabes longues, plus longues & très-longues ; aiguës, très-aiguës & plus aiguës ; graves, plus graves & très-graves : c'eſt une idiome noté & mémorial. La derniere ſyllabe du mot *Bédéréo*, eſt une eſpece de point d'orgue qui dure près d'une minute. La poéſie a toutes ſortes de vers, & la verſification toutes ſortes de pieds & les difficultés des autres langues, ſans en excepter la rime. Les auteurs compoſent par ſtances, dont le ſujet eſt communément moral. *Un pere diſſipateur eſt l'ennemi de ſon fils ; une mere débauchée eſt l'ennemie de ſes enfans ; une belle femme eſt l'ennemie de ſon mari. Un enfant mal-élevé, eſt l'ennemi de ſes parents.* Voici un exemple de leurs pieces ...... *Par la ſoif de l'or, j'ai fouillé la terre, & je me ſuis livré à la tranſmutation des métaux ..... J'ai traverſé les mers, & j'ai rampé ſous les grands..... J'ai fui le monde ; je me ſuis occupé de l'art des enchantements, & j'ai veillé parmi les tombeaux .... Il ne m'en eſt pas revenu un ſeul cowris : avarice, retires-toi ; j'ai renoncé à tes chimériques promeſſes !*

Le code des indiens s'ouvre par les devoirs du ſouverain ou magiſtrat. On lit dans un paragraphe ſéparé : « Qu'il ſoit aimé, reſpecté, » inſtruit, ferme & redouté ; qu'il traite ſes ſujets comme ſes enfans ; » quil protége le mérite & récompenſe la vertu ; qu'il ſe montre à » ſes peuples ; qu'il s'abſtienne du vin ; qu'il regne d'abord ſur lui-» même ; qu'il ne ſoit jamais ni joueur, ni chaſſeur ; que dans toute » occaſion, il épargne le brame & l'excuſe ; qu'il encourage ſur-tout » la culture des terres : il n'envahira point la propriété du dernier de » ſes ſujets. S'il eſt vainqueur dans la guerre, il en rendra grâces aux » héros du pays, & comblera le brame des dépouilles de l'ennemi. » Il aura à ſon ſervice un nombre de bouffons ou paraſites, de far-» ceurs, de danſeurs & de lutteurs. S'il ne peut ſaiſir le malfaiteur, » le méfait ſera réparé à ſes dépens. Si, percevant le tribut, il ne » protége pas, il ira aux enfers. S'il uſurpe une portion des legs

» ou donations pieuſes, il ſera châtié pendant mille ans aux enfers.
» Qu'il ſache que par-tout où les hommes d'un certain rang, fré-
» quentent les proſtituées, & ſe livrent à la débauche de la table,
» l'état marche à ſa ruine. Son autorité durera peu, s'il confie ſes pro-
» jets à d'autres qu'à ſes conſeillers. Malheur à lui, s'il conſulte le
» vieillard imbécille ou la femme légere. Qu'il tienne ſon conſeil au
» haut de la maiſon, ſur la montagne, au fond du déſert, loin des
» perroquets & des oiſeaux babillards ».

Il n'y auroit dans le code entier que la ligne ſur les donations pieuſes, qu'on y reconnoîtroit le doigt du bramine. Mais qu'elle eſt l'utilité des bouffons, des danſeurs, des farceurs à la cour du magiſtrat? Seroit-ce de le délaſſer de ſes fonctions pénibles, de le récréer de ſes devoirs ſérieux?

On y traite d'abord du prêt, le premier lien des hommes entr'eux; de la propriété, le premier pas de l'aſſociation; de la juſtice ſans laquelle aucune ſociété ne peut ſubſiſter; des formes de la juſtice, ſans leſquelles l'exercice en devient arbitraire; des depôts, des partages, des donations, des gages, des eſclaves, des citoyens, des peres, des meres, des enfans, des époux, des femmes, des danſeuſes, des chanteuſes. A la ſuite de ces objets, qui marquent une population nombreuſe, des liaiſons infinies, une expérience conſommée de la méchanceté des hommes, on paſſe aux loyers & aux baux, aux partages des terres & aux récoltes, aux villes & aux bourgs, aux amendes, à toutes ſortes d'injures & de rixes, aux charlatans, aux filous, aux vols entre leſquels on compte le vol de la perſonne, à l'incontinence & à l'adultere; & chacune de ces matieres eſt traitée dans un détail qui s'étend depuis les eſpeces les plus communes juſqu'à des délits qui ſemblent chimériques. Preſque tout a été prévu avec jugement, diſtingué avec fineſſe, & preſcrit, défendu ou châtié avec juſtice. De cette multitude de loix, nous n'expoſerons que celles qui caractériſent les premiers tems de la nation, & qui doivent nous frapper ou par leur ſageſſe ou par leur ſingularité.

Il eſt défendu de prêter à la femme, à l'enfant & à ſon ſerviteur: l'intérêt du prêt s'accroît à meſure que la caſte de l'emprunteur deſcend: police inhumaine où l'on a plus conſulté la ſécurité du riche que le beſoin du pauvre. Quelle que ſoit la durée du prêt, l'intérêt ne s'élevera jamais au double du capital. Celui qui hypothéquera le même effet à deux créanciers, ſera puni de mort; cela eſt juſte: c'eſt

c'eſt une eſpece de vol. Le créancier ſaiſira ſon débiteur inſolvable dans les caſtes ſubalternes, l'enfermera chez lui, & le fera travailler à ſon profit : cela eſt peut-être moins cruel que de l'étendre ſur de la paille dans une priſon.

La femme de mauvaiſes mœurs n'héritera point, ni la veuve ſans enfans, ni la femme ſtérile, ni l'homme ſans principes, ni l'eunuque, ni l'imbécile, ni le banni de ſa caſte, ni l'expulſé de ſa famille, ni l'aveugle ou ſourd de naiſſance, ni le muet, ni l'impuiſſant, ni le maléficié, ni le lépreux, ni celui qui aura frappé ſon pere ; que ceux qui les remplacent les revêtent & les nourriſſent.

Les indiens ne teſtent point : les degrés d'affinité fixent les prétentions & les droits.

La portion de l'enfant qui aura profité de ſon éducation, ſera double de celle de l'enfant ignorant.

Preſque toutes les loix du code ſur les propriétés, les ſucceſſions & les partages, ſont conformes aux loix romaines, parce que la raiſon & l'équité ſont de tous les temps, & dictent les mêmes réglemens, à moins qu'ils ne ſoient contrariés par des uſages biſarres ou des préjugés extravagans, dont l'origine ſe perd dans la nuit des tems ; que leur antiquité ſoutient contre le ſens commun, & qui ſont le déſeſpoir du légiſlateur.

S'il ſe commet une injuſtice au tribunal de la loi, le dommage ſe répartira ſur tous ceux qui y auront participé, ſans en excepter le juge : il ſeroit à ſouhaiter que par-tout le juge pût être pris à partie. S'il a mal jugé par incapacité, il eſt coupable ; par iniquité, il l'eſt bien davantage.

Après avoir condamné le faux témoin à la peine du talion, on permet le faux-témoignage contre une dépoſition vraie qui conduiroit le coupable à la mort. Qelle étrange aſſociation de ſageſſe & de folie !

Dans la détreſſe, le mari pourra livrer ſa femme, ſi elle y conſent ; le pere vendra ſon fils, s'il en a pluſieurs. De ces deux loix, l'une eſt infâme, l'autre inhumaine : la premiere réduit la mere de famille à la condition de proſtituée ; la ſeconde, l'enfant de la maiſon à l'état d'eſclave.

Les différentes claſſes d'eſclaves ſont énormément multipliées parmi les indiens : la loi en permet l'affranchiſſement, qui a ſon cérémonial : l'eſclave remplit une cruche d'eau, y met du riz qu'il a mondé avec quelques feuilles d'un légume ; il ſe tient debout devant ſon

maître, la cruche ſur ſon épaule, le maître l'éleve ſur ſa tête, la caſſe, & dit trois fois, tandis que le contenu de la cruche ſe répand ſur l'eſclave : *Je te rends libre*, & l'eſclave eſt affranchi.

Celui qui tuera un animal, un cheval, un bœuf, une chevre, un chameau, aura la main ou le pied coupé ; & voilà l'homme mis ſur la ligne de la brute. S'il tue un tigre, un ours, un ſerpent, la peine ſera pécuniaire. Ces délits ſont des conſéquences ſuperſtitieuſes de la métempſycoſe, qui, faiſant regarder le corps d'un animal comme le domicile d'une ame humaine, montre la mort violente d'un reptile comme une eſpece d'aſſaſſinat. Le brame, avant que de s'aſſeoir à terre, balayoit la place avec un pan de ſa robe, & diſoit à Dieu : *Si j'ai fait deſcendre ma bienveillance juſqu'à la fourmi, j'eſpere que tu feras deſcendre la tienne juſqu'à moi.*

La population eſt un devoir primitif, un ordre de la nature ſi ſacré, que la loi permet de tromper, de mentir, de ſe parjurer pour favoriſer un mariage. C'eſt une action mal-honnête qui ſe fait par-tout, mais qui ne fut licite que chez les indiens. Ne ſeroit-il pas de la ſageſſe du légiſlateur, dans pluſieurs autres cas, d'autoriſer ce qu'il ne peut ni empêcher, ni punir ?

La polygamie eſt permiſe par toutes les religions de l'Aſie, & la pluralité des maris tolérée par quelques-unes. Dans les royaumes du Boutan & du Tibet, une ſeule femme ſert ſouvent à toute une famille, ſans jalouſie & ſans trouble domeſtique.

La virginité eſt une condition eſſentielle à la validité de l'union conjugale : la femme eſt ſous le deſpotiſme de ſon mari. Le code des indiens dit que, *femme maîtreſſe d'elle-même ſe conduira toujours mal, & qu'il ne faut jamais compter ſur ſa vertu.* Si elle n'engendre que des filles, ſon époux ſera diſpenſé d'habiter avec elle ; elle ne ſortira point de la maiſon ſans ſa permiſſion ; elle aura toujours le ſein couvert. A la mort de ſon mari, *il convient* qu'elle ſe brûle ſur le même bûcher, à moins qu'elle ne ſoit enceinte, que ſon mari ne ſoit abſent, qu'elle ne puiſſe ſe procurer ſon turban ou ſa ceinture, ou qu'elle ne ſe voue à la chaſteté & au célibat. Si elle partage le bûcher avec le cadavre de ſon mari, le ciel le plus élevé ſera ſa demeure ; & elle y ſera placée à côté de l'homme qui n'aura jamais menti.

La légiſlation des indiens qu'on trouvera trop indulgente ſur certains crimes, tels que l'aſſaſſinat d'un eſclave, la pédéraſtie, la beſtialité dont on obtient l'abſolution avec de l'argent, paroîtra ſans doute

atroce ſur le commerce illicite des deux ſexes. C'eſt vraiſemblablement une ſuite de la lubricité des femmes & de la foibleſſe des hommes, ſous un climat brûlant ; de la jalouſie effrénée de ceux-ci, de la crainte du mêlange des caſtes, des idées folles de continence, accréditées dans toutes ces contrées parmi des prêtres incontinents, & une preuve de l'ancienneté du code. A meſure que les ſociétés s'accroiſſent & durent, la corruption s'étend ; les délits, ſur-tout ceux qui naiſſent de la nature du climat dont l'influence ne ceſſe point, ſe multiplient, & les châtiments tombent en déſuétude, à moins que le code ne ſoit ſous la ſanction des dieux. Nos loix ont prononcé une peine ſévere contre l'adultere. Qui eſt-ce qui s'en doute ?

Ce que nous appelons commerce galant, le code l'appelle adultere. Il y a l'adultere de la coquetterie de l'homme ou de la femme, dont le châtiment eſt pécuniaire ; l'adultere des préſens, qui eſt châtié dans l'homme par la mutilation ; l'adultere conſommé, qui eſt puni de mort. La fille d'un brame qui ſe proſtitue eſt condamnée au feu. L'attouchement déshonnête, dont la loi ſpécifie les différences, parce qu'elle eſt ſans pudeur, mais que la décence ſupprime dans un hiſtorien, a ſa peine effrayante. L'homme d'une caſte ſupérieure, convaincu d'avoir habité avec une femme du peuple, ſera marqué ſur le front de la figure d'un homme ſans tête. Le brame adultere ſera marqué ſur le front des parties ſexuelles de la femme : on les déchirera à ſa complice, & elle ſera miſe à mort.

Les chanteuſes, danſeuſes & femmes publiques forment des communautés protégées par la police (*a*). Elles ſont employées dans les ſolemnités : on les envoie à la rencontre des hommes publics : cet état étoit moins mépriſé dans les anciens tems. Avant les loix, la condition de l'homme différoit peu de la condition animale ; & aucun réglement n'attachoit de la turpitude à cette action à laquelle on eſt porté par la nature.

La courtiſane qui aura manqué à ſa parole, rendra le double de la ſomme qu'elle aura reçue. Celui qui l'avilira par une jouiſſance abuſive, lui payera huit fois la même ſomme & autant au magiſtrat. Le châtiment ſera le même s'il l'a proſtituée à un autre.

On ne jouera point ſans le conſentement du magiſtrat : la dette du jeu clandeſtin ne ſera point exigible.

(*a*) Voyez ce que nous avons dit des Baillarderes, dans notre *Tableau du Commerce de l'Aſie & de l'Afrique*, tom. I, pag. 104.

Celui qui frappera un brame de la main ou du pied, aura la main ou le pied coupé.

On verſera de l'huile bouillante dans la bouche du ſooder, ou de l'homme de la quatrieme caſte, convaincu d'avoir lu les livres ſacrés. S'il a entendu la lecture des bedas, ſes oreilles ſeront remplies d'huile chaude & bouchées avec de la cire.

Le ſooder qui s'aſſeoira ſur le tapis du brame, aura la feſſe percée d'un fer chaud, & ſera banni. Quelque crime que le brame ait commis, il ne ſera point mis à mort. Tuer un brame eſt le plus grand crime qu'on puiſſe commettre.

La propriété d'un brame eſt ſacrée : elle ne paſſera point en des mains étrangeres, pas même dans celles du ſouverain : & voilà, dans les premiers tems, des hommes de main-morte parmi les indiens !

La réprimande ſuppléera au ſilence de la loi; le châtiment d'une faute s'accroîtra par les récidives. L'inſtrument de l'art ou du métier, même celui de la femme publique, ne ſera point confiſqué. Que diroit l'indien s'il voyoit, en europe, les huiſſiers démeubler la chaumiere du payſan, & ſes bœufs, ſes autres inſtrumens de labour mis à l'encan?

Et pour terminer cette courte analyſe du code trop peu connu, par quelques grands traits, on lit au paragraphe du ſouverain : « S'il » n'y a dans l'état ni voleurs, ni adulteres, ni aſſaſſins, ni hommes » de mauvais principes, le ciel eſt aſſuré au magiſtrat. Son empire » fléchira, ſa gloire s'étendra pendant ſa vie, & ſa récompenſe ſera » la même après la mort, ſi les coupables ont été ſévérement punis.

» Car, dit le code, avec autant d'énergie que de ſimplicité, le » châtiment eſt le magiſtrat; le châtiment inſpire la terreur à tous; » le châtiment eſt le défenſeur du peuple; le châtiment eſt ſon pro- » tecteur dans la calamité; le châtiment eſt le gardien de celui qui » dort; le châtiment au viſage noir & à l'œil rouge, eſt l'effroi du » coupable ».

Depuis l'Indus jusqu'au Gange, tous les peuples reconnoiſſent le vedam pour le livre qui contient les principes de leur religion; mais la plupart d'entre eux different, ſur pluſieurs points, de dogme & de pratique. L'eſprit de diſpute & d'abſtraction, qui gâta pendant tant de ſiecles la philoſophie de nos écoles, a bien fait plus de progrès dans celles des bramines, & mis beaucoup plus d'abſurdités dans leurs dogmes, qu'il n'en a introduit dans les préjugés des autres peuples, par le mélange du platoniſme, qui fut peut-être lui-même une branche de la doctrine des brames.

Dans tout l'Indoſtan, les loix politiques, les uſages, les manieres, font une partie de la religion, parce que tout vient de Brama.

On pourroit croire que ce Brama étoit ſouverain, parce qu'on trouve dans ſes inſtitutions religieuſes, l'intention d'inſpirer aux peuples un profond reſpect, un grand amour pour leur pays, & qu'on y voit le deſſein d'oppoſer des loix ſéveres au vice du climat. Peu de religions ſemblent avoir été auſſi propres aux régions pour leſquelles elles ont été inſtituées.

C'eſt de lui que les indiens tiennent cette vénération religieuſe, qu'ils ont encore, pour les trois grands fleuves de l'Indoſtan, l'Indus, le Kriſna & le Gange.

C'eſt lui qui a rendu ſacré l'animal le plus néceſſaire à la culture des terres, & la vache dont le lait eſt une nourriture ſi ſaine dans les pays chauds.

C'eſt lui qui a diviſé le peuple en tribus ou caſtes ſéparées les unes des autres par des principes de politique & de religion : cette inſtitution eſt antérieure à toutes les traditions, à tous les monuments connus, & peut être regardée comme la preuve la plus frappante de la prodigieuſe antiquité des indiens. Rien ne paroît plus contraire aux progrès naturels de la ſociété, que cette diſtinction des claſſes parmi les membres d'un état. Une ſemblable idée n'a pu être fondée que ſur un ſyſtême réfléchi de légiſlation qui ſuppoſe déjà un état de civiliſation & de lumiere très-avancé. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire encore, c'eſt que cet uſage ſe ſoit conſervé tant de ſiecles après que le principe & le lien en ont été détruits. C'eſt un exemple frappant de la force des préjugés nationaux, ſanctifiés par des idées religieuſes.

La différence des caſtes ſe remarque au premier coup-d'œil. Les membres de chacune des tribus ont entre eux une reſſemblance qu'on ne peut méconnoître : ce ſont les mêmes habitudes, la même taille, le même ſon de voix, les mêmes agrémens, ou les mêmes difformités. Tous les voyageurs un peu obſervateurs, ont été frappés de cet air de famille. Il y a pluſieurs claſſes de bramines : les uns, répandus dans la ſociété, ſont ordinairement fort corrompus. Perſuadés que les eaux du Gange les purifient de tous leurs crimes, & n'étant pas ſoumis à la juriſdiction civile, ils n'ont ni frein, ni vertu : ſeulement on leur trouve encore de cette compaſſion, de cette charité ſi ordinaires dans les deux climats de l'Inde. Les autres vivent ſéparés du monde; & ce ſont des imbécilles ou des enthouſiaſtes livrés à l'oiſiveté, à la ſuperſtition, au délire de la métaphyſique.

Tous les brames portent un cordon en écharpe, qui va de gauche à droite, & placé ſur la chair; c'eſt le ſigne caractériſtique de leur dignité: on le leur donne à l'âge de ſept à neuf ans avec beaucoup de cérémonies: on aſſemble alors tous les parents, & l'on célebre un grand feſtin chez le pere du candidat. Ces nouveaux initiés ſe nomment Brammaſſari, c'eſt-à-dire jeunes éleves de la caſte de Brama; à l'âge de douze ans, ils reçoivent le nom de brames, & on leur confere le pouvoir de remplir les fonctions du ſacerdoce: cette derniere cérémonie eſt toujours ſuivie du mariage, & c'eſt alors qu'on leur donne un nouveau cordon. Dans l'intervalle de ces deux ordinations, les novices ſont obligés de ſe lever tous les jours de grand matin, pour ſe purifier par le bain, & faire la priere. La loi veut auſſi qu'ils emploient la journée à apprendre par cœur des leçons de théologie, & des morceaux tirés des vies de leurs ſaints.

Le cordon des brames eſt compoſé d'un nombre déterminé de fils de coton filé ſans quenouille, & par la main des brames: le cordon des novices ne doit avoir que trois brins compoſés de pluſieurs fils, avec un ſeul nœud; celui que l'on diſtribue au moment du mariage, doit avoir ſix brins avec deux nœuds, & à meſure qu'un brame a des enfans, on augmente les fils & les nœuds juſqu'au nombre preſcrit par les vedams.

La claſſe des hommes de guerre eſt répandue par-tout ſous différentes dénominations: on les appelle Naïrs au Malabar: ces Naïrs ſont bien faits & braves, mais fiers, efféminés, ſuperſtitieux. Quelques-uns des plus heureux ſe ſont formés ſur cette côte, comme ailleurs, de petits états; d'autres ont quelques propriétés très-bornées: le plus grand nombre commande ou obéit dans les camps. Leur pente au brigandage, aux violences eſt généralement connue; & c'eſt ſur les grands chemins qu'ils manifeſtent ſur-tout ces paſſions: auſſi n'y a-t-il point de voyageur prudent qui ne ſe faſſe accompagner de quelqu'un d'entr'eux. Ceux qu'on paye pour ce ſervice ſe laiſſeroient plutôt maſſacrer que de ſurvivre à l'étranger qui ſe ſeroit mis ſous leur protection: s'ils trahiſſoient cette confiance, leurs plus proches parents les mettraient en pieces. Ces mœurs ſont particulieres au Malabar, & les autres ſoldats de l'Indoſtan n'ont pas des inclinations ſi perverſes.

Indépendamment de la caſte des guerriers, il eſt des peuples tels que les caſſariens & les marattes qui ſe permettent généralement la profeſſion militaire, ſoit qu'ils deſcendent de quelques tribus vouées origi-

nairement aux armes, ſoient que le tems & les circonſtances aient altéré parmi eux les inſtitutions primitives.

La troiſieme claſſe eſt celle de tous les hommes qui cultivent la terre. Il y a peu de pays où ils méritent plus la reconnoiſſance de leurs concitoyens. Ils ſont laborieux, induſtrieux; ils entendent parfaitement la maniere de diſtribuer les eaux, & de donner à la terre brûlante qu'ils habitent, toute la fertilité dont elle eſt ſuſceptible. Ils ſont dans l'Inde ce qu'ils ſeroient par-tout, les plus honnêtes & les plus vertueux des hommes lorſqu'ils ne ſont ni corrompus, ni opprimés par le gouvernement. Cette claſſe, autrefois reſpectée, étoit à l'abri de la tyrannie & des fureurs de la guerre; jamais les laboureurs n'étoient obligés de prendre les armes: leurs terres & leurs travaux étoient également ſacrés. Ils traçoient tranquillement des ſillons à côté des deux armées féroces qui ne troubloient point la paiſible agriculture. Jamais on ne mettoit le feu au bled; jamais on n'abattoit les arbres; & la religion, toute-puiſſante pour le bien comme pour le mal, venoit ainſi au ſecours de la raiſon qui enſeigne à la vérité qu'il faut protéger les travaux utiles, mais qui ſeule n'a pas aſſez de force pour faire exécuter tout ce qu'elle enſeigne.

La tribu des artiſans ſe ſubdiviſe en autant de claſſes qu'il y a de métiers: on ne peut jamais quitter le métier de ſes parents. Voilà pourquoi l'induſtrie & l'eſclavage s'y ſont perpétués enſemble & de concert, & y ont conduit les arts au degré où ils peuvent atteindre, lorſqu'ils n'ont pas le ſecours du goût & de l'imagination, qui ne naiſſent guere que de l'émulation & de la liberté.

A cette caſte infiniment étendue, appartiennent deux profeſſions remarquables par quelques uſages très-particuliers: l'une eſt celle des ſeuls ouvriers auxquels il ſoit permis de creuſer des puits & des étangs; ce ſont les hommes les plus robuſtes, les plus laborieux de ces contrées. Leurs femmes partagent leurs travaux; elles mangent même avec eux, par une prérogative que dans tout l'Indoſtan elles ne partagent qu'avec les compagnes des voituriers.

Ces derniers, auxquels tous les tranſports appartiennent, n'ont point de demeures fixes: ils parcourent la Péninſule entiere; ce ſont des bœufs qui portent ſur le dos, & leurs familles, & leurs marchandiſes. Soit uſurpation, ſoit droit originaire, ils font paître ces animaux ſur toutes les routes ſans rien payer: une de leurs plus importantes fonctions eſt de nourrir les armées. On leur laiſſe librement traverſer un

camp pour pourvoir aux besoins d'un autre. Leurs personnes, leurs bêtes de somme, les provisions mêmes qui leur appartienent, tout est respecté. S'il étoit prouvé que les vivres qu'ils conduisent appartinssent à l'ennemi, on les retiendroit; mais le reste continueroit paisiblement sa marche.

Outre ces tribus, il y en une cinquieme qui est le rebut de toutes les autres. Ceux qui la composent exercent les emplois les plus vils de la société. Ils enterrent les morts, ils transportent les immondices, ils se nourrissent de la viande des animaux morts naturellement. L'entrée des temples & des marchés publics leur est interdite: on ne leur permet pas l'usage des puits communs. Leurs habitations sont à l'extrêmité des villes où forment des hameaux isolés dans les campagnes; & il leur est même défendu de traverser les rues occupées par des bramines. Comme tous les indiens, ils peuvent vaquer aux travaux de l'agriculture, mais seulement pour les autres castes; & ils n'ont jamais des terres en propriété, ni même à ferme. L'horreur qu'ils inspirent est telle que, si par hasard, ils touchoient quelqu'un qui ne fût pas de leur tribu, on les priveroit impunément d'une vie réputée trop vile pour mériter la protection des loix.

Telle est, même dans les contrées où une domination étrangere a un peu changé les idées, le sort de ces malheureux connus à la côte de Coromandel, sous le nom de Parias. Leur dégradation est bien plus entiere encore au Malabar, qui n'a pas été asservi par le Mogol, & où on les appelle Poulias.

La plûpart sont occupés à la culture du riz; près des champs qu'ils exploitent est une espece de hutte où ils se réfugient, lorsque des cris poussés de loin, leur annoncent un ordre de celui dont ils dépendent; & ils répondent sans sortir de leur asile. Ils prennent la même précaution, si un bruit confus les avertit de l'approche de quelque homme que ce puisse être: le tems leur manque-t-il pour se cacher, ils se prosternent la face contre terre, avec toute l'humilité que doit leur donner le sentiment de leur opprobre. Si les récoltes ne répondent pas à l'avidité d'un maître oppresseur, le cruel met quelquefois le feu aux cabanes des malheureux laboureurs, & il tire impitoyablement sur eux lorsque, ce qui arrive rarement, ils échappent aux flammes.

Tout est horrible dans la condition de ces malheureux, jusqu'à la maniere dont on les force de pourvoir à leurs plus pressans besoins. A l'entrée de la nuit, ils sortent en troupes, plus ou moins nombreuses, de

de leur retraite ; ils dirigent leurs pas vers le marché, & pouſſent des rugiſſemens à quelque diſtance. Les marchands approchent, les poulias demandent ce qu'il leur faut ; on le leur fournit, & on le dépoſe dans le lieu même où étoit compté d'avance l'argent deſtiné au payement. Lorſque les acheteurs peuvent être aſſurés que perſonne ne les verra, ils ſortent de derriere la haie qui les déroboit à tous les regards, & enlevent précipitamment ce qu'ils ont acquis d'une maniere ſi bizarre.

Cependant ces poulias, objet éternel du mépris des autres caſtes, ont chaſſé, dit-on, de leur ſein les poulichis, plus avilis encore. L'uſage du feu leur eſt interdit : on ne leur permet pas la conſtruction des cabanes, & ils ſont réduits à occuper des eſpeces de nids dans les forêts & ſur les arbres. Lorſqu'ils ont faim, ils hurlent comme des bêtes, pour exciter la commiſération des paſſans : alors les plus charitables des indiens vont dépoſer du riz ou quelqu'autre aliment, & ſe retirent au plus vîte, pour que le malheureux affamé vienne le prendre ſans rencontrer ſon bienfaiteur, qui ſe croiroit ſouillé par ſon approche.

Toutes ces claſſes ſont ſéparées à jamais par des barrieres inſurmontables ; elles ne peuvent ni ſe marier, ni habiter, ni manger enſemble. Quiconque viole cette regle, eſt chaſſé de ſa tribu qu'il a dégradée. Une loi diététique ordonne différentes nourritures pour les diverſes tribus. Les gens de guerre & quelques autres caſtes peuvent manger de la venaiſon & du mouton : le poiſſon eſt permis à quelques laboureurs & à quelques artiſans ; d'autres ne ſe nourriſſent que de lait & de végétaux. Les brames ne mangent rien de ce qui a vie : en général ces peuples ſont d'une ſobriété extrême, mais plus ou moins rigoureuſe, ſelon que leur profeſſion exige un travail plus ou moins pénible.

On s'attendroit à voir tomber ces barrieres dans les temples : c'eſt là qu'on devroit ſe ſouvenir au moins que les diſtinctions de la naiſſance ſont de convention, & que tous les hommes, ſans exception, ſont freres, enfans du même Dieu. Il n'en eſt pas ainſi ; quelques tribus, il eſt vrai, ſe rapprochent & ſe confondent au pied des autels ; mais les dernieres éprouvent les humiliations de leur état juſques dans les pagodes.

La religion qui conſacre cette inégalité parmi les indiens, n'a pas cependant ſuffi pour les faire renoncer entiérement à la conſidération dont jouiſſent les claſſes ſupérieures. L'ambition naturelle s'eſt quelquefois fait entendre, & a inſpiré à quelques eſprits inquiets des moyens

Figures. bien singulières, pour partager avec les bramines les respects de la multitude. C'est-là l'origine des moines connus dans l'Inde sous le nom de jogueys.

Les hommes de toutes les castes honnêtes sont admis à ce genre de vie. Il en étoit ainsi autrefois, comme on l'a dit des brachmanes pénitens. Il suffit de se livrer, comme les bramines, à la contemplation & à l'oisiveté ; mais il faut les surpasser en mortifications ; aussi les austérités qu'ils s'imposent offrent-elles l'image des plus affreux tourments. Les plus fanatiques de ces fakirs sont ceux qui appartiennent à la secte de Chiven : ils abandonnent patrie, biens, familles, pour aller traîner une vie misérable dans les déserts (*a*). Le seul meuble qu'ils emploient à leur usage, consiste dans une peau de tigre sur laquelle ils prennent quelque repos : ils exercent sur leurs corps tout ce qu'une imagination en délire peut leur suggérer ; les uns se déchirent à coups de fouet, ou se font attacher au pied d'un arbre par une chaîne que la mort seule peut briser. Ainsi courbés sous le poid des chaînes qui les accablent, étendus sur leur fumier, exténués de coups, de macérations, de veilles & de jeûnes, les jogueys deviennent un spectacle intéressant pour les peuples.

La plûpart parcourent les campagnes où ils jouissent des hommages de la multitude, des grands même qui, par politique, ou par conviction, descendent de leur éléphant, pour se prosterner aux pieds de ces hommes dégoûtans. De toutes parts on leur offre des fruits, des fleurs & des parfums ; souvent on les voit chargés d'oranges, de
10. citrons (*b*), de noix de coco (*fig.* 10), & des principales productions de la presqu'île. Ils demandent avec hauteur ce qu'ils desirent, & reçoivent comme un tribut ce qu'on leur présente, sans que cette arrogance diminue jamais la vénération qu'on leur a vouée : l'ob-

(*a*) Voyez toutes les extravagances de ces vagabons, représentées dans l'une des Planches du premier Volume des *Cérémonies Religieuses*.

(*b*) Les cocos sont le fruit du palmier : cet arbre, l'un des plus utiles qu'offre l'Asie à ses habitans, a la tige droite couverte d'écailles, & comme tuberculées par le bas : ses rameaux ne croissent qu'à la cime, disposés en ronds, & ayant leur extrémité recourbée vers la terre ; leurs feuilles sont rangées alternativement, longues, étroites & assez semblables à celles du roseau. Ses fruits se nomment dattes ou cocos. Les dattes ont la figure d'un cône ; elles sont charnues, un peu plus grosses que le pouce, & d'un goût très-agréable. Quant aux orangers & aux citrons dont nous parlons ici dans le texte, ces fruits sont trop connus pour que nous nous attachions à en faire la description. La planche 10 fera seulement connoître les arbres qui les portent, à ceux qui n'en ont jamais vu.


Ananas.
Bigarades.
Orange Aigres.
Orange de la Chine.
10
Cocos longs
Fagara.

jet de leur ambition est de ramasser de quoi planter des arbres, de quoi creuser des étangs, de quoi réparer ou construire des pagodes.

Ceux d'entre eux qui préferent le séjour des bois, voient accourir dans leur solitude, les personnes du sexe qui ne sont pas d'un rang assez distingué pour vivre enfermées, & principalement celles qui n'ont point d'enfans. Souvent elles trouvent dans leur pélerinage, la fin d'une stérilité plus honteuse aux Indes que par-tout ailleurs.

Les villes attirent & fixent les hommes de cet ordre dont la renommée a le plus vanté les merveilles : mais ils y vivent toujours sous des tentes ou à l'air libre : c'est-là qu'ils reçoivent les respects qui leur sont prodigués ; qu'ils accordent des conseils dont on est avide. Aussi présomptueux que le furent les anciens brachmanes, rarement ils daignent se transporter même dans les palais où l'on se tiendroit le plus honoré de leur présence : si quelquefois ils cedent aux supplications de quelques femmes très-considérables, leurs sandales, qu'ils laissent à la porte, avertissent leur mari qu'il ne lui est pas permis d'entrer.

Une nation aussi douce & aussi sensible qne l'est celle qui habite la presqu'île de l'Inde, ne peut avoir dans son culte rien de féroce, ni de sanguinaire. Le dogme de la métempsycose, que ces peuples professent dès la plus haute antiquité, ne leur permit jamais d'ensanglanter leurs autels. Les brachmanes n'offroient à Dieu, dès le berceau de leur institution, que de l'encens, du riz, des fruits, des cocos, du laitage, des grains & des fleurs ; les bramines modernes y ajoutent quelquefois de l'argent. Leurs pratiques ordinaires de dévotion sont tout aussi simples que leurs offrandes ; elles consistent dans le jeûne, les prieres, les pénitences, & sur-tout à prononcer mille fois, s'il est possible, le nom ineffable de la divinité. L'un des principaux préceptes de la religion consiste à respecter les bramines & à leur faire l'aumône.

Les bains dans la mer & dans les rivieres sont aussi très-expressément ordonnés par la loi. Les indiens sont aussi assujettis à divers pélerinages dans les plus fameux temples de leur communion, & à aller chercher de l'eau du Gange, pour baigner les idoles qui décorent la plupart de leurs temples. La piété de ce peuple, son amour pour la bienfaisance, le porte à construire sur les chemins des étangs, des temples & des chauderies où les voyageurs puissent trouver un abri contre les injures de l'air. Cette maniere d'honorer la divinité suffit seule pour faire connoître la générosité du peuple respectable qui la pratique.

La religion des indiens, aſſez ſimple à ſon origine, eſt diviſée en quatre-vingt-trois ſectes qui conviennent entre elles ſur la plûpart des points principaux, & ne diſputent point ſur les autres. Elles vivent en paix, même avec les hommes de toutes les religions, parce que la loi ne leur preſcrit que concorde & charité fraternelle. Les indiens admettent rarement les étrangers à leur culte ; & c'eſt toujours avec une extrême répugnance : cet eſprit, qui fut aſſez celui des anciennes ſuperſtitions, s'oppoſe beaucoup à la communication des hommes, dans ces régions : c'eſt une barriere de plus entre les peuples.

Nous avons dit dans un autre endroit de cet ouvrage, que les femmes ſont communément dans l'uſage de ſe précipiter dans les flammes, ou de s'enterrer toutes vives après la mort de leurs maris (*a*). Cette coutume barbare, que les muſulmans ont abolie dans les contrées qui leur ſont ſoumiſes, remonte à la plus haute antiquité. Les livres indiens ſont remplis d'exemples de reines qui ont conſommé cet affreux ſacrifice, pour ſervir de modeles à toutes les femmes de qualité. Cette fureur de ſe dévouer aux mânes des défunts, fut quelquefois pouſſée ſi loin, qu'à la mort de certains princes, des familles entieres, pere, mere, enfans, domeſtiques tous ſe dévouerent aux flammes, pour prouver leur attachement & leur regret : on ignore abſolument l'origine de ce dévouement inhumain ; Strabon aſſure qu'elle fut établie par un des rois indiens, pour empêcher les femmes d'empoiſonner leurs maris. Cette loi qui, dans ce ſiecle d'ignorance, paſſa pour un chef-d'œuvre, intéreſſoit en effet les femmes à la conſervation de leurs époux ; mais elle détruiſoit une partie de la nation en préſervant l'autre d'un danger incertain : ce réglement politique devint dans la ſuite un point eſſentiel de la religion des brames (*b*).

Cette cérémonie ſanglante s'exécute avec une pompe extraordinaire : ſes préparatifs varient dans chaque province. L'uſage le plus commun eſt qu'auſſi-tôt après la mort du mari, s'il eſt bramine, on place la femme devant la porte de ſa maiſon, dans une eſpece de chaire, dont la couverture eſt ornée : on bat du tambour, on ſonne continuellement de la trompette. La femme ne mange plus, ne fait que mâcher du bétel, & prononce ſans ceſſe le nom de la divinité. La victime ſe pare chez elle de tous ſes bijoux & de ſes plus ſuperbes habits, comme

(*a*) *Voyez Tome I des Cérémonies Religieuſes, p.* 24, avec la figure qui repréſente cet étrange ſacrifice.

(*b*) Voyez dans notre *Tableau du Commerce de l'Aſie & de l'Afrique*, Tome I, page 97, l'opinion de M. Holwel ſur l'origine de ces dévouemens ſacriléges.

ſi elle alloit ſe marier : ſes parents & ſes amis l'accompagnent au ſon du tambour ; des trompettes & d'autres inſtruments. Les brames l'accompagnent à ce ſacrifice, en l'aſſurant qu'elle va jouir d'une félicité ſans borne dans le paradis ; ils lui promettent de plus, que ſon nom ſera célébré par toute la terre, & qu'il en ſera fait mention dans tous les ſacrifices. Pour la diſpoſer à cette action héroïque, les brames emploient des breuvages dans leſquels ils mêlent de l'opium ; c'eſt ainſi qu'ils échauffent l'imagination de cette victime infortunée de l'amour conjugal, & qu'ils la rendent, pour ainſi dire, inſenſible aux plus vives douleurs.

Tandis qu'elle s'avance vers le théâtre funeſte où elle doit terminer ſa vie, ſouvent à la fleur de l'âge, les brames ont grand ſoin de la diſtraire par des chants où ils font l'éloge de ſon héroïſme. Ce concert homicide ſoutient ſon courage au milieu des horreurs de la mort. Le bandeau de la ſuperſtition couvre ſes yeux ; le moment fatal approche où elle va être dévorée par les flammes : alors d'une voix entrecoupée de ſanglots, elle fait ſes triſtes adieux à ſes parens, qui la félicitent les larmes aux yeux du bonheur qui l'attend ; elle leur diſtribue ſes joyaux, & les embraſſe pour la derniere fois. Après avoir fait trois tours, ſelon l'uſage, autour de la foſſe ardente, elle s'élance au milieu des flammes : auſſi-tôt quantité d'inſtruments font retentir l'air des ſons les plus aigus, pour empêcher les ſpectateurs d'entendre les cris lamentables qu'un ſi horrible ſupplice doit arracher à ces malheureuſes victimes. On augmente l'activité du feu, en y répandant une grande quantité d'huile, & l'héroïne eſt bientôt conſumée.

Lorſque la victime eſt réduite en cendres, on érige dans l'endroit un trophée, afin de perpétuer la mémoire de l'action éclatante qu'elle vient de faire. Quelquefois on y éleve une chapelle en ſon honneur ; & le mauſolée eſt toujours ouvert, afin qu'il puiſſe recevoir continuellement les hommages des paſſans.

Dans le Bengale, ce ſpectacle eſt encore plus horrible : les femmes y ont aſſez de courage pour ſe faire attacher ſur le cadavre de leurs maris : elles le tiennent embraſſé juſqu'à ce qu'on allume le bûcher, & attendent le moment fatal avec un ſang froid extraordinaire.

Lorſqu'on les enterre toutes vives, on obſerve les mêmes cérémonies avant de les conduire au lieu de la ſépulture. Quand celle qui doit être l'objet du ſacrifice y eſt arrivée, elle deſcend dans la foſſe pratiquée en forme de caveau : là elle s'aſſied & prend le cadavre de ſon

mari entre ſes bras ; auſſi-tôt on remplit la foſſe de terre juſqu'au col de la femme ; on tient devant elle un tapis, afin d'empêcher qu'on ne l'apperçoive dans les horreurs de la mort, & que ce ſpectacle n'épouvante les autres femmes. On lui donne dans une coquille, quelque breuvage, & c'eſt ſans doute du poiſon : on finit par lui tordre le cou, & cette exécution ſe fait avec une dextérité ſurprenante.

Il faut obſerver que la religion du pays n'autoriſe ce ſacrifice que pour les veuves qui ſont ſans enfans. Elle ordonne de vivre à celles qui en ont, ou qui ſont enceintes, afin qu'elles puiſſent elles-mêmes prendre ſoin de leur éducation.

Les arts des indiens ſont très-peu de choſes. A l'exception des toiles de coton, il ne ſe fait rien dans les Indes qui ait du goût & de l'élégance (*a*). Les ſciences y ſont encore plus négligées ; & quoi qu'en ait dit M. de Voltaire, les bramines de Benarès ne ſont que des copiſtes ſans goût, ſans génie, de vils charlatans. Les lumieres des plus habiles d'entre eux, ſe réduiſent à calculer une éclipſe. Avant que les tartares euſſent pénétré dans cette région, nul pont n'y rendoit le paſſage des rivieres praticables. Rien de plus miſérable que les lieux de prieres nouvellement conſtruits. Les anciennes pagodes étonnent, il eſt vrai, par leur ſolidité & leur étendue ; mais la ſtructure & les ornements en ſont du plus mauvais genre ; toutes ſont abſolument ſans fenêtres, & la plupart ont une forme pyramidale. Des animaux & des miracles groſſiérent ſculptés dans la brique, couvrent les murs extérieurs, les murs intérieurs. Au milieu du temple, ſur un autel richement orné, eſt une divinité coloſſale, noircie par la fumée des flambeaux, qu'on fait continuellement brûler autour d'elle, & toujours tournée vers la porte principale, afin que ceux des adorateurs, auxquels l'entrée du ſanctuaire eſt interdite, puiſſent jouir de l'objet de leur culte. On arrive aux exercices religieux au ſon des inſtruments & avec des éventails deſtinés à écarter les inſectes : c'eſt par des chants, des danſes, des offrandes que l'idole eſt honorée. Si ſa réputation eſt étendue, on voit accourir, des contrées les plus éloignées, en grandes caravanes des milliers de pélerins qui trouvent ſur leur route tous les ſecours de la plus généreuſe hoſpitalité. Jamais ces pieux fanatiques ne ſont détournés de leurs pénibles courſes par l'obligation de payer au gouvernement mogol un tribut proportionné à leur qualité.

(*a*) Voyez ce que nous avons dit ſur ce ſujet, dans notre *Tableau du Commerce de l'Aſie & de l'Afrique*, tome I, p. 80 & ſuiv.

ARTICLE III.

Superstition des Peuples pour la Magie.

L'ÉTUDE du ciel corrompue, la religion profanée & l'abus de la médecine, dit un auteur aussi éloquent que profond, donnerent autrefois naissance à la magie, qui bientôt plus puissante & plus terrible que ces trois grandes sources de son autorité, prétendit commander au ciel, diriger ou détruire à son gré, toute espece de culte, & disposer de la vie des hommes. Zoroastre qui régnoit cinq mille ans avant la guerre de Troyes, fut, dit-on, le premier qui infecta le genre humain des erreurs & des crimes de la magie : Pausanias assure qu'autrefois cet art détestable fut d'un très-grand secours à ceux qui, comme Zoroastre, voulurent introduire une nouvelle religion, afin d'assujettir plus aisément les hommes, par la crainte des maux que la vertu magique forçoit la divinité elle-même, & les esprits inférieurs, d'envoyer sur la terre contre les ennemis du culte nouvellement fondé. Dans cette vue, ils inventerent des cérémonies nocturnes, conformes à l'idée qu'ils voulurent donner des démons mal-faisans : delà le formulaire des évocations ; delà les paroles funestes prononcées sur les herbes mystérieuses, ou sur les poisons apportés des enfers par Hécate, Mégere & tout le reste de la cohorte souterraine. Quelques fourberies adroites, quelques meurtres préparés & commis avec art, quelques sacrifices sanglans, acheverent d'accréditer cette science funeste qui, plus prompte que la lumiere, plus terrible qu'une incendie, couvrit bientôt de ses horreurs la surface de la terre.

Eh ! comment les anciens eussent-ils osé dédaigner la science magique, eux qui croyoient que sa puissance commandoit aux dieux, aux enfers, aux élémens, à la nature entiere ? Comment eussent-ils cru pouvoir impunément mépriser les magiciens, dont la voix redoutable excitoit les tempêtes, transportoit les enfers sur la terre, bouleversoit les cieux ? Comment les rois de l'Orient se permettroient-ils encore de ne pas obéir aux magiciens, qu'ils regardent & qu'ils craignent, comme l'antiquité respectoit, regardoit & pensoit qu'on devoit craindre Médée, Orphée, Circé, &c. Le

moyen de ne pas frémir de terreur devant des gens qui, comme les a peints Brebeuf, d'après Lucain,

Savent mieux nos deſtins que les dieux qui les font.
. . . . ;
L'univers les redoute, & leur force inconnue
S'éleve impunément au-deſſus de la nue :
La nature obéit à leurs impreſſions,
Le ſoleil étonné ſent mourir ſes rayons.
Sans l'ordre de ce Dieu qui lance le tonnerre,
Le ciel armé d'éclairs, tonne contre la terre ;
L'hiver le plus farouche eſt fertile en moiſſons ;
Les flammes de l'été produiſent des glaçons ;
Et la lune attachée à ſon trône ſuperbe,
Tremblante & ſans couleur, vient écumer ſur l'herbe.

Il paroît, par ce qu'on lit dans l'exode des prodiges qu'opérerent les fameux magiciens Jannès & Manbré, que la magie étoit ſinguliérement cultivée en Egypte. Cet art étoit ſans doute paſſé aux égyptiens par le miniſtere des prêtres du temple d'Ammon, où la ſcience des oracles, des augures & des autres preſtiges ſubſiſtoient dès la plus haute antiquité. Les babyloniens ſortis d'Egypte, ne manquerent pas d'emporter ces ſecrets importans dans leur nouveau domicile. On voit dans les prophéties de Daniel, que Nabuchodonoſor, roi de ces contrées, cherchant l'intelligence d'un ſonge qui l'inquiétoit, fit venir les devins, les magiciens & les ſorciers pour l'interpréter. On ne peut d'ailleurs douter, pour peu que l'on peſe les termes dont Diodore de Sicile s'eſt ſervi pour exprimer les fonctions des chaldéens, que ces prêtres n'exercaſſent la magie proprement dite ; & il eſt certain, comme l'a remarqué Enéas de Gaza, qu'en Aſſyrie, en Egypte & en Grece, ceux qui faiſoient profeſſion d'évoquer les mânes des morts, avoient auſſi l'adminiſtration des myſteres. Les perſes, ſortis vraiſemblablement de la Méſopotamie, furent de tous les peuples ceux qui attacherent le plus d'importance à cet art ; & leurs prêtres, qui portoient le nom de mages, y devinrent ſi habiles, qu'on les conſidéroit tous comme autant de magiciens, auxquels toute la nature étoit ſubordonnée. Pline aſſure que ce fut Oſtanès, l'un des plus fameux d'entre eux, qui ayant ſuivi le roi Xercès dans ſes expéditions de Grece, répandit cette folie dans la Perſe. Un autre Oſthanès, qui avoit étudié particuliérement les ſecrets de ce dernier, ou qui avoit ajouté quelque choſe à ſes pratiques, fit la même opération ſous Alexandre-le-Grand.

Grand. Quoique Pline ait attribué au premier Osthanès la gloire d'avoir porté chez les grecs la manie des sortiléges, il est certain qu'elle étoit connue de ces peuples long-temps avant l'invasion de Xercès. On voit une multitude d'exemples dans les deux ouvrages d'Homere, qui prouvent que cet art n'étoit pas ignoré des grecs au siecle du chantre immortel de la guerre de Troyes. Tyrésias & Orphée, qui vivoient long-temps avant lui, exerçoient publiquement la magie, & évoquoient les ames des morts. Dans la suite, cette profession devint si lucrative, qu'il n'y avoit pas de village où elle ne fut exercée par quelque personne de l'un ou de l'autre sexe. Les philosophes eux-mêmes, soit qu'ils voulussent s'attirer par-là le respect des peuples, soit qu'ils crussent effectivement que la divinité confiât à ceux qui étudioient les secrets de la magie, une sorte d'autorité sur la nature, se livrerent sérieusement à cette profession. Pythagore, Empedocles, Démocrite & Platon en firent, dit-on, si grand cas, que ce fut principalement pour s'y rendre habiles, qu'ils entreprirent ces longs voyages qu'on leur attribue. Démocrite même, quoiqu'on fut alors dans l'usage de cacher aux profanes les mysteres de la magie, publia les découvertes qu'il y avoit faites, & expliqua le grimoire de quelques anciens magiciens, dont l'obscurité affectée empêchoit que les adeptes n'en tirassent tout le fruit qu'ils devoient en attendre. Cependant il ne paroît pas que ce philosophe y ait jamais fait tant de progrès qu'Empedocles; car celui-ci, si l'on en croit quelques vers qu'on lui attribue, & que rapporte Diogene Laerce, devint l'un des plus éclairés dans sa profession; toute la nature étoit soumise à ses ordres; les vents & les orages lui obéissoient; la pluie & le beau temps ne paroissoient sur la terre qu'après avoir été forcés par ses charmes, & les morts mêmes étoient souvent rappelés à la vie, quand il lui plaisoit de les retirer du tombeau.

Ne croyez pas que tous ces philosophes, d'ailleurs si éclairés, aient employés les mysteres de la magie comme autant de secrets d'une vile charlatanerie, auxquels ils n'avoient pas eux-mêmes de confiance. Tout nous porte à croire que la plûpart d'entre eux étoient de bonne foi, & qu'ils n'enseignoient aux autres que ce dont ils étoient eux-mêmes vivement persuadés. La théologie bizarre qu'ils professoient, l'idée qu'ils s'étoient faite de ce grand nombre d'êtres intermédiaires qu'ils plaçoient entre Dieu & la créature, étoit très-propre à les confirmer dans cet art. Après avoir admis cette chaîne immense de divinités subalternes qui nous réunissoit comme imperceptiblement avec la divinité

principale ; il n'étoit pas inconséquent de croire que, voulant être servies par certaines cérémonies déterminées, on leur rendroit un culte d'autant plus agréable qu'on feroit plus habile dans l'art des invocations qui leur convenoient. Ils pouvoient croire, comme le remarque M. Bayle, que cette maniere de les invoquer efficacement consistoit non-seulement dans un formulaire de prieres, mais dans la pratique de certains gestes, de certaines génuflexions, de certaines postures, & dans le mélange de certaines plantes préparées avec telles ou telles cérémonies & accompagnées de différentes autres formules que le rituel prescrivoit. Ce qui autorisoit les plus grands hommes de ces nations à ajouter foi à cette pratique, & à y attribuer quelque vertu surnaturelle, c'étoit l'usage où l'on étoit de tout tems parmi les prêtres d'en employer de semblables pour se rendre le ciel favorable & détourner de dessus la tête des peuples les fléaux dont ils étoient menacés. Que pouvoit-on en effet, leur reprocher, lorsqu'ils employoient de la verveine, de la mandragore ou d'autres herbes de cette espece, pour se rendre la divinité propice, lorsqu'on voyoit les prêtres croire ne pouvoir offrir à Dieu des victimes propitiatoires, qu'elles ne fussent ornées de bandelettes, & ne manquer jamais à employer dans leur sacrifice du sel, du lait, du vin, du miel, de la farine, en marmottant certaines prieres semblables à celles que la liturgie prescrivoit aux magiciens. Il est d'ailleurs certain que la religion publique admettoit des cérémonies mystérieuses, d'autant plus efficaces, qu'elles étoient moins connues des profanes. Ainsi les philosophes, en s'efforçant de développer ces mysteres, en cherchant à en approfondir les cérémonies, ne faisoient que se conformer aux idées reçues chez les nations : ils se trompoient sans doute dans le but de leur application ; mais ils pouvoient au moins être de bonne foi, & ne devoir cette foiblesse qu'aux préjugés séducteurs d'une fausse éducation. Ce qui les rendoit inexcusables à ce sujet, étoit la persuasion dans laquelle ils entretenoient leurs disciples, que l'art de la magie leur soumettoit, pour ainsi dire, jusqu'à la divinité, & qu'ils pouvoient nuire à leurs ennemis par des maladies, des pluies, par la grêle, la peste, la famine, & par d'autres fléaux dont le ciel accable souvent le genre humain. Ce pouvoir terrible les rendoit formidables ; ils étoient craints & détestés pour le mal qu'ils publioient pouvoir faire, autant qu'ils étoient chéris par ceux à qui ils prétendoient être de quelque utilité. Ils jettoient toutes les familles dans le trouble & dans l'agitation ; chacun craignoit pour soi, pour ses enfans, pour ses

bœufs, pour ses moissons, & l'état entier pour sa loix & sa constitution.

Le plus ancien des auteurs connus, celui qui le premier a écrit l'histoire de Phénicie, Sanchoniaton qui, au rapport d'Eusebe, dans sa *Préparation évangélique*, vivoit long-temps avant la guerre de Troyes; ce même Sanchoniaton, que les savants de l'antiquité, & les littérateurs ont de tout temps regardé, suivant les expressions de Philon, comme le plus éclairé de la terre, & du jugement le plus sain, n'a-t-il pas fondé sur la réalité de la magie & sur l'autorité des magiciens l'histoire phénicienne & la religion de ses concitoyens? Il est vrai que sa théologie & son systême sur l'origine des Phéniciens, sont moins absurdes que les fables des grecs sur leurs dieux & sur le monstrueux héroïsme des fondaturs des peuples de la Grece: mais cette théologie de Sanchoniaton n'en est pas moins un tissu ridicule d'actes magiques & très-inconcevables. N'est-ce pas en effet, de la magie, que la beauté de ces bœtils animés, ainsi que l'éclat de cette étoile jadis inconnue, forcée tout-à-coup de paroître à la voix d'Astarte, & consacrée dans la ville de Tyr? N'est-ce pas aussi de la magie, que cette castration de Coelus par Saturne, celle de Saturne par lui-même, & qu'il força tous ceux qui l'accompagnoient d'imiter? Enfin, qu'est-ce autre chose qu'une opération magique, que ce coup de tonnerre, qui donne tout-à-coup le mouvement à cette foule d'animaux créés par l'esprit supérieur, immobiles dans les plaines de la Phénicie, & qui, par ce coup de foudre, sont comme réveillés d'un profond assoupissement? Etoit-il possible que les phéniciens, instruits par Sanchoniaton, ne crussent pas à la magie? Etoit-il possible qu'ils n'imaginassent pas un culte & des cérémonies analogues à la folie de ces idées sur l'origine & sur les aventures des dieux; &, si les grecs, comme il y a beaucoup d'apparence, ont puisé la plus grande partie de leur théologie chez les phéniciens, comme ils l'ont dans la suite communiquée aux romains; est-il bien merveilleux qu'ils y aient aussi puisé leurs fables & leurs contes magiques? Faut-il être surpris que ces rêveries ayent eu dans la Grece & à Rome, tout autant d'autorité qu'elles en avoient eu jadis en Chaldée & en Egypte?

Il paroît assez vraisemblable que la Thessalie fut le berceau de la magie des grecs. Cette région fut au moins celle où les sorciers, les lycantropes & les négromanciens acquirent le plus de réputation; de sorte que le nom de Tessalienne étoit celui qu'on donnoit en Italie

à une femme qui se mêloit de sortilége & d'enchantement. C'étoit-là que les grecs alloient chercher des oracles, lorsque leurs devins, moins habiles & moins éclairés dans leur art, ne pouvoient instruire ceux qui les consultoient. Les lacédémoniens, fatigués par les manes de Pausanias qu'ils avoient fait mourir de faim dans un temple de Béotie, firent venir de Thessalie des exorcistes qui les chasserent. Quand on pense à Médée, femme de Jason, roi de Thessalie, on est tenté de croire que ce fut cette princesse qui apporta dans les états de son nouvel époux, l'art magique, des bords du Pont-Euxin, où il étoit aussi soigneusement cultivé, qu'on y travailloit à distinguer les plantes vénimenses propres à nuire à son ennemi; mais, si nous en croyons Plutarque, ce fut une femme Thessalienne, nommée Aganice, qui l'imagina la premiere, & qui l'enseigna ensuite à ses compatriotes. Cette femme ayant appris de Thalès, sans doute, ou de quelqu'un de ses disciples la véritable cause des éclipses de lune, & à calculer le tems où cette planette entre dans l'ombre de la terre, persuada aux autres femmes que c'étoit elle qui la faisoit disparoître du ciel; & pour rendre ce fait plus croyable, elle pratiquoit certaines cérémonies magiques, & marmottoit quelques mots consacrés, chaque fois que la lune commençoit à s'éclipser (*a*). Séneque dit à peu-près la même chose que Plutaque; mais ce qui différencie son récit de celui de l'écrivain grec, est qu'il nomme Mycale cette femme que Plutarque appelle Aganice, & qu'au-lieu de la placer vers le temps de Thalès, il veut qu'elle ait fleurie avant la guerre de Troyes, c'est-à-dire plus de six cents avant Thalès. Quoi qu'il en soit de cette discussion, qui n'est pas fort importante ici, & sur laquelle il est impossible de jetter quelques lumieres, il est certain que l'opinion qui attribue aux magiciens le pouvoir d'attirer la lune du ciel, étoit commune, non-seulement en Thessalie, mais dans toutes les autres parties de la terre.

Carmina vel cælo possunt deducere lunam.

Les égyptiens, les indiens, les babyloniens, les perses, les romains, les gaulois, croyoient que cette planette, tourmentée par les enchantemens des magiciens, succombant, pour ainsi dire, à la force de leurs

---

(*a*) Le scholiaste d'Apollonius assure qu'elle étoit fille d'Hagemon, & qu'elle fut si rigoureusement châtiée de son imposture, qu'elle donna lieu au proverbe : *Il tire la lune*, qui s'appliquoit aux gens malheureux, & à ceux qui ne pouvoient réussir dans leurs entreprises.

paroles, étoit obligée de quitter le ciel (a). Le seul moyen que les nations imaginerent pour la soulager, étoit de battre les tambours, de sonner de la trompette, de jetter de grands cris, & de faire le plus de tintamare qu'il étoit possible, avec des ustenciles de cuivre ou d'autre métal, dans le dessein de lui dérober la connoissance des sortiléges qu'on opéroit à son égard, & l'empêcher d'entendre la voix des magiciens. Cette foiblesse n'a pas seulement subsisté chez les peuples qu'on appelle idolâtres; on voit, par différents conciles & par plusieurs constitutions ecclésiastiques, qu'elle étoit encore en vigueur dans les parties de l'europe les plus éclairées, jusqu'au-delà de mille ou onze cents ans après la naissance du christianisme.

Jamais peuple ne fut plus entêté de la magie que les romains. On a vu dans notre tableau des superstitions, quelle figure leurs augures, leurs aruspices & leurs astrologues, qui n'étoient, à proprement parler, que des magiciens, faisoient dans la république. Numa Pompilius, successeur de Romulus, & le plus sage des rois romains, en faisoit son étude favorite. Pline assure qu'il savoit faire tomber la foudre quand & où il vouloit, & il avoit un livre qui contenoit le dénombrement de toutes les cérémonies que cette opération demandoit. Ces cérémonies étoient si importantes, & leur observation précise étoit si nécessaire, que Tullus Hostilius, qui avoit hérité du rituel de son prédécesseur, s'y étant trompé en quelque chose, fut écrasé d'un coup de foudre, dans le temps qu'il travailloit à cette magie. L'empereur Néron poussa jusqu'à l'excès sa passion pour cet art frivole, & il employa toute son autorité pour favoriser ceux qui le pratiquoient. Ce fut Tiridate, roi d'Arménie, qui passoit pour l'un des plus grands magiciens de son tems, qui l'initia dans ces mysteres. Si l'on en croit Suétone, le monarque romain fit un sacrifice magique, afin d'évoquet les manes de sa mere Agrippine, dont le spectre ne cessoit de le persécuter. Dion Cassius attribue la même foiblesse à l'empereur Adrien. Le même historien observe que Marc-Aurele, ce prince si sage & si philosophe, avoit auprès de lui un magicien d'Egypte, nommé Arnuphis, & qui, par les secrets de son art, fit tomber une pluie abondante pour soulager l'armée romaine qu'une soif brûlante alloit faire périr. Pertinax & Didius-Julien, son successeur, témoignoient beaucoup d'attache-

(a) Cette opinion n'avoit rien de plus ridicule que celle des juifs qui croyoient que les aspics se bouchoient les oreilles contre les enchantemens.

ment à la magie. L'empereur Caracalla recourut à la négromancie pour consulter l'ame de son pere & celle de l'empereur Commode. Ce prince fit venir de toutes parts un grand nombre de magiciens, d'astrologues & d'aruspices; mais ayant observé qu'ils le flattoient trop dans leurs divinations, il se défia de ceux qui l'environnoient; c'est pourquoi, soupçonnant, tandis qu'il étoit en Mésopotamie, qu'on en vouloit à sa couronne, il ne jugea pas à propos de les consulter. Il prit le parti d'écrire à Maternien, alors à Rome, pour le prier d'assembler les plus excellens magiciens de l'empire, afin qu'ils évocassent les ombres, & qu'ils apprissent par-là quels étoient ceux qui travailloient à usurper la couronne impériale.

L'empereur Héliogabale, ce prince efféminé, nourri dans le sein des superstitions orientales, eut tout autant de penchant à la magie que Caracalla. Chacun sait ce qu'on a dit sur ce sujet de l'empereur Julien. Il arriva en 371, sous l'empire de Valens, un événement assez singulier, & qui mérite de tenir place ici. Un certain Pallade, dit l'auteur de l'histoire de Théodose, fort livré à la magie, ayant été mis à la question, déclara qu'il s'étoit tenu depuis peu une assemblée secrette, où par des sortiléges & des présages détestables, on avoit appris la destinée de l'empereur, & le nom de celui qui devoit lui succéder à l'empire: il nomma ceux qui y avoient assisté. Ils furent arrêtés sur le champ, & n'oserent désavouer une chose dont on savoit déjà toutes les circonstances; c'étoit une intrigue de quelques personnes de qualité, & de plusieurs philosophes payens qui s'étoient associés pour savoir ce qui devoit arriver après la mort de l'empereur. Ces philosophes s'assemblerent secrettement dans une de leurs maisons: là ils firent un trépié de branches de lauriers, ressemblant à celui de Delphes, & le consacrerent avec des imprécations & des cérémonies extraordinaires. Ils mirent dessus un bassin composé de différens métaux, autour duquel ils rangerent les vingt-quatre lettres de l'alphabet à distances égales. Le magicien le plus savant de la compagnie, enveloppé d'un linceul, & portant en ses mains de la verveine, s'avança & commença ses invocations, penchant la tête, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre: enfin il s'arrêta tout court, tenant sur le bassin un anneau suspendu à un filet. Comme il achevoit de murmurer ses paroles magiques, on rapporte qu'on vit tout-à-coup le trépié se mouvoir, l'anneau s'ébranler & s'agiter insensiblement, & tomber enfin çà & là sur les lettres qu'il sembloit avoir choisies: ces lettres, ainsi frappées, sortoient de

leurs places, & s'alloient fucceffivement ranger fur la table; on eut dit qu'une main invifible les avoit ainfi affemblées ; elles compofoient les réponfes en vers héroïques, que tous les affiftans remarquoient attentivement : on apprit par là que le nom de celui qui fuccéderoit à Valens, commenceroit par ces lettres THEOD, & dès-lors on fe flatta que Théodofe, l'un des fecrétaires de l'empereur, lui fuccéderoit. Valens, qu'on eut foin d'informer de cette opération, & qui n'aimoit pas qu'on interrogeât les enfers fur fa deftinée, punit févérement les grands & les philofophes qui avoient affifté à cet acte magique. Il étendit même, avec une atrocité fans exemple, la profcription fur tous les philofophes & les magiciens de Rome : il en périt une étonnante multitude ; & les grands, dégoûtés d'un art qui les expofoit à de fi cruels fupplices, abandonnerent la magie à la populace & aux vieilles femmes : elle dégénera dès-lors en magie noire ou forcellerie, & ne fervit plus qu'à de petites intrigues, à des vengeances obfcures, à des maléfices particuliers, & peu pernicieux.

Lucien, qui vivoit fous Trajan, nous apprend dans fon dialogue intitulé *philopfeudès*, ou l'ami du menfonge, combien les philofophes les plus célebres de fon temps, étoient entêtés des preftiges de la magie & des prétendus miracles qui s'opéroient par le moyen de cet art frivole. La maniere fine & agréable dont il fe mocque de la crédulité de ces hommes fuperftitieux, les traits curieux, la bonne plaifanterie & la faine critique qui font répandus dans cet ouvrage, nous engagent à en donner un extrait : il paroîtra d'autant moins déplacé qu'à la honte de notre fiecle, la plûpart des railleries de Lucien peuvent encore avoir leur application, finon parmi les philofophes de nos jours, du moins parmi le peuple & les gens peu inftruits.

« Etant allé voir, dit Lucien, déguifé fous le nom de Tychiade, un » des plus confidérables citoyens d'Athènes, nommé *Eucratès*, alors » malade de la goutte, je trouvai raffemblé autour de lui un grand » nombre de philofophes fameux par leur fageffe & par leurs profondes » connoiffances. Cléodeme le péripatéticien, Dinomaque le ftoïcien ; » Jon, ce grand homme qui fe flatte d'être le feul qui ait pénétré, » le fens caché de la philofophie de Platon, & qui puiffe en interprêter aux autres les oracles. Voyez quels perfonnages je vous nomme, » les chefs de chaque fecte, la plus fine fleur de la philofophie ! Leur » maintien étoit févere & compofé ; leur vifage, à force d'être férieux,

» étoit presque terrible. Avec eux étoit le médecin Antigonus, appellé pour dire son avis sur la maladie d'Eucratès : le malade me fit asseoir auprès de son lit, & affecta de me parler d'un ton foible & languissant, quoiqu'avant que d'entrer je l'eusse entendu disputer avec chaleur & crier d'une voix de tonnerre. Pour moi, évitant avec grand soin de heurter les pieds du malade, je pris la place qu'il me marquoit, après lui avoir fait les complimens ordinaires en pareille circonstance.

» On reprit la conversation que mon arrivée avoit interrompue ; elle rouloit sur les différens secrets qu'on peut employer avec succès pour la guérison de la goutte. Cléodeme qui parloit lorsque j'étais entré continua donc ainsi son discours : Elevez de terre avec la main gauche, la dent d'une belette tuée de la maniere dont je viens de vous l'expliquer ; renfermez-la dans la peau d'un lion nouvellement écorché, & mettez-la autour des jambes du malade, la douleur s'appaisera sur le champ. Ce n'est pas dans la peau d'un lion, repartit Dinomaque, mais d'une biche, qu'il faut envelopper la dent, observant que la biche n'ait point encore été accouplée avec aucun mâle : c'est ainsi que je l'ai entendu dire, & cela me paroît bien plus probable ; car la biche est agile, & a beaucoup de force & de souplesse dans les pieds. Le lion est, il est vrai, un animal extrêmement fort & vigoureux ; je ne nie pas que sa graisse, sa patte droite, & les poils qui s'avancent en droite ligne des deux côtés de sa gueule, ne puissent avoir une grande vertu, quand on sait en faire usage, en y joignant les paroles propres à chaque chose ; mais toutes ces parties n'ont aucun rapport à la goutte. Je croyois autrefois comme vous, reprit Cléodeme, que c'étoit de la peau d'une biche qu'il falloit se servir, à cause de la légéreté naturelle de cet animal ; mais un homme de Lybie, expert dans ces matieres, m'a détrompé, & m'a appris que les lions étoient plus agiles à la course que les biches, puisqu'ils venoient à bout de les attraper dans les forêts ».

» Toute l'assemblée applaudit à Cléodeme & au lybien. Alors, prenant la parole : « Etes-vous donc assez simples, leur dis-je, pour croire que de pareilles recettes aient quelque vertu, & qu'une dent de belette, suspendue extérieurement, puisse guérir un mal intérieur » ? Mon interrogation excita la risée de tous les assistans : ils me regarderent comme un homme entiérement neuf, qui ne savoit

» pas

» pas les choſes les plus communes, & dont perſonne ne doutoit. Il » n'y eut que le médecin Antigonus qui me parut charmé de la queſtion » que je venois de faire. Les remedes que l'on propoſoit, diminuoient ſon » crédit. Il vouloit traiter Eucratès ſelon les regles de l'art; il lui défendoit » le vin, lui ordonnoit de ne manger que des légumes, & de modérer » le ton bruyant de ſa voix. Eucratès préféroit à ce régime rigoureux les » recettes plus commodes de ſes amis. Quoi! vous ne croyez pas, » me dit Cléodeme en ſouriant, & d'un air ironique, que le remede » que je propoſe puiſſe être de quelque utilité? Non certes, répon- » dis-je auſſi-tôt : jamais on ne me perſuadera que des choſes appli- » quées extérieurement, & qui n'ont aucun rapport avec les choſes » qui produiſent intérieurement la maladie, puiſſent opérer une gué- » riſon par le ſecours de quelques paroles myſtérieuſes & de quelques » charmes frivoles, non pas même quand on enfermeroit ſeize belet- » tes toutes entieres dans la peau du lion de Némée. — Mais, vous » êtes ſimple, répartit Dinomaque. Quoi, vous ignorez la vertu de » ces ſecrets? Vous ne ſavez donc pas les recettes que l'on a pour » guérir les fiévres périodiques, pour charmer les ſerpents, &c. re- » cettes qui ſont connues de toutes les vieilles, & dont elles font » uſage tous les jours? Que ſi leurs ſecrets réuſſiſſent, pourquoi ne » voulez-vous pas que celui de Cléodeme ait la même vertu? — » Vous ſuppoſez ce qui eſt en queſtion, lui répondis-je : je nie toutes « les cures de vos vieilles; & ſi vous ne me donnez des raiſons ſoli- » des qui m'expliquent pourquoi la fiévre, ou quelqu'autre maladie » épouvantée par quelque nom myſtique ou par quelque mot étran- » ger, prend la fuite & abandonne le corps de l'homme, tout ce que » vous venez de dire, ſe réduit encore à de véritables contes de » vieilles. — Mais, reprit Dinomaque, puiſque vous niez que des » noms ſacrés puiſſent chaſſer les maladies, vous nierez donc auſſi » l'exiſtence de la divinité. — Non, non, repris-je alors; ne » confondons point les choſes : rien n'empêche qu'il n'y ait un Dieu » & que tous vos diſcours ne ſoient des fables. J'honore la divinité; » je reſpecte les ſecours qu'elle a donnés aux hommes par le moyen » de la médecine. Eſculape & ſes deſcendans donnoient aux malades » des remedes ſalutaires; mais ils ne ſe ſervoient, pour les guérir, ni » de lions, ni de belettes.

» Laiſſez cet entêté, dit alors Jon : je vais vous rapporter un » fait ſurprenant, qui ſuffira pour le confondre. Je n'avois alors

» que quatorze ans, lorſqu'on vint annoncer à mon pere qu'un » de ſes eſclaves, nommé Midas, avoit été mordu à la jambe » par une vipere, en travaillant à la vigne, & qu'il ſouffroit des » douleurs extraordinaires. Nous vîmes bientôt le pauvre Midas lui-» même, que ſes compagnons rapportoient ſur une civiere, pâle, » livide, enflé & à demi-mort. Mon pere ſe déſoloit de la perte » de l'eſclave, qui étoit robuſte & laborieux, lorſqu'un de ſes amis lui » dit : Ne vous affligez point ; je vais vous amener un chaldéen » de ma connoiſſance qui le guérira sûrement. Il ſortit auſſi-tôt & » amena le chaldéen, qui chaſſa le venin du corps de Midas avec » je ne ſais quel charme, & par le ſecours d'une petite pierre du » tombeau d'une jeune vierge qu'il lui attacha au pied. La guériſon » fut ſi ſubite & ſi parfaite, que l'inſtant d'après Midas ſe leva gaie-» ment, & chargeant ſur ſon dos la civiere ſur laquelle on l'avoit » rapporté, s'en retourna vers ſa vigne. Le même chaldéen fit encore » pluſieurs autres prodiges. Etant un matin dans un champ, il pro-» nonça ſept noms ſacrés, qu'il lut dans un vieux livre, fit trois fois le » tour du champ, le purifia avec du ſoufre & un flambeau, donna ordre » à tous les ſerpents du lieu de venir à lui. Auſſi-tôt aſpics, ſerpents, » viperes, accoururent en foule, attirés par la force de ſes enchante-» ments. Il n'y eut qu'un vieux ſerpent, qui, accablé par les années » reſta dans ſa retraite, & n'obéit pas : le chaldéen s'en apperçut, & » dit : Ils ne ſont pas tous ici ; alors il expédia le plus jeune ſerpent, » avec ordre d'aller chercher ſon vieux camarade ; ce qui fut exécuté. » Lorſque tous ces reptibles furent raſſemblés, le magicien ſouffla ſur » eux, & tous creverent auſſi-tôt.

» Dites-moi, dis-je alors au conteur ; ce jeune ſerpent, qui fut » envoyé comme un ambaſſadeur vers le vieillard, lui donnoit-il la » main dans la route, ou le vieillard s'appuyoit-il ſur un bâton ? —— » Vous plaiſantez, me dit Cléodeme : je n'en ſuis pas ſurpris, j'étoîs » autrefois auſſi incrédule que vous ; mais depuis que j'ai vu un étran-» ger né dans les pays hyperboréens, voler en l'air, ſe promener ſur » les eaux, & marcher lentement au milieu des flammes, je me ſuis » rendu à l'évidence. — Quoi, lui répliquai-je, vous avezvu un hy-» perboréen voler & marcher ſur les eaux ? — Oui de mes propres » yeux, me répondit-il, & je lui ai vu faire bien d'autres choſes. Il » rendoit les femmes amoureuſes, chaſſoit les démons, reſſuſcitoit » les morts & faiſoit deſcendre la lune. Je vais vous rapporter un de » ſes prodiges, dont j'ai même été témoin.

» J'enseignois la philosophie à un jeune homme nommé Glaucias,
» plein d'esprit & de pénétration, qui avoit déja fait de grands pro-
» grès, & qui eût été bien plus loin, si l'amour ne l'eut détourné de
» l'étude. Glaucias étoit éperdument amoureux d'une fille, nommée
» Chrysis, qui étoit sous la garde d'un pere sévere. Il me découvrit sa
» passion, & me demanda du secours. Touché de son état, je lui
» amenai cet hyperboréen, auquel il donna une somme d'argent,
» avec promesse du triple s'il lui faisoit voir Chrysis. L'hyperboréen
» attendit, pour opérer, que la lune fût dans son croissant; car c'est
» le tems favorable. Alors il creusa une grande fosse dans la cour
» du logis; & vers minuit, il évoqua devant nous l'ombre d'Anaxi-
» clès, pere de Glaucias, qui étoit mort depuis sept mois. Le vieil-
» lard s'emporta en invectives contre son fils & contre sa passion im-
» prudente; mais il se radoucit enfin, & lui permit de suivre son
» penchant. Le magicien nous fit voir ensuite Hécate, amenant
» avec elle le chien Cerbere; après quoi il fit descendre la lune.
» Nous vîmes avec surprise cet astre prendre d'abord la forme d'une
» femme, ensuite prendre celle d'une belle vache, & enfin celle d'une
» petite chienne. Après nous avoir montré ces objets, l'hyperboréen
» fit avec de la terre un petit cupidon, auquel il dit : Vas-t'en, &
» nous amene Chrysis : le cupidon partit; peu de temps après, nous
» entendîmes frapper à la porte : c'étoit Chrysis elle-même. Elle en-
» tre, & se jette au col de Glaucias, & lui donne toutes les marques
» du plus violent amour. Elle demeura avec lui jusqu'au point du jour,
» alors elle se retira chez son pere : la lune remonta au ciel, Hécate
» s'enfonça sous la terre, & tout rentra dans l'ordre naturel. Si vous
» aviez vu de pareils prodiges, ajouta-t-il en m'apostrophant, dou-
» teriez-vous de la puissance des charmes? Non certes, répondis-je;
» mais mon incrédulité est excusable, puisque je n'ai jamais rien vu
» de semblable. Au reste, je connois cette Chrysis dont vous parlez,
» c'est une personne qui ne rebute aucun amant : il étoit inutile d'em-
» ployer, pour la faire venir, le messager de terre, le magicien, la
» lune, & tout cet attirail de spectres : avec vingt drachmes vous l'au-
» riez fait aller jusques dans les pays hyperborés : elle se plaît admi-
» rablement à cette derniere sorte d'enchantement. Bien différente de
» ces spectres, que le son de l'airain ou du fer fait fuir, Chrysis ac-
» court dès qu'elle entend le son de l'argent. Je ris aussi de la sim-
» plicité de votre magicien, qui, pouvant inspirer de l'amour pour

» lui aux femmes les plus riches, & faire par ce moyen une fortune » brillante, s'amuſe à rendre les femmes amoureuſes des autres pour » un gain modique.

» Vous ne voulez rien croire, me dit Jon ; mais que direz-vous de » ceux qui chaſſent les démons? C'eſt cependant une choſe vulgaire. » Tout le monde connoît ce ſyrien fameux, né dans la Paleſtine, qui » délivre les poſſédés. Pendant qu'ils font leurs contorſions ordinaires, » & ſe rempliſſent la bouche d'écume, il interroge le démon qui les » agite, & lui demande comment il eſt entré dans leurs corps? Le » démon répond tantôt en grec, tantôt dans une autre langue ; & ce » ſyrien, par ſes conjurations & ſes menaces, le force à prendre la » fuite. J'ai vu moi-même un démon noir & en fumée, qui ſortoit » du corps d'un de ces malheureux. — Je n'en ſuis pas ſurpris, ré- » pondis-je, puiſque vous voyez bien les idées dont votre maître » Platon donne la deſcription ; idées dont la forme eſt ſi ſubtile, » qu'elle échappe aux foibles yeux de nous autres gens vulgaires.

» Eh quoi, dit Eucratès, Jon eſt-il le ſeul qui ait vu des démons? » Pour moi, j'en ai vu, non pas une fois, mais mille. Dans les com- » mencements, ce ſpectacle me troubloit ; aujourd'hui j'y ſuis ſi accou- » tumé, que j'y fais à peine attention, depuis ſur-tout qu'un Arabe » m'a donné un certain anneau de fer, & m'a enſeigné une formule » qui conſiſte en pluſieurs mots myſtérieux. Vous avez ſans doute vu » dans le veſtibule de ma maiſon, une ſtatue couronnée de guirlandes, » & couvertes de feuilles d'or : hé bien ! cette ſtatue deſcend toutes » les nuits de deſſus ſa baſe, & ſe promene par toute la maiſon. Mes » gens la rencontrent ſouvent qui chante ; elle ne fait de mal à per- » ſonne ; il n'y a qu'a paſſer ſon chemin ſans lui rien dire. A chaque » nouvelle lune, tous ceux de la maiſon ont coutume de lui faire une » offrande qui conſiſte en quelques oboles. Pluſieurs ont été guéris, par » ſon moyen de maladies dangereuſes ; & par reconnoiſſance, ils lui » ont fait des préſents qu'ils ont attachés avec de la cire à quelque » partie de ſon corps. Une nuit, un de mes eſclaves eut l'audace de » lui dérober toutes ces offrandes ; mais ſa témérité ne reſta pas im- » punie : le malheureux ne put jamais retrouver ſon lit. Il erra dans » la maiſon pendant toute la nuit comme un inſenſé, & on le trouva » le lendemain matin, tenant encore en main ce qu'il avoit volé. Je » lui fis donner les étrivieres ; & la ſtatue vint en outre toutes les » nuits le déchirer à coups de fouet, avec tant de violence que ce » malheureux en mourut peu de jours après.

» J'ai auſſi chez moi, dit le médecin Antigonus, une ſtatue d'ai-
» rain qui repréſente Hippocrate, & qui eſt de la hauteur d'une cou-
» dée. Elle a coutume de courir dans la maiſon toutes les nuits ; &
» lorſque nous différons le ſacrifice que nous avons coutume de lui
» offrir tous les ans, elle renverſe les meubles, briſe tout ce qu'elle
» rencontre, & fait un horrible dégât dans la maiſon.

» Ecoutez, reprit Eucratès ; voici quelque choſe de plus ſurpre-
» nant que j'ai vu moi-même, il y a cinq ans, & dont je pourrois
» produire pluſieurs témoins. Dans le tems des vendanges, me pro-
» menant un jour dans la campagne, vers l'heure de midi, je m'en-
» fonçai dans un bois en rêvant. Tout-à-coup j'entends des chiens
» aboyer : je m'imagine que c'eſt mon fils qui s'amuſe à chaſſer, lorſ-
» que je ſens la terre trembler, & je vois approcher, avec un bruit
» égal à celui du tonnerre, une femme d'une taille giganteſque,
» tenant de la main gauche un flambeau, de la droite une épée lon-
» gue de vingt coudées, ayant des pieds de dragon, un viſage de
» Gorgone, des ſerpents pour cheveux & pour colliers.

» En faiſant ce récit, Eucratès montroit les poils de ſon bras, qui
» ſe dreſſoient d'horreur. Jon, Dinomaque, & Cléodeme, le corps
» penché, la bouche béante, l'écoutoient avec une attention puérile, &
» ſembloient adorer intérieurement ce coloſſe monſtrueux, cette
» femme giganteſque avec ſes ſerpents. Hélas ! diſais-je en moi-même,
» voilà des vieillards, des philoſophes faits pour inſtruire la jeuneſſe, qui
» ne different des enfans que par la barbe & par les cheveux blancs !
» Ils ſe laiſſent bercer, comme eux, de fables ſurannées & de contes
» ridicules.

» Saiſi d'horreur à ce ſpectacle, continua Eucratès, je tournai en
» dedans de ma main le chaton de l'anneau que l'Arabe m'avoit donné.
» Cette femme terrible frappa la terre de ſes pieds de dragon ; il ſe
» fit tout-à-coup une grande ouverture où elle ſe précipita. Pour moi,
» ſaiſiſſant un arbre voiſin, j'avançai ma tête ſur l'ouverture, & je
» vis tout ce qui ſe paſſoit dans les enfers : j'y reconnus même quel-
» ques-uns de mes amis, & ſur-tout mon pere, qui étoit encore vêtu
» des mêmes habits qu'il avoit lorſque nous l'avons enſeveli : lorſque
» j'eus tout vu, l'ouverture ſe referma. Mes eſclaves qui me cherchoient
» ſurvinrent avant même qu'elle fut refermée, entr'autres Pyrrhias
» qui peut rendre témoignage de la vérité que je raconte. Ecoutes,
» Pyrrhias, dit-il, ne te ſouviens-tu pas de cette ouverture par où

» l'on voit l'enfer ? — Par Jupiter, rien n'eſt plus vrai, répondit » Pyrrhias ; j'ai même entendu Cerbere aboyer, & j'ai vu briller les » flambeaux des furies. Je ris beaucoup de ce témoin, qui ajoutoit » au récit de ſon maître, les circonſtances de l'aboyement & des » flambeaux : mais je gardai le ſilence.

» La même choſe m'eſt arrivée à peu-près, dit Cléodeme. Il n'y » a pas encore long-temps, j'avois une fievre violente, & l'on » m'avoit laiſſé ſeul par l'ordre du médecin ; c'étoit Antigonus lui-» même : il eſpéroit que je pourrois peut-être repoſer ; mais il ne » me fut pas poſſible. Ce fut alors que je vis un jeune homme » extrêmement beau, vêtu de blanc, qui me fit lever, & me prenant » par la main, me conduiſit par une certaine ouverture juſqu'aux enfers » où je vis Tantale, Syſiphe & les autres. Je fus conduit au tribunal » de Pluton qui étoit occupé à viſiter ſes regiſtres mortuaires, afin » de voir quels étoient ceux qui avoient rempli le terme preſcrit. Il ne » m'eut pas plutôt enviſagé, qu'il entra en colere contre le jeune » homme qui m'avoit conduit. Celui que vous me préſentez, lui » dit-il, n'a pas encore achevé ſon temps ; qu'il s'en retourne : mais » amenez-moi promptement le ſerrurier de Myle qui a déjà paſſé les » bornes marquées par le deſtin. Je m'en revins bien joyeux dans mon » lit ; ce voyage m'avoit guéri de la fiévre. Quand on revint près » de moi, on me trouva en bonne ſanté : alors j'annonçai que le » ſerrurier de Myle, qui étoit notre voiſin, pouvoit ſe diſpoſer à » partir pour l'autre monde : il étoit malade en effet, &, quelques » jours après nous apprîmes ſa mort.

» Qu'y a-t-il d'étonnant à cela, dit Antigonus ? Je connois un » homme qui eſt reſſuſcité vingt jours après ſes obſéques : je l'ai » traité avant ſa mort & après ſa réſurrection. — Eh ! comment ſe peut-» il faire, lui demandai-je qu'un corps ait pu réſiſter vingt jours à la » corruption ? En diſant ces paroles, je vis entrer les enfans d'Eucratès, » qui revenoient de leurs exercices ; le plus jeune étoit âgé de quinze » ans : après nous avoir ſalués, ils s'aſſirent auprès de leur pere ; & » l'on m'apporta un autre ſiége. Alors Eucratès, montrant ſes enfans : » ainſi puiſſent-ils faire mon bonheur, dit-il, comme ce que je vais » vous raconter eſt véritable ! On ſait combien j'aimois leur mere, » d'heureuſe mémoire. Je l'ai fait aſſez voir à ſa mort, en brûlant » avec elle tous les ornements & toutes les parures qu'elle avoit aimés » pendant ſa vie. Sept jours après ſes funérailles, étant aſſis dans la

» place où je ſuis, & liſant, pour me conſoler, le traité de Platon » ſur l'immortalité de l'ame, je vis entrer ma femme qui vint ſe » placer où eſt mon fils cadet; le jeune homme trembloit & pâliſ- » liſſoit à ce recit. Auſſi-tôt je l'embraſſe & je commence à pleurer; » mais elle, aulieu de me conſoler, me reprocha amérement que » j'avois manqué de brûler, avec le reſte de ſes ajuſtements, une de » ſes pantoufles brodées d'or, qu'elle nous dit être ſous un coffre. » Nous n'en ſavions rien, nous la croyions perdue; je lui promis de » la ſatisfaire ſur ce point, lorſqu'un malheureux petit chien, qui » étoit auprès de moi, commença d'aboyer, & fit diſparoître ma » chere femme. Nous trouvâme en effet la pantouffle ſous le coffre, » & nous la brûlâmes: oſeriez-vous nier de pareils faits, ajouta-t-il » en m'adreſſant la parole?

» L'arrivée du pythagoricien Arignote me ſauva l'embarras de la » réponſe. A la vue d'un homme ſi célebre & ſi reſpecté pour ſa » prudence & pour ſa doctrine, je commençai à reſpirer. Voilà, » me diſois-je à moi-même, un puiſſant défenſeur qui me ſurvient. » Cet homme vénérable va fermer la bouche à ces conteurs de pro- » diges, & venger la vérité outragée. Arignote s'étant aſſis, & ayant » demandé des nouvelles de la ſanté d'Eucratès, s'informa du ſujet » de la converſation, & dit qu'il ne vouloit pas l'interrompre. » Nous en étions à perſuader à cette tête de fer, dit Eucratès, en » me montrant, qu'on voit ſouvent des démons, des ſpectres & des » phantômes; que les ames des morts errent ſur la terre, & appa- » roiſſent quelquefois. Je baiſſai les yeux & je rougis par reſpect pour » Arignote: alors cet homme reſpectable prenant la parole: Peut- » être, dit-il, n'a-t-il pas tout-à-fait tort. Il prétend, ſans doute, » que les ames de ceux qui ſont morts naturellement, ne ſont pas » errantes; qu'il n'y a que les ames de ceux qui ont fini leurs jours » par une mort violente. — Non, répondit Dinomaque, il ne fait » point cette diſtinction. — Comment, me dit Arignote en jettant » ſur moi un regard d'indignation, vous niez abſolument les appa- » ritions des démons & des phantômes dont il n'y a preſque perſon- » ne qui n'ait été témoin? Pardonnez-moi, lui répondis-je; je ne » crois rien, parce que je n'ai rien vu. — Eh bien, reprit Arignote, » Si vous allez jamais à Corinthe, faites-vous montrer la maiſon d'Eu- » batidas, & demandez à voir l'endroit dont le pythagoricien Arignote » a chaſſé un démon. Les aſſiſtans s'empreſſerent de lui demander » un détail plus long de cette hiſtoire, & il continua.

» La maiſon étoit occupée par un ſpectre horrible, qui ne per-
» mettoit à perſonne d'y habiter. J'en eus avis & je m'y rendis, mal-
» gré les remontrances de mon hôte, & muni d'un ſeul livre égyptien;
» j'entre ſeul à la lueur d'une lampe; je m'aſſieds à terre, dans un vaſte
» appartement, & je commence à lire; il étoit alors environ minuit.
» Le ſpectre vint, il croyoit avoir affaire à un homme ordinaire, tels
» que ceux qu'il avoit déjà chaſſés pluſieurs fois: il penſoit m'épou-
» vanter par ſa ſeule figure, qui étoit en effet des plus effroyables.
» Il me livra divers aſſauts, prit différentes formes; je le vis tantôt
» en chien, tantôt en taureau, tantôt en lion. Pour moi, n'ayant
» d'autre arme que mon livre égyptien, j'y lus pluſieurs formules
» victorieuſes qui repouſſerent le ſpectre, & le forcerent de ſe retirer
» dans un coin de la maiſon. Je remarquai bien l'endroit où il s'en-
» fonça. Je ſortis enſuite & revins trouver mon hôte qui me croyoit
» déjà mort: je lui annonçai qu'on pouvoit déſormais habiter la
» maiſon ſans crainte: je l'y conduiſis le lendemain avec pluſieurs
» autres perſonnes, & je fis creuſer dans l'endroit où j'avois obſervé
» que le démon s'étoit retiré, & l'on y trouva un cadavre dont la
» chair étoit toute rongée, & dont il ne reſtoit plus que les os.

» Dès qu'Arignote eut fini ſon récit, tous les aſſiſtans jetterent les
» yeux ſur moi. Ils triomphoient, & me croyoient accablé par l'au-
» torité d'Arignote, cet homme qui avoit une ſi grande réputation
» de ſageſſe. Ils s'attendoient que j'allois enfin me rendre; mais ſans
» reſpect pour les cheveux blancs & pour la renommée du pythago-
» ricien, je répliquai hardiment: quoi, vous Arignote, vous ma ſeule
» eſpérance, vous que je regardois comme le défenſeur de la vérité,
» vous nous parlez auſſi de ſpectres & de phantômes, & vous n'avez
» pas de honte d'adopter & de débiter des contes ridicules. Mais,
» répondit Arignote, ſi vous ne voulez croire, ni aucun des aſſiſtans,
» ni moi, nommez-nous donc quelqu'un que vous jugiez digne de
» foi, & auquel on puiſſe s'en rapporter ſur ces matieres. ---- Eh!
» bien! lui repartis-je, je vous nommerai le philoſophe d'Abdere, le
» ſage Démocrite; il s'étoit retiré hors de la ville, au milieu des
» tombeaux; & là il paſſoit les jours & les nuits dans l'étude de la
» vérité. Des jeunes gens eſſayerent de lui faire peur, ils ſe revêtirent
» d'habits lugubres, & ſe couvrirent le viſage de maſques qui reſ-
» ſembloient à des têtes de morts, & dans cet équipage, ils alle-
» rent pendant la nuit ſauter autour de lui, & faire mille contorſions.

Démocrite,

» Démocrite, qui étoit alors occupé à écrire, fut si peu effrayé de cette » mascarade, qu'il daigna à peine regarder ces prétendus phantômes; » & sans discontinuer son ouvrage, se contenta de leur dire : Finissez ce badinage, tant il étoit persuadé que les ames, une fois sorties de leurs corps, ne reparoissoient plus sur la terre! — Que » faut-il conclure de ce discours, dit Eucratès? Que Démocrite n'étoit » pas sage s'il pensoit ainsi. Je vais opposer à l'autorité de Démocrite » une aventure qui m'est arrivée à moi-même, & qui est bien capable de convaincre les plus incrédules.

» Mon pere m'envoya en égypte, dans ma jeunesse, pour m'instruire. Etant dans ce pays, l'envie me prit d'aller consulter la fameuse statue de Memnon, qui rendoit des oracles lorsqu'elle étoit » frappée par les rayons du soleil levant. Pendant mon voyage, je » fis connoissance avec un sage de Memphis, qui étoit instruit de tous » les mysteres des égyptiens. La déesse Isis lui avoit appris la magie, » & il avoit passé vingt-trois ans dans des antres souterrains, appliqué à l'exercice de son art. — Je sais de qui vous voulez parler, » dit Arignote; c'est de Pancrate, mon maître. Il a la tête rasée, » porte un habit de lin, parle très-bien grec : sa taille est fort grande, » son nez camus, ses lèvres avancées, ses jambes fort minces. — C'est » lui-même, reprit Eucratès : je n'eus pas d'abord une grande opinion » de son savoir; mais lorsque je le vis prodiguer les miracles, monter sur le dos des crocodilles, badiner avec les animaux les plus » féroces qui le flattoient de la queue, je conçus pour cet homme » extraordinaire, une vénération profonde, & je tâchai de m'insinuer dans ses bonnes grâces; j'y réussis, & nous devînmes si » amis, qu'il me persuada de laisser tous mes gens à Memphis, & » d'achever la route seul avec lui, m'assurant que nous ne manquerions pas de monde pour nous servir. En effet, lorsque nous » arrivions dans quelque hôtellerie, mon homme prenoit le gon d'une » porte, une solive, un balais ou quelque autre chose de cette nature : » il l'habilloit, & par la vertu de quelques paroles, il lui donnoit » une figure humaine & du mouvement; puis il lui donnoit ses ordres comme à un esclave : cette machine animée les exécutoit » fidellement, elle alloit puiser de l'eau, préparoit les repas, nous » servoit à table. Lorsqu'on n'avoit plus besoin de son ministere, » l'égyptien lui rendoit sa premiere forme par le moyen de quelques » autres paroles. Charmé d'un secret si utile, je le pressai en vain de

» l'apprendre. Il n'y voulut point consentir, mais un jour, caché dans » un coin à son insçu, j'entendis les paroles magiques qu'il prononçoit pour opérer cette métamorphose, & je les retins dans le dessein » d'en faire usage; le lendemain, je saisis un moment qu'il étoit » sorti : je pris une solive, je l'habillai, & prononçai les paroles que » j'avois entendues : je lui ordonnai ensuite de puiser de l'eau; elle » obéit, lorsqu'il y en eut assez, je lui commandai de finir, & de » reprendre sa premiere forme, mais je ne savois pas les paroles » qu'il falloit employer pour cela : elle ne m'écouta point, & continua de puiser de l'eau, tant qu'enfin la maison en fut remplie; » irrité de l'obstination de la solive, je pris une hache & la coupai » en deux; mais cet expédient ne fit qu'augmenter mon embarras, » aulieu d'un puiseur d'eau, j'en eus deux qui travailloient sans » relâche. Sur ces entrefaites, le magicien arriva, & voyant aussitôt » de quoi il s'agissoit, il remit les deux morceaux de la solive dans » leur état naturel, puis il disparut sans me rien dire, & je ne l'ai » jamais revu depuis.

» Ainsi vous pourriez donc encore, lui dit Dinomaque, faire un » homme d'une solive? — Oui sans doute, répondit Eucratès, » mais je ne pourrois pas lui rendre sa premiere forme : dès que je » lui aurois commandé une chose, il ne cesseroit jamais de la faire, » & il me seroit beaucoup plus inutile. Alors perdant patience, je » m'écriai : Cessez donc, vieillards imprudents, de raconter de pareils absurdités; respectez du moins ces jeunes gens, & ne les » remplissez pas de vaines terreurs qui les accompagneront le reste de » leur vie, & les feront trembler au moindre bruit! Eucratès ne répondit à ces reproches qu'en s'embarquant dans une nouvelle narration au sujet des oracles. Je ne jugeai pas à propos d'en attendre la fin; & voyant que ma présence les gênoit depuis long-temps, » je me retirai, au milieu du récit, & les délivrai d'un censeur » importun ».



ARTICLE IV.

Superstition des Peuples pour les Oracles.

LES oracles peuvent être considérés comme l'un des objets les plus curieux & les plus intéressans de la religion des peuples du monde. Ce genre d'imposture remonte au berceau même du sacerdoce. Flattés de se faire passer pour des êtres extraordinaires & privilégiés, les prêtres imaginerent, dès leur établissement, les relations qu'ils prétendoient avoir avec la divinité. Interpretes de la volonté du ciel, ils se mêlerent de dévoiler les mysteres de l'avenir en faveur de ceux qui venoient les consulter. Dans l'intention de cacher davantage les ressorts qu'ils faisoient mouvoir dans leurs prophéties, ils choirent les pays montagneux pleins d'antres & de cavernes, pour y établir leurs oracles. La Béotie particuliérement en étoit remplie, & l'on sait que les béotiens étoient considérés comme les peuples les plus grossiers & les plus superstitieux de la Grece. Dans les endroits où la nature n'avoit pas creusé de cavernes, les prêtres avoient l'adresse d'y suppléer par des sanctuaires obscurs & retirés.

Eux-seuls avoient le privilége d'y entrer : ceux qui venoient consulter l'oracle, se tenoient dans une chambre voisine, d'où ils pouvoient entendre ce qui se disoit dans le sanctuaire ; mais d'où ils ne pouvoient rien voir de ce qui s'y passoit : delà vient que les anciens auteurs parlent diversement de la forme de leurs oracles. L'histoire fait cependant mention de deux princes, qui, par un privilége spécial, ont été admis dans ces sanctuaires d'iniquité. Strabon dit qu'Alexandre fut introduit par les prêtres dans le sanctuaire de Jupiter-Ammon, tandis que ses courtisans resterent en dehors. Vespasien, qui n'étoit pas alors empereur, se trouvant à Alexandrie, voulut consulter l'oracle de Sérapis sur des choses importantes. Mais, pour plus grande sûreté, il ordonna auparavant que tout le monde sortît du temple. De ce récit de Tacite, on ne fait que conjecturer qu'il entra dans le sanctuaire.

Les prêtres avoient coutume d'entrer dans ces sanctuaires par des conduits souterrains dont eux seuls connoissoient les issues. Nous avons dit plus haut, d'après Ruffin, que le temple de Sérapis étoit rempli

de chemins couverts. En Phénicie, les prêtres de Bel avoient pratiqué une issue secrete, pour entrer quand ils vouloient dans son temple. Les voûtes des sanctuaires étoient faites de maniere qu'elles faisoient retentir la voix, & en augmentoient considérablement la force; delà cette voix plus-qu'humaine de la Pythie qui imprimoit la frayeur & le respect dans l'ame de tous ceux qui l'entendoient. Quelquefois, au rapport de Plutarque, il sortoit, du fond du sanctuaire, une vapeur très-agréable, causée par les parfums qu'on y brûloit. Cette odeur, qui remplissoit le lieu où les consultans attendoient la réponse, étoit pour eux comme le signal de l'arrivée du Dieu. Il y avoit des jours où il n'étoit pas permis de consulter l'oracle; mais ces jours n'étoient pas fixés: les prêtres s'étoient réservés le droit de les marquer arbitrairement. Ainsi, lorsqu'on venoit consulter l'oracle, on étoit souvent renvoyé, sous prétexte que le dieu n'étoit pas d'humeur de répondre, & ce manége pouvoit faire soupçonner que les prêtres avoient besoin de temps pour préparer & concerter leurs réponses. Alexandre étant allé consulter l'oracle de Delphes, la prêtresse lui répondit qu'il n'étoit pas alors permis de l'interroger. Mais le jeune monarque, ne se payant pas de cette raison, prit brusquement la prêtresse par le bras, & voulut la forcer d'entrer dans le temple. Alors elle s'écria: Ah! mon fils, on ne peut te résister. Alexandre prit ces paroles pour un oracle, elles en contenoient en effet un très-flatteur pour lui; sans rien demander davantage, il s'en alla fort content.

Avant de consulter l'oracle, il étoit nécessaire d'offrir des sacrifices. Les prêtres examinoient les entrailles des victimes. S'ils vouloient gagner du temps, elles n'avoient qu'à dire qu'elles n'étoient pas heureuses; c'étoit un prétexte honnête pour différer. Les oracles les plus remarquables étoient ceux qui se rendoient sur des billets cachetés, ou bien en songe. On envoyoit au temple dans un billet bien cacheté, la demande que l'on vouloit faire au dieu; &, sans qu'il parut que le billet eût été décacheté, le dieu, par l'organe des prêtres, rendoit la réponse. On ignore si les prêtres n'avoient point quelques secrets pour décacheter les billets, sans qu'on pût s'en appercevoir: ils en avoient du moins la commodité, car les billets étoient placés sur l'autel; ensuite on fermoit le temple, où les prêtres pouvoient rentrer par des issues secrettes. Quelquefois le prêtre dormoit une nuit entiere couché sur le billet, & recevoit la réponse en songe. Plutarque raconte qu'un gouverneur de Cilicie qui avoit beaucoup de goût pout

la philofophie épicurienne, & qui, par conféquent, n'étoit guere dévot, envoya confulter l'oracle de Mopfus fixé à Malle. Afin d'éprouver fa fcience, il fit partir un de fes gens avec un billet bien cacheté pour remettre à l'oracle : l'envoyé s'étant endormi dans le temple, vit en fonge un homme d'une taille majeftueufe, qui lui dit *noir*. Il s'en retourna avec cette réponfe, qu'il rapporta fidelement à l'incrédule gouverneur : tous fes courtifans la trouverent fort ridicule ; mais il n'en jugea pas de même : elle étoit en effet fort jufte, car il y avoit ces mots écrits fur le billet : « T'immolerai-je un bœuf blanc ou noir » ? ce n'étoit pas feulement aux billets cachetés que les oracles répondoient, mais encore aux fimples penfées. Tacite, au IIe Livre de fes Annales, s'exprime en ces termes : « Germanicus alla confulter Apol-
» lon de Claros : ce n'eft point une femme qui rend les oracles,
» comme à Delphes ; mais un homme qu'on choifit dans de certaines
» familles, & qui eft prefque toujours de Milet. Il fuffit de lui dire
» le nombre & les noms de ceux qui viennent le confulter : enfuite
» il fe retire dans une grotte, & ayant pris de l'eau d'une fource qui
» y eft, il vous répond en vers à ce que vous avez dans l'efprit,
» quoique le plus fouvent il foit fort ignorant ».

De tous les oracles de la Grece, celui de Delphes fut inconteftablement le plus célebre & le plus généralement fréquenté. Voici, au rapport de Diodore de Sicile, quelle fut fon origine. Il y avoit fur le mont Parnaffe une ouverture dont on ne s'étoit pas apperçu, & d'où il fortoit des exhalaifons fort épaiffes. Des chevres qui paiffoient par hafard autour de cette caverne, frappées des vapeurs qu'elle exhaloit, devinrent tout-à-coup furieufes, & commencerent à bondir d'une maniere extraordinaire, & jetterent des cris perçans. Le pâtre, étonné, s'approcha de l'endroit où paiffoient les chevres, les exhalaifons produifirent fur lui le même effet : il fut faifi d'un délire foudain, pendant lequel il débita mille impertinences qu'on prit pour des oracles : revenu à lui-même, il raconta fon aventure ; & plufieurs perfonnes étant allées fur les lieux, éprouverent la même fureur prophétique. Il n'en fallut pas davantage pour faire regarder cette caverne comme facrée ; on s'y rendoit en foule de tous côtés ; mais cette dévotion devint funefte à plufieurs, qui, dans l'accès d'une fainte folie, fe précipiterent dans la caverne : c'eft pourquoi on en ferma les ouvertures avec un trépied. Cependant comme on ne favoit à quel dieu attribuer la vertu de cette caverne, on crut pendant quelque tems

que c'étoit la terre qui la produisoit. Dans la suite on en fit honneur à Thémis. Enfin la victoire qu'Apollon remporta sur le serpent Python, détermina les peuples à regarder ce dieu comme l'auteur des oracles qui se rendoient auprès de cette caverne. Le serpent Python, continue Diodore, étoit en effet, un brigand nommé *pythis*, qui détroussoit les dévots qui se rendoient à la grotte, & enlevoit les offrandes qu'on y apportoit. Apollon l'ayant tué, ce héros mérita, par cet exploit, le surnom de *pythien*; & on lui confia l'administration de cette merveilleuse caverne. On commença dès-lors à ne plus permetre indifféremment à toutes sortes de personnes de recevoir les exhalaisons prophétiques; & l'on confia le soin de prononcer les oracles à de jeunes filles consacrées à la sœur d'Appollon. Mais un thessalien, nommé *Echecrate*, étant devenu amoureux d'une de ces jeunes prophéteſses, appellée Phœbade, & ayant osé l'enlever sans respect pour sa dignité, on substitua aux jeunes filles de Diane, pour prévenir cet inconvénient, des femmes avancées en âge, qu'on appelloit pythiennes. Cependant la célébrité des oracles ayant attiré à la ville un grand nombre de présens & de riches offrandes, on s'en servit pour bâtir un temple autour de la caverne, afin que les oracles se rendissent avec plus de décence & de majesté.

Les grecs débitoient, à leur ordinaire, beaucoup de fables sur la naissance de ce temple, le plus fameux peut-être de tous ceux que la superstition a élevés à la divinité: ils publioient qu'il avoit été bâti cinq fois. On employa d'abord, pour sa construction, des branches de laurier entrelassées; telle fut en effet la maniere dont nos peres construisirent originairement leurs sanctuaires; mais ce premier temple n'étant pas assez solide pour l'objet auquel on le destinoit, les abeilles, zélées pour la gloire d'Apollon, en bâtirent un second avec leur cire. Vulcain en construisit un troisieme tout d'airain; &, par un art vraiment divin, il en orna le frontispice de figures d'or, qui chantoient & formoient des concerts admirables. A ces trois temples imaginaires, succéda un plus réel qui, la premiere année de la cinquieme olympiade, fut construit par les architectes Trophonius & Agamedes, fils d'Erginus, roi d'Orchomene: ce temple ayant été brûlé vers la cinquante-huitieme olympiade, c'est-à-dire, vers l'an 548 avant notre ere, les Amphictyons en firent construire un cinquieme, aux frais duquel toutes les villes de la Grece se firent un devoir de contribuer.

La ville de Delphes, qui environnoit le temple, étoit bâtie ſur le mont Parnaſſe ; & l'antre d'où ſortoient les exhalaiſons prophétiques, ſe trouvoit à mi-côte vers le midi. On aſſure que dans les temps les plus reculés, un certain Parnaſſus qui donna ſon nom à la montagne & aux bois qui la couvroient, fonda une ville en ce même lieu ; elle fut ſubmergée dans le déluge arrivé ſous Deucalion. Les hommes échappés à l'inondation, ayant gagné les hauteurs du Parnaſſe, où les hurlemens des loups & des autres bêtes féroces les avoient guidés, y bâtirent une autre ville qui, de cette aventure, reçut le nom de Lycoré.

Dans la ſuite l'oracle ayant été découvert de la maniere dont nous venons de le rapporter, quelques maiſons conſtruites autour du temple d'Apollon, donnerent naiſſance à la ville de Delphes. Ces maiſons ſe multiplierent en raiſon du crédit de l'oracle, & peu-à-peu remplirent un terrein de ſeize ſtades de tour qui environnoit l'antre : les roches & les précipices qui étoient au-delà, n'auroient pas permis de lui donner plus d'étendue. Les anciens, pour qui la terre étoit une ſurface plane, plaçoient le ſanctuaire de Delphes préciſément au centre du cercle. Ils avoient à ce ſujet une vieille fable qui ſervoit à les entretenir dans cette illuſion. Deux aigles que Jupiter, jaloux de connoître exactement le milieu de la terre, fit partir, l'un du levant, l'autre du couchant, ſe rencontrerent au mont Parnaſſe, directement au-deſſus du ſanctuaire ; de-là le nom d'*Omphalos*, ou nombril donné à la ville de Delphes : mais le terme, dit ſenſément M. Couſin Deſpréaux, venoit d'un mot grec qui ſignifie *oracle*, & Delphes ne fut nommé Omphalos, qu'à cauſe des oracles qui s'y rendoient.

Jamais ville, ajoute l'hiſtorien de la Grece, ne fut plus heureuſement ſituée : elle ne devoit qu'à la nature ſes fortifications qui inſpiroient la terreur & cauſoient autant d'admiration que la majeſté du dieu qui y rendoient ſes oracles. Tout ce qui l'environnoit ſembloit propre à jetter dans l'eſprit une certaine frayeur religieuſe. La vue des rochers & des bois, l'eſpece de déſert au milieu duquel Delphes étoit ſitué, le cri des hommes & le bruit des trompettes multipliés par les échos, tout portoit dans l'ame une ſinguliere vénération pour une ville honorée de la préſence d'Apollon, & redoubloit l'horreur reſpectueuſe que l'on avoit conçue pour la divinité.

Un des ſommets du Parnaſſe, dont la pointe avoit la forme d'un dais, couvroit Delphes du côté du nord. Deux vaſtes rochers le flanquoient, pour ainſi dire, & le rendoient inacceſſible : un autre rocher

eſcarpé, en défendoit l'abord du côté du midi; on n'y pouvoit arriver que par des ſentiers étroits, pratiqués des deux côtés de la ville. Entre la baſſe ville & la roche Cirphis couloit le fleuve Pliſtus, qui avoit ſa ſource dans le mont Parnaſſe, & alloit ſe jetter dans la mer à Cyrrha, petite ville du domaine de Delphes, & qui lui ſervoit de port.

Le temple de Delphes devint ſucceſſivement le plus fameux ſanctuaire du monde, tant par le concours prodigieux des peuples que ſes oracles y attiroient, que par ſon opulence. Gygès, roi de Lydie, & Créſus l'un de ſes ſucceſſeurs, l'enrichirent d'un nombre incroyable de préſens. A leur exemple, pluſieurs autres princes, pluſieurs villes même, une foule de particuliers riches, y entaſſerent, comme à l'envie, trépieds, vaſes, tables, boucliers, couronnes, chars & ſtatues d'or & d'argent, de toutes les grandeurs. Les ſeuls préſens que Créſus avoit faits en or à ce ſanctuaire, montoient, ſelon Hérodote, à ſept à huit cents mille livres de notre monnoie. Diodore de Sicile, en y ajoutant ceux qu'il tenoit de la libéralité des autres princes, les fait monter à dix mille talens ou trente millions de france.

Parmi les ſtatues d'or que Créſus conſacra dans le temple de Delphes, on remarquoit celle de ſa boulangere. Voici la cauſe de cette ſinguliere diſtinction, dont le roi de Lydie honora cette femme. Alyatte, pere de Créſus, s'étant marié en ſeconde noces, & ayant eu des enfans de ſa ſeconde femme, la marâtre conçut le deſſein de ſe défaire de ſon beau-fils pour faire tomber la couronne ſur la tête d'un de ſes enfans. Elle engagea la boulangere à mettre du poiſon dans l'un des pains qui devoient être ſervis au jeune prince. Une propoſition ſi révoltante fit frémir cette femme; elle fut auſſi-tôt avertir Créſus du complot déteſtable qui ſe tramoit pour le perdre. On tourna contre la belle-mere même le crime qu'elle avoit oſé imaginer. On fit ſervir à ſes propres enfans le pain empoiſonné qu'elle deſtinoit à Créſus; & leur mort aſſura la couronne au ſucceſſeur légitime. Lorſqu'il fut monté ſur le trône, il voulut témoigner ſa reconnoiſſance envers celle qui lui avoit conſervé la vie; & pour perpétuer la mémoire de l'attentat qu'on avoit voulu commettre contre ſa perſonne, & immortaliſer le nom de ſa bienfaitrice, il lui érigea une ſtatue d'or dans le temple de Delphes.

On entretenoit jour & nuit dans le temple de Delphes un feu continuel; il étoit deſſervi par un grand nombre de miniſtres de l'un & de l'autre ſexe qui avoient chacun leurs départements & leurs fonctions marqués.

marqués. On y remarquoit entr'autres plusieurs troupes de jeunes garçons & de jeunes filles destinés à chanter les louanges d'Apollon, & à former des danses religieuses dans son temple, ce qui contribuoit beaucoup à la pompe & à la solemnité des fêtes qu'on y célébroit. La merveilleuse caverne qu'on avoit eu soin d'enfermer dans l'enceinte du temple, devint encore plus célebre depuis que les oracles s'y rendirent avec plus d'appareil & de cérémonie. Le trépied qui en fermoit l'entrée étoit environné de branches de lauriers. On avoit eu la précaution de renfermer les vapeurs qui s'exhaloient de cette caverne, par la fumée de plusieurs drogues odoriférantes que l'on brûloit au-dessous : cette fumée formoit un nuage épais dans le temple, & y répandoit une obscurité mystérieuse : la voix de la pythienne, assise sur le trépied, sortant du sein de ce nuage, paroissoit plus frappante & plus auguste. D'ailleurs, la violence de ces parfums contribuoit beaucoup à troubler le cerveau de la prêtresse, & à lui procurer ce délire sacré & cette fureur divine qu'on regardoit comme un signe certain de l'inspiration du dieu, & comme l'avant-coureur des oracles qu'elle alloit prononcer. Ces oracles étoient toujours en vers, & en vers qui ne devoient pas faire honneur au dieu de la poésie qui en étoit réputé l'auteur : aussi n'y avoit-il aucune part ; ils étoient composés par certains ministres du temple destinés à cette fonction ; & la pythienne les apprenoit par cœur : quels que fussent ces vers, ils étoient très-bien payés.

Le gardien de l'or d'Apollon habitoit vers l'entrée du sanctuaire ; tous les jours, au lever du soleil, il balayoit le temple avec des rameaux de laurier, cueillis autour de la fontaine Castalie, attachoit des couronnes du même arbre aux murailles, en ornoit les autels & le sacré trépied : il en distribuoit aux prophêtes, aux phébades, aux sacrificateurs & aux autres ministres. Ensuite il alloit puiser de l'eau de la fontaine dans des vases d'or ; il en remplissoit les vases sacrés placés à l'entrée du temple, & où l'on étoit obligé de laver ses mains en entrant. Il arrosoit de cette eau avec une branche de laurier le pavé, les murs, les portes de l'édifice. On le voyoit ensuite, armé d'un arc & d'un carquois, donner la chasse aux oiseaux qui venoient se reposer sur les statues dont le temple étoit environné ; il les avertissoit d'abord avec douceur de s'éloigner, en leur témoignant qu'il se verroit forcé à regret de donner la mort à des êtres dont le chant annonçoit aux hommes la volonté de la divinité. Mais si, au mépris des prieres & des menaces, ces oiseaux indociles s'obstinoient à s'arrêter sur le temple ou

ſur les ſtatues, il étoit dans la triſte néceſſité de les tuer. La colombe ſeule pouvoit habiter ſans crainte le temple d'Apollon. Ce miniſtre étoit aſtreint à une exacte continence pendant le temps qu'il exerçoit les fonctions de ſon miniſtere.

En ſortant du ſanctuaire, on trouvoit une troupe de femmes rangées en haie ſur le perron du temple, pour éloigner les profanes du trépied ſacré. L'entrée de ce lieu fut toujours interdite aux perſonnes du ſexe.

Les cérémonies du temple de Delphes exigeoient l'uſage des bains: des hommes & des femmes, dont les fonctions étoient de les préparer, veilloient à ce que tout s'y paſsât décemment & ſans confuſion.

Comme la Pythie ne montoit qu'une fois par mois ſur le trépied, ſes réponſes n'auroient pu ſuffire au nombre des demandes : quelques-unes ſans doute pouvoient être du reſſort des miniſtres d'une moindre conſéquence. Auſſi trouvoit-on à Delphes des ſubalternes qui expédioient, ſans tant de cérémonies, les affaires courantes, & qui prédiſoient l'avenir, les uns par le chant ou le vol des oiſeaux, & d'autres par l'inſpection des entrailles.

On trouva encore le moyen de ſatisfaire les curieux, ſans donner atteinte aux uſages reçus. Des recueils de prédictions, toujours prêtes pour ceux qui n'avoient pas le loiſir d'attendre, ſuppléoient aux réponſes verbales d'Apollon : conçues en termes vagues, comme celles des oracles parlans, elles avoient beſoin d'être expliquées ; des devins, nommés *chreſmologues*, étoient chargés de cette fonction. On trouve dans les anciens écrivains, trois différents recueils de cette eſpece, ceux de Muſée, de Bacis & de la Sibylle.

Il y avoit dans ce temple des prêtreſſes prépoſées à l'entretien & à la garde du feu ſacré : on choiſiſſoit pour ce miniſtere, non des vierges comme à Rome, mais des femmes hors de l'âge nubile. La même choſe ſe pratiquoit à Athenes ; dans cette ville, le ſoin des prêtreſſes ſe bornoit à entretenir d'huile une lampe. A Delphes, on alimentoit le feu ſacré avec du bois ; une attention preſque continuelle étoit néceſſaire pour que le braſier fût toujours ardent.

Les richeſſes immenſes que le temple de Delphes receloit, tenterent ſouvent l'avarice des conquérans, & expoſerent la ville à pluſieurs pillages. Sans parler des anciennes invaſions que ce ſanctuaire éprouva, & dont les détails ne nous ſont pas connus, on ſait que Xercès, roi de Perſe, qui entra dans la Grece avec un million d'hommes, eſſaya

de s'emparer des dépouilles de ce temple. Ce prince, étant entré en Perse à la tête d'une armée formidable, envoya un détachement au temple de Delphes, avec ordre de piller le sanctuaire. Si l'on en croit Hérodote & Diodore de Sicile, ces troupes s'étoient à peine avancées jusqu'au temple de Minerve, surnommée la *prévoyante*, que l'air s'obscurcit tout-à-coup, & qu'il s'éleva une furieuse tempête, accompagnée de vents impétueux, de tonnerre, d'éclairs & de foudres ; & deux gros rochers s'étant détachés de la montagne, écraserent la plupart de ces impies.

Cent ans après, les phocéens, bravant les anathêmes des prêtres, & les reproches sanglans de leurs compatriotes, le pillerent à différentes reprises ; & cette impiété donna naissance à une guerre longue & meurtriere qui pensa embrâser toute la Grece. Le desir de profiter de ces riches dépouilles fut l'unique sujet de la troisieme irruption que les gaulois firent dans la Grece sous les étendards de Brennus. Le dieu protecteur de Delphes, prit quelquefois la peine de défendre son temple & ses trésors ; quelquefois aussi, soit impuissance, soit distraction, il le laissa piller sans résistance. Néron, étant allé visiter ce temple, y trouva cinq cents belles statues de bronze qui avoient été consacrées à Apollon ; ce prince impie les enleva & les fit transporter à Rome : cet attentat, commis contre le premier temple du monde, porta un coup violent au crédit dont jouissoit ses oracles. S'il ne cessa pas dès-lors, comme quelques écrivains l'assurent, de répondre à ceux qui le consultoient, on vit beaucoup moins de dévots recourir à ses prophéties. La révolution qu'éprouva alors le monde connu, en passant sous le joug des romains, ne contribua pas peu aussi à le décréditer. Ce peuple roi avoit ses livres sibyllains, ses aruspices, ses augures, ses observations astrologiques ; & peut-être aussi le progrès des connoissances rendit-il les hommes moins crédules.

Après l'oracle de Delphes, celui que Jupiter s'étoit ménagé dans la forêt de Dodône, étoit le plus célebre de l'antiquité ; on raconte diversement l'origine de ce fameux oracle : les uns disent que ce fut une colombe qui, s'arrêtant d'elle-même dans cette forêt, prévint les habitans du voisinage que ce lieu avoit quelque chose de divin, & que Jupiter l'avoit choisi pour y rendre ses oracles. Le sentiment le plus probable est qu'une prêtresse de Thebes en égypte, ayant été enlevée par des phéniciens, & vendue à des grecs, imagina ce stratagême pour s'attirer de la considération. Elle fixa son séjour dans la forêt de

Dodône, & y éleva un autel à l'honneur de Jupiter auprès d'un ruiſſeau. Cette étrangere fit accroire aux peuples voiſins, que ce dieu faiſoit connoître ſa volonté par le murmure de ce ruiſſeau, & qu'elle avoit le ſecret de l'interpréter. Sa qualité de prêtreſſe de Jupiter, & plus encore la crédulité ſuperſtitieuſe des peuples, accréditerent ſa fourberie; & l'on vint en foule de toutes les régions de la Grece conſulter le murmure du ruiſſeau. Dans la ſuite la prêtreſſe, ou celle qui lui avoit ſuccédé, s'aviſa de ſuſpendre à un chêne une ſtatue de Jupiter, toute d'airain, & armée d'un fouet de même métal, & d'attacher tout autour aux branches voiſines, pluſieurs vaſes d'airain. Lorſque le vent agitoit la ſtatue, le fouet qu'elle tenoit en main, frappoit les autres vaſes qui, s'entrechoquant mutuellement, rendoient différens ſons, qui étoient autant d'oracles, & que la prêtreſſe ſe chargeoit d'expliquer à ſes dévots. Ce fut ce carillon qui donna lieu au proverbe ſi commun chez les anciens, qui appelloient un babillard l'*airain de Dodône*. Quelquefois des prêtres cachés dans le tronc des chênes de la forêt, répondoient à ceux qui venoient conſulter l'oracle; & cette fourberie donna lieu d'attribuer une vertu prophétique aux chênes de Dodône.

Un effet naturel pour des hommes inſtruits, ſurprenant & divin pour des ſauvages, tels qu'étoient alors les grecs & les pélaſges, dut contribuer au ſuccès de l'oracle de Dodône. Près du temple que le concours des peuples força les prêtreſſes à y conſtruire, étoit une fontaine remarquable par pluſieurs phénomenes qui, ſans doute avoient déterminé l'emplacement de l'édifice ſacré. L'eau de cette fontaine étoit froide, &, comme les autres, elle éteignoit les flambeaux allumés qu'on y plongeoit; mais ſi l'on y en préſentoit un éteint à ſa ſurface, il s'y allumoit auſſi-tôt, ſans qu'on y employât aucun artifice. Autre ſingularité: cette ſource avoit un cours reglé ſur celui du ſoleil, mais en ſens contraire; elle baiſſoit lorſque cet aſtre montoit ſur l'horizon, & montoit lorſqu'il commençoit à deſcendre; de maniere que chaque jour, à midi, elle étoit à ſec, & à minuit dans ſa pleine hauteur.

Une autre fontaine, peu éloignée de la précédente, annonçoit l'avenir par ſon murmure: elle ſortoit du pied d'un grand chêne, peut-être de celui qui ſervoit à rendre les oracles; &, par ſon moyen, on expliquoit aux dévots l'objet de leurs demandes.

L'oracle de Dodône fut long-tems l'arbitre de toutes les conteſtations qui ſurvenoient dans la Grece, & le reſſort qui faiſoit mouvoir tous les gouvernemens qui partageoient cette région: les prêtreſſes de

ce temple étoient communément des princeſſes qui recevoient cette dignité en recompenſe de leur mérite & de leur vertu. Aux temps de Démétrius & d'Antiochus, ſucceſſeurs d'Alexandre, la principale prêtreſſe de Dodône étoit Phaennis, fille d'un roi de Chaonie ; & lorſqu'Arsès, pirate illyrien, fit couper les chênes de cette forêt ſacrée, le temple étoit deſſervi par une princeſſe, l'une des péliades.

Un oracle preſque auſſi célebre que ceux de Delphes & de Dodône, fut celui de Trophonius. L'auteur de cet oracle étoit un architecte qui, aidé comme je l'ai déjà dit, de ſon frere Agamèdes, bâtit le quatrieme temple d'Apollon à Delphes. Ces deux freres conſtruiſirent auſſi, dit la légende de ces tems-là, le tréſor d'Hyricus, dans lequel ils pratiquerent un ſecret dont ils ſe réſerverent la connoiſſance ; en ôtant une ſeule pierre, ils pouvoient ſe gliſſer dans le tréſor, ſans qu'on s'en apperçût. Dès que ce bâtiment fut achevé, Hyricus y dépoſa ſes richeſſes : toutes les nuits les deux voleurs y entroient. On ne voyoit aucune fracture, & cependant chaque jour l'on voyoit diminuer l'or & l'argent. Hyricus tend des pieges : Agamèdes entre à ſon ordinaire, & voulant mettre la main dans un des vaſes, il ſe ſent retenu. Trophonius, craignant que ſon frere, appliqué le lendemain à la torture, ne l'avouât complice du vol, lui coupa la tête, & l'emporta afin qu'on ne pût reconnoître le corps : l'hiſtoire ne dit rien des ſuites de cette action ; elle ajoute ſeulement, au ſujet de Trophonius, que la terre s'entr'ouvrit ſous ſes pieds, & qu'il fut englouti tout vivant dans une foſſe qu'on nommoit la foſſe d'Agamèdes : on la voyoit dans le bois ſacré de Lébadée, avec une colonne élevée au-deſſus.

Les friponneries de Trophonius, ſon fratricide même, ne lui firent aucun tort dans l'eſprit des peuples : décoré des honneurs divins, il fut mis en poſſeſſion d'un oracle qui acquit beaucoup de réputation dans la Grece. Lébadée, l'une des plus belles villes de cette région, poſſédoit ce tréſor. Dans le bois ſacré de la divinité, étoient ſon temple & ſa ſtatue, ouvrage du célebre Praxiteles. Pauſanias, en décrivant les monuments de la Béotie, développe ainſi les cérémonies que l'on obſervoit pour conſulter cet oracle. Avant de deſcendre dans l'antre, on faiſoit d'abord une retraite de quelques jours dans une petite chapelle dédiée au bon génie & à la bonne fortune. Là, on pratiquoit diverſes ſortes d'expiations. Le bain chaud étoit expreſſément interdit ; & l'on ne pouvoit ſe laver que dans l'eau du fleuve Hercynas. On ne vivoit alors que des chairs des victimes, qu'on offroit en abondance à Tro-

phonius & à ses enfans, à Apollon, à Saturne, à Jupiter roi, à Junon Hénioque & à une certaine Cérès, nourrice de Trophonius. Tous ces sacrifices se faisoient aux dépens du dévot consultant. L'aruspice y assistoit, & sur l'inspection des entrailles, ce devin jugeoit si la divinité agréoit les sacrifices, & s'il étoit disposé à rendre ses oracles. Les entrailles les plus sûres, les seules même qui convinssent au prophete, étoient celles d'un bélier qu'on immoloit sur la fosse d'Agamèdes ; la nuit même où l'on se préparoit à descendre dans l'antre, quelqu'espérance qu'eussent fait concevoir les autres victimes, elles s'évanouissoient si les entrailles du bélier ne fournissoient pas un augure favorable. Si les entrailles de la victime s'exprimoient d'une maniere avantageuse, on se disposoit à entrer dans l'antre.

On menoit d'abord, cette nuit même, le consultant sur le bord du fleuve Hercynas ; là, deux enfans de treize ans lui frottoient tout le corps d'huile, & le baignoient dans l'eau du fleuve : on le menoit ensuite à la source de ce même fleuve où on lui faisoit boire de l'eau des deux fontaines, dont l'une s'appelloit Léthé & l'autre Mnémosine. Il buvoit de la premiere pour perdre le souvenir du passé ; ensuite de la seconde, pour conserver la mémoire des merveilles qu'il devoit voir ou entendre. On montroit enfin la statue du dieu que l'on prétendoit avoir été faite par Dédale, quoique cet Artiste fût beaucoup plus ancien que Trophonius. Après avoir fait sa priere devant le simulacre, on s'acheminoit vers l'antre, chaussé simplement à la maniere du pays, & revêtu d'une tunique de lin, ornée de bandelettes.

Au-dessus d'un bois & dans l'intérieur d'une montagne, étoit cet antre mystérieux ; une balustrade de marbre blanc, haute d'un peu moins de deux coudées, & ornée dans son pourtour d'obélisques de bronze, en fermoit l'espace sacré : l'entrée de la caverne n'offroit pas une de ces ouvertures que la nature pratique quelquefois elle-même : c'étoit une espece de four creusé sous terre d'environ quatre coudées de largeur, & d'environ le double de profondeur. Muni d'une pâte pêtrie avec du miel, on se glissoit, moyennant une échelle fort étroite & très-légere, dans une fosse située entre la caverne & le rez-de-chaussée, en y passant d'abord les pieds, puis les genoux ; &, lorsqu'à force de peines, on étoit enfin parvenu à passer tout le corps, on se sentoit emporté dans le fond de l'antre, avec une rapidité pareille à celle d'un fleuve considérable. C'étoit alors que l'avenir se dévoiloit à l'esprit du consultant, tantôt par le moyen d'un songe, tantôt par le secours

d'une voix qui se faisoit entendre. La curiosité satisfaite, on remontoit par le même chemin, avec les mêmes peines, & en repassant les pieds les premiers : on n'épargnoit rien pour bouleverser l'imagination des curieux.

On prétend, ajoute Pausanias, que de tous ceux qui descendirent dans l'antre de Trophonius, il ne mourut qu'un satellite de Démétrius qui avoit négligé les cérémonies exigées par l'oracle. Le corps de cet impie, dont le dessein étoit de piller le temple, fut jetté hors de l'antre, non par l'ouverture sacrée, mais par une autre issue ; c'étoit apparemment celle par où entroient les principaux acteurs de la comédie.

Dès que le consultant étoit sorti de l'antre, les prêtres le faisoient asseoir sur le trône de Mnémosine. Là ils l'interrogeoient sur ce qu'il avoit vu ou entendu ; & après leur avoir rendu compte de ce qu'ils savoient mieux que lui, ils le remettoient entre les mains de gens préposés pour en prendre soin. Ce favori du dieu, en sortant de l'antre, étoit si troublé qu'il sembloit avoir perdu toute connoissance. On le rapportoit dans la chapelle de la bonne fortune & du bon génie, où il reprenoit ses esprits.

Ce récit de Pausanias n'est pas fondé sur de simples oui-dires ; ce voyageur grec certifie ce qu'il a vu arriver aux autres, & ce dont lui-même a été témoin : pour s'assurer de la vérité de ce qu'on publioit à ce sujet, il étoit descendu dans l'antre : les consultans écrivoient communément à leur retour, sur un tableau, tout ce dont ils avoient été témoins.

En parlant des oracles, nous ne pouvons passer sous silence les sibylles, ces prophétesses dont la réputation s'étendit dans toute l'europe. Il y avoit une de ces filles à Delphes, qu'il ne faut pas confondre avec la Pythie d'Apollon : on voyoit dans cette ville une grosse roche où l'on disoit que cette sibylle, nommée Hérophile, étoit dans l'usage de s'asseoir pour rendre ses oracles. Pausanias parle de deux sibylles : la plus ancienne passoit pour fille de Jupiter & de Lamia, fille de Neptune : la seconde vivoit avant la guerre de Troye ; elle avoit prédit, selon le même auteur, qu'Hélène seroit élevée dans Sparte, pour le malheur de l'Asie, & qu'elle seroit cause un jour de la destruction de la belle ville de Troye. Cette sibylle, après un long séjour dans la ville de Samos, vint à Claros, puis à Délos, enfin à Delphes, où elle rendoit ses oracles sur la roche dont on vient de parler : elle finit ses jours dans la Troade. Son tombeau s'y voyoit encore au tems

de Pausanias, dans un bois consacré à Apollon Sminthien. Les hérytrhéens étoient de tous les grecs ceux qui revendiquoient cette sibylle avec le plus de chaleur. Ils prétendoient qu'un berger de la contrée, nommé Théodore, étoit son pere, & qu'une nymphe lui avoit donné la naissance dans un des antres de leur mont Corycus : ils retranchoient des poésies d'Hérophile, les vers où elle parle de Marpese comme du lieu qui l'avoit vu naître.

Parmi toutes les sibylles dont les auteurs ont soutenu l'existence, on distinguoit particuliérement celle de Cumes. La fable dit que, dans sa jeunesse, elle inspira de l'amour à Apollon ; mais qu'elle ne voulut accorder ses faveurs à ce héros qu'à condition qu'elle vivroit autant d'années qu'elle pourroit tenir de grains de sable dans sa main. Les historiens romains assurent que cette même sibylle vint présenter à Tarquin le superbe, neuf livres de prédictions, & lui en demanda cent écus : le roi trouva la somme exhorbitante, & ne lui témoigna que du mépris pour ses livres. Cette fille en jetta alors trois dans le feu, & lui demanda encore pareille somme pour les six qui restoient. Tarquin ne fit que rire de sa proposition : la sibylle, sans lui rien répondre, brûla trois autres livres, & lui offrit encore les trois derniers pour cent écus. Alors Tarquin, surpris de la conduite de la sibylle, ne put se défendre d'un mouvement de superstition : il donna cent écus pour ces trois livres, après avoir refusé pour neuf la même somme. Ces trois livres furent enfermés dans un coffre de pierre, & conservés précieusement dans le capitole : on en confia la garde à deux magistrats nommés *duumvirs*. Ces pontifes, dont le nombre fut porté à dix en 387, puis à quinze par Sylla, avoient seuls le droit de lire dans ces livres. Lorsque les romains étoient affligés de quelques calamités ou qu'on avoit annoncé quelque prodige extraordinaire, le sénat ordonnoit aussi-tôt que l'on consultât ces livres, & qu'on y cherchât les moyens d'appaiser le courroux céleste. Le capitole ayant été brûlé sous Sylla, l'an 670 de la fondation de Rome, les trois livres de la sibylle périrent dans cet incendie : pour suppléer à cette perte, la république envoya des ambassadeurs en Grece & en Asie pour y recueillir tous les oracles des sibylles qu'ils pourroient découvrir : les ambassadeurs rapporterent à Rome environ un millier de vers prophétiques qui, après avoir été revus & examinés, furent renfermés sous le piédestal de la statue d'Apollon-Palatin, placé dans le capitole nouvellement reconstruit. Ces nouveaux livres sibyllains demeurerent là jusqu'en

389

389 de notre ere, époque à laquelle Stilicon les brûla par ordre de Théodose.

Les grecs & les romains n'étoient pas les seuls qui eussent des oracles, des sybilles & des pithies; on en voyoit aussi en Judée. Saül, prêt à livrer bataille aux philistins, consulta son dieu sur l'événement & n'en reçut aucune réponse. « Déserpéré de ce silence, dit la bible, » il ordonna à ses gens de lui chercher une devineresse : je l'irai consulter, dit-il, & je saurai, par son moyen, ce que le Seigneur » s'obstine à me cacher. Ses gens lui dirent : Il y a une devineresse » dans Endor. Saül se déguise, & accompagné seulement de deux hommes, il va trouver la devineresse, & lui dit : Employez pour moi, » tous les secrets de votre art, & faites-moi venir celui que je vous » nommerai. Vous savez, lui répondit la devineresse, que Saül a » banni d'Israël tous les magiciens & devins : pourquoi me tendez-vous » des piéges, afin que la loi me fasse mourir? Saül lui jura, par le Seigneur, qu'elle ne courroit aucun risque. Alors elle lui demanda : qui » ferai-je venir? Saül répondit, Samuël : la devineresse n'eut pas plutôt » vu Samuël, qu'elle s'écria en se tournant vers le roi : Vous m'avez » trompée ; vous êtes Saül. Ne craignez rien, lui dit le roi, & dites-moi seulement ce que vous avez vu. J'ai vu, répondit la devineresse, des dieux, c'est-à-dire, des esprits s'élever du sein de la » terre. Quelle est la forme de celui que vous voyez, demanda Saül? » Un vieillard s'éleve, revêtu d'un manteau, répondit la devineresse. » Saül reconnut à ce portrait que c'étoit Samuël : il se prosterna le » visage contre terre, & l'adora ». Samuël parle ensuite à Saül, & lui annonce sa défaite & sa mort.

La Syrie offroit aussi aux dévots la ressource des prophetes & des devins. Si l'on en croit Apulée, les prêtres de cette région avoient imaginé une espece d'oracle qui leur étoit particulier, & qui convenoit à toutes les questions. Il étoit conçu en deux vers, dont voici le sens : « les bœufs attelés sillonnent la terre, afin que les campagnes » produisent leurs fruits ». Ces deux vers suffisoient pour satisfaire la curiosité de tous ceux qui avoient besoin des secours de l'oracle. S'agissoit-il d'un mariage, des bœufs attelés, & des campagnes fertiles présageoient assez la fécondité de la nouvelle épouse. Si on les consultoit sur l'achat de quelques terres, les bœufs & les campagnes se présentoient fort à propos. Si l'on partoit pour la guerre, le joug des bœufs attelés étoit l'image de celui qu'on devoit imposer aux ennemis

La futilité de cet oracle le rapprochoit d'ailleurs parfaitement de tous ceux dont nous venons de parler. Tous étoient ambigus dans leurs réponſes ; & c'étoit cette ambiguité même qui perpétuoit l'illuſion des peuples à ce ſujet. Un nommé Rutilien étant allé demander au faux-prophete Alexandre quels précepteurs il devoit donner à ſon fils ? l'impoſteur répondit qu'il falloit lui donner Homere & Pythagore. On crut que l'oracle avoit voulu faire entendre, par cette réponſe, qu'il falloit inſtruire le jeune homme dans la philoſophie & dans les belles-lettres ; mais le fils de Rutilien étant mort quelque temps après, on fut obligé de donner un autre ſens à cette prophétie : on publia que l'oracle avoit prévu que le jeune homme devoit bientôt aller trouver dans les enfers Homere & Pythagore, lorſqu'il avoit recommandé de lui donner ces deux philoſophes pour précepteurs.

On voit par-là, & par divers autres exemples que nous offre l'antiquité, que le caractere diſtinctif des oracles, étoit l'ambiguité. Lorſque Xercès vint fondre ſur la Grece, l'oracle de Delphes, conſulté par les Athéniens, leur répondit que Minerve, protectrice d'Athènes, faiſoit tous ſes efforts pour fléchir le courroux de Jupiter ; que tout ce qu'elle pouvoit obtenir étoit que les athéniens ſe ſauvaſſent dans des murailles de bois ; que Salamines verroit la perte de beaucoup d'enfans chers à leur mere, ſoit quand Cérès feroit diſperſée, ſoit quand elle feroit recueillie. Un oracle auſſi obſcur eut eu bſoin d'un autre oracle pour ſe faire entendre. On comprenoit aſſez que les murailles étoient des vaiſſeaux ; mais on pouvoit ignorer quels étoient ces enfans chers à leur mere, dont Salamines devoit voir la perte ; il étoit difficile de conjecturer s'ils feroient grecs ou perſes, & lequel des deux peuples remporteroit la victoire. Un certain Œnomaüs, philoſophe cynique, dont Euſebe nous a conſervé des fragmens, invective à ce ſujet, d'une maniere ſanglante contre l'oracle de Delphes. « Beau prophete, dit-il, » tu ne ſais point à qui feront ces enfans dont Salamines verra la » perte ; s'ils feront grecs ou perſes ; il faut bien qu'ils ſoient de » l'une ou l'autre armée ; mais ne ſais-tu point du moins qu'on verra » que tu ne le ſais point ? Tu caches le tems de la bataille ſous ces » belles expreſſions poétiques, ſoit quand Cérès fera diſperſée, ſoit » quand elle fera ramaſſée. Tu veux nous éblouir par ce langage » pompeux ; mais ne ſait-on pas bien qu'il faut qu'une bataille ſe « donne au tems des ſemailles ou de la moiſſon ? Apparemment, ce » ne fera pas en hiver ; quoi qu'il arrive, tu te tireras d'affaire par

» le moyen de ce Jupiter que Minerve tâche d'appaiser. Si les grecs » perdent la bataille, Jupiter a été inexorable; s'ils la gagnent, Jupi» ter s'est enfin laissé fléchir. Tu dis, Apollon, qu'on fuie dans les » murs de bois : tu conseilles, tu ne devines pas; moi, qui ne sais » point deviner, j'en eusse bien dit autant; j'eusse bien jugé que l'effort » de la guerre seroit tombé sur Athènes, & que, puisque les athé» niens avoient des vaisseaux, le meilleur pour eux étoit d'abandon» ner leur ville & de se mettre tous sur la mer ».

Cet exemple fait assez connoître que les oracles n'étoient pas universellement respectés chez nos peres. En effet, trois grandes sectes de philosophes faisoient profession de regarder les oracles comme autant d'impostures propres à séduire la multitude. C'étoient les épicuriens, les péripatéticiens & les cyniques. Les prêtres avoient soin d'écarter de leurs sanctuaires ces incrédules, dont l'œil clair-voyant pouvoit éclairer leurs mysteres. Cet Alexandre, dont Lucien décrit les fourberies avec tant de délicatesse & d'agréments, avoit toujours soin de faire éloigner les épicuriens & les chrétiens lorsqu'il commençoit ses cérémonies. Voyant que ces deux sortes de gens le forçoient de montrer la fausseté de ses oracles, il usa de stratagême pour les faire chasser du Pont, où il faisoit alors son séjour. Il déclara au peuple que le dieu dont il étoit l'interprête, étoit irrité contre les impies, & qu'il ne parleroit plus si l'on ne purgeoit le pays de cette engeance qui se multiplioit chaque jour dans le Pont. Le peuple furieux tomba aussi-tôt sur les profanes, & les chassa honteusement de la région sacrée qu'ils habitoient.

Un lydien, nommé Pactyas, s'étant réfugié à Cumes, ville de Grece, le roi de Perse, son souverain, demanda qu'on le lui livrât. Les habitans de Cumes, craignant de manquer au devoir sacré de l'hospitalité, envoyerent consulter l'oracle des Branchides, pour savoir comment ils devoient se comporter dans une conjoncture aussi délicate. L'oracle répondit qu'il falloit livrer Pactyas. Aristodicus, l'un des principaux citoyens de Cumes, indigné de cette réponse qui lui paroissoit injuste & barbare, obtint qu'on enverroit à l'oracle une seconde députation, & se fit nommer parmi les députés. L'oracle, consulté une seconde fois, répondit la même chose. Aristodicus, très-mécontent, usa d'un stratagême pour faire sentir au dieu l'injustice de sa réponse. En se promenant autour du temple, il fit sortir de petits oiseaux qui y faisoient leurs nids. Aussi-tôt il entendit une voix qui lui crioit du fond du sanctuaire : « Détestable mortel, quelle est ton audace de chasser

» de mon temple ceux qui ſont ſous ma protection ? — Hé ! » quoi, répliqua ſur le champ Ariſtodicus, ne nous ordonnez-vous » pas de chaſſer Pactyas, qui eſt ſous le nôtre ? Le dieu, pouſſé à bout, » éclata en injures contre le téméraire Ariſtodicus. Oui, je vous l'or- » donne, répondit-il, afin que vous, qui êtes des impies, vous pé- » riſſiez plutôt, & que vous ne veniez plus importuner les oracles ſur » vos affaires ». Réponſe extravagante, qui faiſoit voir combien le dieu étoit piqué de la comparaiſon injurieuſe d'Ariſtodicus.

Ce qui contribua le plus à diminuer la confiance qu'on avoit anciennement pour les oracles, c'eſt qu'on n'ignoroit pas que ceux qui les rendoient, ſe laiſſoient quelquefois corrompre pour de l'argent. Sous le regne de Philippe, la plus ſaine partie des athéniens ſavoient que l'oracle de Delphes étoit vendu à Philippe, & l'éloquent Démoſthène ne faiſoit aucune difficulté de dire dans ſes harangues véhémentes contre le pere d'Alexandre, que la pythie *philippiſoit.* Démarate, roi de Sparte, étoit accuſé par Cléomène, ſon collegue, de poſſéder injuſtement l'autorité royale. L'accuſateur diſoit que Démarate n'étoit pas vraiment fils d'Ariſton ſon prédéceſſeur. Il alléguoit en preuve qu'il étoit né trop peu de tems après le mariage d'Ariſton, & que cette naiſſance précoce avoit excité les plaintes d'Ariſton lui-même. Il concluoit à ce que Démarate fût dépouillé de ſa royauté : cette affaire étoit très-délicate ; on eut recours à l'oracle de Delphes ; mais il avoit été corrompu par Cléomène, & il répondit que Démarate n'étoit pas fils d'Ariſton. On découvrit depuis l'impoſture ; & l'infâme prêtreſſe qui avoit ſacrifié un prince à ſa cupidité, fut punie par la perte de ſa dignité.

On ſait que pluſieurs écrivains ont penſé que les oracles, animés par les démons, avoient ceſſé de tromper le monde à l'avenue du Meſſie. Tout le monde connoît les diatribes ſanglantes publiés par le P. Baltus, jéſuite, contre van Dale & ſon élégant traducteur M. de Fontenelle. Cette opinion, réfutée avec ſuccès par des membres mêmes de la ſociété à laquelle le moine Baltus appartenoit, eſt abſolument contraire à ce que nous apprend l'hiſtoire, & aux connoiſſances que nous avons acquiſes ſur l'état actuel de l'univers. Les oracles ont ſubſiſté en Europe juſqu'au XIIe ſiecle de notre ere ; elles ſubſiſtent encore dans tout leur éclat en diverſes contrées du monde ; & là, comme en Grece & en Egypte, le véritable démon qui les ſoutient, c'eſt la cupidité, c'eſt l'ambition, c'eſt la convoitiſe, ce ſont en un mot, toutes les paſſions du ſacerdoce. Ce genre d'impoſture eſt encore

fort commun en Aſie, & ſur-tout dans la preſqu'île de l'Inde, aſile aſſuré pour toutes les ſuperſtitions. Il eſt peu d'îles même, dans l'archipelague indien, où les oracles n'aient trouvé un établiſſement avantageux. Dans l'île de Ceylan, lorſqu'un prêtre veut conſulter la divinité, il charge ſur ſon dos les armes préparées pour cela dans le temple qu'il deſſert. Après cette cérémonie, il eſt ſaiſi tout-à-coup d'un tranſport extatique. La divinité s'empare de lui; & pendant les accès de ſa fureur prophétique, il prononce des oracles que le peuple écoute avec le plus profond reſpect. Dans le même pays, lorſqu'un malade ne reçoit aucun ſoulagement des remedes qu'on lui adminiſtre, & qu'on ne ſait plus quel moyen employer pour procurer ſa guériſon, on conſulte ainſi la divinité ſur ſon état. On trace ſur une planche avec de la terre, la figure du malade en demi-relief. Tous les parents & les amis du malade ſe raſſemblent alors & font un grand feſtin, après lequel ils ſe rendent dans le lieu deſtiné pour la cérémonie. Ils forment un cercle autour de la chambre, en laiſſant au milieu un grand eſpace vuide. La lueur des flambeaux, le bruit des tambours & des autres inſtrumens donnent un air de fête à cette farce ridicule. Une fille, ſoit-diſant vierge, danſe au milieu de la chambre tandis que tous les aſſiſtans l'accompagnent par leurs chants. Après avoir fait quelques ſauts, la danſeuſe, comme vaincue par l'eſprit qui l'agite, ſe jette à terre, & fait toutes les contorſions qu'on attribue aux poſſédées: ſa bouche écumante, ſes yeux enflammés, ne permettent pas à l'aſſemblée de douter qu'un génie ne ſe ſoit emparé de ſon corps. Dans cet état, quelques uns des aſſiſtans l'aborde reſpectueuſement, lui préſente quelques fruits par maniere d'offrande, & la prie de vouloir bien déſigner quelque remede pour guérir le malade. Quelquefois la fille, incertaine ſur la réponſe qu'elle doit faire, accuſe de la perplexité qu'elle éprouve certains profanes qui ſe ſont gliſſés furtivement dans l'aſſemblée: on ne manque pas de les chaſſer auſſitôt; & alors la prophéteſſe prononce, d'un ton d'oracle, quels ſont les moyens qu'on doit employer pour la guériſon du malade. Cette farce eſt couronnée par de grands applaudiſſements: on témoigne les plus vives actions de grâces à la prophéteſſe; ſouvent même on lui conſacre un arbre au pied duquel on lui ſert différents mets couronnés de fleurs.

Quelques tribus de ces tartares errans qui habitent le nord de l'Aſie, conſultent les oracles d'une maniere qui leur eſt particuliere. Lorſqu'ils deſirent pénétrer dans l'obſcurité de l'avenir, ils ſont dans

l'ufage de fe rendre, au milieu de la nuit, dans un endroit deftiné à ces affemblées fuperftitieufes. Tous commencent à pouffer des hurlemens affreux, que le filence qui regne alors dans la nature, rend encore plus effrayans : ces chants lugubres font accompagnés du bruit d'un tambour. Pendant ce concert ténébreux, un de la troupe, couché par terre, attend dans cette pofture que l'efprit divin daigne fe communiquer à lui, & lui réveler les fecrets les plus cachés de l'avenir. La divinité s'empare bientôt de toutes fes facultés, & alors il fe releve, animé du feu facré qui vient de le pénétrer. Il débite enfuite tout ce que fa fureur prophétique lui fuggere, & les oracles qu'il prononce font d'autant plus eftimés, que les contes dont il les accompagne font plus abfurdes & plus inconféquents. Les tartares famoyedes fe comportent à cet égard d'une maniere encore plus brutale & plus étonnante. Lorfqu'ils confultent leurs prêtres, ils leur ferrent le cou avec une corde, & fi violemment qu'ils tombent par terre à demi-morts : cet état de fouffrance leur tient lieu d'extafe ; & c'eft alors qu'ils prédifent ce qui doit arriver. De Bruyn affure que tandis que ces forciers parlent, le fang leur coule des joues, & ne s'arrêtent que lorfqu'ils ont achevé de rendre leurs oracles. Une circonftance auffi merveilleufe mériteroit d'être confirmée par des écrivains moins crédules que ce voyageur.

Il eft peu de régions où la fuperftition pour les oracles ait autant de crédit qu'en Afrique ; c'eft qu'il y a peu de pays où l'ignorance foit auffi profonde, le climat auffi enflammé, & le defpotifme auffi outrageant. Lorfqu'un negre de la côte d'Or veut confulter la divinité fur fes intérêts, il s'adreffe à un marabou, & le prie de l'interroger en fa préfence. Devant l'idole, fymbole du dieu qu'il adore, eft ordinairement placé un tonneau rempli de terre, de cheveux, d'os d'hommes, d'animaux & de plufieurs autres ordures. Le prêtre prend environ une vingtaine de morceaux de cuir avec quelques-uns des objets qui font dans le tonneau, dont les uns font d'un augure favorable, & les autres d'un préfage finiftre. ; il les attache enfemble, & en forme un faifceau qu'il jette en l'air à diverfes reprifes. Lorfque les objets d'un augure favorable fe rencontrent en l'air & viennent à fe toucher, c'eft un figne de bonheur pour le confultant. Il en eft tout autrement lorfque les ingrédiens d'un mauvais augure fe choquent dans leur paffage : quelquefois la maniere de confulter la divinité confifte à prendre au hafard un certain nombre de noix & de les jetter

à terre. On les compte alors, & le présage est heureux ou sinistre, selon que le nombre est pair ou impair.

La maniere dont les habitans de la côte de Guinée consultent leurs oracles, est beaucoup plus simple encore : un negre veut-il savoir quel sera l'issue d'une chasse, d'une pêche ou de toute autre entreprise qu'il a formée ? il s'approche de l'arbre qu'il honore comme sa fétiche particuliere. Au lieu de sacrifice, il lui présente quelques mets & du vin de palmier : il appelle ensuite un prêtre pour qu'il interroge l'arbre & lui rendre sa réponse. Le prêtre éleve avec de la cendre une espece de pyramide dans laquelle il enfonce un rameau arraché de l'arbre. Il prend ensuite un pot plein d'eau dont il boit une partie ; avec le reste il arrose le rameau, & prononce ensuite quelques paroles mystérieuses ; il fait encore une seconde aspersion sur le rameau, & finit par se frotter la face avec une poignée de ces cendres élevées en pyramide. Après toute cette cérémonie, la fétiche est censée répondre à ce qu'on lui demande, soit par l'agitation de ses feuilles, soit par divers autres mouvemens que le devin croit appercevoir.

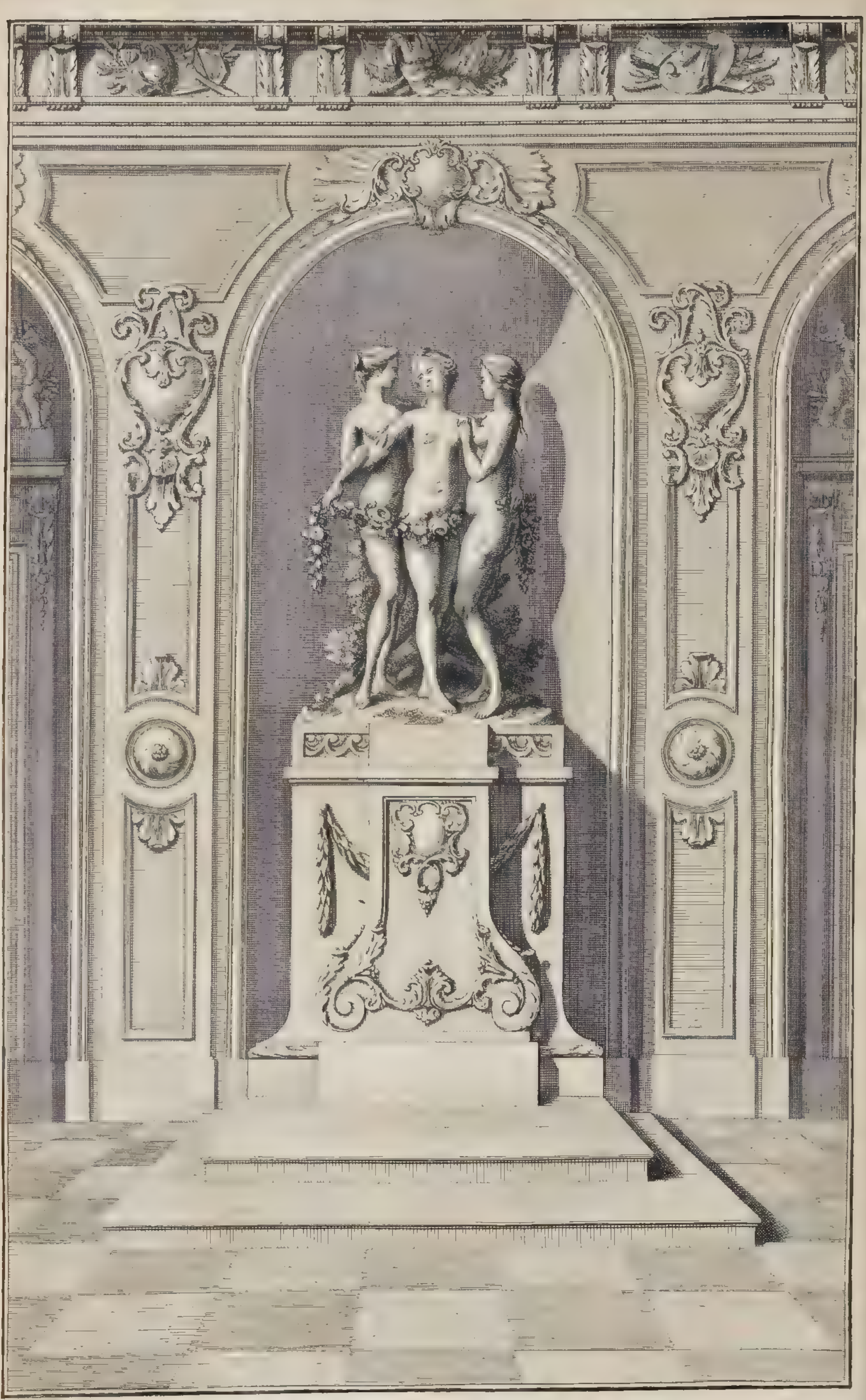
Rien de plus absurde que la maniere avec laquelle les prêtres du royaume de Benin devoilent l'avenir aux yeux de leurs fideles. Ils perçent trois trous à un pot, frappent dessus ; &, par le son qu'il rend, ils jugent de ce qui doit arriver. Cette cérémonie s'appelle l'*oracle de Dieu* ; & le peuple vient le consulter avec autant de respect que de confiance. On ignore si le grand prêtre de Loebo en agit ainsi pour rendre ses oracles ; mais il est certain que dans tout le royaume, il est respecté comme un grand prophete. Les habitans sont vivement persuadés que les secrets les plus impénétrables lui sont connus, & qu'il lit parfaitement dans l'avenir. Ils sont saisis d'une sainte frayeur lorsqu'ils approchent de cet homme divin. Ceux mêmes que le roi envoie pour le consulter, ne lui touchent la main qu'avec sa permission ; & le roi lui-même aussi superstitieux que ses sujets, a donné à cet imposteur la propriété de la ville de Loebo, comme une marque de la vénération qu'il a pour son caractere.

En parlant des présages dans nos *Cérémonies Réligieuses des peuples du monde*, nous avons vu quelle fut à ce sujet la crédulité des peuples de la Grece. Les oracles ne leur suffisoient pas : ils avaient encore recours à des sorts, à des prédictions, à des paroles fortuites auxquelles ils ajoutoient la plus grande confiance. Ulysse, demandant à Jupiter des signes favorables pour le dessein qu'il a formé de se défaire de tous les amans de Pénélope, desire entendre de la bouche

de quelqu'un du palais, une parole fortuite qui ſoit de bon augure; il ſouhaite auſſi de voir quelque ſigne extérieur. Dans le moment Jupiter tonne, & Ulyſſe entend une femme qui étant occupée à moudre de l'orge & du froment, s'écrie tout-à-coup : « Grand Jupiter, » fais qu'aujourd'hui les pourſuivans de Pénélope prennent le dernier » repas dans le palais d'Ulyſſe ». Le héros en tire un heureux préſage. Les grecs modernes & tous les orientaux ne ſont pas moins ſuperſtitieux, ſur ce point, que ne le furent leurs prédéceſſeurs ; ils ont la même foibleſſe, les mêmes craintes, la même crédulité. Ils tirent encore des préſages de mille choſes que le haſard produit. Ainſi, la lumiere d'une chandelle qui pétille, annonce ſouvent l'arrivée d'une perſonne que l'on attend; & la rencontre fortuite d'un ſerpent eſt le ſigne certain de quelque événement agréable.

Les paroles prononcées au haſard, & ſurtout celles des enfans, étoient un oracle infaillible : nous avons à ce ſujet une épigramme où Callimaque peint parfaitement les foibleſſes de ſes compatriotes ſur ce ſujet. « Un étranger, dit-il, conſultoit le ſage Pittacus de Mytilène, » ſur deux filles qu'on lui propoſoit en mariage. L'une lui conve- » noit pour le bien & pour la naiſſance; l'autre étoit fort au-deſſus » de lui, par les richeſſes & la condition. Pittacus, pour toute réponſe, » lui montrant, avec ſon bâton, dans la place publique, des enfans » qui fouettoient des ſabots, lui dit : *Allez trouver ces enfans, ils* » *éclairciront le doute où vous êtes.* L'étranger s'approche, & les en- » tend ſe dire l'un à l'autre : *Prends ton égal.* Ce mot lui ſuffit; » il ne chercha pas d'autre oracle que celui des enfans. Il prit la » femme qui pouvoit, à tous égards, s'aſſortir le mieux avec lui, & » il fut heureux. Profitez bien de cet exemple, ajoute le poëte : » Prenez, en vous mariant, votre égale ». Ce morceau, qui peint la douceur & la ſimplicité des mœurs antiques, convient encore parfaitement aux grecs modernes.

Les grecs ont encore, comme leurs ancêtres, les jours heureux & malheureux. Le quarantieme jour eſt un jour ſacré pour les femmes en couche, qui ne ſortiroient pas auparavant ſans commettre un ſacrilége. Anciennement, les femmes en couche, le célébroient comme une fête. Delà il étoit appellé τεσσαρακοστον. Avant ce jour, la loi leur défendoit de paroître au temple, de crainte qu'elles ne rencontraſſent en chemin quelques mauvais préſages. Cet uſage eſt encore rigoureuſement obſervé dans tout l'orient. Telle eſt la tyrannie de la ſuperſtition, que les ſiecles même ne peuvent ébranler ſon empire.



FRONTISPICE DES SUPERSTITIONS ORIENTALES. 2ème Partie.



SUPERSTITIONS ORIENTALES,

OU

TABLEAU

DES ERREURS ET DES SUPERSTITIONS DES PRINCIPAUX PEUPLES DE L'ORIENT, DE LEURS MŒURS, DE LEURS USAGES ET DE LEUR LÉGISLATION.

SAD-DER DES PARSES.

ARTICLE PREMIER.

Gouvernement, Mœurs, Usages, Préjugés & Superstitions des Assyriens.

Le Sad-der est le précis de la croyance des parses de l'Inde; c'est l'abrégé de la théologie des anciens mages. Dépôt précieux des superstitions, des mœurs & des usages de la plupart des peuples de l'Orient: cet ouvrage retrace l'important tableau des préjugés antiques, & nous met à portée d'apprécier le mérite de nos ancêtres, de développer leur caractere, & de découvrir la source impure de cette foule d'er-

reurs & de foibleſſes qui déshonorent encore le genre humain ; mais avant de l'entamer, il eſt eſſentiel de faire connoître le théâtre qu'occuperent les différens peuples dont nous traçons ici les mœurs, & de ſuivre les aſſyriens & les perſes, autrefois ſi fameux en Orient, dans les diverſes migrations qu'ils ont éprouvées.

L'Aſie, cette riche région où, dès l'origine du monde, s'opérerent tant de miracles & de forfaits, eſt un vaſte continent qui s'étend entre le quarante-troiſieme & le deux cent ſeptieme degré de longitude. Dans la direction d'un pôle à l'autre, elle s'étend depuis le ſoixante-dix-ſeptieme degré de latitude ſeptentrionale, juſqu'au dixieme degré de latitude méridionale. La partie de ce grand continent, compriſe dans la zone tempérée, entre le trente-cinquieme & le cinquantieme degré de latitude, paroît plus élevée que tout le reſte : elle eſt ſoutenue, tant au nord qu'au midi, par deux grandes chaînes de montagnes, qui courent preſque depuis l'extrêmité occidentale de l'Aſie mineure & des bords de la mer noire, juſqu'à la mer qui baigne les côtes de la Chine & de la Tartarie à l'Orient. Ces deux chaînes ſont liées entr'elles par d'autres chaînes intermédiaires, qui ſont dirigées du Sud au Nord. Elles ſe prolongent, tant vers la mer du Nord que vers celle des Indes & de l'Orient, par des ramifications élevées comme des digues entre les lits des grands fleuves qui arroſent ces vaſtes régions.

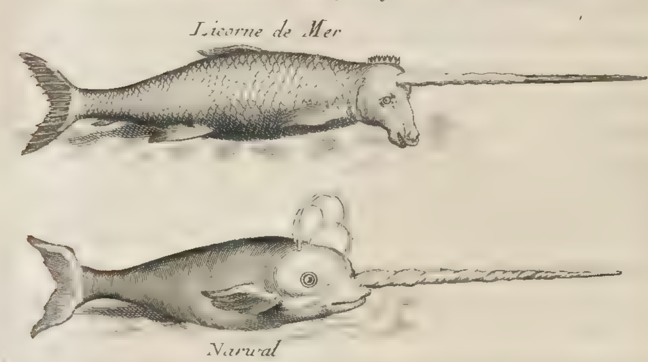
Telle eſt la grande charpente qui ſoutient la plus forte maſſe de l'Aſie. Dans l'intérieur de ce pays immenſe, la terre n'eſt qu'un ſable mobile qui eſt le jouet des vents. On n'y trouve aucun veſtige de pierre calcaire ni de marbre : il n'y a ni coquilles pétrifiées, ni autres foſſiles. Les mines métalliques y ſont à la ſurface de la terre. Les obſervations du baromètre ſe joignent à tous les phénomènes, pour démontrer la grande élévation de ce centre de l'Aſie, qui, depuis peu de tems, porte le nom de petite Bucharie.

C'eſt de l'eſpece de ceinture, qui environne cette vaſte & ingrate région, que partent des ſources abondantes & fort multipliées qui coulent en différens ſens. Ces fleuves, qui charient ſans ceſſe à toutes les extrémités de l'Aſie des débris d'un terrein ſtérile, forment autant de barrieres contre les mers qui pourroient gagner les côtes, & aſſurent à ce continent une conſiſtance, une durée que les autres ne ſauraient avoir. Peut-être eſt-il deſtiné à les voir diſparoître pluſieurs fois ſous les eaux, avant de ſouffrir lui-même aucune atteinte.

Eland



Eland tombé du haut-mal étant pour suivi des Chasseurs.





Parmi les mers dont cette vaſte terre s'eſt dégagée avec le cours des ſiecles, une ſeule eſt reſtée dans ſon ſein; c'eſt la mer Caſpienne, dont les ports, autrefois ſi floriſſans par le commerce & l'induſtrieuſe activité des aſiatiques, commencent à reprendre leur ancien luſtre ſous l'empire de la Ruſſie. Quelques phyſiciens ont cru que cette mer, qui eſt viſiblement le baſſin des grands fleuves qu'elle reçoit, communiquoit avec l'Océan & la mer noire par des voies ſouterraines. On peut oppoſer à ces prétentions l'évaporation qui ſuffit pour vuider l'eau à meſure que les fleuves l'y voiturent, & la facilité avec laquelle les conduits ſouterrains avoient été obſtrués par les vaſes & les ſables que les eaux y avoient entraînés. C'eſt auſſi par cette raiſon que la mer Caſpienne eſt ſalée, comme tous les lacs qui reçoivent les eaux des fleuves, ſans les verſer au-dehors. Il paroît certain par les obſervations du baromètre faites à Aſtracan, que la ſurface eſt au-deſſous du niveau des deux mers voiſines; par conſéquent, elle n'eſt pas plus dans le cas de leur fournir de l'eau par des conduits ſouterrains, que de communiquer avec elle par des débordemens ſuperficiels. Figure.

Cette partie du monde fut le berceau du genre humain; elle a été le ſiége des plus anciennes monarchies; & de toutes les régions de la terre, elle a toujours été la plus riche & la plus feconde. Elle abonde en blés, vins, & en toutes ſortes de fruits délicieux. On en tire des drogues, des parfums, des épiceries, des ſoies, des cotons, des toiles peintes, des étoffes d'écorce d'arbres, de la belle porcelaine; on y trouve enfin des diamans, des perles, & quantité d'or & d'argent.

Parmi les animaux particuliers que l'on rencontre en Aſie, les plus importans, ſont le lion, le léopard, le tigre, l'éléphant, le rhinoceros, le chameau & le dromadaire, l'élan, la civette, l'autruche (*fig.* 1), la gazelle & une foule de ſinges de toutes les eſpeces & de toutes les couleurs, qui, en quelques endroits, ravagent les campagnes. Autant les Aſiatiques ſont mols, voluptueux, ſenſuels, oiſifs & efféminés; autant les animaux, parmi leſquels ils habitent, ſont forts, courageux, féroces: l'homme y eſt preſque par-tout dégradé par le deſpotiſme. 1.

Ces détails géographiques étoient néceſſaires pour fixer l'attention ſur le plus riche & le plus beau continent de l'univers. Cette vaſte région, foyer primitif des ſciences & des arts, fut autrefois preſqu'en-

tiérement partagée entre deux peuples célebres dans nos annales, les assyriens & les perses. L'empire des assyriens remonte à la plus haute antiquité. Si l'on en croit le philosophe Calisthene, cette nation comptoit près de deux mille ans d'ancienneté, lorsqu'Alexandre entra triomphant dans Babylone. Ce fut, dit-on, Ninus qui la fixa entre le Tigre & l'Euphrate, dans les campagnes délicieuses de la Mésoppotamie. Ce Prince ne pouvoit choisir une région plus riche, un climat plus doux, des campagnes plus propres aux travaux du labourage. Ce pays, aussi abondant que l'Egypte, se fertilisoit par les mêmes moyens. Le Tigre & l'Euphrate, fleuves qui prennent leur source dans les montagnes d'Arménie, grossis par la fonte des neiges dont ces montagnes étoient couvertes, se débordoient réguliérement tous les ans, pendant les mois qui répondent aujourd'hui parmi nous à ceux de juin, de juillet & d'août; & ces débordemens, comme ceux du Nil, arrosoient les terres de cette heureuse contrée, où il ne pleut jamais, ainsi que dans l'Egypte : ces inondations bienfaisantes, quoique régulieres, n'étoient pas toujours également avantageuses dans l'un & l'autre royaume ; le plus ou le moins de hauteur des eaux déterminoit aussi le plus ou le moins d'abondance. Ces variations engagerent les rois d'Assyrie à faire creuser de grands lacs & de grands canaux qui se remplissoient dans les grands débordemens, & au moyen desquels on suppléoit à ceux qui ne répandoient pas sur les terres une quantité d'eau suffisante. Cette eau étoit conduite par des coupures dans les endroits qui en avoient besoin ; & l'on employoit plusieurs milliers d'hommes sur le bord des deux fleuves, à l'élever par le secours de divers machines.

On peut juger de la fertilité de la Babylonie par le récit d'Hérodote, confirmé par celui de tous les historiens : « Un grain de blé, dit-il, en » rapporte trois cents dans les meilleures années, & deux cents, année » commune : l'herbe du blé & de l'orge est large de quatre doigts. » Le poisson, qui se trouve en abondance dans les lacs & les rivieres, » les palmiers, qui croissent par-tout sans avoir besoin de culture, ser» vent à nourrir une grande partie des habitans ». En effet, lorsque les Perses eurent conquis toute l'Asie jusqu'aux Indes, la satrapie de Babylone payoit seule le tiers des tributs dont cette vaste & opulente domination étoit chargée. Il est aisé de juger que l'agriculture étoit en honneur, & faisoit une grande partie des soins du gouvernenement dans une contrée aussi fertile. Veiller sur la population en

étoit une ſuite ; auſſi le premier des tribunaux chez les Aſſyriens, ne connoiſſoit que des mariages, & s'occupoit uniquement de ce qui pouvoit contribuer à les multiplier.

Babylone étoit la capitale de l'empire d'Aſſyrie. Cette ville, fameuſe dans nos annales, reçut peu-à-peu divers accroiſſemens qui la firent placer parmi les ſept merveilles du monde : l'art avoit épuiſé ſes reſſources pour la rendre agréable. Ses murs, bâtis de larges briques, cimentés avec du bitume, épais de cinquante coudées & hauts de deux cents, formoient, dit-on, un quarré parfait dont le circuit étoit de vingt lieues. Cent cinquante tours régnoient de diſtance en diſtance le long de ces murs inacceſſibles, & commandoient ſur toute la campagne voiſine.

Cent portes d'airain s'ouvroient de tous côtés à une foule innombrable de peuples de toutes les nations. Cinquante grandes rues traverſoient la ville de l'un à l'autre bout ; & formoient, en ſe croiſant, pluſieurs quarrés ſpacieux qui renfermoient des palais ſuperbes, des places magnifiques & des jardins délicieux.

L'Euphrate couloit au milieu de Babylone ; un pont conſtruit ſur le fleuve avec un art ſurprenant, joignoit les deux parties de la ville. Aux deux extrémités de ce pont, ſe voyoient deux palais, le vieux à l'Orient, & le nouveau à l'Occident : pres du vieux palais étiot le temple de Bélus. Du centre de cet édifice ſacré ſortoit une pyramide haute de ſix cents pieds, & compoſée de huit tours qui s'élevoient les unes ſur les autres, toujours en diminuant. La plus haute de ces tours étoit la place ſainte où l'on célébroit les principaux myſteres : du ſommet de cette pyramide, les Babyloniens obſervoient le mouvement des aſtres ; c'étoit leur principale étude ; & c'eſt par-là, comme on le dira plus bas, qu'ils ſe ſont rendus célebres chez les autres nations.

De l'autre côté du pont, paroiſſoit le nouveau palais, auquel les hiſtoriens donnent ſoixante ſtades de tour. Ses fameux jardins, entourés de larges terraſſes, s'élevoient en amphithéâtre, à la hauteur des murs de la ville : la maſſe entiere étoit ſoutenue par pluſieurs arcades, dont les voûtes, couvertes de grandes pierres, de roſeaux enduits de bitume, de deux rangs de briques & de plaques de plomb, rendoient le tout impénétrable à la pluie & à l'humidité. La motte dont tout étoit couvert, avoit l'épaiſſeur ſuffiſante pour ſoutenir les racines des plus grands arbres. Là ſe voyoient des allées à perte de vue, des boſquets, des gazons, des fleurs de toutes les eſpeces, des canaux ; là des réſervoirs, des aqueducs pour arroſer & embellir ce lieu de

délices, aſſemblage merveilleux de toutes les beautés de la nature & de l'art.

Le gouvernement des aſſyriens étoit purement monarchique. Le roi, environné de tout le faſte aſiatique, prenoit le titre ridicule de *roi des rois*, de *fils du ſoleil*. Sa couronne étoit héréditaire; mais il paroît que le mérite, plutôt que le droit d'aîneſſe, déterminoit le choix que faiſoit la nation parmi ſes enfans. Quand celui que l'on préſumoit devoir un jour monter ſur le trône, venoit au monde, tout l'empire en témoignoit ſa joie par des ſacrifices, des feſtins, & par toutes ſortes de réjouiſſances. Le jour de ſa naiſſance, déſigné dans le calendrier, formoit dans la ſuite un jour de fête dans toute l'Aſſyrie.

Les aſiatiques ont eu, dans tous les tems, beaucoup de penchant pour le faſte, le luxe & la molleſſe. Les mœurs des aſſyriens ne ſe reſſentoient que trop de ces vices eſſentiels. La plupart des livres de la Bible ſont remplis de reproches ſanglans que le Dieu d'Iſraël fait à Babylone ſur ſes honteux déréglemens. Les écrivains profanes s'accordent en cela avec ceux de la Judée; & tous repréſentent les aſſyriens comme un peuple extrêmement voluptueux : ils portoient ſur-tout la débauche de la table juſqu'aux plus grands excès. Ce qu'on lit dans l'une des prophéties de Daniel, ſur le feſtin que Baltazar fit à toute ſa cour la veille que Babylone fut priſe par Cyrus, ſuffit pour nous donner une idée de la diſſolution qui régnoit à cet égard dans cette capitale. Rarement la ſobriété regne parmi le peuple quand ſes ſouverains ſe livrent à la débauche.

Les babyloniens avoient des muſiciens dans leurs repas. « Les femmes qui fréquentoient ces aſſemblées, s'y préſentoient d'abord dans » une contenance modeſte; mais bientôt elles quittoient leurs robes & » leurs autres habits; & oubliant enfin tout ſentiment de pudeur, » elles ne faiſoient aucune difficulté de paroître entiérement nues. Ce » n'étoient pas des femmes publiques qui exerçoient cet infâme métier, » mais les dames les plus diſtinguées; elles regardoient, dit Quinte-» Curce, ainſi que leurs filles, cette horrible proſtitution, comme » quelque choſe d'honnête & d'obligeant ».

Divers monumens de l'antiquité nous apprennent que chez les aſſyriens, les perſonnes riches ou élevées en dignité, affectoient dans leurs vêtemens, la plus grande recherche & la derniere magnificence. Ils ne ſe contentoient pas d'étoffes d'or & d'argent embellies de teintures & de broderies les plus précieuſes, ils les enrichiſſoient encore

de rubis, d'émeraudes, de ſaphirs, de perles & de diverſes autres pierreries que l'Orient fournit en abondance. L'art de broder les étoffes fut ſur-tout, dit-on, porté chez ce peuple aſiatique au plus haut degré de perfection.

Au luxe & à la richeſſe des vêtemens, les babyloniens joignoient la volupté des ſenteurs; ils en faiſoient un très-grand uſage, & ils paraiſſoient rarement en public, ſans s'être parfumés tout le corps de liqueurs odoriférantes. Ils avoient même rafiné ſur ce genre de recherche voluptueuſe : le parfum de Babylone étoit renommé chez les anciens par l'excellence de ſa compoſition ; c'étoit pendant le repas qu'on en faiſoit principalement uſage.

Le tems, qui détruit les grandes villes, & qui nous a dérobé juſqu'à la trace de Babylone, ne nous a rien conſervé des édifices des aſſyriens ; & nous ignorons quel fut le goût de ce peuple pour l'architecture. Quant à la décoration intérieure des appartemens, il paroît qu'il mit toujours beaucoup d'élégance & de propreté dans ſon ameublement. Son plus grand luxe conſiſtoit ſur ce point dans des tapis de pieds, & dans des houſſes dont on garniſſoit les ſiéges & les lits. Pline, en parlant d'un tapis propre à couvrir les lits ſur leſquels les anciens mangéoient à table, dit que les meubles qui ſortoient des manufactures de Babylone, montoient à 81 mille ſeſterces; on peut juger par cette ſomme, qui équivaut à environ 14365 livres de notre monnoie, de la magnificence de ces ſortes de meubles. La bible fait auſſi mention de différents vaſes d'ivoire, de marbre & d'airain, dont à Babylone les appartemens étoient décorés : il paroît même que ces vaſes étoient ſouvent enrichis de pierres précieuſes.

Tous les auteurs de l'antiquité atteſtent que les aſſyriens étoient d'un caractere doux, humain & naturellement pacifique. Leurs eſclaves, quoique deſtinés à ſervir un peuple voluptueux & efféminé, étoient traités avec les plus grands égards. Chaque année, pendant cinq jours d'un certain mois, on célébroit à Babylone, une fête pendant laquelle les eſclaves prenoient la place de leurs maîtres, & jouiſſoient du droit de s'en faire ſervir & de leur commander. On choiſiſſoit même dans chaque maiſon un eſclave qui, pendant tout le tems que duroit la fête, étoit cenſé le chef de la famille, & portoit en conſéquence un habit diſtingué.

Les Aſiatiques furent en tout tems des peuples exceſſivement jaloux ; & leurs femmes vécurent toujours dans la contrainte la plus

gênante ; cependant les babyloniens furent beaucoup plus traitables ſur ce point que leurs voiſins ; & chez eux les femmes n'étoient pas reſſerrées dans l'intérieur de leurs appartemens : il paroît au contraire, qu'elles vivoient familiérement avec les hommes ; non-ſeulement on les admettoit dans les feſtins publics, on leur permettoit encore de voir des étrangers & de manger avec eux : on voit néanmoins que ces peuples avoient des eunuques ; ce genre de luxe étoit vraiſemblablement particulier aux gens riches.

La maniere dont les légiſlateurs d'Aſſyrie avoient pourvu à ce que l'indigence & la laideur ne fuſſent point un obſtacle pour trouver un époux, mérite d'être rapportée. On faiſoit aſſembler, à des temps marqués, des filles nubiles, dans une place publique où les jeunes, hommes en état de ſe marier, s'aſſembloient auſſi de leur côté. Un héraut en faiſoit la publication, & on ouvroit une eſpece d'encan, en commençant par les plus belles que l'on donnoit au dernier enchériſſeur. Les ſommes dont elles avoient été payées, ſervoient de dot pour celles que l'on eût criées inutilement. Lorſqu'on en étoit à celles-ci, le héraut les propoſoit d'abord avec une ſomme très-modique, & y ajoutoit enſuite quelque choſe, juſqu'à ce que quelqu'un ſe préſentât. Cet uſage, ſi ridicule ſelon nos mœurs, étoit fort avantageux à la propagation de l'eſpece humaine, dans un pays où perſonne ne pouvoit ſe ſouſtraire à la loi qui ordonnoit de ſe marier, & où la polygamie étoit permiſe.

Une loi très-ancienne & fondée, dit-on, ſur un oracle, ordonnoit à toutes les femmes de ſe rendre une fois dans leur vie, au temple de Vénus pour ſe proſtituer à des étrangers. Voici le cérémonial qui s'obſervoit dans ces occaſions : chaque femme, en arrivant au temple de la déeſſe, alloit s'aſſeoir la tête couronnée de fleurs. Il y avoit dans cet édifice quantité de galeries & de détours où ſe tenoient les étrangers que le goût pour les débauches, dans ce climat chaud, ne manquoit jamais d'y attirer en grand nombre. La loi permettoit à ceux-ci de choiſir parmi toutes les femmes qui ſe préſentoient à leurs yeux. Lorſque l'étranger abordoit l'objet de ſon choix, il étoit obligé de lui donner quelques pieces de monnoie, & de dire, en préſentant cet argent : *J'implore en votre faveur le dieu de la fécondité.* Il l'emmenoit enſuite hors du temple dans un endroit retiré où il ſacrifioit librement ſur l'autel de la déeſſe d'Amathonte. Quelque modique que fût la ſomme qui lui étoit préſentée, elle ne pouvoit la refuſer. Il ne lui

lui étoit pas permis non plus de rejeter l'étranger qui avoit fixé ſon choix. Lorſqu'elle avoit ainſi ſatisfait à la loi, elle offroit un ſacrifice d'action de grâces à la divinité protectrice des femmes fécondes.

Cette coutume, qui retrace à nos yeux l'image de cette hoſpitalité bienfaiſante dont s'honorerent les premiers habitans de la terre, n'étoit plus obſervée, au temps d'Hérodote, que par les perſonnes du peuple. Les femmes diſtinguées par leur rang, leur naiſſance & leurs richeſſes, avoient depuis long-temps trouvé le ſecret de ſe ſouſtraire à cette loi gênante. Elles ſe faiſoient porter dans une litiere juſqu'à l'entrée du temple. Là, après avoir renvoyé toute leur ſuite, elles ſe préſentoient un moment dans la chapelle deſtinée à ce genre de proſtitution; & après y avoir fait leur priere, elles retournoient dans les bras de leurs maris. D'ailleurs, cet uſage n'étoit pas particulier aux aſſyriens : on l'a retrouvé chez la plupart des nations primitives, dont les idées ſur la continance & la débauche ne furent pas les mêmes que celles qui diſtinguent les peuples policés. Juſtin aſſure, par exemple, que, de temps immémorial, il étoit d'uſage en Chypre, d'envoyer à certains jours, les filles ſur le bord de la mer, offrir, en ſe proſtituant, leur virginité à Vénus, comme un tribut qu'elles lui payoient pour le reſte de leur vie.

La religion des aſſyriens fut la même que celle de la plupart des autres nations de la terre. Ces peuples adorerent un Dieu unique, crurent à l'immortalité de l'ame, & profeſſerent le dogme des peines & des récompenſes dans une autre vie. A ces principes fondamentaux de la croyance de tout le genre humain, ils ajouterent diverſes fables, pluſieurs fictions propres au climat qu'ils habitoient; & nous devons dire même que la plupart des cérémonies religieuſes & des ſuperſtitions des peuples du monde, eurent la Méſopotamie pour berceau. C'eſt là, qu'à travers de l'obſcurité qui couvre notre ancienne hiſtoire, on voit l'homme beaucoup plus civiliſé qu'ailleurs, & livré dès le bas-âge à l'étude des ſciences ſpéculatives & au culte de la divinité. Les prêtres de cette région, chez leſquels étoit le dépôt de la plupart des connaiſſances humaines, s'appelloient *Chaldéens.* Ces miniſtres étoient diſtribués en quatre claſſes, dont chacune avoit ſon nom particulier : ceux de la premiere, appellés *Chartummim*, ſe livroient à l'étude de la théologie ſpéculative & de la phyſique; ceux de la ſeconde, nommés *Azaphim*, étoient uniquement occupés des cérémonies & des rites de la religion; ceux de la troiſieme, qu'on appelloit *Ghachdin*,

cultivoient l'aſtrologie judiciaire : enfin ceux du dernier ordre, connus ſous le nom de *Mechaſchephim*, ſe mêloient de la theurgie ou de la magie naturelle, prédiſoient l'avenir par l'inſpection des entrailles, par le vol des oiſeaux, le henniſſement des chevaux, l'éternuement, & par mille autres procédés auſſi abſurdes & auſſi extravagans. Uniquement livrés à étudier la nature, & à enſeigner à leurs diſciples la magie, la phyſiologie, & à développer le ſens obſcur & embrouillé des oracles de leur fondateur Zoroaſtre, qui avoit écrit, dit-on, la doctrine en deux millions de vers, les chaldéens ne ſe mêloient des affaires temporelles, qu'autant qu'elles avoient quelques rapport à celles de la religion ou des ſciences. Leurs familles étoient, comme chez la plupart des anciens peuples, diſtingués du reſte de la nation ; leurs priviléges étoient fort conſidérables, exempts d'impôts & de toute autre charge publique, ils vivoient, comme les druides des gaulois, dans des habitations ſéparées. Si l'on en croit l'hiſtoire, ils ne communiquoient leurs connoiſſances qu'à leurs enfans ; de maniere qu'elles demeuroient comme concentrées dans leurs familles, où elles ſe perpétuaient par tradition (*a*) : mais il eſt beaucoup plus vraiſemblable que les ſciences qu'elles cultivoient, offroient à tout le monde un libre accès, & que le ſacerdoce ſeul était renfermé dans certaines familles, d'où il n'eut pu ſortir ſans ſacrilége. Strabon aſſure que ces prêtres philoſophes avoient été établis par les rois de Babylone, dans une contrée voiſine de cette capitale de l'empire aſſyrien, ſur la droite du fleuve, vers la mer pacifique & l'arabie déſerte. Ce fut là que ſe conſerva long-tems le dépôt ſacré de la religion & des connoiſſances ; mais les abus, qui furent la ſuite de cet uſage qui donnoit à tous ceux qui étoient de la famille ſacerdotale un droit à la prêtriſe, muliplierent ſi conſidéralement les membres du clergé, qu'ils furent, pour ainſi dire, obligés

(*a*) C'eſt de Diodore de Sicile que l'on tient ce fait. « Chez les chaldéens, dit cet hiſtorien, la » philoſophie demeure toujours dans la même famille. Elle paſſe du pere au fils, & ils ſe diſpenſent de toute autre fonction. Ainſi n'ayant pour maîtres que leurs parents, la jalouſie ne fait rien » cacher à celui qui enſeigne, & le diſciple apporte toute la docilité néceſſaire pour s'inſtruire. Ayant » commencé dès le bas-âge, ils acquierent une grande habitude dans les matieres qui ſont l'objet de » leurs études, ſoit par la facilité qu'on a d'apprendre dans l'enfance, ſoit par la longueur du tems » qu'ils y emploient ». Il paroît évident que Diodore parle ici de la prêtriſe qui, comme chez les égyptiens & ailleurs, était concentrée dans un certain nombre de familles choiſies pour le miniſtere dès l'origine de l'établiſſement de ces nations : car quoi qu'il fût rare que tout autre qu'un prêtre devînt ſavant, il n'eſt pourtant pas ſans exemple que quelqu'un ait cultivé la philoſophie, ſans être de l'ordre ſacerdotal.

de se diviser, & ce parti donna naissance au schisme funeste qui ne s'éteignit qu'avec l'ordre entier. Les principaux endroits où ils s'établirent, étoient Babylone, Hypparene, Borsippe & Orchoë, villes situées dans la Mésopotamie & la Chaldée. Chacune de ces villes, privée d'un centre commun où elle pût régler sa croyance, professoit une théologie qui lui étoit particuliere ; & cette variété dans les sentimens occasionnoit quelquefois, comme nous l'apprend Lucrece, quelques combats théologiques, où l'on se prodiguoit réciproquement les noms d'hérétiques & de réprouvés.

Je doute que l'on doive ajouter foi à ce que les auteurs nous apprennent des grandes connoissances des chaldéens en astronomie. Ces prêtres se vantoient d'avoir observé le cours des astres depuis quatre cent soixante-treize mille ans. Ce trait de vanité, qui caractérise parfaitement l'esprit des orientaux, étoit moins pardonnable encore que l'orgueilleuse présomption des égyptiens, qui, tout jaloux qu'ils fussent de publier la haute antiquité de leur origine, ne faisoient pourtant remonter leurs observations astronomiques qu'au-delà de cent mille ans. S'il est vrai, comme le dit Africanus, que ce fut Bélus qui inventa l'astronomie, il faut prodigieusement rabattre de ce grand nombre de siecles, puisqu'il est assez vraisemblable que ce prince assyrien n'a pas vécu plus de quinze cents ans avant notre ere. Il y a plus : les observations des chaldéens que Ptolomée nous a conservées dans le IVe livre de son almageste, ne remontent qu'à l'an 719 avant le regne de Tibere. Je sais que Simplicius assure, sur le témoignage de Porphyre, que Calisthene, parent & disciple d'Aristote, envoya à ce philosophe macédonien des observations suivies à Babylone, pendant dix-neuf cent trois ans, avant l'arrivée d'Alexandre ; ce qui feroit remonter l'époque des connoissances astronomiques des chaldéens jusqu'à l'an 2234, avant notre ere. Mais est-il bien raisonnable d'ajouter foi au rapport isolé d'un commentateur sur un fait qui combat toutes les vraisemblances ? Peut-on même citer, en pareil cas, un écrivain tel que Simplicius, qui vivoit dans le VI siecle de notre ere, & qui s'appuie sur le seul récit de Porphyre, auteur crédule, passionné, & qui ne florissoit que trois cents ans avant lui ? Je pense qu'il convient beaucoup mieux d'en croire Bérose, qui, quoique jaloux jusqu'à l'excès de relever l'ancienneté de sa nation, est bien éloigné de faire remonter si haut ses connoissances astronomiques. Ce prêtre de Babylone, qui enseigna aux grecs l'astronomie & la philosophie chaldéenne dans

l'île de Cô, sous le regne d'Antiochus Soter, à qui il dédia son ouvrage, ne parle pas d'obſervations chaldéennes antérieures à l'année 490 avant celle où il écrivoit, c'eſt-à-dire environ 670 ou 680 ans avant notre ere. Cette époque s'accorde aſſez avec celle d'Epigène, auteur grave, comme parle Pline, qui vivoit vraiſemblablement ſous Auguſte, & qui aſſuroit que les obſervations aſtronomiques des chaldéens ne remontoient pas au-delà de ſept cens vingt ans. D'ailleurs, comment ces Prêtres euſſent-ils obſervé pendant tant d'années, le cours des aſtres, eux qui, ſi l'on en croit Diodore de Sicile, ne ſavoient pas même prédire les éclipſes? Eſt-il croyable que ces fameux aſtronomes qui s'étoient, dit-on, ſi intimément familiariſés avec les corps céleſtes, qu'ils prédiſoient, ſans ſe tromper, l'avenir par leurs mouvemens, euſſent négligé de ſe livrer à une étude auſſi néceſſaire, & qui devoit leur aſſurer tant de crédit ſur l'eſprit du peuple (a)? L'hiſtoire ne nous a tranſmis le nom d'aucun chaldéen qui ſe ſoit rendu célebre dans les ſciences exactes. La mémoire de Thalés ſera toujours chere aux ſavans, pour avoir prédit le premier les éclipſes, & enſeigné l'uſage de l'étoile polaire, la rondeur de la terre & l'obliquité de l'éclyptique. Le nom d'Hipparque ne ſera jamais effacé de leurs faſtes, pour avoir calculé le premier les mouvements de la lune & du ſoleil, dreſſé le premier catalogue des étoiles fixes, & imaginé le premier à déterminer les longitudes géographiques par les éclipſes. Ils n'oublieront jamais que Diophante inventa l'algebre; qu'Anaximandre, qui dreſſa les premieres cartes géographiques, donna auſſi l'idée de la ſphere armillaire & des gnomons; qu'Ariſtarque a donné la premiere méthode de déterminer la diſtance du ſoleil à la terre, par la dichotomie de la lune, qui eſt la ſection apparente de cette planète en deux, au tems de ſes quadratures. En un mot, on ſait preſque tous les noms des anciens qui ont enrichi nos conoiſſances de quelques découvertes; mais on

(a) Apollonius de Mynde, cité par Seneque, *quæſt. nat. liv. 7, cap. 3*, aſſure que ces prêtres avoient tellement ſaiſi la théorie des cometes, qu'ils ſavoient en prédire le retour; mais il eſt évident que ce témoignage ne mérite aucune conſidération; au moins ne voit-on rien dans l'hiſtoire de l'ancienne aſtronomie qui puiſſe le confirmer. Epigène, au contraire, qui, comme Apollonius, avoit étudié ſous les chaldéens, aſſure poſitivement qu'ils n'avoient rien déterminé ſur les cometes, & qu'ils penſoient qu'elles s'enflammoient par un tourbillon de vent. Leurs procédés d'ailleurs, en arithmétique, devoient être peu fort lumineux; car ils n'avoient aucune idée des logarithmes, qui nous épargnent aujourd'hui tant de multiplications & de diviſions numériques. Ainſi ils devoient être réduits à faire des tables générales de calculs, ſoit par rapport au nombre, ſoit par rapport aux triangles rectilignes ou ſphériques.

n'y voit aucun prêtre de Chaldée, aucun habitant de la vaste contrée d'Assyrie: le silence des écrivains semble nous donner le droit de conjecturer que ces peuples ne furent jamais si éclairés qu'on se plaît quelquefois à nous les peindre : peut-être même trouverions-nous, si nous pouvions consulter les mémoires que les injures des tems nous ont enlevés, que ces prétendus savans n'étoient, comme la plupart des prêtres d'Egypte & des autres régions de l'Orient, que de vils jongleurs, de rusés charlatans.

Aussi voit-on dans l'histoire, & sur-tout dans les différents livres de la bible, qu'ils étoient singuliérement attachés à l'astrologie judiciaire, & qu'ils se livroient sans ménagement aux sciences occultes. Leur principal objet, en cultivant l'astronomie, étoit de lire dans le ciel la destinée des hommes & des empires. Ils prétendoient avoir acquis sur cela des connoissances auxquelles aucun autre peuple n'avoit encore pu parvenir; & il paroît qu'on ne pouvoit être plus crédule à cet égard que ne l'étoient les assyriens. Non contents de chercher à pénétrer les ténebres de l'avenir par l'étude de différents aspects des planètes & des étoiles, les chaldéens étoient fort adonnés aux sortiléges & aux enchantemens. L'étude de la magie faisoit, après celle de l'astrogie, leur pricipale occupation. Ils se vantoient de pouvoir détourner les malheurs dont on étoit menacé; & de procurer toutes sortes de bonheur par leurs expiations, leurs sacrifices & leurs cérémonies magiques. Le dieu d'Israël reprocha souvent, par la voie de ses prophetes, aux peuples d'Assyrie, la confiance aveugle qu'ils témoignoient pour leurs mages & leurs astrologues. Mais cette foiblesse, comme nous l'avons observé ailleurs (*a*), fut celle de tous les peuples de l'Asie; & il n'est encore, de nos jours, aucune contrée dans cette vaste partie du monde, qui n'offre un pareil mélange de préjugés, de superstitions & de pratiques religieuses plus extravagantes les unes que les autres.

Il est fort difficile de déterminer aujourd'hui à quel degré les assyriens porterent les beaux-arts. Si l'on ajoute tout ce que la crédule antiquité nous apprend de la vaste enceinte de Ninive & de Babylone; de la magnificence des édifices qui composoient ces deux villes; de leurs temples, de leurs quais, de leurs ports, de leurs canaux; on ne pourra s'empêcher d'admirer le génie d'un peuple actif & industrieux: mais tout nous porte à croire que ces relations pompeuses sont exagérées; & quelle que fût la corruption des mœurs des babyloniens,

(*a*) Voyez ce que nous avons dit sur cela dans *nos Cérémonies Religieuses*, tom. IV.

leur penchant aux jouiſſances, au luxe, à la débauche, les ſiecles qui les virent fleurir n'étoient pas aſſez éclairés pour leur ſuggérer les reſſources du raffinement & de la volupté, qui naquirent dans la ſuite parmi les nations beaucoup plus civiliſées que ne le furent jamais les aſſyriens. Auſſi ne voit-on pas qu'ils aient jamais adopté d'autre commerce que celui de l'intérieur, pour lequel le Tigre & l'Euphrate donnoient de grandes facilités; & lorſque Sémiramis voulut traverſer le fleuve Indus, elle fit venir des charpentiers de la Phénicie, de l'île de Chypre & de la Syrie, parce que ſes ſujets ignoroient entiérement l'art de conſtruire des vaiſſeaux. Ce n'étoient pas même les babyloniens qui faiſoient le commerce intérieur, & ces peuples étoient trop indolens & trop voluptueux pour ſe livrer à un genre d'induſtrie qui exigeoit du travail & des privations. Sémiramis avoit fait conſtruire des ports ſur le Tigre & l'Euphrate, pour la commodité & la ſûreté des bateaux marchands. On apprend d'Hérodote que ces bateaux étoient faits de peau, & que les montagnards d'Arménie en étoient les conſtructeurs. « Ils plient des » bâtons de ſaules, dit cet hiſtorien, qu'ils couvrent entiérement de » peaux, en obſervant de mettre le poil en dedans : ils n'y font ni » poupe ni proue; ils les arrondiſſent en forme de bouclier, mettent » de la paille dans le fond, & les abandonnent enſuite aux courans » du fleuve, chargés de diverſes marchandiſes, ſur-tout de vin de » palmier. Deux hommes ſeulement les conduiſent avec chacun un » aviron. Ils en font de diverſes grandeurs; les plus conſidérables portent juſqu'à la peſanteur de cinq mille talents. Dans les petits, on » met un âne, outre les marchandiſes; on en met pluſieurs dans les » grands. Lorſque les conducteurs ſont arrivés à Babylone, ils ven» dent leurs marchandiſent; enſuite la paille & les bâtons de leurs » bateaux : ils chargent les peaux ſur leurs ânes, & s'en retournent par » terre, à cauſe de la rapidité du fleuve qui les empêche de le remon» ter. C'eſt par cette raiſon qu'ils n'emploient que des peaux pour » faire leurs barques, qui ne ſervent que pour un voyage. De retour » chez eux, ils en font d'autres, & reviennent ainſi tous les ans ». On voit que ce commerce ſe bornoit à échanger du vin de palmier, & quelques autres productions de l'Arménie contre des grains; car il nous paroît vraiſemblable que ces ânes, que l'on chargeoit du débris du bateau, remportoient en même tems des blés, & tout ce qui étoit néceſſaire à la ſubſiſtance des habitans de la grande Arménie; ſans quoi il eut été fort inutile de les embarquer; & les arméniens auroient vendu

leurs peaux à Babylone, comme ils vendoient la paille & les bâtons, plutôt que de se charger d'un animal pesant, qui tenoit beaucoup de place, & qui devoit être embarrassant.

Ce commerce est l'unique dont p rle Hérodote; cependant, dit un auteur très-éclairé (*a*), le luxe prodigieux qui régnoit dans l'Assyrie, ne permet pas de croire qu'il fût le seul, ni le plus considérable qui se fît à Babylone, ville dont le nom même étoit le symbole de la volupté. D'ailleurs, plusieurs passages de la bible (*b*), confirment cette opinion; mais ils prouvent en même tems que le commerce étoit absolument passif, c'est-à-dire que les assyriens achetoient & ne commerçoient pas : ce genre de négoce, loin de leur être avantageux, ne cessoit de les ruiner. Les étrangers apportoient en foule chez eux tout ce que l'industrie avoit fait imaginer de commode & d'agréable. Assurés du débit de toutes ces superfluités, ils retiroient de cette région opulente des denrées utiles.

« Cette politique mal-adroite en apparence, ajoute le judicieux » écrivain que nous venons de citer, fut précisément ce qui main- » tint si long-temps la puissance de l'empire d'Assyrie. Les efforts qu'il » falloit faire pour soutenir le luxe, en retarderent les effets pernicieux : » les pertes journalieres ne pouvoient se réparer que par de nouvelles » conquêtes, ou en augmentant les tributs que payoient les peuples » conquis. Ces augmentations donnerent lieu à une infinité de révol- » tes dans les différentes préfectures : ces révoltes fréquentes exigeoient » un certain nombre de troupes sur pied.

» La plupart des rebelles étoient précisément les peuples qui s'étoient » enrichis de la substance de Babylone, puisque cette augmentation » de tributs devoit tomber naturellement sur ces préfectures. Les rois » d'Assyrie, dont la politique consistoit sans doute à n'en pas mécon-

---

(*a*) Hist. du Commerce & de la Navig. *tom.* 1, *pag.* 115.

(*b*) « Babylone la grande est tombée..... Les marchands de la terre pleureront, & méne- » ront deuil à cause d'elle, car personne n'achette plus leurs marchandises. Des marchandises d'or » & d'argent, des pierres précieuses, des perles, de la pourpre, de la soie, de l'écarlate, du bois » odoriférant, des vases d'ivoire & de bois précieux, de l'airain, du marbre, du fer, des parfums, » de l'encens, du vin, de l'huile, de la fine farine, des brebis, des chevaux, des cha- » riots, des esclaves. Les marchands de ces choses, qui sont devenus riches, en les vendant, se » tiendront loin d'elle, pleureront, couverts de deuil, en disant : Hélas! la grande cité qui étoit » vêtue de fin lin & de pourpre, qui étoit parée d'or & de pierres précieuses..... Hélas! la » grande cité qui enrichissoit tous ceux qui avoient des vaisseaux en mer, est désolée ».

» tenter plusieurs à la fois, envoyoient contre le peuple qui refusoit de
» payer, des forces si supérieures, qu'il ne tardoit pas à être vaincu.
» Le pillage étoit une suite ordinaire de la victoire : ne payer qu'une
» somme considérable par forme de dédommagement de la guerre,
» étoit une grâce que ces monarques accordoient rarement ; mais
» de quelque façon que ce fût, la nouvelle imposition étoit établie :
» de cette maniere, tout ce qui étoit sorti de l'état par l'attraction
» du commerce étranger, y rentroit par les extorsions & par les
» pillages. Enfin, lorsque les préfectures de l'empire ne suffisoient
» pas à la réparation nécessaire, on songeoit à de nouvelles con-
» quêtes ».



ARTICLE

ARTICLE II.

Origine, Mœurs, Usages, Superstitions des anciens Perses.

L'ANCIEN empire des perses étoit autrefois beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui. Les souverains de cet état conquirent successivement les plus riches contrées de l'Asie. Xercès, accompagné de quinze à dix-huit cents mille hommes de troupes, subjugua l'Egypte, traversa l'Asie mineure, fit une incursion dans la Grèce, & se rendit maître d'Athènes. Le regne de ce prince, d'ailleurs aussi indolent que voluptueux, fut l'époque la plus brillante de la monarchie persanne.

Le gouvernement des perses étoit purement monarchique. Telle fut la constitution de tous les états asiatiques, où l'on n'eut jamais qu'une très-foible idée de la démocratie. Le roi de Perse, absolu dans certaines circonstances, & soumis en d'autres aux loix du païs, se faisait appeler modestement le *grand roi*, *le roi des rois*. L'inscription trouvée sur le tombeau de Cyrus portoit ce dernier titre. La plupart des monarques de l'Orient prennent encore dans leurs diplômes ce ton fastueux & ridicule (*a*).

Le diadême des perses étoit héréditaire : l'aîné succédoit ordinairement au trône, à moins qu'il ne fût né tandis que son pere étoit encore particulier ; on choisissoit alors celui des fils dont la naissance avoit été précédée par l'avénement du pere à la couronne. Le prince qui avoit quelqu'infirmité corporelle, ou qui se trouvoit privé de quelques membres, étoit réputé inhabile à la porter ; & c'est pour cela, dit Procope, que Kobar vit son fils rejetté. Sur la fin de la dominaton persanne, la loi touchant la succession au trône, reçut une notable

(*a*) Le sophi de Perse s'attribue encore des titres tout aussi imposans. Voici ceux que prenoit le sultan Hussein. « Sultan Hussein, roi de Perse, de Parthie, de Médie, de Baćtriane, de Khorassan, de » Candahar, des tartares Usbecks; des royaumes d'Hircanie, de Draconie, de Parmenie, d'Hispadie, » de Sogdiane, d'Arie, de Paropamize, de Drawgiane, de Margiane & de Caramanie, jusqu'au » fleuve Indus; sultan d'Ormus, de Laar, d'Arabie, de Suziane, de Chaldée, de Mésopotamie, » de Géorgie, d'Arménie, de l'Ircassie; seigneur des montagnes impériales d'Arac, de Taurus, du » Caucase : commandant de toutes les créatures, depuis la mer du Chorazan, jusqu'au golfe de Perse, » de la famille d'Ali; prince des quatre fleuves, l'Euphrate, le Tigre, l'Araxe & l'Indus; gouverneur de tous les sultans, empereur des musulmans, rejetton d'honneur, mitoir de vertu & rose » de délices, &c. ».

altération; la couronne devint élective, & les grands de l'état s'attribuerent seuls le droit de faire cette élection; il paroît seulement qu'ils ne s'assujettirent qu'à choisir leurs monarques parmi les princes de la maison royale. Dans tous les tems, les fils naturels ne succéderent à leurs peres qu'à défaut d'enfans légitimes. L'histoire ne rapporte qu'un seul exemple contraire à cette maxime. Pausanias assure que Darius le bâtard fut préféré, d'un consentement unanime, à Isogée, fils légitime d'Artaxercès. Lorsque le roi devoit sortir du royaume, une loi lui prescrivoit de nommer son successeur.

Si l'on en croit Xénophon, qui a peint les usages des perses avec tant de grace & de légéreté, les héritiers présomptifs du trône étoient élevés avec un soin extraordinaire: on ne les abandonnoit pas entiérement à l'affection dangereuse de leur nourrice. Ceux des premiers officiers du palais, dont la probité & le mérite étoient le mieux connus, se chargeoient de veiller à la sûreté du jeune prince, & au commencement de son éducation. Lorsqu'il sortoit de leurs mains, on le confioit à des maîtres qui lui apprenoient à monter à cheval & à chasser les bêtes féroces. A quatorze ans, on le soumettoit aux leçons de quatre nouveaux maîtres; l'un l'instruisoit dans le culte de la divinité, suivant les maximes de Zoroastre, & lui inspiroit en même tems les premiers principes du gouvernement; le second l'accoutumoit à dire la vérité, & à rendre la justice; le troisieme lui apprenoit à fuir la volupté & à vaincre ses passions; enfin le quatrieme avoit pour objet de fortifier son courage contre la crainte, qui ne fait ordinairement que des lâches & des esclaves.

Le sacre des rois de Perse s'exécutoit avec beaucoup de cérémonie. Le clergé les conduisoit pompeusement dans un temple: là on leur faisoit quitter leurs habits pour les revêtir de ceux que portoit autrefois Cyrus, lorsqu'il n'étoit encore que simple particulier; il mangeoit ensuite quelques figues, mâchoit quelques feuilles de térébinthe, & avaloit quelques gouttes de lait aigre. On leur posoit sur la tête le diadême qui étoit de pourpre, & ceint d'une bande bleue, rayée de blanc: ce diadême changea d'ailleurs de forme selon le caprice des rois qui le portoient. Sapor, par exemple, se ceignoit la tête d'une espece de bonnet représentant un bélier, & tout couvert de pierreries. La plupart des rois portoient aussi la tiarre; & cette coiffure leur étoit commune avec leurs vassaux & les magistrats; la leur étoit droite, celle des autres recourbée en arriere. L'honneur de poser le diadême sur la

tête des rois, appartenoit à un grand officier que les hiſtoriens de l'antiquité appellent *ſurenne.*

L'habillement des monarques de Perſe conſiſtoit en une longue robe enrichie d'or & chargée de pierres précieuſes, dont la broderie repréſentoit diverſes figures d'animaux. Ils portoient une eſpece de ſoutanne de pourpre, à larges manches, avec des raies blanches; d'amples culottes, les cheveux longs & des pendans d'oreille à la maniere des parthes.

Les peuples rendoient des honneurs extraordinaires à leur monarque. Lorſqu'on l'abordoit, la loi exigeoit que l'on ſe proſternât juſqu'à terre, les mains croiſées derriere le dos. Les étrangers n'étoient admis à ſon audience qu'après avoir promis de ſe conformer à cet uſage. En ſaluant le prince, il falloit lui ſouhaiter une vie éternelle. Pour inſpirer plus de reſpect & de vénération pour ſa perſonne, il ſe faiſoit rarement voir à ſes ſujets : on n'entroit dans ſon palais qu'avec une permiſſion expreſſe de ſa part; & ſes miniſtres ſe tenoient à la porte pour attendre reſpectueuſement ſes ordres. C'étoit un crime digne de mort, que de lever le voile d'une fille deſtinée à ſes plaiſirs; & c'en étoit un preſque auſſi grand, que de bleſſer une bête à la chaſſe, avant qu'il eût lancé ſon dard. Telles ſont les extravagances d'un deſpotiſme aveugle que l'imbécillité des peuples apprend a dédaigner les bienſéances.

Lorſque le prince ſortoit de ſon palais, tous les chemins par où il devoit paſſer étoient jonchés de fleurs, & l'air étoit embaumé de l'odeur des parfums que l'on brûloit. Le jour anniverſaire de ſa naiſſance étoit ſolemniſé par des ſacrifices & des réjouiſſances extraordinaires. A ſa mort tout l'empire étoit en deuil pendant cinq jours; les tribunaux étoient fermés; on éteignoit le feu ſacré, & l'on n'épargnoit pas même celui que chaque particulier avoit dans ſa maiſon; en un mot, toute la Perſe paroiſſoit regretter dans ſon roi un pere, quoiqu'aſſez communément elle n'eût perdu qu'un fougueux deſpote.

Les rois de Perſe n'avoient pas de réſidence fixe; ils paſſoient ordinairement l'hiver à Babylone, le printems à Suze, l'été à Ecbatane & le reſte du tems à Perſepolis, ou dans quelqu'autre maiſon royale. Ariſtote aſſure que leur palais étoit d'une richeſſe incroyable : leurs lits étoient d'or, & leurs tables ſervies avec la plus étonnante profuſion. Souvent on leur préſentoit comme une eſpece d'offrande, un peu de tout ce que produiſoient d'exquis les différentes provinces de

l'empire. On faisoit devant eux l'essai de la boisson & des viandes ; &, par une singularité qui mérite d'être observée, on couvroit tous les jours une table destinée au génie du roi : quelquefois ces princes invitoient les principaux seigneurs de leurs cour à des festins publics ; & Xénophon rapporte que Cyrus plaçoit à sa gauche les courtisans auxquels il se fioit le plus. Ce fut ce caprice du héros de la Perse qui dans la suite donna, en ce pays, une espece de prééminence à la main gauche sur la droite.

Lorsque ces monarques daignoient se montrer à pied, on couvroit les rues de superbes tapis de Sardes : s'ils montoient sur leur chariot, on leur présentoit un siege d'or pour en descendre. Tous les ans, ils faisoient le tour de leurs provinces, & celles qu'ils ne pouvoient visiter étoient soumises à l'inspection d'un certain nombre d'intendans dont le principal objet étoit de veiller à ce que les laboureurs ne fussent pas interrompus dans leur travail, les marchands dans leur commerce, & les artisans dans leur métier ; quelqu'absolue que fût l'autorité des rois, elle étoit cependant tempérée en certaines occasions, par un conseil que la loi leur avoit donné : ce conseil n'étoit pourtant pas fort ancien ; il devoit son origine aux sept seigneurs qui conjurerent contre le mage Smerdis, le firent mourir, & se soumirent ensuite à la domination de Darius fils d'Hystaspe. Cette espece de parlement suivoit toujours le prince ; & ceux qui le composoient, devoient puiser les avis qu'ils lui donnoient dans les registres publics, où tous les arrêts, toutes les ordonnances du prince, tous les privilèges donnés au peuple, toutes les grâces accordées aux particuliers, étoient inscrits, & sur-tout dans les annales du royaumes où tous les événemens des regnes passés, les résolutions prises, les services rendus par les sujets, se trouvoient déposés. La loi assujettissoit le monarque à lire souvent ces registres & ces annales, dont l'objet étoit de l'engager à éviter de tenir dans son administration une conduite arbitraire & inégale, toujours funeste à la prospérité d'un empire.

En Perse, comme autrefois dans la Gaule, les rois rendoient quelquefois la justice eux-mêmes ; mais ils veilloient sur-tout à ce que les juges la rendissent avec autant d'intégrité que de désintéressement. Cambyse fit écorcher un juge inique ; il fit couvrir de sa peau le siége sur lequel il rendoit ses jugemens, & où son fils qui lui succédoit, devoit s'asseoir, afin d'avertir sans cesse ce dernier, de ne pas se laisser séduire par les artifices de l'éloquence, ni corrompre par les présens.

On choisissoit les juges dans la classe des vieillards, où l'on n'entroit qu'après avoir atteint l'âge de cinquante ans. Un particulier ne pouvoit faire mourir un esclave, ni le roi prononcer la peine de mort contre qui que ce fût, pour une premiere faute, parce qu'on présumoit qu'elle étoit moins la marque d'une volonté criminelle, que la suite trop ordinaire de la fragilité humaine. Avant de prononcer une sentence, les juges devoient peser dans la balance les mérites & les fautes du coupable; & si ses bonnes actions l'emportoient sur ses crimes, il étoit assuré d'obtenir sa grâce. Darius condamna un juge à mort parce qu'il avoit prévariqué dans son office; mais se rappellant qu'il avoit autrefois rendu d'importans services à l'état, il lui accorda son pardon au moment de l'exécution.

Il y avoit en Perse une loi dont on ne s'écartoit jamais; elle prescrivoit de ne pas condamner un accusé sans auparavant lui avoir confronté ses accusateurs, & lui avoir donné le temps de préparer ses défenses. Un délateur devoit subir les mêmes peines qu'il devoit faire souffrir à l'accusé déclaré innocent.

Les supplices que l'on faisoit souffrir aux coupables étoient de différentes especes: on tranchoit la tête aux nobles avec un rasoir; on brûloit, on écorchoit, on lapidoit les roturiers: les empoisonneurs étoient sciés en deux. Pour les moindres crimes, on se contentoit d'arracher les yeux, de couper le nez, les oreilles, les pieds ou les mains. Quelquefois on rendoit infâmes les criminels, en les dépouillant de leurs dignités, & en confisquant leurs biens; c'étoit un très-grand déshonneur que d'être promené par la ville sur un âne; mais si les supplices étoient terribles & effrayans, les encouragemens à la vertu étoient bien capables d'en inspirer la pratique. Tous ceux qui s'étoient signalés dans l'état par quelques actions recommandables, voyoient leurs noms inscrits sur les registres publics: le roi les faisoit venir en sa présence; il les faisoit asseoir dans la place la plus honorable; souvent il les embrassoit, leur donnoit une robe de soie, & leur permettoit de porter au col une chaîne d'or, des brasselets d'or, & surtout un cimeterre d'or, qui étoit la plus grande marque d'honneur qu'un perse pût recevoir, & qui ne le cédoit qu'à celui de faire porter des mords d'or à ses chevaux, & d'obtenir de la propre main du monarque une meule d'or. Les récompenses ordinaires consistoient en terre, en revenus & en charge. Les sujets qui avoient une famille nombreuse & bien élevée, avoient un droit assuré aux bienfaits, qui

ſe diſtribuoient chaque année dans toute l'étendue du royaume. Celui des ſujets qui ſe perſuadoit avoir encouru l'indignation de ſon ſouverain, alloit ſe rendre à un certain trépied de fer, placé à cet effet dans la grande place, & là il attendoit ſon jugement. Sans autre formalité, le roi lui envoyoit ſa grâce, ou il le faiſoit conduire au ſupplice.

L'empire des perſes étoit diſtribué en diverſes provinces dont les gouverneurs portoient le titre de ſatrapes; & chaque ville un peu conſidérable étoit ſoumiſe à un gouverneur ſubordonné au ſatrape du département. Cette diſtribution étoit dûe à Cyrus, qui en avoit reçu le plan de ſon oncle Cyaxare. Ces ſatrapes étoient choiſis parmi les perſonnages les plus importans, & dont la probité ſe trouvoit la mieux établie. Chacun d'eux jouiſſoit d'un revenu proportionné à l'étendue de ſon gouvernement & à la figure qu'il devoit y faire pour s'attirer le reſpect & la conſidération du peuple qu'il commandoit : le roi s'étoit reſervé la nomination de ces places éminentes, & lui ſeul connoiſſoit des abus qui pouvoient s'y commettre. Les ſous-gouverneurs, les intendans, les commandans des troupes ne recevoient leurs ordres que de lui, & c'étoit à lui qu'ils rendoient directement compte de leur geſtion.

Vis-à-vis du palais du monarque étoit une grande place publique bordée des trois autres côtés par les maiſons des principaux courtiſans, & autour de laquelle on ne ſouffroit ni marchands, ni ouvriers. Cette place deſtinée à la revue générale, étoit diviſée en quatre parties, dont la premiere étoit aſſignée aux enfans; la ſeconde aux jeunes hommes; la troiſieme, aux hommes faits & la quatrieme aux vieillards, qui, à cauſe de leur âge, étoient exempts d'aller à la guerre. La loi obligeoit tout le monde de ſe rendre à une certaine heure à ſon quartier; les enfans & les hommes faits, de très-grand matin; les vieillards, lorſqu'ils le jugeoient à propos: mais les jeunes hommes, armés à la légere, couchoient autour du palais, excepté ceux qui étoient mariés, qu'on avertiſſoit dans le beſoin, & pour qui il auroit été honteux de s'abſenter trop ſouvent. Chaque quartier étoit régi par douze gouverneurs, parce que la nation étoit diviſée en douze tribus.

Les enfans avoient les vieillards pour précepteurs, & les jeunes-hommes étoient ſous la conduite des hommes faits. Des eſpeces d'intendans avoient une inſpection générale ſur les uns & les autres, & devoient les engager à remplir leurs devoirs. Le principal but de toutes les inſtructions étoit d'apprendre à la jeuneſſe à devenir juſte, & les

maîtres employoient une partie du temps à accommoder les petits différends qui ſurvenoient toujours entre leurs écoliers, afin, par ce moyen innocent, de leur donner une idée frappante du juſte & de l'injuſte. Si, dans ces diſputes il étoit queſtion de larcin, de menſonge, de fauſſeté ou de fourberie, les coupables ſubiſſoient la peine dûe à ces crimes; mais ſur-tout l'ingratitude n'obtenoit aucune grâce. Le perſe diſoit qu'un ingrat ne ſe ſoucioit ni de dieu, ni de ſon roi, ni de ſa patrie, ni de ſes parens, ni de ſes amis : en un mot on apprenoit à ces enfans à être modeſtes & ſoumis aux magiſtrats & particuliérement à être ſobres. Le jeune perſe apportoit de ſa maiſon, ſon pain, ſon creſſon & un vaſe pour puiſer de l'eau; car telle étoit toute ſa nourriture, & il ne mangeoit que lorſque le chef de ſa claſſe lui en avoit donné le permiſſion par un ſigne.

Juſqu'à dix-ſept ans, la jeuneſſe de perſe s'inſtruiſoit dans l'art de tirer de l'arc & de lancer un dard. Si tôt que le jeune homme avoit atteint cet âge, il entroit dans la ſeconde claſſe, où il demeuroit pendant dix ans, couchant autour du palais royal, gardant la ville, & apprenant à ſe comporter avec modeſtie dans toutes les occaſions. Si le roi alloit à la chaſſe, une partie de ſes gardes l'accompagnoit avec ſes armes, & jamais ceux qui la compoſoient, ne mangeoient de chair que celle des bêtes qui y tomboient ſous leurs coups : le reſte du temps ils étoient réduits au pain & au creſſon.

Après avoir paſſé ainſi dix années dans la claſſe des jeunes-hommes, ils entroient dans celle des hommes faits, où ils demeuroient vingt-cinq ans tant à ſuivre les magiſtrats dans toutes leurs fonctions, qu'à s'exercer à l'arc ou au javelot pendant la paix. S'ils alloient à la guerre, ils quittoient les armes légeres pour prendre le corcelet, le bouclier & le coutelas. De cette claſſe, on tiroit tous les magiſtrats, excepté les gouverneurs des enfans.

A cinquante ans on entroit dans la claſſe des vieillards, & l'on ne devoit plus porter les armes que pour la défenſe intérieure du pays. Ces vieillards étoient chargés de l'adminiſtration des affaires publiques & de celles des particuliers; ils donnoient des juges à tous les tribunaux, condamnoient à mort, éliſoient les officiers; & quiconque étoit déclaré, par leur ſentence, coupable de quelque faute un peu conſidérable, ne pouvoit plus prétendre à exercer aucune charge de l'état.

Les revenus du roi de Perſe étoient fort conſidérables, & conſiſtoient ou en levée de deniers impoſés ſur le peuple, ou en fourniture

de plusieurs choses en nature, comme grains, provisions, fourrages & autres denrées; chevaux, chameaux & même des productions rares des différentes provinces de l'empire. Si nous ajoutons foi au calcul d'Hérodote, les sommes que les sujets payoient par chaque année, montoient à environ quarante-quatre millions de nos livres. Les trésors du roi étoient gardés en différentes villes, telles que Suze, Persepolis, Parsagarde, Damas & autres: l'or & l'argent s'y trouvoient en lingots, & on en tiroit quelques-uns toutes les fois que l'on avoit besoin de faire battre monnoie. On prétend que Darius-Medus, ou autrement Cyaxare, oncle de Cyrus, a été le premier qui ait fait battre des pieces d'or. Outre cet or & cet argent que fournissoient les provinces, le prince tiroit, comme nous venons de le dire, des contributions bien plus considérables en denrées, & qui sembloient moins onéreuses au peuple qui paie avec plaisir la dixme de ce que la terre lui rapporte. Elles servoient à entretenir sa table & toutes celles de sa maison, à approvisionner l'armée; & les chevaux qui en provenoient, suffisoient pour remonter la cavalerie. Le seul gouvernement de Babylone payoit un tiers de cette taxe; les provinces de l'Asie fournissoient le reste. Un certain canton étoit destiné pour l'entretien de la toilette & de la garderobe de la reine; un autre pour sa ceinture, un autre pour son voile; & par cette raison, on les appelloit le canton de la toilette, le canton de la ceinture & le conton du voile. On peut lire dans Quint-Curce le détail des sommes immenses qu'Alexandre trouva dans les différens trésors du roi de Perse. Ce qu'on doit encore remarquer à ce sujet, c'est que les pensions que le monarque accordoit, étoient ordinairement assignées sur différentes villes: le fameux Thémistocle en reçut une de la sorte. Une ville devoit lui fournir le vin, une autre le pain, la troisieme les mets nécessaires, & la quatrieme les meubles & les vêtemens.

Ce tableau raccourci suffira pour donner une idée des principes constitutifs du gouvernement des Perses. Passons maintenant à la description de leurs mœurs, de leurs usages & de leur religion. Ces peuples étoient naturellement voluptueux, & dès l'antiquité la plus reculée; les historiens remarquent qu'ils entretenoient un grand nombre de concubines: les rois sur-tout ne quittoient jamais leurs palais qu'ils ne fussent accompagnés d'une multitude de femmes qui servoient à leur luxe & à leurs plaisirs. La franchise & la droiture des Perses, étoient tout aussi recommandables que leur luxe & leurs débauches

les

les rendoient ſouvent mépriſables. Ils haïſſoient le menſonge & déteſtoient le vol. Ils étoient naturellement fort courageux ; mais abâtardis par la luxure, rarement ils parvenoient à ſe faire craindre de leurs voiſins, ſi ce n'eſt des égyptiens & de quelques autres peuplades que le deſpotiſme & la ſuperſtition avoient énervés. Plus redoutables de loin que de près, ils harceloient ſans ceſſe l'ennemi par des attaques ſubites, & ſe retiroient au moindre obſtacle qu'ils trouvoient. On voit Xercès inonder comme un torrent l'Aſie mineure & la Grèce, menacer toute la terre de lui faire éprouver les effets de ſa colere, & retourner honteuſement à Perſepolis, en faiſant marcher ſes troupes à coups de bâton. Iſocrate accuſe les perſes de cruauté, d'orgueil & de cette intempérance de paroles qui caractériſe l'homme altier, tant dans la proſpérité que dans l'adverſité.

Ces peuples, plus dociles que la plupart des autres nations de l'Aſie, quittoient volontiers leurs uſages pour adopter ceux de leurs voiſins, lorſqu'ils croyoient y trouver quelqu'avantage. Confondus avec les mèdes, ils abandonnerent leur maniere de s'habiller, pour adopter celle de ces derniers qui leur parut plus commode. Il paroît qu'originairement ils étoient d'une ſobriété admirable ; mais bientôt les richeſſes corrompirent leurs mœurs, &, à la maniere des babyloniens, ils furent ſouvent accuſés de ſe livrer à l'intempérance & à l'ivrognerie. Ils prirent l'habitude de ne plus traiter tout ce qui pouvoit concerner les affaires importantes de l'état, qu'au milieu des feſtins ; & ſi le lendemain matin, la réſolution priſe la veille étoit approuvée, on ſe faiſoit un devoir de l'exécuter. Alors leurs tables furent couvertes de mets les plus recherchés & les plus délicieux : leurs buffets furent chargés de vaſes d'or & d'argent ; les grands ſeigneurs ne mangerent plus que couchés ſur des lits dorés, entourés de voiles précieux & recouverts de tapis de pourpre tiſſus d'or. Là, le front couronné de fleurs, le corps frotté des plus rares onguents, & reſpirant l'odeur des parfums qui s'exhalait de leurs riches caſſolettes, ils faiſoient appeler leurs femmes & leurs filles pour prendre part à la joie que leur inſpiroient le vin & la bonne chere. Ils ne quittoient jamais leur épée ni dans les feſtins, ni dans les réjouiſſances : le milieu de la table étoit regardé comme la place la plus honorable ; le roi n'en occupoit point d'autre ; & dans les maiſons particulieres, elle étoit affectée au chef de famille, ou à l'étranger à qui l'on vouloit faire honneur : c'étoit toujours en ſortant du bain qu'on ſe mettoit à table.

Rarement les perſes ſortoient de chez eux à pied, & pour l'ordinaire, ils ne paroiſſoient en public que dans leurs ſuperbes chariots, ou mollement couchés ſur des brancards portés par pluſieurs domeſtiques, ou à cheval. Les femmes faiſoient leurs voyages couchées dans des litieres fermées, & elles y pouvoient prendre leur repas & dormir à leur aiſe : ces litieres étoient portées par des mulets. Rien ne paroiſſoit plus ſomptueux que les meubles qui décoroient les palais des grands ſeigneurs, & c'étoit en quoi conſiſtoit particulierement leurs richeſſes ; en ſorte que lorſque le roi vouloit griévement punir un de ſes courtiſans, il lui ordonnoit de ne faire couvrir ſa table que de vaiſſelle de terre.

La muſique entroit dans tous les amuſemens des perſes, & ils cultivoient cet art avec un ſoin particulier. Le ſeul nom des principaux modes de l'ancienne muſique, le dorien, le phrygien, le lydien, l'ionien, l'éolien, marque aſſez quel a été le lieu de ſa naiſſance, ou du moins celui où elle s'eſt accrue & perfectionnée : les hommes & les femmes ne ceſſoient de chanter des vers qui renfermoient les louanges de leurs dieux & de leurs héros : à l'égard de leur poéſie, on en peut juger par les morceaux précieux que la bible nous a conſervés.

Chaque perſe épouſoit pluſieurs femmes, ſi ſes moyens le lui permettoient, & il entretenoit à proportion un certain nombre de concubines. Les perſes eſtimoient infiniment ceux qui avoient le bonheur d'élever beaucoup d'enfans, & puniſſoient ſévérement l'adultere. Les enfans ne ſe préſentoient devant leurs peres qu'à l'âge de quatre ans, & même à ſept, ſuivant le rapport de Valere-Maxime, qui obſerve que cet uſage s'étoit introduit afin que, s'ils venoient à les perdre, ils fuſſent moins dans le cas de les regretter : le reſpect que les enfans avoient pour leurs pere & mere, ne peut être trop loué. Jamais on ne les voyoit s'aſſeoir devant eux ſans en avoir obtenu le permiſſion, & jamais un perſe, dit Hérodote, ne fut le meurtrier de ſon pere ; ceux qui furent convaincus de ce crime horrible, ſe trouverent toujours enfans bâtards ou ſuppoſés.

A leurs habits modeſtes des premiers tems, ils en ſubſtituerent de magnifiques lorſqu'ils eurent vaincus Créſus & les lydiens ; ils prirent des robes faites des plus riches étoffes, & s'ornerent le corps de colliers d'or, de perles & de pierreries. Les femmes attacherent leur habillement avec de larges ceintures frangées, & s'accoutumerent à porter des chaînes, des braſſelets & des pendans d'oreilles.

Lorſqu'ils ſe rencontroient, ſoit dans les rues, dans les promenades ou dans les places publiques, on reconnoiſſoit auſſi-tôt le rang des perſonnes : l'inférieur ſe proſternoit humblement devant ſon ſupérieur; & ſi la diſtance de l'un à l'autre n'étoit pas abſolument conſidérable, il le baiſoit à la joue : au reſte, ils honoroient plus particuliérement leurs voiſins que les autres, & c'étoit avec eux qu'ils cherchoient à entretenir une étroite correſpondance : mais un de leur ridicule étoit de croire que les peuples qui ſe trouvaient les plus éloignés d'eux, ne pouvoient être compoſés d'hommes réellement méchans.

L'anniverſaire du jour de la naiſſance de chaque particulier étoit célébré dans la famille & chez les amis par les plus grandes réjouiſſances : ce jour-là les plus riches faiſoient rôtir dans des fours, des bœufs, des chameaux, des chevaux & des ânes tout entiers : les pauvres tuoient de plus petits animaux.

Leur année étoit compoſée de trois cent ſoixante-cinq jours, & ils obſervoient ſoigneuſement l'équinoxe du printems. On leur doit l'invention des poſtes & des courriers ; Cyrus les établit dans chacune des provinces de l'empire : il ſupputa ce qu'un bon cheval, pouſſé avec force, pouvoit faire de chemin en un jour, ſans pourtant ſe ruiner; il fit conſtruire à proportion des écuries également diſtantes l'une de l'autre, & il y envoya des chevaux & des palfreniers pour en prendre ſoin. Dans ces écuries il y avoit un chef qui recevoit les paquets des courriers qui arrivoient, & les remettoient à ceux qui devoient partir ſur des chevaux frais. Ainſi la poſte marchant jour & nuit, faiſoit la plus grande diligence, ſans que les incommodités des différentes ſaiſons puſſent y mettre obſtacle. Il eſt étonnant que cet ancien & utile établiſſement des poſtes, réſervé pour les ſeules affaires du gouvernement des perſes, n'ait paſſé que très-tard de l'Aſie en Occident, & qu'il ne ſoit devenu que bien plus tard avantageux aux ſujets des empires & au commerce en général. Nous devons la perfection de cette importante invention à l'univerſité de Paris.

Les perſes ſe ſervoient à la guerre de cimeteres courts & recourbés, de dards & de javelots avec leſquels ils alloient auſſi à la chaſſe. Ils ne paroiſſoient auſſi jamais en public ſans un arc & des fleches, & ils jettoient des pierres d'une groſſeur conſidérable avec leurs frondes, & ne manquoient que bien rarement le but qu'ils s'étoient propoſé.

Ils portoient auſſi des cuiraſſes à écailles, & de grands écus quarrés qui les couvroient preſque de la tête aux pieds. Hérodote leur donne des

casques d'airain & de fer qui leur emboîtoient entiérement le visage, & qui avoient des ouvertures aux narines pour faciliter la respiration, & d'autres pour laisser le passage à la lumiere. Leurs chevaux étoient couverts de lames de fer, sur-tout ceux qui étoient attelés aux chariots de bataille, dont plusieurs étoient enrichis d'or & d'argent, & d'autres armés de faulx. Artaxercès avoit dix-huit cents de ces derniers dans son armée, avec sept cents éléphans. Darius en conduisit deux cents contre Alexandre. On attribue à Cyrus l'invention des chariots de guerre à huit timons, sur lesquels on plaçoit des tours de bois, chargées de combattans.

Les rois de Perse, à l'entrée de la campagne, fournissoient leur armée de bled & de viande : ils avoient des munitionnaires chargés de cette distribution, & à leur défaut le plus ancien de chaque brigade ou de chaque tente y supléoit : les vivres étoient portés sur des chameaux, & chaque jour la distribution générale s'en faisoit, souvent en présence du monarque, ainsi que celle de la paie journaliere.

On ne se mettoit en marche qu'après le lever du soleil : l'instant du départ étoit annoncé par le son de la trompette, du haut de la tente du roi, sur laquelle on voyoit briller l'image du soleil, renfermée dans une espece de boîte de cristal. Devant l'armée on portoit sur une autel le feu sacré, & les mages ou prêtres dont il étoit entouré, chantoient des hymnes en son honneur, & trois cent soixante-cinq jeunes enfans, nombre égal à celui des jours de l'année, les accompagnoient couverts de manteaux d'écarlate. Après eux paroissoit, dit Quint-Curce, le char de Jupiter tiré par des chevaux blancs, & suivi d'un cheval d'une merveilleuse grandeur, qu'on appelloit le cheval du soleil : les écuyers étoient tous vêtus de blanc, & portoient des baguettes d'or à leur main. Dix chariots revêtus d'or, d'argent & de pierreries, venoient ensuite, & précédoient la cavalerie des diverses nations ou tributaires, ou alliées, ou conquises, armées différemment ; puis venoit le fameux corps de cavalerie des immortels, composés des plus braves d'entre les perses, dont les habits étoient tous éclatans d'or & de pierreries. On les appelloit les immortels, parce que lorsqu'un de ces cavaliers mouroit ou se retiroit pour quelque cause que ce fût, il étoit aussi-tôt remplacé. Entre ces dix mille guerriers, il y en avoit mille qui portoient des lances, & à leurs dards étoient atttachés des pommes d'or. Cyrus, dit Xenophon, avoit choisi mille homotimes, ou mille hommes égaux en honneur,

bien armés, pour être placés à la tête de ſon armée. Chacun de ces braves choiſiſſoit dix archers, dix porteurs de boucliers, & dix frondeurs qui, tous raſſemblés, formoient un corps extrêmement redoutable. Après les immortels, marchoient ceux que l'on nommoit les courſiers du roi. Ils étoient au nombre de quinze mille & remarquables par la richeſſe de leurs habits; & ſur-tout par l'éclat & la beauté de leurs armes. On appercevoit enſuite les pages du roi, précédant le chariot magnifique ſur lequel il étoit monté. Ce chariot ſe faiſoit remarquer par les ſtatuts des principaux héros de la nation qui l'entouroient, & qui étoient communément d'or ou d'argent. Deux ſtatues d'or repréſentant deux combattans, au milieu deſquels ſe trouvoit placé un aigle, les aîles éployées, ſervoient de couronne à ce char. Il étoit d'ailleurs gardé par dix mille piquiers, par deux cents des plus proches parents du monarque, quatre cents chevaux de la garde & trente mille hommes de pied, qui faiſoient l'arriere-garde de ce corps d'armée.

La mere, les femmes, les enfans, les concubines du monarque, avec leur ſuite; ſix cents mulets & trois cents chariots qui portoient le tréſor, ſuivoient l'armée à quelque centaine de pas de diſtance, & un gros d'archers leur ſervoit d'eſcorte. L'arriere-garde étoit compoſée des gens de tous métiers & de toutes les troupes armées à la légere.

En tems de paix, les rois de Perſe avoient continuellement autour de leur palais dix mille hommes de garde. Dès que les hoſtilités étoient entamées, tous les gens de guerre venoient paſſer en revue devant le prince aſſis ſur ſon trône. Chacun d'eux jettoit une flêche dans des coffres deſtinés à cet uſage qui auſſitôt étoient ſcellés du ſceau du roi; &, lorſqu'on étoit de retour, l'armée défiloit ainſi en bon ordre, devant lui, & chacun reprenoit ſa flêche; par le nombre de celles qui reſtoient, le monarque connoiſſoit le nombre des ſoldats qui avoient péri pendant la campagne.

La principale force des armées perſannes conſiſtoit dans la cavalerie. Lorſqu'on étoit convenu de déclarer la guerre à quelque puiſſance, on lui faiſoit demander par un héraut la terre & l'eau; & cette ambaſſade ſignifioit qu'elle eût à remettre ſes villes entre les mains des perſes, & de ſe ſoumettre à eux, pour éviter d'être pourſuivie à toute outrance. Ceux qui ſe ſoumettoient, étoient obligés de reconnoître le grand roi pour leur ſouverain. Divers ſignaux faiſoient mouvoir l'armée pendant le combat. Les différens ſons de la trompette

ordonnoient la charge ou la retraite ; & les étendards désignoient le lieu où les brigades devoient se porter. Les soldats qui recevoient quelques blessures, trouvoient de prompts secours dans un certain nombre d'hommes préposés à cet effet par le souverain ; & s'ils guérissoient, ils obtenoient des gratifications proportionnées à leur grade. Les vaincus, pour avoir la vie sauve, devoient aussi mettre bas les armes. Tel étoit alors le droit des gens dans la plupart des régions de l'Asie. Jamais les perses ne combattoient la nuit, à moins qu'ils n'y fussent forcés pour se défendre ; mais pendant ce tems, ils employoient des espions qui se glissoient avec adresse dans l'armée ennemie pour en examiner la force, & pénétrer les desseins des généraux. Ils avoient l'art de fortifier leur camp par de hauts retranchemens & par des fossés profonds. Rarement ils se déterminoient à faire la guerre pendant les rigueurs de l'hiver. Cette saison, que les européans affrontent actuellement, ils la redoutoient & pensoient avec raison que sans donner des batailles, une campagne d'hiver est capable de fondre l'armée la plus florissante. Dans les siéges ils employoient les échelles & plusieurs machines telles que le scorpion. Ils faisoient sur-tout usage des mantelets sous lesquels ils s'avançoient jusqu'aux murailles d'une ville pour en sapper les fondemens. Quelquefois ils se servoient d'une certaine huile qui, jettée contre les portes, les bruloient avec les combattans, & dont l'embrasement ne pouvoit s'éteindre qu'à l'aide de la boue ou du fumier. La plupart des historiens louent beaucoup les perses du soin particulier qu'ils avoient de payer la rançon de leurs prisonniers de guerre.

Le commerce des perses n'eut jamais qu'une très-foible activité. Ces peuples, originairement pauvres & modestes, recueilloient sur leurs terres tout ce qui pouvoit contribuer à leur nourriture, à leurs vêtemens, à leur entretien ; & lorsqu'aveuglés par l'opulence des peuple conquis, ils se furent abandonnés au luxe, à l'ivresse, à la débauche, ils dédaignerent les moyens que l'industrie suggere aux nations sages & laborieuses, pour se procurer les commodités nécessaires à la vie ; la guerre, les brigandages, les pirateries furent alors les ressources qu'ils employerent pour fournir à leur luxe & à leur voracité. Saudanis, sage lydien, voulant détourner Crésus de l'entreprise qu'il méditoit contre les perses : « Considérez, dit-il au roi de Lydie, à » quel peuple vous allez déclarer la guerre. Les habitans de ce pays » montagneux, aride & presque stérile, ne sont vêtus que de peaux

» de bêtes : les premiers alimens qu'ils trouvent, font ceux qu'ils » préferent : ils n'ont ni les figues, ni les autres fruits délicats : le vin » leur est inconnu, ils ne boivent que de l'eau : ô Crésus ! quand » vous pourriez triompher d'une telle nation, quel seroit le prix de la » victoire ? Et si vous êtes vaincu, que ne devez-vous pas craindre ? » Voyez enfin tout ce que vous avez à perdre, & le peu que vous » avez à gagner ».

Les perses, devenus les maîtres de toute l'Asie alors connue, par la réunion de l'empire des mèdes, & par les conquêtes des royaumes de Lydie & d'Assyrie, adresserent à Cyrus la requête suivante :

« Prince, la divinité a accordé à la valeur des perses l'empire de » l'Asie : vous êtes notre roi ; laissez-nous quitter le territoire ingrat » & resserré que nous habitons, pour venir nous établir dans ces cam- » pagnes fertiles : laissez-nous choisir notre séjour, soit auprès de la » Perse, soit dans quelque contrée plus éloignée. Les plus grandes » & les plus belles villes sont à notre disposition ; qui pourroit nous » blâmer d'en user ainsi ? Trouverons-nous jamais une occasion plus » favorable de devenir heureux, en devenant riches & puissans ?

» Je vous permets d'exécuter votre dessein, leur répondit froide- » ment Cyrus ; mais je dois vous avertir que telle est la disposition de » la nature, que la même terre ne puisse produire à la fois des mois- » sons abondantes & des hommes courageux : ainsi, vous qui com- » mandez aujourd'hui à l'Asie, disposez-vous en même temps à obéir » bientôt ». Les perses, frappés de la réponse du roi, préférerent leur pauvreté avec la gloire d'être un peuple libre & puissant, à l'abondance qui devoit les conduire à l'esclavage.

Ces peuples ne demeurerent pas long-tems tels qu'ils étoient alors, sobres, désintéressés, sinceres, laborieux. L'ambition de leurs chefs dénatura leur caractere, & l'opulence corrompit leurs mœurs. Il n'y eut que leur éloignement pour le commerce dont ils ne se départirent jamais. Cette branche d'industrie fut abandonnée aux peuples conquis, que l'on obligea de fournir annuellement, au-delà des tributs qu'ils payaient déjà, une certaine quantité des choses rares & précieuses qu'ils tiroient des autres pays par la voie du commerce. Jamais les perses, proprement dits ne s'y adonnerent, quoique la stérilité du sol & leur situation sur le golfe persique parussent devoir les y porter. Jamais ils n'eurent de vaisseaux qui leur appartinssent. Il y a plus : le préjugé, selon lequel le commerce exclut la bravoure, étoit très fortement en-

raciné dans le cœur de cette nation. Tous les historiens parlent de l'éloignement général qu'on y avoit pour cette profession. Lors qu'après la conquête de la Lydie, Cyrus parut menacer les ioniens, Sparte lui envoya un ambassadeur, pour lui défendre d'attaquer les villes grecques de l'Asie qu'ils mettoient sous leur protection. Cyrus ayant écouté le discours de Macrine, c'etoit le nom de l'ambassadeur, s'informa d'abord quels étoient les usages, les mœurs, le gouvernement, les forces des grecs, & lui fit ensuite cette réponse : « Allez dire à vos maîtres, que je n'ai » jamais craint des hommes qui ont au milieu de leurs villes des pla» ces publiques où ils s'assemblent tous les jours pour se tromper mu» tuellement. Si la diivinité me conserve la vie, ils auront assez à se » plaindre des maux que je leur ferai, sans s'embarrasser de ceux des » ioniens ». Hérodote, qui rapporte ce trait, ajoute : « Cyrus, en » parlant ainsi, vouloit censurer les mœurs des grecs en général, qui » dans toutes les villes ont des places publiques, où se font les échan» ges & tout ce qui concerne le commerce, au lieu que les perses » n'ont rien de semblable chez eux ».

Les peuples de l'Asie, quoique tributaires de la Perse, conserverent toujours la même forme de gouvernement, dont ils jouissoient avant la conquête. Ils se faisoient la guerre les uns aux autres : chacun avoit ses intérêts particuliers ; mais toutes ces forces se réunissoient sous l'étendard du grand roi, lorsqu'il étoit question de défendre la patrie. Ainsi les peuples qui avoient fait le commerce avant d'être soumis aux perses, le continuerent depuis ; ils eurent même des vaisseaux marchands, & une marine dont ils se servirent dans leurs guerres particulieres, & qu'ils étoient obligés de fournir à l'état chaque fois qu'il l'exigeoit.

En parcourant celles des nations soumises aux perses, qui ont commercé, & commençant par le golfe persique, on trouve d'abord les vastes contrées des arabes, peuples fort adonnés au commerce, & plus encore au brigandage. Des déserts immenses les séparoient des autres nations de l'Asie ; mais il leur étoit facile, en s'embarquant sur le golfe persique, de remonter l'Euphrate depuis son embouchure jusqu'à Babylone. Les perses, moins jaloux des avantages qu'ils pouvoient retirer de cette navigation, qu'en garde contre les rapines & les pillages des arabes, creuserent le lit de l'Euphrate en plusieurs endroits pour empêcher que ce fleuve ne fût navigable.

Après les arabes, en descendant sur les côtes de la Méditerranée, la

la premiere nation considérable qui se présente, est celle des Juifs. Ce peuple avoit des ports admirables sur cette mer; mais ils n'en faisoient aucun usage. Leur caractere naturellement indolent & superstitieux, la forme de leur gouvernement, l'esprit de leur législation, tout les éloignoit du commerce & de la navigation.

Plus bas, en suivant encore les bords de la méditerranée, est la Phénicie si célebre dans nos annales par son commerce & son activité. Long-tems avant que les autres peuples eussent osé perdre leur rivage de vue, les phéniciens avoient parcouru les côtes de l'Asie, visité celles de la Grece, où ils fonderent Thebes, reconnu la Sicile, où ils se firent des entrepôts, commencé en Afrique l'établissement de Carthage, d'où après avoir été dans l'île de Sardaigne, ils avoient bordé la côte orientale de l'Espagne, & passant le détroit, ils étoient entrés dans l'océan, avoient bâti Cadix, parcouru toute la côte méridionale de cette contrée, & remonté dans l'océan jusqu'aux îles Cassitérides, ou les Sorlingues, d'où ils entrerent dans la grande-bretagne, qui fut le terme de leur voyage de ce côté-là.

Quoique les phéniciens fussent séparés de la mer rouge par plusieurs peuples, & que pour y faire arriver leurs marchandises, ou les en faire venir, ils fussent obligés de les voiturer par terre; on les voit commercer dans le golfe arabique, où ils envoyerent des flottes considérables. Leur principal commerce fut celui du luxe; il consistoit dans le trafic des métaux, du verre & de la pourpre. La premiere fois qu'ils débarquerent en espagne, dit Aristote, ils y trouverent tant d'argent, que leurs vaisseaux ne purent tout emporter. Les sorlingues & la grande-bretagne furent encore pour eux une autre source de richesses par la quantité d'étain qu'ils en tirerent. On attribue aussi aux phéniciens l'invention de la pourpre & celle du verre: il se faisoit sur leurs côtes une pêche considérable d'une espece de poisson, qui ne se trouvoit qu'en cet endroit de la mer, dont ils se servirent pour faire leur teinture: elle fut imitée dans la suite, mais la pourpre de phénicie passa toujours pour être la plus belle.

A l'égard du verre, la découverte n'en fut dûe qu'au hasard: voici de quelle maniere Pline rapporte qu'elle se fit. Des marchands qui traversoient la phénicie, arrivés sur les bords du fleuve Bélus, voulurent faire cuire leurs viandes; privés de pierres pour élever leurs trépieds, ils s'aviserent de mettre à la place des morceaux de nître. Ce minéral s'embrasa, s'incorpora avec le sable, & forma de petits ruis-

feaux d'une matiere tranfparente, qui s'étant durcie en fe refroidiffant, fans perdre fa qualité diaphane, indiqua la maniere de faire le verre, qui depuis fut perfectionné. Mais cette derniere branche de commerce phénicien ne fut jamais auffi étendue que celle de la pourpre : cette derniere occupoit feule la plupart des citoyens de la ville.

En longeant toujours la côte de la méditerranée, on trouve la Syrie que l'on peut confidérer comme divifée en deux parties. Les fyriens, établis au milieu des terres, s'occupoient principalement de l'agriculture, & faifoient le commerce de l'intérieur, en venant prendre aux vaiffeaux phéniciens & autres, toutes leurs marchandifes, pour les faire paffer dans l'Affyrie, d'où ils rapportoient toutes celles qui étoient néceffaires pour le chargement de ces vaiffeaux. Ce tranfport fe faifoit vraifemblablement par le moyen de l'Euphrate, navigable en cet endroit, & où il n'y avoit point de cataractes.

Les Syriens établis fur les côtes, donnoient prefque tous leurs foins au commerce maritime ; & c'eft-par-là que les villes de Byblos, de Tripoli & d'Arad devinrent très-floriffantes ; elles n'approcherent pourtant pas de Tyr & des autres villes des phéniciens, dont l'éclat obfcurcit toujours celui des autres nations commerçantes.

Plus loin, on voyoit la Cilicie, terrein pierreux, hériffé de montagnes & de rochers : les ciliciens n'étoient, à proprement parler, qu'un peuple de brigands qui infeftoient les mers & pilloient les voyageurs engagés dans leurs montagnes. Soumis aux Perfes en apparence, ils ne cefferent de les inquiéter, & de leur caufer des dommages d'autant plus grands qu'il étoit fort difficile de les punir. Dès qu'on venoit les attaquer, ils fe retiroient dans leurs montagnes & dans leurs rochers, où il étoit impoffible de les pourfuivre.

Vis-à-vis étoit l'île de Chypre, dont les habitans furent de très-grands navigateurs. Le commerce de ces infulaires ne fut pourtant jamais auffi étendu qu'il auroit pu l'être : cette île étoit divifée en un trop grand nombre de petits états, tous indépendans les uns des autres, prefque toujours en guerre entr'eux, pour que le négoce ait pu y prendre une confiftance avantageufe. Les cypriots feuls compofoient la plus grande partie des forces maritimes des perfes.

A l'extrémité de l'Afie, les doriens, les ioniens & les éoliens occupoient toute la côte qui s'étendoit depuis la Pamphilie jufqu'à l'Hellefpont. Les principales villes de cette riche contrée étoient Milet, Ephèfe, Halicarnaffe, Phocée, Smirne, Cumes & Colophon. Ces

peuples, originaires de la Grece, en avoient apporté le courage & l'amour de la liberté. Transplantés dans un pays plus fertile que celui de leur naissance, & dont les habitans étoient peu industrieux, ils s'emparerent du commerce, & le firent avec succès; ils devinrent avec le temps fort puissans. La seule ville de Milet se vantoit d'avoir fondé plus de trois cens colonies; mais bientôt, par une suite indispensable du luxe qu'amenent les richesses, leurs mœurs se corrompirent, les factions commencerent; & l'on vit ces peuples, auparavant si fiers, si courageux, si jaloux de la liberté, soumis, tantôt à des tyrans, tantôt à des étrangers. La plupart eurent recours à la protection des rois de Lydie, dont ils ne furent cependant ni les esclaves, ni même les sujets, mais auxquels ils payoient un tribut. Après la défaite de Crésus, les ioniens demanderent à Cyrus de leur accorder les mêmes avantages dont ils jouissoient sous les rois lydiens, & aux mêmes conditions. Cyrus, mécontent de ce qu'ils n'avoient pas voulu se joindre à lui, refusa de les recevoir au même titre; il ne leur offrit d'autre capitulation que celle d'être à l'avenir au nombre de ses sujets, & se mit en devoir de les soumettre par la force. Quelques-uns défendirent courageusement leur liberté; & réduits à l'extrémité la plus pressante, ils aimerent mieux abandonner leur patrie, pour aller chercher de nouvelles habitations, que d'y rester sous la puissance d'un maître impérieux. Tels furent les phocéens qui s'embarquerent avec leurs femmes & leurs enfans & tout ce qu'ils purent emporter de plus précieux, & qui, après plusieurs courses, vinrent s'établir sur les côtes de provence, où ils fonderent la ville de Marseille.

Du commerce des perses, passons à leur religion, objet principal de nos recherches. Ces peuples ne connurent jamais d'autre culte que celui qu'inspire la nature envers l'être de qui l'univers reçut son existence. Quelles que soient les fables que les grecs ont publiées sur leur compte, il est certain qu'ils ne professoient qu'un Dieu, une ame immortelle, & des peines & des récompenses dans une autre vie. Ces dogmes, nous l'avons répété cent fois, furent autrefois ceux de tout le genre humain; & l'éternel les grava si profondément dans l'ame de tous les hommes, que tous les sophismes d'une foule d'imposteurs, qui en différents temps ont inondé la terre, n'ont jamais pu y porter qu'une très foible atteinte. Les perses avoient des prêtres que les historiens grecs appellent *mages*. Ces ministres étoient en perse ce que les chaldéens étoient en Assyrie, & les prophêtes en égypte; les prêtres,

les philosophes, les législateurs, en un mot, les oracles de la nation. Ils étoient distribués en trois classes, selon les fonctions qu'ils remplissoient dans le ministere, & les dignités dont ils étoient revêtus. Leur chef, souverain pontife de la nation, portoit le nom d'archimage, & faisoit sa résidence dans le temple de Balck, où Zoroastre avoit fixé le chef-lieu du sacerdoce. On voit encore aujourd'hui chez les parses l'image de ces trois ordres, qui sont représentés par l'herbed, le mobed & le destour, comme le destouran-destour tient la place de l'ancien archimage. Ceux de la premiere classe se distinguoient, dit-on, par leur savoir & leurs austérités; menant une vie que l'on pourroit comparer à celle de nos anachoretes, ils ne faisoient servir d'autres alimens sur leur table que de la farine & quelques herbes qu'ils faisoient croître dans leurs jardins. Clément d'Alexandrie ajoute qu'ils ne buvoient jamais de vin, & qu'ils gardoient un célibat perpétuel (*a*): & ce régime, tout gênant qu'il dût être pour des gens qui vivoient dans un pays, où le luxe & la multitude des femmes étoient passés en proverbe, étoit cause, dit Lucien, que ces prêtres jouissoient d'une longue vie & exempte de toutes les infirmités qui accompagnent ordinairement la vieillesse. Tel est le portrait qu'on nous fait de la vie cénobitique de ces prêtres: cependant ces prétendues austérités ne s'accordent guere avec la doctrine des parses successeurs des anciens perses. La sainteté purement spéculative, dit fort judicieusement M. Anquetil, qui avoit fait un assez long séjour chez eux pour approfondir leurs mœurs, n'a pas lieu chez eux. Toutes ces spiritualités qui, sous prétexte d'unir plus étroitement la créature au créateur, autorisent la paresse & flattent l'amour-propre, ne leur sont pas connues. Tout, dans leur loi, est en action, & doit conspirer au bien réel du genre humain: le jeûne, au lieu d'être recommandé comme ailleurs, y est absolument interdit. Il paroît même que Zoroastre, sachant en quel honneur les mortifications corporelles étoient chez ses voisins, fit une loi expresse pour les défendre. Au moins la voit-on rapportée dans la XXVe Porte du Sad-der, qui n'est autre chose que l'extrait des anciens Zends: d'où il faut conclure que Suidas & Saint Grégoire de Nazianze écrivoient sur de très-mauvais mémoires, lorsqu'ils assuroient que les mages faisoient souffrir les plus violens tour-

---

(*a*) C'est dans le troisieme Livre de ses Stromates, que Clément d'Alexandrie assure que les mages se vouoient au célibat; mais le bon prêtre avoit-il donc oublié qu'il avoit dit quelques pages plus haut, que ces ministres épousoient leurs meres & leurs filles?

mens, en forme d'épreuves, à ceux qui se faisoient initier aux mysteres de Mythra : bien loin de demeurer dans le célibat par motif de perfection, les parses le flétrissent par-tout : leur religion leur apprend qu'un célibataire, un homme marié même qui n'auroit point d'enfans, ne pourra passer le redoutable pont tchinavart. Aussi, tous leurs prêtres, qui représentent les anciens mages, sont-ils mariés comme le reste des fideles ; & tout ce qu'on peut leur reprocher à ce sujet, est de ne pas permettre à leurs principaux pontifes d'épouser une seconde femme après la mort de la premiere. On ne peut pourtant pas douter que la maniere de vivre des mages, ne fut fort simple & très-frugale ; & cela moins par principe de mortification dont ils n'avoient pas l'idée, que pour entretenir par un usage modéré de la table, la santé du corps & la sérénité de l'ame. Sans habits somptueux, sans or, sans pierreries sur leurs vêtemens, comme c'étoit l'usage du reste des perses les plus magnifiques de toutes les nations de la terre, ils s'habilloient ordinairement de blanc & d'une maniere fort simple. Diogene Laërce ajoute qu'ils n'avoient d'autres lits que la terre, & que leur principale occupation consistoit à prier Dieu, & à exhorter les hommes à vivre justement. Enfin, la sainteté de ces prêtres a paru si recommandable aux auteurs anglois de l'histoire universelle, qu'ils n'ont pas fait difficulté de les prendre pour les précurseurs de Jésus-Christ, dont Zoroastre leur avoit prédit l'arrivée après la révolution d'un certain nombre de siecles (*a*).

Si l'on en croit Suidas, Diogene Laërce & Dion Chrysostôme, ces prêtres étoient très-versés dans la philosophie ; mais il est assez vraisemblable que ce pompeux savoir qu'on leur attribue, devoit se réduire à la connoissance de la magie & de l'astrologie judiciaire, dont, à l'exem-

---

(*a*) *Abul-pharag* que citent les Auteurs anglois de l'histoire universelle, d'après M. Hide, assure positivement cette prédiction de la part du réformateur du magianisme. « Zoroastre, dit-il, prédit à » ses disciples que, dans les derniers temps, une vierge deviendroit enceinte sans avoir connu aucun » homme; qu'elle mettroit au monde un fils, & qu'il paroîtroit alors au ciel une étoile brillante » dont le milieu représenteroit une vierge ». Le prophete ajouta : « ô vous donc, mes enfans, qui » êtes instruits de sa naissance avant tout autre peuple, aussi tôt que vous verrez cette étoile, pre- » nez-la pour guide ; elle vous conduira à l'endroit où il est né. Adorez-le, & offrez-lui des pré- » sens, car il est la parole qui a formé les cieux ». On lit dans *Karistani*, auteur persan, cité aussi par M. Hide, une autre prédiction, aussi formelle pour le moins que celle-ci, mais qui paroît également apocryphe, puisqu'il assure qu'elle subsiste, telle qu'il la rapporte dans les livres Zends, quoique nous soyons à portée de nous convaincre aujourd'hui par la traduction que nous en a donnée M. Anquetil, qu'elle ne s'y trouve pas.

ple des chaldéens leurs voisins, ils avoient fait un art pour tromper les peuples & cimenter leur crédit chez la nation.

Ille penè persas magus est, qui sydera novit,
Qui sciat herbarum vires cultumque deorum.

Aussi la réputation de leur sagesse & de leurs connoissances, s'étoit si bien répandue au loin, que Pythagore, Démocrite, Apollonius de Tyane, Pyrrhon, le pere des Sceptiques, & plusieurs autres philosophes de la premiere classe, avoient voulu voyager parmi eux pour s'instruire à leur école. Quoique la plupart de leurs dogmes annonçassent le polythéisme, il est pourtant certain, & tous les monumens qu'on nous apporte de l'inde l'attestent, qu'ils enseignoient l'unité de Dieu : leur prophête Zoroastre l'avoit consigné dans ses écrits. Il y a plus, la réforme que porta ce grand homme dans la religion persanne, n'eut pas ce point de doctrine pour objet, comme le croient quelques écrivains, puisqu'il paroît incontestable que la nation n'en avoit jamais professé d'autre. Si l'on trouve dans ce que les anciens auteurs, tels que Plutarque, Diogene Laërce & d'autres, rapportent de leur théologie quelque chose qui soit contraire à ce que nous avançons ici, c'est que les grecs & les romains, mêlant toujours une partie de leurs idées à celle des autres, défiguroient le systême religieux de tous les peuples dont ils parloient. D'ailleurs les dogmes des perses ressembloient à ceux de bien d'autres nations : ils se contredisoient quelquefois, & l'adorateur du feu & du soleil sembloit, au premier coup-d'œil, n'être pas fort d'accord avec lui-même, quand il assuroit ne reconnoître & n'adorer qu'un Dieu. Quant à la doctrine du duélisme dont une multitude d'auteurs, après Plutarque, les ont accusés, j'ai démontré dans mes notes sur le *Sad-der*, que cette imputation étoit destituée de tout fondement. Ils reconnoissoient à la vérité deux êtres dont ils faisoient émaner le bien & le mal, mais ils n'étoient pas égaux, & ne ressembloient en rien à ces deux principes qu'un certain Manès, sorti de leur nation, enseigna, dit-on, sous le regne de Sapor (*a*). Ces deux puissances des mages n'étoient autre chose, comme on peut s'en convaincre par la lecture

(*a*) L'auteur syrien ou mésopotamien de la chronique d'Edesse, publiée par M. *Asseman*, dit que Manès vint au monde l'an 551, de l'ere des grecs, année qui correspond à la 239 ou 240e de la nôtre. Cet hérésiarque étoit sorti de la secte des maguriens, l'une de celles qui divisoient les mages, & que l'on croit vraisemblablement mal-à-propos avoir reconnu deux principes coéternels & indépendans.

de tous les ouvrages perſans que M. Anquetil nous a procurés, que le Dieu & le démon des chrétiens; que deux êtres, dont l'un entiérement indépendant, eſt créateur, agent & conſervateur, & dont l'autre déchu autrefois par ſes crimes du degré de diſtinction & de félicité où Dieu l'avoit élevé, ne s'occupe plus qu'à faire aux hommes tout le mal que ſes facultés qu'il tient du Dieu bon, peuvent lui permettre.

Perſonne n'a jamais douté que ces prêtres n'aient admis l'immortalité de l'ame. Diogene Laërce, après Théopompe & Eudême le rhodien, leur attribue le dogme de la réſurrection univerſelle. Æneas de Gaze en dit autant; & Tertullien aſſure poſitivement dans ſon livre des Preſcriptions, que dans les myſteres de Mythra, on offroit à ceux qui s'y faiſoient initier, une image de la réſurrection. On peut voir dans tout le Zend-aveſta, & notamment dans un paſſage que je place en note, au bas de la ſoixante-huitieme Porte du Sad-der, que telle fut en effet leur opinion; à moins que ces auteurs n'aient voulu dire, ce qui n'eſt pas vrai, que cette eſpece de réſurrection ne conſiſtoit que dans le retour des ames dans le monde, pour y vivre éternellement à l'abri des maux & des dangers qui nous affligent dans la vie préſente (*a*).

Hérodote nous apprend qu'il n'étoit pas permis aux mages de faire d'autres ſacrifices au ciel que pour le ſalut général de tous les citoyens; & cet uſage ne fut peut-être pas un médiocre obſtacle à leur fortune: car c'étoit fermer la ſource à tant de richeſſes que les prêtres d'égypte avoient acquiſe par le moyen des legs pieux, des ſacrifices particuliers, des prieres privées dont chaque citoyen les chargeoit. On lit dans le même Hérodote qu'ils n'avoient ni temples ni autels, ni images, ni aucune figure quelconque, & qu'ils traitoient d'inſenſés ceux qui en avoient. Cet hiſtorien penſe qu'ils en uſoient ainſi, parcequ'ils ne croyoient pas, comme les grecs, que la divinité eût une forme humaine; Cicéron, au contraire, croyoit que tel étoit leur uſage, parce qu'ils penſoient que les dieux dont le monde entier n'eſt qu'un temple, ne pouvoient être renfermés dans des murailles; c'étoit auſſi l'opinion des germains, & de preſque tous les peuples primitifs qui ont toujours enſeigné que ce feroit dégrader la majeſté du ſouverain des êtres, que de le reſſerrer dans l'enceinte étroite d'un ſanctuaire. Crevier, d'après les

(*a*) M. Prideaux, frappé de la conformité qui ſe trouve en beaucoup d'endroits, entre la religion des juifs & celle des mages, en conclut tout uniment, ou que l'auteur de cette derniere avoit été élevé parmi les juifs, ou qu'il avoit extrait des livres ſaints ce qui avoit paru le plus conforme à ſes vues.

auteurs anglois de l'hiſtoire univerſelle, aſſure que ce fut Zoroaſte qui, ſous le regne de Darius, changea l'opinion publique à ce ſujet, & qu'il fit conſtruire des temples dans toute l'étendue de l'empire : mais cette aſſertion eſt démentie par le récit d'Hérodote même, qui écrivoit poſtérieurement au regne de Darius, & par la conduite que tint à cet égard ſon fils Xercès. Quand ce conquérant vint en grece avec cette armée formidable qui ſembloit menacer l'europe entiere de la ſervitude, ce furent les mages, dit Cicéron, qui lui perſuaderent de mettre le feu aux temples que la piété des grecs avoit élevés à ſes dieux. Strabon parle néanmoins aſſez ſouvent des temples, des autels & des ſtatues que l'on voyoit en perſe; mais on doit croire que ce qu'en dit ce géographe appartient au temps où les perſes ſubjugués par les grecs, adopterent une partie de leurs coutumes. C'eſt ainſi que les gaulois, ſans temples & ſans autels, avant la conquête de Jules-Céſar, embraſſerent la plupart des rites de leurs vainqueurs, & ajouterent un grand nombre de ſuperſtitions nouvelles à celles qu'ils avoient déjà imaginées, à meſure que les traces de la ſimplicité primitive s'effaçoient chez eux.

Il paroît par la lecture des livres *Zends* & du *Sad-der*, que les mages avoient un aſſez grand nombre de fêtes dont la religion preſcrivoit la célébration. Celle qui tomboit au premier & au vingtiéme jour de chaque lune, étoit ſur-tout ſolemniſée avec la plus grande magnificence. Le lieu de leur ſacrifice étoit ordinairement les plus hautes montagnes, comme l'ont généralement pratiqué les plus anciennes nations. Quand ils ſacrifioient, ils ne dreſſoient pas d'autels comme les gaulois, ils n'allumoient pas de feu & ne faiſoient pas de libations comme les grecs & les romains; ils n'employoient pas même ni la flûte, ni la couronne de fleurs, ni la farine, ſelon l'uſage reçu ailleurs. Celui qui vouloit ſacrifier, alloit dans un lieu net où il menoit la victime. Là, portant ſur ſa tête une tiare couronnée de myrthe, il invoquoit le ſaint nom de la divinité. J'ai déjà dit qu'il ne lui étoit pas permis de prier pour lui ſeul, mais pour tous les perſes en général, & particuliérement pour les rois. Après avoir démembré la victime, il faiſoit bouillir ſa chair qu'il couvroit enſuite de l'herbe la plus tendre & la plus propre qu'il pouvoit trouver, & particuliérement des trefles pour lequel ils avoient une prédilection ſpéciale. Enſuite le mage qui étoit préſent, car ſans mage il n'étoit pas permis de ſacrifier, chantoit une théogonie, par le moyen de laquelle ils croyoient ſe rendre la divinité propice. Enfin celui qui avoit ſacrifié, emportoit la chair de la victime,

&

& en faisoit ce qu'il jugeoit à propos. Strabon dit que le mage qui officioit ayant mis en pieces la victime, chacun des assistans en prenoit sa part, & s'en alloit sans rien laisser à la divinité : car ils disoient que *Dieu ne veut que l'ame de la victime.* Quand on eut bâti des pyrés, & qu'on y eût fixé le foyer perpétuel, on contracta l'usage de jeter dans le feu une partie de l'*omentum* ; & c'étoit-là le témoignage que l'on rendoit à cet élément, du respect que ceux qui faisoient le sacrifice lui portoient. Ce qui se passe encore aujourd'hui dans l'inde, où les perses conservent depuis la mort de l'infortuné Jezdegerd III, les usages & les cérémonies religieuses des anciens mages, nous doit faire conjecturer que rien n'étoit plus simple que leurs offrandes. Des habits pour les prêtres, le *miezd*, c'est-à-dire, de la viande qui se benit & se mange ensuite pendant ou après l'office ; des fleurs, des fruits, & sur-tout des grenades & des dattes, du riz, des grains odoriférans, des parfums, du lait, le pain d'*aroum*, des branches de l'*hom* & le jus de cet arbre nommé *peraom*, des racines d'arbres, & en particulier du grenadier ; telles sont les principales richesses dont ils chargent leurs autels. Ces oblations simples & qui caractérisent l'innocence, ressemblent parfaitement à ce qui se passoit dans les premiers siécles du genre humain, où l'on n'offroit à Dieu que les prémices des fruits & des moissons.

Il est inutile de s'arrêter à réfuter les auteurs qui ont écrit, sans aucune espece de vraisemblance, que les mages, pour être reçus dans leur collége, devoient être nés du commerce incestueux de la mere avec son fils. Cet abominable usage, qui n'auroit pas permis d'observer la succession constante de pere en fils dans le sacerdoce, comme il est certain qu'elle se pratiquoit, n'étoit pas même connu d'aucun ordre des citoyens. C'est un chef de justification que je dois à la mémoire de cet ancien peuple, que tant d'écrivains, séduits vraisemblablement par l'autorité de Sotion, ont si lâchement calomnié (*a*). Quand le furieux Cambyses, épris des charmes de sa sœur, voulut consulter les usages de son pays, avant de l'épouser, les jurisconsultes, ou plutôt les mages qu'il assembla, lui dirent qu'il n'y avoit point de loi dans la perse qui autorisât un pareil procédé. En effet, dit à ce sujet Hérodote, il étoit inoui qu'aucun perse eût osé faire entrer sa propre sœur

(*a*) Je suis assez porté à croire que Sotion a été le premier qui ait accusé les perses d'épouser leurs propres meres ; car on voit que cet ancien auteur l'avoit écrit dans le vingt-troisieme livre d'un ouvrage que cite Diogene Laërce à cette occasion.

dans ſon lit. Eſt-il donc croyable que la pudeur, l'honnêteté, le reſpect même que l'on doit à ſes parens, & qui avoient oppoſé des obſtacles à cette union, euſſent permis un engagement mille fois plus honteux & plus criminel? D'ailleurs on trouve dans Plutarque, qu'Artaxercès-Memnon, étant devenu amoureux de ſa propre fille Atoſſe, ſa mere Pariſatis lui perſuada de l'épouſer, en ſe moquant des loix & des uſages de la nation. « C'eſt vous, mon fils, lui diſoit cette femme » impudente; c'eſt vous que Dieu a donné aux perſes comme la » ſeule loi & la ſeule regle de tout ce qui eſt honnête ou déshonnête, » vertueux ou vicieux ». Ce diſcours perſuada ſans doute le prince, puiſqu'on apprend d'Héraclides de Cumes qu'il épouſa ſes deux filles; mais ce procédé, en nous peignant le caractere d'Artaxercès & de ſa mere Pariſatis, ne nous permet pas de douter qu'il ne fût défendu expreſſément en perſe d'épouſer ſon pere, ſa mere, ſa ſœur; quoique la conjonction du frere & de la ſœur fût reçue en égypte, en aſſyrie, en macédoine & dans la grece, dès la plus haute antiquité. L'exemple de Cambyſes & d'Artaxercès, tout dangereux & tout ſéduiſant qu'il fût pour un peuple naturellement voluptueux, ne fut pourtant jamais ſuivi : & la nature outragée par ces deux princes, fut toujours ſévérement reſpectée par le reſte de la nation. Un certain impoſteur nommé Mazdek, ayant paru ſous le regne de Cobad, prince de la dynaſtie des ſaſſaniens, voulut, à l'exemple de Platon, introduire en perſe la communauté des femmes (*a*). Cobad, étrangement livré à la luxure, trouvant dans la doctrine du nouveau ſectaire de quoi ſatisfaire ſes paſſions, ſe fit ſon proſélyte; & le premier pas qu'il fit dans cette religion, fut d'épouſer ſa ſœur, princeſſe que les hiſtoriens repréſentent d'une beauté raviſſante, & qui étoit depuis long-temps l'objet de la convoitiſe du monarque perſan. Cette action remplit tous les cœurs de la nation d'horreur & de frémiſſement; & dès-lors on ne vit plus dans Cobad qu'un prévaricateur des loix les

(*a*) Ce Mazdek fut mis à mort par l'ordre de Choſroës connu dans tout l'Orient ſous le nom de *Nouſchivan* ou de *Magnanime*, & ſucceſſeur de Cobad. On dit que le ſectaire plein d'audace, comme le ſont les gens de ſa ſorte, parla ainſi au prince perſan, avant d'être appliqué au ſupplice : *La providence, ô roi, t'a établi ſur nous pour nous protéger, & non pour nous détruire. Cela eſt vrai, miſérable que tu es*, lui répondit Nouſchivan, *mais as-tu oublié avec quelle impudence tu as démandé à Cobad, mon pere, la permiſſion de coucher avec ma mere, & l'audace que tes ſectateurs ont eue de piller mes ſujets? Ce n'eſt ni toi, ni les tiens que je cherche à détruire; mais je veux me conſerver moi-même & le peuple confié à mes ſoins.* Un prince qui s'eſt exprimé ainſi, paroît avoir été digne de ſon ſurnom.

plus sacrées de la nature & de l'état, de la part de qui on avoit tout à craindre. Les grands du Royaume s'étant assemblés en grand nombre à la cour, ils se rendirent maîtres de sa personne, le renfermerent dans une prison, & établirent un certain Giamasp, homme d'une sagesse & d'une probité distinguée, régent du royaume. Ajoutez, & c'est une preuve décisive que me fournit le savant & judicieux de Bausobre, qu'il existe une piece non suspecte qui démontre invinciblement que l'inceste au premier & au second degré, ne fut jamais connu des perses. Je veux parler de ce réglement que fit, dans le VI[e] siécle, Timothée patriarche des nestoriens de la perse, au sujet des degrés prohibés dans le mariage. L'article XIX de ce réglement est conçu en ces termes : *le pere & le fils n'épouseront point les deux sœurs, parce que les payens & les mages sont dans l'usage de le faire.* Dans l'article XXV, on défend à l'oncle paternel & maternel d'épouser la femme du fils de sa sœur, par la raison que *c'est une coutume des mages.* Le patriarche a bien parlé dans les articles précédens, des mariages incestueux au premier & au second degré ; cependant il n'a pas dit en les défendant, qu'ils étoient reçus chez les mages. Ce silence, ajoute l'auteur de l'histoire critique du manichéisme, ne nous donne-t-il pas lieu de croire qu'effectivement ils ne l'étoient point. On lit, il est vrai, dans Quinte-Curce que Sisimethrès, satrape d'une des provinces de la bactriane, avoit deux fils de sa propre mere, lorsqu'Alexandre y arriva. Mais où cet historien qui avance d'ailleurs tant de faits notoirement faux ou suspects, avoit-il pris celui-ci ? Quels sont les garans qu'il cite d'une anecdote qu'il rapporte trois ou quatre cens ans après la mort d'Alexandre dont il écrivoit l'histoire ? Je ne sais non plus où M. Hide a pris que ce fut Zoroastre qui permit aux perses d'épouser leurs meres : une loi si indécente, & qui combat si formellement les idées que la pure nature a seule suggérées aux autres nations à ce sujet, est assurément peu digne d'un philosophe, tel que le professeur anglois lui-même représente le réformateur du magianisme (*a*). Dailleurs, on ne voit dans aucun texte du Zend-avesta, qui, s'il n'est pas de lui, paroît néanmoins être de la plus haute antiquité, & l'extrait de ses ouvrages, que ce sage persan ait jamais souillé sa philosophie de principes si détestables. M. Prideaux, parlant d'un

(*a*) Un auteur grec du moyen âge, en a dit autant du philosophe Epicure, mais avec aussi peu de vraisemblance. Voyez *Theoph. Antioch. liv. III, ad Autol.*

livre attribué à Zoroaſtre, & intitulé *Zeratusht-nama*, ou vie de Zoroaſtre, dit, comme le docteur Hide, que ce philoſophe fut ſi peu délicat ſur l'inceſte, qu'il permit à tous ſes ſectateurs, non ſeulement d'épouſer leurs ſœurs & leurs filles, mais auſſi leurs propres meres. Mais pour appuyer cette accuſation, le doyen n'allégue, comme l'ont remarqué avant moi les auteurs anglois de l'hiſtoire univerſelle, ni le Zend-aveſta, ni le Sad-der, ni quelque trait d'un livre perſan, mais les autorités de Strabon, de Diogene Laërce, de Philon, de Tertullien, de Clément d'Alexandrie, qui ſe ſont copiés les uns les autres, & qui par-là même doivent être récuſés dans une matiere auſſi ſérieuſe que celle dont il s'agit. L'uſage où l'on eſt encore chez les perſes, de marier les enfans dès le berceau, l'horreur & l'éloignement qu'ils témoignent, auſſi bien que nous, pour l'inceſte, contredit formellement tout ce que les écrivains ont avancé ſans aucune preuve à ce ſujet. Je pardonne à Sextus Empiricus, ce dangereux & mordant ſatyrique, d'avoir donné place à ce perſifflage parmi le grand nombre d'atrocités qu'il a recueillies pour outrager le genre humain; mais je ne conçois pas quel étoit le deſſein du juif Philon, lorſqu'il écrivoit que les mariages des fils avec leurs meres étoient réputés chez les perſes pour les plus honorables, & que les enfans qui en naiſſoient, paſſoient pour les plus nobles & les plus dignes de monter ſur le trône. Cette aſſertion eſt d'un homme qui avoit fait une profeſſion ouverte de flétrir & dénaturer tout ce qui n'étoit pas de ſa nation. Jamais peuple ne fut plus difficile ſur la ſucceſſion de ſes ſouverains, que les perſes : bien loin de les recevoir, étant iſſus d'une union auſſi infâme, ils avoient pris toutes les précautions convenables pour que le ſang de leurs princes fût le plus pur qu'il fût poſſible. Hérodote fait mention d'une loi de cet empire, qui défendoit de déférer la couronne aux bâtards; preuve inconteſtable de leur délicateſſe ſur ce point, puiſque les peuples modernes de l'europe n'ont penſé eux-mêmes que fort tard à faire un réglement ſi ſalutaire. Il eût pourtant pu ſe faire, qu'à l'exemple des rois d'égypte (*a*), on eût contraint le prince d'épouſer ſa propre ſœur pour que le ſang auguſte de la dynaſtie régnante ne ſe mêlât pas avec celui du peuple : mais, encore une fois, faut-il repréſenter cette loi pour en conſtater l'exiſtence. Tout démontre au contraire qu'elle ne ſubſiſta jamais.

(*a*) Les empereurs du Pérou étoient auſſi dans cet uſage.

Les mages, qui par ſucceſſion des chaldéens de Babylone, tiroient vraiſemblablement leur origine du clergé d'égypte (*a*), eurent, pendant long-temps en perſe, un crédit preſque auſſi étendu que l'étoit le ſien ſur les habitans de ces riches contrées qu'arroſe le Nil. C'étoit eux qui dirigeoient les opérations de l'état, qui fixoient les peines & les récompenſes que chaque action méritoit, qui étoient les arbitres de la paix & de la guerre. Dion Chryſoſtôme nous apprend qu'ils étoient les conſeillers du roi, ſes aſſeſſeurs nés dans l'adminiſtration de la juſtice, & les témoins perpétuels de ſa conduite. La divination & la magie dont ils faiſoient leur principale profeſſion, leur donnoient tant de crédit & d'autorité, qu'ils ſoumettoient même ce prince à leur tribunal, & qu'ils l'auroient vivement repris s'il eût formé quelque entrepriſe ſans demander leur avis. Outre cela, ils s'étoient rendus néceſſaires à la nation par le peu de ſcience dont ils étoient les ſeuls dépoſitaires : on leur confioit l'éducation de la jeuneſſe à qui ils apprenoient les élémens de la philoſophie, qui comprenoit, comme ailleurs, quelques notions vagues & aſſez mal digérées de phyſiologie, de métaphyſique, de phyſique, de morale, de médecine. L'aſtrologie ſur-tout étoit l'objet principal de leur étude : cette fureur de prédire l'avenir par l'étude réfléchie du cours des aſtres, étoit pour le moins auſſi grande chez les perſes que chez les chaldéens. Le grand nombre de ſiécles qui ſe ſont écoulés depuis la deſtruction des mages juſqu'à nous, joint au changement que les muſulmans ont apporté dans les mœurs des habitans de cet empire, n'a pas eu la force d'abolir cette eſpece de manie. Il n'y a encore aujourd'hui perſonne en perſe, fût-il le plus ignorant des hommes, qui n'ait ſon *tacuim*, ou almanach, appliqué ſur ſa poitrine, pour en faire uſage dans le beſoin, par des calculs dont lui ſeul a la clef. Le roi même a toujours un aſtrologue auprès de lui, & n'entreprend jamais aucune affaire de conſéquence, qu'il ne l'ait conſulté pour en ſavoir l'événement.

Cicéron nous apprend que perſonne ne pouvoit être déclaré roi de

---

(*a*) M. Hide ſemble avoir penſé bien autrement ſur l'antiquité des mages, puiſqu'il la fait remonter juſqu'à l'époque du déluge : *Vetuſtiſſimi perſæ & medi*, dit-il, (*quod dictu mirabile, & quibuſdam impoſſibile viſum*,) *ſemper ab omni ævo, penè ab ipſo diluvio ad hoc uſque tempus, externam aliquam eccleſiæ faciem habuerunt, & hodiè habent.* Mais il eſt viſible que cette exagération eſt l'effet de l'enthouſiaſme un peu trop véhément dont M. Hide étoit pénétré pour les perſes & pour leur égliſe. Crevier raiſonnoit avec plus de juſteſſe, lorſqu'il diſoit que ce peuple, qui a ſi ſouvent changé de maître, conſerve depuis près de quatre mille ans, le même culte; ce qui paroît fixer des bornes à l'antiquité du magianiſme.

perſe, ſans avoir étudié chez les mages. Ce privilége qui reſſemble aſſez à celui des prophêtes de l'égypte, n'étoit pas le moindre de ceux dont ils jouiſſoient ; puiſqu'il leur donnoit le moyen de façonner l'eſprit du prince deſtiné à régner ſur eux, & de lui inſpirer tous les ſentimens de bienveillance dont ils avoient beſoin pour leur ſoutien ou leur aggrandiſſement. Leur pouvoir devint en effet ſi grand, qu'ils placerent, ſans contradiction, le jeune Smerdis, l'un de leurs membres, ſur le trône de perſe, tandis que le fougueux Cambyſes, qui leur avoit confié le ſoin de ſes états, étoit occupé à ſes expéditions d'afrique. Mais ce qui devoit contribuer à leur plus grande élévation, & donner un nouvel éclat à leur collége, fut cauſe de leur perte, & de l'aviliſſement où ils tomberent pour quelque temps. Le mage-roi ayant été précipité du trône par Darius & les généreux compagnons de ſon entrepriſe, il vit périr avec lui le crédit du corps qui l'avoit ſoutenu dans une ſi monſtrueuſe uſurpation. Les fils d'Hyſtaſpes, pour perpétuer la honte d'une action ſi infâme, éloigna les mages de ſes conſeils, les couvrit d'opprobre & d'humiliation, & inſtitua cette fête ſinguliere appellée *magophonie*, pendant laquelle il étoit défendu à aucun des mages de ſortir de ſa maiſon, ſous peine d'être auſſitôt mis à mort. Cette ſolemnité, établie pour remercier le ciel de la victoire qu'il avoit donnée à la nobleſſe ſur les mages placés ſur le trône de leurs rois, & qui ſubſiſtoit encore du temps d'Hérodote, nous apprend que ces prêtres furent long-temps à ſe rétablir dans leur premiere autorité : car il eſt aſſez croyable que s'ils euſſent eu un crédit bien étendu, ſoit auprès des princes qui ſuccederent à Darius, ſoit parmi les peuples dont ils étoient les maîtres avant cette aventure, ils n'auroient rien ménagé pour abolir juſqu'aux traces d'un monument ſi flétriſſant..

Zoroaſtre (*a*), qui vivoit ſous Darius, le fléau des mages, c'eſt-à-dire, 560 ans avant notre ere, s'érigea en réformateur, prit le nom du fils de Dieu, & prêcha aux perſes une doctrine nouvelle & diffé-

---

(*a*) Il eſt bon d'obſerver que l'antiquité nous parle de ſix Zoroaſtres qui paroiſſent tous avoir été de grands hommes & chefs de ſecte. Le premier étoit de chaldée ; le ſecond, de la bactriane ; le troiſieme, de perſe, & c'eſt celui dont il s'agit ici. Le quatrieme, de pamphylie ; le cinquieme, de l'île de proconèſe ; le ſixieme enfin vivoit à babylone, du temps de Cambyſes & de Pythagore. Le mot Zoroaſtre dont on cherche depuis long-temps l'étymologie, pourroit fort bien ſignifier *philoſophe*, en langage oriental ancien : il n'y auroit alors rien d'étonnant que cette partie de l'aſie eût fourni ſix ſages qui aient porté ce ſurnom.

rente à bien des égards, de celle qu'on avoit professée jusqu'alors. Ce philosophe étoit d'autant plus assuré du succès de sa mission, que les mages écrasés, comme je viens de le dire, sous le poids de l'ignominie dont la nation les avoit couverts pour peine de leur perfidie, n'étoit pas en état de s'opposer à ses progrès. Tout l'empire embrassa bientôt la réforme, & le magianisme étoit détruit pour jamais, si la politique ou l'esprit conciliateur & pacifique de Zoroastre ne lui eût tendu les bras, en prenant le nom d'*archimage* ou de souverain pontife des mages. Cette conduite du philosophe persan lui gagna tous les cœurs des mages qui ne cherchoient auparavant qu'à lui nuire, pour se vanger des coups mortels qu'il portoit à leur culte. Ils ne virent plus en lui un sectaire ambitieux, un hérétique opiniâtre, mais le sage prédit par leurs oracles, le bienfaiteur de leur ordre. Ils embrasserent de bonne grace & sans aucune difficulté la nouvelle théologie, reconnurent Zoroastre pour leur pontife, & profiterent de la considération où son mérite l'avoit élevé, pour se tirer du cercle d'opprobre où ils se trouvoient renfermés depuis plusieurs années. C'est par le moyen de cette révolution, que l'on peut expliquer l'attachement que Darius témoigna, dit-on, pour les mages, jusqu'à ordonner qu'on écrivît sur son tombeau, qu'il avoit eu l'honneur d'être de leur corps, & la cérémonie humiliante de la magophonie que lui & ses successeurs laisserent toujours subsister. Ce nouveau collége de mages, fondé par Zoroastre, étoit censé n'avoir rien de commun avec celui qui avoit détrôné Cambyses ; il ne conservoit plus que le nom, la discipline & quelques dogmes de l'ancien. Ainsi il n'étoit nullement contradictoire qu'on célébrât solemnellement la fête du meurtre des mages, tandis qu'on honoroit beaucoup ceux qui leur avoient succédé. Il est assez vraisemblable que si Hérodote eût voulu s'exprimer plus distinctement, il eût dit qu'il n'y avoit que ceux des mages qui, obstinément attachés à leurs premiers principes, n'avoient pas voulu se ranger sous les étendards de Zoroastre, fussent compris dans la défense de sortir le jour de la magophonie, sous peine d'être mis à mort. On ne peut expliquer autrement les honneurs dont les rois de perse & la nation les comblerent dans tous les tems : car on les voit régner dans cette région avec autant d'éclat & d'autorité qu'auparavant. Si Darius & son fils Xercès passent en europe pour y faire des conquêtes, ils traînent à leur suite une multitude de mages qui sont admis dans leurs conseils, & dirigent les opérations de ces princes, par les sacrifices & les autres exercices de leur religion. Darius Nothus

fait-il un traité de paix entre les carthaginois, les mages y discutent eux-mêmes les intérêts de leur culte, & y font insérer une défense à ces peuples africains, de ne plus manger à l'avenir la chair des chiens que la loi de Zoroastre défendoit de mettre à mort. On voit même dans Strabon, qu'ils conserverent toujours la garde du tombeau de Cyrus qui avoit été confié aux anciens mages, & pour laquelle ils recevoient tous les jours une brebis, & tous les mois un cheval. La révolution ne les empêcha pas non plus de jouir de l'un des priviléges les plus distingués dont ils eussent été en possession dans le temps de leur prospérité, qui consistoit en ce que le sacerdoce ne pouvoit sortir de leur tribu. Les familles qui la composoient, demeurerent toujours uniquement consacrées au culte des autels, comme celles des prophêtes chez les égyptiens, des lévites chez les juifs, des druides chez les gaulois. Il est à croire que cette condescendance de Darius, eut pour base la politique de ce monarque, qui prévit qu'il ne parviendroit à anéantir l'ancien clergé, en le refondant totalement dans le nouveau, qu'à force de prérogatives qui pussent lui offrir l'image de son état primitif. On apprend même de Philostrate, qu'il étoit absolument défendu à ces prêtres d'associer des étrangers à leur ministere, sans une permission expresse du roi, tant étoit sacrée aux yeux de la nation cette espece de propriété dont jouissoit, de temps immémorial, la tribu sacerdotale; leurs biens, leurs terres, leurs maisons continuerent d'être séparés de ceux du reste du peuple; & leur régime différent, comme je l'ai dit, sur bien des points, à celui des laïques, ne fut point interrompu. Enfin il paroît qu'ils conserverent toujours le privilége de se gouverner par leurs propres loix, & qu'ils continuerent de demeurer dans des places ouvertes, où le courage des perses, l'attachement & le respect qu'on avoit pour leur caractere, leur servoient de remparts.

On voit dans l'histoire, qu'outre Zoroastre, il parut un grand nombre de réformateurs parmi les mages; & n'eût-on d'autre monument pour nous en convaincre que le grand nombre de sectes qui diviserent dans les derniers tems le magianisme, & qui montoient au-delà de soixante, on ne pourroit douter qu'une multitude de sectaires n'aient souvent soufflé dans la nation persanne, le feu du schisme & de la discorde; mais aucun d'eux ne s'acquit autant de réputation que le fils de Poroschap, qui conserva toujours la dignité de patriarche de la religion des mages. Tous les livres des perses font son éloge, & ne parlent qu'avec une sorte de mépris de tous les autres. Son systême théologique

logique fit tant de bruit dans le monde, & parut si lumineux & si conséquent, qu'un grand nombre de nations plongées pour la plupart dans les ténebres de l'idolâtrie, l'embrasserent. Les medes, les bactriens, les saces, les chowaresmiens, les parthes, & plusieurs autres peuples civilisés & barbares, qui sont devenus dans la suite la proie des arabes musulmans, professerent la religion de Zoroastre. Du sein de la ville de Balck, alors chef-lieu du magianisme, comme le temple de Kerman l'est aujourd'hui, le souverain pontife, l'auguste archimage, faisoit mouvoir tous les différens membres du clergé de ces nations, & leur traçoit le plan de conduite qu'ils avoient à tenir dans l'exercice de la religion. C'etoit lui qui distribuoit les mages dans les différens cantons où leur ministere étoit nécessaire, & qui élevoit ceux d'entre eux qui paroissoient les plus dignes, aux prélatures & aux plus eminentes fonctions du sacerdoce ; car la hiérachie ecclésiastique, telle qu'elle est en usage chez les catholiques romains, étoit reçue chez eux. Cet ordre, le plus raisonnable peut-être que l'esprit humain pût alors imaginer, subsista dans tout son éclat jusqu'à la conquête d'Alexandre de Macédoine. Mais ce prince, escorté d'une armée de grecs extraordinairement jaloux du polythéisme sous l'empire duquel ils étoient nés, jetta bientôt le désordre & la confusion parmi les sectateurs de Zoroastre. Tous les fléaux qui accompagnent ordinairement le char des conquérans, fut ce que le clergé eut de moins à craindre. Le fanatisme rappellant toute sa fureur, se chargea de payer abondamment les désordres que lui-même avoit commis dans la grece ; & l'embrasement des temples grecs que l'indolent Xercès avoit ordonné dans l'ivresse de ses prospérités, & dont l'image s'offroit sans cesse à l'imagination des troupes d'Alexandre, pensa entraîner la perte de la religion des perses avec celle de leur liberté. L'église de Zoroastre fut forcée de se cacher dans les déserts & dans un petit nombre de villes, où le roi de macédoine & ses successeurs eurent la condescendance de la laisser subsister ; elle exerça ses mysteres en secret, tandis que les grecs brûloient en vainqueurs de l'encens sur les autels qu'ils avoient élevés à leurs idoles sur les débris des pyrées construits par les mages. Cette contrainte dura plusieurs années, jusqu'à ce que le généreux Arsace, prince de la famille royale d'Achemene, ayant enlevé au foible Anthiochus-Théos, petit-fils de Seleucus, les plus riches provinces de l'empire des perses, pour augmenter le patrimoine des parthes, eut donné une nouvelle vie à cette religion qu'il professoit. Tant que les parthes posse-

derent ce beau pays, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de quatre cens quatre-vingt ans, le magianiſme fut toujours le culte dominant de l'état (*a*); & le ſouverain pontife, ayant conſervé ſon domicile dans le temple de Balck, ne ceſſa de jouir de la prééminence que Zoroaſtre avoit réclamée pour lui-même dans le clergé. Il paroît pourtant qu'il s'introduiſit dans la religion certains ſyſtêmes que ce réformateur n'avoit pas enſeignés, & qui tendoient à dénaturer la pureté du magianiſme. C'étoit la ſuite inévitable du commerce que les mages avoient eu avec les macédoniens, les Grecs & les autres peuples idolâtres, qui avoient fait un ſi long ſéjour en perſe. Ce fut pour remédier à ces erreurs, & purger le culte national des vices que les ſuperſtitions étrangeres y avoit gliſſés, *qu'Ardeschir-Babecan*, le reſtaurateur de la monarchie perſanne, convoqua ce fameux concile où l'on vit, dit-on, quarante mille prélats de la religion de Zoroaſtre. Pour éviter la confuſion dans les ſentiments, le prince ordonna que ce nombre, qui, quoi qu'en diſe M. Hide (*b*), me paroît viſiblement exageré, fût reduit à 400, enſuite à 40, & enfin à ſept, du nombre deſquels étoit un certain Erdawiraph, qui paſſoit pour entendre parfaitement les ouvrages de Zoroaſtre, & qui

(*a*) Il eſt à croire que pendant les cent cinquante années que la famille des Séleucides poſſéda quelques provinces de l'ancien empire des Perſes, le magianiſme n'oſa ſe montrer que par privilége, & qu'il ſe concentra preſqu'en entier dans l'étendue des poſſeſſions des parthes. Il ſe montra d'une maniere un peu moins timide, lorſque la victoire de Pompée ſur Tygrane, permit au ſénat romain de réunir l'empire des Séleucides au domaine de la république : mais il ne reprit véritablement ſon ancien éclat, que ſous les regnes d'Ardeſchir & de Sapor, princes perſes, & très-affectionnés à la religion de leurs peres.

(*b*) Quoiqu'il feroit vrai, comme l'aſſure M. Hide, qu'il y eût pluſieurs mages attachés à chaque temple, & qu'on en vît juſqu'à quatre-vingt occupés à en deſſervir un ſeul, le grand nombre de miniſtres dont on compoſe ce ſynode, ne paroît pas moins exagéré; à peine feroit-il tolérable, s'il n'étoit queſtion que de ſimples mages. Je croirois volontiers qu'il faudroit lire quatre mille, au lieu de quarante, quoique quelques-uns, non-contens de ce nombre, le faſſent monter à quatre-vingt-mille. Quant au célebre *Ardeschir* qui convoqua ce concile, & que les Grecs nomment *Artaxercès*, on croit aſſez communément qu'il fut le fruit d'un commerce adultérain, qu'un ſimple particulier avoit eu avec la femme d'un cordonnier nommé *Pabec*. Ce fut lui qui, l'an 226 de notre ere, ſubjugua les parthes, prit le nom de *Shah in Shah* ou *Roi des Rois*, & rendit à la nation perſanne tout le luſtre qu'elle avoit eu avant les conquêtes d'Alexandre. Ce monarque ne ſe borna pas à épurer le magianiſme; il bâtit encore pluſieurs villes, & publia d'excellentes loix. Il inſtitua des tribunaux pour l'adminiſtration de la juſtice négligée depuis long-temps, & des écoles pour l'inſtruction de la jeuneſſe. Enfin lui-même compoſa un très-bon livre *ſur les moyens de vivre heureux*, dont les maximes excellentes & pleines d'une philoſophie lumineuſe, porterent le celebre *Nouſchirvan*, l'un de ſes ſucceſſeurs, à le publier.

affectoit lui-même le prophete. Si l'on en croit le livre de la vie de ce docteur, intitulé Erdawiraph-Nama, que cite M. Hide, il mit en œuvre un moyen assez singulier, pour déterminer les perses à rentrer dans le sein de l'orthodoxie. Ayant fait avertir le roi que son intention étoit d'aller demander lui-même à Dieu la formule de foi qu'il jugeoit à propos de prescrire à son peuple, il but trois verres d'un certain vin aromatique, & resta, dit-on, pendant sept nuits & autant de jours en extase, en présence du prince & de ses six compagnons. Etant revenu ensuite à lui, il dicta à un secrétaire le denombrement de toutes les merveilles dont il avoit été témoin pendant sa vision, & outre cela une ample confession de foi, conformément à la doctrine de Zoroastre. Un prodige si évident fit une telle impression sur l'esprit d'Ardeschir, qu'il cassa toutes les loix faites en faveur du polythéisme, depuis Alexandre, & rétablit la religion des mages dans toute sa pureté primitive. Ce fait, disent les auteurs anglois de l'histoire universelle, est rapporté par les écrivains orientaux les plus dignes de foi, & notamment par un rabin qui exprime cette révolution en ces termes : « *Orschir*, fils de *Babec*, & premier prince de cette famille, fit proclamer dans toute la perse, qu'il avoit ôté l'épée du philosophe Aristote, qui avoit abîmé les habitans de cet empire, pendant 500 ans ».

Quoi qu'il en soit de cette vision d'Erdawiraph (*a*), incontestablement imaginée par la politique d'Ardeschir, qui ne vouloit laisser dans son nouvel empire aucune trace de domination étrangere, il paroit néanmoins qu'il resta un grand nombre d'incrédules qui refuserent de plier leur esprit à la réforme. *Schah-pour*, ou Sapor, fils d'Ardeschir, & aussi intéressé que son pere à remettre sur pied l'ancien magianisme, n'oublia rien pour les convertir. Ayant convoqué, aussitôt après son avénement à la couronne, un synode de mages pour éteindre entiérement le schisme, un de leurs pontifes, nommé *Adurabad mâhrasphand*, offrit de faire l'épreuve du feu, pour convaincre les plus opiniâtres,

(*a*) Si l'on en croit les écrivains orientaux de la vie de Zoroastre, ce réformateur ménagea au roi Darius ou Gustsap une extase de cette espece, pendant laquelle son ame fut enlevée au ciel, & reçut de dieu la confirmation de la doctrine contenue dans le Zend. Il ne seroit pas étonnant que le prince eût reçu quelque breuvage qui eût produit cette illusion : car on sait quels prodigieux effets produisent certains simples de l'asie prises en infusion. Les voyageurs nous apprennent, par exemple, que c'est par ce moyen que les femmes de Goa & des environs savent endormir leurs maris, au point de manquer sous leurs yeux, sans rien craindre, à la fidélité conjugale.

que le formulaire de doctrine qu'Erdawiraph avoit apporté du ciel, étoit véritablement l'extrait de la théologie de Zoroaſtre. Le mage propoſa donc que l'on verſât ſur ſon corps nud, dix-huit livres de plomb, tout ardent & ſortant de la fonte, à condition que, s'il n'en étoit pas bleſſé, les incrédules ſe rendroient à un ſi grand prodige. On accepta ce défi d'une voix unanime; & les auteurs rapportent que l'épreuve ſe fit avec tant de ſuccès, qu'il n'y eut pas une ſeule ame qui n'abjurât ſon erreur.

La religion chrétienne qui faiſoit dès-lors de grands progrès dans la perſe, fut le plus grand ennemi que les mages euſſent à craindre, après l'extinction des dynaſties étrangeres. Le grand nombre de cénobites, qui, en s'éloignant de la ſociété des hommes, prêchoient une parfaite abnégation des choſes d'ici-bas, parurent aux perſes, accoutumés à voir leurs miniſtres jouir des douceurs de la vie, comme autant d'anges deſcendus du ciel pour le ſalut du genre humain. On ne tarda pas à embraſſer leur croyance. Sapor, dans le deſſein d'arrêter ce torrent, fit couler le ſang de quelques martyrs, & ne fit qu'augmenter ce qu'il vouloit éviter. Mais le coup le plus terrible dont le culte de Zoroaſtre eût eu à ſe plaindre de ce côté là, lui fut porté par *Jezdezerd* I, fils de Varane IV. Ce prince, vivant dans des liaiſons d'amitié avec *Arcadius*, empereur d'Orient, eut pendant long-tems à ſa cour, en qualité d'ambaſſadeur des romains, un certain *Maruthas*, évêque de méſopotamie, & très-jaloux de la propagation de la religion chrétienne. Le prélat, ayant acquis beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit du monarque perſan, n'oublioit rien pour lui inſpirer des diſpoſitions favorables au chriſtianiſme: & ce zele irrita tellement les mages, qu'ils conçurent le deſſein de les perdre l'un & l'autre, ou du moins de mettre tout en œuvre, pour éviter l'anéantiſſement de leur religion, que Jezdejerd & Maruthas paroiſſoient méditer. Un jour, ſi l'on en croit l'hiſtorien Socrate, lorſque le roi étoit occupé à faire ſa priere dans une pyreé, on entendit tout-à-coup une voix terrible qui ſembloit ſortir des cavités du temple, prononçant ces paroles: *Prince ingrat & ſacrilege, je te chaſſerai honteuſement du trône, ſi tu ne bannis ce chrétien perfide qui t'a miſérablement ſéduit.* La fourberie étoit un peu trop groſſiere; l'évêque Maruthas avoit d'ailleurs trop d'intérêt à l'approfondir, pour que ce prince n'en fût pas promptement inſtruit. Ayant appris (*a*)

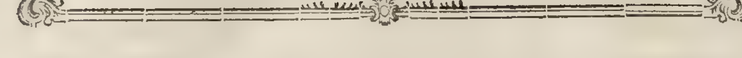
(*a*) L'Hiſtorien Socrate, dont on tient cette anecdote, aſſure que Maruthas apprit cette ſu-

qu'un homme, séduit par les mages, s'étoit caché dans un caveau, pour faire entendre ainsi sa voix, le monarque irrité ordonna qu'on decimât l'ordre sacerdotal, & qu'on laissât les chrétiens construire tout autant d'églises qu'ils en auroient besoin. Depuis ce sanglant édit, le magianisme ne fit plus que décliner. Les princes continuerent pourtant toujours d'en faire profession; mais les conversions nombreuses que les missionnaires évangéliques avoient faites dans l'empire, pendant qu'ils y étoient tolerés, y avoient tellement répandu le nom chrétien, qu'il fût impossible de l'extirper. Il est même assez croyable que la multitude de sectes qui s'éleverent parmi les chrétiens persans, & qui s'anathématisoient cruellement les unes les autres, empêcherent seules l'extinction entiere du magianisme. Les choses étoient dans cet état, lorsque Mahomet annonça, les armes à la main, un nouvel évangile au monde. Ce sectaire, le plus adroit & le plus intrépide imposteur qui fut jamais, avoit à peine soumis les arabes au joug de l'alcoran, qu'il méditoit déjà la conversion de tous les peuples de la domination persanne. Mais la mort étant venue interrompre un si beau projet, son successeur *Omar* se chargea de le mettre à exécution. Jezdegerd III étoit alors sur le trône. Ce prince étoit trop foible & trop timide pour se défendre contre la fougue des musulmans. Vaincu dans la plaine de Kadessia, ce prince fut forcé de se retirer dans le kerman, où il fixa le siege de son empire. Après sa mort, arrivée en 652, les tristes débris de la nation persanne se retirerent dans le kohestan, où ils demeurerent cent ans. Ils descendirent ensuite à Ormuz, ville alors la plus florissante du Golfe persique; & après y avoir demeuré quinze ans, ils se retirerent dans l'inde, où ils ont toujours resté depuis, avec les mêmes principes religieux qu'ils ont reçus de Zoroastre & des autres prophetes ses prédécesseurs.

---

percherie par révélation; mais outre que l'on peut très-sensément reprocher à cet écrivain, de n'avoir pas assez épargné le merveilleux, étoit-il donc besoin que dieu fît descendre du ciel un ange pour découvrir un artifice qui sautoit aux yeux des moins clairs-voyans?





SAD-DER DES PARSES.

INVOCATION.

Au nom du tout-puiſſant & de ſes divins attributs, du dieu de l'abondance & de la vie, du dieu qui donna l'être à mon eſprit & à mon intelligence, du dieu qui créa mon ame & mon corps, du dieu qui regne ſeul dans l'univers ; du dieu qui, du ſein des élémens, tira le monde, l'obligea de tourner conſtamment ſur ſon axe, & plaça la terre immobile dans le centre de ſa vaſte étendue ; du dieu qui a enrichi le firmament d'une multitude d'étoiles dont la variété nous charme, & qui l'a élevé de neuf étages au-deſſus de notre tête ; du dieu qui donna la terre aux hommes pour l'habiter, & qui voulut qu'ils fuſſent éclairés par deux grands luminaires, le ſoleil & la lune ; du dieu qui compoſa le monde de ſubſtances & d'accidens ; ouvrage où l'on voit que l'homme fut le premier objet de ſes ſoins, afin qu'il fût plus étroitement obligé à lui rendre hommage ; & à développer devant ſon tribunal auguſte, tous les ſecrets de ſon cœur (*a*).

(*a*) A cette invocation admirable, nous joindrons celle que l'on trouve dans le Vedam, & qui formoit, dit l'auteur de cet ouvrage, la priere que les anciens brachmanes adreſſoient tous les jours à Dieu. Ces deux morceaux ſuffiront pour faire connoître de quel poids doit être le témoignage de cette foule d'écrivains ignorans ou prévenus, qui ont accuſé les mages & les brachmanes de polythéiſme.

« Adoration à l'être ſuprême. C'eſt vous, grand dieu, qui êtes la pureté même, & qui pouvez » ſeul nous purifier de nos péchés ! Vous êtes ſans principe, vous n'aurez jamais de fin ; vous ſeul » meritez l'hommage de toutes les créatures ; c'eſt auſſi à vous ſeul qu'elles les adreſſent. Tout eſt » éternel dans vous ; tout eſt immuable. Vous n'êtes point ſujet au changement, & vous n'admettez » point de mêlange. Vous êtes l'ame par excellence, parce que vous donnez la vie à tout, & que » vous la conſervez. Pénétrés de reſpect & de reconnoiſſance, nous vous conſacrons notre culte, » nous vous adreſſons nos vœux. Vous êtes l'éternel & l'être qui par ſa nature eſt infiniment au- » deſſus de tout. Vous êtes l'être infiniment heureux & heureux ſans changement & ſans viciſſitudes. » Recevez nos adorations & nos hommages : nous ne ceſſerons de vous les offrir. Seul auteur de » toutes choſes, rien n'exiſte que par vous. Nous avons tout reçu de vous. Acceptez dans votre » miſéricorde le tribut de reconnoiſſance que nous en rendons. Vous êtes l'auteur du Vedam, & vous » en donnez la connoiſſance. Nous vous offrons nos adorations, & vous reconnoiſſons pour notre » maître & notre dieu. Vous ſoutenez toute choſe, & n'avez beſoin de rien pour vous ſoutenir. » Vous êtes le principe de toutes choſes, & vous êtes vous-même ſans principe. Vous êtes le maître

Mon fils, si tu es assez infortuné pour être l'esclave de tes penchans, empresse-toi d'entrer dans la carriere des saints, & apprends d'eux quels sont les mysteres de la religion que tu dois professer...... Ne t'écarte jamais des sentiers de la justice & de la probité : car dans la religion des justes, il n'y a que ces vertus qui soient comptées pour quelque chose.

Eclaire mon ame, ô mon dieu, & dissipe l'indigence qui l'accable & la tourmente ; enveloppé de ténebres & d'obscurités, je me suis laissé prendre aux artifices de satan qui m'a fait tomber dans une multitude de doutes & d'irrésolutions. Délivre-moi, je te supplie, de cet esprit infernal, & conduis-moi dans la route que je dois tenir. Ne permets pas, ô mon créateur, que je me livre à l'avarice & à la cupidité, & daigne accompagner mes ouvrages de ta bienveillance & de ta faveur. Revele à mon ame tes divins mysteres, & ouvre à mon esprit les portes de la sagesse & de la science. Tu sais, ô mon dieu, quelle est ma pauvreté ; enveloppé, comme je suis dans les piéges du démon, délivre-moi au plutôt des griffes de cette bête féroce & meurtriere ; toi, mon dieu, qui gouvernes les hommes avec tant de clémence & de bénignité. Tu connois jusqu'aux plus profonds replis de mon ame : ainsi tu n'ignores pas que je me suis rangé sous les enseignes de ta sainte religion, & que jamais créature ne fut l'objet de mes espérances. C'est toi seul, ô le plus juste des êtres, qui m'as permis d'espérer d'arriver à la fin de mon livre. Donne donc à mon esprit toute l'abondance & l'énergie dont il a besoin pour une si importante composition, & remplis ce monde de sa renommée. Fais que quiconque lira ce *Sad-der*, soit porté à croire la bonté de notre religion & à l'embrasser (*a*). Que son ame prenne de nouvelles forces & qu'il saisisse la véritable route du paradis. Que l'univers entier se

---

» du monde, & vous n'avez ni maître ni égal. Vous êtes le pere de tous les hommes, mais vous » n'avez jamais eu ni pere ni naissance. Vous meritez seul notre amour & nos hommages. Nous » vous les offrons & nous les consacrons. Seul auteur de notre être, la mort, la vie sont entre vos » mains, & vous pouvez à votre gré abréger ou prolonger le nombre de nos jours. Seul maître » de toutes choses, tout dépend absolument de vous, parce que c'est de vous seul que tout a reçu » l'être. Seul grand, vous n'avez ni ne pouvez avoir d'égal. Quoiqu'invisible de votre nature, » tout publie votre puissance & votre grandeur. Recevez, grand dieu, nos adorations & nos hom- » mages, & accordez nous l'objet de nos vœux ! »

(*a*) Ne croyez pas, d'après ce que dit ici notre auteur, que les perses aient jamais été fort jaloux de faire des prosélytes. On sait au contraire que ces peuples, comme tous ceux de l'orient, étoient

réjouisse de cette production nouvelle, & s'empresse à rendre hommage à notre culte. Donne à ma plume, ô mon dieu, toute la rapidité d'un torrent, pour exprimer, en termes nouveaux, tes saints dogmes, consignés, depuis tant de siecles, dans nos livres sacrés.

PREFACE.

Plan du Sad-der. Motifs qui ont déterminé son auteur à le publier.

Je n'ai pas eu la témérité, comme c'est l'usage des gens de ce monde, d'entreprendre de mon propre mouvement, de développer les mysteres que j'offre aujourd'hui aux fideles : mais étant venu au hasard dans la karamanie, Dieu me conduisit chez le destour Shahryar, homme plein de bon sens & profondément instruit des principes de notre religion à laquelle il a rendu de si grands services. Sa naissance, ses biens, ses mœurs, ses talents, tout le rendoit véritablement illustre. Ce grand homme qui étoit destour d'Ardeshir, avoit eu pour pere Behram-Shah, qui fut l'asyle des fideles, & qui se distingua, tant par sa science, que par la régularité de sa conduite. Ce Behram-Shah eut quatre fils; tous célebres dans notre religion, & fort instruits de nos dogmes. L'un d'eux étoit ce Shahryar dont je viens de parler, & son puîné fut le sage & prudent Phridum, dont l'éloquence terrassa si souvent le démon, & éleva tant de trophées à notre religion. Le second personnage que je consultai, fut Isphendijar, destour qui n'avoit pas son égal dans tout le pays, soit par sa sincérité, soit par sa libéralité, soit enfin par ses manieres honnêtes & pleines d'affabilité. Le troisieme destour s'appelloit Behram-Shah, qui rendit tant de fois inutile le pouvoir de l'enfer, & dont l'ame aussi brillante que le soleil, ne pouvoit être comparée qu'à celle du grand Giemshid. Le quatrieme destour s'appelloit Pizhen, fils de Behram-Shah, dont le caractere, la science & les bonnes qualités ne le cédoient en rien à ceux de Giamasp. Le cinquieme destour fut Mushirravan, à qui Dieu avoit fait présent d'un esprit tranquille & modéré. Exact à remplir ses devoirs

persuadés que leur religion ne pouvoit convenir qu'à eux, & que c'eût été la souiller que d'y admettre des étrangers. Sozomene a donc avancé une fausseté manifeste, lorsqu'il a écrit que l'évêque Acepsimas & plusieurs membres de son clergé avoient été fouettés jusqu'à la mort par les mages, qui, par l'ordre de Sapor, vouloient les obliger à adorer le soleil. *Voy. Sozom. II. cap.* 13.

devoirs, ce miniſtre honoroit en quelque ſorte ſa dignité, par ſa ſcience & par la beauté de ſon génie. Le ſixieme fut le jeune Behram-Shah, qui portant toujours la gaîté dans l'ame, étoit admis dans la ſociété des ſages & des miniſtres de notre religion, qui honoroient en lui la ſcience profonde qu'il avoit acquiſe, & le naturel généreux & ouvert dont il étoit doué. Le ſeptieme étoit Mihr-Ban, qui fut l'homme du monde le plus clément, le plus ſage, le plus éclairé & le plus induſtrieux. L'autre fut Pizhen-Izad, perſonnage ſincere & le plus bienfaiſant des mortels. Avec la plus belle ame qui fut jamais, il doit avoir obtenu la place la plus diſtinguée dans le paradis. Enfin le dernier s'appelloit Adur, homme ſavant, fort appliqué à ſes devoirs, auſſi généreux, auſſi rempli de probité, que le fut Adur-Gushaſp (*a*). Tous ces perſonnages-là étoient des deſtours iſſus de pontifes pleins de religion & de foi. Tous étoient ſages, ſavans & d'une piété à l'épreuve. Tous étoient diſtingués par leur équité, leur innocence, leur majeſtueuſe gravité, & leur amour pour les ſciences. Tous étoient libéraux & eſclaves de leur promeſſe ; tous bienfaiſans & civils ; tous dignes de compoſer la famille d'un prince ; tous d'une ame élevée & pleine de ſérénité ; tous gens inſtruits & propres au maniement des affaires ; tous diligents, exacts, généreux & inébranlables dans leur croyance. C'eſt par cette reſpectable ſociété que fut inſtruit un deſtour d'un cœur franc & ſincere ; c'eſt de ces grands hommes, dont il étoit le ſerviteur, qu'il apprit à régler ſes mœurs ſur celles de nos patriarches. Cet homme, le plus foible des mortels, plein de piété & de bonne foi, fils de Melic-Shah fut très-connu à la cour du roi de perſe. Tout le pays reſſentit plus d'une fois ſes ſecours & ſes bienfaits. Ce fut au jour Chudad, ſixieme du mois Iſphendarmaz, de l'an 864 (*b*), après la mort du

(*a*) L'auteur entendoit vraiſemblablement ici Guerſchaſp, héros celebre de la perſe, qui commandoit les armées des peuples de l'Iran, ſous les premiers rois Keaniens, contemporains de Peſcheng, aïeul du fameux Afraſiab.

(*b*) M. Anquetil aſſure que le deſtour ſe trompe ici & qu'il devoit dire l'an 864. de l'inſtallation de Jezdedjerd, époque qui correſpond à l'an 1495 de notre ere. On ſait que cet Jezdedjerd, où commence l'ere des perſes, fut le dernier prince de la dynaſtie des ſaſanides, & qu'il fut detrôné par le kalif Hazeret-Omar-Ketab. Peu de temps après la mort de ce prince, qui arriva l'an 651 de notre ere, les débris de la nation des perſes, perſécutés par les muſulmans, ſe retirerent dans le Koheſtan, où ils demeurerent pendant cent ans. Enſuite ils deſcendirent à Ormuz, l'une des plus floriſſantes villes de l'Orient, ſituée ſur le golfe perſique ; & après y avoir reſté quinze ou ſeize ans, ils firent voile pour l'Inde, & prirent terre à Diu, dans l'embouchure du golfe de Cambaye, à ſoixante lieues de Surate.

bon roi Jesdedjerd, qu'il eut la consolation de voir accomplir ses vœux, en terminant ce poëme (*a*).

PORTE I.

Sainteté de la religion des parses. Obligation de s'enrôler sous les étendards de Zoroastre.

O Homme, si tu es sage & si tu te rappelles la noblesse de ton origine, souviens-toi qu'il t'est ordonné de te ranger sous les étendards de Zoroastre; qu'en écartant toute espece de doute & d'irrésolution, tu dois suivre la doctrine d'Espintaman (*b*): car il est incontestable que ce grand homme avoit appris que cette religion est la meilleure (*c*). Ce que je te dis ici est certain, & le culte que nous suivons, est celui dont dieu même est l'auteur. Quiconque croira fermement & sans aucun doute à cette religion, quelque mérite qu'il

(*a*) Les savans s'appercevront aisément ici, que j'omets de traduire un morceau de cette préface, où l'auteur dit, en assez grand nombre de vers, que Zoroastre a expliqué les mysteres de la religion, dans un ouvrage divisé en cent Portes. Au reste, ceux qui ont lu la préface que Saint Clément d'Alexandrie a mise à la tête de ses Stromates, croiront, comme moi, que l'auteur du Sadder pouvoit bien avoir quelque connoissance de cet ouvrage.

(*b*) On ne lit point Espintaman dans le Zend-avesta & dans le Sad-der Boun-dehesch, mais Sapet-man. Quelques-uns croient que Zoroastre adopta ce surnom, à cause qu'il descendoit d'un prince nommé Sapet-man, qui avoit fait beaucoup d'honneur à sa famille; mais on remarque qu'il n'est fait aucune mention de ce Sapet-man dans les livres Zends. M. Anquetil soupçonne que ce mot, qui signifie *excellent*, est un simple adjectif qui distingue Zoroastre d'un autre personnage, connû peut-être avant lui sous le même nom.

(*c*) Ce langage n'est pas neuf; c'est celui de tous les sectaires. Il n'y en a aucun parmi eux, qui oublie de commencer son code religieux, par assurer que les dogmes qu'il prêche viennent du ciel, & par prononcer anathême contre ceux qui seroient assez opiniâtres, pour ne pas l'en croire sur sa parole. « Au nom de Dieu clément & miséricordieux, dit Mahomet dans son alcoran, je » suis Dieu très-sage. Il n'y a point de doute en ce livre. Il conduit à droit chemin les gens de bien » qui croient ce qu'ils ne voient pas... Ceux qui croient aux choses qui t'ont été inspirées, en celles » qui ont été prêchées avant toi & à la fin du monde, ne sont pas ignorans; ils sont conduits » par leur seigneur, & seront bienheureux: le malheur est sur les infideles. Ceux qui observent ce » que Dieu a ordonné, ajoute ailleurs le Législateur de l'Arabie, étudient l'alcoran; croient qu'il » procede de sa divine Majesté, pour enseigner le droit chemin, pour obtenir sa miséricorde, » comme étoit avant lui le livre de Moyse. Ceux qui croiront en l'Alcoran, seront bienheureux; » sans doute le feu d'enfer est preparé pour les infideles qui n'y croiront pas ». Ce seroit pourtant une erreur de croire que les mahométans & toutes les autres nations de l'Orient, soient



PONT TCHINAVART.

ait acquis sur la terre, il en sera abondamment récompensé ; car telle est la volonté du dieu très-juste, que tous les hommes soient jugés selon leurs bonnes ou mauvaises actions. Quand le quatrieme jour après la mort, on sera arrivé au pont tchinavar (*fig.* 1) (*a*) ; là Mihr-Izad & Reshn-izad, redoutables inquisiteurs du dieu vivant, supputeront ce qu'on aura fait, & péseront jusqu'aux moindres paroles ce qu'on aura proféré, dans la balance de la justice & de l'équité. Si les mérites l'emportent sur les péchés, on marchera droit en paradis, où l'ame jouira, avec celle des bons & des bienheureux, d'une lumiere immortelle : mais si quelqu'un doute des mysteres de notre religion, quelques mérites qu'il ait d'ailleurs, on n'y aura aucun égard, & ils ne lui seront d'aucun soulagement : car notre culte, je le répete, n'admet aucun doute, aucune irrésolution ; mais il exige de la confiance & de la foi ; & ces vertus préserveront l'ame du fidele des tourmens de l'enfer, & de toute crainte de la part du séducteur du genre humain.

Figure. 1.

PORTE II.

Moyen de parvenir à la gloire céleste.

Il est ordonné aux ames honnêtes d'éviter toute souillure, quelque médiocre qu'elle puisse être. Dans notre religion, pour peu que les mérites l'emportent sur les péchés, on est certain d'obtenir le paradis où l'on demeurera éternellement. Si au contraire le nombre des forfaits est plus grand que celui des mérites, on doit s'attendre à se voir

intolérans. Jamais peuples ne furent plus traitables qu'eux, en fait de religion ; à Constantinople, à Alger, à Tunis & dans tous les autres pays soumis à l'alcoran, on a autant de mépris pour les renegats, qu'on temoigne d'estime pour ceux qui meurent dans la religion où ils sont nés. Chez les japonois, qui sont divisés en plusieurs sectes, & où l'etat a eu longtems un chef ecclésiastique, on ne dispute jamais sur la religion. Il en est de même chez les siamois. Les Talmoucks font plus, dit M. de Montesquieu ; ils se font une affaire de conscience de souffrir toutes sortes de religions ; à Calicuth, c'est une maxime d'état que toute religion est bonne.

(*a*) Les parses, dit M. Anquetil, croient qu'après la mort, l'ame, sans force, comme l'enfant qui vient de naître, voltige le premier jour dans le lieu où la personne est morte ; le second, dans le Kische où on l'a placée, ou dans le Zad-marg où le cadavre a été deposé : le troisieme jour, dans le Dakmé, pour tâcher, en quelque sorte, de rentrer dans le corps ; & le quatrieme près du pont tchinavar, où deux anges préposés de la part du grand juge l'interrogent, pesent ses actions & l'envoient dans un lieu de douleur ou de joie, selon que l'exigent les actions qu'il a commises sur la terre.

précipiter dans l'enfer, où des douleurs sans fin sont préparées aux criminels (*a*). C'est pourquoi redouble tes efforts, pour chasser de ton ame le moindre péché qui voudroit s'y insinuer; afin que si tes mérites surpassent le nombre de tes foiblesses, tu puisses participer aux joies immortelles du paradis.

PORTE III.

Obligation imposée par la loi parse de travailler; récompense des bonnes œuvres.

CONNOIS-TOI toi-même, & porte toujours le flambeau de la sagesse & du discernement dans tes actions. Quiconque s'occupe à de bonnes-œuvres, a la consolation de voir dissiper l'esprit de séduction & de ténebres. Passer son temps à des choses inutiles, c'est ne rien faire (*b*). Il n'en peut même résulter que de l'avilissement & de la détérioration pour l'ame. Notre religion nous apprend que quiconque se livre à de bonnes actions, sera d'autant plus abondamment récompensé, que la peine & le chagrin qu'il aura éprouvés en les faisant, auront été plus grands. Mais celui qui n'abandonnera pas ses inclinations perverses, boira la coupe d'amertume & de

(*a*) On voit ici, comme dans tout le reste du Sad-der, qu'Eudême le Rhodien & le philosophe Démocrite se sont trompés, lorsqu'ils ont écrit, au rapport de Diogene Laërce & de Pline, que les mages enseignoient que les ames retournoient une seconde fois sur la terre, pour y ranimer leurs corps, qui ne devoient plus mourir; puisque l'éternité des récompenses & des peines étoit certainement la croyance de ces philosophes.

(*b*) Chez tous les peuples de l'antiquité, on regardoit comme l'objet le plus important du bonheur des états, la maniere dont chaque citoyen s'occupoit. Il y avoit chez les Egyptiens, chez les Athéniens, chez les Lacédémoniens, chez les Lucaniens, des loix expresses contre l'oisiveté. Là chacun étoit tenu de déclarer au Magistrat préposé à la police, de quoi il vivoit, à quoi il s'occupoit; & ceux qui se trouvoient n'avoir point de profession, étoient si rigoureusement châtiés, qu'en Egypte & à Athènes, il y alloit même de la vie. Les anciens chinois n'étoient pas moins ennemis de la paresse & de l'oisiveté, que tous ces peuples. « Nos anciens, dit un empereur de la famille de Tang, tenoient » pour maxime que, s'il y avoit un homme qui ne labourât point, ou une femme qui ne s'occupât » point, quelqu'un souffroit le froid ou la faim dans l'empire ». Ce principe, dit l'auteur de l'Esprit des Loix, y fit détruire une infinité de monasteres de bonzes; *Du Halde, tom.* 2, *pag.* 497, *Esprit des Loix*, *liv.* VII, *chap.* VI. Mais aujourd'hui, dit fort bien M. Barbeyrac, si on en excepte la perse, où l'on dit que cette ancienne discipline subsiste encore, je ne sache aucun pays où l'on ne puisse impunément être oisif, & où l'on ne croie pouvoir l'être sans scrupule, dès que l'on a beaucoup de bien, ou que l'on se contente de ce qu'on a.

douleur : car les tourmens ſeront le prix de ſon opiniâtreté, & la futilité de ſes actions paſſées, qui s'offrira à ſon eſprit, ſera même une partie de la punition qui lui eſt réſervée. Celui qui n'a aucun crime à ſe reprocher, & dont les actions ſont marquées au coin de la juſtice & de la probité, eût-on pillé tous ſes biens, lui eût-on même ôté la vie, n'en ſera pas moins reçu dans le ſéjour des bienheureux. Ses mérites ſeront juſtement appréciés par le ſeigneur, qui les récompenſera au quadruple dans le paradis. Purifié de toutes ſouillures, il aura ſes bonnes actions qui parleront en ſa faveur. Si au contraire, il emploie ſon eſprit aux choſes vaines & inutiles, tout le monde, à l'envi, ſe jettera ſur ſes biens, pillera ſes treſors & montrera au doigt l'inutilité de ſes œuvres, peinte ſur ſon front. Toutes ſes poſſeſſions ne lui ſeront pas d'un plus grand ſoulagement, que ſi les brigands l'en euſſent expolié, ou que les loix les lui euſſent enlevées, pour le punir d'avoir commis quelque homicide. Tel ſera le ſort de ce miſérable. Ses grands biens ſeront la meſure de ſa punition. Il portera même la peine des inquiétudes & du chagrin qu'il s'eſt donnés dans le monde, pour les acquérir. Le ſombre ſéjour des ſcélérats ſera le lieu où cet infortuné ſera précipité, & d'où il ſera impoſſible de le retirer.

PORTE IV.

Les bienfaits ne demeurent jamais ſans récompenſe.

Un homme religieux ne doit pas déſeſpérer de la miſéricorde de dieu ; car l'eſpérance eſt toujours ſuivie de la rémiſſion : parce que celui qui eſpere ne ceſſe de ſervir ſon dieu avec zele & ferveur. Ne dis pas en toi-même : » J'ai beaucoup de péchés à me reprocher : comment pourrois-je prétendre aux joies du paradis »? Apprends que notre dieu donne beaucoup & reçoit fort peu ; que cet être tout-puiſſant fera miſéricorde àquiconque eſpere en lui, & partagera à ſes élus les biens ineffables qu'il leur deſtine de toute éternité : ne perds donc pas l'eſpoir que tu dois avoir en lui. Notre religion nous apprend que Zoroaſtre, allant un jour conférer avec dieu, appeçut le corps entier d'un homme plongé dans les tourmens éternels, à l'exception du pied droit qui étoit dehors. « Que vois-je, demanda-t-il au tout-puiſſant ? Pourquoi ce » malheureux ſe trouve-t-il en cet état ? Cet homme-ci, répondit l'éter-

» nel, eſt un roi qui ayant gouverné trente-trois villes pendant pluſieurs » années, n'a jamais fait aucun bien dans le monde. Perſonne ne com- » mit plus d'injuſtices, de violences, d'injures & d'oppreſſions que lui » ſur toute la terre : fléau des peuples & inſenſible à leur miſere, il » mena toujours une vie voluptueuſe au milieu de ſon palais. Cependant » ayant vu un jour, en paſſant, une brebis priſe par le pied, dans un » buiſſon, & prête à mourir de faim, faute de pouvoir atteindre juſqu'à » l'herbe qui l'environnoit, il ſe laiſſa attendrir à ce ſpectacle, & déga- » gea l'animal d'un coup de pied. C'eſt à cauſe de cette marque de ſen- » ſibilité, que le pied de ce méchant prince eſt exempt de la torture à » laquelle la multitude de ſes crimes a fait condamner le reſte de ſon » corps (*a*) ». Fais donc le plus de bien que tu pourras, ſans crainte ni tié- deur ; car notre dieu eſt certainement plein de bonté & de miſéricorde.

PORTE V.

Précepte rigoureux de faire l'aumône.

UN homme religieux doit faire tous ſes efforts dans ce monde pour ſe ménager des interceſſeurs auprès de dieu, puiſque chacun ſait qu'il faut mourir. C'eſt pour cela qu'il faut faire ſcrupuleuſement l'aumô- ne ; & quiconque remplit avec exactitude cet important devoir, eſt vraiment homme : car il n'y a pas d'action plus noble & plus méri- toire dans notre religion. Si quelqu'un oublie de faire l'aumône, quel- que mérite qu'il ait d'ailleurs, l'ange gherutaman n'aura aucun égard

(*a*) Je ne me rappelle pas avoir rien lu ailleurs qui donnât une ſi haute idée de la juſtice de Dieu, que cette parabole. Les auteurs Anglois de l'Hiſtoire univerſelle ne pouvoient pas mieux choiſir que ce paſſage du Sad-der, pour repréſenter à leurs lecteurs la juſteſſe de la théologie des mages. On peut dire, ſans prétendre porter la moindre atteinte à la dignité des livres ſaints, qu'il vaut bien ce qu'on lit au douzieme verſet du XXXIIIe chapitre d'Ezéchiel au ſujet de l'homme vertueux, dont *la juſtice ne le ſauvera point*, dit le prophete, *s'il tombe une fois dans l'erreur.* Les juifs n'étoient pas les ſeuls dont la théologie admît des crimes inexpiables. Il paroît par un paſſage des livres des pontifes, rapporté par Cicéron, *liv. II, des Loix*, que les anciens romains avoient le même préjugé ; & c'eſt là-deſſus, dit Monteſquieu, que Zozime fonde le récit ſi propre à enveni- mer les motifs de la converſion de Conſtantin, & Julien cette raillerie amere qu'il fait de cette même converſion dans ſon livre des Céſars. *Eſprit des Loix*, *liv.* XXIV. *ch.* XIII. Au reſte, cette promenade de Zoroaſtre dans les enfers, reſſemble aſſez à une viſion qu'eut en 824, un certain Guetin, moine de Richenou, pendant laquelle l'ange de Dieu lui fit voir l'enfer, le purgatoire & le paradis. L'abbé Fleury n'a pas manqué de rapporter cette anecdote, ainſi que celle de Bernold, ſur la foi du crédule Hincmar, archevêque de Reims.

à ſes bonnes-œuvres. Celui qui aura été aſſez négligent pour ne pas faire l'aumône de ſes propres mains, doit recommander ce devoir, en mourant, à quelque homme de bien qui pourroit s'en acquitter pour lui. Car puiſqu'il eſt vrai que le bonheur de l'autre monde doit être le prix des aumônes qu'on aura faites, il doit donc ſe ſouvenir d'en ordonner, afin que dieu puiſſe lui en tenir compte. Cette obligation eſt la même pour les deux ſexes; l'homme & la femme ne peuvent s'en diſpenſer, s'ils veulent obtenir les récompenſes du paradis. Je ne ſaurois trop te le répéter; ne remplis pas ce devoir avec négligence, car il eſt le plus important de notre religion. Celui qui aura fait exactement l'aumône, & qui aura acquis par une ſi noble action, le bonheur d'une autre vie, aura la conſolation de ſe voir tranſporté en ame dans le paradis, par les anges, qui en lui montrant ce lieu de délices, comme le ſejour immortel qu'on lui deſtine, lui préſenteront des jeunes beautés céleſtes qui l'enyvreront de plaiſirs. Oh, qu'un homme de pareille condition eſt heureux! Les anges le porteront de rechef ſur la terre où il jouira d'un bonheur & d'une félicité ſans exemple. Tel eſt le fruit de cette interceſſion que ſe procurent ceux qui font l'aumône. Mais ſi quelqu'un néglige ce précepte, il demeurera comme étranger dans la cité de dieu, ſans aucun plaiſir, ſans le moindre repos; il ſera toujours en proie à la frayeur. Quelqu'agréable que ſoit la ville où il habite, il ſera néanmoins toujours accablé de douleur & de miſere; & tout le mérite qu'il pourra avoir acquis d'ailleurs, ne ſera pas aſſez puiſſant pour faire régner la confiance & la ſérénité dans ſon ame; parce qu'il n'y a que l'aumône qui puiſſe opérer cet effet, comme l'enſeignent les perſonnes verſées dans notre loi.

PORTE VI.

Tableau des principales fêtes dont l'obſervation eſt impoſée aux Parſes.

Il faut que nous faſſions de bonnes-œuvres, afin d'en être récompenſés dans l'autre monde; quiconque néglige de faire de bonnes actions, demeurera toujours ſur le pont tchinavar, où il ſera éternellement en proie aux douleurs les plus aigues, ſans pouvoir paſſer outre. Souviens-toi qu'il y a ſur-tout ſix ſortes de bonnes actions, qui peuvent faire régner le calme & la tranquillité dans ton ame. La premiere eſt d'obſerver la fête des ghahanbars ou le tems de la création. La ſeconde

de célébrer les phervadaghan, ou la fête des épagomenes (*a*). La troisieme, d'honorer la mémoire de ton pere, de ta mere & de tes plus proches parens dans le festin sacré d'aphrinaghan. La quatrieme, d'adorer le soleil trois fois le jour. La cinquieme, de célébrer la fête de la lune, trois fois par mois, au commencement, au milieu & à la fin; c'est-à-dire, aussi-tôt que tu auras apperçu cette planete, la 14[e] nuit qui suit son apparition, & au moment que son orbe cesse de paroître. La sixieme des bonnes-œuvres qui te sont ordonnées, consiste dans l'obligation de faire tous les ans un voyage au principal temple de ton pays, afin d'y faire tes prieres: que ceux qui ne savent pas se ménager ainsi des trésors auprès de dieu, sachent que ces préceptes sont pourtant le fruit de la religion & de la justice; car telle est l'interprétation que nous devons donner à ce que nous lisons dans les livres pâzends & zends. Ces obligations sont enjointes également aux deux sexes; & il n'y a personne qui puisse raisonnablement s'y soustraire. Si tu ne remplis pas ces devoirs, tu ne passeras pas certainement le pont tchinavar; il ne sera pas même possible que tu en approches; car celui qui les néglige, commet un grand crime. Tu ne dois donc attendre aucun bien de toute autre action, que de l'accomplissement de ces six préceptes: car, quelque merite que tu aies d'ailleurs, tu dois t'attendre à te voir puni des plus grands supplices. Fais donc ensorte de les accomplir, & ne sois pas négligent à exécuter des devoirs de cette importance. Réflechis sérieusement sur cette matiere, si tu es sage; car c'est de-là que tu dois espérer toute la récompense qui fait l'objet de tes desirs. C'est par ce seul moyen que, semblable à un vent qui passe avec rapidité sur une campagne couronnée d'épis, tu franchiras le pont, pour aller jouir à jamais du bonheur qui attend les ames des bienheureux dans le paradis.

(*a*) Les épagomenes étoient cinq jours que le vice du cycle persan obligeoit de placer tous les ans, à la fin des douze mois qui composoient l'année solaire. Ces jours formoient une solemnité particuliere, & servoient à déterminer le tems auquel on devoit célébrer les six *Ghahanbars*, principales fêtes du calendrier des mages, & dont on verra la description à la Porte XCIV. La description des autres fêtes dont il est parlé ici, trouvera aussi sa place dans le texte ou dans les notes qui l'accompagnent.



PORTE

PORTE VII.

Formalités exigées par la loi de Zoroaſtre, lorſqu'on éternue.

CHAQUE fois que tu éternueras, récite un abunavar & un ashimvuhu. N'oublie pas ces prieres en cette occaſion, afin que, delivré de tout malheur, tu puiſſes aller en paradis : car c'eſt par elles que tu te préſerveras des maladies dont le démon afflige le corps de l'homme (*a*). Il faut que tu ſaches qu'il y a dans notre corps un certain feu, appellé en perſan tehihra, & tabiat & garizi, en arabe. Quand, par l'ordre de dieu, ce feu eſt en guerre avec le diable, c'eſt par l'éternuement que le corps recouvre ſa ſanté : c'eſt pourquoi, lorſque tu éternueras, dit l'yata-ahu & l'ashim, adreſſe à dieu tes prieres ordinaires, afin que tu vives longtems, & que tu puiſſes éviter les pieges du démon. C'eſt auſſi dans ce moment, que tu dois faire tes prieres devant le feu, afin que le diable n'ait aucune priſe ſur ton corps. Je te le répéte, chaque fois que tu éternueras, bénis le ſeigneur ton dieu, toi qui es voiſin du paradis, afin que le démon ne s'identifie pas, en quelque ſorte, avec toi, & que la triſteſſe ne s'empare pas de ton ame.

PORTE VIII.

Pouvoir des prêtres orientaux ; reſpect auquel la loi aſſujettit les peuples à leur égard.

IL eſt inconteſtable que dieu nous ordonne de reconnoître la ſouveraine autorité dont jouiſſent nos pontifes, & de ne jamais leur déſobeir, parce qu'ils ſont l'ornement & la gloire de notre religion. Le nombre

(*a*) On trouve dans l'Ieſchts-Sadès la priere ſuivante, que chaque parſis, s'il a de la religion, doit réciter quand il éternue. « Je remercie dieu de ce que l'éternuement eſt venu par ſa libéralité, par » ſa juſtice. Qu'en tout lieu, en tout tems, les dews qui ſont dans mon corps, ſoient briſés, ſoient » frappés ; ô grand Ormuſd ! qui frappez avec force, par le Vendidad, l'ennemi des hommes ». Zend-Aveſta, *tom.* 3 *pag.* 125. Ceux, qui ſeroient curieux de connoître les uſages que pratiquoient autrefois les différentes nations des deux hémiſpheres, au ſujet des éternuements, pourroient conſulter la queſtion académique de M. Morin, qui ſe trouve à la *page* 325 *du tom. IV des Mém. de l'Acad. des Inſcriptions.*

de tes mérites peut-il égaler celui des feuilles des arbres, des ſables de la mer, des gouttes d'eau qui tombent du ciel, ou des étoiles qui brillent dans le firmament; ſi le grand prêtre ne les approuve pas, tu n'en retireras aucun avantage. Sache que ſi le deſtour n'eſt pas content de toi, tu ne jouiras d'aucune ſatisfaction dans ce monde; c'eſt pourquoi, mon cher fils, de tous les biens que tu poſſedes, ſoit en terre, ſoit en argent monnoié, n'oublie pas d'en donner la dîme au deſtour; car c'eſt un perſonnage reſpectable, & qui marche dans les ſentiers de la vertu; c'eſt le moyen d'atteindre à ce ſouverain dégré de félicité, qui fait le plus puiſſant objet de ton eſpérance. Si le deſtour eſt content de toi, ſache que ta place eſt déjà fixée dans le paradis. Si, au contraire, il a quelque ſujet de ſe plaindre de ta conduite à ſon égard, tu ſeras privé du fruit même de tes bonnes œuvres: tu ne trouveras pas la route du paradis, jamais tu n'auras la conſolation d'être placé parmi les anges; & ton ame accablée du poids des chaînes dont le diable la chargera, ſera reduite à gémir éternellement dans des douleurs inexprimables. En donnant la dîme aux prêtres, le clergé ſera content de toi, & tu ſeras introduit ſans difficulté dans le paradis: car de tout tems, les deſtours ont approfondi les myſteres de la religion, & ont eu en partage la fonction honorable de ſauver les hommes (*a*).

(*a*) On voit ici que l'autorité des prêtres parſes ſur les peuples de leur communion, eſt fort étendue. Cependant il ne faut pas croire qu'ils aient, comme en d'autres endroits de l'inde, le droit de donner des loix à la nation, ſans être obligés de rendre compte de leur conduite à perſonne. Si le deſtour a droit de reprendre le fidele quand il péche, le ſimple particulier a auſſi celui de faire ſes repréſentations à ce miniſtre, quand il prévarique. « Celui qui eſt ſans péché, lit-on dans un des ieſchts-» ſadès, corrigera celui qui a commis le péché; le deſtour corrigera le ſimple parſe, & le ſimple » parſe le deſtour ».



PORTE IX.

Averſion des Orientaux pour la pédéraſtie.

Il t'eſt expréſſement défendu de te livrer à la pédéraſtie. N'euſſes-tu commis ce crime qu'une ſeule fois, c'eſt une tache ineffaçable pour ton ame. Celui qui ſe prête à un ſi honteux forfait, doit paſſer pour un infame. Dans notre religion, il n'y a pas de crime plus ſévérement défendu (*a*). ſi tu as de la piété, fais en ſorte de ne pas t'en ſouiller; car c'eſt l'action la plus abominable que tu puiſſes commettre. O homme! ſi tu es vertueux ne te frappe pas de ta propre coignée. Celui qui commet cette action, enveloppe deux perſonnes dans ſon crime. Quiconque, ſoit avec une fleche, ſoit avec une épeé, ſoit à coups de poings ou de piés, exterminera ces deux miſérables, ne ſe rendra coupables d'aucun péché. Qu'il leur arrache les entrailles du ventre, s'il ne ſe préſente perſonne pour venger un ſi grand forfait. Celui qui doit être mis à mort, ſoit par l'ordre du roi, ſoit par l'autorité du deſtour, doit être préalablement jugé ſelon les loix (*b*). Il n'y a que ces deux infames, qui ont commis le crime affreux de la

(*a*) Hérodote a écrit, dans le premier livre de ſon hiſtoire, que les perſes avoient pris des grecs l'infame habitude de la pédéraſtie. Plutarque, au contraire, dans ſon traité de la *Malignité d'Hérodote*, aſſure qu'il n'eſt pas poſſible que ces aſiatiques euſſent appris ces abominations en grece, puiſque les jeunes gens qu'on y tranſportoit, étoient faits eunuques, avant de paſſer l'Helleſpont: mais on ſent d'abord de quelle foibleſſe eſt le raiſonement du philoſophe de Chéronée, puiſque les grecs qui paſſoient en foule, dans la perſe, par des motifs de commerce, pouvoient fort bien inſtruire ces nations de ces ſortes de turpitudes, que les loix civiles & religieuſes toléroient chez eux, & que leurs plus grands philoſophes préconiſoient. Nous rougiſſons de lire dans Plutarque, dit M. de Monteſquieu, que les thébains, pour adoucir les mœurs de leurs jeunes gens, établirent par les loix un amour qui devoit être proſcrit par toutes les nations du monde. *Eſp. des Loix*, *liv.* IV. *chap.* VIII. Au reſte ce chapitre du Sad-der prouve ſeul l'ignorance ou la mauvaiſe foi de Sextus-Empyricus, qui n'a pas fait difficulté d'écrire que la ſodomie étoit permiſe par la légiſtation des perſes.

(*b*) Hérodote fait mention d'une loi qui défendoit aux magiſtrats, au Roi même de condamner quelqu'un à mort pour un ſeul crime. Un réglement ſi ſage annonce beaucoup de modération & de bon ſens dans le code pénal de ce peuple, & porte à croire qu'il ſavoit ranger chaque action dans la claſſe qui lui appartenoit, & diſtinguer l'homme foible & imprudent, du ſcélérat & du coquin. A coup ſûr une telle nation auroit frémi d'apprendre qu'il eſt des peuples qui ſe piquent de douceur & d'urbanité, & qui infligent le même ſupplice au malheureux, qui, pour donner quelques ſecours à ſa famille dévorée par la faim, vole un boiſſeau de farine, qu'à l'in-

ſodomie, en faveur deſquels on ne doit pas obſerver ces formalités. Quels forfaits n'ont pas commis autrefois aphraſyab & dakhak, ces monſtres qui déshonorerent l'humanité ? De quelle infamie ne ſe couvrit pas Tur-bratur, cet abominable ſuppôt de débauches & d'obſcénités, qui aſſaſſina Zoroaſtre, en haine de cette religion pour laquelle ce ſaint homme témoignoit tant de zele & dont il étoit le ſoutien ? On connoit les crimes de ce Malcus, dont les affreux preſtiges firent ſubmerger notre globe ; de ce Saruregh, qui du tems de Sam, fit ſouffrir au monde tant d'injures & de violences ; cependant le crime de la pédéraſtie, pour lequel Gherûtaman fera ſentir tout le poids de ſa vengeance ſur la tête du coupable, l'emporte encore ſur tous ceux de ces perſonnages les plus ſcélérats de leur ſiècle. Celui qui ſera convaincu de cette abomination, ſera livré à des peines ſans fin, & n'aura jamais la douce eſpérance d'entrer dans le paradis. Quand quelqu'un s'abandonne à cette ſorte de turpitude, dieu, les anges, l'eau, le feu, tout eſt en deuil. Toutes les ames honnêtes & vertueuſes, la nature entiere, éprouvent le plus violent chagrin de voir commettre de telles horreurs. Cette action d'ailleurs eſt une abomination, fût elle commiſe avec les femmes. Qui que tu ſois, ſi tu te propoſes les joies du paradis pour prix de ta conduite, donne-toi donc bien de garde de tomber dans un vice ſi infamant.

---

fame aſſaſſin qui a égorgé deux ou trois cens hommes de guet-à-pens. Chez les perſes modernes, gouvernés par le deſpotiſme le plus abſolu, la juriſprudence criminelle n'eſt pas ſi ſage qu'elle l'étoit chez leurs peres. Lorſque le Roi a condamné quelqu'un, dit Chardin, on ne peut plus lui en parler, ni demander grace ; s'il étoit ivre ou hors de ſens, l'arrêt auroit également ſon exécution. Sans cela, dit M. de Monteſquieu, il ſe contrediroit, & la loi, confondue dans la perſonne du deſpote, ne peut ſe contredire. *Eſp. des Loix*, *liv.* III. *chap.* X. Il faut remarquer que chez preſque toutes les anciennes nations, les ſupplices que l'on faiſoit ſouffrir aux criminels, étoient fort légers & fort moderés. Rarement on condamnoit un homme à mort ; & ſi l'atrocité du crime exigeoit une punition ſi rigoureuſe, on étoit ſouvent aſſez indulgent pour lui ménager certains moyens qui la lui fiſſent éviter. Telle étoit la loi qui avoit ſubſiſté en grèce, dans les premiers tems de la civiliſation, & qui portoit que tous les criminels condamnés à mort, ſeroient precipités du promontoire de leucade dans la mer, après leur avoir attaché des plumes aux jambes & aux bras, afin qu'à l'aide de ces ailes artificielles, ils puſſent tomber plus doucement dans des barques diſpoſées autour du précipice pour les recevoir. Ces peuples, dans la ſuite, croyant avoir beſoin de loix plus ſéveres, abrogerent celle-ci, & ſe contenterent d'en conſerver la mémoire, en précipitant, tous les ans, de la même maniere, un criminel du ſommet de ce promontoire, le jour de la fête d'Apollon.



PORTE X.

Superstitions des Orientaux pour la ceinture.

DANS notre religion, il est ordonné aux deux sexes de porter la ceinture, & de faire l'aumône; car le précepte de ceindre ses reins du *custi*, autrement nommé *camar*, est émané de dieu, comme étant le symbole de l'obéissance que nous devons tous à notre créateur (*a*). Ce fut Giemshid qui établit cet usage, & l'on sait qu'à l'aide de sa ceinture, il terrassa tous ses ennemis, & rendit inutile toute la puissance de la terre & des enfers conjurée contre lui. Celui qui a pris sa ceinture, a déja vaincu une moitié des forces du démon,

(*a*) Le *custi* ou *costi*, est une ceinture que les parses portent sur leur saderé, espece de chemise blanche qu'ils mettent sur la peau. Il doit être composé de soixante douze fils, & faire deux fois, au moins, le tour du corps. On le fait ordinairement de laine ou de poils de chameau. Ce sont les femmes des Mobedes qui sont chargées de ce travail. On lit ces mots à ce sujet, dans le vendidad-sadé *ha* IX. « Tu es le premier, ô grand homme, à qui Ormusd ait donné l'évan» guin sur les montagnes élevées & étendues. Tu as annoncé la parole sur les montagnes ». Avant Zoroastre, quelques parses le portoient en écharpe; d'autres le mettoient autour de leur tête en forme de turban : maintenant il leur sert de premiere ceinture. Observez que le précepte de porter réguliérement la ceinture, n'est pas particulier à la religion des parsis; car il se trouve rappellé dans le XIIe chapitre de S. Luc. Quelques évêques des provinces de Vienne & de Narbonne, croyant cette obligation indispensable, ne manquerent pas de s'y conformer. L'usage est encore aujourd'hui dans tous les séminaires du royaume d'obliger les jeunes clercs à se ceindre les reins d'une ceinture, ne fut-elle composée que d'un morceau de drap noir. *Voyez Celest. epist. 2, tom. 2. Concil.* pag. 1618. Au reste, les grecs, comme on le voit dans une lettre du pape Nicolas, aux bulgares, ne recevoient à la communion aucun chretien, qu'il n'eût sa ceinture; & les nestoriens & les jacobites de Mésopotamie & de Syrie la trouverent si honorable, depuis que le calif Moutraqueil, X^e. des abassides, les a obligés à la porter, qu'ils ont mis l'écriture sainte & les peres à contribution, pour prouver que tout chrétien la doit porter, & que les prieres faites sans cette marque de religion, ne sont pas agréables à dieu. Ajoutez qu'une cérémonie de l'excommunication étoit autrefois de couper la ceinture au coupable publiquement. *Voy. la Bibl. Orient. pag.* 339. D'ailleurs les parses ne sont pas les seuls qui aient fait un précepte de religion de la maniere de se vêtir. Le législateur des juifs portoit la délicatesse sur ce point, jusqu'à ordonner qu'on mît des franges à son manteau. « Parlez aux enfans d'Israel, disoit le seigneur à Moïse, & dites leur qu'ils mettent des » franges aux bords de leurs manteaux, & qu'ils y joignent des bandes de couleur d'hyacinthe, » afin que les voyant ils se souviennent des commandements du seigneur, & ne suivent point leurs » pensées, ni l'égarement de leurs yeux, qui se prostituent à divers objets ». *Nomb.* 38. 39. Theodoret, l'une des grandes lumieres de l'églife, assure, *Quest.* 32. que cette couleur d'hyacinthe devoit contribuer à faire souvenir les juifs de leur divin législateur qui remplit le ciel par sa majesté.

& s'eſt aſſuré, à proportion, autant de ſecours de la part de dieu : il ne lui reſtera aucun doute à l'égard de la religion de ſes ancêtres ; & n'eût-il commis aucune autre bonne action dans ce monde, il pourra participer aux récompenſes dues a toutes celles qui ſe font ſur la terre. Lorſque tu prends ta ceinture, tes mérites ſe multiplient cent mille fois au delà de ce qu'ils étoient auparavant. Si, au contraire tu oublies cet important devoir, tu perds tout ce qui te pouvoit rapprocher des gens de bien. Ne quitte donc jamais ta ceinture, puiſqu'elle peut te tenir lieu d'un mérite infini dans la religion. Y a-t'il rien au monde de plus précieux, que ce qui peut te faire participer aux récompenſes dues au mérite des autres hommes, ſans aucune bonne œuvre de ta part ? Tu dois employer quatre nœuds dans ta ceinture, dont chacun eſt le ſymbole de quelque choſe d'important. Le premier te rappelle que le dieu qui te créa, eſt un ſaint, qu'aucun être ne peut lui être comparé, & qu'il eſt un monarque plein de puiſſance & de gloire. Le ſecond nœud porte le témoignage de notre religion, dont on ne peut douter qu'elle ne ſoit vraie & reſpectable. Le troiſieme t'apprend que Zoroaſtre eſpintaman fut l'apôtre & le prophete du ſeigneur, le flambeau qui devoit nous éclairer dans le chemin de la vérité, & que ce grand homme ne s'écarta jamais des voies de dieu. Le quatrieme nœud eſt l'emblême des projets honnêtes & légitimes que nous formons ; comme, par exemple, « Je ferai le bien, autant que je le pourrai ; je ferai, » dis-je, le bien, & je ne penſerai jamais à autre choſe : je tour» nerai tous mes efforts à éviter le mal : telle eſt la religion ſainte que » j'ai embraſſée, & que je promets de ne jamais abandonner ». Iſphendarmaz, l'un des anges qui apparurent au roi Manutchehr, fit remarquer à ce prince, que tous ceux qui ſurpaſſoient les autres hommes en ſageſſe, portoient une ceinture. Zoroaſtre vit même, de ſes propres yeux, les anges vêtus de cette maniere. En un mot, telle a toujours été la conduite des perſonnes vertueuſes & ſaintes, qui, certaines de la candeur & de la ſincérité de leur ame, ont pris la ceinture ſelon l'eſprit de notre religion.



PORTE XI.

Respect des Orientaux pour le Feu.

LA religion t'ordonne d'avoir un soin particulier de ton feu (*a*). Prends bien garde que cet élément ne s'éteigne ; car tu dois le regarder comme ton ame ; n'y jette rien qui soit souillé. Prends garde même, si tu en allumes dans les champs, de laisser aucunes immondices à trois pas de distance du foyer où tu l'auras placé. Ne laisse aucune épine, aucun morceau de bois mort dans celui que tu conserveras chez toi. Un feu entretenu de la sorte témoignera sa satisfaction & son con-

(*a*) Comme les anciens mages avoient une multitude de manieres d'honorer le feu, ils pouvoient aussi se rendre coupables de péché, de diverses façons, envers cet élément ; quoiqu'ils n'aient certainement jamais eu la pensée de l'adorer & de le craindre, comme une divinité. Voici un patet, espece d'examen de conscience, que l'on trouve dans les ieschts-sadès, qui peut donner une idée des différentes sortes de prévarications que l'on peut commettre à l'égard du feu. « Tout » péché que j'ai commis, à l'égard du ciel, contre l'amscaspand ardibehescht, à l'égard de ce » monde, contre les feux adhérans : Si je n'ai pas entretenu le feu pur, si je l'ai éteint, si je » n'y ai pas mis d'odeur à la derniere priere, *c'est-à-dire à minuit* ; si j'ai versé de l'eau sur » le feu ; si j'y ai brûlé du nesa ; si j'y ai mis du nesa ; si j'ai mis dans le feu ma main non lavée, » après avoir dormi ; si j'ai soufflé le feu avec la bouche ; si j'ai mis dans le feu du bois » verd, sec de moins d'un an ; si j'ai mis sur le feu du bois & des odeurs, sans les avoir exa- » minés trois fois ; si je n'ai rien mis dans les adhérans, ni dans les feux ; si j'ai fait du mal à celui » qui avoit l'intendance du feu ; si je ne lui ai pas rendu l'honneur qui lui étoit dû ; si j'ai » employé à bien des usages, & sans modération, le feu de maison ; de maniere que les purs, » les saints, & l'amscaspand ardibehescht soient irrités contre moi &c ». Zend-avesta *tom.* 3, *pag.* 42. Quelles que soient ces folies, ne croyez pourtant pas, comme je viens de le dire, que les perses aient jamais adoré le feu dans toute la force que nous donnons à ce terme. Malgré le grand nombre de puérilités qui s'étoient glissées dans leur théologie, on doit leur rendre cette justice, qu'ils ne reconnurent jamais qu'un seul dieu. C'est une vérité dont on ne peut douter après avoir lu la sublime invocation que l'auteur du Sad-der a mis à la tête de son ouvrage. Si l'on veut savoir quel est le genre de culte qu'ils rendoient au feu, on le trouvera dans une conférence théologique tenue en présence de Mahmoun Khalife de Baghdad, entre Abala destour apostat, & un Mobed parse, dont le manuscrit existe à la Bibliotheque du Roi. « Pourquoi, dit Abala, s'adresser au feu, pour en ob- » tenir des biens, puisqu'il a besoin lui-même d'être entretenu, & qu'il demande du bois ? *Réponse.* » Dans une ville, les différents états ont besoin les uns des autres. *Nous prions le feu*, dit le mo- » bed, *comme des domestiques leur maître, & lui nous demande comme le maître à ses domesti-* » *ques* ». Il paroît que Pythagore, dont le systême philosophique n'étoit qu'une rapsodie des maximes qu'il avoit recueillies chez les différentes nations parmi lesquelles il avoit voyagé, n'avoit pas oublié de mettre à profit la religion des perses ; car on lit dans Jamblique, que ce philosophe ne cessoit d'ordonner à ses disciples *de ne pas souiller le feu avec une épée.* Il pouvoit pourtant avoir pris ce précepte chez les égyptiens qui, au rapport de Plutarque, lui donnoient place dans leur théologie. Voyez *Jamblic. de vitâ Pythag.* cap. 32. & *Plut. de Iside & Osir.*

ſentement dans les ſept climats de la terre. Lorſque tu auras quelques vœux à former, tu peux être aſſuré qu'ils ſeront exaucés ſans difficulté. Mais ſi tu n'as pas ſoin du feu qui brûle dans ton foyer, ou que tu aies l'imprudence de le ranimer avec ton haleine, cet élément répandu dans les ſept climats de la terre, te deviendra contraire, & aucun des vœux que tu formeras, ne ſera écouté au tribunal du dieu vivant. Si tu as la négligence de laiſſer éteindre ton feu, tu ne pourras expier un ſi grand crime, quelle que ſoit la ſomme que tu offres pour le racheter. Tu ſais que le tout-puiſſant a confié les clefs du paradis à Erdibehit. Le ſeigneur, en le prépoſant à une fonction ſi ſublime, lui parla ainſi : *Ne permets pas à ces ames qui ont négligé le ſoin de mon feu, d'approcher du paradis.* Les femmes qui n'auront pas l'attention de l'entretenir, auront la douleur de voir périr leur fruit, dans le ſein même de leurs entrailles. Aucun de leurs enfans n'aura la conſolation de voir la lumiere du jour; car le feu qui s'éteint par la négligence de ceux qui doivent le conſerver, & qu'on oublie d'honorer, doit être comparé à un roi auquel on ne rend pas le reſpect qui lui eſt dû, ni l'obéiſſance qu'exige ſa dignité. La maiſon où on le laiſſera éteindre, ſentira bientôt la peine de cette prévarication. On paiera pour amende trois direms, ou pour le moins deux danghs. Réfléchis bien ſur cela, s'il t'arrive par haſard de laiſſer éteindre ton feu, afin que quelque événement ſiniſtre ne te faſſe pas pleurer plus amérement ta faute.

PORTE XII.

Superſtition des Orientaux pour les Cadavres.

La loi te défend d'enſevelir un corps mort dans un cercueil neuf, ou qui ait reçu quelque ſouillure; tel eſt le précepte de Zoroaſtre; qu'il ſoit vieux, uſé, bien lavé. Il doit avoir ces conditions, afin que tu ſois délivré de toute frayeur. Ecoute ce qu'on lit dans le Zendvendid à ce ſujet : « Si une femme, tirant de ſon fuſeau, un fil de la » longueur d'un empan, le place dans le linceuil, elle ſentira comme » un ſerpent & une vipere qui rongeront éternellement ſes entrailles. » Gherutaman ne jettera pas un regard de bonté ſur elle, & toutes » les puiſſances de l'univers s'armeront pour la tourmenter. L'ange ex- » terminateur la prenant par le bord de ſa robe, la précipitera dans » l'enfer,

» l'enfer (*a*). Si le ſuaire dont on enveloppera mon corps, n'eſt pas
» neuf, bien-loin de me porter aucun préjudice, au moment que je
» comparoîtrai devant mon juge, il ſervira beaucoup à ma juſtification.
» Si au contraire, on ne prend pas après ma mort cette ſage précau-
» tion, mon corps deviendra la proie des ânes & des mulets; je ne
» goûterai aucun repos, aucune tranquillité; la honte & la miſere
» ſeront mon partage. D'ailleurs il eſt bon de ſe préſerver de tout ce
» qui peut appartenir à un cadavre, tandis qu'on le porte en terre; car
» chaque pas que tu feras pour t'en éloigner, augmentera le nombre
» de tes mérites, aux yeux de ton créateur. Médite bien ce précepte;
» car il eſt fondé ſur un principe certain & inconteſtable de notre
» religion. Accomplis-le ſérieuſement, ſi tu veux avoir moins à crain-
» dre au tems de la réſurrection ».

(*a*) Ce précepte ridiculement bizarre, & dont on ne voit d'exemple dans aucune religion du monde, ſe trouve parfaitement développé dans le VIII. *Fargad du Vendidad-ſade*, avec le dénombrement des différentes peines dont ſont punis ceux qui le tranſgreſſent. « Si lon met, y lit-» on, ſur le corps d'un mort un vêtement neuf de coton ou de poils de chameau, & que le » mort ſoit athorné, *ceſt-à-dire*, qu'il ſoit de l'ordre ſacerdotal, herbed, mobed, ou deſtour-» mobed; quelle ſera la punition de ce crime? Ormuſd répondit; le coupable ſera frappé quatre » cents fois, avec des courroies de peau de cheval ou de chameau; ce qui répond à quatre cents » direms. Si l'on met ſur le corps d'un mort, un vêtement de coton ou de poils d'animal, n'y » eût-il dedans de neuf qu'un fil de la longueur de celui qu'on tient avec les deux doigts du » pié; quelle ſera la punition de ce crime? Ormuſd répondit: le coupable ſera frappé ſix cents » fois, avec des courroies de peau de cheval ou de chameau; ce qui répond à ſix cents direms. Si » l'on met ſur un mort un vêtement neuf de coton, ou de poils d'animal, ſachant bien ce que » l'on fait; quelle ſera la punition de ce crime? Ormuſd répondit: le coupable ſera frappé mille » fois avec des courroies de peau de cheval ou de chameau; ce qui répond à mille direms ». Zend-aveſta *tom.* 2. *pag.* 334. Remarquez qu'un bill porté au parlememt d'Angleterre en 1678, & approuvé par Charles II, défend expreſſément d'employer autre choſe que de la laine pour coudre les ſuaires. L'intention de cette ordonnance, qui éloigne des morts toutes ſortes de toile, eſt de contribuer au débit des laines. La loi perſanne avoit peut-être quelque objet de cette eſpece pour principe. Je dois dire à l'occaſion de ces direms, dont on fait une mention ſi fréquente tant dans les livres zends, que dans le Sad-der, que les plus habiles deſtours ignorent ce que l'on doit entendre par ce mot; quelques uns penſent néanmoins que le direm étoit une eſpece de poids, qui, ſelon leur évalution, devoit être un peu moindre que notre gros.



PORTE XIII.

Respect des Orientaux pour la mémoire de leurs parens.

CHERIS la mémoire de ton pere & de ta mere. Quand tu auras la commodité, soit dans un mois, soit dans un an après leur mort, ne manque pas de leur préparer le festin funèbre que nous appellons aphrinaghan ; car notre religion nous apprend que celui qui s'acquitte de ce devoir, sera éternellement heureux. Cela doit aussi se faire, lorsqu'on est de retour chez soi, après un long voyage, en invitant tous ceux qui te reçoivent libéralement à leur table. Ce festin procurera du repos & de la joie aux ames des parents de ceux qui habitent la maison qui le donnent. Il sera une source de bénédictions que le ciel versera sur le pere & la mere de famille, & sur tous ceux de leurs enfans qui participeront à une si grande joie. Celui, au contraire, qui négligera de faire ce banquet, demeurera accablé de tristesse, attendant inutilement de la consolation (*a*). Chacun doit croire, qu'en honorant ainsi la mémoire de ses ancêtres, on se procure le repos & la tranquillité de l'ame ; mais ceux qui les oublient, doivent être comparés à ces insensés qui courent avec précipitation au-devant de la fleche qui vient leur percer le cœur. Les parents de ces ingrats diront, dans l'amertume de leur cœur : ô dieu tout-puissant, pourquoi nos enfans négligent-ils donc de remplir ce qu'ils nous doivent ? Ne savent-ils pas que leur tour viendra, de se rendre ici, pour habiter

(*a*) De tout tems & en tout lieu on a cru soulager les ames des morts, en faisant des festins sur leurs tombeaux, ou dans les maisons, en leur honneur. Les chinois, les tartares & beaucoup d'autres peuples pensent encore ainsi, & ne manquent jamais de célébrer, avec toute la pompe dont chacun est capable, l'anniversaire & les autres fêtes destinées à traiter les ames de leurs parents. J'ai prouvé, dans le VIII[e]. Chapitre de mon tableau des superstitions des peuples, que cette coutume, toute ridicule qu'elle soit, étoit passée du paganisme chez les chrétiens. On voit par le testament d'Aldebert de Peyre, évêque de Viviers, fait en 1303, & dont on a donné le précis au public, dans plusieurs feuilles périodiques, que ce préjugé conservoit encore toute sa force dans le quatorzieme siecle. Dans ce testament : « Tous les moines, toutes les religieuses, tous les prêtres du » Vivarais & du Gévaudan, sont appellés à partager l'héritage du prélat, à la charge de fondre des » cloches, d'élever des autels du côté de l'orient, de dire des messes, de faire des services & » sur-tout des répas annuels, pour la rédemption de l'ame du testateur & de ses parents ». C'est peut-être à cette croyance, plus qu'à des motifs de charité, que l'on doit attribuer l'origine de ces repas publics qui se font encore, en certains jours de l'année, dans la plupart des monasteres de l'europe.

le lieu que nous occupons ? Ignorent-ils donc que chacun doit porter ſes vues vers ce ſéjour éternel, puiſque tu n'as pas voulu qu'aucune créature pût toujours reſter dans le monde ? S'ils euſſent rendu à notre mémoire ce que la piété exigeoit d'eux ; ils n'auraient pas connu les maux qui les accablent. Nous avons beſoin, à la vérité, de leur ſecours ; mais l'heureuſe ſérénité de l'ame n'eſt elle pas le prix dont tu paies leur attention, comme la plus affreuſe miſere eſt la punition de leur négligence ? Ainſi parleront à dieu les ames des parents, pleines de triſteſſe & d'amertume, n'étant pas ſatisfaites de leur poſtérité. Elles maudiront à jamais la maiſon de ceux qui les auront oubliées, & n'y laiſſeront perſonne qui n'ait reſſenti le poids de leur vengeance. Fais donc en ſorte que les ombres de ton pere, de ta mere, & de tous tes parents, ſoient contentes de toi ; que, pleines de joie, elles puiſſent prier pour toute ta famille ; que, te béniſſant dans l'autre monde, elles s'empreſſent de porter tes vœux au pied du trône de l'éternel, & que leurs ſuffrages te ſoient utiles juſqu'à la fin des ſiecles.

PORTE XIV.

Formalités auxquelles la religion aſſujettit les Orientaux, pour ſe couper les ongles.

Il eſt ordonné à tout le monde de placer ſous ſes mains un papier, lorſqu'on ſe fait les ongles. Il faut enſuite réciter le vaji & l'yata ahu viriu, pour obtenir de dieu la conſervation de la ſanté. Je te le répete, homme pieux, récite trois fois l'yata ahu viriu, en faiſant chaque fois un cercle avec le doigt, autour des rognures de tes ongles, afin que ces précieuſes dépouilles ne deviennent pas la proie des oiſeaux ; il faut réciter de plus hautement trois patiti, un yata ahu viriu & un raji. Il eſt auſſi néceſſaire que tu prennes, chaque fois, les mêmes ciſeaux qui viennent de te ſervir à te couper les ongles, pour en ouvrir la terre, afin de lui confier ce que tu en auras recueilli. Si tu ne fais pas le patiti, en homme religieux & prudent, recite ſeulement un vaji à l'honneur de Surush, pour que tu puiſſes te préſerver de douleur & de chagrin ; porte enterrer tes ongles vers une montagne (*a*).

(*a*) On voit ici que le magianiſme ne preſcrit pas de petites formalités, pour que l'on ſe coupe décemment les ongles. Un parſe qui fait ſa religion, ſe coupe les ongles des doigts, en commençant par l'annulaire. Il rogne enſuite, avec un couteau uniquement deſtiné à cet uſage, l'ongle

PORTE XV.

Foibleſſe des Orientaux pour les préſages.

QUOI que tu voies, benis le nom de dieu, à cauſe de la crainte que tu dois continuellement avoir de ſa colere. Je te le dis : s'il s'offre à tes yeux quelque choſe qui annonce un heureux préſage, récite le nom de dieu ; ſi tu n'invoques pas ce ſaint nom, & que tu éprouves quelqu'événement fâcheux, tu paſſeras pour un pécheur & un négligent. Ne te fais donc aucun tort à toi-même par ton inattention (*a*).

---

de l'index, & celui du pouce ; après cela, il partage en deux chaque morceau d'ongle, avec le même couteau, en adreſſant à dieu certaines prieres conſacrées à cette opération. On poſe enſuite ſur une terre bien ſeche, ou ſur une pierre dure, ces morceaux d'ongles, enveloppés dans du papier, tournant au nord l'extrémité oppoſée à l'endroit où la diviſion a été faite, & l'on dit certaines prieres indiquées dans le Zend-aveſta. Les livres Zends traitent amplement de cette importante matiere. Voici ſur-tout ce qu'on lit à ce ſujet, dans le XVIIe. Fargad du Vendidad-ſadé : « Tu tireras une pierre, & la mettras dans un lieu qui ſera du coté de la partie du monde qui eſt » à Ormuſd : que cette pierre ſoit de la longueur du petit doigt, tu mettras les ongles deſſus, en » prononçant bien cette priere victorieuſe : O Zoroaſtre ! ô ſaint bahman ! je t'invoque avec » pureté. Trace autour de la pierre, trois, ſix ou neuf keiſches avec un couteau de métal, en » récitant bien, trois, ſix ou neuf ravaets, & diſant : oiſeau aſchozeſcht, je t'adreſſe mes » prieres, je t'invoque, je t'appelle & te fais izeſchné. Ceux qui parleront, s'adreſſeront à » l'oiſeau aſchozeſcht ; il les ſecourra contre les dewes du mazendran avec la lance, le poignard, » l'arc, la fleche, avec la pique qui ſert de près & avec l'arc à pierres ». *Zend-aveſta. Tom 2. Pag.* 401. Puiſque nous en ſommes ſur l'article des ongles, il ne ſera peut-être pas hors de propos de remarquer ici, que les rois égyptiens de la race des lagides, avoient porté le luxe & la magnificence, juſqu'au point d'avoir des coupeurs d'ongles à titre d'office. On croit que l'une des filles, ſur leſquelles la fameuſe Cléopâtre fit l'eſſai du ſerpent qui devoit terminer ſes jours par ſa morſure, & qu'Eutichius nomme Matra, rempliſſoit cette charge auprès de cette voluptueuſe princeſſe. On voit encore aujourd'hui dans le ſerrail de Conſtantinople, le ſéjour de l'indolence & de la volupté, un officier qui porte la qualité de dirnakgi-baſchi, ou chef de ceux qui coupent les ongles de l'empereur.

(*a*) Le premier & le plus important des devoirs impoſés aux anciens parſes, par Zoroaſtre, étoit d'invoquer, en tout tems & en tout lieu, le ſaint nom de Dieu. Rien de plus grand, rien de plus ſublime, que ce que l'on trouve à chaque page du Zend-aveſta ſur ce ſujet. Si M. l'abbé Foucher eût pu lire cet ouvrage, avant de compoſer le mémoire où il maltraite ſi cruellement la religion des mages, je crois qu'il eût plutôt employé ſes veilles à juſtifier ces prêtres de la doctrine du polythéiſme, que les écrivains grecs leur ont ſi mal-a-propos attribuée, qu'il n'eût accrédité leur erreur par ſes recherches : « Mon nom eſt grand, dit le Tout-puiſſant, dans l'ieſcht d'Ormuſd. » Invoque moi, Zoroaſtre, jour & nuit viens & porte le zour en mon honneur. J'irai à ton ſecours, » te mettrai dans la joie, moi qui ſuis Ormuſd : le pur, le ſaint Seroſch ira à ton ſecours & te » mettra dans la joie ; l'eau, les arbres, les ſaints féroüers, iront à ton ſecours, & te mettront

PORTE XVI.

Obligations imposées aux femmes en couche. Assauts que Zoroastre éprouve, en naissant, de la part des démons.

En quelqu'endroit que soit une femme en gésine, qu'elle fasse en sorte d'entretenir perpétuellement le feu ; c'est le moyen de fortifier son ame contre les attaques qu'elle a à redouter. Quand son fruit sera venu au monde, il faut avoir le soin de faire brûler une chandelle pendant trois jours & trois nuits ; car tant que l'on entretiendra du feu dans cette maison, il n'y aura rien à craindre de fâcheux pour elle. Les diables & les esprits mal-faisans qui cherchent à assaillir l'enfant, ne pourront lui faire aucun mal ; ils n'auront pas même assez de force pour approcher de quinze coudées de la femme pour lui nuire. Les trois premiers jours & les trois premiéres nuits, pendant que l'enfant est encore peu accoutumé à la lumiere, & que la femme est dans les accès de la fiévre, la place est facile à prendre (*a*). J'ai appris de mon maître, que, lorsque la mere de Zoroastre mit au monde ce cher enfant, cinquante-trois démons assaillirent successivement pendant trois nuits le jeune prophète, dans l'intention de le

» dans la joie. Si tu veux, ô Zoroastre, rendre malade & briser les dews-hommes, les magiciens, » les paris, les dews qui affaiblissent, ceux qui rendent sourds, ceux qui rendent aveugles, les » couleuvres à deux pieds, les aschmoghes à deux piés, les loups à quatre piés, l'armée nombreuse » & impure qui arbore avec fierté une multitude de grands étendards, qui porte le drapeau cruel » & meurtrier, prononce & récite mon nom dans toute son étendue, tous les jours & toutes » les nuits ; moi qui proteges, qui suis le juste, qui nourris, qui connois, & qui suis plus excel- » lent que les céleſtes. Mon nom est celui qui donne la santé ; mon nom est celui qui la donne » par excellence ». Dieu fait ensuite le dénombrement de tous les noms qu'il porte, & ajoute : « Dans » le monde qui existe par ma puissance, ô Sapet-man Zoroastre, dis tous ces noms, récite-les, » prononce-les, le jour & la nuit : soit qu'après avoir été debout tu t'asseies sur tes talons, soit » qu'après avoir été assis tu te leves ; que tu ceignes le kosti, ou que tu le delies ; que tu sortes » d'un lieu, que tu sortes d'une ville, que tu sortes d'une province, que tu arrives dans un » pays, prononce mes noms &c ». *Zend-avesta. tom.* 3. *pag.* 146 & 148. J'invite mon lecteur à parcourir, dans le Zend-avesta même tout l'iescht, dont je ne donne ici que l'extrait, & à prononcer ensuite sur la religion des sectateurs de Zoroastre. On peut aussi consulter le journal des savans, Juillet 1762.

(*a*) Les parses, dit M. Anquetil, qui veulent vivre heureux, & avoir des enfans qui leur fassent honneur, doivent payer quatre prêtres qui, pendant trois jours & trois nuits, célebrent pour eux l'izeschné ; c'est ce qu'on appelle le zendeb-ravan, c'est-à-dire, *Cérémonie qui rend l'ame*

perdre ; mais le feu qui brûloit dans la maiſon où il étoit né, le préſerva de tous les maux qu'ils vouloient lui faire éprouver. Quarante jours ſe paſſerent néanmoins ainſi, avant qu'il pût être parfaitement délivré de l'importunité de ces ſéducteurs (*a*). C'eſt pour cela que tu ne dois pas oublier d'entretenir le feu en pareille occaſion, pendant le même eſpace de tems, ſi tu veux éloigner de tes enfans toute eſpece d'incommodité. Il faut auſſi que la mere prenne la precaution de ne pas ſortir au-delà du ſeuil de la porte, & qu'elle évite les regards d'une montagne pendant ces quarante jours; car l'air vif & pénétrant de la campagne eſt dangereux aux femmes qui ſont dans cet état.

PORTE XVII.

Etiquette des Orientaux à l'égard de leur habillement. Superſtitions à ce ſujet.

Il eſt ordonné tant aux prêtres qu'aux laïques de prendre leur ceinture auſſitôt qu'ils ſeront ſortis du lit : ſaches que tu ne dois pas faire un pas ſans cet ornement, parce que ce ſeroit t'expoſer à te voir ſuccomber ſous l'empire du démon. Faire un ſeul pas ſans la ceinture, eſt un péché; ſi tu en fais quatre, c'eſt un excès : tu dois alors payer douze cents direms, en forme d'amende; préſerve-toi donc de péché, & prends ta ceinture, en quelque endroit que tu ſois; car tel eſt l'eſprit de notre religion.

vivante au moment de la mort. Cette fonction, jointe au droit de prier pour les morts, dont jouiſſent les deſtours des parſes, met ces miniſtres à portée d'acquérir de grandes richeſſes, & de vivre dans l'aiſance & le repos aux dépens de leurs concitoyens.

(*a*) C'eſt de cet aſſaut que Zoroaſtre éprouva en venant au monde, que dieu parle dans l'izeſchné, lorſqu'il dit : « Au commencement le dews s'eſt déclaré contre le grand Zoroaſtre, & a voulu le » détruire; mais Zoroaſtre jouira d'une joie pure, & l'emportera ſur les deux ». Izeſchné, ha XLII. Tous les ſectaires s'accordent encore généralement en cela, qu'il n'y en a pas un d'eux qui n'ait eu quelque épreuve à ſouffrir de la part du démon.



PORTE XVIII.

Tableau de quelques minuties auxquelles les loix orientales assujettissent les peuples.

QUAND tu tailles un cure-dent, enleves-en scrupuleusement l'écorce; car si une femme enceinte mettoit le pied sur cette dépouille, il seroit fort à craindre qu'elle n'éprouvât un avortement; c'est pourquoi la prudence exige que tu caches quelque part ton cure-dent (*a*).

PORTE XIX.

Loix des Orientaux touchant les mariages.

TU dois prendre une épouse dans ta jeunesse : approche donc pour cela des filles de ta religion, qui ne feront aucune difficulté de s'unir à toi. Il est nécessaire de se pourvoir de bonne heure, afin que tout le monde sache que nous avons une compagne de notre religion : quiconque, jaloux d'avoir des enfans, desire de se marier selon nos usages, s'unit à Dieu : car il faut que tu saches que les enfans sont d'un grand secours à leurs peres & meres, dans la voie du salut. Un fils est comme le pont du jugement ; & le monde doit être comparé à une hôtellerie : celui qui n'aura pas d'enfans, ne pourra pas passer ce pont. Quel que soit son mérite, il n'ira pas plus loin, & son malheur ne finira qu'avec les siecles : les anges lui demanderont, en arrivant : as-tu un fils au monde, qui puisse parler ici en ta faveur ? Aussi-tôt qu'il aura répondu par la négative, ils ne prendront pas d'autre information, & son ame isolée, solitaire, sera condamnée à des supplices éternels : elle verra devant elle le fleuve qui passe sous le pont ; mais elle ne pourra jamais le traverser : elle envisagera de loin l'image du paradis ;

(*b*) Bon dieu, quelle dégoûtante puérilité! Il est à croire que ce précepte extraordinaire est le fruit de quelque superstition moderne ; car je n'en trouve pas de vestige dans aucun ouvrage du Zend-avesta. Au reste il n'y a rien là de plus étonnant que le préjugé de la plupart de nos femmes françoises qui s'abstiennent très-scrupuleusement, pendant leurs grossesses, de mettre le fil quand elles cousent, autour de leur cou, de crainte que le cordon ombilical de leur enfant ne s'attache à cette partie.

des arbres chargés de fruits, des fontaines de cryſtal, des moiſſons dorées : elle conſidérera toutes ces beautés avec admiration, ſans aucun eſpoir d'y jamais atteindre (*a*).

PORTE XX.

Opinion des Orientaux pour l'agriculture.

POUR qu'un laboureur puiſſe recueillir une moiſſon plus abondante, il doit ſe ménager des interceſſeurs par ſes aumônes & ſes bonnes-œuvres, & tenir ſon ame toujours pure devant dieu. Ces deux ſages précautions feront la ſource d'une multitude de biens dont il ſera comblé. Selon notre religion, nous n'avons rien de comparable à l'agriculture : fais-en donc cas, & l'eſtime à cauſe de ſa nobleſſe : tel fut le diſcours que tint un jour une perſonne qui étoit profondément verſée dans les myſteres de notre religion. Celui qui aura planté un arbre donnera pendant le tems de ſa croiſſance, une portion de ſes fruits à ceux auxquels il appartient de les recevoir : il les partagera

(*a*) La population a toujours fait un objet très-important dans la religion des perſes. Bien loin de prêcher le célibat, les mages le flétriſſoient par-tout où ils le rencontroient, & avec autant d'inflexibilité que les anciens germains. Hérodote & Strabon nous apprennent que les rois de perſe étoient dans l'uſage de faire tous les ans des préſens à ceux de leurs ſujets qui avoient un plus grand nombre d'enfans ; coutume admirable, politique exquiſe ! qui ſert à expliquer ce qu'ont dit les anciens écrivains de cette multitude prodigieuſe & preſque incroyable de combattans, que ces princes, ſur-tout ceux de la maiſon d'Hyſtapes, conduiſoient à leur ſuite lorſqu'ils portoient la guerre chez leurs voiſins. Les parſes, quoiqu'opprimés par un gouvernement deſpotique & deſtructeur, conſervent toujours ces anciennes maximes, qui les mettront peut-être un jour à portée de ſubjuguer leur maître, & de faire revivre leur empire & leur religion. Tous leurs livres ſaints, tous leurs deſtours, leur ordonnent de ſe marier de bonne heure, & d'éviter avec attention les vices qui s'oppoſent à la multiplication de l'eſpece humaine, afin qu'ils puiſſent paſſer librement le pont de tchinavar. Lorſque le mobed donne aux jeunes-gens la bénédiction nuptiale, il leur parle ainſi : « Qu'Ormuſd, juſte juge, vous accorde beaucoup d'enfans, des mâles, » une nourriture abondante, l'amitié du cœur, des enfans beaux de viſage, qui vivent long-temps » & de pere en fils cent cinquante ans, comme les habitans de l'iram-vedi », Ieſcts-ſadès XXXI. » Ce ſyſtême des perſes ſe trouve parfaitement exprimé par le triſmégiſte, dans le pimandre. « C'eſt » la plus grande des impiétés, dit-il, & le dernier des malheurs, de ſortir de ce monde ſans y laiſſer » d'enfans. Les démons font ſouffrir à ces gens-là les peines les plus cruelles après leur mort. C'eſt » pourquoi, continue-t-il, mon cher Eſculape, n'ayez aucun commerce avec eux, mais que cela » ne vous empêche pas d'avoir compaſſion de leur miſere, ſachant les ſupplices affreux qui leur » ſont deſtinés ».

ſur-tout

fur-tout avec cet homme prévoyant & économe, qui l'a engagé à faire cette plantation. On en agira de la forte, à l'égard du bled qu'on femera dans les terres; car c'eft le moyen d'acquérir du mérite dans notre religion. Celui qui mangera de ces fruits ou de ce froment, participera au mérite de la plantation jufqu'à la fin des fiecles. Les anges Churdad & Murdad fauront bien le diftinguer parmi les autres; & ces puiffances céleftes, par l'ordre de dieu, intercéderont pour lui; car les agriculteurs font précieux aux yeux de l'Eternel qui nous ordonne de les honorer (*a*).

(*a*) De tout tems l'agriculture a été regardée dans l'orient, comme la profeffion la plus honorable, & ceux qui s'y livrerent, tinrent toujours le premier rang parmi leurs concitoyens : de-là la vénération profonde que l'on conferva long-tems pour les bœufs dans la plupart des contrées de cette vafte région, & l'ufage où l'on eft encore à la Chine de faire labourer tous les ans l'empereur & les principaux mandarins de l'état. Notre délicateffe européenne a chaffé bien loin de nous ces fages maximes, & nos yeux feroient grièvement offenfés, fi nous voyions des Fabricius retourner à la charrue après avoir foutenu long-tems les rênes du gouvernement. On trouve dans le Zend-avefta une foule de textes deftinés à encourager les perfes à l'agriculture. J'en rapporterai un que j'extrais du troifieme Fargad du Vendidad-Sadé : » Quelle eft la terre la plus excellente, dit à Dieu Zoroaftre? Celle qui marque à l'homme fa fatis» faction en le favorifant de fes dons? C'eft celle, répond le Seigneur, que l'on unit bien, ô Sapet» man-Zoroaftre, & dans laquelle on plante des grains, de l'herbe, des arbres & fur-tout des ar» bres fruitiers; celle à laquelle on donne de l'eau quand elle n'en a pas, ou que l'on deffeche lorf» qu'elle en a trop. Il ne faut pas attendre trop long-temps à rendre cette terre fertile. On doit la » labourer avec foin, y planter la femence pure; tout y avancera bien; elle portera à la fin fon » fruit, elle fera en bon état. Si l'on a foin, ô Sapetman-Zoroaftre, de remuer cette terre de gauche » à droite, de droite à gauche, elle portera l'abondance de toutes chofes..... La terre dira à cet homme » qui aura eu foin de remuer cette terre de gauche à droite & de droite à gauche : que tes villa» ges foient nombreux & abondans! Que tes terres portent avec profufion, tout ce qui eft bon » à manger, des fruits & des grains. Si l'on n'a pas foin de remuer la terre de gauche à droite, & » de droite à gauche, cette terre dira à l'homme : Que les mêts purs & fains s'éloignent du lieu » que tu habites! Que le daroudi nofoch te tourmente, & que pour fruits à manger, tes terres ne » te préfentent que des frayeurs de cent efpeces!..... Quel eft le point le plus pur de la loi des Maz» deïefmans? Ormufd répondit : c'eft de femer fur la terre de forts grains, ô Sapetman Zoroaftre : celui » qui feme des grains & le fait avec pureté, remplit toute l'étendue de la loi des Mazdeïefmans. » Celui qui pratique ainfi cette loi des Mazdeïefmans, eft auffi grand devant moi que s'il avoit » donné l'être à cent créatures, à mille productions, ou célébré dix mille iefchés ». Zend-avefta *tom. 1, pag.* 283 & 284. On remarquera ici un fingulier contrafte entre la religion des perfes & celle des grecs. Les premiers, comme on le voit, faifoient de la néceffité de bien cultiver leurs terres, un article important de leur théologie, & les autres vouoient à l'anathême des champs fort étendus pour honorer leurs dieux, & entreprenoient des guerres cruelles, pour obliger les impies à les laiffer en friche. Au refte, on voit encore dans les tartares du Dagheftan, pays voifin de la Géorgie, cette attention finguliere des anciens perfes, à peupler leurs pays d'un grand nombre d'arbres fruitiers. L'auteur de l'Hiftoire générale des Tartares, affure qu'ils ont une coutume parmi eux, felon laquelle perfonne ne peut fe marier, avant d'avoir planté dans un endroit marqué cent arbres fruitiers; de forte que le pays offre une multitude de reffources, dont d'autres peuples moins fages & moins induftrieux font privés.

PORTE XXI.

Hofpitalité des Orientaux.

Les gens pieux doivent s'appliquer férieufement à l'étude de la religion; or, c'eft pour fatisfaire à l'un des principaux préceptes qu'elle nous impofe, que nous devons fournir la nourriture aux pauvres; j'entends ceux qui font honnêtes & pleins de probité, non pas les pervers: car notre religion nous apprend que fi, par motif de piété, tu donnes à manger aux pauvres, tu en acquerras beaucoup de mérite, pourvu toutefois que ce foit des gens bien famés, & non des pécheurs; de même, fi tu donnes à quelqu'un de l'eau pour étancher fa foif, tu en retireras de grands avantages; car cette action eft fi agréable aux yeux de dieu, qu'elle donne le privilége de participer au mérite des bonnes œuvres des autres.

PORTE XXII.

Ufages religieux des Orientaux dans leurs repas.

Quand on veut fe mettre à table, il faut réciter le vaji. Quant au banquet funébre, appellé aphrinaghan, les gens pieux affurent que, pour en tirer tout le fruit qu'on a lieu d'en attendre, il faut auffi, en le célébrant, adreffer à dieu la même priere; tandis que les convives font à table, ils doivent garder un religieux filence: car il y a de la part de dieu, un bon ange qui fe tient à la droite de chacun d'eux, & un démon féducteur à la gauche. Les fages font d'avis que fi quelqu'un, pendant le repas, prononce une parole, l'ange protecteur prendra la fuite, & fa place fera auffi-tôt occupée par quelque diable, fource des querelles & des conteftations qui troubleront la fête (*a*). C'eft pourquoi il eft de regle que quiconque rompt le filence, en pareille occafion, foit tenu de payer la dépenfe du feftin; ainfi le maître de la maifon,

(*a*) Les Juifs modernes ne recommandent pas moins que les parfis, un profond filence à table. Les rabbins enfeignent que le prophete Elie & les anges gardiens affiftent à tous les repas, & qu'ils fe retireroient fi on les ennuyoit de quelques difcours immodeftes ou inutiles, pour faire place

après avoir reçu le prix de ſon premier repas, doit en préparer un autre : telle eſt la loi ſanctifiée par notre religion. On lit dans le Zend-vendid, au ſujet de ce banquet, que celui qui prononce une ſeule parole, offenſe autant les anges du paradis, que s'il avoit auprès de lui quelques dépouilles qui euſſent appartenues à un mort. Prends donc grand ſoin de ne pas offenſer les habitans du céleſte ſéjour. Celui qui avant le repas n'a pas le temps de faire des aumônes, doit, par motif de piété, réciter ſon vaji, auquel on doit ajouter l'yata adiya-zamid, & l'ashim vuhu répété trois fois. Quiconque adreſſe à dieu les mêmes prieres, avant de ſe mettre à table, au temps ordinaire des repas, en recevra la récompenſe. N'oublie pas de te laver la bouche, en récitant quatre fois ton ashim vuhu, & deux fois l'yata ahu viriu ; c'eſt le moyen d'engager le tout-puiſſant à te combler de ſes graces ; car il veut que tu le loues de tout ce qu'il a créé. Chaque bouchée que tu mangeras ainſi, en récitant le vaji, t'aſſurera la bénédiction du ciel. Les anges applaudiront à ta piété, & tu recevras en partage la prudence & l'intelligence. Mais ſi tu te mets à table, avant d'avoir récité ta priere, tous ces principaux avantages te ſeront refuſés.

PORTE XXIII.

Uſage des Orientaux de payer aux prêtres la dîme de leurs biens.

Si tu veux faire du bien aux pauvres & aux indigens, afin de t'aſſurer des interceſſeurs auprès de dieu, il eſt néceſſaire de ne pas t'écarter de ces préceptes : donne aux prélats la dîme comme une portion de tes biens qui leur appartient, & montre-toi obéiſſant à

aux mauvais anges, qui ſont toujours prêts à profiter de l'indiſcrétion des convives. C'eſt en conſéquence de cette opinion la plus propre à entretenir le bon ordre & la décence dans les feſtins, qu'ils ne jettent jamais ni os ni arrêtes ſous la table, de crainte de bleſſer aux jambes ces céleſtes hôtes. La plupart des Aſiatiques penſent apparemment ſur ce point comme les parſes & les juifs ; car la plupart, dans la crainte ſans doute de tranſgreſſer la loi, mangent ſeuls & ſans temoins. Cependant les ſcythes, les thraces & les autres peuples du nord, étaient dans l'uſage de faire tous leurs traités, leurs conventions, le verre à la main. Un bon étymologiſte, comme M. l'abbé Guerin, pourroit ajouter que cette loi qui ordonnoit le ſilence dans le repas aphrinaghan, avoit donné naiſſance à l'uſage où étoient les perſes de repréſenter leurs mages, un voile ou une muſeliere ſur la bouche. Quoi qu'il en ſoit, on n'oubliera pas d'obſerver qu'Hérodote, Strabon, & Quinte-Curce ſe ſont groſſiérement trompés, lorſqu'ils ont aſſuré que les perſes étoient dans l'uſage de délibérer des choſes les plus ſérieuſes, durant leurs repas. *Voy. Hérod. lib. 1. Strab. liv. XV, & Quint.-Curt. liv. VII, cap. 4.*

Figures leur égard. Dieu t'ordonne de prêter ton argent à tous ceux qui se seront rendus dignes de tes bienfaits. Telle est la disposition du livre zend-haducht : celui qui aura prêté son argent à son frere, ou qui aura entrepris quelque chose en sa faveur, tirera autant d'avantage de la part de dieu, du succès dont ses efforts auront été couronnés, que s'il eût formé lui-même l'entreprise à son profit : cette action de bienfaisance ne sera pas oubliée dans le paradis ; & lorsque le tout-puissant fera rendre compte aux hommes de leur conduite, elle recevra de sa part la récompense qu'elle mérite.

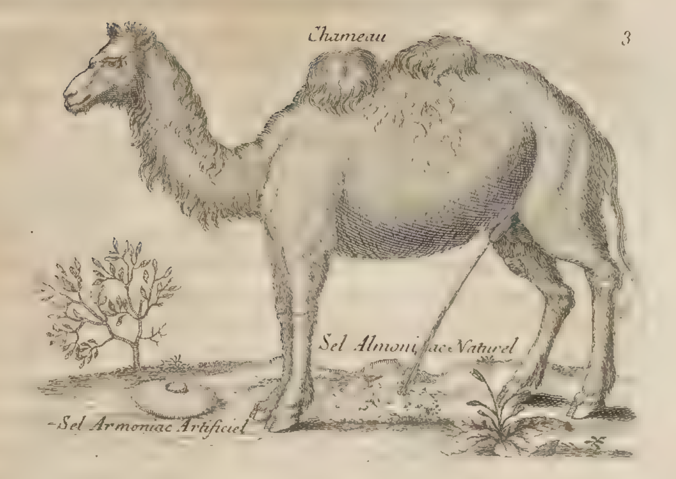
PORTE XXIV.

Sobriété des Orientaux.

CONSERVE ton ame pure de toute souillure, de tout péché, surtout dans le moment que tu feras servir sur la table des mêts plus exquis qu'à l'ordinaire, afin que la noblesse de ta condition ne souffre pas de tes prévarications : ce qui n'est qu'imprudence de la part d'une brute, est en toi un péché grave, & qui souille ton ame. Tel un cheval qui regimbe contre son cavalier, ou le bœuf ou le rhinoceros qui frappent de la corne, ou le chameau & l'hipopotame (*fig.* 3) qui
3. menacent de leurs dents (*a*), tel est celui qui commet des crimes, en mangeant de la chair, au lieu de bénir celui dont il tient cet aliment.

(*a*) Le chameau est un animal naturellement doux & fort traitable ; cependant quand il est en chaleur, il devient si furieux, que, si l'on n'y prend garde, on court risque d'être mordu, & partout où il mord, il emporte le morceau. Le rhinoceros est d'une grosseur monstrueuse, & muni d'une forte corne sur le nez qui fait sa défense. L'hipopotame, ou cheval marin, a la gueule armée d'énormes défenses qui sont fort dangereuses.




Chameau
3
Sel Almoniac Naturel
Sel Armoniac Artificiel


Hippopotame.
Cheval Marin


Elephant
Rhinoceros

PORTE XXV.

Opinion des Orientaux pour le jeûne & les mortifications.

DONNE-TOI bien de garde de jeûner : car ne rien manger depuis le matin jusqu'au soir, n'est pas un mérite dans notre religion. Le jeûne qui nous est prescrit en toutes les saisons, consiste à ne nous souiller jamais du moindre péché. Ceux qui sont accoutumés à cette superstition, se passent tout au plus de déjeûner ; au lieu de cela, nous faisons tous nos efforts, pour ne contracter aucune tache dans notre ame qui puisse nous causer quelque dommage. Faisons donc de maniere que cette sorte de jeûne donne à notre esprit le calme & la joie dont il a besoin. Mon avis est que celui qui veut conserver son innocence, feroit beaucoup mieux de se préserver de tout péché, & repousser jusqu'aux plus petits mouvemens de la concupiscence, que de s'abstenir de manger quand il en a besoin (*a*).

(*a*) De toutes les religions connues, dit judicieusement M. Anquetil, celle des parses est peut-être la seule dans laquelle le jeûne ne soit ni méritoire ni même ordonné. Le parse au contraire croit honorer Ormusd en se nourrissant bien, parce que le corps frais & vigoureux rend l'ame plus forte contre les mauvais génies ; parce que l'homme sentant moins de besoins, lit la parole avec plus d'attention, a plus de courage à faire de bonnes œuvres. Cette doctrine se trouve littéralement établie dans le troisieme Fargad du Vendidad-Sadé, où l'éternel après avoir fait l'éloge de l'agriculture, ajoute : « La vaste gueule, l'énorme poitrine du dew, seront brûlées lorsque le grain sera en abon- » dance. Alors on lira la parole sacrée avec plus d'attention ; si l'on ne mange rien, on sera sans » force, on ne pourra faire d'œuvres pures. Il n'y aura ni forts laboureurs, ni enfans robustes, si » l'on est réduit à desirer la nourriture : le monde, tel qu'il existe, ne vit que par la nourriture : » le manque de vivre occasionne bien des morts ». *Zend-avesta ; tom.* 2, pag. 285 & 286. Cette déclaration positive que font les parses dans tous leurs livres de leur éloignement de toute espece de jeûne & de mortification, n'a pourtant pas empêché Henri Lord, qui assure expressément ne rien dire sur la religion des anciens parses que d'après le Zend-avesta, d'écrire que les parses ont certains jeûnes, après chacun desquels ils font cinq jours d'abstinence, ne mangeant qu'une fois le jour, en mémoire de ce que Dieu se reposa cinq jours, après chacun de ses travaux relatifs à la création de l'univers. Si l'on trouve des méprises si choquantes dans un Ecrivain de la trempe du voyageur Anglois, que n'avons-nous pas à craindre de la part de ceux qui n'étoient ni si judicieux, ni si jaloux de s'instruire ?



PORTE XXVI.

Baptême des Orientaux.

Pour que la condition d'un homme ſoit plus heureuſe, il eſt tenu de recevoir le baptême, par forme d'expiation dans ſa jeuneſſe. Celui qui ſera muni de ce ſceau ſacré de notre religion, paſſera pour prudent, intelligent & fort habile dans les affaires. Exempt des peines & des maladies qui accablent les autres hommes, il ſera honoré de tout le monde. S'il n'a pas reçu le baptême, prends de l'eau dans un morceau de *hom* creux, & la verſe ſur ſa tête, en récitant l'yata ahu viriu; car cette cérémonie eſt ſainte & ſalutaire : donne-lui enſuite du lait à boire, afin que cette opération lui puiſſe conférer la ſageſſe & la prudence. Ne néglige pas ce précepte, afin que tu puiſſes en être récompenſé par le ſeigneur ton dieu (*a*).

(*a*) Je ne trouve rien dans le Zend-aveſta concernant le baptême des parſes. Il eſt pourtant certain que leur religion les oblige à le recevoir, comme l'auteur du Sad-der le dit ici. Beaucoup de voyageurs en parlent, ſans nous donner aucun détail bien ſatisfaiſant ſur ce point : Henri Lord eſt le ſeul que je ſache qui ſe ſoit un peu étendu ſur les cérémonies qu'ils obſervent dans ces circonſtances. Voici ce qu'il en rapporte : Auſſi-tôt que l'enfant eſt venu au monde, un deſtour que l'on fait avertir, vient à la maiſon des parens, & après avoir obſervé avec toute l'exactitude dont il eſt capable, l'heure & le moment de ſa naiſſance, il fait ſon horoſcope; après cela, il confere avec le pere & la mere, du nom qu'il doit donner à l'enfant. Quand on eſt d'accord ſur ce point, la mere en préſence de toute l'aſſemblée, nomme ſon enfant, ſans autre cérémonie. Après cette opération, le pere & la mere prennent leur fils, & ſuivent le deſtour juſqu'au temple : là ce miniſtre prend de l'eau nette qu'il verſe dans une écorce d'un certain arbre, qui croît communément à Yeſd, en perſe, & qu'ils appellent hom. Il prend enſuite de cette eau avec la main, & en la jettant ſur l'enfant, il prie Dieu qu'il daigne le nétoyer des ſouillures de ſon pere & des pollutions de ſa mere. Après cela chacun ſe retire, & l'enfant eſt inſcrit ſur le catalogue des vrais croyans. *Voyez Henri Lord, Hiſt. de la relig. des anc. Perſes, pag.* 174.



PORTE XXVII.

Pénitences des Orientaux.

En allant te coucher, tu dois réciter une fois l'yata ahu viriu, & l'ashim vuhu : il feroit bon aussi de réciter les pseaumes pénitentiaux ; car celui qui aura dit : *Hélas ! que je me répens amérement de mes péchés !* sentira son cœur pénétré de la joie la plus vive. Qu'il ajoute encore : *Je m'abstiens, Seigneur, de commettre tout ce qui vous déplait ; je fais tous mes efforts, pour réprimer mes desirs immoderés : je prononce chaque jour ma formule de pénitence.* Si tu te mets au lit, en adressant à dieu ces paroles, tu en recevras la récompense dans le séjour des bienheureux ; tu participeras au mérite de toutes les bonnes œuvres, que les ames pieuses auront faites cette nuit ; & chaque fois que tu prendras ton haleine, tu acquerras la valeur de trois direms de mérite. Lorsque tu te tournes d'un côté sur l'autre dans ton lit, récite seulement une fois ton ashim vuhu, ce qui te sera d'un plus grand mérite que si tu eusses fait en tout autre tems dix mille fois la même priere, puisqu'elle sera à ton ame de la même utilité que si tu la prononçois ailleurs cent mille fois. Fais donc tous tes efforts, pour ne pas oublier ce précepte, afin que tu puisses en être récompensé de la part de ceux qui sont chargés du dépôt de nos mysteres.

PORTE XXVIII.

Bonne foi des Orientaux. Respect que les loix veulent qu'ils aient pour leurs engagemens.

Quand tu auras fait un traité avec quelqu'un, n'oublies pas de remplir fidèlement tes engagemens : si tu violes ta promesse, ton ame sera accablée de remords ; car notre religion nous apprend que personne ne doit mentir. Donne-toi de garde que le mauvais ange mihr-durugi préside à tes contrats, car ce séducteur est dangereux : s'il intervient dans tes conventions, tu seras malheureux dans ce monde & dans l'autre. Ne violes donc pas tes engagemens ; qui que soit celui avec qui tu les as pris ; ne dis pas en toi-même : je ne commettrai pas de péché, en ne tenant pas ma parole : cette confiance est criminelle, soit

que tu aies traité avec une perſonne de notre religion, ſoit avec une autre. Lorſque l'ange des ténebres ſera invité à préſider à tes engagemens, auſſi-tôt que le ſoleil dardera ſes rayons ſur la terre, le bon ange mihr-izad t'accablera du poids de ſa malédiction; & ta condition ſera des plus infortunées, pour n'avoir pas tenu tes promeſſes (*a*).

PORTE XXIX.

Education des Orientaux.

LORSQU'UN jeune homme, a dit le Sage, aura atteint l'âge de quinze ans, qu'on lui ouvre le ſanctuaire de la religion, afin que ſa ſageſſe invite quelques-uns des bons anges à prendre en main la conduite de ſon ame. Que quelque ſavant mobed ou deſtour lui enſeigne ce que la prudence & la ſageſſe ont de plus exquis; car il convient à un chacun de prendre pour maître un deſtour, afin que ſes actions,

(*a*) Tous les voyageurs s'accordent à nous repréſenter les parſes comme un peuple doux, tranquille, bienfaiſant, plein de franchiſe & de bonne foi : ce ſont les foulis de l'inde. On trouve encore dans les débris des perſes, le caractere que le judicieux Xénophon nous a ſi délicatement tracé de ce peuple autrefois ſi célebre & ſi floriſſant. On admire avec raiſon depuis deux mille ans, les traits de bon ſens & de probité rigoureuſe qui éclatent dans les déciſions que ſe permet Cicéron, dans le troiſieme livre de ſes Offices. On ne lit guere ſur-tout ce qu'il dit de la conduite que doit tenir ce marchand qui conduit à Rhodes, preſſée par la diſette, un vaiſſeau chargé de grains, ſans ſe ſentir pénétré de la plus profonde vénération pour la mémoire d'un ſi grand homme. Cependant croiriez-vous que l'auteur du Zend-aveſta, qui eſt communément régardé parmi nous comme un barbare, y a ſemé çà & là des maximes qui auraient fait honneur à la plume du philoſophe romain ? telle eſt celle-ci, que l'auteur du Sad-der Boum-deheſch a inſérée dans ſon ouvrage : » Il n'y a pas de plus grand crime que d'acheter du grain, & d'attendre qu'il devienne cher, » pour le vendre enſuite avec avantage : car il eſt dit dans la loi, que celui qui agit, & qui » s'accoutume à agir ainſi, ſe rend coupable de toute la miſere, de toute la diſette, de toute » la détreſſe, qui eſt dans le monde ». On trouve dans le IVe. *Fargad du Vendidad-Sadé*, la peine de ceux qui violent leur foi, exprimée en ces termes : « On commet le mithra daroudi, » en donnant ſa parole & ne la tenant pas. C'eſt le mithra-daroudi que de mettre, ſans » bonne foi, les mains l'une dans l'autre; avec injuſtice & dans le deſſein de tromper.... » Quelle punition recevront pour le mithra-daroudi, ceux qui commettront ce péché, en ne » tenant pas leur parole ? Alors Ormuſd répondit : la punition de ce crime ſera trois cents ans » paſſés en enfer (il entend le purgatoire puiſqu'on ne ſort jamais de l'enfer) ou une offrande » proportionnée à ce tems, que feront les plus proches parents du coupable ». Obſervez que l'auteur du Sad-der recommande ici la bonne foi, non ſeulement envers les corps fideles, mais encore à l'égard de tous les étrangers; maxime d'autant plus ſublime en Aſie, qu'il y ſuffit de n'être pas de la même religion, pour ſe regarder reſpectivement comme des habitans d'un autre monde, & envers leſquels on peut très-innocemment rompre ſes engagements.

guidées

guidées par la vertu, ne lui faſſent éprouver rien de funeſte; que les anges, en s'approchant de lui, trouvent toujours ſon cœur ouvert pour les recevoir, & que l'obéiſſance qu'il aura témoignée à leurs ordres, faſſe régner dans ſon ame le calme & la félicité. S'il ſe préſente quelque queſtion difficile à réſoudre, qu'il aille trouver un ſavant deſtour, & qu'il lui demande ſon avis, c'eſt le moyen de ſe procurer de la joie. S'il lui ſurvient quelque choſe à faire qui ne lui paroiſſe pas fort convenable, qu'il conſulte un ſavant deſtour, qui aura compaſſion de ſa perplexité : ſi ce miniſtre ſacré lui dit qu'il n'y a aucun inconvénient à agir de la ſorte, qu'il ſe rende à ſon avis, car l'obéiſſance à ſes ordres, eſt le vrai remede au trouble qui l'agite. Lorſqu'un deſtour eſt content de quelqu'un, dieu en eſt auſſi ſatisfait; car celui-là a ſeul le droit de procurer le repos à l'ame, qui a celui de la rendre heureuſe. Il eſt certain que dans notre religion les ordres de nos pontifes ſont les mêmes que ceux de dieu : ainſi ſi quelqu'un perſécute un de ces ſaints hommes, il ſera expoſé à la vengeance du dieu qu'il offenſe en leur perſonne; tellement que ſon mérite fût-il d'ailleurs infini, ſi le deſtour n'eſt pas ſatisfait de lui, ſon ame ne répandra aucune bonne odeur au jour du jugement. La dignité de nos pontifes eſt ſi éminente, que ſi l'un d'eux remet à quelqu'un la troiſieme partie de ſes péchés, ſon ame n'aura aucun danger à craindre; il eſt certain que dieu lui pardonnera de même, & que les anges le conduiront ſans autre examen dans le paradis : le ſupplice des réprouvés ne ſera pas pour lui; mais ſon ame, nétoyée de ſes ſouillures par le deſtour, jouira des récompenſes deſtinées aux bienheureux.

PORTE XXX.

Soumiſſion des parſes pour leurs prêtres.

Lorsqu'il te ſurvient quelque affaire, dont tu doutes ſi elle eſt juſte ou criminelle, ne l'entreprends pas, ſans avoir conſulté le deſtour (*a*); car notre religion nous apprend, que dieu dit un jour

(*a*) Ce que le ſad-der preſcrit ici à l'égard des deſtours, les vedams l'ordonnent en faveur des bramines. Ces prêtres ſont ſi reſpectés parmi les nations qui appartiennent à leur communion, qu'ils ne peuvent être punis de mort, pour quelque crime que ce puiſſe être. Si quelqu'un d'eux commet un crime énorme, on lui crève les yeux; mais on le laiſſe vivre. Tuer un brame, eſt un

à Zoroaſtre : ne fais aucune action dont tu doutes ſi elle eſt permiſe ou défendue ; tant que tu flotteras dans cette incertitude, ne te mets pas en devoir de l'entreprendre. Interroge ceux qui ont le dépôt ſacré des ſciences ; conſulte-les ſur ce qui inquiéte ta conſcience, & ſuis ſcrupuleuſement leur avis.

PORTE XXXI.

Suite du chapitre précédent.

S'IL te ſurvient quelque affaire d'importance, va la communiquer aux prélats à qui tu dois l'obéiſſance. Prends conſeil des pontifes & des prêtres ; & par-là tu mettras la tranquillité dans ton ame. Ne fais jamais rien de ton propre mouvement, mais demande toujours l'avis de quelque ſage deſtour. Un ſavant dans notre religion, nous apprend que dieu dit un jour à Zoroaſtre : « quelque choſe que tu aies » à faire, réfléchis-y bien, & emploie toute la profondeur de ta » ſageſſe, à en développer les reſſorts. Communique-la au college » des prêtres, afin que, choiſiſſant le plus éclairé d'entre-eux, il » lui ordonne de t'aider de ſes conſeils, de crainte que quelque ſéducteur, tel qu'Abraman, ne t'entraine dans quelque mauvais pas, » & que toute ta prudence ne ſoit miſe en defaut ». Lorſque le roi Manûtchehr fut honoré de la viſite de Sphendarmaz, ce prince entendit les anges qui lui donnoient ainſi leurs avis : « Quoique ton couteau ſoit bien aiguiſé, n'oublie pourtant pas de le ſoumettre à la » meule ; & bien que ton cheval ſoit vigoureux, ne néglige pas » de t'armer de ton fouet, en partant pour quelque voyage » ; de même quoique ta ſcience, ta ſageſſe & ton intelligence ſoient au plus haut dégré de perfection, tu as encore beſoin de conſeils.

---

des cinq grands péchés preſque irrémiſſibles ; & les vedams ordonnent à quiconque ſeroit coupable d'un pareil meurtre, de faire un pélerinage de douze ans, en demandant l'aumône, ayant à la main le crâne du brame, dans lequel il eſt obligé de manger & de boire tout ce qu'on lui donne. Ce tems expiré, il doit encore faire beaucoup d'aumônes, & bâtir un temple à la divinité.



PORTE XXXII.

Opinion des Orientaux pour la priere.

QUAND quelqu'un lit l'avefta, il doit prononcer diftinctement chaque mot de ce divin livre. Qu'il récite lentement & avec dignité, & non pas précipitamment & fans attention; c'eft le moyen d'enflammer fon ame de la lumiere divine qu'il contient. Qu'on s'applique fur-tout à apprendre par cœur l'avefta; afin que ne ceffant de le réciter, on fe procure le repos & la tranquillité de l'ame, & qu'on n'oublie pas les faints préceptes qu'il renferme. Un homme plein de piété, s'exprime ainfi à ce fujet : celui qui oublie le livre avefta, après l'avoir appris par cœur, aura la douleur de voir le dieu jufte & puiffant ne lui tenir aucun compte de fes bonnes œuvres, & cet être jaloux de fon culte, l'éloigner pour jamais du paradis. Quiconque aura appris, dès fon bas âge, le livre avefta, & l'oublie enfuite, ne fera pas plus avancé que s'il n'eût jamais eu le courage de l'apprendre; car on doit le chaffer impitoyablement de notre communion, jufqu'à ce qu'il l'ait r'appris. Mais s'il ne s'acquitte de ce devoir, que pour jouir des privileges de la fociété, qu'il fache qu'il trouvera toujours autant d'obftacles dans la voie du falut, que s'il était condamné à pouffer inceffamment devant lui une meule de moulin (*a*).

(*a*) On apprend de M. Anquetil, dont les pénibles recherches nous ont donné tant de lumieres fur la religion des mages, que l'avefta dont les livres zends actuels font partie, avoit pour auteur Zoroaftre, qui publia l'avoir reçu du ciel; fiction que bien d'autres impofteurs ont imitée; cette efpece de bible étoit anciennement divifée en vingt-un noskes ou parties, dont fept traitoient du premier principe, de l'origine des êtres, de l'hiftoire du genre humain; & fept rouloient fur la morale & les devoirs civils & religieux; & les fept derniers avoient pour objet la médecine & l'aftronomie. Les livres pehlvis & quelques ouvrages perfans, ajoute M. Anquetil, font mention des trois autres noskes qui doivent completter l'avefta, à la fin du monde. Ce qui refte de l'avefta, car ce livre a été beaucoup mutilé, fi tant eft que ce qui nous refte ne foit pas entiérement fuppofé, fe récite fur deux ou trois notes, comme notre pfalmodie : celle de l'avefta étoit autrefois accompagnée du fon des inftrumens, & plus chantante qu'à préfent. On voit dans un patet des iefchtes-fadès, que c'eft un grand péché de ne pas réciter quelque chofe de cet ouvrage. « Tout avefta, » y lit-on, que je n'ai pas dit, que je n'ai pas lu, que je n'ai pas appris, le grand avefta, le » petit avefta : fi je n'ai pas appris l'avefta exactement, fi je ne l'ai pas lu, après l'avoir appris, » & ne l'ai pas retenu de mémoire. Les péchés que j'ai commis par penfées, par paroles, par ac» tions, ô dieu, ayez pitié de mon corps & de mon ame dans ce monde-ci & dans l'autre, j'y » renonce par ces trois paroles, je m'en repens ». *Zend-avefta*, *tom.* 3, *pag.* 47.

PORTE XXXIII.

Bienfaisance des Orientaux.

Quand on veut exercer quelques libéralités envers les indigents, il est important de choisir des personnes qui soient dignes de nos bienfaits. La justice & la raison naturelle nous ordonnent d'être libéraux à l'égard des gens de mérite, afin qu'ils soient contents de nous, & qu'ils vivent dans la joie & le repos. Il est donc de la prudence de ne pas donner indistinctement à tout le monde ; car c'est commettre une injustice, qui sera rigoureusement punie, que de distribuer ses biens à ceux qui ne le méritent pas. Si quelqu'un fait difficulté de recevoir de ta main, rends-le, par tes manieres douces & prévenantes, plus abordable & moins timide. L'homme indigne ne doit attendre que de la peine & de la misere ; & les supplices des damnés seront la récompense de ses œuvres dans l'autre monde. Je le répete : celui qui donne à une personne indigne de ses largesses, perd entiérement ses peines, & son action ne sera pas regardée comme une libéralité de sa part.

PORTE XXXIV.

Superstition des Orientaux pour les élémens.

Il est de la prudence de ne pas tirer d'eau la nuit. Qu'on n'en verse pas sur-tout dans le réservoir ; car c'est un grand péché. Cependant si on la répand soit par nécessité, soit autrement, on doit réciter son yata ahu viriu. Quoique la loi te défende de tirer de l'eau du puits, en pleine nuit, cependant, si tu apportes la précaution de ne la pas verser par terre, elle condescend à tes besoins. Si tu ne peux pas t'en passer, parce que la soif te presse, fais-toi éclairer d'une lanterne, récite en la tirant l'yata ahu viriu, & verses-en ensuite sur toi, par forme de lustration ; bois néanmoins peu d'eau la nuit, & sur-tout fais ensorte de n'en répandre que le moins possible, afin que tu aies un moindre nombre de péchés à te reprocher (*a*).

(*a*) Tous les anciens auteurs nous apprennent que les perses avoient le plus profond respect pour l'eau. Quoiqu'ils ne prissent pas cet élement pour une divinité, comme les mêmes écrivains l'assu-

PORTE XXXV.

Superstition des Orientaux pour les chiens.

QUAND tu te places à table, mets à part trois bouchées de pain pour les chiens, afin que lorsque tu auras fini ton repas, tu puisses les leur donner au lieu de les battre; car il n'y a pas sur la terre, ni dans la mer, d'être plus pauvre que le chien. Si tu donnes à propos du pain à l'un de ces quadrupedes, tu multiplieras considérablement le nombre de tes mérites : n'oublies donc pas ces bonnes-œuvres, afin que tu n'ayes rien à craindre pour la vie à venir (*a*).

rent; il est néanmoins certain qu'ils l'honoroient par des sacrifices & des présens, & qu'ils prenoient toutes sortes de précautions pour ne pas le souiller. Quand Xercès passa le détroit de l'Hellespont, pour aller faire la guerre aux grecs, il ne manqua pas de faire des libations à la mer, & de lui offrir une phiole, une coupe d'or & une épée. Hérodote, dont on tient ce fait, paroît ici beaucoup plus croyable, que lorsqu'il assure que le même prince fit fustiger l'Hellespont; car il n'est pas vraisemblable que, traînant à sa suite un grand nombre de mages, le monarque persan les eût assez peu ménagés pour exposer sous leurs yeux, au ridicule & au mépris, l'un des principaux objets de leur vénération. Hérodote nous dit encore que le même Xercès étant arrivé sur les bordsdu Strimon, fleuve de Macédoine, ordonna aux mages d'immoler des chevaux blancs, avec plusieurs autres victimes qu'ils jetterent dans le fleuve. On apprend de Pline que Tiridate, roi d'Arménie, qui professoit la religion des mages, ayant été mandé à Rome par l'empereur Néron, refusa de s'y rendre par mer, parce que les mages qui l'accompagnoient, auroient cru commettre un sacrilége en crachant dans la mer, ou en satisfaisant aux autres besoins de la nature. Strabon, né dans la Cappadoce, voisine de la Perse, & qui eût été plus à portée que personne de connoître & de décrire les usages des mages, s'il eût pu se dépouiller de certains préjugés à la grecque, parle ainsi du culte qu'ils rendoient à l'eau. « Dès que les perses, dit-il, sont arrivés à un lac, à un fleuve » ou à une fontaine, ils creusent une fosse sur laquelle ils égorgent la victime; mais ils prennent bien » garde qu'il ne coule du sang dans l'eau, parce que l'eau & le sacrifice en seroient souillés. Ensuite ils étendent la chair de la victime sur du mirthe & du laurier, & la font brûler. On fait le » feu avec de petites branches; & après quelques prieres, ils détrempent ensemble de l'huile, du » lait & du miel dont ils font des aspersions, non sur le feu ou sur l'eau, mais sur la terre. Ils » font là de longues prieres, tenant entre leurs mains des faisceaux composés de petites branches de » mirthe ». *Strab. liv. XV.*

(*a*) Le Zend-avesta entre dans de plus grands détails sur l'obligation indispensable où sont tous les fideles de la religion de Zoroastre, de nourrir & d'avoir soin des chiens. « Que le peuple de » l'être absorbé dans l'excellence, dit dieu dans le Vendidad-sadé, ô Sapetman-Zoroastre, dans ce » monde qui existe par ma puissance, s'approche promptement du chien; qu'il donne à manger à » celui qui n'a pas mangé; qu'il mette la nourriture près du chien; qu'il porte beaucoup de choses » agréables au goût & succulentes avec la viande qu'il lui donnera à manger. Qu'il donne sur le » champ de bonne graisse au chien..... Si dans le lieu des Mazdeiesmans il y a un chien assez fort

PORTE XXXVI.

Superstitions des Orientaux pour les poules & les coqs.

CEUX qui ſont vraiment pieux ne doivent pas, par la crainte de quelque mauvais préſage, tuer une poule qui chante le coq, parce qu'ils n'ont pas le droit de tremper leurs mains dans le ſang de cet animal : car ſi elle retourne dans ſon état de poule, n'ayant plus la faculté de chanter, le voleur ne manquera pas de leur jouer quelque mauvais tour. Quand ton coq aura perdu l'uſage de la langue, pour écarter de ta maiſon les voleurs qui rodent autour d'elle pour la piller, dans les ténebres de la nuit, fais en ſorte de te procurer promptement un autre animal de la même eſpece qui puiſſe convenir à ta poule. En perſe, ſi une poule devient coq, elle rendra inutile toute la puiſſance du démon ; mais ſi pour ſecourir ta poule, tu lui donnes un coq qui veille conjointement avec elle à ta sûreté, tu n'auras rien de plus à craindre, que ſi le roi des enfers avoit été mis à mort (*a*).

» pour reſter quelque tems ſans manger, que feront alors les Mazdeieſmans ? Ormuſd répondit : » Que ſur le champ on s'empreſſe de lui porter à manger ; que l'on penſe à le nourrir. Lorſqu'on » ne lui donne rien à manger, cela le rend plus violent, il devient plus méchant, & porte au » loin les efforts de ſa rage. Les Mazdeieſmans en ſouffrent dans ce monde ; ils en ſouffriront encore » plus dans la ſuite : le ſéjour de la crainte leur eſt réſervé. Si le chien n'a pas aſſez de force pour » reſter ſans manger, & qu'il bleſſe un animal domeſtique ou un homme ; s'il continue de bleſſer » & de déchirer, ſa punition ſera le bodoverefté ». Vendidad-ſadé, Fargad XIII. Il eſt croyable que les fréquens ravages que les chiens enragés faiſoient en perſe du tems de Zoroaſtre, l'auront engagé à faire de la néceſſité de bien nourrir les chiens, un précepte de religion ; autrement il faudroit dire que ce légiſlateur étoit dans les accès de quelque fiévre chaude, lorſqu'il imaginoit de pareilles abſurdités.

(*a*) L'auteur du zend-aveſta ne s'exprime pas d'une maniere moins honorable pour le coq & la poule dans le dix-huitieme fargad du Vendidad-ſadé. « C'eſt-moi, ô Sapetman Zoroaſtre, y fait-il dire à » dieu ; c'eſt moi qui ai donné à l'homme ſain & pur le coq & la poule, pour que le mâle s'accouple » avec la femelle ; que l'homme penſe alors à leur donner un lieu où il y ait cent colonnes, où il » y ait dix mille grands tapis & dix mille petits. Si quelqu'un donne de la viande à l'oiſeau perô- » dereſch, c'eſt-à-dire, au coq qui le repréſente ſur la terre, qui a le corps grand, & que j'ai pro- » duit, il n'eſt pas néceſſaire de me le demander deux fois, à moi qui ſuis Ormuſd : je te le » dis, il ſera éclatant de gloire dans les demeures céleſtes ». Il eſt à croire que Mahomet, dont le ſyſtême de diſcipline n'eſt qu'une compilation indigeſte & découſue des uſages des peuples de l'orient qu'il vouloit imiter, avoit eu communication de cet endroit du zend aveſta ; car il paroît avoir eu la même vénération pour le coq, que Zoroaſtre. Voici ſes paroles rapportées par

PORTE XXXVII.

Usages religieux des Orientaux sur la sépulture.

Si quelqu'un, dépouillé de crainte & de piété, enterre un cadavre, il est ordonné à toute personne religieuse qui s'en appercevra, de le tirer de la terre, & de l'exposer dans un lieu découvert; cette action lui vaudra un mérite infini, & le mettra à l'abri du supplice éternel. Celui qui cache en terre un cadavre, offense cruellement l'ange sphendarmaz : cette puissance céleste, à l'exemple d'un malade, est aussi-tôt saisie de frayeur quand on fouille ainsi la terre que Dieu a confiée à sa vigilance; car les anges sont sujets, comme nous, à l'inquiétude & à la crainte. Quiconque sait le lieu où l'on a enterré un cadavre, sentira comme un scorpion ou un serpent caché sous ses habits, qui le dévorera, & portera les plus violentes atteintes au repos de son corps & de son ame. S'il déterre le cadavre, le contentement & la sérénité prendront chez lui la place de la douleur & de la tristesse qu'il éprouvoit. Réfléchis donc sérieusement sur cet important devoir, afin que tu puisses en être récompensé, & que l'un & l'autre monde n'offrent aucune ame plus heureuse que la tienne (*a*).

Termedi, & citées par M. Anquetil, d'après la traduction de Gagnier. « Dieu a un coq blanc; » dont les aîles sont tissues de smaragdes, d'escarboucles & de marguerites : une aîle s'étend vers » l'Orient, & l'autre vers l'Occident. Sa tête s'éleve jusques sur le trône de dieu, & les plantes de » ses pieds sont posées sur l'air. Tous les matins il chante une hymne, & les citadins des cieux & » les habitans de la terre entendent ce chant, excepté les génies & les hommes. Tous les autres » coqs de la terre répetent ce chant. Or quand le jour de la résurrection approchera, le dieu très- » haut dira à ce coq : rassembles tes aîles & retiens ta voix; alors les habitans des cieux & de la » terre, excepté les génies & les hommes, connoîtront que l'heure approche ». Quand j'aurai trouvé le sens de ce pompeux bavardage, j'en instruirai mon lecteur.

(*a*) Tous les écrivains, tant anciens que modernes, s'accordent à nous assurer que les perses eurent toujours un soin tout particulier de ne pas souiller la terre de cadavres, & qu'ils observerent constamment l'usage d'exposer leurs morts à l'air où ils servoient de pâture aux oiseaux de proie & aux bêtes féroces & carnassieres. Zoroastre fait parler dieu à ce sujet dans le troisieme Fargad du Vendidad-sadé, d'une maniere un peu ridicule, & qui prouve, si cet ouvrage est de lui, que le législateur persan, avec toute sa sagesse & sa philosophie, se livroit quelquefois aux petitesses des sectaires, qu'il vouloit imiter : « Quelle est, dit-il à dieu, la terre la plus excellente, celle qui » marque à l'homme sa satisfaction, en le favorisant de ses dons? Ormusd répondit : c'est celle que

PORTE XXXVIII.

Ménagemens des Orientaux pour les animaux utiles.

Figure.

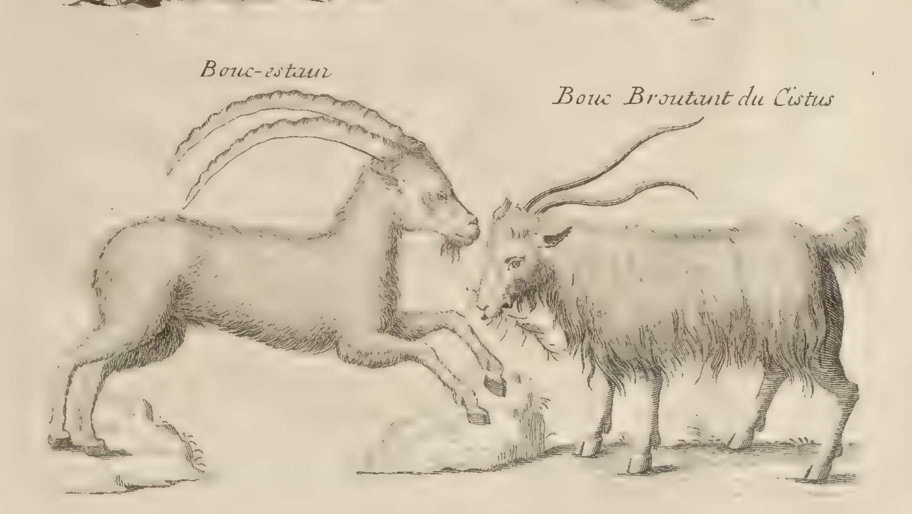
PRENDS bien garde de détruire ici-bas un grand nombre d'animaux. Les eſpeces que tu dois ſur-tout épargner, ſont d'abord, la brebis, qui eſt l'*alpha* & l'*omega* des êtres vivans. Celui qui égorge une multitude de brebis, n'eſt béni de perſonne, & doit s'attendre à des ſupplices extraordinaires. Chaque brin de laine de la brebis qu'il aura tuée, ſera comme un poignard qui percera éternellement ſon ame ; car il n'y a pas d'animal dont la mort ſoit plus chérement payée. Ne t'expoſe pas à faire mourir les boucs ou les agneaux. N'égorge pas le bœuf occupé aux travaux du labourage, ni le cheval deſtiné au ſervice des armées, ni le coq, ni le pivert, ni le bouc, ni la mule, ni le
4. chamois (*fig.* 4), car tous ces animaux que tu tueras ainſi ont encore droit à ſix ans de vie. Le plus grand des maux eſt de tuer un coq, parce que ſemblable au tambour, il bat l'alarme, quand l'ennemi approche. Ne tue même pas le coq qui ſerait privé de la voix. Si pourtant il eſt néceſſaire de le faire mourir, ſa tête exige de ta part certaines expiations, ſans leſquelles la religion te défend d'en manger (*a*).

» l'on unit bien après en avoir retiré le cadavre d'un chien ou celui d'un homme qui y étoit renfermé.... » C'eſt celle que l'on unit & façonne, après avoir détruit le dakmé, (le cimetiere) dans lequel il » y avoit des corps morts —. Lorſqu'un chien mort ou un homme mort a été mis en terre, ſi on » laiſſe paſſer la moitié d'une année ſans le retirer, quelle ſera la punition de ce crime ? Alors Or» muſd dit : Le coupable doit être frappé cinq cens fois avec des courroies de peau de cheval ou » de chameau, ce qui répond à mille direms. Lorſqu'un chien mort ou un homme mort a été mis » en terre, ſi on laiſſe paſſer deux années entieres ſans le déterrer, quelle ſera la punition de ce » crime ? comment le coupable paſſera-t-il le pont ? comment ſera-t-il purifié ? Alors Ormuſd dit : » Il n'y a pas d'expiation de ce crime. Le coupable ne paſſera pas le pont ; il ne pourra pas être pu» rifié. Cette action l'empêchera de paſſer le pont, juſqu'à la réſurrection ». *Zend vveſta*, *tom.* 2, *pag.* 281 & 285. Si l'on vouloit tenter de juſtifier Zoroaſtre d'avoir inſéré ces minuties dans ſa théologie, on pourroit dire, & cela avec beaucoup de vraiſemblance, que ce prophete, jaloux de rendre toute la terre propre à la culture, ne vouloit pas qu'on en occupât inutilement une partie à renfermer les cadavres. Ceux qui ſavent avec quel ſoin la plupart des aſiatiques choiſiſſent les endroits montueux, pleins de ſable, & peu convenables à l'agriculture, pour en faire des cimetieres, goûteront, j'eſpere, cette conjecture.

(*a*) Le ſad-der boundeheſch, cité par M. Anquetil, défend auſſi, ſous peine de péché, de tuer l'agneau, le chevreau, le coq, le cheval & le bœuf qui laboure. Auſſi trouve-t'on

PORTE


Muse
Ysard, ou Chamois
Chagrin


Bouc-estain
Bouc Broutant du Cistus

PORTE XXXIX.

Usage des ablutions chez les Orientaux.

QUAND tu te laves la face, récite d'abord une fois ton ashim vuhu. Ensuite lave-toi les joues, en fermant bien exactement la bouche. Quand tu voudras te faire raser, récite le kirnana & le mazda. Sache que ce seroit un crime de te laver, avant d'avoir adressé à dieu ces prieres : car la face de celui qui néglige ce précepte, n'est pas moins mal-propre, après s'être lavé, qu'elle ne l'étoit auparavant.

---

un patet dans les ieschts-sades, où le pénitent demande très-instamment pardon à dieu des péchés qu'il a pu commettre à cet égard. « Tout péché, y lit-on, que j'ai commis à l'égard du ciel, contre l'amschaspand bahman, à l'égard de ce monde contre les différentes especes de bestiaux. Si » j'ai frappé les bestiaux ; si je leur ai fait du mal, si je les ai tué sans raison ; si je ne leur ai » point donné l'habillement, l'eau, le foin, trois choses qui leur appartiennent de droit ; si je leur » ai coupé les glands, & ne les ai pas garantis du voleur, du loup, du passant ; si je ne les ai pas » préservé modérément du froid, du chaud ; si j'ai tué les animaux beaux & jeunes, le bœuf qui » laboure, le cheval de bataille, les petits des animaux, le chevreau, le coq, la poule qui mange » le grain, de maniere que les purs, les saints & l'amschaspand bahman soient irrités contre moi, » que je ne leur sois plus agréable ». *Zend avesta, tom. 3, pag.* 43. Tous ces détails, je l'avoue, sont un peu dégoûtans pour toutes les personnes qui ne voudront rien trouver que de respectable dans le Zend avesta. Cependant on doit croire que Zacharie, tout pape qu'il fut, étoit un peu Zoroastrien sur ce point, lorsqu'il ordonnoit aux chrétiens dans une lettre à Boniface, archevêque de Mayence, de s'abstenir de tuer des geais, des corneilles, des cigognes, des lievres & des castors. On pourroit pourtant dire que ce pontife qui étoit assez foible pour défendre aux fideles de ne manger du lard qu'après l'avoir fait sécher à la fumée, n'avoit pas besoin de guide, pour tenter de donner un air d'importance à des minuties. Je dois ajouter que si l'on se rapporte au temps où l'on a publié les préceptes du Zend avesta, on trouvera beaucoup de sagesse dans ceux qui prescrivent la conservation des bœufs, des chiens & des coqs, animaux utiles, nécessaires même aux gens de la campagne.



PORTE LX.

Opinion des Orientaux pour la vertu. Digreſſion ſur l'uſage où ſont leurs prêtres d'excommunier ceux qui ne ſont pas dociles à leurs repréſentations.

Quiconque veut ſe diſtinguer parmi les hommes, par ſa piété, ne doit pas avoir de péché à ſe reprocher. Qu'il évite perpétuellement toute ſouillure, ſoit dans ſes actions, ſoit dans ſes paroles. Que ſa langue ſur-tout ne prononce jamais le menſonge. Qu'il ſoit d'un eſprit liant & ſociable, & que ſa bouche, d'accord avec ſon cœur, ne s'ouvre que pour rendre hommage à la juſtice. Qu'il ne ſe livre pas à la fornication, aux injures & aux autres crimes de cette nature. Qu'il ſoit un exemple de ſageſſe & de probité, aux yeux du peuple de dieu. Notre religion nous ordonne de faire ſincérement pénitence. Si pour payer tribut à la foibleſſe & à la fragilité humaine, il s'inſinue une mauvaiſe penſée dans notre ame, qui nous porte à quelqu'action indécente, notre religion ordonne à tout pontiſe, de retrancher le membre qui cauſe le ſcandale, & de le jetter à un chien. Lorſque l'animal aura dévoré celui-ci, qu'il en coupe un autre & qu'il le lui donne encore, en continuant ainſi, juſqu'à ce qu'il ait privé le coupable de tous ſes membres (*a*). Ce ſupplice, quelque rigoureux qu'il ſoit, n'eſt pourtant rien auprès de celui qu'il éprouvera dans l'autre monde :

(*a*) Il eſt viſible qu'il eſt queſtion ici de l'excommunication que le deſtouran deſtour, peut-être même les ſimples deſtours, ont droit de lancer contre ceux qui croupiſſent obſtinément dans le péché. Voici comment Dieu parle ſur ce ſujet à Zoroaſtre, dans le huitieme Fargad du Vendidad-Sadé : « Celui qui n'écoute pas avec ſoumiſſion ce qu'ordonne la loi des mazdeïeſnans; ceux » qui ſont de l'indubitable loi des mazdeïeſnans, le ſépareront du corps des fideles, lui qui n'obéit » pas à cette loi, qui fait le contraire de ce qu'elle ordonne. Chaſſe cet homme, ô Sapetman-Zoroaſ- » tre, du corps de l'indubitable loi des meheſtans, & coupe-lui le corps aux jointures; ſepare le » voleur de ta communion : ſépare-en celui qui péche contre le juſte; ſépare en le magicien; » ſépare-en celui qui enterrera un mort; ſépare-en celui qui commet un crime qui empêche de paſſer » le pont; (je crois qu'il entend ici la ſodomie qu'il n'oſe nommer). Sépare-en celui qui par orgueil, » retient ce qu'il a emprunté; ſépare-en tous ceux qui agiſſent, qui ſe conduiſent de cette maniere. » Le ſaint homme, ô Sapetman-Zoroaſtre, qui eſt fidele à la loi des mazdeïeſnans, efface pleinement ce qu'il y a de mauvais dans ſes penſées, dans ſes paroles, dans ſes actions, comme un » vent qui ſouffle au loin, nettoie promptement la terre ſur laquelle il ſe fait ſentir ». *Zend-aveſta*, *tom.* 2, *pag.* 335.

car tout ce que la rage de l'enfer pourra vomir de plus douloureux contre lui, sera employé à le punir de ses prévarications. C'est dans ce sombre séjour des réprouvés, que l'on voit les supplices que souffrent les voleurs, les ames débauchées, & ceux qui ont opprimé l'innocence dans ce monde, compagnons infortunés de celui dont nous parlons. Il est ordonné à tous les hommes d'être d'un esprit facile, religieux & traitable; car celui qui sera sincere dans ses paroles, dans ses actions & dans sa croyance, sera toujours agréable au sacerdoce; & tous les prêtres s'applaudiront d'avoir pour fidele, un homme si distingué par son mérite. La pénitence est également nécessaire à ceux qui suivent notre sainte religion. Il est, dis-je, ordonné indistinctement, tant aux hommes qu'aux femmes, de faire pénitence, tandis qu'ils sont dans ce monde. C'est pourquoi l'enfant, dans l'âge le plus tendre, n'en est pas même dispensé, pour se purifier des souillures qu'il a contractées dans le sein de sa mere, & rendre graces à dieu du lait qui lui a servi de nourriture pendant un an & demi. Qu'il ne manque donc pas à faire pénitence, afin qu'il n'ait rien à se reprocher dès le moment de sa conception. Si un jeune homme âgé de quinze ans, n'a pas encore rempli ce précepte, comme c'est l'usage des personnes pieuses, notre religion nous apprend que tout ce qui sortira de ses mains, sera souillé. Son âme se couvrira de ténebres. Le germe même de la bonté se dissipera de son cœur, & la tristesse & la douleur s'empareront de lui, dans le festin même de ses noces. Quiconque est mort sans avoir fait pénitence, a emporté avec lui une multitude de sujets de supplices & de tourments, qu'il a accumulés pendant tout le tems de son séjour dans le monde. Son ame sentira aussi mauvais, qu'un cadavre demeuré sans sépulture, pendant un mois entier, en plein été. Lorsqu'elle viendra au pont tchinavart, elle répandra une odeur qui infectera les sept climats du monde (*a*); tellement que les plus grands saints, les anges même ne pourront la soutenir. Cette puanteur excessive, que cette

(*a*) Les anciens astronomes ne comptoient que sept climats, depuis l'équateur jusqu'à l'un des pôles. Comme ils croyoient que la chaleur excessive qui se fait sentir sous la zône torride, rendoit cette partie du monde inhabitable, ils faisoient passer leur premier climat par Meroë, île fameuse que fait, dit-on, le Nil au-dessus de ses cataractes, & dont le plus long jour est de treize heures; le second climat passoit par Siene, ville d'Egypte; le troisieme par Alexandrie; le quatrieme par l'île de Rhodes; le cinquieme par Rome & l'Hellespont; le sixieme par le Pont-Euxin; le septieme par les bouches du Borysthenes, qui étoit à peu-près le dernier endroit qu'ils connussent vers le pôle arctique. Dans la suite on y en ajouta deux autres, dont l'un passoit par les Palus-méotides, & l'au-

ame impénitente exhalera, empêchera les anges d'approcher d'elle; pour lui demander compte de ſes actions; de ſorte que ces puiſſances céleſtes crieront: éloignez-vous, & fuyez cette ame qui empoiſonne ces lieux. Si elle veut alors faire pénitence, elle n'en demeurera pas moins plongée dans la douleur & la triſteſſe. Cette précaution hors de ſaiſon, ne lui ſervira de rien; car c'eſt au tems de la mort que ſon ſort a été irrévocablement fixé. Celui qui ne fait pas pénitence, eſt un homme mort dès ce monde; & ſe lavât-il en mille torrents divers, ſa ſouillure demeure toujours dans ſon premier état, au milieu même de l'eau qui le baigne. La corruption s'étant gliſſée dans ſes os, dans ſes veines, dans ſa peau, & dans ſes nerfs, comment pourroit-il être ſi facilement purifié? Les ſeules cérémonies de la religion le rendront-elles honnête-homme? Ses rits, tout ſaints qu'ils ſont, peuvent-ils ſeuls nétoyer ſon ame, des ſouillures qui la dégradent? L'eau peut-elle avoir la vertu de la ſanctifier, cet élément n'étant lui même que corruption & qu'impureté (*a*)? Celui qui ne fait pas perſonnellement pénitence, aura le talent funeſte de ſouiller tout ce qui paſſera par ſes mains. Les malheurs, les chagrins, les ſupplices, en un mot tous les tourments, ſeront le ſeul héritage qu'il ait à eſpérer dans l'autre monde. Toutes ces douleurs ſeront même ſi violentes, que celles qu'il éprouvera dans un ſeul jour, ſurpaſſeront celles que les autres damnés auront à ſouffrir dans l'eſpace de neuf fois mille ans.

PORTE XLI.

Funérailles des Orientaux. Repas funèbre.

LORSQUE la ſolemnité des phervardaghan arrive, tu dois préparer le repas funebre, en béniſſant le ſeigneur. Conſacre dix jours à cette fête, afin qu'elle puiſſe être agréable à ton créateur. Si tu ignores ce que c'eſt que ces phervardaghan, je t'apprendrai qu'elles ſont cinq ſœurs

---

tre par l'Iſland, ſituée ſous le pôle arctique. Pour nous, qui connoiſſons beaucoup mieux que nos peres, l'étendue de la terre, quoique notre théorie ne ſoit pas encore parfaite, nous la diviſons en trente climats, dont vingt-quatre ſont de demi-heure & ſix de mois. Paris eſt dans le huitiéme climat, & par conſéquent ſon plus long jour eſt de ſeize heures, lorſque le ſoleil eſt parvenu au tropique du cancer.

(*b*) Des gens qui s'expriment ainſi à l'égard de l'eau, adorent-ils cet élément, comme Hérodote & les autres romanciers de la grece & de Rome ſe ſont permis de le dire?

qui filent & s'occupent aux ouvrages de laine. L'une s'appelle ahûnavad, l'autre asthûvad, la troisieme esphitamad, la quatrieme vahuchshater, & la derniere vahishtushiyush. Dans la fête qui porte le nom de ces filles, on fait des festins aux morts, afin de donner du repos à leur ame. Quand l'ame a abandonné ses dépouilles mortelles, elle est toute nue : mais ces cinq filles sont préposées par le créateur, pour l'habiller. Fais donc, pendant ces dix jours, le repas d'expiation, afin que ton dieu te bénisse, & que ton ame acquiére la majesté d'une reine. Il est beaucoup plus convenable de préparer ce repas chez toi, qu'ailleurs ; car cette conduite est fort agréable aux cinq sœurs. Celui qui accomplira ce devoir, sera béni pour jamais. En sortant de ce monde, son ame sera placée fort au-dessus de celles qui se seront rendues les plus estimables par leur économie. La bénédiction du ciel se repandra même sur ses enfans, qui seront assurés d'obtenir la vie éternelle après leur mort. Toutes les entreprises qu'il formera dans l'année de cette fête, auront les plus heureux succès, & toutes ses terres seront remarquables par leur prodigieuse fécondité. Ses mérites seront récompensés au centuple, & quand son ame se présentera au pont tchinavart, elle aura la satisfaction de trouver son passage libre. Elle paraitra sans crainte devant le maître auguste de l'univers ; & enyvrée d'un torrent de voluptés, elle demeurera éternellement dans la cité sainte du dieu vivant.

PORTE XLII.

Préjugés des Orientaux contre ceux qui n'appartiennent pas à leur religion.

Il faut garder de certaines précautions avec ceux mêmes qui professent la même religion que toi (*a*). Tu ne boiras pas à la même coupe, de crainte que tu ne sois puni de ton imprudence. Si le vase est d'airain, il faut le laver trois fois, avant de t'en servir. S'il n'est que de terre, il ne peut plus être employé à ton usage. C'est un chef de discipline qui exige beaucoup de prudence & de discrétion. Donne-toi sur-tout de garde de manger les restes de personne, afin que ta religion n'en souffre pas (*b*).

(*a*) Voyez ce que nous avons dit à l'article II des diverses castes qui distinguent les peuples de l'Inde.

(*a*) Ce précepte n'est certainement pas le moins ridicule de ceux que l'on trouve quelquefois dans

PORTE XLIII.

Respect des parses pour le feu sacré.

Le feu sacré est celui qui doit fixer principalement ton attention. Il est prudent d'avoir toujours du feu, sur-tout la nuit, chez soi (*a*). Si l'on négligeoit d'entretenir le feu sacré, pour prévenir les artifices des voleurs, dit un sage de notre communion, le passage d'une ville à l'au-

le Zend avesta. Je ne sais comment Zoroastre ne s'est pas apperçu que rien n'étoit plus propre à dissoudre les liens de la société, que des maximes de cette espece. Cet usage n'avoit pas échappé au sage observateur Henri Lord, qui en parle en ces termes : « Il faut remarquer que les parses man- » gent seuls, estimant que c'est le moyen de se conserver plus purs & plus nets : car ils sont per- » suadés qu'ils participent à la souillure des autres, quand ils mangent avec eux. Ils boivent aussi tous » séparément dans des tasses faites exprès pour leur usage particulier ; c'est pourquoi, s'il arrive que » quelqu'un boive dans la tasse d'un autre, ils la lavent trois fois, & ne s'en servent point que quelque » temps après ». *Hist. de la Rel. des anc. Perses.* Cette manie bisarre n'est pas propre aux parses ; car presque tous les peuples de l'Orient en agissent ainsi, à l'égard de ceux qui ne sont pas de leur religion. Les Castes qui habitent la côte du Malabar, vont même plus loin. Extraordinairement entichées de leur naissance & de leur noblesse, qui ne leur permettent pas, sous quelque prétexte que ce puisse être, de s'unir à des étrangers ; elles portent la délicatesse jusqu'à ne manger que ce qui a été préparé par une personne de la même Caste. On sent combien il est comique de voir dans cette belle partie du monde, tant de peuples qui ont besoin les uns des autres, se mépriser & se haïr même réciproquement. C'est sans doute pour rétablir la concorde ainsi maltraitée, que Mahomet a prescrit à ses disciples des principes tous différens dans son alcoran. « L'aveugle, l'estropié, le malade & » vous aussi, dit-il dans le chapitre de la Lumiere, ne pécherez pas de manger dans la maison de vos » enfans, chez vos pere & mere, freres, sœurs, oncles, tantes, amis, & chez vos serviteurs : vous » n'offenserez pas Dieu, si vous mangez ensemble ou séparément. Lorsque vous entrerez en quel- » que maison, entre-saluez-vous de la part de Dieu, avec bénédiction & affection ». Il faut observer que la religion chrétienne n'a pas été autrefois plus indulgente à cet égard que celles de l'Orient ; au moins voit-on que le douzieme canon du concile de Vannes, tenu vers l'an 462, & le onzieme de celui de Coyac, de l'an 1050, défendent aux fideles de manger avec les Juifs. *Voyez l'hist. eccl. liv. 29, n°. 21, & liv. 59, n°. 74.*

(*a*) On a déjà vu en plusieurs endroits de cet ouvrage, de quelle importance il est dans la loi parse, d'entretenir soigneusement le feu, & de ne pas permettre que cet élément soit souillé de rien d'impur. Quoique tous les auteurs conviennent de ce foible des sectateurs de Zoroastre pour le feu, je ne crois pourtant pas devoir priver le lecteur d'une esquisse de ce que l'on trouve de ridicule à ce sujet dans le Zend avesta ; bien persuadé que peu de personnes sont disposées à consulter la source. « Au commencement du premier tiers de la nuit, (à six heures du soir), dit le feu d'Ormusd, » je desire le secours des chefs de maison ; je demande que les chefs de maison se levent, ceignent » le kosti sur le saderé, se lavent les mains, portent du bois sur moi, qu'ils fassent sortir la » flamme avec du bois pur, après s'être lavé les mains ; & je couvrirai de maux le dew qui donne » les passions, les besoins, & qui se répand par-tout dans le monde, au commencement

tre n'offrirait aucune sûreté. Cette précaution empêche que cette funeste engeance n'opprime les hommes, n'enleve leurs biens, & qu'on n'ait rien à craindre en voyageant. En quelque ville, ou en quelque maison que l'on conserve le feu sacré, prends soin de celui qui en est le gardien, fournis aux dépenses de sa table & à son habillement ; car si cet homme est content de toi, il te bénira soir & matin, & le feu des sept climats de la terre sera satisfait de ta piété. Il t'est ordonné d'abord d'entretenir jour & nuit du feu dans ta maison ; tu dois, en second lieu, avoir soin de celui qui brûle dans la ville, &, autant qu'il te sera possible, de celui qui anime chacun des sept climats de la terre. Le premier est comme un pere de famille qui préside à notre ville ; le second représente le gouverneur de tout le royaume ; & le troisieme ressemble parfaitement à un pacha qui invite tous les citoyens de la ville qu'il gouverne, à un festin, avec des dépenses, telles qu'on est accoutumé d'en faire chez les personnes de la plus haute fortune. Si le roi n'est pas content de l'officier qui gouverne sous son nom, il ne pourra lui confier la garde de ses états. Telle est l'idée que l'on doit avoir de ce feu ; car quand celui qui brûle dans ta maison, aura lieu d'être content de toi, la divinité te tiendra abondamment compte de ce mérite. Observe donc scrupuleusement tous ces préceptes, afin que tu puisses exécuter les ordres du tout-puissant.

» du second tiers de la nuit (neuf heures du soir). Je desire les secours des laboureurs, principes de » biens. Je desire qu'ils se levent, ceignent le kosti sur le saderé, se lavent les mains, mettent du » bois sur moi ; qu'ils fassent sortir la flamme avec du bois pur, après s'être lavé les mains : & je » couvrirai de maux le dew, qui donne les passions, les besoins, & qui se répand par-tout dans » le monde. Au troisieme tiers de la nuit (à minuit), dit le feu d'Ormusd, je desire le secours de » serosch pur, ce serosch saint & pur ; je demande qu'il porte en quelque sorte sur moi du bois pur, » avec des mains purifiées dans ce monde existant. Alors j'accable de maux le dew qui donne les pas- » sions, les besoins, qui se répand par tout le monde »..... Ormusd ajouta : « L'homme qui a le » cœur pur, sera heureux dans le monde. Tu seras grand, ô pur, je te donnerai l'abondance. » Celui-là sera grand, & ira dans le monde céleste, qui s'approche du feu d'Ormusd, & y porte » du bois pur, après s'être lavé les mains : le feu lui fera des remercìemens & des souhaits. Sois heu- » reux, lui dira-t-il ; sois sans maux, & rassasié de biens ! Que tes troupeaux de bœufs soient en bon » état ! Que tes enfans courent en grand nombre ; que ce que tu désires en toi-même, que tes en- » treprises réussissent dans ce monde ! que ton ame vive heureuse dans ce monde ; qu'elle vive la » nuit & le jour ! C'est le souhait que je fais, moi feu, pour celui qui porte avec pureté du bois » sec & me fait briller, qui porte du bois pur & bien examiné ». *Vendidad sadé. Farg.* 18. Plutarque observe que la maniere la plus puissante de supplier chez les parses, & par le moyen de laquelle on ne pouvoit être refusé, étoit d'entrer dans une riviere, en tenant du feu à la main, & en menaçant de le jetter dans l'eau ; si l'on n'accordoit ce que l'on demandoit, on faisoit droit aussi-tôt à la requête du suppliant ; mais il étoit rigoureusement puni d'avoir osé proférer une pareille menace.

PORTE XLIV.

Respect que la loi parse impose aux enfans pour leur pere & mere.

Si tu as eu pour maître ton pere, ta mere, un prêtre, ou tout autre pédagogue, honore-les, ne les offense en rien; &, en quelque circonstance que ce soit, rends-leur ce que tu leur dois. S'ils ont usé de sévérité à ton égard, tu ne dois pas t'en souvenir; mais ton obéissance doit toujours être sans replique, & la soumission à leur égard, exemplaire & pleine d'humilité. Sache que tu offenses cruellement ton dieu, en ne contentant pas des personnes à qui tu as tant d'obligation; comme tu t'assures sa bénédiction, en leur obéissant. Eusses-tu d'ailleurs un mérite infini, tu ne pourrois autrement pénétrer dans le paradis, parcequ'il est impossible de rendre à ces trois personnes, tout ce qu'on leur doit (*a*). On lit dans le livre zend-haducht, que dieu dit à Zoroastre, « ô homme pieux, n'offense pas ton pere qui t'a donné l'éducation, ni ta mere qui t'a porté neuf mois dans son sein, ni le prêtre qui t'a guidé dans les sentiers de la science, de la justice & de la vertu ». Si tu offenses ces trois personnes, attends-toi de te voir couvrir d'opprobre & de chagrin; car, dans ce monde, si tu te présentes à quelque prince pour obtenir des graces, tu seras impitoyablement refusé, & dans l'autre, au lieu des joies ineffables du paradis, tu ne trouveras que peines, douleur & mortification. Si ton pere & ta mere ne sont pas contents de toi, ton ame sera sans cesse agitée par des remords; & quelles que soient les entreprises que tu formes, fussent-elles marquées au coin de la justice, de l'équité la plus rigoureuse, tu n'auras pas la consolation d'en voir le succès. Le seul fruit de tes travaux, sera la douleur, la misere & l'amertume. Ton fils, à ton exemple, te rendra les outrages que tu auras faits à ton pere & à ta mere. A cette occasion, les anges & les hommes s'écrieront : ô l'ennemi de dieu ! ton pere & ta mere éprouvent les douleurs les plus aigues, pour avoir mis

(*a*) On lit dans le sad-der boun-dehesch, que l'enfant qui répond trois fois à son pere ou à sa mere, & qui ne leur obéit pas, est digne de mort. Cependant le même livre, dit M. Anquetil, met le prêtre ou l'herbed qui instruit l'enfant, fort au-dessus d'eux, parce que c'est lui qui forme l'ame, & que cette substance est plus noble que celle du corps qui est confiée aux soins du pere & de la mere. Ceux qui seroient curieux de savoir quelle sorte d'éducation les perses donnoient à leurs enfans, pourroient consulter l'admirable Cyropédie de Xénophon, le Fénelon de la grece.

au

au monde un monſtre tel que toi. L'Ame d'un prévaricateur de cette eſpece, ne trouvera aucun paſſage au pont tchinavart. Donne-toi donc bien de garde d'offenſer tes parents; lorſqu'ils t'adreſſent des ordres, remplis-les promptement & avec joie. Quand tu ſeras devant eux, cache par modeſtie tes mains ſous ta robe. Adore dieu de tout ton cœur, comme ils te l'ordonnent; & nuit & jour applique-toi à découvrir ce qui peut leur faire plaiſir, afin de le leur procurer. Si tu as la foibleſſe de tomber dans quelque péché, fais-leur en ſincérement l'aveu, afin qu'ils te le pardonnent. Il convient donc, je te le répete, de demeurer ſcrupuleuſement ſoumis aux ordres du pere, de la mere & du maître; car ſi tu manques à cette obligation, c'eſt un grand crime.

PORTE XLV.

Obligations auxquelles la loi des Orientaux aſſujettit les femmes enceintes.

UNE femme enceinte a une foule de précautions à prendre. D'abord, ne lui donne, nuit & jour, à manger que par poids & meſure. Eloigne de ſa table tout ce qui ne lui eſt pas néceſſaire. Qu'en mangeant, elle renferme les mains dans ſa manche, après les avoir enveloppées d'un morceau de drap vieux. Qu'elle ne boive que dans un vaſe d'airain, d'étain, ou de cuivre. Qu'elle prenne garde ſur-tout de laiſſer tomber une ſeule goutte d'eau ſur ſa manche, en la verſant dans le vaſe; car ce ſeroit comme une fleche qui perceroit ſon bras, & la mulcte du péché qu'elle commettroit par cette imprudence, monteroit à 200 direms. Qu'elle ait grand ſoin de ſe priver de l'ablution luſtrale, & qu'elle ne s'approche jamais plus de 15 pieds de l'eau. Elle ne doit pas oublier auſſi de s'éloigner toujours, trois pieds au moins, de l'homme le plus chaſte, afin de n'avoir rien à craindre pour ſa pudeur. Elle ne doit pas même enviſager ce que l'on prépare pour les feſtins. Qu'elle ait grand ſoin d'entretenir toujours le calme dans ſon ame. Tout ce qui s'offrira à ſa vue ſera ſouillé. C'eſt pourquoi elle doit s'abſtenir de regarder l'eau courante, & de jetter les yeux vers le ciel, les étoiles, le ſoleil, la lune, l'eau, le feu, les arbres. Qu'elle ſe préſerve de prononcer aucune parole indécente, avec les hommes, car la beauté de leur phyſionomie & leur port majeſtueux pourroient fort bien mettre ſes forces & ſa prudence en défaut, ſi elle venoit à

perdre de vue ce précepte. Que les trois premiers jours, elle ſoit plus réſervée : car toute femme qui s'eſt oubliée dans ces moments, doit expier ſes crimes ; & ces forfaits ſont d'autant plus affreux, que par-là on offenſe les puiſſances céleſtes, le ſoleil, le feu, l'eau, la terre, l'homme chaſte, les anges churdad & murdâd ; il eſt donc certain que la femme enceinte doit expier toutes ſes prévarications, afin de s'accumuler un fonds de mérites, dont le nombre ſera infini, & pour que la proſpérité puiſſe conſtamment l'accompagner dans ſes entrepriſes. Tel eſt, femme vertueuſe, le précepte que tu dois accomplir perſonnellement, ſi tu veux voir multiplier le nombre de tes mérites, à proportion des années que tu as à vivre. Car, ſemblable à un jeune arbre, ils prendront tous les jours de nouveaux accroiſſements. Ne charge perſonne de remplir cette obligation, après ta mort. Les choſes n'en demeureroient pas moins au même état où tu les aurois laiſſées ; car il y a une différence infinie entre faire toi-même le bien, & le faire faire par un autre après toi. Fais donc tous tes efforts pour être comblée de joie, au jour du jugement (*a*).

PORTE XLVI.

Loix des Orientaux contre la médiſance & la calomnie.

Il t'eſt défendu de commettre ni menſonge ni calomnie (*b*). Si l'homme ſe rend coupable de ces péchés à l'égard de ſon épouſe, c'eſt un grand mal : mais ſi c'eſt la femme qui en uſe ainſi envers ſon mari, c'eſt encore pis. Ce péché l'un des plus grands que l'on connoiſſe, ne

(*a*) Ces préceptes paroîtront vraiſemblablement puériles à ceux qui ne ſe donneront pas la peine de les approfondir ; mais celui qui connoît les riſques que courent, en Aſie & dans les pays chauds, les femmes enceintes ou nouvellement accouchées, louera le légiſlateur de leur avoir tracé ſous des figures myſtiques, un régime de vie propre à ménager leur ſanté.

(*b*) Il eſt peu d'états aujourd'hui en europe, où la médiſance & la calomnie ſoient auſſi ſévérement réprimées par la légiſlation, qu'elles le méritent. Quoiqu'il n'y ait peut-être pas de vice plus dangereux à la ſociété, & plus dégradant pour l'homme qui s'en rend coupable, il eſt aſſez rare que les loix civiles s'en occupent ſérieuſement, à moins que certaines circonſtances ne concourent à exiger la réparation du tort fait à la perſonne outragée. On voit dans l'hiſtoire, que ces crimes fixoient davantage l'attention de nos peres, & qu'ils penſoient que les loix ne pouvoient trop s'appéſantir ſur ceux qui s'en ſouilloient. Chez les romains, la loi Memmia ou Remmia, comme l'appelle Paul Manuce, ordonnoit que les calomniateurs fuſſent marqués au front de la lettre K. Chez les juifs ils etoient regardés comme des infâmes, incapables d'aſpirer aux charges, & privés des honneurs &

peut-être expié, à moins que l'un des époux n'ait donné à l'autre l'occasion d'en agir ainsi. Si ta femme ne te le pardonne, tu demeureras éternellement à l'entrée du pont tchinavart. Ce sera à ce terrible moment, que ton épouse ne te pardonnant pas ta prévarication à son égard, tu sentiras de quelle importance il étoit pour toi de t'abstenir de l'outrager. « Si tu te trouves dans cette fâcheuse conjoncture, disoit un homme » versé dans nos mysteres, remplis un bassin d'or, place au-dessus un » poignard dépouillé de son fourreau, & ensuite présente-le à ton » adversaire, en le conjurant de te délivrer des maux infinis qui t'ac- » cablent, soit en recevant tes excuses, soit en te donnant la mort ». Celui qui se livrera au mensonge & à la calomnie, sera accablé de douleur & de chagrin; & quiconque se prêtera à répandre les bruits injurieux que le calomniateur aura semés, éprouvera un supplice d'autant plus rigoureux, que ses douleurs sembleront renaître à chaque instant pour l'anéantir. Heureux celui qui n'a rien de semblable à se reprocher! Je t'ai déjà dit que le mensonge & la calomnie ne peuvent se racheter auprès de dieu, quel que soit le nombre de tes mérites, à moins que tu ne trouves le moyen de te réconcilier avec ton adversaire. Si tu as la foiblesse de tomber dans ces fautes, va trouver celui que tu as offensé & lui dis ingénuement: « je me repents amérement » de t'avoir outragé, pardonne-moi mon péché ». Si tu ne prends pas ce parti, ne t'attend pas à faire ton salut.

---

des priviléges de la cité. On les regardoit autrefois en pologne, comme des gens si méprisables, qu'on les condamnoit à se mettre à quatre pattes & à aboyer pendant un quart-d'heure comme des chiens. On prétend, dit M. de Saint-Foix, que notre roi Charles V introduisit cette punition à la Cour, & qu'il y avoit quelquefois des jours où l'on n'y entendoit qu'aboyement pendant la matinée. La seule loi positive que j'aie pu découvrir dans nos codes civils à ce sujet, est l'un des canons du concile de Carthage cité dans la quarante-sixieme distinction de la premiere partie du décret de Gratien, qui prononce la peine de la dégradation contre les clercs médisans qui ne réparent pas, par une juste satisfaction, le tort qu'ils ont fait par leurs discours. Il semble pourtant que l'on a regardé quelquefois sous les empereurs grecs, la calomnie plus punissable que le crime même de lèse-majesté. Au moins voit-on dans l'historien Nicéphore, qu'un imposteur, qui se disoit Constantin Ducas, ne fut condamné qu'au fouet, pour avoir suscité un grand soulevement contre l'empereur; mais qu'ayant faussement accusé des personnes de qualité, comme complices de sa revolte, il fut condamné, comme calomniateur, à être brûlé. *Esp. des Loix, liv. 6, chap. 16*

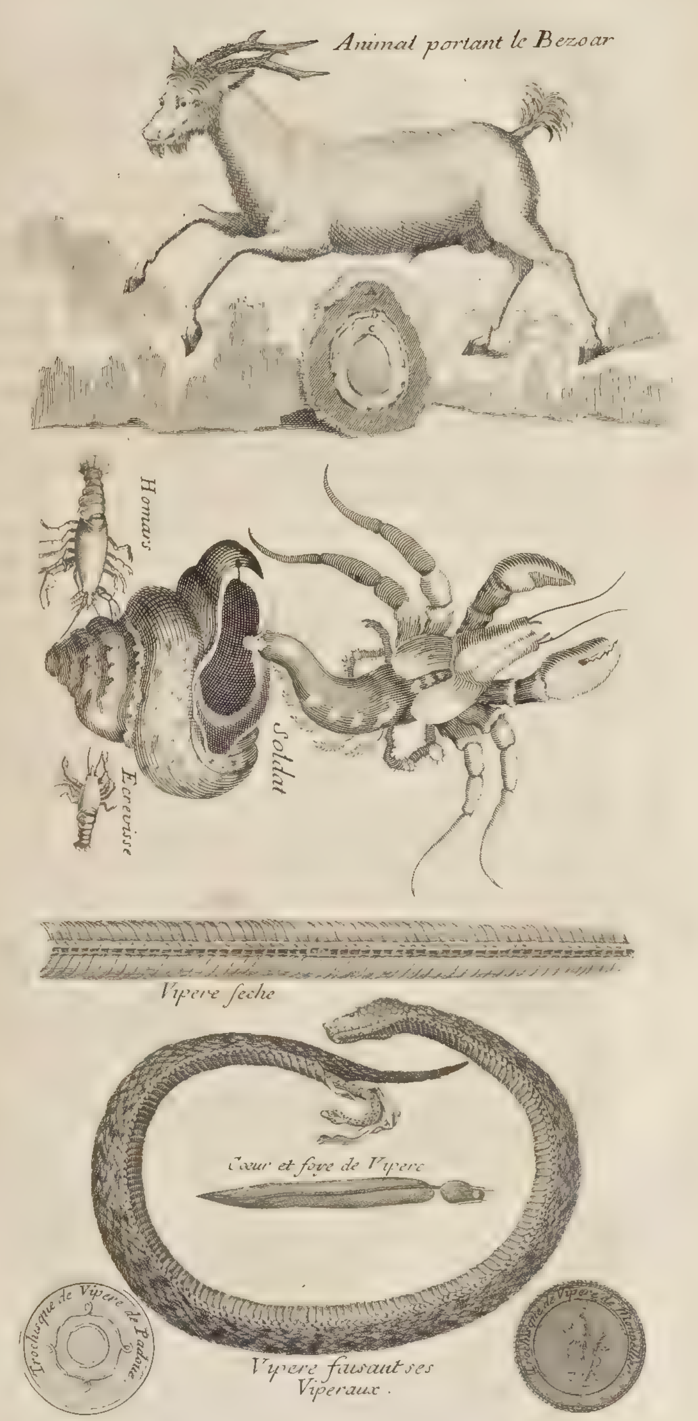


Figure.

PORTE XLVII.

Loix portées en Orient contre les animaux mal-faiſans.

FAIS tous tes efforts pour exterminer tous les animaux malfaiſans. Il y en a ſur-tout cinq eſpeces que tu dois détruire, afin de multiplier le nombre de tes mérites. Les premiers, ſont les grenouilles aquatiques; les ſeconds, ſont les ſerpents & les ſcorpions; les troiſiemes, les moucherons & les punaiſes; les quatriemes, les fourmis; les cinquiemes enfin, ſont les ſouris, voleurs vagabonds qui rongent le linge dans nos maiſons. Celui qui tuera des grenouilles, augmentera douze cent fois le nombre de ſes mérites. Qu'il aſſeche donc les marais, & qu'il les extermine, depuis la premiere juſqu'à la derniere. Ce meurtre ſalutaire jettera le deuil & l'alarme parmi les ſombres puiſſances de l'enfer, qui ne ceſſeront d'en verſer des torrents de larmes. Quand tu tueras des ſerpents, tu réciteras ton aveſta, & cette priere ſera pour toi une ſource intariſſable de mérites; chacun de ces reptiles ſera autant utiles à ton ſalut, par ſa mort, que ſi tu euſſes tué autant de démons. En faiſant mourir une mouche; qui donne naiſſance aux vers, tu en ſeras auſſi abondamment récompenſé, que ſi tu euſſes fait dix jours d'expiation, pourvu que tu récites ton aveſta. Toutes les douces créatures de Dieu, les anges churdâd & murdâd, toute la hiérarchie céleſte, te combleront de bénédictions, obtiendront du ciel le ſuccès de toutes tes entrepriſes, & te procureront la ſanté & une ſatisfaction éternelle. Si quelqu'un tue une mouche en l'air, cet animal ſera rangé dans la claſſe des moſquites. S'il le tue ſur la terre, il doit être placé dans celle des reptiles; mais ce ſera un ver, ſi on lui donne la mort ſur la viande. Le reptile qu'on tuera dans l'eau ſera réputé de l'eſpece des ſangſues ou des marſoins. Si on l'atteint ſur un fumier, c'eſt un
5. ſerpent, une vipere, un ſcorpion, un bezoard, (*fig.* 5.) ou tout autre animal immonde ou dangéreux. C'eſt ſous tous ces noms, ô homme pieux, que l'on comprend les animaux nuiſibles. Si l'animal dépoſe ſon ordure ſur la barbe d'une hyene, ce ſera un ſerpent rouge. Si tu tues une fourmi, au moment qu'elle eſt chargée de richeſſes, tu en ſeras auſſi abondamment récompenſé, que ſi tu euſſes rendu la lumiere à un aveugle. Si tu détruis une ſouris, tu en auras le même mérite, que ſi tu euſſes égorgé quatre lions dans leur fureur. La loi ordonne donc à tout homme


Animal portant le Bezoar
Homars
Soldat
Ecrevisse
Vipere seche
Cœur et foye de Vipere
Trochisque de Vipere de Padoue
Vipere faisant ses
Viperaux.

vraiment religieux, de tuer toutes les sangsues qui s'offrent à sa rencontre, & cette conduite ne demeurera pas sans récompense. Quiconque s'acquittera de ce devoir avec exactitude, aura la consolation de voir le prêtre faire des expiations pour lui : car telle est la volonté du tout-puissant (*a*).

PORTE XLVIII.

Respect des Orientaux pour la terre.

Il est défendu à tout homme vraiment pieux, de poser le pied nud sur la terre ; car c'est un péché. Si tu violes ce précepte, tu offenseras grièvement le redoutable sphendarmaz. Observe donc scrupuleusement cette loi sainte, si tu veux préserver ton corps des douleurs de l'enfer (*a*).

(*a*) Voyez le premier livre d'Hérodote, page 65, de la traduction de Duryer, où cet usage des perses de tuer tous les serpens, les scorpions & les autres animaux vénimeux, est rappellé. Ceux qui savent combien tous ces êtres sont à craindre en perse, & dans tout le reste de l'orient, sentiront assez toute l'importance de ce précepte qui paroît d'abord si ridicule.

(*a*) Après le feu & l'eau, il n'y a pas d'objet créé pour lequel les parses aient plus de respect que pour la terre ; à chaque page du Zend avesta on rencontre des traces de cette foiblesse. On trouve dans un patet les différentes manieres dont on peut se rendre coupable de prévarication à l'égard de cette planete : « Tout péché que j'ai commis, y lit-on, à l'égard du ciel,..... contre la terre, & » contre les différentes sortes de terres : si je n'ai pas conservé la terre pure & fertile ; si je n'ai pas » ôté les trous des kharfesters, (ce sont les serpens, les scorpions, les fourmis, & les autres insectes » vénimeux que le parse doit détester & mettre à mort). Si j'ai rendu inculte une terre qui portoit, » ou si je n'ai pas rendu féconde celle qui étoit en friche. Si j'ai marché sur la terre avec un pied » sans bas ; si j'ai caché dedans un mort, ou n'en ai pas tiré celui qui y étoit ; si étant daschtan, c'est-» à-dire, lorsque j'avois mes indispositions périodiques, j'ai marché sur la terre sans bas ; si j'ai versé » dessus de la semence ; si j'ai fait du mal à la terre qui dépendoit de moi, & ne l'ai pas respectée » comme il convenoit ; de maniere que les purs, les saints & l'amochaspand, soient irrités contre » moi, que je ne leur sois plus agréable ». *Patet de l'iran dans le Zend-avesta*, *tom.* 3, *pag.* 42 & 43.



PORTE XLIX.

Confeſſion reçue des Orientaux.

CHAQUE perſonne dévote doit toujours réciter les pſeaumes pénitentiaux. S'il t'arrive de commettre quelque péché, récite cette priere dans l'amertume de ton ame. Ne manque pas d'aller te jetter aux pieds de quelque prêtre, dont la ſageſſe & la probité te puiſſent ſoulager dans ton accablement. Récite la formule de pénitence, afin que tu n'aies rien à craindre, & rends graces à ton dieu (*a*). Si tu étois parvenu à un tel dégré de dépravation, que tes actions avec tout leur mérite apparent ne fuſſent que des péchés, ne prononce point ta formule de pénitence, de crainte de devenir plus méchant. Si en toute autre circonſtance, tu oublies de prendre cette précaution, ton péché, comme un jeune arbre, qui prend tous les jours de nouveaux accroiſſements, s'augmentera à meſure qu'il vieillira. Lorſque tu t'approcheras d'un de nos prêtres pour lui demander ton abſolution, le nombre de tes péchés diminuera. Mais ſi tu as recours au ſouverain pontife, les ténebres de ton ame ſe diſſiperont, pour faire place à une clarté lumineuſe qu'il y répandra. Quand le grand-prêtre donne à quelqu'un ſa bénédiction, la religion prend, dans le cœur du pécheur réconcilié, une nouvelle

(*a*) Chez les parſes, comme par-tout ailleurs, la néceſſité de faire pénitence eſt l'un des principaux préceptes de la religion : ce ſentiment de réſipiſcence eſt d'autant plus naturel aux hommes, que le pécheur ſorti de ces criſes violentes & terribles qui avoient tenu ſa raiſon captive, ſent un vuide dans ſon ame qui lui retrace toute la turpitude des actions qu'il a commiſes, & éprouve de cuiſans remords qui le portent, comme néceſſairement, à un plus ſalutaire repentir. Le parſe, quoiqu'environné d'un grand nombre de brachmanes pénitens qui donnent le ſpectacle le plus dégoûtant dans l'Inde, par leurs grimaces & leur honteux cyniſme, ſe livre à des actions bien plus ſublimes, quand il a eu le malheur d'offenſer ſon dieu. Point de jeûnes, point de diſciplines, point de génuflexions, point de ces mots myſtiques que l'indien marmote, en tenant en main un chapelet, & en élevant le blanc des yeux vers la lune; parce que la religion de Zoroaſtre étant parfaitement active, comme doit l'être la vertu, proſcrit, ſans miſéricorde, l'indolence & le quiétiſme des faux dévots. « L'homme qui ſe repent de ſon péché, lit-on dans un ravaët pehlvi, dont M. » Anquetil a donné la notice, qui en a fait publiquement le patet, qui ſe répand de cœur, qui » reconnoît publiquement ſa faute, en diſant : J'ai fait telle choſe; & qui, en faiſant cela avec » ſincérité, ſe repentant du fond du cœur, dit : Je ne commettrai plus le péché, le bien & la pu» reté lui feront donnés ». Voilà, à peu de choſes près, en deux lignes, tout ce que le rituel de Zoroaſtre preſcrit aux pénitens, à qui il ne reſte plus qu'à faire les bonnes-œuvres que tout honnête-homme doit faire, pour ne pas perdre la bienveillance de l'être qu'il adore.

force, & ſes mauvaiſes habitudes s'évanouiſſent. Tu dois être bien certain qu'un péché ainſi remis ne ſubſiſte plus dans l'ame du coupable, & qu'il ne laiſſe que la place au mérite. Si tu n'as pas la commodité de te préſenter à un prélat, va au moins trouver quelque prêtre ſage, qui te puiſſe ſoulager dans ta peine. Si tu ne trouve perſonne qui appartienne à l'ordre ſacerdotal, approche-toi de quelque vénérable laïc (*a*). Si enfin tu ne rencontre pas le perſonnage qui t'eſt néceſſaire parmi ces derniers, préſente-toi en poſture de ſuppliant, le cœur plein de componction, vers le ſoleil, & récite tes prieres pénitentielles. Au moment où l'on s'apperçoit qu'un malade n'a plus que quelques inſtans à vivre, la loi ordonne à ſes enfans & à ſes proches, de lui faire prononcer ſa formule de pénitence. « Quiconque récite avec ferveur & » piété, cette priere, dit un ſage deſtour, recevra infailliblement la » rémiſſion de ſes péchés, de la part du dieu de la juſtice; & quel- » que nombreux que ſoient ſes crimes, le ſouverain juge ne le préci- » pitera pourtant pas dans l'enfer. Lorſqu'il parviendra au pont tchina- » vart, il aura la conſolation d'y apprendre qu'une récompenſe infinie » l'attend dans le ſéjour des bienheureux. Là les anges le prenant » par la main, le conduiront en paradis, où ils lui aſſigneront une » place pour l'éternité. Mais ſi les tranſes de la mort, glaçant le ſang » du moribond dans ſes veines, ne permettent plus à ſa langue d'ar- » ticuler une parole, ſes parents & ſes amis doivent réciter pour lui » la priere de pénitence : car prononcée avec zele & piété, elle ſera » entendue du tout-puiſſant, qui en tiendra compte au jour du juge- » ment ».

PORTE L.

Nouveau précepte touchant la ceinture.

LORSQUE ton fils a atteint l'âge de quinze ans, la loi lui ordonne de prendre la ceinture (*b*). Telle eſt le précepte conſigné dans les ouvrages du plus heureux de nos deſtours. Ces quinze années ſe comptent du

(*a*) Il paroît qu'on a cru auſſi long-temps parmi nous, que l'on pouvoit s'adreſſer à un laïc pour en obtenir l'abſolution, quand on manquoit de prêtres pour ſe confeſſer : c'eſt ce que nous apprenons de Saint Thomas qui s'exprime ainſi, page 255 de la troiſieme partie, édition de Lyon, 1738 : « La confeſſion faite à un laïc, au défaut de prêtre, eſt en quelque ſorte ſacramentelle ».

(*b*) M. Alfonſe Leroi obſerve que chez les grecs la ceinture fut le ſigne de la force & du courage;

moment de la conception de l'enfant. Ce précepte fondé sur notre religion, oblige également les deux sexes. Les anciens ont décidé que si un homme ou une femme, ayant atteint l'âge de quinze ans, négligent de ceindre leurs reins, personne ne doit leur donner ni pain, ni eau. Puisque ce péché est puni par une si grande mortification, quel intérêt peut-on donc avoir à s'y exposer ? Quiconque est ceint du custi, est agréable à dieu; rien en un mot n'est plus méritoire, que la ceinture. Or quel plus vif intérêt pouvons-nous avoir, que celui de nous assurer la faveur & la protection du ciel ?

PORTE LI.

Opinion des Orientaux touchant les ames des enfans après leur mort.

Tu dois savoir qu'il t'est ordonné, s'il te meurt un enfant, depuis l'âge d'un jour jusqu'à sept ans, de faire un festin funèbre, & d'intercéder auprès de sorûsch, en sa faveur. Il faut aussi, le quatrieme jour après sa mort, faire des expiations pour son ame. Notre religion nous apprend que, si le pere & la mere d'un enfant sont en paradis, il doit les suivre dans le séjour de leur bonheur : si, au contraire, leurs péchés les ont conduits en enfer, il est forcé d'aller les y accompagner

aussi ceux qui avoient donné des preuves de leur valeur, en étoient décorés d'une particuliere : c'étoit à la ceinture qu'on portoit les marques de sa dignité, son argent, ou ce qui étoit le signe de convention. Les prêtres, jaloux de l'autorité, en eurent de spéciales. Un homme qui n'en portoit point, étoit regardé comme un lâche, ou comme un homme sans état & sans qualité. Les Romains représentoient avec des ceintures les héros de la république, & ils n'en donnoient pas aux héros étrangers dont le culte n'étoit que toléré.

Si cet ajustement fut pour les hommes le signe de la force & du courage, il fut pour les femmes celui de la sagesse & de la pudeur. Toutes les filles serroient leurs ceintures pour faire voir la finesse de leur taille, & prouver par-là leur virginité : bientôt, par coquetterie, elles en placerent une autre au-dessous du sein pour l'affermir davantage : c'étoit à l'époux à la délier le jour des nôces.

Les femmes, pendant leur premiere grossesse, relâchoient leur ceinture; mais elles ne pouvoient la quitter. Après leur premiere couche, elles la consacroient à Diane : dès-lors elles pouvoient la porter en tout temps plus ou moins serrée, & même la rejetter si elles étoient indisposées. Les vieilles avoient le même privilége; mais une jeune personne qui n'en eût pas porté, auroit été déshonorée.

Toutes ces idées subsistoient dans les premiers tems de notre monarchie; &, dans quelques provinces, la ceinture est encore un signe de sagesse, puisque la fille qui, en se mariant, renferme dans son sein le gage de l'amour, est empêchée par ses compagnes de se présenter à l'église avec cet ornement. Lorsqu'un vassal rendoit hommage à son seigneur, il mettoit bas son épée & sa ceinture : chacun, selon son état, en avoit une particuliere.

gner (*a*). En préparant le repas funebre, adresse donc tes prieres à sorûsch : car lorsque l'ame de cet enfant sera enlevée du sein de sa famille, ne demeurât-elle qu'un moment dans le soleil, ses parents seront accablés de chagrin; mais quand elle est parvenue au pont tchinavart, c'est alors qu'ils doivent prier pour elle & toutes les puissances célestes se réuniront pour la transporter en paradis; mais si ses pere & mere sont en enfer, cette même ame, en quittant son corps, sera précipitée pour toujours dans ce lieu d'horreur & de ténebres. Lorsque les démons exerceront sur elle leur vengeance, elle adressera sa voix plaintive & languissante aux anges & à toute la sainte hiérarchie, en les priant d'éloigner d'elle les tourments & les supplices qu'elle éprouve. Si tu fais la cérémonie d'expiation pour cette ame, tu seras cause qu'elle sera délivrée du danger dont elle est menacée; invoque donc l'ange sorûsch, & lui présente, en priant, ces tendres ames. Ton intérêt exige que tu en agisses ainsi : car les enfans, même par leur intercession, ont le pouvoir d'attirer les ames de leurs peres & meres dans le paradis, ainsi que celles de leurs bienfaiteurs.

(*a*) Je ne connois qu'une opinion théologique, qui puisse être comparée à ce principe détestable qu'établit ici scheh-mard. C'est celle des Romains, qui croyoient bonnement que les ames de ceux qui se noyoient, & dont les corps étoient privés de sépulture, ne pouvoient entrer dans la barque du nautonnier Charon, pour passer dans les champs élysées. Cette doctrine que Virgile qualifie d'inique, n'étoit pourtant pas si atroce que celle du destour parse, puisqu'elle n'éloignoit pas pour toujours, comme celle ci, les ames ainsi maltraitées par le caprice du sort, du séjour des bienheureux. J'ai déjà remarqué ailleurs que dans l'amérique septentrionale, chez les sauvages du canton d'Omnontagué, si les enfans ne suivent pas le sort de leurs parents dans l'autre monde, comme chez les parses, ils sont tous au moins condamnés à mourir, lorsqu'ils ont le malheur de perdre leur mere, avant d'être sevrés; & la maniere de faire cet abominable sacrifice, est de les enterrer vifs avec elle. Si l'on en croit Boëthius, les anciens écossois séparoient les femmes attaquées de certaines maladies, de la société des hommes, & ne leur permettoient pas de devenir enceintes. S'il leur arrivoit de contrevenir à la loi, elles étoient enterrées vives avec leur fruit, qui partageoit ainsi, quoiqu'innocent, le supplice dont on punissoit la prévarication de leur mere.



PORTE LII.

Superstitions des Parses pour l'eau.

QUAND tu fais cuire quelque chose dans la poële, la religion t'ordonne de ne la remplir d'eau qu'aux deux tiers, afin que l'ébullition survenant, elle ne renverse pas. Si tu ne fais attention à ne pas laisser tomber de l'eau dans le feu, tu commettras un grand péché, dont tu seras rigoureusement puni au jour du jugement. Une pareille prévarication ne pourra être rachetée qu'avec douze cents direms.

PORTE LIII.

Attentions minutieuses auxquelles la loi parse assujettit les fideles en faveur du feu.

QUAND tu changes ton feu de place, ramasse tous les charbons en un monceau, & pose-les dans un lieu un peu écarté (*a*). Quand le foyer sera un peu refrodi, remets-les au même endroit : car il ne faut pas abandonner ton foyer, tant qu'il est chaud. Je te révele, mon cher fils, tous ces mysteres ; mais ne manque pas de les respecter, afin que le chagrin ne vienne pas troubler ton ame.

(*a*) Quoique les brames n'aient pas pour le feu la même vénération que les parses témoignent pour cet élément, ils célebrent cependant tous les ans une fête en son honneur. Cette solemnité dure dix-huit jours, pendant lesquels ceux qui font vœu de l'observer, doivent jeûner, se priver de s'approcher des femmes, coucher sur la terre sans nattes, & marcher sur un brasier. Le dix-huitieme, ils se rendent au lieu de la fête, au son des instrumens, la tête couronnée de fleurs, le corps barbouillé de safran, & suivent en cadence le héros d'Arma-raja, & de Drobedé son épouse, qu'on y conduit processionnellement. Lorsqu'ils sont auprès du brasier, on le remue pour ranimer son activité : ils prennent un peu de cendres dont ils se frottent le front, & quand les deux idoles en ont fait trois fois le tour, ils marchent plus ou moins vîte selon leur dévotion, sur une braise très-ardente, étendue sur un espace d'environ quarante pieds de longueur : les uns portent leurs enfans sous leurs bras, les autres des lances, des sabres & des étendards.

Les plus fervens traversent le brasier plusieurs fois. Après la cérémonie, le peuple s'empresse de ramasser un peu de cendres pour s'en barbouiller le front, & d'obtenir des dévots quelques-unes des fleurs qui les décorent, pour les conserver précieusement. C'est en l'honneur de Drobedé qu'on exécute cette bisarre cérémonie : elle épousa cinq freres à la fois. Tous les ans elle en quittoit un pour passer dans les bras d'un autre ; mais elle avoit le soin de se purifier auparavant par le feu.

PORTE XLIV.

Pureté à laquelle la loi assujettit les Orientaux.

La loi t'ordonne de te laver tous les matins à ton lever d'eau pure. En te purifiant ainsi la face, recite le kimana & le mazda. Lave-toi aussi les deux mains, en récitant le vaji : car si quelqu'un oublioit de se laver les mains, récitât-il tout l'avesta, ses prieres ne seroient pas exaucées. Celui qui ne se sera pas purifié, servira toujours d'asyle au démon, & le poids de ses péchés deviendra si considérable, qu'il ne pourra les racheter qu'avec douze cents direms. Ne néglige donc pas de te laver, tous les matins d'eau pure.

PORTE XLV.

Objet de l'éducation des Orientaux.

Tu dois donner de l'éducation à tes enfans ; place-les chez quelque pédagogue recommandable par son savoir. Confie-les ensuite à quelque prêtre prudent & éclairé, qui fasse la profession d'instruire la jeunesse. Ne manque pas sur-tout de fournir l'argent au prêtre chargé de l'instruction de ton fils, la table, le vêtement & les autres choses nécessaires à une personne qui remplit une fonction si honorable ; afin qu'il se livre tout entier & sans répugnance, à son ministere. Tu dois savoir que l'éclat des bonnes actions que fera ton fils, rejaillira sur toi. Qu'il cultive soigneusement sa mémoire, afin qu'il se rappelle au besoin les préceptes qui peuvent l'empêcher de tomber dans le péché ; car c'est pour perfectionner son ame, qu'il faut l'engager à l'étude. Si les hommes n'avoient pas assez de connoissances pour distinguer le bien du mal, ils ne pourroient pas faire un grand nombre de bonnes œuvres. Celui qui croupit dans l'ignorance, ne connoît ni dieu, ni religion.



PORTE LVI.

Usages des Orientaux au premier jour de l'An.

Au premier mois du nouvel an ; c'eſt à dire, au jour appellé churdad, il faut expier par un feſtin toutes les ſouillures que tu as contractées dans le courant de l'année précédente, en faiſant ſervir à cette fête de tout ce qui t'a paſſé par les mains, dans le même eſpace de tems; je veux dire les prémices des fruits & des grains que tu as recueillis (*a*). Lorſque tu auras apporté tout cela ſur la table, il eſt convenable que tu rendes graces à dieu, des bienfaits dont il t'a comblé, en te diſtribuant tous ces biens. Cette action aſſurera le ſuccès de tes entrepriſes ; tes terres en feront plus fécondes, & tu jouiras d'un repos & d'une tranquillité parfaites. Notre religion nous apprend que, ce jour là, les anges diſtribuent des vivres aux mortels : ainſi en faiſant l'expiation, telle que je viens de te la preſcrire, tu trouveras graces aux yeux de l'ange churdâd. Cette année tes denrées feront beaucoup plus abondantes, & ton ame bien plus ſatisfaite. La juſtice & le repos de ta conſcience exigent que tu récites, dans cette occaſion, ton chashnûman.

PORTE LVII.

Préceptes auxquels les loix de l'orient aſſujettiſſent les voyageurs.

Celui qui veut entreprendre un voyage, ſi la diſtance eſt de douze paraſanges, doit célébrer un feſtin, par forme d'expiation. Cette fête, en augmentant la ſomme du bonheur dont doit jouir le voyageur, diminuera auſſi le nombre de ſes peines. Tout homme qui a de la piété, ne doit donc pas négliger ce devoir. Si, avant de partir, il n'a pas la commodité de s'en acquitter, les gens de ſa maiſon pourront utilement remplir ſa place. Celui qui fait ainſi un feſtin, avant d'entreprendre un voyage, retourne toujours chez lui, ſain & ſauf. Il faut auſſi, à cette occaſion, reciter ſon cushnûm.

(*a*) Voyez ce que nous avons dit dans le premier volume des Cérémonies Réligieuſes, d'une fête ſinguliere qui s'obſervoit tous les ans chez les parſes, à l'occaſion du nouvel an.

PORTE LVIII.

Opinion qu'ont les Orientaux des perſonnes qui meurent ſans enfans.

CELUI qui a une femme ſans enfans, ſentira ſon ame continuellement agitée de trouble & de confuſion. Après la mort, le pont tchinavart ſe trouvera rompu pour lui. Il ne faut donc pas qu'il néglige une choſe ſi importante, mais il convient qu'il faſſe tous ſes efforts pour ſe ménager un paſſage au paradis. Notre religion nous apprend que, pour n'avoir rien à craindre de ce côté là, il faut avoir un fils & non pas une fille. Le pere de famille donnera la commiſſion, en mourant, à ſes fils, à ſes neveux, & à ſa tribu, de lui preparer un paſſage ſur le pont. Mets donc ta confiance dans un fils & non dans une fille; car le premier dira, en témoignage de ta paternité. « O mon » pere, je ſuis celui que tu as engendré dans le monde ». Et toi qui es ſon pere, tu lui répondras. « O mon fils, tu es mon fils, & » je ſuis ton pere ». Après avoir ainſi parlé, tu paſſeras rapidement le pont tchinavart, pour aller te placer dans le lieu des délices, où tes mérites ſeront abondamment récompenſés (*a*).

(*a*) On a déja vu de quelle importance il eſt dans la religion de Zoroaſtre, d'avoir des enfans: tous les livres zends répetent la même maxime qui eſt peut-être le chef-d'œuvre de la légiſlation des anciens perſes. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que l'accompliſſement de ce précepte, de quelque maniere qu'il ſe faſſe, paroît ſi néceſſaire aux parſes, pour entrer dans le ciel, que les parens de celui qui eſt mort dans le célibat, ſont obligés de doter une femme qu'ils marient à un homme, ſous le nom du défunt, afin de lui ouvrir le paſſage du pont tchinavart. On lit dans le boun-deheſch, ouvrage fort eſtimé des parſes, quoiqu'il ne faſſe pas partie des livres zends: « Que celui à qui » on aura donné, après ſa mort, une femme & un enfant, cette action lui ſera méritoire, lui qui » n'aura pas eu d'enfans dans ce monde ». *Zend-aveſta, tom. 3, pag.* 415. Il eſt à croire que cette coutume abuſive & propre à engager bien des gens à éluder la loi, ne s'eſt introduite que long-tems après Zoroaſtre, & que les parſes mêmes ont été aſſez ſages pour ménager certaines conditions qui la reſtraignent. La nombreuſe population qui diſtingue la nation perſe, depuis pluſieurs ſiecles, au milieu même de l'oppreſſion & de l'accablement de la ſervitude, favoriſe aſſez cette conjecture.



PORTE LIX.

Loi parſe touchant les expiations.

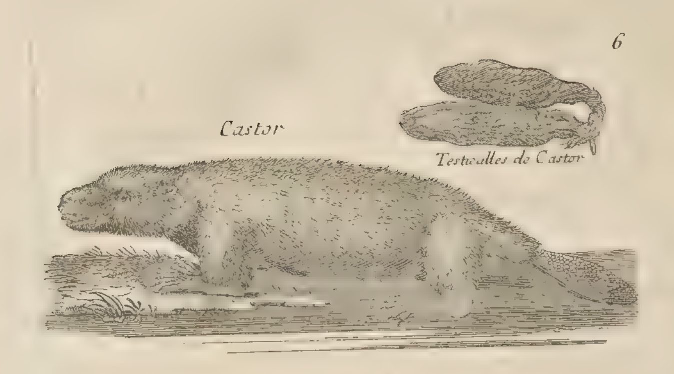
CELUI qui a fait des aumônes par forme d'expiation, ne peut faire de feſtin pour le même ſujet. Il ſuffit qu'il récite devant dieu ſon vaji, qu'il ſe mette enſuite à table, & qu'il ramaſſe ſoigneuſement ce qui reſte de ſon repas. Par ce moyen, ſon péché lui ſera remis devant dieu.

PORTE LX.

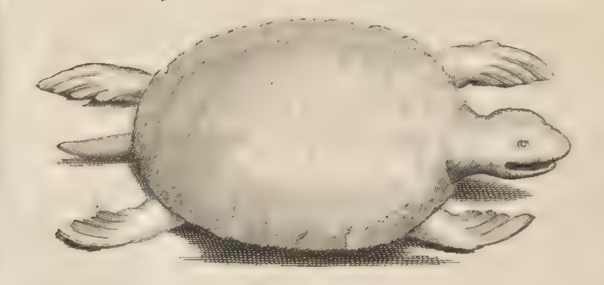
Loi minutieuſe à laquelle les Parſes ſont aſſujettis quand ils urinent.

QUAND tu auras beſoin de lâcher de l'eau chez toi, n'en laiſſe pas tomber ſur ton pied ; car ce ſeroit un crime énorme. Ne te place pas auprès de ta porte, pour ſatisfaire ce beſoin. Retire-toi un peu plus loin ; car on lit dans le livre vendid-zend, que ce péché équivaut à douze cents direms. Lorſqu'on ſe diſpoſe à lâcher de l'eau, on doit réciter ſon aveſta. L'affaire étant faite, il faut ſe retirer trois pas, dire ſon yata ahu viriyu, & demeurer enſuite quelques moments ſans rien dire. Enfin, en ſe retirant, on récite trois fois l'ashim vuhu, deux fois l'hamatanan, deux fois l'huchshater, quatre fois, l'yata ahu viriyu ; & à la fin de toutes ces prieres, la piété exige que l'on diſe ſon ahumim virim yazamadi. Quand quelqu'un aura rempli fidélement ces préceptes, il ſera ſaint, & ſon ame ſera éclairée d'une lumiere pure & ſans mélange. Tous ſes vœux ſeront exaucés ; & la religion nous apprend qu'il n'aura jamais rien à craindre de la part du démon.





Tortue de Mer



Lamantin, ou Vache Marine



PORTE LXI.

Ménagemens des Orientaux pour les Belettes.

NE tue pas les hugjas (*a*) ; mais si tu en trouves quelque part, prends-les & les porte en pleine campagne, afin qu'ils puissent se retirer en sûreté vers leurs nids. Cette action équivaudra à de grands mérites si tu la fais dans une intention aussi épurée que le font les autres. Si l'hugja attaque une fourmilliere, il détruira plus d'un millier des insectes qui l'habitent. Il tue aussi les serpents, & leur donne la chasse, par-tout où il les rencontre. Cet animal est donc très-utile ; c'est ce qui doit t'obliger à ménager ses jours. Figure.

PORTE LXII.

Ménagement des Orientaux pour les Castors.

NE tue pas le castor, le lamentin & la tortue de mer (*fig. 6*). Si tu vois le castor quelque part, prends-le & le conduis à la riviere ; car on lit dans le vendid, que c'est un crime horrible de faire mourir cet amphibie. Celui qui aura eu l'imprudence d'en tuer un, est tenu, par forme d'expiation, de lui sacrifier dix-huit mille animaux dangéreux, tels que des serpents. La piété exige aussi qu'il égorge, à cette occasion, dix mille, tant bœufs que brebis & béliers. Celui, dis-je, qui tuera un castor, sera précipité dans l'enfer, séjour affreux, où il 6.

(*a*) L'hugja ne peut être que l'ichneumon, espece de bélette, si connue par le culte religieux que lui rendoient les égyptiens, sur tout ceux d'Héraclée à qui elle étoit souverainement utile. Cet animal témoigne une haine décidée pour les serpents, les viperes, les aspics & sur-tout pour les crocodiles dont il casse les œufs par-tout où il les trouve. Quand il se prépare à combattre son ennemi, il se vautre dans la boue, & va ensuite se faire sécher au soleil : ce qui forme sur son corps une croûte en forme de cuirasse, qui le met à l'abri des morsures qu'il pourroit recevoir. A ces qualités l'ichneumon de l'île de Ceylan, & celui d'Amérique ajoutent beaucoup de goût pour les vers, les araignées, les fourmis & autres insectes qu'il détruit dans tous les lieux où il passe. Ce dernier qui peut être commun dans le pays où le Sad-der a été écrit, est sans doute l'hugja dont parle ici l'Auteur de ce livre.

pleurera éternellement ſon crime; & ſa poſtérité ſera éffacée du catalogue des vivans (*a*).

PORTE LXIII.

Moyens preſcrits par les loix orientales pour mériter les faveurs du ciel. Obligations impoſées aux femmes parſes touchant les enfans qu'elles mettent au monde.

POUR ſe préſerver de la mort éternelle, chacun doit expier ſes fautes, tandis qu'il eſt ſur la terre. Qu'il ne s'écarte pas des loix preſcrites par notre religion : c'eſt le moyen d'acquérir de grands mérites qui s'accroiteront tous les jours. Tout homme prudent eſt tenu de ſe concilier auprès de l'ange ſorûſch qui doit recevoir ſon ame, au moment de la mort, & la tenir ſous ſa ſauve-garde, pendant trois jours, afin qu'elle n'ait aucun trouble à craindre. Une ame ainſi purifiée, paroîtra le quatrieme jour, ſur le pont tchinavart, où l'ange mihr-izad péſera toutes ſes actions, & lui fixera une place dans le paradis.

Si au moment que tu y penſes le moins, ta femme met au monde un enfant, la ſage-femme aura le ſoin de le laver & de lui couper le cordon ombilical. Si ſon ame a quitté ſon corps avant de naître, il eſt inutile d'obſerver ces formalités; parce que ce n'eſt plus qu'une maſſe de chair, informe & privée de ſentiment. Mais s'il vient au monde bien conſtitué, & qu'il meure auſſitôt, ſorûſch le traitera comme un être heureux, & viendra à ſon ſecours, comme on vient aider une perſonne enceinte à accoucher. Cet ange ſe chargera de l'enfant, le lavera, & lui coupera lui-même le cordon. Il le préſervera des embuches du démon, & conduira ſon ame en ſûreté dans le ſéjour éternel.

(*a*) Je ne ſais quel ſi grand intérêt pouvoient avoir les perſes à ménager ſi ſinguliérement la vie du caſtor. Je ne vois rien dans cet amphybie, ſi on en excepte ſon adreſſe & l'inſtinct ſocial qui ſemble le tirer de la claſſe des brutes, qui ait pu porter ces peuples à lui déférer preſqu'autant d'honneur & de reſpect que les égyptiens témoignerent de déférence pour l'ibis & le chat; les parſes, il eſt vrai, ne condamnent pas à mort celui qui auroit l'imprudence de tuer un caſtor, comme les égyptiens l'auroient fait à celui qui auroit ôté la vie à un chat; mais la peine que l'on inflige pour ce prétendu forfait, n'eſt pourtant pas moins rigoureuſe, comme on le voit dans cette Porte du Sad-der.

Quand

Quand quelqu'un veut expier ſes fautes, pendant cette vie, c'eſt au prêtre qu'il appartient de le réconcilier avec ſorûſch. Il eſt néceſſaire que tu t'acquittes de ce devoir, le plutôt qu'il te ſera poſſible, de crainte que tu ne périſſes, & que la malédiction du ciel ne tombe ſur toi : car il pourroit arriver qu'une fatale deſtinée, enchaînant toutes tes actions, t'empeche de faire le bien. Quand une ame aura expié ſes péchés, elle n'aura rien à craindre de la part des puiſſances de l'enfer. Si tu n'as pas de prêtre pour cette cérémonie, ordonnée à tous les hommes, il vaut beaucoup mieux que tu t'impoſes à toi-même une pénitence, que de mourir ſans expiation. C'eſt un précepte que tu ne dois pas négliger pendant que tu jouis de la vie, ſi tu veux te ménager une place dans le paradis.

PORTE LXIV.

Obligations impoſées aux Parſes lorſqu'ils ſont ſur le point de mourir.

CELUI qui ſe croit ſur le point de mourir, doit ſe préparer à ce terrible paſſage, par trois jours d'expiation envers ſorûſch-izad (*a*). Qu'il allume du feu, qu'il récite ſon aveſta, parce qu'il peut ſe faire que l'ange habite ce lieu pendant trois jours. Il doit enſuite conſommer l'expiation par trois feſtins. Le quatrieme jour, il faut réciter, pour le ſoulagement de ſon ame, un bachushnûm pour fléchir les anges reshu & aſtad ; & un autre bachushnûm pour obtenir l'interceſſion des bienheureux. Qu'on ſe faſſe alors apporter le plus riche habit de ſa garde-robe ; le bandeau de ſa tête, ſa tunique, ſes caleçons, ſes bottes ; ſa ceinture, & autres choſes de cette eſpece. Comme on a coutume de donner tous ces habillements aux citoyens des cieux, l'uſage a

(*a*) Lorſqu'un homme eſt ſur le point de rendre le dernier ſoupir, quelqu'un de ceux qui ſe trouvent auprès de lui récite pour lui le vadi-ſeroſch; & on lui dit pluſieurs fois dans l'oreille cette priere que l'on trouve à chaque page de la lithurgie des parſes : « l'abondance & le beheſcht ſont » pour le juſte qui eſt pur. C'eſt le deſir d'Ormuſd, que le chef de la loi faſſe des œuvres pures & » ſaintes. Bahman donne l'abondance à celui qui agit ſaintement dans le monde. Tu établis roi, ô » Ormuſd, celui qui ſoulage & nourrit le pauvre ». Si l'on en croit Henri Lord, on y ajoute celle-ci que je n'ai pourtant trouvée dans aucun endroit du Zend-aveſta. « O ſeigneur, tu nous commandes » de ne pas pécher ; tu nous as commandé de faire du bien, cet homme a fait du mal ; tu nous » as commandé de t'adorer, cet homme a négligé ce précepte. Daigne, ſeigneur, lui pardonner » ſes offenſes, ſes méchancetés, ſes négligences & le conduire en paradis ».

prévalu d'en orner les perſonnes qui meurent dans les ſentiments de la religion. Etale donc, en cette occaſion, tout ce que tu auras de plus riche en habits, afin que tu puiſſes en recevoir de l'honneur, & montrer en ta perſonne de la nobleſſe & de la dignité. Place enſuite tes parents & tes amis à tes cotés, afin qu'ils te donnent, en ce moment, leur bénédiction, en leur diſtribuant la tienne. Je te le répete : plus tes habillements ſeront précieux, plus tu ſeras honoré, & le dégré de joie dont tu jouiras dans le paradis, ſera auſſi proportionné à leur ſomptuoſité. Si, au contraire, ils ſont ſimples & d'un vil prix, tu ſeras couvert de honte, & ta place dans le ſéjour des bienheureux, ſera fixée au plus bas ordre. Les ames des ſaints ne ſe féliciteront pas d'avoir parmi elles un homme qui a affiché l'indigence & la pauvreté ſur ſes habits. Tu donneras une moitié de cette garderobe au pontife, & l'autre à celui des prêtres qui aura eu ta confiance : c'eſt le moyen d'obtenir du ſoulagement par leurs prieres. Fais enſorte que ces habits ſoient bien couſus ; car ce ſont les meilleurs. Si tu te fais apporter, à ton feſtin d'expiation, le plus honnête & le plus riche de tes habits, le prêtre priera pour toi ſans relâche. Ton ame après ta mort, aura bien plus de facilité à ſe juſtifier devant le ſouverain juge ; car le pharasheſt & les autres prieres que les miniſtres de la religion réciteront pour toi, te donneront un libre paſſage ſur le pont tchinavart. Le voyage de ton ame juſqu'à ſa deſtination n'aura rien de fatiguant. Elle viendra d'abord au feu ſacré ; enſuite dans le tourbillon des aſtres, delà auprès de la lune. Le quatrieme jour elle arrivera dans le ſoleil, d'où elle paſſera enfin dans le ſéjour éternel de la félicité.

PORTE LXV.

Subordination des femmes envers leurs maris.

O jeune homme, médite ſérieuſement les préceptes de notre religion. Les femmes ne ſont pas obligées, comme les hommes, de rendre tous les jours leurs reſpects au ſoleil : mais la loi leur ordonne d'aller, deux fois le jour, trouver leur mari, en poſture de ſuppliantes, pour lui témoigner leur déférence, & lui demander ſes ordres. « Qu'exiges-tu de moi ? As-tu bien repoſé ? Que veux-tu que

» je fasse ? car je me ferai un devoir d'accomplir avec exactitude, ce » que tu voudras de moi ». Tel est le discours que chaque femme doit tenir, le matin, à son mari : car elle doit faire tout ce qu'il lui ordonne. Qu'elles s'appliquent donc toutes à contenter nuit & jour leurs époux. Car si ils sont satisfaits, dieu le sera aussi de son côté. Une femme qui en agit ainsi, acquiére un mérite infini. Elle se ménage une place assurée dans le paradis, si elle n'adresse que des paroles douces & gracieuses à celui qui a ainsi l'autorité sur elle, & que, jour & nuit, elle défere à ses avis. Si, au contraire, elle a assez d'opiniâtreté pour ne pas obéir à son époux, & qu'il y ait dans le ménage deux cœurs & deux bourses, elle passera par-tout pour une insolente, une impudente, une misérable souillée de crimes. Le mari n'étant pas satisfait de sa femme, quelque mérite qu'elle ait d'ailleurs, l'ame de celle-ci sera continuellement agitée de remords. Elle ne verra jamais finir les tourments qui la dévoreront. Mais si une femme a l'attention d'entretenir la paix dans la maison, elle jouit dès ce monde des douceurs du paradis (*a*).

PORTE LXVI.

Opinion des Parses sur la religion de Zoroastre.

NOTRE religion est la meilleure qu'il y ait dans le mazdiyasemân ; c'est pourquoi nous la respectons, afin de préserver notre ame des peines de l'enfer. Nous connoissons cette vérité ; c'est ce qui justifie notre confiance dans ce saint culte. La probité ouvre le chemin du paradis. Celui-là est donc heureux qui n'altere pas la beauté de la nature. Il n'y a rien de plus important dans le monde, que de

(*a*) Il n'y a pas de religion au monde après celle de Mahomet, où la subordination des femmes à leurs maris soit plus expressément ordonnée, que dans celle des parses. Sans exiger comme certaines peuplades sauvages, que cet aimable sexe remplisse au dehors les fonctions de bêtes de charge, & soit rangé à la maison au nombre des esclaves uniquement destinés à satisfaire l'outrageante brutalité d'un petit despote ; elle veut, dans les femmes, de l'attention, de la déférence, de la soumission même aux volontés de leurs maris, à qui elle prescrit aussi des regles de bienséance & de modération. « Les femmes pures de pensées, pures de paroles, pures d'actions, lit-on dans un » zend, dont M. Anquetil nous a donné l'extrait, qui bien instruites regardent leurs maris comme » leurs maîtres, ces femmes pures boiront de l'huile mediozerem après leur mort ».

s'occuper de cette vertu. Si quelqu'un ſe prépare à abandonner ſa religion, qu'on le prenne par la main ; qu'on ſecoure ſa foi chancelante, & que chacun éleve ſa voix au ciel, pour le prier de ſoutenir cette ame dans ſa croyance, & de lui pardonner ſes doutes. Quand un homme pieux frappe à la porte du ciel, il eſt aſſuré d'être exaucé. Tant qu'un homme vit dans ſa famille, tout l'éclat des bonnes-œuvres que font ceux qui lui appartiennent, rejailliſſent ſur lui. Si une perſonne pauvre éprouve des vexations, par l'impuiſſance où elle eſt de payer les impots qu'elle doit à l'état, la religion lui fournira les ſecours dont elle a beſoin. C'eſt donc à toi, qui eſt ſon co-fidele, de payer ſa taxe de ta propre bourſe : c'eſt le moyen d'acquérir la réputation d'un homme pieux & compatiſſant ; puiſque tu as ſauvé la vie à ton ſemblable : auſſi une multitude de biens ineffables, qui t'attendent dans l'autre monde ſeront le prix d'une action ſi généreuſe ; car rien n'eſt ſi ſublime ici-bas que de faire du bien à une perſonne de ſa religion. Quoi, en effet, de plus grand, que cette généreuſe ſenſibilité, qui fait qu'un pauvre abandonné de tout le monde dans le ſein de la miſere, trouve en toi de la conſolation, au lieu du mépris qu'il pouvoit en attendre ? C'eſt par ton ſecours qu'il demeurera ferme dans ſa croyance, & qu'il ne portera aucune atteinte à ſes mœurs. Quiconque en agira ainſi, participera en quelque ſorte, aux mérites & à la récompenſe de Zoroaſtre. Si quelqu'un pour payer ſon tribut, enleve à ſon voiſin l'argent qu'il avoit amaſſé pour les beſoins de ſa famille, tu dois ſavoir que ce crime eſt auſſi énorme, que celui commis par un voleur qui mange de la chair d'un cadavre. Donne-toi donc bien de garde de toucher à cet argent ; car bien loin de t'être de quelqu'utilité, il te cauſera les plus funeſtes malheurs. Tu auras la douleur de perdre juſqu'au dernier de tes enfans ; ton indigence augmentera de jour en jour, & ta famille ſe diſſipera comme un éclair.



PORTE LXVII.

Averſion des Orientaux pour le menſonge.

Tu dois éviter le menſonge ; car quoique tu diſes la vérité , il ſuffit que tu aies l'intention de mentir , pour que ton honneur & ta dignité en ſouffrent : le menſonge eſt au-deſſus de tous les autres péchés ; c'eſt pourquoi les poſſeſſions du menteur iront toujours en ſe détériorant. Zoroaſtre interrogea un jour celui qui connoit le ſecret du cœur humain , & lui demanda quel ſeroit le ſort des menteurs. « L'homme vrai, ré- » pondit l'éternel, eſt plus brillant que le ſoleil , & le menteur ira » droit en enfer ». Car c'eſt le diable , monarque de ce ſombre ſéjour , qui eſt la ſource d'un penchant ſi déteſtable. L'eſprit du menteur ne ſera jamais éclairé : tout le monde s'empreſſera de le couvrir de honte & de mépris. Quelqu'élevé qu'il ſoit en dignité , il paſſera néanmoins pour un particulier indigent aux yeux des hommes. Objet de l'exécration de l'univers , il n'a qu'une fin miſérable à eſpérer. S'il témoigne avoir quelques beſoins , tout le monde l'abandonnera , au lieu de le ſecourir. Enfin ſa poſtérité ſera effacée du regiſtre des humains , & tous ſes biens deviendront la proie des brigands & des voleurs. Evite donc le menſonge , mon cher fils , ſi tu veux te préſerver des peines de l'enfer (*a*).

(*a*) Il y a long-temps que le menſonge eſt regardé par les diſciples de Zoroaſtre comme la plus honteuſe de toutes les infamies. Hérodote & Plutarque nous aſſurent que rien ne paſſoit pour plus dégradant parmi eux. Depuis cinq ans , juſqu'à vingt , dit le premier , ils n'apprennent que trois choſes à leurs enfans ; à monter à cheval , à tirer de l'arc & à dire la vérité. Outre une foule d'autres motifs qui les obligeoient à haïr les emprunteurs , ils aſſuroient leur porter une haine d'autant mieux fondée , qu'un débiteur ſe trouve preſque toujours dans la néceſſité de mentir à l'égard de ſon créancier. Cette maxime étoit la ſuite de cette précieuſe éducation dont Xénophon & les autres écrivains ont fait un ſi bel éloge.



PORTE LXVIII.

Idée sublime que les loix des Orientaux donnent de la vérité.

La loi t'ordonne d'aimer la vérité, & d'en faire une profession continuelle. C'est une vertu que tu dois cultiver, parce qu'elle est propre à perfectionner ton ame. Parmi tout ce que le tout-puissant a créé, il n'y a rien de plus sublime & de plus excellent. C'est de la vérité que le souverain architecte s'est servi pour en faire la base de l'univers. C'est par la vérité que le monde subsiste. C'est la vérité qui soutient notre religion. C'est elle qui a précipité dans des abîmes de malheur l'impie Godjesta, qui tentoit de l'altérer : car il n'y a rien que le diable craigne tant que la vérité. C'est encore elle qui nous apprend que nous ressusciterons tous au jour du jugement, pour voir condamner ceux qui lui porteront quelqu'atteinte (*a*). Quiconque fait de la vérité son idole, sentira dans son ame des traits de lumiere plus perçans que ceux de la lune. Sa famille qui augmentera chaque jour, n'aura rien à craindre de la part des puissances infernales. Ghava, simple for-

(*a*) Il faut observer que les mages enseignoient non-seulement l'immortalité de l'ame, & l'éternité des peines & des récompenses, mais encore la résurrection des corps, comme le font les chrétiens. On ne peut rien voir de plus beau & de plus digne de la puissance & de la majesté d'un dieu, que ce que l'auteur Boun-dehesch-pelvi fait dire à Ormusd à ce sujet : « Zoroastre, dit-il, consulta » Ormusd, en lui disant : Le vent emporte le corps, l'eau l'enleve, comment sera-t-il rétabli? Com- » ment se fera la résurrection ? Ormusd répondit : C'est par moi que le ciel gros d'étoiles est dans » l'espace céleste, lui dont l'office, est en montrant son visage, de donner aux loix la lumiere qui » étoit cachée ; c'est par moi que la terre existe, qu'elle a été tirée du monde subsistant ..... C'est » par moi que le soleil, la lune, les étoiles élevent leurs corps lumineux. J'ai donné le grain qui, » passant dans la terre, croît de nouveau & se multiplie abondamment. C'est moi qui ai donné dans » les arbres des veines, des racines de différentes especes : c'est moi qui ai mis dans les arbres & » dans les autres êtres, un feu qui ne les brûle pas : c'est moi, qui mets selon son espece, l'enfant dans » celle qui porte ; qui donne séparément à tous les êtres, la peau, les ongles, le pied, le sang, l'œil & » l'oreille. C'est moi qui donne l'eau en bas, pour qu'elle coule ; je la donne en haut pour porter l'eau » à ce monde, en la faisant tomber en pluie. C'est moi qui donne l'homme, dont l'œil voit, dont la » force est dans l'aspiration : c'est moi qui donne chacun de ces êtres. Que celui qui ne fait que le » mal paroisse & essaie d'opérer la résurrection. Il auroit beau aider ces choses à ressusciter, il ne pour- » roit les faire revivre. Mais on la verra certainement cette résurrection : les veines seront de nouveau » rendues au corps ; & lorsque la résurrection aura été faite, il ne faudra pas la faire une seconde fois. » Car dans ce tems, de la terre céleste viendront les os, de l'eau & le sang, les arbres, le poil, » du feu, la vie, comme à la création des êtres ». *Zend-avesta*, *tom.* 3, *pag.* 411 & 412.

geron, mais ami de la vérité, eut assez de force & de présence d'esprit pour parler sans frémir à Dahhak, roi de l'univers. Ce fut le seul qui osât ouvrir la bouche devant un si grand prince ; il sut même mêler assez de confiance & de gaîté dans son discours. Quand l'infâme Godjesta vit qu'il avoit à traiter avec la vérité, il en tomba pour mille ans, pâle, tremblant, & faisant retentir l'enfer de ses cris. Il ne put se relever de sa chûte, pour venir troubler le monde. Que toutes tes pensées & tes actions aient la vérité pour principe. On trouve ces mots dans le zend : « Lis du vesta, l'aschim vuhu. Puisque tu sais que la » vérité est la plus grande des vertus, pourquoi veux-tu l'altérer en » tergiversant ? Ignore-tu donc que le premier objet qui s'est offert à » tes yeux, après la création du monde, la rotation des corps célestes autour » de leur axe, n'avoit d'autre principe que la vérité » ? Quiconque dit vrai, a le droit d'approfondir les mysteres de l'avesta. Dieu a ouvertement déclaré son amour pour les personnes véridiques. Les anges même les combleront de bénédictions ; c'est ainsi qu'en parle celui qui connoit bien les grands principes de notre religion. « Le cœur de l'homme » vrai, dit-il, ne connoitra ni la peine, ni l'indigence. Placé dans » le monde dans un rang distingué, chacun n'aura pas indistinctement » l'honneur de lui parler ». Pratique donc la vérité à cœur ouvert : car tant que tu chériras cette vertu, tu seras à l'abri des supplices qui attendent les méchans dans l'autre monde.

PORTE LXIX.

Anathême prononcé par les loix des Orientaux contre l'incontinence & l'adultere.

La loi te défend de contracter aucune familiarité avec une courtisane. Tu ne dois pas non plus séduire la femme de ton voisin, quoiqu'elle ait l'humeur engageante & propre à tenter ceux qui s'en approchent. Celui qui a corrompu une femme, a fait la plus grande brêche à sa vertu. Si le mari vouloit s'approcher d'une pareille femme, il devroit être regardé comme un voyageur à qui l'on refuse l'entrée de sa maison, à son retour ; & la femme de son coté, ne pourroit, sans crime, lui rendre le devoir conjugal : tels sont les principes de notre religion. Celui qui commet un pareil crime, verra multiplier considérablement ses fautes devant le seigneur. Les deux époux usant, en cet

état, des droits du mariage, seront regardés comme des pécheurs ; dont l'ame est ensevelie dans les ténebres. Si pourtant le mari ne sait pas la faute de sa femme, il ne commet pas un péché ; parce que la prévarication antérieure de son épouse ne doit pas rejaillir sur lui, puisqu'il l'ignore. Mais s'il en est instruit, il faut qu'il se sépare incessamment de sa femme, sans espoir de s'y réunir jamais. S'ils continuent à se voir, ils seront tous deux également coupables d'adultere ; car le péché du mari sera le même que s'il avoit commerce avec une courtisane. Ainsi il ne reste plus aucun moyen de rendre leur cohabitation innocente. Si pareil déshonneur t'arrive de la part d'une femme que tu auras prise dans ta famille, ce sera bien pis : aussi serois-tu bien plus coupable, si tu revenois à elle. Car s'il t'arrivoit de la féconder, tu aurois à te reprocher de lui avoir fait abjurer la religion qui ne permet pas de semblables infamies. Si la crainte de relever sa turpitude, lui fait mettre à mort son enfant, tu seras regardé comme un homme cruel, sanguinaire, & plus ou moins coupable, selon la qualité de la femme qui aura commis le crime. Si l'enfant vient heureusement au monde, tant qu'il vit, il te reproche ton péché. Abstiens-toi donc de commettre aucune action qui se termine par des remords. Qu'on ne dise pas, lorsqu'on parlera de toi : « Cet homme a entretenu » un commerce honteux avec une courtisane ». Oppose des digues à tes désirs, & que ton esprit, tes talents, & la dignité de ta nature, ne s'avilissent pas par ta conduite. Celui qui aura couché une seule fois avec une courtisane, verra son esprit se couvrir de ténebres, pendant quarante jours. Ses lumieres, ses conseils, sa prévoyance, sa religion, sa fermeté, tout l'abandonnera au même instant, & son ame sera plongée dans le trouble & la confusion. Il est donc de ton interêt d'éviter de te souiller d'un si grand crime.

PORTE LXX.

Loix des Orientaux contre les voleurs.

LA loi veut que tu t'abstiennes du bien d'autrui. Apprends qu'en pillant ce qui appartient aux autres, tu bois ton propre sang (*a*). Il a été statué dans notre religion, que celui qui volerait la valeur d'un

(*a*) On lit dans un manuscrit zend tiré par M. Anquetil, que ni la calomnie, ni la médisance, ni le vol, ne peuvent être compensés par des prieres, ni par des bonnes-œuvres ; mais qu'il faut que

direm

direm, ferait condamné à en restituer deux, outre la peine du péché, qui consiste à avoir les oreilles coupées, à recevoir dix coups de bastonnade, & à demeurer une heure en prison. Quiconque vole deux direms, doit en restituer quatre : qu'on le retienne deux heures en prison, & qu'on lui coupe les deux mains. Celui qui volera quatre cents direms, aura la main coupée. S'il en vole cinq cents, qu'il soit pendu. Tel est le supplice qu'on éprouve en ce monde ; mais ce sera bien autre chose dans l'autre. La peine qu'on lui infligera, sera de lui ôter de ses mérites le double de la valeur de ce qu'il aura volé ici-bas ; & ses biens, au lieu de passer à sa postérité, seront distribués à tous les gens honnêtes & vertueux. Tel sera le sort du voleur ; mais s'il n'a pas commis de bonnes œuvres dans ce monde, il rencontrera par-tout la peine du talion, qui consistera à lui enlever quatre fois plus qu'il n'aura pris ; & les supplices de l'éternité seront son partage. Si le saint pontife lui donne son absolution, les bonnes œuvres de ce voleur ne perdront rien de leur prix ; mais s'il ne reçoit pas ce bienfait, il faut aussi-tôt le mettre à mort, afin de délivrer le monde d'un scélérat. Ne convoite donc pas le bien des autres, & abstiens-toi de commettre aucune action perverse.

---

la partie lesée pardonne elle-même au coupable : cela ne regarde vraisemblablement que le for intérieur. Quant à la punition ordonnée par la loi civile contre le voleur, & dont on voit le détail dans cette soixante-dixieme Porte, elle ressemble assez à celles que tous les peuples ont imaginées dans l'enfance de leur législation. Rarement le vol y fut puni de la peine capitale, à moins qu'il n'y eût preuves de plusieurs récidives. On voit par les loix du roi Ina, de la collection de Lombard, que ce n'étoit qu'après plusieurs vols répétés, que le coupable étoit puni en Angleterre, de la mutilation du pied ou de la main. Chez les Bavarois, on se contentoit d'obliger le voleur à la restitution de neuf fois autant que la valeur de l'objet qu'il avoit enlevé, pour satisfaire la personne offensée : & la loi des Lombards avoit des dispositions encore plus analogues à ce qu'on lit ici de celle des perses : le premier vol étoit puni de la perte de l'œil, le second de celle du nez, & le troisieme du supplice capital. Suivant la loi des douze tables, calquée, comme on sait, sur celle des grecs, le vol étoit puni de mort dans un esclave ; & seulement par la servitude dans un homme libre. On sait qu'en Egypte & à Lacédémone, les voleurs protégés par l'Etat, n'avoient rien à craindre, qu'autant qu'il étoit prouvé que leur mal-adresse les eût seule fait découvrir.



PORTE LXXI.

Patience dans les ſouffrances, recommandée par la loi des Parſes. Vertus propres à un ſectateur de Zoroaſtre.

Tes mains, ta langue & ta penſée doivent être pures de toute ſouillure. Si la douleur & la triſteſſe s'emparent de ton ame, prends patience autant qu'il eſt poſſible, & ne te trouble pas. Si au contraire tu as reçu quelque bienfait de la part de ton dieu, rends-lui des actions de grace; c'eſt le moyen d'être éternellement heureux. Qui que tu ſois, ſi tu oublies de rendre à dieu les actions de graces que tu lui dois, tu ne peux eſperer aucun bonheur. Le pain même que tu mangeras, ne t'appartiendra pas; car celui qui ne temoigne pas ſes remercîmens, pour les bienfaits qu'il reçoit, eſt un ingrat qui ne mérite pas qu'on lui faſſe aucun bien. Notre religion nous apprend que celui qui meurt ſans faire ſon action de grace, doit être mis en terre, & que ſon cadavre fera autant frémir l'ange ſphendarmaz, qu'une brebis à l'approche d'un loup. Tous les aliments qu'un tel homme fera ſervir ſur ſa table, pendant ſa vie, ſeront comme autant de morceaux de charogne à ſon égard. Tous les arbres qu'il aura touchés, quoique pleins de vigueur, s'aſſécheront. La nature entiere lui reprochera ſon ingratitude.

Il faut, ô mon fils, que tu acquiéres toutes les vertus que la religion nous ordonne de cultiver. Elles ſont: 1°. la libéralité; 2°. la véracité. 3°. la miſéricorde à l'égard du peuple de dieu. 4°. Applique-toi à n'avoir qu'un cœur & une langue; & n'oublie pas que tous tes diſcours doivent être marqués au coin de la vérité. 5°. Il t'eſt défendu d'employer l'hypocriſie, à l'égard du peuple élu. Tout ce qui ne te flatte pas, ne doit certainement pas flatter les autres. Tel eſt le principe de notre religion, la regle & le fondement de nos mœurs. Le dieu très-juſte dit un jour à Zoroaſtre: « Si tu veux te ſanctifier dans ce monde, » tu dois faire deux ſortes de bonnes œuvres. L'une conſiſte à ne » priver perſonne de ce qui lui appartient. L'acquiſition du paradis » mérite cette attention; car étant d'un prix infini, il eſt au-deſſus de » tout ce que ce bas-monde peut nous offrir d'agréable & de ſéduiſant. Si ce divin ſéjour flatte ton ambition, n'afflige pas l'ame » du pauvre. Fais du bien à tout le monde; car la généroſité n'eſt pas » d'une médiocre utilité parmi nous. Fais aux autres ce que tu voudrois » qu'ils te fiſſent ».

« Le second précepte que la loi t'ordonne d'accomplir, est de ne » medire de personne ; mais de vivre toujours amicalement avec tout le » monde. En agissant ainsi, ton ame, prête à quitter ses dépouilles mor- » telles, ne sera pas inquiette sur l'avenir. Ici-bas tu seras élevé à un si » haut dégré de distinction, que tu te trouveras au-dessus de tous les » autres ; tu n'auras aucune peine, aucun dommage à craindre. Quelque » entreprise que tu formes, les démons ne pourront t'opposer aucun » obstacle. Persuade donc à tous les hommes de se comporter ainsi, afin » qu'ils puissent être certainement heureux dans l'un & l'autre monde ». Une ame qui aura pratiqué ces vertus, dépouillée de tout sentiment de crainte & de tristesse, ira dans le paradis recevoir le prix de ses œuvres.

PORTE LXXII.

Obligations imposées aux Parses pendant le cours de la journée.

La religion ordonne que chaque jour, dès que l'aurore commence à paraitre, le prêtre fasse à dieu certaines oblations pour tous les péchés que tu as commis, ou que tu t'acquittes toi-même de ce devoir. Notre loi nous apprend que, en quelque maison que l'on fasse un festin par forme d'expiation, ceux qui l'habitent n'auront aucun mal à craindre, & toutes les ames des bienheureux se rassembleront auprès d'eux. Lorsque le soleil, quittant l'horison, fera place à l'obscurité de la nuit, le démon & toutes les puissances de l'enfer viendront assiéger cette maison, pour jetter dans les fers ceux qui l'occupent ; mais quand ils sentiront l'odeur du festin expiatoire, pénétrés du plus violent désespoir, ils prendront la fuite sans nuire à personne. Il est donc ordonné à chacun des fideles de préparer un festin d'expiation tous les matins, afin que l'enfer ne puisse faire aucun mal à ceux qui pourront y participer. Quelque médiocre que soit ce festin, n'y fis-tu servir qu'un plat, il te sera néanmoins fort utile. Le mérite que tu en retireras sera évalué à douze cents direms : ce qui augmentera, à proportion de la somptuosité du repas, comme la religion nous l'enseigne.



PORTE LXXIII.

Purifications ordonnées aux femmes de l'Orient.

NOTRE religion ordonne aux femmes enceintes de faire, dans le mois abân (*a*), douze oblations pour les souillures qu'elles ont contractées par leur grossesse. Qu'aucune d'elles ne manque à ce devoir. Car on lit dans le zend-vendid, qu'une femme qui aura fait avec soin ses douze expiations, sera aussi pure qu'une campagne qu'un vent violent a nettoyée de toutes les immondices qui la couvroient. Les femmes n'ont pas de devoir plus important à exécuter, que celui de faire leurs expiations, au mois abân, à leurs propres frais : c'est le moyen de passer pour vertueuses, & d'acquerir une infinité de mérites très-importans, qui seront abondamment récompensés dans le paradis.

PORTE LXXIV.

Peines prononcées par la loi de l'Orient contre les infidélités des femmes.

NOTRE religion défend expressément aux femmes, de s'abandonner à la débauche. La loi nous apprend que la sagesse éternelle dira à la femme qui aura eu commerce avec deux hommes (*b*) : « Va, misérable, tu dois être comparée aux scélérats & aux enchanteurs ». On

(*a*) Dans l'ancienne année perse, le mois abân correspondoit à notre mois de Février.

(*b*) Il n'y a pas de pays au monde où les loix se soient exprimées d'une maniere plus rigoureuse qu'en Asie, contre les infidélités des femmes. Les peines que les brames de l'inde infligent à leurs femmes, surprises en adultere, est de les renfermer entre quatre murailles ; mais s'ils les aiment, ils leur pardonnent & la faute est oubliée. Cette réconciliation donne lieu à un grand festin auquel beaucoup de brames & de bramines sont invités, & la coupable les sert à table. François Caron rapporte dans son histoire indienne, qu'un brame ayant trouvé sa femme couchée avec un autre, la lia & tua l'adultere. Le lendemain, il invita tous ses parens & ceux de sa femme à un festin. Quand on fut à table, & au moment où l'on commençoit à se réjouir, le mari sortit pour aller couper au mort les parties de la génération qu'il mit dans une boîte ornée de fleurs ; après quoi, déliant sa femme, & la couvrant d'un suaire, il lui ordonna d'aller porter la boîte aux convives. La malheureuse obéit, & vint se jetter, demi-morte, aux genoux de l'assemblée ; à l'ouverture de la boîte, elle s'évanouit, & le mari lui coupa la tête.

lit dans le zend-vendid, que la femme qui commettra ce crime, ſera abandonnée de dieu, & croupira éternellement dans la miſere & l'infamie. Si une telle créature jette les yeux ſur la ſurface de l'eau, cet élément ſe troublera, & paraitra bouillir. Si elle fixe un arbre, ſes feuilles ſe flétriront, & le tronc ſe partagera en éclats. Si elle enviſage un homme, la douleur & le chagrin prendront dans l'ame de celui-ci la place de la pudeur & de la ſageſſe. Si elle poſe le pied ſur la terre, l'ange iſphendarmaz, au ſoin duquel la terre eſt confiée, en ſera indigné. Le ſouverain des êtres, dit à ce ſujet à Zoroaſtre : « Mets incontinent » une pareille femme à mort ; mais n'oublies pas qu'elle doit ex- » pirer, dévorée par les ſerpens, les lions, les tigres & les loups » féroces, afin qu'elle ait un plus cruel ſupplice à ſouffrir ». Toutes les femmes ont donc intérêt d'être vertueuſes & ſages ; qu'elles ne déshonorent pas leurs maris par des adulteres ; & cette obligation eſſentielle eſt impoſée à toutes, quels que ſoient leur rang ou leur condition. Si une femme s'eſt abandonnée quatre fois à un autre homme, elle ne pourra plus avoir de commerce innocent avec ſon mari (*a*). Celui-ci aura tous les honneurs de la maiſon, comme étant un étranger, qui n'a aucune liaiſon de ſang avec la femme qui l'occupe. L'ame d'une telle adultere, contractant, chaque jour, de nouvelles ſouillures, ſera précipitée dans les enfers. Qu'elle faſſe donc tous ſes efforts pour ne pas commettre un ſi grand crime.

(*a*) On voit dans la ſeconde partie du decret de Gratien, *cauſâ* 32, *quæſt.* 1, que cette diſcipline a été auſſi obſervée dans l'égliſe catholique. Les canons défendent aux maris de rendre le devoir conjugal à leurs femmes, qu'ils ſavent avoir commis un adultere, avant qu'elles aient expié ce péché par une ſincere pénitence. Saint Jean Chryſoſtôme & le Pénitentiel de Théodore de Cantorbéri condamnent à une pénitence de pluſieurs années, les maris qui manquent à obſerver cette regle ; & un ancien concile des Gaules veut que l'on regarde comme complices du crime les maris qui habitent avec leurs femmes quand ils ſavent qu'elles ont commis un adultere. Il va plus loin : car il ne veut pas qu'un mari pardonne pluſieurs fois à ſa femme adultere, de peur qu'il ne paroiſſe la favoriſer dans ſes déſordres. *Voyez le chapitre*, *Si vir extrà.* Le ſeptieme canon du premier concile de Tolede tenu en 438, permet au clerc dont la femme a péché, de la lier dans ſa maiſon, de la faire jeûner, & de la châtier d'importance ; il lui défend enſuite de manger avec elle juſqu'à ce qu'elle ait fait pénitence. *Tom. I, Concil. p.* 122.



PORTE LXXV.

Obligations imposées aux femmes parses nouvellement accouchées.

Si une femme, récemment accouchée, jette la vue sur du feu, elle commettra un péché évalué quinze direms. Si elle en approche de quinze pas, il ne sera que de douze direms. Si elle fait trois pas sur la cendre embrasée, son péché sera de douze cents direms. Si elle s'assied sur l'eau, tu dois savoir que son péché sera quinze fois plus grand; ou plutôt il le surpassera de douze cents fois. Elle ne doit pas fixer les yeux sur le soleil, ni s'entretenir de choses déshonnêtes avec les hommes. Deux femmes en gésine ne doivent pas coucher ensemble; sers-lui à manger dans des plats de plomb. Qu'elle se souvienne de ne pas jetter les yeux vers le ciel, ni marcher pieds nuds sur la terre (*a*). Elle ne doit pas toucher des mains le pain qu'elle mange, ni remplir plus qu'à demi le vase qu'elle emploie pour boire. Qu'elle tienne pendant qu'elle boit, les mains toujours renfermées dans ses manches; & qu'elle les enveloppe d'un morceau de drap, afin qu'elle ne s'expose pas à verser de l'eau sur sa peau. C'est sur-tout pendant le repas qu'elle doit se rappeller ce précepte. Une femme enceinte ne doit pas s'asseoir au soleil, de crainte que, dans l'été, la chaleur de cet astre ne l'incommode. Quand une femme sent les douleurs de l'enfantement, quoiqu'elle se soit purifiée ce jour-là, qu'elle ne se lave pas la tête avant trois jours. Qu'elle attende même encore après être délivrée neuf autres jours, jusqu'à ce que son parfait rétablissement, ne laissant plus rien à craindre pour sa vie, elle puisse se laver la tête pour purifier son ame. Si sa convalescence dure vingt-neuf jours, elle tiendra la même conduite. Qu'elle passe trois jours entiers, & qu'elle se lave ensuite la tête. Si l'on doute si elle est sur le point d'accoucher ou non, qu'elle se prépare néanmoins une robe, qui doit avoir certaines conditions, pour remplir les vœux de la religion. Si elle est véritablement dans les maux qui annoncent l'accouchement, que cette robe soit pure, afin que la malade ne succombe pas à sa douleur. Si elle a un fils à la

(*a*) Ce principe qui n'est pas ici sans mérite, me rappelle un préjugé superstitieux, dont parle Saint Augustin dans sa seconde lettre à Janvier, suivant lequel on étoit très-persuadé au cinquieme siecle de l'église, que si quelqu'un mettoit le pied nud à terre dans l'octave de son baptême, il commettoit un plus grand crime que s'il s'étoit enivré.

mammelle, elle doit aussi faire faire une robe à son intention. Lorsque l'enfant aura reçu de son lait, elle doit s'appliquer à lui apprendre à obéir. Qu'elle lave sa tête avec celle de son enfant. Une femme nouvellement accouchée, souille, comme je l'ai déjà dit, tout ce qui s'offre à ses yeux. Si elle regarde un plat servi sur une table, il doit être incontinent purifié. On doit en faire autant de l'eau qu'elle auroit fixée. Si elle pose les mains sur un chardon, on le verra aussi promptement se faner & se sécher, que s'il eût été déraciné. Si son regard tombe sur une piece d'indienne, elle perdra aussi-tôt sa couleur & sa beauté. Qu'elle se prépare donc, sur-tout pendant les trois premiers jours qui suivront ses couches, de tout péché & de toute imprudence.

PORTE LXXVI.

Maniere dont les Parses doivent rallumer leur feu.

N'ALLUME pas ton feu au soleil, parce que c'est un péché de trois estirs. Ne pratique pas d'ouverture au dessus de ton foyer, parce que chaque fenêtre par laquelle le soleil viendra troubler ton feu, te rendra coupable de prévarication. La dignité de cet élément ne pourroit que souffrir de ce mélange : car l'astre du jour dardant sur lui ses rayons, exerce une espece d'autorité à son égard, & porte atteinte à sa puissance. Quoique tu sois assez religieux pour entretenir du feu, depuis le matin jusqu'au soir, le mépris que tu feras, en cette occasion, de sa noblesse, feroit que tu n'en commettrois pas moins un péché de la valeur de douze cents direms. N'expose donc pas ton feu au soleil : car il est necessaire que tu fasses assez de bonnes œuvres dans ce monde, pour n'avoir rien à craindre pour ton ame dans l'autre.

PORTE LXXVII.

Obligations imposées aux Parses touchant leurs funérailles.

QUAND deux personnes portent en terre un cadavre, à l'endroit où l'on fait les funérailles, elles doivent avoir une robe, pour se vêtir à cette occasion. Qu'elles endossent cette robe funebre sur leur habillement ordinaire : qu'elles ne disent un seul mot à personne. Quand on

eſt ſur le point de partir pour le lieu de la ſépulture, on doit montrer le cadavre à un chien, comme on a déjà dû faire au moment que le défunt a rendu l'ame (*a*). Il faut enſuite que les deux porteurs s'attachent réciproquement par un fil, afin qu'ils ne puiſſent ſe ſéparer l'un de l'autre. Si une femme enceinte vient à mourir, ſa biere contenant deux êtres doit être portée au dakmé, par quatre perſonnes (*b*). Les porteurs étant de retour, doivent répandre leurs vêtements ordinaires, & ſe laver la tête d'eau luſtrale, parce qu'ils ne verront pas ſitôt recommencer la même cérémonie. Je le répete, il ne faut pas manquer de montrer le cadavre à un chien, & de garder le plus profond ſilence, pendant le tems de la cérémonie; autrement ceux qui le porteront, fuſſent-ils un millier, ſeront tous ſouillés. On lit dans le zend-vendid: « ſi on n'a pas le ſoin de montrer le cadavre au chien, le » mort paſſera pour ſouillé, & digne du ſort qu'il vient d'éprouver; il » ne pourra même jamais ſe nettoyer, & ſon ame demeurera plongée » dans la miſere (*c*) ».

(*a*) On peut conſulter, ſi on en a le courage, ce que dit à ce ſujet l'auteur du Vendidad-Sadé, dans le huitieme Fargad. Je m'abſtiens de le rapporter ici, parce que les figures orientales & inintelligibles qui ſont prodiguées en cet endroit, ne plairoient certainement pas à la plupart de mes lecteurs.

(*b*) Il faut remarquer que la loi de Zoroaſtre ordonne expreſſément de ſe mettre deux à porter un cadavre au dakmé: « Qu'un homme ne porte pas un ſeul corps mort, lit-on dans le troiſieme Far- » gad du Vendidad-Sadé. Si un homme porte ſeul un corps mort, le daroudi neſoch, qui obſede » le mort, ſaiſira le porteur par le nez, les yeux, la langue, le derriere, les parties naturelles, » par-tout le corps. Le mort même, ſur lequel le daroudi neſoch ſe promene, élevera la voix con- » tre cet homme, qui ne ſera enſuite purifié de ce crime, qu'à la réſurrection ». *Zend-aveſta, tom. III, pag.* 282.

(*c*) Autre maxime atroce, & qui peut fort bien aller de pair avec celle que j'ai fait obſerver à la Porte LI. J'ai déjà remarqué que tous les anciens peuples attacherent une idée de ſouillure à l'approche d'un cadavre. Ce préjugé ſubſiſte encore entiérement dans l'inde, chez les brames; on ne peut ſouffrir qu'un cadavre reſte long-temps dans la maiſon, de crainte qu'il ne la ſouille. Tous ceux qui demeurent dans la même rue, ſe diſpenſent de manger juſqu'à ce qu'il ſoit enlevé. Au lieu de faire ſortir le mort par la porte, on pratique une ouverture dans la muraille, par laquelle on le fait paſſer dans la poſture d'un homme aſſis; & l'on remaçonne la brêche après les funérailles.



PORTE

PORTE LXXVIII.

Peines prononcées contre ceux qui touchent à ce qui peut appartenir à un cadavre, ou à une femme en couches.

N'APPROCHE, ni de la biere qui contient le mort, ni de celle où il a été lavé. Tu ne dois pas moins éviter de toucher à tout bois teint du flegme & du ſang que répand une femme en couches, ainſi que de celui où elle aura poſé le pied : car tout cela peut ſouiller tes habits. Ne brûle pas même ces ſortes de bois ; mais tranſporte-les au loin ; car perſonne ne les achetera de ta main, puiſqu'ils ne peuvent être d'aucun uſage (*a*).

PORTE LXXIX.

Loi des Orientaux touchant la viande dont ils doivent ſe nourrir.

SI un médecin t'ordonne de manger de la viande corrompue, pour te guérir, la loi te défend de ſuivre ſon ordonnance.« Dans notre religion, » lit-on dans le zend-vendid, celui qui mange de la charogne, verra » ſa tête tomber entiérement en pourriture ; & quand ſon ame ſor- » tira de ſon corps, elle ſera précipitée dans les ténebres ; à moins » pourtant qu'on n'ait conſulté le college des prêtres, pour obtenir » l'uſage de ce remede ; car ceux-ci ont le pouvoir de rendre l'action » honnête, & de diſtribuer pour cela les diſpenſes néceſſaires ». Si on ne prenoit par cette ſalutaire précaution, on demeureroit éternellement dans les enfers, en proie aux plus douloureux ſupplices.

(*a*) Pour peu que l'on ſoit verſé dans l'hiſtoire ancienne, on a dû remarquer que toutes les nations ont attaché une certaine idée de ſouillure à l'action de celui qui touchoit un mort, ou les vêtemens qui lui avoient appartenus, avant d'avoir été purifiés. Cette idée, née de la terreur naturelle que la mort nous inſpire, s'étendoit non ſeulement ſur les qualités du corps du coupable, mais encore ſur celles de l'ame ; mais je ne crois pas qu'aucun peuple ait porté cette ſuperſtition ſi loin que les perſes. Les formalités que la loi de Zoroaſtre exige dans ces circonſtances pour ſe purifier, ſont inconcevables.

PORTE LXXX.

Loi qui défend aux Orientaux de ſouiller l'eau ou le feu, par des cadavres.

N'APPROCHE aucun cadavre, ni du feu ni de l'eau. Si tu le fais ; cette ſeule action te conduira au ſupplice. Celui, dit un de nos ſages, qui approchera un cadavre du feu ou de l'eau, ſera auſſi-tôt métamorphoſé en grenouille. Un ſeul péché de cette eſpece rendra l'hyver rigoureux & intolérable (*a*).

(*a*) Hérodote aſſure que les perſes de ſon tems ne brûloient jamais leurs morts. Strabon va plus loin, puiſqu'il dit que celui d'entr'eux qui avoit l'imprudence de jetter un cadavre dans le feu, étoit auſſi tôt puni de mort. Cette diſcipline, qui eſt une ſuite de la vénération profonde que les mages avoient pour le feu qu'ils ne vouloient pas ſouiller d'aucun corps impur, ſe trouve parfaitement exprimé dans le troiſieme Fargad du Vendidad-Sadé : » l'homme, y lit-on, qui tenant un mort ſous » ſon aiſſelle, le porte dans l'eau ou dans le feu, & ſouille par-là ces élémens, peut-il être pur, ô » ſaint Ormuſd? Ormuſd répondit : cet homme eſt ſouillé, ô ſaint Zoroaſtre ». Tous les hiſtoriens & les voyageurs paroiſſent avoir eu connoiſſance de cette délicateſſe des perſes & des ghebres, leurs deſcendans, pour le feu; ſi on en excepte le juif Benjamin, cité par Briot, qui a cru s'éloigner ſeul de ce que les autres avoient dit unanimement à ce ſujet. Je ne rapporterai ici le roman de cet iſraëlite que pour démontrer au lecteur quelles précautions on doit prendre en liſant certains écrivains. « Devant l'autel des temples, dit-il, il y a une grande foſſe, dans laquelle brûle inceſſamment, » depuis pluſieurs ſiecles, un fort grand feu qu'ils croient être une divinité, au travers duquel ils » paſſent leurs enfans pour les purifier, ſans leur faire pourtant aucun mal. Mais quant à leurs morts, » ils les jettent tout-à-fait dedans. Il y en a, ajoute l'auteur hébreu, d'entre les grands, qui ſe » vouent eux-mêmes pendant leur vie, à être brûlés tout vifs ; & quand ils diſent à leurs parens & » à leurs amis : *J'ai fait vœu volontairement de me jetter tout en vie dans le feu*, ils lui répondent » tous en criant : *ô que tu es heureux! bien te ſoit!* & le jour de cette cérémonie étant venu, ils » lui préparent un feſtin magnifique. S'il eſt riche, il vient à cheval, juſques ſur le bord de la foſſe, » & s'il eſt pauvre, il y vient à pied ; & pendant qu'il ſe précipite dans le milieu des flammes, » ſes parens & ſes amis ſe réjouiſſent, faiſant un grand bruit de flûtes & de tambours, qui dure » juſqu'à ce qu'il ſoit entiérement conſumé ». L'hiſtorien rend compte enſuite des petits maneges qu'emploie le diable, pour ſe ménager ainſi des victimes. On voit dans tout ce narré, que le fils de Jacob ne le cede en rien à ſes compatriotes, dans la carriere du menſonge & des ſuppoſitions,



PORTE LXXXI.

Pénitence à laquelle la loi assujettit un parse qui fait manger à quelqu'un de la chair humaine.

CELUI qui fera manger, par malice, de la chair de cadavre à quelqu'un, ou qui lui en jettera au visage pour l'outrager, sera forcé d'aller trouver celui envers qui il aura commis une telle injure, & lui en témoigner son repentir, afin d'éviter la peine dont elle seroit punie dans l'autre monde. Il doit aller se jetter aux pieds d'un destour, pour l'engager de réciter à son intention, la priere de pénitence, & lui donner l'absolution de son péché.

PORTE LXXXII.

Anathême prononcé par la loi parse contre l'animal qui mange de la chair corrompue.

SI une vache ou une brebis mangeoit de la charogne, elle ne pourroit plus être d'aucun usage, soit pour sa chair, soit pour son lait. Rien de sa substance ne pourroit servir avant le bout de l'an. Et si elle porte un fœtus dans son sein, il demeurera souillé pendant une année. Si elle conçoit pendant le cours de cette année, elle sera souillée pendant deux ans. Si une poule mange de la charogne, elle & ses œufs seront immondes ; car les sages de notre religion ont statué que tous ces animaux ne peuvent être purifiés avant l'année.

PORTE LXXXIII.

Eloignement qu'un parse vertueux doit avoir pour les pécheurs.

NE donne rien au pécheur. Si tu oublies ce précepte, tu en seras aussi rigoureusement puni, que si tu eusses réchauffé un serpent dans ton sein. Si tu as fourni des vivres à un tel homme, & qu'il ait continué de croupir dans le crime, attends-toi de partager ses fautes &

son supplice. Si pourtant il court un risque manifeste de la vie, donne lui à manger; autrement tu serois sévérement puni.

PORTE LXXXIV.

Purification des Orientaux.

AUSSITOT que tu seras levé de ton lit, la loi t'ordonne de nettoyer tes mains, & de te laver la face. Lave-toi ensuite trois fois les mains, les coudes & les pieds jusqu'aux jambes. En te nettoyant ainsi, récite quelque chose de l'avesta, & garde d'ailleurs un profond silence. Si tu n'as pas d'eau, frotte-toi trois fois le visage avec de la poussiere, & récite ensuite ta priere. Lorsque tu pourras trouver de l'eau, tu te laveras, en récitant ta priere. Si tu ne te frottes la face & les mains de quelque chose, tu ne pourras pas te purifier. Ne commence donc aucun ouvrage, avant de t'être lavé. (*a*).

(*a*) Les parses appellent cette sorte de purification padiaw. Elle consiste à se laver les mains & les bras, jusqu'aux coudes, le visage jusques derriere les oreilles, & les pieds jusqu'à la cheville, en disant : « que ma priere plaise à Ormusd! qu'il brise celui qui est caché dans le crime, l'impie » Ahriman, & accomplisse publiquement mes souhaits jusqu'à la résurrection, lorsque je célebre ses » louanges ». On remarquera ici qu'Agathias ignoroit les cérémonies liturgiques des mages, lorsqu'il assuroit que le profond respect qu'ils avoient pour l'eau, les empêchoit de se laver le visage. Il est à croire, comme l'a observé M. Anquetil, que c'est sur le modele du padiaw des parses, que Mahomet a prescrit à ses disciples le vozou qu'il décrit ici dans son alcoran : « ô vous! qui croyez en » dieu, lorsque vous voudrez faire vos oraisons, lavez votre visage, vos deux mains jusqu'aux cou- » des, & passez la main sur votre tête & sur vos pieds, jusqu'aux talons. Si vous êtes pollus, pu- » rifiez-vous; si vous êtes malades ou en voyage, ou que vous veniez de décharger votre ventre, » ou que vous ayiez approché de vos femmes, & que vous ne trouviez point d'eau pour vous la- » ver, mettez la main sur le sable, passez-la sur votre visage, & vous en essuyez les deux mains. » Dieu ne vous ordonne rien de fâcheux, mais il veut que vous soyez nets ». *Alcoran, chap. de la Table.* Ce point de discipline, aussi important que la circoncision, dans les pays chauds, se trouve dans tous les codes religieux des peuples orientaux. Tout le monde sait quelle foule de purifications les juifs étoient obligés d'observer. Ils y attachoient même une idée si sublime & si extraordinaire, qu'un rabin a modestement décidé, qu'il n'y avoit aucune différence entre se mettre à table sans s'être lavé les mains, & avoir commerce avec une femme prostituée.

PORTE LXXXV.

Attention auxquelles les loix de l'Orient assujettissent les laboureurs dans leurs travaux.

Les laboureurs doivent bien prendre garde, qu'il ne tombe aucun cadavre dans les rigoles qu'ils ont pratiquées au milieu de leurs guérets. Qu'ils jettent bien scrupuleusement les yeux par-tout, afin de ne pas se tromper. Lorsqu'ils n'auront rien oublié pour éviter cet accident, ils ne commettront aucun péché, quoique l'eau dans laquelle un cadavre aura croupi viendroit baigner leurs moissons. Mais s'ils n'apportent pas toute l'attention que la matiere exige, ils passeront pour des pécheurs aux yeux des fideles, si l'eau fétide vient arroser leurs campagnes. Que celui qui par imprudence tombe dans cette faute, en fasse pénitence, afin que dieu la lui pardonne (a).

PORTE LXXXVI.

Devoirs imposés aux femmes enceintes & nouvellement accouchées.

La loi ordonne à la femme qui vient d'accoucher, de cesser de se laver la tête, pendant vingt-un jours. Si, après ce terme, elle croit n'avoir rien à craindre, qu'elle se lave; elle doit éviter de mettre la main à aucun ouvrage, pour que son intelligence, son esprit & sa prudence, ne soient pas mis en défaut; qu'elle ne pose pas le pied

(a) Ce précepte paroîtra évidemment ridicule à ceux qui ne savent point avec quel soin les perses entretenoient des canaux pratiqués pour arroser les campagnes. On apprend de Polybe, que les rois de cette nation, permettoient à ceux qui amenoient de l'eau de fontaine en quelque lieu qui n'eût pas encore été arrosé, d'en jouir pendant cinq générations; & comme il sort quantité de ruisseaux du mont Taurus, ils n'épargnerent aucun so n, aucune dépense pour en faire venir de l'eau. Aujourd'hui, sans savoir d'où elle peut venir, on la trouve dans ses champs & dans ses jardins. Ainsi, dit M. de Montesquieu, à qui ce trait sublime d'économie rustique n'a pas échappé, comme les nations destructives font des maux qui durent plus qu'elles, il y a des nations industrieuses qui font des biens qui ne finissent pas même avec elles.

ſur le ſeuil de la porte. Que pendant quarante jours elle ne touche à rien de bois ou de terre. Qu'elle ne s'occupe pas à faire bouillir ſa marmite. Après ces quarante jours, qui exigent de ſa part la plus grande précaution, qu'elle ſe purifie. Qu'elle ne voie aucune autre femme avant l'expiration de ce terme, car ce ſeroit un grand péché. Si la femme qu'elle viſite, eſt enceinte, il eſt certain que le lait de la nouvelle accouchée nuira au fœtus, que celle-là porte dans ſon ſein; ce qui rendroit coupables le pere & la mere de l'enfant. Ne l'expoſe donc par au danger (*a*).

Si tu es dans le doute ſi ta femme eſt enceinte, tu peux facilement approfondir ce myſtere. Si depuis le moment dont tu ſoupçonnes ſa groſſeſſe juſqu'au quatrieme jour, elle a eu ſes indiſpoſitions périodiques, dis qu'elle ne l'eſt pas, puis qu'il eſt certain qu'une femme en cet état, n'a pas ſes menſtrues. Ne fais aucune violence à une femme enceinte. Examine bien ſérieuſement ſi elle l'eſt, afin qu'elle puiſſe prendre les précautions convenables à ſon état. Une femme groſſe doit ſe ménager, & fixer ſon ſéjour dans un lieu ſolitaire & retiré. Apprends que ces devoirs ne ſont pas d'une médiocre importance.

« (*a*) Quand une femme eſt à ſon terme, on la couche ſur un lit de fer, parce que les métaux » ſouillés ſe lavent, & qu'un lit de bois ne pourroit plus ſervir. Il doit y avoir dix femmes, ou, » au moins cinq dans ſa chambre. Leur office, ſelon le ravaët du recueil pehlvi, eſt de préparer ce » qui eſt néceſſaire pour l'enfant, de ſecourir la mere, & de faire les fonctions de la ſage-femme. » Pendant trois jours & trois nuits, on allume dans cette chambre un grand feu pour éloigner les » dews : il faut auſſi empêcher les pécheurs d'en approcher. Lorſqu'une femme eſt en travail, le » mobed prie pour elle; & dès qu'elle eſt délivrée, la premiere choſe qu'on lui préſente, ainſi qu'à » l'enfant, eſt le pérahom; enſuite elle ſe lave. Lorſqu'elle ne ſe ſent plus de l'infirmité de ſes » couches, elle fait le ſi-ſchoë (les trente ablutions). Elle paſſe ainſi quarante jours ſéparée du » commerce des hommes, & ſon mari ne peut la voir qu'au bout de quarante autres jours ». *Anquetil*, *Uſages civils & religieux des parſes*, *pag.* 563 & 564. Les accouchemens qui, dans l'Inde, ſe font avec beaucoup de facilité, ont communément des ſuites dangereuſes. Chez les brames, l'uſage eſt de ne faire prendre à la femme qui vient d'accoucher, aucune nourriture ſolide ni liquide; on lui donne ſeulement des tiſanes compoſées de diverſes racines, feuilles & ſemences aromatiques. Ce remede, dit M. Sonnerat, deſſéche le ſang qui, après avoir fourni la matiere des ſécrétions & des évacuations abondantes qui accompagnent les couches, devient épais, viſqueux & lymphatique; d'où il réſulte une inflammation dans la matrice. Cette inflammation arrête la circulation; & la malade meurt le huitieme ou le neuvieme jour.



PORTE LXXXVII.

Devoirs imposés à une femme qui s'est blessée.

UNE femme qui se sera blessée, doit être transportée auprès du feu sacré, pour la purifier pleinement, par les cérémonies de la religion, des souillures qu'elle peut avoir contractées. On ne doit pas lui donner d'eau à boire, pendant trois jours, pour ne pas l'exposer à mourir. Au même instant que cette femme a été délivrée, tu dois commencer à prier pour elle dans le temple : ce que tu continueras pendant trois jours. Lorsque l'enfant sera sorti du sein de sa mere, laisse le nud pendant plus d'une heure; donne-lui ensuite de l'eau à boire; car peut-être en voudra-t-il goûter. Après les quarante jours, une femme ainsi délivrée doit se laver la tête, & faire pénitence. Si le fœtus n'a pas quatre mois, il est sans ame; quand on le trouve glacé dans l'amnium, avant trois mois, on ne doit pas manquer de le montrer à un chien. Il faut ensuite remplir un bassin d'eau lustrale, où deux personnes se laveront. Si l'embrion devient blanc, il sera placé au rang des cadavres, & sa mere tenue de faire pénitence. S'il est rouge ce n'est qu'une masse de sang (*a*). Mais quelle est alors la pénitence que la mere doit faire ? Si l'avortement arrive trois mois après la conception, apporte toute la circonspection possible à ce que tu dois faire à ce sujet. Prends bien garde, toi qui es versé dans nos mysteres, de t'exposer à quelque danger : car notre religion nous

(*a*) J'emploierai encore ici les termes de M. Anquetil, pour développer les usages que suivent les parses, à l'égard des femmes qui se blessent. « Lorsqu'une femme est grosse de quatre mois dix » jours, dit ce savant voyageur, son mari ne doit plus la voir. C'est alors que l'enfant est formé, » & que l'ame est unie au corps; & si en la voyant, il blesse l'enfant, c'est un crime qui mérite » la mort. Celle qui est accouchée d'un enfant mort, ne peut prendre jusqu'au quatrieme jour ni » eau, ni sel; elle mange seulement des fruits secs, du pain fait sans eau & de la viande sans sel » que lui présentent deux personnes unies l'une à l'autre par le kosti. Le quatrieme jour, on lui » donne de l'urine avec laquelle elle lave son corps & ses vêtemens, ensuite deux mobeds unis comme » par le baraschnom, (le baraschnom est la purification la plus efficace des parses. *Voyez Zend-avesta, tom. II, page* 296,) lui présentent du nereng, mêlé de cendres; elle le boit, & prononce ensuite » les prieres ordonnées. Cette femme passe de cette maniere quarante-un jours, séparée du monde. » Ce terme expiré, si son état le lui permet, elle se lave trois fois avec du nereng, fait ensuite » le baraschom no schabé, & met un vêtement propre : mais elle ne rentre dans la société que lorsqu'elle est entiérement délivrée des suites de ses couches ». *Anquetil, Usages civ. & relig. des parses, pag.* 563.

défend de ne rien faire, dont la fin soit équivoque. Une femme qu éprouve un avortement, se lavât-elle dix mille fois la tête d'eau lustrale, ne sera jamais purifiée ; parce que ses souillures ne sont pas dans l'extérieur de son corps. Elles sont dans la moëlle de ses os, dans ses veines & dans ses entrailles. N'oublie pas cela, si tu veux être sage. L'eau peut, à la vérité, purifier à l'extérieur ; mais la religion peut seule effacer les taches de l'ame. Une personne qui oublieroit ces maximes importantes, ne seroit certainement pas purifiée. Tout ce qui tomberoit même sous ses mains, l'eau, le feu, les aliments, tout seroit souillé. Chaque action que fera une femme qui se sera bléssée, ajoutera au nombre de ses prévarications. C'est une vérité que tu dois sérieusement méditer. Si elle touche à l'un des plats du festin, tous ceux que l'on servira sur la table, se corrompront aussitôt, & exhaleront une odeur fétide & empestée, comme si quelque mégere les eût empoisonnés de son haleine infernale. Qu'elle fasse donc incessamment une pénitence publique, & qu'elle rachete ses péchés, en donnant au clergé neuf morceaux de jayet (*a*). Qu'elle se lave aussi trois fois la tête, d'eau lustrale, pendant trois jours ; & alors elle n'aura plus à craindre le talent funeste qu'elle avoit de tout souiller sous ses mains.

PORTE LXXXVIII.

Quels sont les mets dont doivent user ceux qui ont des morts chez eux.

LA loi t'ordonne de t'abstenir de manger de la chair fraîche, lorsque quelqu'un sera mort chez toi ; car il y auroit fort à craindre, si tu négligeois ce précepte, que quelqu'autre de ta famille ne vînt encore à perdre la vie. Fais-toi servir sur la table en cette occasion, de l'oxigale, du fromage, ou quelqu'autre chose de cette nature ; car ni toi, ni tes amis, ne devez manger de la chair.

(*a*) Le jayes ou jayet est un bitume fossile très-noir, dur, sec, pur & fort luisant. On croit communément, d'après Pline, *Hist. nat. lib.* 36, *cap.* XIX, que le nom de gagates qu'il portoit chez les latins, lui vient de Gages, ville de Lycie, où il se trouvoit fort abondamment autrefois ; il est très-commun aujourd'hui en Europe. On en fait des bracelets, des boîtes, des pendans d'oreilles & d'autres clincailleries de cette espece, qui sont susceptibles d'un fort bel éclat. La plus grande partie du jayet, qui est à présent dans le commerce, se travaille à Wirtemberg.

PORTE LXXXIX.

Préceptes des Orientaux ſur la libéralité.

Tu dois être libéral & magnifique ; car la terre ſera ſatisfaite de nourrir abondamment une perſonne de ce caractere. Le vent même rafraîchira avec une eſpece de plaiſir, le ſein d'un homme généreux ; le cheval ſera jaloux de le porter ſur ſon dos ; & le ſoleil, la lune & les étoiles, répandront avec contentement leur clarté ſur lui. La libéralité eſt une vertu précieuſe aux yeux de dieu ; c'eſt pourquoi celui qui l'exerce, aura certainement ſa place dans le paradis. « Je ré-» compenſerai, dit le plus juſte des êtres, les perſonnes généreuſes ; » car il ne ſeroit pas convenable qu'elles demeuraſſent ſans récom-» penſe. Les anges les combleront de bénédictions. Saches, ô » Zoroaſtre, diſoit un jour l'éternel, que j'ai créé le paradis par la » juſtice ». La place des perſonnes libérales eſt déjà fixée dans l'eſprit de l'ange ghérutaman, qui uſera de toutes ſortes de bontés envers les gens de bien, & les remplira de joie. Il leur partagera tous les biens qu'il poſſede, & leur ménagera un rang diſtingué dans le paradis. Notre religion nous apprend qu'il y a trente-trois routes qui conduiſent au ſéjour de la gloire & du bonheur. Chaque ame prendra la ſienne, ſelon le dégré de récompenſe qu'elle attend de ſes bonnes œuvres. Mais celles des perſonnes généreuſes y atteindront par toutes indiſtinctement, & paſſeront avec une légéreté ſurprenante le pont tchinavart. Quelque chemin qu'elles prennent, elles trouveront des anges d'une beauté raviſſante, prêts à les recevoir, qui les combleront de joie. La largeur du pont tchinavart eſt de neuf lances, dont chacune eſt de neuf coudées. Le paradis eſt le but des ames généreuſes. La facilité dont elles, & celles des véridiques y jouiront, ſera ſi parfaite, qu'on ne pourra rien déſirer qui puiſſe lui être comparé.



PORTE XC.

Circonſtances où l'on doit principalement prier Dieu.

APPRENDS que, ſelon la religion de Zoroaſtre, il y a de certains moments, où, en récitant ſon ashim, on en eſt décuplément récompenſé. Quelquefois la même priere vaut cent : ici elle vaut mille, là dix mille, tantôt cent mille, quelquefois même le mérite qu'on en retire eſt infini. Celui qui récitera ſon ashim, en ſe mettant à table, acquiert autant de mérite, que s'il répétoit en d'autres circonſtances, dix fois cette priere ; comme celui-là gagne un mérite de cent ashim, & celui de dix mille, en priant au milieu de la nuit. Mais quand tu tournes d'un coté ſur l'autre, dans ton lit, le mérite ſera encore bien plus éminent, ſi tu n'oublies pas ta priere. Le matin, lorſque tu te réveilles, la même attention te vaudra cent mille ashim. Mais le mérite, dont la récompenſe ſera au-deſſus de toutes les richeſſes & des dignités de l'univers, ſera celui que tu acquerras en récitant ton ashim, dans les tems de détreſſe & de chagrin : car elle rendra à ton ame la joie & la tranquillité qui lui manquent (*a*). « Si tu ne peux pas dire ton » ashim, diſoit dieu à Zoroaſtre, qu'un de tes domeſtiques le récite » pour toi ». C'eſt être vertueux que de prononcer cette priere ſelon ſes forces ; or celui qui eſt vraiment tel, aura ſa place dans le paradis, pour toute l'éternité. Quelqu'éminente que ſoit la dignité dont il jouit ici-bas, l'éclat de la condition qui l'attend dans l'autre monde, ſera encore bien plus brillant. Fais donc à ce ſujet la plus ſérieuſe réflexion ; n'oublie aucune des bonnes œuvres qui peuvent te mériter une ſi grande récompenſe. Montre dans ton ame, cette nobleſſe & cette élévation, qui t'aſſureront l'eſtime & la conſidération des fideles. Si tu es ſage, fais tous tes efforts pour réciter, pluſieurs fois le jour, ton ashim vuhu.

(*a*) Dans preſque toutes les religions, il y a certains inſtans, certaines circonſtances, certains lieux, où les prieres ſont cenſées beaucoup plus efficaces qu'en toute autre diſpoſition. Mahomet déclare, dans le chapitre de la gloire, que les prieres & les bonnes œuvres qui ſe font dans la nuit anniverſaire où dieu lui envoya l'alcoran, ont plus de mérites, que celles qu'on fait en mille mois. On ſait combien d'indulgences & de privileges ſpirituels ont été prodigués à ceux qui prieroient en tel ou tel tems, en telle ou telle poſture.

PORTE XCI.

Mérite des bonnes-œuvres.

La religion t'ordonne de penser jour & nuit, que tu ne dois pas cesser de faire des bonnes œuvres, bien persuadé que tu n'es pas pour rester dans ce monde. Celui qui remettra à demain une œuvre qui doit être faite aujourd'hui, s'en repentira bien amérement un jour; car notre religion nous apprend que dieu dit à Zoroastre: « Il n'y a pas d'ame parmi toutes celles que j'ai créées, qui me soit plus précieuse que la tienne. C'est pour toi que jai formé le monde; c'est toi que j'ai choisi pour être mon prophete. Tous les peuples de la terre ont désiré naître dans ton siecle, pour recevoir de ta bouche les préceptes de la vraie religion, se concilier ton estime, & faire pénitence de leurs péchés. Je t'ai créé au milieu de l'espace du tems que doit durer le monde; car depuis le siecle de Keiomarar, jusqu'au tien, il s'est écoulé trois mille ans; & depuis toi, jusqu'a la résurrection, la distance est la même. Sache que je t'ai créé au milieu de ces siecles, parce qu'en toutes choses, ce qui se trouve au milieu, a toujours la supériorité sur le reste (*a*). La preuve qui doit te convaincre de cette vérité, est que, parmi tout ce que j'ai créé dans la nature, il n'y a rien de comparable à ce qui occupe le milieu; comme on peut s'en assurer avec un peu de réflexion. Le cœur étant au milieu de l'organisation humaine, ce viscere est aussi la partie de l'homme la plus précieuse. Le quatrieme climat, occupant la place du milieu dans le monde, est aussi le meilleur. Je t'ai comblé d'honneurs, de dignités & de grandeurs; je t'ai fait part du don de prophétie, de la royauté même, puisque je t'ai fait naître sous le regne

(*a*) Ce préjugé a été commun à tous les peuples; de-là vient le proverbe si ancien & si connû: *au milieu gît la vertu.* En conséquence de cette idée, les nations placerent toujours au milieu du monde les villes où étoit le siege principal de leur religion. Ainsi dans les cartes géographiques des perses, on voyoit la ville de Balk occuper le milieu de la terre: les grecs, au contraire, attribuoient cet honneur à la ville de Delphes, & les juifs à celle de Jérusalem. Malgré les lumieres géographiques que les européens ont porté chez les chinois, ce peuple asiatique s'obstine néanmoins toujours à soutenir que son empire est au milieu de la terre; & si les Jésuites veulent que leurs cartes soient favorablement reçues de l'empereur & de la nation, ils doivent travailler conséquemment à cet orgueilleux préjugé.

du généreux Gustasp, (*a*) de la famille des keians, qui est le plus sage de ton siecle. J'ai fait que tous les hommes cultivassent de ton tems sincérement les sciences. C'est un grand avantage; car tu sais que le mérite d'un chacun ne consiste pas dans les richesses; mais dans la science & la pureté des mœurs; non dans une tête blanchie par les années, mais dans une profonde intelligence; non dans une naissance illustre, mais dans l'étendue des connoissances & la pratique de la vertu. Ceux-là ont dans le ciel une supériorité de mérites, qui font paroître dans ce monde plûs de sagesse & de pénétration. Quand les hommes se seront apperçus que ce qu'ils apprenoient avec beaucoup de peines & de tourments, parce qu'ils consumoient leur tems à se procurer leurs plus pressants besoins, ils le saisissent aujourd'hui facilement, à l'aide de tes lumieres, & pénétrent avec aisance les mysteres de la religion; ils verront quelle différence il y a entre toi & les autres sages qui t'ont précédé, & que tu es vraiment plein de science & de sagesse. Ces sages n'étoient en effet que des épines, & tu es une rose. Ils n'étoient que la partie, & tu es le tout; enfin ce qu'ils approfondissoient avec les plus grandes difficultés, je te l'ai appris d'un seul mot, afin que tu en instruisisses tout le monde, depuis le sceptre jusqu'à la houlette; tellement qu'il ne s'est jamais rien dit dans toutes les langues de l'univers, que tu ne puisses expliquer avec autant de facilité que de précision. Je t'ai envoyé du ciel le livre avesta (*b*), écrit en un style qui a fait ta réputation dans ce monde. Je t'ai donné l'interprétation du zend, qui est une langue véritablement estimable; car cet idiôme est le plus abondant & le plus énergique de tous ceux qui sont en usage sur la terre. C'est dans l'avesta, que je t'ai honoré de cette éloquence mâle, qui t'a acquis une si haute réputation parmi les fideles. Fais donc ensorte, mon fils

(*a*) Ce Gustap, fils de Lohrasp, qui fut évidemment le même que l'Hystaspes des grecs, régnoit en perse environ cinq cents cinquante ou cinq cents soixante ans avant notre ere. Il paroît, en effet, selon tous les écrivains parsis, que Zoroastre vivoit sous son regne, & devint son ami après en avoir été long-tems persécuté. Ceux qui seroient curieux de connoître l'histoire ou plutôt le roman des prodiges que ce législateur opéra devant le prince persan, pour lui faire goûter la doctrine du Zend-avesta, & des démêlés que le monarque & le sectaire eurent ensemble au sujet de cette nouvelle théologie, pourront lire la vie de cet homme célébre que M. Anquetil a insérée dans le II volume de son Zend-avesta.

(*b*) C'est pour démontrer au roi Gustasp & à toute sa cour, que ce divin livre avoit été envoyé du ciel, que Zoroastre fit le miracle du cuivre fondu que j'ai rapporté au bas de la Porte LVI, d'après le musulman Bundari.

Zoroaſtre, de ne pas oublier mes conſeils : acquitte-toi dès à préſent de toutes les bonnes œuvres qui ſont en ton pouvoir. Ne remets jamais au lendemain, ce que tu peux accomplir aujourd'hui. Fais toi-même pour le ſalut de ton ame, ce que tu pourras faire, & ne croupis pas dans la pareſſe, en diſant : je ſuis encore jeune. Ne ſois pas négligent, car ton départ de ce monde arrivera au moment que tu y penſeras le moins. N'eſpere pas que quelqu'un, après ta mort, faſſe de bonnes œuvres pour toi. Un ſeul jour de ta vie eſt aujourd'hui plus précieux, que l'eſpérance incertaine de cinquante années ». Tu feras donc aujourd'hui tes bonnes œuvres : car demain la douleur t'ôtera juſqu'à la force d'y penſer. Godjeſta, cet ange apoſtat, a confié le ſoin de ſéduire les hommes à deux puiſſances infernales, dont l'une s'appelle réflexion tardive, & l'autre à demain repentir. Ce ſont ces deux démons qui ſont chargés d'empêcher les hommes par des maneges qui leur ſont propres, de cultiver la vertu. Quand quelqu'un ſe ſent diſpoſé à faire de bonnes-œuvres, *réflexion tardive* approchant avec la rapidité d'un éclair, s'écrie : « Ah quelle folie eſt » la tienne ! ne dois-tu pas vivre encore long-temps ! tu trouveras tou» jours le moment de t'acquitter de ce devoir » ; & *à demain repentir*, ſe joignant à ſon infâme compagnon, ajoute qu'il eſt inutile de tant ſe preſſer ; qu'on pourra toujours faire une autre fois ce qu'on médite aujourd'hui. C'eſt le deſtin qui a aſſujetti ces deux démons à former des obſtacles à toutes les bonnes-œuvres que les hommes voudroient faire dans ce monde. Quand tu trouveras du dégoût dans les actions vertueuſes, & que tu ſentiras quelque remords dans ton ame de t'y être livré, ſaches que tu commets envers toi-même la plus grande injure & la plus impardonnable injuſtice. Auſſi, tandis que les bienheureux jouiront, dans les délices de la paix, du fruit de leurs bonnes-œuvres, tu ſeras accablé de douleur & de chagrin : le poids de tes péchés s'appéſantira ſur ta tête, & perſonne ne prendra la peine de te montrer le chemin du paradis. Quand tu auras fait de bonnes-œuvres, ſois en donc ſatisfait, & ſuis les ſentiers que les hommes pieux t'ont tracés.



PORTE XCII.

Maniere de purifier ce qui a été souillé par un cadavre.

APPRENDS comment il faut purifier ce qui aura été souillé par l'attouchement d'un cadavre. Si l'ustensile ainsi souillé, est d'or, il suffit de le laver d'eau lustrale; s'il est d'argent, il faut répéter le même remede ; s'il est de cuivre ou d'étain, de plomb ou de laiton, qu'on le lave trois fois de la même maniere : l'acier doit être lavé quatre fois, & la pierre six. Si c'est une turquoise, un rubis, une amétyste, une cornaline ou une émeraude, on doit employer également six purifications. Que chaque fois on asséche l'ustensile aussi exactement qu'il sera possible, en le frottant de terre. La perle, comme étant dans la classe des pierres, doit être aussi lavée six fois : défais-toi de tout vase de terre ou de bois ainsi souillé. Quant à ta robe, lave-la six fois, & ne la fais pas sécher dans un lieu exposé aux rayons du soleil, de la lune ou des étoiles. Quand elle aura demeuré six mois sans te servir, tu pourras l'employer à ton usage, quoiqu'il n'y ait pourtant rien à gagner à le faire. (*a*).

PORTE XCIII.

Nouveau précepte sur le feu sacré.

LA loi t'ordonne d'entretenir avec exactitude le feu sacré. Ne fais pas une plus grande provision de bois, que tu n'en pourras consommer dans l'année ; ce que tu pourras savoir par la quantité de celui que tu as brûlé l'année précédente. Chaque nuit, tu dois ranimer ton feu ; car c'est par cet élément que tu porteras la joie dans le cœur des fideles. Quand tu ranimes ton feu, jette-y de bonnes odeurs, afin d'éloigner de toi les démons & les enchanteurs (*b*) ; car c'est la

(*a*) Les parses ne sont pas les seuls qui aient eu cette délicatesse sur la pureté extérieure. Si un homme touche à une chose impure, dit le Lévitique, soit qu'elle ait été tuée par une bête, ou qu'elle soit morte d'elle-même, ou que ce soit quelque bête qui rampe, quoiqu'il soit tombé dans cette impureté sans y penser, il ne laisse pas d'être coupable, & il a commis une faute. *Levit.* ỳ. 2, *c.* XXII, 8.

(*b*) Un grand nombre d'auteurs anciens nous assurent qu'il y eut peu de peuples au monde,

vertu du feu ſacré qui donne la vie, tant aux grands qu'aux petits. La lumiere dont nous ſommes éclairés, de la part des puiſſances céleſtes, nous fait diſtinguer dans l'univers, comme un paſteur & ſon troupeau. Si le feu ſacré ne ſubſiſtoit pas, il n'y auroit dans ce monde aucune créature vivante, & tout ſeroit expoſé à un continuel bouleverſement. Entretiens donc, autant que tu le pourras, le feu adûram, comme le ſigne ſacré & non équivoque de ta piété; & forme tes vœux au ciel auprès de cet élément. L'éclat qui rejaillira ſur toi de cette conduite, ſera immortel.

PORTE XCIV.

Principales fêtes des Parſes.

LA religion de Zoroaſtre ordonne à toutes les ames vertueuſes de célébrer ſix grandes fêtes, appellées ghahanbars (*a*). Que chacun réfléchiſſe donc ſérieuſement ſur l'importance de ce précepte. Celui qui obſervera ſcrupuleuſement les ghahanbars, trouvera un libre accès auprès de dieu. Si un ſeul homme ne peut le faire, qu'ils s'uniſſent deux, trois ou quatre enſemble, & qu'ils s'en acquittent: car, puiſque tu ſais que perſonne ne doit demeurer éternellement dans ce monde, il eſt donc néceſſaire de faire tous tes efforts pour remplir cette obligation importante. Si pluſieurs ſe réuniſſent pour célébrer cette

qui ſe livrerent avec plus de fureur à la magie & aux enchantemens, que les perſes. Voiſins des babiloniens, chez leſquels cet art étoit dans la plus haute conſidération, il n'eſt pas étonnant qu'ils aient pris du goût pour lui. Si l'on en croit Pline le naturaliſte, ce fut Oſthanes qui le répandit dans une grande partie du monde alors connu, & ſur-tout dans la grece, à la ſuite du roi Xercès qui l'honoroit de ſon amitié. Un autre Oſthanes qui vivoit ſous Alexandre de Macédoine, donna encore un nouvel éclat à la magie qu'il enrichit, ſans doute, de nouvelles découvertes. Enfin cette profeſſion devint tellement propre à certains membres du clergé de perſe, qu'on ne prononçoit jamais le nom de mage, ſans y attacher l'idée d'enchanteur & de négromancien. Il faut pourtant avouer que ſi ce ſont les perſes qui ont introduit cette ſotte manie en europe, ils ne pouvoient pas choiſir un plus beau champ pour la faire germer; car jamais nations ne commirent à cet égard, plus d'extravagances & de puérilités, que ne firent les peuples européens, dans les ſiecles de ténebres & de barbarie. Toutes leurs loix civiles & religieuſes portent par-tout la teinte de cette folie. Parmi un millier que l'on pourroit citer, il ſuffit de rappeller celle de Chindaſvinthe, roi viſigoth, par laquelle ce prince condamne au fouet les magiciens & magiciennes qui auroient la témérité de faire tomber la grêle ſur les vignes & les moiſſons, par leurs enchantemens.

(*a*) Voyez la Porte VI, page *64*.

fête, comment, diras-tu, pourront-ils donc s'accorder enſemble ? Que chacun contribue aux frais qu'elle exige ; car il n'y a pas de mérite qui puiſſe être comparé à celui qu'elle procure ; c'eſt pourquoi tout homme pieux doit s'empreſſer à la ſolemniſer. Si pourtant quelqu'un n'a pas de quoi fournir à la dépenſe, que l'oſtentation & la vanité ne lui faſſent pas faire plus que ſes forces ne lui permettent. En quelqu'endroit qu'on célebre les ghahanbars, empreſſe-toi de t'y trouver ; & quoique tu n'y aurois pas été invité, bénis cette fête, & contribue-y volontairement, afin que tu ne ſois pas privé des graces dont elle eſt la ſource. Fais donc, dis-je, tous tes efforts pour t'y trouver, afin que tu recoives du ciel l'accompliſſement de tes vœux. La célébration de ces ſix ghahanbars forme un précepte important dans notre religion ; parce que le dieu juſte & tout-puiſſant a créé l'univers dans une année (*a*). Il créa d'abord le ciel, en quarante-cinq jours ; ainſi le jour chûr du mois ardibehiſcht (août) on célébra le premier ghahanbar, appellé midiyſeran, qui dura cinq jours. Si quelqu'un célebre cette fête pendant ces cinq jours, en béniſſant le ciel, il ſera auſſi abondamment récompenſé, que s'il eût donné un millier de brebis & d'agneaux : ce qui n'offre pas l'eſpoir d'un médiocre ſalaire ; car tu ſais que l'homme pieux qui donne aux perſonnes vertueuſes & dignes de ſes largeſſes, amaſſe des tréſors infinis pour ſon ame. Dieu créa l'eau en ſoixante jours, qui ſe terminerent au jour chûr du mois tîr (octobre). Ce ſecond ghahanbar s'appelle midiyushahan-ghad. Celui qui le célébrera, dans toute la ſincérité de ſon cœur, verra ſon ame régner dans l'abondance. Le nombre de ſes mérites ſera égal à ceux qu'il auroit acquis, s'il eût donné à quelques perſonnes dignes de ſes bienfaits, cinq cent vaches avec leurs veaux. La troiſieme fête des ghahanbars, eſt celle que l'on

(*a*) On voit ici que les ghahanbars ſont des fêtes de cinq jours chacune, que les perſes célébrent dans les temps de l'année qu'ils prétendent correſpondre à ceux auxquels ils enſeignent que l'éternel créa le monde & les différents êtres qui le compoſent. Ces ſolemnités ſont de la plus haute antiquité, puiſque leur inſtitution eſt attribuée au roi Giemſchid, dont l'époque ſe perd dans l'obſcurité des ſiecles. Il ſemble que portant un témoignage ſi éclatant de l'orthodoxie des mages, ſur l'article délicat de la création, on auroit dû ſe diſpenſer de leur attribuer la croyance abſurde & inſenſée de deux êtres coéternels & tout-puiſſans, qui avoient contribué, chacun de ſon côté, à la formation de l'univers. Au reſte, ceux qui voudroient ſavoir plus au long qu'on ne le lit dans cette Porte du Sad-der, quelles ſont les récompenſes que dieu promet à ceux qui célébrent dignement ces ghahanbars, pourroient conſulter l'afrin du ghahanbar, que l'on trouve dans le tom. II du Zend-aveſta, page 81.

célebre en mémoire de la création de la terre, que dieu produisit en soixante-quinze jours. Ce ghahanbar commence au jour astâd du mois shahrêvar (décembre). Celui qui célébrera dignement cette solemnité, en comblant le ciel de bénédictions, recevra une récompense aussi abondante, que celle qu'il a méritée pour tous les autres ghahanbars qu'il a précédemment solemnisés. Son nom est pitishaham-ghad, & le mérite qu'il procure, est le même que celui qu'on retireroit d'un présent fait à des gens dignes, de cinq cents cavalles avec leurs poulains, pour le salut de son ame. Le quatrieme ghahanbar, appellé iyaseram, est celui que nous célébrons en mémoire de la création des arbres & des herbes que dieu produisit en trente jours, qui se terminerent au jour astâd du mois mihr (janvier). Celui qui solemnisera cette fête avec toute la résignation dont il est capable, aura autant de mérite auprès de dieu, que s'il eût donné à des gens de bien cinq cents chameaux avec leurs petits, pour le salut de son ame. Le cinquieme ghahanbar, est appellé midiyaram, & nous rappelle la création des animaux, exécutée en quatre-vingt jours. Il commence au jour mihr du mois dey (avril), & doit être célébré pendant cinq jours par tous les ordres de l'état. Celui qui fêtera dignement ce ghahanbar, sera élevé au-dessus de ses concitoyens, & le nombre de ses mérites sera tel qu'on ne pourra les compter. Ils seront comparables à ceux qu'on acquerroit, en donnant à des personnes de probité cinq cents vaches avec leurs veaux, cinq cents jumens avec leurs poulains, & autant de chameaux avec leurs petits, pour le salut de son ame. Le sixieme ghahanbar, appellé hamespatâmadam, tombe dans la quinzaine de mazdiyasenam, & dure cinq jours. C'est dans ce ghahanbar, que Dieu commença à créer l'homme qu'il produisit en 75 jours; car Dieu le mit sur la terre le dernier, après avoir créé tout ce qui étoit nécessaire pour ses besoins. Celui qui célébrera ces six ghahanbars, en bénissant éternellement le tout-puissant, en rapportera un plus grand nombre de mérites que si, s'étant dépouillé de tous ses biens, il en eût fait des largesses aux gens de bien. Qu'un chacun fasse donc ensorte de ne pas oublier par imprudence, de gagner ces mérites; car tu dois savoir que ces six ghahanbars ont été institués par Giemschid (*a*), à qui Dieu en prescrivit l'observation, pour conserver une mémoire honorable de

(*a*) Ce giemschid, dont l'auteur du Sad-der fait une mention si fréquente, fut le cinquieme roi de perse de la famille des pischdadiens. Ce fut lui qui acheva de policer les perses, qui les par-

l'hofpitalité qu'il exerçoit envers les étrangers. Ce prince étoit en effet dans l'ufage de conduire à fa cuifine chaque perfonne qui paffoit chez lui pour y prendre fes repas. Un jour, certain démon étant entré fous la forme d'un voyageur, demanda auffi-tôt à manger; Giemfchid le conduifit à l'inftant dans fa cuifine, où il ordonna à l'officier de fa table, de préparer à dîner à cet homme. Quand le diable fe fut mis à table, il mangea tous les vivres que Giemfchid lui avoit fait fervir, & en demanda infolemment d'autres. Le cuifinier, ayant rapporté cela au prince, reçut ordre de faire cuire des taureaux, & de les lui faire fervir; mais ç'en fut encore trop peu pour le raffafier. Le cuifinier, plein d'inquiétude & de chagrin, retourna vers le monarque, & s'écria: « O le plus augufte & le plus grand des rois! tu vas devenir la fable » & le jouet de l'univers; on va dire qu'il n'y a pas de table au » monde plus mal fournie que la tienne. Un feul homme, publiera- » t-on, ne peut pas même y trouver de quoi fe raffafier; comment » peut-elle donc fuffire à l'entretien du roi des rois? Vas, répondit » Giemfchid, égorge des chevaux, des bœufs & des brebis; fais-les » cuire, & que cet étranger mange en liberté ». Le cuifinier fe mit en devoir d'exécuter fes ordres; mais ayant fait favoir au prince, que les forces enfin lui manquoient, Giemfchid, le cœur dévoré de chagrin, fe profterna auffi-tôt devant le feigneur. Le dieu très-jufte envoya fur le champ l'ange bahman qui prit fon élan comme un foudre, pour ordonner à Giemfchid, d'égorger au nom du tout-puiffant, qui diftribue la prudence & la circonfpection, un bœuf noir, & de le faire cuire dans du vieux vinaigre, en y ajoutant de l'ail & de la rhue; de prononcer le nom de dieu, en le tirant de la chaudiere, &

---

tagea en trois claffes, dont l'une étoit compofée de foldats, l'autre de laboureurs, & la troifieme d'artifans. Il régla les habillements qui feroient propres à chaque profeffion. Ami des favans & de tous les fages qu'il attiroit à fa cour, en les comblant de bienfaits, giemfchid leur donna une confidération jufqu'alors inconnue dans fes états. Ses premiers foins furent de réformer le calendrier perfan, & de le purger de toutes les fautes que l'ignorance y avoit laiffées introduire. La mufique & l'aftronomie furent foigneufement cultivées fous fon regne. L'architecture n'y fut pas non plus négligée; & les monuments magnifiques qu'il laiffa dans la fuperbe ville d'Eftéchar, appellée depuis Schiraz, annonçoient affez quel étoit le goût de ce prince dans un art fi honorable. On affure néanmoins que, s'étant laiffé éblouir par l'éclat d'une longue profpérité, il s'étoit oublié, fur la fin de fon regne, jufqu'au point de vouloir fe faire paffer pour un dieu, & d'exiger l'adoration de fes peuples. Une prétention fi étonnante, dans un prince dont on avoit jufqu'alors admiré la fageffe & le bon fens, révolta les principaux de l'empire contre lui; & Zoak, chef des rebelles, l'ayant vaincu dans une bataille, le fit fcier en deux, & s'empara du trône, qui retourna pourtant bientôt à fes premiers maîtres, dans la perfonne de Féridoun, fils de Giemfchid.

de le faire ſervir enſuite au démon. Giemſchid exécuta ponctuellement l'ordre du créateur. Auſſitôt que le famélique infernal eut trempé un morceau de pain dans la ſauce, il prit promptement la fuite & diſparut ; & depuis cet événement perſonne n'a entendu parler de lui. C'eſt à cette époque que remonte l'origine de la fête des ghahanbars, que Dieu révéla à l'homme juſte. Si tu fais le bien, comme le prince dont je viens de parler, tu ſeras regardé comme un fidele diſciple de la vraie religion. Depuis l'aventure de Giemſchid, lorſque la famine s'eſt fait ſentir dans le pays, on a fait cuire un bœuf de la même maniere dont l'ange bahman le lui avoit ordonné : c'eſt-à-dire dans du vinaigre, avec de l'ail & de la rhue ; & cet aliment, graces au dieu de miſéricorde & de bienfaiſance, a chaſſé la diſette & l'indigence qui nous opprimoient. Telle eſt la conduite que doit tenir, dans ce monde, un homme vertueux ; car tu dois ſavoir que Zoroaſtre a confirmé ces fêtes & ces cérémonies, qui doivent chaſſer loin de nous la miſere & la calamité, & être la ſource des biens & des richeſſes dont nous ſerons comblés dans cette vie.

PORTE XCV.

Précepte ſur la reconnoiſſance.

La loi ordonne de reconnoître, autant qu'on le peut, les bienfaits qu'on nous rend. Si on n'oublie pas ce précepte, on en ſera abondamment récompenſé dans l'un & l'autre monde. Notre religion nous apprend que dieu récompenſera décuplement celui qui obligera quelqu'un. On lit dans l'aveſta-vazend, que celui qui ne reconnoit pas de bon cœur les ſervices qu'on lui a rendus, ſera déclaré infiniment coupable. Son péché ſera ſi grand, que dieu ne laiſſera pas même, dans ſon ame, le germe de l'eſpérance & de la crainte. L'infame monarque des enfers dira de lui : cet homme-là eſt mon compagnon & mon ami ; ſon ame ne m'échappera pas ; elle partagera mes douleurs & mon ſupplice. Je ne confierai pas à d'autres démons, le ſoin de le torturer ; je me chargerai d'augmenter de jour en jour ſa miſere & ſon opprobre. N'entends-tu pas l'ange mûbad-mûbadan, qui te rend compte de ce que l'eſprit de ténebres projette déjà contre toi, afin que tu te préſerves du péché d'ingratitude.

PORTE XCVI.

Respect des Parses pour le soleil.

SACHES que tu dois saluer le soleil. Celui qui a de la religion & de la prudence, doit l'adorer trois fois le jour (*a*). S'il le fait une fois de surabondance, dieu saura bien lui en tenir compte. S'il le fait deux, trois, quatre fois de plus, la récompense sera proportionnée à l'étendue du mérite qu'il en retirera ; mais si tu ne salues pas seulement l'astre du jour, tu commettras un péché de trois siters, qui augmentera à mesure que tu multiplieras tes négligences à ce sujet. Tu dois aussi saluer de cette maniere le feu & la lune.

PORTE XCVII.

Défense faite par la loi parse de pleurer la mort de ses parens.

NE pleure pas la mort de ton parent ou de ton ami ; car toutes les larmes que tu verseras pour lui, formeront autant d'obstacles qui s'opposeront a son passage au pont tchinavart. Semblable à un homme blessé, il demeurera immobile, sans pouvoir avancer. Si pourtant tu as l'imprudence de pleurer, empresse-toi de faire les expiations ordonnées dans l'avesta vazend, afin d'éloigner tout ce qui peut l'empêcher de passer (*b*).

(*a*) Ces trois niaeschs ou adorations doivent se faire à trois différentes heures du jour. Au lever du soleil, à midi & à trois heures après midi. Le destour récite ordinairement chaque fois, en présence du feu, cette priere, que je placerai ici, pour que l'on juge si les mages rendent effectivement un culte de latrie au soleil, comme on les en a accusés : « Au nom de dieu, je te prie & » je releve ta grandeur, Ormusd, juste juge, éclatant de gloire & de lumiere, qui fais tout, » agissant, seigneur des seigneurs, élevé au-dessus de tous les rois, créateur, qui donnes aux créa- » tures la nourriture necessaire de chaque jour, grand, fort, qui es dès les commencements, » miséricordieux, libéral, plein de bonté, puissant, savant & pur, conservateur. Roi juste, que » ton regne soit sans révolutions! Ormusd, roi excellent, que la grandeur & l'éclat du soleil aug- » mentent, lui qui ne meurt pas, qui brille & s'avance comme un coursier vigoureux! Je me re- » pens de tous mes péchés, j'y renonce ». Niaeschs du soleil, dans les ieschts-sadés. *Zend-avesta, tom.* 3, *pag.* 8.

(*b*) On lit dans Hérodote, que les trauses, peuple thrace, s'assembloient autour du berceau de leurs enfans nouveaux-nés, & pleuroient amérement les maux qu'ils devoient souffrir pendant leur vie.

PORTE XCVIII.

Respect que la loi exige pour les Prêtres.

CELUI que l'esprit de la religion anime, doit honorer les prêtres; porter toujours la ceinture, & aller trouver dans le besoin, le destour & l'hyrbad, pour recevoir modestement leurs avis. N'aie pas la témérité de dire, après avoir pris leurs conseils : « tu ne m'apprends » rien de nouveau ; on m'en avait déjà dit autant ». Si les avis de ces ministres te déplaisent, tu n'en pourras retirer aucun avantage : car les sages de notre religion, qui ont traité à fond cette matiere, se sont exprimés ainsi dans le zend-avesta : « Celui qui ne recevra pas » avec docilité les avis des prêtres, verra, dès ce monde, sécher sa » langue avec les plus vives douleurs, & l'enfer sera son partage » dans l'autre vie ».

Solin & Pomponius-Mela, en disent autant des Getes, autre peuplade de la Thrace. Mais quand quelqu'un mouroit, tout le village se livroit aux transports de la joie la plus vive & la plus sincere. Tous ceux qui assistoient à la cérémonie funebre, racontoient entr'eux tous les maux, les dangers, les hazards auxquels le défunt avoit été exposé, les peines & les travaux qu'il avoit eu à souffrir pendant sa vie, & le bonheur qu'il avoit d'être enfin sorti d'une carriere si douloureuse. Cette XCVII Porte du Sad-der fait assez sentir que cet usage qui fait l'éloge du peuple sage qui le pratiquoit, subsistoit aussi chez les parses; & cela est d'autant moins étonnant, que les uns & les autres admettant l'immortalité de l'ame, ne regardoient cette vie, pour parler comme l'auteur du Sad-der, que comme une hôtellerie dans laquelle nous sommes retenus malgré nous, en attendant un plus heureux séjour. Au reste, il n'est pas facile de concilier ce qu'on lit ici, avec ce que dit le voyageur Gemelli Carer, des cris & des hurlemens épouvantables que font les parses, lorsque quelqu'un de leurs parens ou de leurs amis viennent à mourir; à moins qu'on ne dise que la conduite de ce peuple est comme celle de bien d'autres, quelquefois en contraste avec ses loix. Il faut observer que les romains pensoient si différemment des perses sur ce point, qu'Ulpien avoit été consulté pour savoir si ceux qui montroient assez de dureté de cœur, pour ne pas verser de larmes à la mort de leurs parens, ne devoient pas être notés d'infâmie. La décision de ce jurisconsulte que l'on trouve dans le troisieme livre du digeste, est pour la négative. Les romains étoient plus sensibles qu'ils n'étoient philosophes.



PORTE XCIX.

Obligation imposée par la loi parse d'étudier l'avesta.

Tout fidele qui veut acquérir de la sagesse, doit étudier sérieusement l'avesta-vazend ; & il est ordonné aux prêtres & aux docteurs de la loi, d'instruire leurs freres dans l'intelligence de ce précieux livre. Celui qui manqueroit à cet important devoir, se rendroit coupable d'un grand péché. « Un tel homme, dit Zoroastre, ne demeu- » rera pas auprès de moi dans l'éternité ; & la distance immense qui » se trouve entre la terre & le paradis, sera la mesure de l'espace » qui le séparera du séjour des bienheureux ».

PORTE C.

Défenses aux prêtres parses d'enseigner le pehlvi aux profanes.

Le prêtre ne doit pas expliquer le pehlvi à tout le monde ; car Zoroastre ayant demandé à dieu quelle punition on feroit souffrir à celui qui enseigneroit cette langue au premier venu, le tout-puissant lui répondit ainsi : « enseigne à tous tes enfans cet idiôme sacré ; » mais si tu l'apprends à un étranger, tu te rendras coupable du plus » grand péché que tu puisses commettre ; quelques bonnes actions que » tu aies faites d'ailleurs, ton ame n'en sera pas moins plongée dans » le lieu des supplices » (*a*). Celui, « lit-on dans le Zend-vendid, » celui qui commet une injure envers quelqu'un, fera un péché

(*a*) Le pehlvi est une langue fort ancienne, puisqu'elle remonte, selon les parses, au-delà de l'époque de Zoroastre. Elle procede, comme l'hébreu & presque toutes les langues asiatiques, de droit à gauche. Son alphabet est composé de dix-neuf caracteres, qui ont un rapport sensible avec les lettres zend, & qui donnent vingt-six valeurs, vingt-une consonnes & cinq voyelles : le génie de ces deux langues est aussi le même ; & cette conformité n'a rien d'étonnant, s'il est vrai, comme l'assure M. Anquetil, qui est plus à portée d'en juger que personne, que le zend ait donné naissance au pehlvi. Le même savant qui a employé tant de dépenses & de travaux pour nous débrouiller le cahos obscur de l'histoire civile & religieuse des peuples de l'inde, nous apprend que le pehlvi étoit autrefois particuliérement en usage dans le pays des pahlvans, région mêlée de plaines & de montagnes situées entre le Dilem, le Mazendram & le Farsistan. Plus de quatre cents ans avant notre ere, le pehlvi, étant devenu la langue du peuple, fut banni de la cour de perse par Artaxercès-Longuemain ;

» qui ne pourra être effacé. Sorti de ce monde, il ſera accablé de » miſere ; l'ange inquiſiteur ne voudra pas lui tenir compte de ſes » bonnes œuvres. Miehr-izad & reshm-izad lui infligeront des peines » & des tourments qui le feront repentir de ſon imprudence ». Abſtiens-toi donc de ce péché, afin que tu n'aies rien à te reprocher au jour du jugement. Rends jour & nuit, des actions de graces à ton dieu, pour tous les bienfaits que tu en as recus, & fais enſorte de partager avec les bienheureux les délices du paradis.

CONCLUSION DE L'AUTEUR.

ICI finit le ſad-der. Faſſe le ciel que je partage la paix dont jouiſſent les ames des ſaints. Ce traité, dans lequel j'ai ſemé une multitude de tréſors en cent chapitres, m'a coûté bien du travail. J'ai, au moins, la conſolation d'être convaincu, qu'il renferme une foule de bons préceptes ; & quiconque a de l'eſtime pour notre religion, ne pourra en diſconvenir. J'ai refondu cet ouvrage à pluſieurs repriſes, en le rendant de plus en plus intéreſſant. On peut le comparer au chameau. Car de même que ce quadrupede ſe charge de tout ce qui peut ſervir aux beſoins de ceux qui s'abandonnent avec lui dans le déſert, ce livre peut fournir à toutes les néceſſités des fideles. Si tu regles taconduite, ô homme fortuné, ſur cet ouvrage, tu te perfectionneras certainement dans ta religion, & tu auras part à la gloire du paradis. Celui qui le retiendra par cœur, en ſera abondamment récompenſé dans le ciel. Au reſte n'oublie pas que ce livre eſt ſorti de la plume d'un homme diſtingué par ſa naiſſance, & qui eut Mélik-shah pour pere. Achevé le quatorze (*a*) de Moharram de l'an neuf cent de l'égyre.

& neuf cents ans après, c'eſt-à-dire, vers le cinquieme ſiecle du chriſtianiſme, il ceſſa d'être la langue dominante de la perſe, & fut relegué dans un petit nombre de traductions de livres liturgiques, que les parſes poſſedent encore, & dont M. Anquetil a enrichi notre littérature françoiſe.

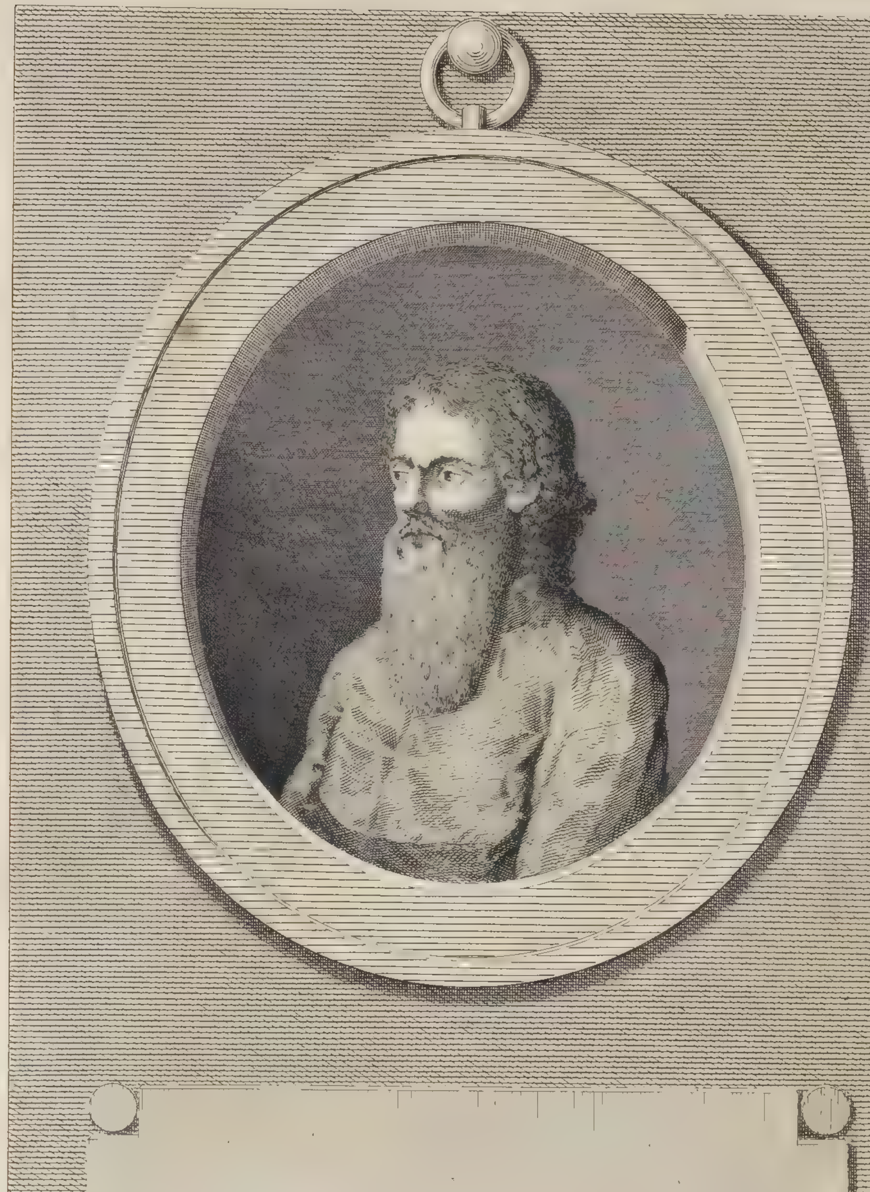
(*a*) Le XIVe de Moharram correſpond au 19 de notre mois d'Avril.

ARTICLE III.

Essais sur les trois principaux Imposteurs qui ont affligé l'Orient.

TRACER l'histoire de tous les imposteurs qui, en différents tems, ont affligé la terre, ce seroit, pour ainsi dire, développer les fastes de tout le genre humain. L'homme naturellement crédule, superstitieux, craintif, fut de tout temps la proie de ceux qui chercherent à le séduire, & depuis un pôle jusqu'à l'autre, il s'est toujours trouvé une foule de scélérats qui, abusant de sa confiance, souillerent la terre de leurs forfaits. Les premieres lignes de l'histoire des Nations contiennent ordinairement les exploits de quelque séducteur. Les égyptiens avoient leur Osiris; les assyriens, leur Bélus; les phéniciens & les philistins, leur Beelzébuth; les getes, leur Xamolxis, comme les chinois ont encore leur Fo-hi, & les indiens leur Sommonacodum. Heureux les peuples chez lesquels ces sectaires mirent leur ambition à civiliser leurs compatriotes, à leur enseigner de pieuses & innocentes impostures, & à fixer leurs facultés vers le bien, en trompant leur aveugle stupidité! Malheureusement, ces prétendus pédagogues du genre humain, eurent communément une ame inflexible, une imagination fougueuse, un cœur de roche; & tout ce qui ne fléchit pas les genoux devant eux, fut impitoyablement immolé à leur vengeance. Les chars de tous ces scélérats furent toujours inondés de sang, & ils ne firent cesser le carnage, que lorsqu'ils n'eurent plus de victimes à sacrifier. O, homme! telle est donc ta destinée: un sommeil paisible ne vient fermer ta paupiere, que lorsque la raison te reproche les préjugés nombreux qui l'étouffent. Ton ame, continuellement harcelée par le fanatisme, ne cesse de te représenter les attentats que, dès ton berceau, tu commis contre cette lumiere éternelle, ce flambeau divin, cette philosophie sacrée, dont le premier des êtres voulut bien éclairer ton jugement. En cédant à la fougue impétueuse de ton imagination, en substituant des contes absurdes, des impiétés dangéreuses à la parole immuable de celui qui te forma, tu te places peut-être au-dessous même de la brute qui, dans son langage muet, fait rendre hommage de son existence à son créateur.

Nous ne parlerons ici ni de Zoroastre, ni de Mahomet, ni d'une foule



BARCHOCHEBAS.

foule d'autres imposteurs de cette trempe, dont les fureurs ont déshonoré nos fastes. Nous avons tracé le précis de la vie de Mahomet, dans nos *Cérémonies Religieuses des peuples du monde*; & ce seroit sans objet, que nous répéterions ici ce que nous avons déjà dit sur ce séducteur de l'arabie. Les exploits de Zoroastre, ses voyages, sa théologie, nous sont si peu connus, que nous ne pourrions entreprendre de le faire connoître, sans nous exposer à publier des fables. On peut consulter ce qu'en a dit M. Anquetil à la tête de sa traduction du Zend-avesta. Trois imposteurs fixeront seulement nos regards; Barchochebas, Sabbatai-Sevi & Apollonius de Tyanes. Les deux premiers, juifs d'origine, ont fait tout le mal dont ils étoient capables; & l'on voit, quoique leur histoire ait été négligée par les écrivains, qu'ils signalerent leur mission par des torrents de sang. Le peuple crédule & pusillanime qu'ils ameutoient ainsi, étoit accoutumé, depuis des siécles, à de telles tragédies. Quant à Apollonius de Tyanes, il paroît qu'il fut assez pacifique: satisfait de passer pour prophete & l'ami de la divinité, il se contentoit de reprocher aux grands leurs vices & leurs infamies, sans se mettre en peine de leur faire adopter sa doctrine.

Figure.

I. BARCHOCHEBAS, (*fig.* 7). 7.

Cinquante ans s'étoient déjà écoulés depuis la prise de Jérusalem par Tite, lorsque les juifs, revenus de la frayeur qu'ils avoient alors éprouvée, imaginerent de secouer le joug romain qui leur paroissoit contraire aux promesses & aux prédictions de leurs prophetes. La rébellion commença sur la fin de Trajan, par ceux qui s'étoient fixés à Cyrene. Voyant l'empereur éloigné & toutes les forces de l'empire tournées vers l'orient, ils crurent que l'occasion étoit favorable de recouvrer leur liberté. Ayant à leur tête un chef, que Dion nomme André, ils se souleverent l'an de Rome 866; & il est incroyable à quel excès se porta leur fureur. Ils ne se contentoient pas d'ôter la vie aux romains & aux grecs, au milieu desquels ils habitoient; ils leur faisoient souffrir les supplices les plus horribles; ils les scioient, suivant la longueur du corps, en commençant par la tête; ils en exposoient d'autres aux bêtes, ou les forçoient à combattre comme gladiateurs. Poussant souvent la rage plus loin que les animaux les plus féroces, ils mangeoient leurs chairs, & se frottoient le corps de leur sang; quelquefois ils les écorchoient & se revêtoient de leurs

peaux. Dion fait monter le nombre de ceux qui périrent par les mains des juifs, à 220000 têtes dans la Cyrénaïque, & à 240000 dans l'île de Chypre, où la contagion de la révolte s'étoit communiquée. Lupus, préfet d'egypte, ayant voulu, avec les forces qu'il avoit sous son commandement, réprimer les rebelles de Cyrene, fut battu & obligé de s'enfermer dans Alexandrie. Là, il se vengea sur les juifs établis dans cette grande ville ; il en tua un très-grand nombre, & réduisit les autres en servitude.

Cette vengeance étoit une précaution nécessaire. Les juifs d'Alexandrie étoient d'intelligence avec ceux de Cyrene. Ceux-ci, privés du secours de leurs freres, & n'étant pas assez forts par eux-mêmes pour assiéger la capitale de l'égypte, se répandirent dans le plat pays, & y exercerent les plus grands ravages. Ils marchoient alors sous les ordres d'un roi qu'ils s'étoient donné, & qu'Eusebe appelle Lucua. Sur ces nouvelles, l'empereur envoya en égypte Marcius Turbo avec des troupes de terre & de mer, d'infanterie & de cavalerie. Le nouveau commandant savoit la guerre, & il étoit homme d'une activité infatigable. Ce ne fut pourtant pas sans difficulté qu'il vint à bout d'étouffer une si puissante rébellion. Enfin il resta vainqueur, & il rendit aux juifs tous les maux qu'ils avoient faits dans la cyrenaïque & dans l'egypte.

Cependant, reprimés & non domptés, les juifs conservoient toujours un penchant violent à la révolte. L'espérance d'un messie qui les délivrât de la servitude des romains, vivoit encore dans leur cœur, après même que tous les tems marqués dans les prophetes pour l'avenue du Christ paraissoient expirés. La vue des saints lieux profanés par une colonie qu'Adrien successeur de Trajan, commença d'y établir, porta leur patience & leur indignation jusqu'à la fureur. On ne peut pas douter qu'un grand nombre de juifs n'eussent déjà repeuplé les ruines de jérusalem. Leur attachement pour cette ville, la gloire de leur nation, & le centre de leur culte, étoient extrêmes ; & les démolitions des maisons, des murailles & du temple, leur fournissoient abondamment des matériaux pour bâtir : ces nouvelles habitations furent peut-être l'occasion qui fit naître dans l'esprit d'Adrien la pensée d'y envoyer une colonie, pour tenir les juifs en respect & assurer la tranquillité du pays. Par cet établissement, il abolissoit jusqu'au nom de jérusalem. Il appelloit la ville *Œlia Capitolina*, afin qu'elle portât le nom de sa famille, & le surnom de Jupiter ; auquel il

élevoit un temple dans le lieu même où avoit été celui du dieu d'Iſraël. Il fit travailler à ces ouvrages pendant le tems qu'il paſſa en égypte & enſuite en Syrie. Une telle profanation remplit les juifs d'horreur. Cependant ils diſſimulerent tant qu'ils virent l'empereur dans leur voiſinage. Ils uſerent ſeulement de ruſes pour ſe fournir d'armes. On leur ordonnoit d'en fabriquer pour le ſervice des romain ; & ils les faiſoient mauvaiſes de deſſein prémédité, afin qu'elles leur reſtaſſent. Auſſitôt qu'Adrien ſe fût éloigné pour retourner à Rome, ils ſe révolterent ouvertement.

Ils n'eurent pas d'abord des forces aſſez puiſſantes pour tenir la campagne, ni former des camps & des armées. Mais ils ſe cantonnerent dans les poſtes les plus avantageux du pays ; ils bâtirent des forts, ils creuſerent des ſouterrains, qui ſe communiquoient les uns aux autres, & qui étoient percés de diſtance en diſtance par des ouvertures, pour recevoir l'air & le jour. Ils ſortoient de ces tanieres comme des bêtes furieuſes pour enlever leur proie, déſoler les campagnes, couper la gorge à ceux des romains qu'ils pouvoient ſurprendre, & enſuite ils ſe retiroient dans leurs aſyles ténébreux. Ces premieres entrepriſes furtives ayant réuſſi, le nombre des rébelles s'accrut & bientôt toute la judée ſe vit ſous les armes.

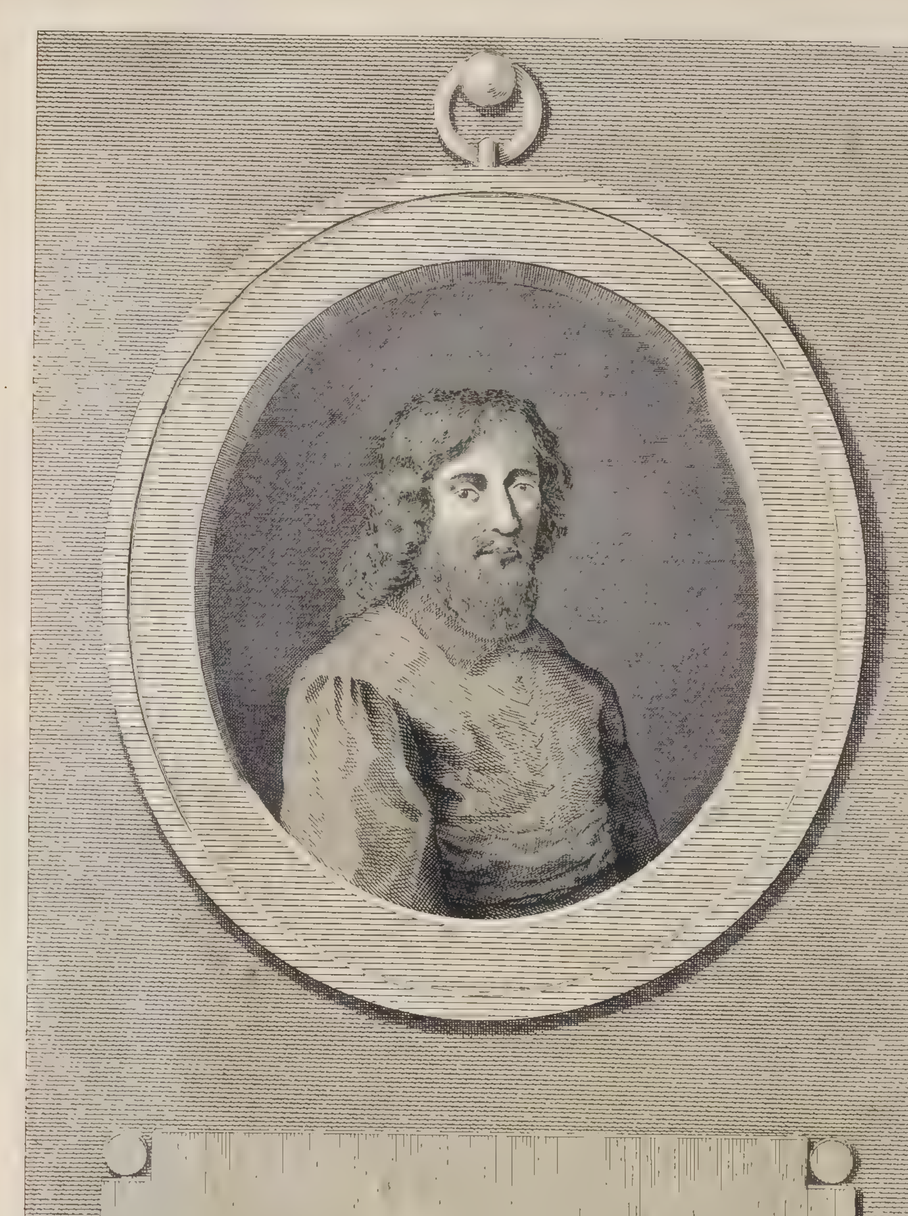
A la tête de ces forcenés étoit un certain Barchochébas, voleur de profeſſion, brigand inſigne, qui prenoit le titre de meſſie. Cette qualité, que tant d'autres avoient déjà priſe avant lui, étoit fondée ſur l'interprétation de ſon nom. Ce nom ſignifie *fils de l'étoile*, & il prétendoit que la prophétie de Balaam avoit en lui ſon accompliſſement. Ce fourbe, pour mieux abuſer de la crédulité de ſes compatriotes, renouvelloit l'artifice employé autrefois par Eunus, chef des eſclaves révoltés en Sicile ; & ſe mettant des étoupes enflammées dans la bouche, il paroiſſoit vomir du feu. Cet impoſteur raſſembla ſous ſes étendards des troupes les plus nombreuſes qu'il put, & il ravagea la judée, la ſyrie & toutes les provinces qui ne purent oppoſer des digues à ſes fureurs. Cruel envers tous, il manifeſta ſur-tout ſa barbarie contre ceux des chrétiens qui ne voulurent pas s'enrôler ſous ſes drapeaux.

Déjà la contagion ſe répandoit au loin. Tous les juifs, diſperſés dans l'empire romain, s'ébranlerent à la fois. Des étrangers même, amorcés par l'eſpoir du gain & du pillage, ſe joignirent à eux ; & le feu de la révolte, allumé dans la judée, devenoit un embrâſement

universel qui menaçoit d'enflammer tout l'empire. Les romains, accoutumés aux séditions des juifs, avoient négligé tous ces mouvemens comme un objet de peu de conséquence. Le danger qu'ils avoient imprudemment laissé croître, les réveilla. Adrien donna d'aussi bons ordres dans les provinces, qu'il n'y eût pas de rébellion ouverte ailleurs que dans la judée; &, pour étouffer le mal dans son foyer, il se hâta d'envoyer à Tinnius Rufus, qui commandoit en judée, un renfort de troupes; & il tira de la grande bretagne Julius Sévérus, général distingué, qu'il chargea du commandement de toutes les troupes destinées à cette guerre.

Les forces des rébelles étoient si redoutables, & leur courage si féroce, que Sévérus ne jugea pas qu'il fût prudent de leur livrer bataille. Il aima mieux aller moins vîte, & procéder avec plus de sûreté. Il répandit dans tout le pays, ses troupes qui étoient fort nombreuses; & ayant ainsi obligé les ennemis à se partager eux-mêmes en plusieurs corps, il les attaquoit par pelotons, leur enlevoit des partis, leur coupoit les vivres, les enfermoit dans leurs châteaux, qu'il assiégeoit ensuite, & emportoit de vive force. Il ne faisoit quartier à personne, & tout ce qui tomboit entre ses mains étoit exterminé, hommes, femmes, enfans & vieillards. Il prit ainsi sur eux & détruisit cinquante places fortifiées, & neuf cents quatre-vingt-cinq villes ou bourgades considérables. C'est un problême entre les savans si Jérusalem fut prise alors, & si elle a subi une nouvelle & derniere catastrophe sous Adrien. Ce qu'il y a de certain, c'est que, démantelée par Tite, & ne faisant que commencer à se rétablir, lorsque la révolte des juifs éclata, elle étoit encore une place toute ouverte, & n'a pu par conséquent figurer beaucoup dans cette guerre. Aussi n'en est-il fait aucune mention dans quelques auteurs; ceux qui en parlent, n'en disent que deux mots.

L'événement le plus important de cette guerre, fut le siege de Bitther, qu'Eusebe place sous la dix-huitiéme année du regne d'Adrien. Bitther étoit une ville très-forte, placée à peu de distance de Jérusalem. Là les rébelles, chassés de leurs autres retraites, s'étoient renfermés, & menaçoient de décourager toutes les troupes de l'empire en les harcelant. Ils s'y défendirent en désespérés : ils souffrirent les dernieres extrémités de la faim & de la soif. L'histoire ne dit pas qu'ils se soient rendus au vainqueur; & tout porte à croire que la rage & le désespoir qui les animoient, les déterminerent à pousser la



APOLLONIUS DE TYANES.

résistance jusqu'à se faire prendre de force. Il paroît que ce fut là que périt Barchochébas, soit en combattant, soit par le supplice que lui avoient attiré ses forfaits.

Figure.

La prise de Bitther, mit fin à la guerre, ou plutôt, en privant les juifs de leurs dernieres ressources, elle fournit aux romains le moyen d'achever sans efforts leur victoire par la désolation entiere du pays. Pendant cette guerre qui peut avoir duré près de trois ans, savoir, depuis l'an 885 de Rome, jusqu'en 887, cinq cens quatre-vingt mille juifs périrent par le fer; & il n'est pas possible de fixer le nombre de ceux dont la faim, la maladie ou le feu termina les malheureux jours. Toute la multitude qui avoit échappé à un si affreux désastre, fut vendue comme captive, & emmenée en terre étrangere; de maniere que la judée demeura presqu'entiérement déserte. De leur côté, les romains perdirent aussi beaucoup de monde dans les différentes opérations de cette guerre; & il faut que la victoire ait été achetée bien chérement, s'il est vrai, comme Dion le rapporte, qu'Adrien, en écrivant au sénat, s'abstint de la formule usitée dans les lettres des empereurs: *Si vous & vos enfans vous vous portez bien, je vous en félicite: moi & les armées nous sommes en bon état.*

La désolation des juifs sous Adrien fut complette: jamais ils ne se releverent de la catastrophe qu'ils éprouverent alors; & dans la suite, ils ne firent plus que de légers efforts pour se soustraire au joug de la domination romaine. Adrien prit d'ailleurs une sage précaution pour prévenir leur revolte; ce fut de leur interdire jusqu'à la vue de Jérusalem. Ce prince ne leur permit d'y entrer que pendant un jour de l'année; c'étoit celui de l'anniversaire de la destruction de la ville.

II. APOLLONIUS DE TYANES, (*fig.* 8.) 8.

Si tous les imposteurs eussent été de la trempe d'Apollonius, on n'eût fait que rire de leur impudence, & le genre humain n'auroit pas eu à se plaindre de leurs dévastations. Ce fourbe, d'un caractere naturellement tranquille, ne s'occupa qu'à faire respecter la vertu, sans penser à bouleverser le monde par des dogmes; le seul défaut qu'on ait à lui reprocher, est d'avoir voulu appuyer sa mission par des miracles, par des convulsions, par des enchantements. Fléau du crime, & patron de la vertu, ces deux grandes qualités lui suffisoient pour le faire respecter; & ses tours de gibbecieres, loin d'accréditer la philoso-

phie ſublime dont il étoit l'apôtre, ne firent que lui aſſigner une place parmi les hypocrites & les charlatans.

Appollonius naquit à Tyanes, en Cappadoce, ſous le regne d'Auguſte. S'il eſt vrai qu'il ait vécu cent ans, comme on le croit, il doit être né vers l'an 748, quatre ans avant notre ere commune. Nous paſſerons ſous ſilence les prodiges qui s'opérerent à ſa naiſſance; chacun ſait que le berceau d'un tel prophete devoit être illuſtré par quelque miracle, comme le furent ceux de Zoroaſtre, de Fo-hy, & d'une foule d'autres anciens perſonnages de cette trempe. Son enfance n'offre rien de bien remarquable, ſi ce n'eſt qu'il fit des progrès rapides dans l'étude des belles lettres. Lorſqu'il eut atteint l'age de quatorze ans, ſon pere, qui étoit l'un des plus illuſtres & des plus riches citoyens de Tyanes, l'envoya à Tarſe, pour y prendre des leçons d'éloquence, ſous le rhéteur Euthydeme. Tarſe étoit alors le ſéjour du plaiſir & de la volupté. Une telle ville déplut à Apollonius, dont la ſévérité des mœurs commençoit à ſe montrer. Il ſe tranſporta à Égès, ville voiſine de Tarſe, beaucoup plus tranquille, & très-célébre alors par les guériſons ſurprenantes qui s'y opéroient dans un temple d'Eſculape. Accompagné de ſon maître Euthydeme, il joignit à l'étude de la rhétorique celle de la philoſophie, & il voulut ſe faire initier dans toutes les ſectes. Il écouta les diſciples de Platon, de Zénon & d'Ariſtote. Les dogmes d'Epicure fixerent auſſi ſes regards; mais la philoſophie de Pythagore acquit toute ſa bienveillance; &, à l'age de ſeize ans, il réſolut de vivre dans toute l'auſterité qu'elle preſcrivoit.

Il laiſſa croître ſa chevelure. Il renonça à jamais de manger rien qui ait eu vie; il s'abſtint de vin; il ne porta plus de chauſſure, plus d'habits qui fuſſent la dépouille de quelqu'animal. La terre lui fournit ſeule ſa nourriture & ſon vêtement. Pythagore, très-régulier ſur ce qui concerne la chaſteté, s'étoit contenté de défendre l'adultere à ſes diſciples; Apollonius alla plus loin, & il ſe fit une loi de garder perpétuellement la continence. Il fixa dès-lors ſa réſidence dans le temple d'Eſculape. Ravi de l'acquiſition d'un tel diſciple, le prêtre du dieu d'Epidaure l'aſſocia à ſes myſteres; il lui confia même la guériſon d'un malade. C'étoit un jeune homme dont la débauche & l'intempérance avoient altéré la conſtitution. Apollonius le guérit par la diette & la ſobriété.

A l'âge de vingt ans, Apollonius perdit ſon pere. Cette cataſtrophe affligeante l'obligea de retourner à Tyanes. Il n'y reſta que le tems

néceſſaire pour s'acquitter des devoirs de la piété filiale, & pour partager ſa ſucceſſion avec ſon frere aîné. Auſſitôt qu'il eut terminé ſes affaires de famille, il retourna à Œgès, où, devenu majeur, il partagea ſon bien entre ſon frere, ſes parents & les pauvres.

Le tems preſcrit par le régime pythagoricien n'étoit pas encore écoulé, lorſqu'il ſe préſenta une occaſion importante où Apollonius fit voir ſa ſageſſe & le crédit qu'il s'étoit déjà acquis ſur l'eſprit des peuples. Aſpendus, l'une des plus grandes villes de Pamphilie, étoit preſſée par la diſette, occaſionée par l'avidité des riches qui entaſſerênt le bled dans leur grenier, dans l'intention de le vendre plus cher. Le peuple s'en prit au magiſtrat qui, craignant d'être maſſacré, ſe réfugia auprès d'une ſtatue de Tybere, aſyle redoutable dans ces tems de deſpotiſme. Cependant le peuple, aveuglé par le déſeſpoir & la faim, ſe préparoit à brûler le ſuppliant au pied même de la ſtatue, lorſqu'Apollonius arriva. Le philoſophe fit auſſitôt ſigne au peuple de modérer ſon emportement : auſſitôt la multitude, jettant à ſes pieds les tiſons embrâſés qui devoient faire le ſupplice du magiſtrat, ſupplierent Apollonius de lui indiquer la ſource des maux qu'elle ſouffroit. Celui-ci interrogea alors, avec un ſigne de tête, l'infortuné magiſtrat, qui reprenant courage, nomma les auteurs de la miſere publique. Auſſi-tôt les aſpendiens voulurent courir à leurs magaſins. Par un geſte de déſenſe Apollonius les arrêta, & leur fit entendre qu'il valloit mieux mander les coupables, & obtenir d'eux qu'ils apportaſſent volontairement leur bled à la ville. On les manda, & leur préſence ayant renouvellé les plaintes du peuple, peu s'en fallut qu'Apollonius n'oubliât la loi du ſilence qu'il s'étoit impoſé, & n'exprimât par des paroles les ſentimens d'indignation & de pitié dont il étoit pénétré : il reſpecta cependant ſon engagement, & s'étant fait apporter des tablettes, il écrivit ces mots : « Apollonius, aux monopoleurs des bleds d'Aſpendus.
» La terre eſt juſte, elle eſt la mere commune de tous; & vous, avides
» & injuſtes, vous voulez qu'elle ne ſoit la mere que de vous ſeule !
» Si vous ne changez de conduite, je ne vous laiſſerai pas ſubſiſter ſur
» la face de la terre ». Les coupables, intimidés par cette menace, remplirent les marchés de bled, & la ville reprit une nouvelle vie.

Le temps de ſon ſilence expiré, le philoſophe de Tyanes vint à Antioche ; ce fut alors qu'il commença à dogmatiſer. Il fixa ſa demeure dans les temples ; & flatté de réformer les idées des hommes ſur les attributs de la divinité, & ſur le genre de culte qui devoit lui être le

plus agréable, il inſtruiſit les prêtres, prêchoit les fideles, donnoit des leçons de philoſophie à ſes diſciples, & rempliſſoit toutes les fonctions d'un prophete. Apollonius, encore jeune, comptoit avoir épuiſé toute la ſageſſe des grecs, & jaloux d'y joindre la ſcience des étrangers, il réſolut d'aller aux indes conférer avec les brachmanes, & de voir en paſſant les mages de Suſe & de Babylone. Il avoit alors ſept diſciples, dont aucun ne voulut le ſuivre. Ainſi il partit d'Antioche, accompagné ſeulement de deux eſclaves. Arrivé à Ninive, il y fit l'acquiſition de Damis, qui s'attacha à lui pour jamais, qui le ſuivit dans toutes ſes courſes, & qui dans la ſuite compoſa les mémoires de ſes aventures ; c'eſt ſur les mémoires de ce Damis que Philoſtrate a compoſé la vie d'Apollonius.

En arrivant à Babylone, notre philoſophe trouva Bardanca aſſis ſur le trône des arſacides. Ce prince que Tacite repréſenta comme l'un des plus grands guerriers de ſon ſiecle, reçut Apollonius avec des témoignages de ſatisfaction & de bonté. Auſſitôt qu'il l'eut apperçu il s'écria : « C'eſt Apollonius que mon frere Megabatra connut à Antio-» che, révéré & adoré de tous les gens de bien ; je le reconnois tel » qu'il m'a été dépeint ». En même-temps, il l'invita à prendre part à un ſacrifice qu'il alloit offrir au ſoleil, en lui immolant un cheval. Le Pythagoricien ne voulut pas ſe ſouiller par l'effuſion du ſang. « Sacri-» fiez-le, prince, dit-il, ſelon votre uſage ; quant à moi, voici le mien ». Il prit de l'encens & adreſſa cette priere au ſoleil : « Aſtre du jour, » conduiſez-moi dans tous les pays où votre volonté, la mienne, exige » que je voyage. Puiſſé-je connoître un grand nombre de gens de » bien ! Quant aux méchans, je ne veux ni les connoître, ni en être » connu ». En finiſſant ces mots, il jetta l'encens dans le feu, & après pluſieurs obſervations ſuperſtitieuſes ſur les évolutions de la fumée, & diverſes autres futilités ſemblables, il ſe retira.

Bardanne offrit à Apollonius de loger dans ſon palais ; mais le philoſophe qui voulut être libre, préféra la maiſon d'un particulier : « Si » vous veniez, dit-il au prince, à Tyanes ma patrie, & que je vous » invitaſſe à loger chez moi, y conſentiriez-vous ? Non certainement, » répondit le roi, à moins que l'édifice où vous voudriez me loger, » pût contenir tous mes officiers & toute ma garde. Je ſuis dans le » même cas, reprit Apollonius : ſi j'étois logé au-deſſus de ma con-» dition, je ne me trouverois pas fort à l'aiſe : car la trop grande » abondance fatigue plus les ſages, que la médiocrité ne vous déplaît ».

Le

Le désintéressement du philosophe égala son amour pour la simplicité. Le roi voulant lui donner des marques non-équivoques de son estime, lui envoya un eunuque chargé de lui dire qu'il pouvoit faire dix demandes à son gré, & que toutes lui seroient accordées. L'eunuque avoit ordre de l'exhorter à faire des demandes dignes de la puissance d'un si grand prince, parce que l'intention du monarque étoit de signaler sa magnificence à l'égard d'un homme qu'il considéroit comme le premier des grecs. La chose devoit s'exécuter le lendemain avec cérémonie dans une audience solemnelle.

Apollonius s'y étant rendu, adressa ces paroles au roi : » Prince, » je ne me refuserai point entiérement à votre libéralité ; mais au lieu » de dix graces que vous voulez m'accorder, je ne vous en demanderai qu'une qui me tiendra lieu de toutes. Vous avez non loin d'ici » des grecs issus de ces anciens érétriens, que Darius fils d'Hystape, » transporta il y a six cents ans, en ce pays. Il leur assigna un terrein » ingrat, où ils n'ont qu'un très-petit espace de bonne terre qu'ils » cultivent avec soin. Mais aux approches de la recolte, des barbares » leurs voisins viennent tout ravager, les privant du fruit de leurs travaux, & les réduisant à une affreuse disette. Je vous prie donc de » les mettre à couvert de cette vexation, & de les faire jouir en paix » du lieu d'exil que Darius leur a donné ». Le roi acquiesça à la demande d'Apollonius, & lui répondit : « Jusqu'au jour d'hier, les érétriens dont vous me parlez, étoient regardés comme mes ennemis, » & les ennemis de mes peres, parce qu'autrefois ils nous ont attaqué » les premiers par l'incendie de Sardes : mais de ce moment ils seront » traités comme mes amis, & je leur donnerai pour gouverneur un » homme de bien qui leur rendra bonne justice. Au reste, pourquoi » refusez-vous neuf dons que je suis disposé à vous faire ? C'est que » je n'ai point encore acquis d'amis dans ce pays-ci, & vous n'avez » besoin de rien ? Il me faut, dit-il, des fruits & du pain, avec cela je fais » bonne chere ». Ce procédé généreux d'Apollonius se soutint jusqu'à la fin. Lorsqu'il partit pour les indes, il se contenta de prier le roi de l'acquitter envers l'hôte chez lequel il avoit logé, & envers les mages avec lesquels il avoit eu plusieurs conférences, & il s'oublia entiérement lui-même.

D'assyrie Apollonius passa aux indes. Là, il eut de très-fréquentes conversations avec les brachmanes ; mais comme Damis & son abréviateur Philostrate n'avoient aucune connoissance ni de la géogra-

phie de l'Inde, ni des peuples qui habitoient cette belle région, leur récit n'eſt qu'un tiſſu d'extravagances plus inſipides les unes que les autres. Pendant le ſéjour de quatre mois que notre philoſophe y fit, il apprit tout ce que ſavoient les brachmanes ſur la nature divine, l'aſtrologie judiciaire, les divinations, la magie, les ſonges, les ſacrifices, les évocations des ombres, en un mot tout ce qui, ſelon Philoſtrate, pouvoit être relatif à la philoſophie. Ayant pris congé des Indiens, il s'embarqua ſur la mer, d'où il ſe rendit à Babylone, de-là il pourſuivit ſa route pour Ninive, & gagna Antioche; &, comme cette ville, entiérement livrée au plaiſir, ne faiſoit pas d'Apollonius l'eſtime qu'il auroit mérité, il s'embarqua à Séleucie, paſſa dans l'île de Chypre où il viſita le temple de Vénus à Paphos; enfin, il vint ſe fixer pour quelque tems dans l'Ionie. Notre philoſophe dût être alors ſatisfait de la maniere éclatante avec laquelle on le reçut ici. Les villes & les peuples s'empreſſoient de lui témoigner leur admiration; les oracles chantoient ſes louanges, & le dieu de la médecine lui envoyoit de ſon temple de Pergame les malades pour être guéris. Apollonius prit alors ſérieuſement le ton d'un Thaumaturge: ſa ſageſſe perfectionnée par le commerce qu'il avoit eu avec les philoſophes de l'Inde, le mettoit en état d'opérer les plus grandes merveilles: il en fit le premier eſſai à Epheſe dans une occaſion éclatante. Prévoyant que cette ville étoit menacée de la peſte, il annonça ce fléau aux Ephéſiens. Peu de tems après, ſa prédiction s'étant vérifiée, ces peuples implorerent le ſecours du prophete. Il étoit alors à Smyrne, & ne croyant pas devoir différer un ſeul inſtant, il dit: Partons; & auſſi-tôt il ſe trouva dans Epheſe. Il en aſſembla les malheureux habitans, qu'il conduiſit au théâtre, après en avoir fait ceſſer la maladie dans le jour même. Là, ils apperçurent un vieux mendiant, le viſage hideux, couvert de haillons, portant une beſace où étoient quelques morceaux de pain. « Frappez cet ennemi » de dieu, cria Apollonius aux Ephéſiens, & accablez-le de pierres». Ils furent d'autant plus ſurpris d'un ordre qui paroiſſoit ſi contraire à l'humanité, que le mendiant tâchoit d'émouvoir leur compaſſion. Apollonius inſiſta, & quelques-uns ayant commencé à jetter des pierres ſur l'étranger, celui-ci entra en fureur, & lança ſur l'aſſemblée des regards étincelans. Cet indice fit juger aux Ephéſiens que cet homme-là étoit le démon de la peſte, & auſſitôt ils l'accablerent de pierres. Apollonius ordonna alors aux Ephéſiens d'aller reconnoître celui qu'ils avoient tué; & à la place d'un homme ils trouverent un chien noir, grand

comme un lion, dont la gueule exhaloit beaucoup d'écumes : la maladie cessa aussi-tôt. Apollonius fit dresser dans le lieu même une statue, qu'il consacra à Hercule.

Dès qu'Apollonius eût commencé à faire des miracles, toute la nature sembla être soumise à ses ordres. Le crédule Philostrate lui en fait opérer un à Corinthe, d'une espece toute particuliere. Menipe, jeune homme de vingt-cinq ans, très-bien fait de sa personne, cynique de profession, & attaché néanmoins à Apollonius, se croyoit aimé d'une femme riche, belle, qui lui avoit fait des avances, qui l'attiroit même chez elle; & il se préparoit à l'épouser. Apollonius, doué d'une intelligence supérieure, connut que cette prétendue femme étoit un fantôme cruel & sanguinaire, qui engraissoit Menippe pour le dévorer & se nourrir de sa chair. Il ne s'expliqua pas clairement sur ce point, & il se contenta d'avertir son disciple qu'il nourrissoit un serpent dans son sein. Mais, tandis que l'on célébroit la noce, il se transporta sur le lieu, & il déclara alors à Menippe que tout ce qu'il voyoit, le vin qu'il buvoit, les mêts qui étoient sur la table, la vaisselle d'or & d'argent, les domestiques, tout cela n'étoit que de vaines apparences sans corps & sans réalité; & en effet, dit le sensé Philostrate, tous ces préparatifs disparurent au signal d'Apollonius. La femme, moins docile à ses ordres, se fit presser un peu davantage : elle demandoit, en pleurant, quartier au philosophe, & prioit instamment celui-ci de ne pas la contraindre d'avouer ce qu'elle étoit : il tint bon, & elle fut enfin forcée d'avouer qu'elle n'étoit qu'un fantôme, un pur vanpire, & que son dessein avoit été de se repaître du sang & des chairs de Menippe.

Apollonius passa un tems considérable dans la grece, en faisant ainsi journellement des prodiges : Il parcourut les temples les plus fameux de cette région, il assista aux fêtes, aux spectacles, aux jeux publics; & par-tout il déclama contre le vice, & fit l'apologie de la vertu. Après avoir été visiter l'île de Crete, si fameuse dans la mythologie des grecs par la naissance & l'éducation de Jupiter, il resolut d'aller à Rome, quoique les philosophes n'y jouassent pas un rôle bien distingué. Pendant le séjour qu'il fit dans cette capitale du monde, il observa des ménagemens, & évita tout ce qui pouvoit faire de l'éclat; le zele ardent dont il étoit animé, lui fit cependant proférer quelques discours qui déplurent au gouvernement, & qui pouvoient lui attirer une affaire sérieuse. Il comparut devant la femme Tigellin, qui

fut fort effrayée, lorſque les mémoires des griefs qu'on lui avoit remis, devinrent entre ſes mains un papier blanc, ſur lequel il ne paroiſſoit plus aucun veſtige d'écriture. Le préfet du prétoire interrogea l'accuſé en ſecret; & ſur ſes réponſes, il le renvoya libre, en exigeant ſeulement une caution qui ſe chargeât de le repréſenter au beſoin.

Ce fut alors que ce vagabond opéra l'un des plus grands miracles qui aient jamais été faits, & dont ſes partiſans ont voulu tirer un parti d'autant plus grand, qu'il fut fait au milieu d'une grande ville, ſous les yeux de la cour, &, pour ainſi dire, en préſence de tout ce qu'il y avoit de plus éclairé dans l'univers. On portoit au tombeau une jeune perſonne d'une naiſſance diſtinguée : celui qui devoit l'épouſer, ſuivoit le lit funebre, en ſe déſeſpérant. Apollonius arrive, qui ordonne que l'on poſe le lit à terre. « Tranquilliſez-vous, dit-il, je vais faire ceſ- » ſer vos larmes ». Ayant demandé le nom de la défunte, il la prend par le bras, & marmotant myſtérieuſement quelques paroles, il la rappelle auſſi-tôt à la vie, & la renvoie en ſanté à ſa maiſon.

Quoi qu'il en ſoit de ce preſtige, notre thaumaturge ne crut pas devoir reſter plus long-tems à Rome. Il paſſa en Eſpagne où ſon légendaire lui fait toujours operer de nouvelles merveilles, toutes auſſi croyables que cette derniere. Après avoir viſité Cadix & les colonnes d'Hercule, il ſe tranſporta en grece; & s'étant arrêté à Athenes, il ſe fit initier aux myſteres de Cerès-Eleuſine. Il s'embarqua enſuite au Pirée, dans le deſſein d'aller viſiter l'Egypte qu'il n'avoit pas encore vue, & où il paroît qu'il étoit extrémement deſiré. Le vaiſſeau qu'il monta, le conduiſit à l'île de Chio, d'où il vint à Rhodes, & après y avoir ſéjourné quelque tems, il arriva enfin à Alexandrie, peu avant que Veſpaſien s'y rendît.

Tacite a cru que ce prince s'étoit tranſporté ſur les bords du Nil, pour y intercepter les vivres que l'Egypte fourniſſoit à Rome, afin de harceller Vitellius par la famine, tandis que Mucien le pourſuivroit les armes à la main. Cet hiſtorien ne parloit que d'après des conjectures; & Philoſtrate, beaucoup mieux inſtruit que lui, aſſure que Veſpaſien n'étoit allé en Egypte que pour faire ſa cour à Apollonius. L'empereur eut de très-fréquents entretiens avec notre philoſophe; & celui-ci, ſans diſſimulation, ſans aucun ménagement pour le diadême, lui annonça des vérités terribles qui euſſent pu laſſer la patience d'un monarque moins vertueux que ne l'étoit le pere de Tite; mais la plupart des avis qu'il lui donna ſont très-ſenſés, & ils ſont un très-grand

honneur au philofophe. « Ne tenez point en réferve, lui difoit-il un » jour, des amas d'or & d'argent. En quoi de pareilles tréfors valent-» ils mieux que des monceaux de fable ? Ne vous enrichiffez pas par » des impofitions qui faffent gémir ceux qui les payent : c'eft un » or faux & malheureux que celui que vous acheteriez par les lar-» mes de vos fujets. Le meilleur ufage que vous puiffiez faire des » richeffes, c'eft d'en foulager ceux qui font dans le befoin, & de » conferver aux riches la poffeffion de ce qui leur appartient légiti-» mement.

» Que la loi vous commande : Vous établirez de fages loix, fi vous » vous y foumettez le premier.

» Honorez la divinité avec plus de foin encore que vous ne faifiez » fimple particulier. Vous avez reçu d'elle de grandes chofes, & vous » en avez de grandes à lui demander.

» Le vin, le jeu, les femmes ne vous ont pas corrompu, même » dans votre jeuneffe. Ainfi il eft inutile que je vous en parle mainte-» nant. Mais la ville de Rome a grand befoin de reforme fur cet » article. Procédez-y doucement. Il n'eft pas poffible de ramener tout » d'un coup un grand peuple à la fageffe. Profcrivez tantôt un abus, » tantôt un autre. Attaquez le vice tantôt à decouvert, tantôt par des » voies plus cachées ; & accoutumez peu-à-peu les efprits à une façon » de penfer plus férieufe & plus folide ».

Vefpafien, partant pour Rome, eût bien défiré emmener avec lui Apollonius ; mais le philofophe voulut vifiter la haute Egypte, boire l'eau du Nil à fa fource, & fur-tout vifiter les gymnofophiftes qui habitoient l'Ethiopie. Avant de quitter les environs d'Alexandrie, il y fignala fa fageffe & fon intelligence dans l'art de la métempfycofe. Un lion lui en préfenta l'occafion. Cet animal étoit apprivoifé de maniere à fe laiffer careffer par tous ceux qui l'approchoient. On le laiffa entrer dans les temples, parce qu'on n'avoit pas les inclinations cruelles de fon efpece. Il n'étoit pas avide de fang ; les membres fanglans des victimes ne le tentoient pas. Vivant à la pythagoricienne, il fe contentoit de gâteaux au miel, de fruits, de légumes, quelquefois pourtant de la chair cuite. Cet aimable lion flattoit un jour Apollonius, avec une tendreffe qui défignoit de la prédilection. « Savez-vous, dit le philofophe aux affiftans, ce que veut cet animal ? » Il fouhaite que je vous dife qu'il eft animé par l'ame d'Amafis, » roi d'Egypte, qui a paffé dans fon corps ». Lorfque le lion eût

entendu ces paroles ; il rugit d'une maniere plaintive, il plia les genoux ; & versa des larmes. « Vous le voyez, reprit Apollonius. Il n'est pas juste » qu'un animal si noble fasse le métier de mendiant. Envoyez-le à Léon- » topolis, & nourrissez-le dans le temple de cette ville ». Les égyptiens, dont les ménagements pour les bêtes sont si connues, saisirent parfaitement l'intention d'Apollonius ; & l'on fixa une pension pour la nourriture du lion.

Apollonius fit le voyage de la haute égypte avec dix de ses disciples. Il prit tantôt la voie du nil, tantôt le chemin des terres, toujours en visitant, selon son usage, tous les temples, tous les monuments du pays, tous les lieux célebres de cette contrée. Mais il fut fort mal reçu par les gymnosophistes, qui, prévenus par un certain Euphrate, son ennemi, le prirent pour un charlatan. Après un court séjour en Ethiopie, le philosophe grec marcha vers les sources du nil. Mais il ne vit que les cataractes. Quant aux véritables sources, Philostrate assure qu'elles étoient gardées par un démon, dont les fonctions consistoient à régler la juste mesure des eaux du fleuve.

Le bon Titus venoit alors de terminer la guerre des Juifs, par la prise de Jérusalem. Charmé de la modération que ce jeune prince avoit fait paraitre après la victoire, Apollonius l'en félicita par des lettres. Titus, aussi disposé que son pere à révérer Apollonius, l'engagea de se rendre auprès de lui en Cilicie, & là il reçut du philosophe quelques leçons qui avoient pour objet l'équité dans le gouvernement.

Apollonius ne voulut pas suivre ce prince à Rome. Cependant, il ne paroit pas qu'il lui restât de longs voyages à entreprendre ; sa curiosité devoit être satisfaite. Il avoit vu les mages en Chaldée, les Brachmanes dans les indes, les Gymnosophistes en Ethiopie ; il avoit vu les colonnes d'Hercule & Cadix ; mais son caractere inquiet ne lui permettoit pas de se tranquilliser dans un endroit. Il passa le reste de sa vie à errer de ville en ville, dans l'Ionie sur-tout, dans la Grèce & à Rome. Toutes ces courses ne nous offrent qu'un événement qui mérite de fixer notre attention.

Nous avons déjà dit qu'Apollonius avoit pour ennemi Euphrate, jaloux de la considération dont le philosophe de Tyanes jouissoit auprès de Vespasien. Cet Euphrate étoit un personnage dont Pline parle avec éloge, & qui faisoit le même métier qu'Apollonius. Ces deux vagabonds s'écrivirent réciproquement des lettres pleines d'injures & de

reproches amers. Nous avons celles d'Apollonius à Euphrate, toutes plus insultantes les unes que les autres. Il l'y attaque, & sur la cupidité, & sur les mœurs. Il lui reproche des liaisons de débauche avec un certain Bassus, qu'il accuse d'avoir voulu l'assassiner, après avoir empoisonné son propre pere. Euphrate, irrité ne garda plus de ménagement, & se rendit délateur d'Apollonius auprès de Domitien. Il lui imputoit le crime de magie, & celui de rébellion. Il appuyoit son premier chef sur la singularité de son vêtement, sur sa maniere de vivre, sur la facilité avec laquelle il permettoit qu'on le traitât de saint, & sur ce qui s'étoit passé à l'occasion de la peste d'Ephese. A l'égard du second, il prétendoit qu'Apollonius sollicitoit Nerva & plusieurs autres sénateurs à conspirer contre l'Empereur, & qu'il avoit fait un sacrifice abominable & immolé un enfant, pour chercher dans ses entrailles le connoissance de l'avenir & des moyens de faire réussir la conjuration.

Aussitôt qu'il fut arrivé à Rome, Caspérius Elianus, préfet du prétoire, qui l'ayant connu en Egypte, avoit toujours conservé pour lui du respect & de l'attachement, fut forcé, par les devoirs de sa place, à le faire saisir, & à ordonner qu'on l'amenât en sa présence. Après avoir eu un entretien sérieux avec lui, il le fit conduire dans une prison, mais de maniere qu'il y jouit de la plénitude de sa liberté. Avant de le juger, Domitien voulut le voir & l'interroger en particulier. Ce Prince espéroit tirer de lui des éclaircissements sur les desseins de Nerva & de ceux qui appartenoient à son complot. Mais Apollonius se tira avec esprit d'un pas aussi glissant. « Je connois, » dit-il, Nerva pour le plus modéré des hommes, doux, affectionné » à votre service, capable de bien gouverner de grandes affaires; mais » il en craint tellement le poids, qu'il fuit par-tout les honneurs. Je » pense ainsi de Salvidienus & de Rufus. Ils ne sont aucunement pro- » pres à former des projets de rébellion, ni à entrer dans ceux qui » seroient formés par un autre ». Domitien fut très-mécontent de cette réponse, & il s'emporta violemment contre Apollonius: « Tu » me regardes donc, lui dit-il, comme un calomniateur, puisque tu » traites d'hommes vertueux & modestes ceux que j'ai trouvés cou- » pables de complots criminels contre moi. Je crois bien que si je » les interrogeois à leur tour sur ton compte, ils ne conviendroient » pas que tu fusses ni magicien, ni impudent, ni orgueilleux, ni » avide, ni l'ennemi des loix. Tous vos subterfuges sont inutiles; je

» ſuis informé de tout ce qui s'eſt paſſé entre vous, comme ſi j'euſſe » été de la confidence ». Apollonius ne ſe déconcerta pas de cette véhémente apoſtrophe. Il répondit froidement à l'empereur. « Seigneur, » il eſt honteux pour un prince tel que vous, ou de chercher par la » voie des procédures juridiques les choſes dont vous êtes perſuadé, » ou de conſidérer comme certain ce qui doit être ſoumis à un nouvel » examen, & diſcuté dans les formes judiciaires. Vous êtes plus in- » juſte à mon égard que le calomniateur qui m'attaque. Il demande » à vous inſtruire, vous êtes déjà perſuadé avant de l'avoir entendu ». Domitien, dont le caractere fougueux ne connoiſſoit ni répréſentations ni réſiſtance, fut extrêmement irrité de cette réponſe. Il ordonna auſſitôt que l'on coupât à Apollonius les cheveux & la barbe, qu'on le remenât en priſon, & qu'on lui mît les fers aux piés & aux mains.

Apollonius ne reſta ainſi dans les fers que deux jours. Un officier vint lui annoncer que l'empereur avoit ordonné qu'on lui ôtât ſes chaînes, & qu'on le remît au même état dont il avoit d'abord joui dans la priſon, juſqu'à ce qu'il fût entendu dans ſes défenſes. Quelques jours après, il fut mandé pour venir plaider ſa cauſe devant le prince, aſſiſté de tout ce qu'il y avoit de plus illuſtre dans Rome. Apollonius, dont la conſcience ne lui reprochoit aucun crime, apporta à ce redoutable tribunal une ſécurite que rien ne pouvoit égaler; en y venant de la priſon, il converſa tranquillement avec le greffier qui le conduiſoit, mêlant dans ſes diſcours le ſel de la plaiſanterie. Ce qui eſt plus étonnant encore, c'eſt qu'il affecta des airs de mépris pour le prince. L'accuſateur ne manqua pas d'en faire l'obſervation; & il le preſſa fortement de regarder celui qui étoit le dieu de l'univers. Apollonius, plus ſage que ſon délateur, jetta les yeux en haut, pour montrer qu'il adreſſoit ſes regards & ſes reſpects vers la divinité.

Le jugement ſe paſſa d'une maniere beaucoup moins éclatante qu'on ne l'eſpéroit. Apollonius avoit préparé un long plaidoyer, que Philoſtrate a inſéré dans ſon VIIIe livre : mais il n'eut pas occaſion d'en faire uſage; ni l'accuſateur ne plaida contre lui, ni l'accuſé n'eut beſoin de prononcer un diſcours ſuivi. L'empereur interrogea lui-même Apollonius ſur ces quatre griefs, qui faiſoient l'objet de ſon accuſation; & le philoſophe ſatisfit à chaque demande par une très-courte réponſe. « Pourquoi, lui dit Domitien, vous diſtinguez-vous des au- » tres par le vêtement? La terre qui me nourrit, m'habille, répondit » Apollonius, & je laiſſe les malheureux animaux en paix ». Le prince lui

lui demanda ensuite pourquoi il souffroit qu'on le traitât de saint. Il répondit que tout homme de bien pouvoit être honoré de ce titre sans conséquence. Quant à la peste d'Ephese qui faisoit le troisieme chef d'accusation, l'empereur lui demanda pourquoi il s'y étoit laissé adorer comme sauveur de la ville. « Vivant, dit-il, dans la sobriété la plus frugale, » j'ai été plus à portée qu'aucun autre de prévoir la famine qui étoit » sur le point de désoler la ville,; & c'est à Hercule que j'ai attribué » tout l'honneur de cette prédiction «. Il ne restoit plus que le quatrieme chef qui rouloit sur les intelligences d'Apollonius avec Nerva & les autres partisans de ce Général. Lorsqu'il fut question de ce point, le plus intéressant de tous pour Domitien, le prince parut, dit-on, déconcerté. Il garda long-temps le silence ; il réfléchit beaucoup ; il parut agité de différentes pensées qui se combattoient. Enfin, sans nommer Nerva, sans donner aucun signe de colere, il tourne son interrogatoire d'une maniere captieuse. « Lorsque vous sortîtes un tel » jour, dit-il, de votre maison, & que vous allâtes en pleine campa- » gne ; à qui sacrifiâtes-vous cet enfant? Que dites-vous là, répondit » Apollonius? Je suis sorti de ma maison le jour que vous m'indi- » quez, j'ai fait le sacrifice dont on m'accuse. Si j'ai sacrifié, j'ai mangé » de la victime ; j'invoque ici des témoins dignes de foi ». Par cette réponse énigmatique & digne de la demande, Apollonius veut dire qu'au jour dont on lui parloit, il n'étoit pas chez lui, mais chez l'un de ses disciples nommé Phisiscus, malade au lit de la mort ; qu'il y passa le jour, & par conséquent qu'il n'a pas été à la campagne, il n'a pas fait le sacrifice abominable qu'on lui impute, & qui est absolument contraire à ses principes ; enfin qu'il est en état de prouver ce qu'il avance par le témoignage de Télésinus, homme consulaire, des deux médecins qui voyoient le malade, & de trente de leurs disciples qui les accompagnoient.

Tout le tribunal applaudit à l'apologie d'Apollonius, & Domitien vaincu par ce consentement unanime, déchargea le philosophe de l'accusation, en lui ordonnant cependant de rester jusqu'à ce qu'il eût eu avec lui un entretien particulier. « Je vous rends graces, seigneur, dit- » il avec une fermeté plus grande encore qu'il n'avoit jusques-là té- » moigné ; mais par les manœuvres des scélérats semblables à ceux » qui m'ont accusé, les villes entieres sont renversées, les îles sont » remplies d'exilés, les provinces de deuil & de larmes, les armées » de lâcheté, le sénat de défiance & de soupçons. Ce n'est pas pour

» mon intérêt particulier que je parle : je n'ai rien à craindre. Mon » ame, par sa nature, est invulnérable, & il ne vous est pas permis » de vous rendre maître de mon corps. Non, ajouta-t-il, en citant » un vers d'Homere, vous ne me ferez pas mourir : car mon destin » m'affranchit de la crainte de vos coups ». En achevant ces mots, il disparut du milieu de l'assemblée, & le même jour il se retrouva à Pouzzol, où il joignit son disciple Damis.

Domitien, effrayé d'un tel miracle opéré au milieu de la plus auguste assemblée qu'on pût alors former dans le monde, ne pensa plus à attenter à la vie de notre philosophe. Il le laissa jouir pendant tout son regne d'une entiere liberté. Apollonius repassa en grece, parcourut l'ïonie, & par-tout escorté d'un grand nombre de disciples, il prêchoit les uns, convertissoit les autres, anathématisoit ceux-ci, & confirmoit ceux-là dans leur croyance. La gloire de ce grand thaumaturge fut couronnée par un événement fort important, & qui fit alors beaucoup de bruit dans le monde. Domitien, dont les crimes & les atrocités l'avoient rendu odieux à tout le genre humain, fut enfin assassiné par Etienne & ses complices, au milieu même de son palais. Apollonius qui étoit alors à Ephese, eut connoissance du meurtre au moment même où il s'exécutoit. Ce philosophe discouroit, dit-on, sur le midi dans un jardin où toute la ville s'étoit assemblée pour l'entendre : tout d'un coup il s'arrête comme frappé de terreur : il baisse la voix, & parle d'un air distrait, comme s'il avoit eu sous les yeux quelque objet intéressant qui eût attiré toute son attention. Il garde quelques momens le silence ; ensuite regardant fixement la terre, il fait trois ou quatre pas, & il s'écrie : « Frappe le tyran, frappe ». Tout l'auditoire parut fort surpris d'un tel propos. « Messieurs, dit Apollonius, prenez courage, » le tyran a été mis à mort aujourd'hui ; que dis-je, aujourd'hui ? dans » l'instant même où je me suis tû, il subissoit la peine due à ses cri- » mes ». Ce discours fut d'abord considéré par les éphésiens comme une folie : mais au bout de quelques jours, il se trouva confirmé par la nouvelle de la mort de Domitien qui arriva de Rome. Philostrate donne ce fait pour constant ; Dion ne veut pas qu'il soit permis d'en douter ; le bon M. Crevier, qui dit n'avoir pas d'intérêt à le nier, le met sur le compte du démon ; & jusqu'au XVIII[e] siécle, il ne s'est pas trouvé un auteur assez judicieux pour attribuer le merveilleux de cet événement à l'imposture de Damis ou de Philostrate. C'est ainsi qu'on écrivoit l'histoire des Sectaires, dans un tems où le défaut de critique permettoit de débiter impunément toutes les fables.

Nerva, qui ſuccéda à Domitien, ne fut pas plutôt aſſis ſur le trône des Céſars, qu'il écrivit à Apollonius dans ces termes : « les » conſeils des dieux & les vôtres m'ont élevé à l'empire ; mais pour » le conſerver avec ſageſſe, j'aurai grand beſoin de vos lumieres ». Notre philoſophe avoit alors cent ans, & preſſentant la mort prochaine de Nerva & la ſienne, il lui répondit ainſi : « Nous nous verrons bien- » tôt pour long-temps, ſans avoir perſonne à qui nous adreſſions des » ordres, ni qui que ce ſoit qui nous commande ». Enſuite, voulant mourir ſans témoins, il écarta ſon fidele Damis qu'il chargea d'une lettre pour Nerva. Damis qui ne ſe rappelloit pas du précepte ſi ſouvent répété par ce philoſophe, *de cacher au moins ſa mort, ſi l'on ne pouvoit cacher ſa vie*, partit ſans aucun ſoupçon pour Rome. Apollonius lui dit adieu, en lui adreſſant ces paroles, qui ne devoient pas paroître obſcures dans la bouche d'un centenaire. « Damis, en philo- » ſophant ſeul, ayez-moi toujours devant les yeux ». Ce fut la derniere leçon qu'il donna à ſon diſciple. Celui-ci étoit à peine en chemin pour s'acquitter de ſa miſſion auprès de l'empereur, qu'Apollonius mourut ſans qu'on ſache ni les circonſtances de ſa mort, ni le lieu où il expira. Une tradition rapportoit qu'il étoit mort à Epheſe, entre les bras de deux femmes eſclaves ; mais Philoſtrate préſume que ce philoſophe ne mourut pas, & qu'il fut enlevé au ciel avec ſon corps.

Quelque extravagante que ſoit la vie de ce vagabond écrite par Philoſtrate, ſa mémoire a été en vénération dans l'empire romain, pendant pluſieurs ſiecles. L'impératrice Julie, épouſe de Severe, princeſſe qui aimoit beaucoup les lettres & la philoſophie, s'intéreſſoit très-vivement à la gloire d'Apollonius, & ce fut par ſes ordres que Philoſtrate compoſa la vie romaneſque de ce philoſophe. Caracalla lui conſacra un temple : Alexandre Severe avoit ſon image dans une chapelle domeſtique qui lui ſervoit d'oratoire ; &, par un aſſortiment biſarre, ce prince avoit réuni au héros de Tyanes, Abraham, Jéſus-Chriſt, Jupiter, Junon, Zoroaſtre, & tous ceux des anciens perſonnages qui convenoient à ſa piété. Vopiſcus, dans la vie d'Aurelien, témoigne une vénération profonde pour Apollonius, & le traite de ſaint homme. Hieroclès, ſous Dioclétien, le comparoit à Jéſus-Chriſt ; & il paroît par Saint Auguſtin, que les ennemis du chriſtianiſme s'en ſervoient comme d'une arme puiſſante pour combattre cette nouvelle religion.

Figure.

III. Sabatai-Sevi, (*fig.* 9).

9

Ce fourbe, comme la plupart de ceux qui ravagerent la terre, ne dut qu'aux circonstances le bruit qu'il fit dans le monde. Des écrivains mystiques, commentateurs des visions de l'auteur de l'apocalypse, prétendirent que l'année 1666 devoit être célebre par de grands événemens: ces fanatiques publierent qu'à cette époque les juifs se convertiroient à la religion chrétienne, & qu'ils verroient leur ancienne monarchie se rétablir à Jérusalem. Quelque ridicule que fût cette opinion, elle se répandit rapidement sur toutes les régions de la terre alors connue, & séduisit un très-grand nombre de personnes. Les juifs sur-tout, toujours la tête pleine de leur grandeur future, & persuadés que le moment de leur élévation étoit enfin arrivé, firent leurs préparatifs pour aller dans la palestine commander à toute la terre. Plusieurs faux bruits se joignirent aux déclamations des théologiens, & qui confirmerent ce peuple imbécille dans ses espérances. On parla de la marche d'une infinité de peuples qu'on disoit être les dix tribus perdues depuis tant de siecles, & qui, revenant des extrémités du monde, se rassembloient dans les deserts de l'arabie. On ajoutoit même que l'on avoit vu dans la partie septentrionale de l'écosse un vaisseau dont les voiles & les cordages étoient de soie, & que ceux qui le montoient, ne parloient pas d'autre langue que l'hébreu. Cette armée navale avoit pour devise *les douze tribus d'Israël*. Je prie mes lecteurs de ne pas oublier que c'est en 1666, il n'y a guere plus de cent ans que l'on entretenoit le monde de toutes ces puérilités.

Chacun craignoit l'issue de ces prédictions, lorsque Sabataj-Sevi parut à Smyrne. Cet imposteur avoit pour pere Mardochaj-Sevi, qui de facteur d'un marchand anglois, étoit devenu l'un des plus riches négocians de Smyrne. Sabataj ne marcha pas sur les traces de son pere; il abandonna le commerce, pour se livrer entiérement à l'étude. Il fit de fort grands progrès dans les sciences & dans les langues; mais bientôt s'étant vanté de vouloir réformer quelques articles de la loi, les rabins le firent bannir de Smyrne, & le retrancherent du corps des fideles. Cette mortification l'obligea à se retirer à Salonique où il épousa une riche héritiere, dont il se sépara; peu de temps après, il se maria avec une seconde femme qu'il abandonna également; il voyagea ensuite dans la morée, à Tripoli de Syrie, à Gaza, à Jérusalem, &


9
SABATAJ SEVI.

dans ſes courſes, il prit une troiſieme femme, fille d'un marchand polonois établi à Livourne.

Lorſqu'en *1666*, il commença à dogmatiſer, il pouvoit avoir quarante ans : connoiſſant l'humeur inquiete & turbulente des juifs, il profita habilement des bruits qui couroient ſur leur compte, & déclara qu'il étoit leur meſſie. Il s'aſſocia cinq à ſix rabins, dont le plus conſidérable étoit un certain Nathan Benjamin, natif de Gaza, qui paſſoit pour un homme auſſi vertueux qu'éclairé. La ſynagogue de Jéruſalem, harcelée par les intrigues des ennemis de Sabbataj, l'avoit excommunié ; mais ayant appris qu'il prédiſoit le rétabliſſement d'Iſraël, & qu'il appuyoit ſes prédictions par des viſions & des prophéties, elle députa auprès de lui cinq rabins de ſon corps pour approfondir ſa doctrine. Ces docteurs ayant approuvé la légitimité de ſa miſſion & applaudi aux dogmes qu'il publioit, ils anathématiſerent tous ceux qui ne s'attacherent pas à ſon char. Ainſi, autoriſé publiquement dans ſes prédications, Nathan publia qu'il étoit ſon prophete ; il defendit les jeûnes à tous les juifs qui étoient à Jéruſalem ; & il leur déclara que le nouvel époux étant venu, on ne devoit entendre parmi eux que des chants d'allégreſſe & de triomphe : il écrivit à toutes les ſynagogues, pour leur adreſſer le même ordre. Il ajouta que le 27 de kiſlan ou de juin, le meſſie paroîtroit devant le ſultan, lui ôteroit la couronne, & l'emmeneroit chargé de chaînes à Jéruſalem. De ſon côté, Sabataj prêchoit la pénitence aux juifs dans la ville de Gaza, en y ajoutant l'obéiſſance qu'ils devoient avoir à ſa perſonne & à ſa doctrine. Touchés fortement de ſes diſcours, ils ne ceſſoient d'adreſſer des prieres à l'éternel ; ils répandoient leurs biens en aumône, & n'oublioient rien de tout ce qui pouvoit contribuer à faire éclater la joie qu'ils avoient de la venue du meſſie.

La nouvelle de cet événement ſe répandit de toute part. En peu de tems on vit à Gaza des envoyés de tous les lieux où il y avoit des juifs, chargés de lettres de congratulation à leurs freres ſur le ſujet de leur délivrance ; & de l'accompliſſement du tems de leur ſervitude. On ne leur voyoit entre les mains que des prophéties dont la plupart ſe rapportoient à l'empire que le meſſie devoit exercer ſur toute la terre ; d'autres contenoient qu'il diſparaîtroit neuf mois après ſon arrivée ; que pendant ce tems-là, les juifs ſouffriroient beaucoup, & que quelques-uns d'entr'eux ſeroient expoſés au martyre ; mais qu'enſuite revenant monté ſur un rayon céleſte, une bride de ſerpent à ſept têtes à la main,

& accompagné des juifs qui habitoient de l'autre côté de la riviere ſabbatique, il ſeroit reconnu pour le ſeul monarque de l'univers; qu'alors le ſaint temple de Jéruſalem deſcendroit du ciel tout bâti, & qu'ils y offriroient des ſacrifices juſqu'a la fin du monde. Ces inepties ébranlerent tous les juifs. Dans la barbarie ſeule & les déſerts de Tafilet, il y en avoit, dit-on, plus de cent mille reſolus de ſuivre Sabataj, & de le reconnoître pour leur prophete & leur roi : une foule de perſonnes de tout âge & de tout ſexe, ſe rendirent en Paleſtine pour ſe ranger ſous ſes étendards. Il y en eut pluſieurs en Hollande qui vendirent leurs maiſons & leurs effets pour aller vivre ſous ſes loix; le prophete voyant ſa réputation & ſon crédit prendre chaque jour une nouvelle activité, réſolut de faire un voyage à Smyrne; & delà à Conſtantinople, où devoit s'accomplir le principal objet de ſa miſſion. Nathan crut qu'il ne devoit pas s'éloigner long-tems de ſon maître. Il alla à Conſtantinople par Damas; & tandis qu'il ſéjourna dans cette derniere ville pour y enſeigner ſa doctrine, il écrivit cette lettre à Sabataj-Sevi.

Le 22 Keſvan de cet e année.

« Au roi, notre roi, ſeigneur des ſeigneurs qui ramaſſe les diſ- » perſés d'Iſraël, qui nous rachete de captivité; l'homme élevé au- » deſſus de ce qui eſt de plus haut; le meſſie du dieu de Jacob, le » véritable meſſie, le lion céleſte; Sabataj-Sevi dont l'honneur ſoit » exalté, la domination élevée en fort peu de temps & pour toujours, » *amen.*

» Après avoir baiſé vos mains & eſſuyé la pouſſiere de vos pieds, » comme il eſt de mon devoir au roi des rois, dont la majeſté ſoit » exaltée, & l'empire étendu. Cette lettre ſera pour faire connoître » à votre ſouveraine excellence qui eſt ornée & parée de la beauté » de votre ſainteté, que la parole du roi a illuminé nos viſages. Ce » jour a été un jour ſolemnel à Iſraël, & un jour de lumiere à ceux » qui nous gouvernent; car à peine a-t-il paru que nous nous appli- » quons à faire vos commandemens, comme c'eſt notre devoir : & » quoique nous ayons oui pluſieurs choſes terribles, nous ſommes ce- » pendant courageux, & notre cœur eſt un cœur de lion : nous ne » demandons pas la raiſon des choſes que vous faites, parce que vos » œuvres ſont merveilleuſes. Nous ſommes entiérement confirmés » dans notre fidélité & conſacrons nos propres ames pour la ſainteté

» de votre nom. Nous ſommes préſentement à Damas dans le deſ-
» ſein de pourſuivre notre chemin vers Scanderonne, comme vous
» nous l'avez commandé, afin que par ce moyen nous puiſſions
» monter & voir la face de dieu dans ſa ſplendeur comme la lumiere
» de la face du roi de vie; & nous ſerviteurs de vos ſerviteurs né-
» toyerons la pouſſiere de vos pieds, & ſupplions votre excellence &
» glorieuſe majeſté d'avoir ſoin de nous, du lieu où vous habitez,
» de nous aider de la force de votre main droite & de votre puiſ-
» ſance, & d'abréger le chemin qui eſt devant nous, & nous aurons
» nos yeux vers Jah: Jah qui ſe hâtera de nous ſecourir & de nous
» ſauver, afin que les enfans d'iniquité ne nous faſſent point de mal;
» nos cœurs ſoupirent pour lui & ſont conſommés au-dedans de nous;
» qui donnera des ongles de fer, pour être dignes de demeurer ſous
» l'ombre de votre aîné : ce ſont ici les paroles du ſerviteur de vos
» ſerviteurs qui ſe proſterne pour être foulé par la plante de vos pieds.
» NATHAN-BENJAMIN ».

Et afin de publier plus ouvertement la doctrine & la venue du meſſie, il écrivit la lettre ſuivante aux juifs d'Alep & des environs.

Au reſte des Iſraélites, Paix ſans fin.

« Cette lettre eſt pour vous avertir que je ſuis arrivé en paix à
» Damas, & que j'ai fait deſſein d'aller rencontrer la face de notre
» ſeigneur dont la majeſté ſoit exaltée. Il eſt le ſouverain du roi des
» rois dont l'empire ſoit étendu. Nous avons fait ce qu'il nous a
» commandé, & douze tribus de lui élire douze hommes. Nous
» allons préſentement à Scanderonne par ſon commandement, mon-
» trer nos viſages enſemble avec une partie de ces particuliers amis,
» auxquels il a permis de s'aſſembler en ce lieu-là. Préſentement je
» vous fais ſavoir, encore que vous ayez oui des choſes ſurprenantes
» de notre ſeigneur, que le cœur ne vous manque point, & que
» vous n'ayez point de peur; au contraire, fortifiez-vous dans notre
» foi, parce que toutes ſes actions ſont miraculeuſes, & ont tant de
» ſecrets que l'entendement humain ne les ſauroit comprendre : qui
» pourroit pénétrer leur profondeur ? Dans peu toutes choſes vous
» ſeront clairement manifeſtées dans leur pureté : vous les connoîtrez,
» vous les conſidérerez & ſerez inſtruit par celui-là même qui en eſt

» l'auteur. Beni est celui qui peut attendre & arriver au salut du véri» table messie, qui manifestera bientôt son autorité & son empire » sur nous, à présent & à jamais ».

NATHAN BENJAMIN.

Ces lettres confirmerent toutes les villes de Turquie où il y avait des juifs dans l'attente du messie. Tous abondonnerent leur commerce & les différents travaux auxquels ils étoient occupés. Tous les juifs du levant, persuadés qu'ils alloient être enfin délivrés du joug de la servitude, se livroient à des jeûnes rigoureux & faisoient pénitence pour se rendre le messie favorable; jamais on ne vit mettre en pratique tant de mortifications, ni des pénitences aussi austeres. Quelques-uns s'enterroient dans leur jardin, couvroient leurs corps nus de terre à la réserve de la tête; d'autres se couchoient dans des lits fangeux, jusqu'à devenir tout roides de froid. Ceux-ci se faisoient dégoûter de la cire fondue sur les épaules. Ceux-là se rouloient dans la neige, ou se plongeoient dans la mer pendant la saison la plus rigoureuse de l'hiver. Enfin quelques-uns de ces fanatiques se laissoient mourir de faim, après s'être meurtris le corps à coups de fouet.

La renommée, qui ajoute toujours aux grands événements, flattoit continuellement l'ambition des juifs. Elle publioit que les pachas de Jérusalem & de Gaza avoient baisé respectueusement les mains au prophete Nathan, & que, dans la ville d'Aden & dans l'Arabie heureuse, l'un d'entr'eux appellé Jéroboam, avoit fait soulever les juifs, qui avoient enlevé à force ouverte les villes de Sidon & de la Meque, après avoir taillé en pieces trente mille turcs. Tous ces bruits, en inspirant une nouvelle confiance aux fanatiques, joints à quelques prestiges qu'opéroit Sabataj, cimenterent la mission de ce prophete. On traitoit d'infideles ceux qui paroissoient douter de sa doctrine. On les soumettoit à la censure ecclésiastique, & il n'étoit pas permis de manger avec eux. Chacun apportoit son argent, son or, ses pierreries, tous ses trésors aux pieds de Sabataj; de maniere qu'en peu de tems il eût pu disposer de toutes les richesses de Smyrne. Toutes les affaires furent alors négligées parmi les juifs; personne ne travailloit; on n'ouvroit plus de boutiques, si ce n'est pour vuider les magasins. La plupart vendoient leurs meubles à quiconque vouloit les

acheter.

acheter. Une ſanction rigoureuſe défendoit aux juifs de trafiquer, ſous peine d'excommunication, d'amende pécuniaire ou de punition corporelle. C'étoit une opinion commune entr'eux qu'au jour de l'apparition du meſſie, il deviendroit maître de tous les biens des infideles : ce préjugé étoit fort propre à occaſionner bien des brigandages. Pour en prévenir les ſuites, le régime des juifs ordonna que les pauvres & les vagabonds ſeroient nourris aux dépens du public, pourvu qu'ils ne fiſſent aucune incurſion ſur les biens des turcs ou des chrétiens. Dans la crainte d'être accuſés au tribunal du meſſie, d'avoir négligé le précepte de croître & de multiplier, ces peuples marioient enſemble des enfans au berceau. Ils n'avoient aucun égard ni aux richeſſes ni à la qualité. On ne faiſoit à Smyrne parmi les juifs aucune aſſemblée, aucun mariage, aucune circonciſion, où Sabataj ne ſe trouvât accompagné d'un nombre infini de ſes ſectateurs. Les rues par où cette tourbe fanatique paſſoit, étoient couvertes des plus beaux tapis de l'Orient ; & la modeſtie apparente que le prophete mettoit dans ſes paroles & dans ſes actions, ne contribuoit pas peu à lui attirer le reſpect que les peuples lui prodiguoient. Il prit alors ouvertement le nom de fils de dieu, & ce fut à cette occaſion qu'il écrivit une lettre apoſtolique à tous les juifs, conçue en ces termes.

« L'unique fils aîné de dieu Sabataj Sevi ; le meſſie & ſauveur » d'Iſraël, élu de dieu, afin que vous ſoyez fait dignes de voir ce » grand jour de ſa délivrance & du ſalut d'Iſraël, & la conſommation » de la parole de Dieu promiſe par les prophetes, par nos peres & par » ſon fils bien-aimé d'Iſraël ; que toute votre triſteſſe ſe tourne » en allégreſſe, & qu'un chacun de vous ſoit dans la rejouiſſance. » C'eſt pourquoi ne vous plaignez point, mes chers enfans d'Iſraël, » puiſque Dieu vous a donné une conſolation inexprimable. Célébrez » des fêtes avec le ſon des cloches & avec muſique, en rendant gra- » ces à celui qui a accompli ce qu'il avoit promis aux ſiecles à venir, » en pratiquant chaque jour quelque choſe de ce que vous avez ac- » coutumé de faire les premiers jours des mois ; changez le jour de » triſteſſe & d'affliction en un jour de réjouiſſance, pour raiſon de ce » que je me ſuis manifeſté : & ne vous épouvantez point aucunement, » parceque vous obtiendrez le domaine ſur les nations, non-ſeulement » ſur celles qu'on voit ſur la terre ; mais encore ſur celles qui

» font au fond de la mer ; le tout pour votre confolation & votre
Figure. » réjouiffance ».

Cependant tous les juifs n'étoient pas généralement perfuadés de la doctrine de Sabataj : quelques-uns d'entr'eux s'oppofant à fes fuccès, publierent qu'il étoit un impofteur. Le plus diftingué de ces hétérodoxes, s'appelloit Samuel Pennia, négociant riche & qui jouiffoit d'une grande réputation à Smyrne ; mais ce citoyen n'eut pas long-tems à fe repentir d'avoir voulu dévoiler l'impofture. Ses difcours exciterent une fédition violente parmi les Juifs ; & déjà on fe difpofoit à le mettre à mort, s'il ne fe fût dérobé à la fureur des fanatiques. Le feul parti qu'il put prendre, fut de s'enrôler fous les étendards de Sabataj : toute fa famille en fit autant ; fa fille même trancha de la prophéteffe, & tomba dans des extafes extraordinaires. Ses convulfions furent imitées par une foule de perfonnes de condition, & dès-lors on ne vit plus à Smyrne & aux environs, que des prophéties, des vifions & diverfes autres abfurdités de cette efpece.

Sabataj s'étant acquis une réputation brillante à Smyrne, publia qu'il étoit appellé de Dieu pour aller à Conftantinople. La faïque turque dans laquelle il s'embarqua, difparut auffitôt qu'il y fut entré, & fes
10. partifans affurerent que devenue la proie d'une baleine (*fig.* 10), ce poiffon le tranfporta en trois jours fous les murs de l'ancienne capitale des Céfars (*a*). Il n'avoit pris avec lui qu'un très-petit nombre de perfonnes, pour ne pas donner de la jaloufie aux turcs auxquels il commençoit à être fufpect. Cependant il fut fuivi par terre, par une quantité incroyable de juifs, jaloux d'être témoins des grandes merveilles qu'il alloit opérer dans la capitale des mufulmans. Les nouvelles de fa venue étant arrivées à Conftantinople, les juifs fe préparerent à le recevoir avec la même joie que l'on avoit témoignée dans tous les lieux où il s'étoit préfenté. Le grand vifir, qui étoit alors fur le point de partir pour l'expédition de Candie, ayant oui parler de ce perfonnage & des troubles qu'il occafionnoit parmi fes compatriotes, envoya deux barques au-devant de lui, avec ordre de l'arrêter prifonnier. L'intention du miniftre fut ponctuellement exécutée ; on amena Sabataj à Conf-

(*a*) Les baleines font des poiffons d'une groffeur énorme qui peuplent les mers du nord. Il y en a de deux efpeces ; l'une appellée *cachalot*, dont la gueule eft armée de petites dents plates, fans fanons : l'autre nommée proprement *baleine*, qui n'a dans la gueule que des fanons. On fait de quel ufage font en europe, les côtes & l'huile que l'on tire de ces poiffons. Ces objets forment une branche très-importante du commerce des Anglois & des Hollandois. La planche que nous donnons ici repréfente la maniere avec laquelle les pêcheurs déchiquetent le corps de ce monftrueux animal


Cachalot, ou Baleine Masle
Baleine Femelle
10

tantinople, chargé de fers; & il fut renfermé dans une tour, jusqu'à ce que le visir eût prononcé définitivement sur son sort.

Cette catastrophe imprévue alarma les sectateurs du prophete, sans les décourager. Persuadés que le traitement que l'on faisoit éprouver à leur messie, étoit une suite de l'accomplissement des prophéties, ils redoublerent de vénération pour sa personne. Les plus considérables d'entr'eux alloient le visiter en prison, & lui donnoient tous les témoignages d'attachement dont ils étoient susceptibles. Les juifs de Constantinople, marchant alors sur les traces de leurs freres de Smyrne, avoient abandonné toute sollicitude temporelle; ils ne faisoient plus aucun commerce, ils n'ouvroient plus leurs boutiques, ils ne s'occupoient plus à payer leurs dettes. Quelques marchands anglois de Galata, à qui ils devoient de l'argent, ne pouvant obtenir leur remboursement, eurent recours à Sabataj, qui écrivit à ses sujets la lettre suivante :

« A vous de la nation des juifs, qui attendez la venue du messie &
» le salut d'Israël; paix sans fin.

» J'ai été informé que vous devez à plusieurs particuliers anglois:
» il nous paroît juste de vous ordonner de satisfaire à vos dettes; &
» si vous refusez de le faire, & que vous ne nous obéissiez pas en
» cette occasion, sachez que vous ne participerez pas à la joie qui vous
» attend dans notre royaume «.

Il y avoit deux mois que Sabataj étoit détenu prisonnier à Constantinople, lorsque le grand visir partit pour Candie; pensant bien qu'il n'étoit pas prudent de souffrir qu'il y séjournât pendant son absence & celle du sultan, il le fit transporter aux Dardanelles; ce changement de prison ne rallentit pas le zele des juifs; on les vit arriver aux Dardanelles, d'Allemagne, de Pologne, de Livourne, de Hambourg, de Venise & de tous les endroits où la nation juive s'est établie. Sabataj leur prodiguoit ses bénédictions pour prix des frais de leur voyage & des peines qu'il leur avoit occasionné. Les turcs jugerent à propos de tirer un parti avantageux de cette superstition : ils augmenterent le prix de tout ce qu'ils leur vendoient, & ils ne permirent pas que l'on vît Sabataj sans donner de l'argent. Ce fut pendant sa détention aux Dardanelles, que ce prophete composa une nouvelle méthode de dévotion pour les juifs, & qu'il les instruisit de la maniere dont ils devoient célébrer sa naissance. Il publia aussi un rituel dont l'objet étoit

de régler le ſervice divin ; il diſtribua ſur-tout pluſieurs priviléges à ceux qui prieroient dieu ſur le tombeau de ſa mere.

La piété des juifs envers leur meſſie prenoit chaque jour une nouvelle activité : ils marquoient leurs ſynagogues avec des doubles SS, en lettres d'or ; ils peignoient ſur les murailles des couronnes dans leſquelles ils traçoient les paſſages des pſeaumes où il eſt parlé du meſſie ; & tout ce que David y dit du redempteur de ſa nation, ils l'appliquoient à Sabataj. On publia alors une lettre des rabins de Jéruſalem, écrite à la ſynagogue d'Amſterdam, du 12 Mars 1666, par laquelle ils lui annonçoient que le temple de Jéruſalem alloit être rétabli. Cette ſynagogue, pénétrée de la joie la plus vive, fit allumer dans ſes maiſons des lampes en action de graces, & elle publia un petit livre en hébreu, qui comprenoit les cérémonies que l'on ſe préparoit de faire au ſacre du nouveau roi.

Il ne manquoit plus à l'apparition du meſſie & à la ſolemnité de ſon arrivée, que la préſence d'Elie que les juifs attendoient à tout moment, comme devant accompagner le grand prophete. Au milieu d'un repas que Salomon Cremona, habitant de Smyrne, donnoit à pluſieurs juifs, l'un d'entr'eux ſe leva bruſquement de table, & aſſura qu'il voyoit Elie contre la muraille de la chambre : les autres convives, prévenus de la même opinion, & troublés par les fumées du vin, ne douterent pas que cela fût ainſi, & tous aſſurerent avoir vu le prophete. Un juif de Conſtantinople raconta qu'il l'avoit rencontré dans les rues habillé à la turque ; & que dans un long entretien, Elie lui avoit ordonné d'établir pluſieurs cérémonies qu'on négligeoit, & ſpécialement celles qui ordonnoient de mettre des franges au bord de leur manteau, & qui défendoient de couper les cheveux en rond, & de ſe raſer la barbe. « Parlez aux enfans d'Iſraël, & dites-leur qu'ils » mettent des franges aux coins de leurs manteaux, & qu'ils y joignent » des bandes de couleur d'hyacinthe ». *Nomb. 1, chap. 15, v. 38.* « Vous ne couperez point vos cheveux en rond, & vous ne raſe- » rez point votre barbe ». *Levit. chap. 19, verſ. 27.*

Cette apparition d'Elie ayant été auſſi-tôt publiée, chacun commença d'obéir à ce qu'il avoit ordonné : on mit des franges à ſes habits ; on laiſſa croître une certaine quantité de cheveux, & ces marques ſervirent à diſtinguer les fideles d'avec les hérétiques.

Cependant Sabataj étoit toujours priſonnier au château des Dar-

danelles, toujours admiré par ſes freres, & viſité par des pélerins qui y venoient de tous les endroits du monde. L'un des plus conſidérables d'entr'eux, étoit Néhémie Cohem, ſavant dans les langues hébraique, ſyriaque & chaldéenne : auſſi bien inſtruit dans la cabale des rabins que Sabataj lui-même, & très-capable de repréſenter le meſſie, ſi Sabataj ne l'eût prévenu. Cohem voyant qu'il étoit trop tard pour entreprendre de ſe mettre à la place du nouveau prophete, ſe contenta de contribuer à ſon deſſein, & lui demanda la permiſſion de partager ſa miſſion. Sabataj reçut cette propoſition avec toute l'indignation qu'elle méritoit ; mais cette réſiſtance fut cauſe de ſa ruine. Néhémie, qui jouiſſoit d'une grande autorité à la Porte, ſongea auſſi-tôt à ſe venger de l'affront qu'on lui avoit fait; & dans cette intention, il fit un voyage à Andrinople, où il informa les miniſtres du grand ſeigneur de ce qui ſe paſſoit aux Dardanelles. Pluſieurs juifs mécontens, & qui appréhendoient les ſuites d'une impoſture qui duroit ſi long-temps, ſe joignirent à lui & inſtruiſirent de tout le kaimakan, qui en l'abſence du grand viſir, gouvernoit les affaires du ſultan. Ils lui repréſenterent que le juif priſonnier aux Dardanelles, n'étoit qu'un fourbe qui tâchoit de corrompre les juifs, & qui les empêchoit de rendre au prince l'obéiſſance qu'ils lui devoient. Le kaimakan donna avis au grand ſeigneur de tout ce qu'il avoit appris, & ſur ſon rapport on dépêcha un chiaoux pour aller conduire le prophete à Andrinople : cet ordre fut exécuté avec tant de promptitude, que Sabataj n'eut pas même le tems de dire adieu à ſes amis.

À peine fut-il arrivé à Andrinople, qu'on le préſenta au grand ſeigneur, qui lui fit pluſieurs queſtions auxquelles il ne répondit qu'en balbutiant. Le ſultan n'en demeura pas là ; il voulut voir un miracle dont il eut le choix. Ce fut de faire dépouiller Sabataj tout nud, de l'attacher à un poteau, & qu'il ſervît ainſi de but au plus adroit de ſes archers ; à condition de ſe faire juif, & de prendre Sevi pour le véritable meſſie, ſi ſon corps étoit impénétrable à leurs fléches. La foi de Sabataj ne fut pas aſſez vive pour lui permettre de ſe ſoumettre à une telle épreuve : il renonça à tous les grands titres qu'il avoit pris, & avoua ingénuement qu'il n'étoit qu'un pauvre juif ſans miſſion particuliere. Cette confeſſion ne ſatisfit pas le grand ſeigneur : ce prince prétendit qu'après avoir ſcandaliſé publiquement les muſulmans & bravé l'autorité du ſouverain, Sabataj ne pouvoit

expier un ſi grand crime qu'en ſe faiſant Mahométan. Il ajouta que s'il refuſoit de le faire, il le feroit empaler à un pieux qu'on tenoit tout près à la porte du ſérail. Sabataj ſe voyant réduit à cette extrémité, ne délibéra pas long-temps ſur ce qu'il devoit faire. Il vit que le ſeul parti qu'il avoit à prendre pour ſe ſauver, étoit de faire ce que ſouhaitoit le ſultan ; auſſi répondit-il que dans la réſolution qu'il avoit formée il y avoit long-temps d'embraſſer la religion de Mahomet, il s'eſtimoit fort heureux d'avoir trouvé l'occaſion de le faire en préſence du grand ſeigneur. Auſſi-tôt il couronna ſa tête du turban. Tel fut le dénouement d'une tragédie qui avoit ébranlé preſque tout l'univers.

Cependant le parti de Sabataj ne périt pas entiérement avec ſon apoſtaſie. Pluſieurs juifs révoquant en doute ce qui s'étoit paſſé à Andrinople, ſoutenoient que ſon corps s'étoit envolé au ciel avec ſon ame, pour y demeurer juſqu'au tems preſcrit pour l'accompliſſement des merveilles qu'il avoit prêchées. Ils ſe ſervoient toujours des formules de dévotion que leur meſſie mahométan leur avoit données. Cet abus même s'augmentant journellement, les interpretes de la loi du diſtrict de Conſtantinople ordonnerent à tous leurs fideles, ſous peine d'excommunication, de faire le ſervice divin ſelon l'ancien rituel. Les juifs du levant ne rempliſſoient les lettres qu'ils adreſſoient à leurs freres éloignés que des miracles opérés par Sabataj. Ils aſſuroient ſurtout, que lorſque le grand ſeigneur envoya des Satellites pour le prendre, ceux-ci tomberent morts aux pieds du prophete, & qu'à la priere qu'on lui en fit, il les reſſuſcita. Ils ajoutoient qu'il étoit allé volontairement en priſon, & que, quoique les portes en fuſſent fermées avec des barres de fer & de fortes ſerrures, on le voyoit continuellement dans les rues avec ſes diſciples ; que les chaines dont on le chargeoit, ne tomboient pas ſeulement à ſes pieds, mais qu'elles ſe convertiſſoient en or, dont ils faiſoient des préſens aux fideles. Ces bruits s'étant répandus en Italie & ailleurs, les juifs de Caſal envoyerent, au nom de leur ſociété, trois d'entr'eux ſur les lieux, pour s'informer de la vérité ; mais à leur arrivée à Smyrne, & lorſque, pleins d'eſpérance, ils croyoient s'aller préſenter devant le meſſie & ſon prophete Nathan, ils apprirent la triſte avanture arrivée à Sabataj. Cependant, pour éclaircir entiérement cette affaire, ils allerent voir le frere du prophete, qui s'efforça encore de leur perſuader que Sabataj

étoit le vrai méssie, & qu'il avait été enlevé au ciel avec ses dépouilles mortelles. Cependant, comme tout l'Orient ne parloit alors que de l'apostasie de cet imposteur, les députés de Casal ne purent se dissimuler la vérité de ce qui s'étoit passé. Retournés à leur synagogue, ils persuaderent à leurs freres de ne plus penser à Sabataj-Sévi. Tous les autres juifs en firent successivement autant, & reprirent peu à peu leur commerce & leur ancienne maniere de vivre. Et depuis Sabataj, il ne paroit pas qu'ils aient pensé au rédempteur qui doit les conduire à Jérusalem.

FIN.

APPROBATION.

J'AI lu par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Manuscrit intitulé : *Essai sur les Superstitions Orientales*; & n'y ai rien trouvé qui doive en empêcher l'impression. A Paris, ce 15 Novembre 1784.

GUIDI.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT : notre amé le sieur PONCELIN, nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public *ses Œuvres*, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilège pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons de faire imprimer lesdits Ouvrages autant de fois que bon lui semblera, & de les vendre, faire vendre par tout notre Royaume. Voulons qu'il jouisse de l'effet du présent Privilége, pour lui & ses hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocède à personne ; & si cependant il jugeoit à propos d'en faire une cession, l'Acte qui la contiendra sera enregistré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilége que de la cession ; & alors, par le fait seul de la cession enregistrée, la durée du présent Privilége sera réduite à celle de la vie de l'Exposant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, si l'Exposant décède avant l'expiration desdites dix années. Le tout conformément aux articles IV & V de l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, portant Réglement sur la durée des Priviléges en Librairie. FAISONS défenses à tous Imprimeurs Libraires & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire lesdits Ouvrages, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de celui qui le représentera, à peine de saisie & de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée, pour la premiere fois, de pareille amende & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conseil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du présent Privilége ; qu'avant de l'exposer en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression desdits Ouvrages, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée ès-mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le sieur HUE DE MIROMESNIL, Commandeur de nos Ordres ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre ; un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur DE MAUPEOU, & un dans celle dudit Sieur HUE DE MIROMESNIL. Le tout à peine de nullité des Présentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses hoirs pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers-Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le treizieme jour de Mars, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-deux, & de notre règne le huitième. Par le Roi, en son Conseil,

LEBEGUE.

Registré sur le Registre XXI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, n°. 2602, fol. 653, conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilége, & à la charge de remettre à ladite Chambre les huit Exemplaires prescrits par l'Article CVIII du Réglement de 1723. A Paris le 18 Mars 1782.

LECLERC, *Syndic.*

De l'Imprimerie de P. FR. GUEFFIER, rue de la Harpe.

SOMMAIRES

Des Chapitres contenus dans cet Ouvrage.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

Fin des Sommaires.

